



**HAL**  
open science

# Patrimoine du présent, fondements et limites : les équipements producteurs d'électricité dans les vallées de la Loire et du Rhône

Clément Colin

► **To cite this version:**

Clément Colin. Patrimoine du présent, fondements et limites : les équipements producteurs d'électricité dans les vallées de la Loire et du Rhône. Histoire. Université Paris-Est, 2013. Français. NNT : 2013PEST1172 . pastel-00964936

**HAL Id: pastel-00964936**

**<https://pastel.hal.science/pastel-00964936v1>**

Submitted on 24 Mar 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**THESE**

**Pour obtenir le grade de docteur de l'Université Paris-Est**

**Discipline : Géographie**

*Soutenu et présentée par :*

**Clément COLIN**

*le 16 décembre 2013*

**PATRIMOINE DU PRÉSENT : FONDEMENTS ET LIMITES**  
**Les équipements producteurs d'électricité dans les vallées de la Loire et du Rhône**

*Sous la direction de **Nacima BARON-YELLÈS** et d'**André JULLIARD***

**Jury**

<b>Nacima BARON-YELLÈS</b>	Professeur à l'Université Paris-Est – Marne la vallée, directrice de thèse
<b>Jean-Paul BRAVARD</b>	Professeur émérite à l'Université de Lyon II
<b>André JULLIARD</b>	Chargé de recherche au CNRS, IDEMEC, co-directeur de thèse
<b>Jean-Louis KEROUANTON</b>	Maître de conférences à l'Université de Nantes, co-encadrant de thèse
<b>Corinne LARRUE</b>	Professeur à l'Université Paris Est – Créteil
<b>Vincent VESCHAMBRE</b>	Professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon



# Avant-propos

---

Le projet de thèse a été soutenu financièrement par l'École des Ponts ParisTech, le FEDER au titre du plan Loire grandeur nature et l'Établissement public Loire. Il a été mené au sein du Laboratoire ville mobilité transport (LVMT).

Le titre de départ était « Définitions, caractéristiques et représentations du patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle dans le cadre des sites patrimoniaux fluviaux : analyse comparée des vallées de la Loire et du Rhône ». Cependant, au vu des avancées et des découvertes faites au cours des enquêtes de terrain, j'ai choisi de le changer pour qu'il soit plus en cohérence avec les hypothèses et la démarche scientifique.



# Remerciements

---

Malgré le caractère solitaire du travail de thèse, cet exercice ne pourrait ni voir le jour ni se concrétiser sans l'appui, le soutien et l'aide d'un certain nombre de personnes. Je tiens donc à les remercier dans les lignes qui suivent.

J'aimerais tout d'abord remercier les personnes qui m'ont encadré, conseillé et guidé tout au long de la thèse. En premier lieu, ma directrice, Nacima Baron-Yellès, sans qui je n'aurais pu mener à bien ce travail, qui m'a toujours accordé sa confiance et qui m'a laissé libre dans mes choix théoriques et méthodologiques. En second lieu, je souhaite remercier André Julliard, mon co-directeur de thèse. Nos échanges réguliers par téléphone, par skype ou par mail ont été un apport précieux aussi bien sur le plan de la recherche que sur le plan personnel. Nos débats m'ont poussé à aborder certaines problématiques que je n'aurais fait qu'effleurer. Enfin, Jean-Louis Kerouanton, mon co-encadrant, que j'ai rencontré à plusieurs reprises à Nantes et qui m'a apporté son regard d'historien et d'« expert » en patrimoine industriel.

Mes remerciements s'adressent aussi aux membres du Jury qui ont accepté de lire et d'évaluer mon travail. À Jean-Paul Bravard, Corinne Larrue et Vincent Veschambre qui me font l'honneur d'analyser, de questionner et de critiquer ma recherche.

J'aimerais remercier les institutions qui m'ont soutenu financièrement – l'Ecole des Ponts ParisTech, le FEDER (au titre du plan Loire grandeur nature) et l'Etablissement public Loire – ainsi que le LVMT (laboratoire ville mobilité transport) qui m'ont permis de travailler dans de parfaites conditions.

Je salue l'ensemble des doctorants et des chercheurs du LVMT avec qui j'ai pu discuter. Je n'oublierai jamais la bonne humeur qui règne au laboratoire. J'ai une pensée toute particulière pour Julie et Étienne, mes deux colocataires de bureau. Je pense aussi aux nombreuses discussions que j'ai eues avec Yves, Richard, Shadi, François et bien d'autres. J'ai enfin une pensée pour l'ensemble des chercheurs du 2<sup>e</sup> étage de Nobel et notamment pour les deux Marianne et Caroline.

Même s'il est impossible en quelques lignes de les citer tous, j'aimerais remercier les 69 personnes qui m'ont accordé de leur temps en acceptant de me recevoir et de répondre à mes questions. Leur contribution a été décisive dans mon travail. Sans eux, je n'aurais pas pu effectuer cette recherche.

Enfin, en dernier lieu, je souhaite remercier mes amis qui m'ont soutenu tout au long de ces trois ans et dix mois de thèse. J'ai notamment une pensée pour Edouard mais aussi pour les Philippe ! Par peur d'en oublier, je préfère m'arrêter là. Toutefois, je ne finirai pas ces lignes sans remercier mes parents qui m'ont encouragé durant cette période mais aussi et surtout, Carolina, qui a supporté mes humeurs, mes doutes, mes incertitudes et qui m'a aidé à les surmonter. Cette thèse n'aurait pas pu se faire sans elle et sans tout son amour.

# Liste des sigles

---

**ABF:** Architecte des bâtiments de France  
**ACEL:** Association des communautés de l'estuaire de la Loire  
**ADDRN :** Agence pour le développement durable de la région nazairienne  
**AHCNN:** Association de l'histoire des chantiers navals de Nantes  
**AMDNM:** Association mer du Nord Méditerranée  
**ANECLA:** Association nationale pour l'étude de la communauté de la Loire et de ses affluents  
**APEEL :** Association pour l'environnement de l'estuaire de la Loire  
**APRON :** Association de protection et de réhabilitation du Rhône  
**CARENE :** Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire  
**CCI:** Chambre de commerce et d'industrie  
**CGT:** Confédération générale du travail  
**CIADT:** Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire  
**CLAC :** Comité local anti-canal  
**CMB :** Cellule de mesures et de bilans  
**CNR:** Compagnie nationale du Rhône  
**CORELA:** Conservatoire des rives de Loire et de ses affluents  
**COSILYO:** Comité de défense des sites du Lyonnais  
**CSEEL :** Comité scientifique pour l'environnement de l'estuaire de la Loire  
**DATAR :** Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale  
**DIRECCTE :** Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
**DIREN :** Direction régionale de l'environnement  
**DRAC:** Direction régionale des affaires culturelles  
**DREAL:** Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
**DPLG :** Diplômé par le Gouvernement  
**DTA:** Directive territoriale d'aménagement  
**EDF:** Electricité de France  
**EPALA:** Etablissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents  
**EPCI:** Etablissement public de coopération intercommunale  
**EPL:** Etablissement public Loire  
**EPTB:** Etablissement public territorial de bassin  
**ERN:** European Rivers Network  
**GIP:** Groupement d'intérêt public  
**GPMNSN:** Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire  
**FEDER :** Fonds européen de développement régional  
**FNE :** France nature environnement  
**FRAPNA:** Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la Nature  
**IFREMER:** Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer  
**LAT:** Loire Anjou Touraine  
**LOADT :** Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement des territoires  
**MIG:** Mission d'intérêt général  
**ONF:** Office national des forêts  
**OREAC:** Organisme régional d'études pour l'aménagement de la région Centre  
**OREALM:** Organisme régional d'études pour l'aménagement de la Loire moyenne  
**OREAM:** Organisme régional d'études pour l'aménagement de la Métropole  
**OVPM:** Organisation des villes Patrimoine mondial  
**PACA:** Provence Alpes Côte d'Azur  
**PNR:** Parc naturel régional



**PNSN** : Port de Nantes-Saint-Nazaire  
**SAMOA**: Société d'aménagement de la métropole Ouest Atlantique  
**SCOT**: Schéma de cohérence territoriale  
**SEMACLA** : Société d'économie mixte des communautés de la Loire et de ses affluents  
**SHR**: Syndicat du Haut Rhône  
**SICGEBLN**: Syndicat intercommunal de chasse de gibiers d'eau de la basse Loire nord  
**SLFMR**: Syndicat Lyonnais des formes motrices du Rhône  
**SMAGL**: Société mixte d'aménagement des gorges de Loire  
**SYMALIM** : Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel Jonage  
**TASE** : Textile artificiel du sud-est.  
**UMNP** : Union maritime Nantes ports  
**USF** : Usine sans fin  
**VNF**: Voies navigables de France  
**WWF**: World Wide Fund  
**ZPPAUP**: Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager  
**ZPS**: Zone de protection spéciale

# Sommaire

---

Avant-propos .....	3
Remerciements.....	5
Liste des sigles .....	7
Sommaire.....	9
Introduction générale.....	11
<b>Chapitre 1 : Notion de patrimoine : caractères et définitions .....</b>	<b>19</b>
I.    Matérialisation d'une mémoire.....	20
II.   Institutionnalisation des « monuments historiques » .....	35
III.  Usage du patrimoine dans le présent .....	44
IV.  Dimensions territoriales du patrimoine.....	56
V.    Patrimoine du présent : caractères et définitions .....	69
Conclusion du chapitre 1 .....	78
<b>Chapitre 2 : Démarche de terrains : apports et limites.....</b>	<b>81</b>
I.    Formulation des hypothèses de recherche.....	82
II.   Choix des terrains d'études.....	89
III.  Population rencontrée et type de discours recueillis .....	98
IV.  Difficultés rencontrées lors des enquêtes .....	114
Conclusion du chapitre 2.....	120
<b>Chapitre 3 : Présentation des vallées de la Loire et du Rhône .....</b>	<b>121</b>
I.    Première période (Moyen-âge – fin XVIII <sup>e</sup> siècle) : endiguement et navigation.....	122
II.   Deuxième période (fin XVIII <sup>e</sup> siècle – XIX <sup>e</sup> siècle) : la navigation face au ferroviaire .....	131
III.  Troisième période (fin XIX <sup>e</sup> siècle – années 1980) : les fleuves au service de la Nation .....	144
Conclusion du chapitre 3.....	168
<b>Chapitre 4 : Patrimonialisation des fleuves : enjeux et stratégies .....</b>	<b>171</b>
I.    Reconstituer une Loire « vivante » et « sauvage » .....	172
II.   Protéger le « jardin paysager » du Val de Loire .....	186
III.  Identifier et comprendre l'estuaire de la Loire .....	202
IV.  Reconstitution des mémoires du haut Rhône .....	217
Conclusion du chapitre 4.....	234
<b>Chapitre 5 : Patrimoines du présent des vallées fluviales .....</b>	<b>237</b>
I.    Barrage de Grangent, un patrimoine controversé .....	238
II.   Centrale nucléaire de Chinon-Avoine, un patrimoine historique présent .....	250
III.  Centrale de Cordemais, un patrimoine du présent de l'estuaire de la Loire .....	260
IV.  Aménagement de Cusset, un patrimoine entre passé et présent.....	277
Conclusion du chapitre 5.....	290
<b>Chapitre 6 : Patrimonialisation du présent : fondements et limites.....</b>	<b>293</b>
I.    Différences entre patrimoine du passé et du présent.....	294
II.   Caractéristiques du patrimoine du présent.....	304
Conclusion du chapitre 6.....	319
Conclusion générale .....	321
Références bibliographiques.....	325
Annexes .....	339
Table des illustrations .....	367
Table des matières .....	369



# Introduction générale

Lundi 23 février 2009 : je commence un stage de fin d'études de neuf mois au service « Mission site historique » de la ville de Lyon, dirigé par Bruno Delas. Le travail demandé répond à deux objectifs : coordonner les « Journées européennes du Patrimoine » du *Grand Lyon* et élaborer un recueil d'études de cas à propos de la gestion des villes inscrites au Patrimoine mondial<sup>1</sup>. Cette expérience professionnelle est le point de départ de cette recherche doctorale. La première mission me donne accès à de multiples réunions entre les principaux acteurs associatifs, politiques et économiques de la ville. La coordination de l'événement est assurée en partie par le *Grand Lyon*, dont dépend aussi le responsable de la « Mission site historique ». Le double positionnement administratif de ce service me permet d'observer la manière dont les différentes décisions sont prises à propos des politiques patrimoniales entre d'un côté les responsables de la municipalité lyonnaise et de l'autre ceux de la *Communauté urbaine de Lyon*. Tandis que les premiers s'intéressent au centre historique inscrit au Patrimoine mondial, les seconds souhaitent étendre leur politique patrimoniale à une multitude d'objets des périodes récentes (fin XIX<sup>e</sup> siècle - XX<sup>e</sup> siècle).

En septembre 2009, lors des « Journées européennes du patrimoine », je suis surpris de voir ouverts de nombreux sites industriels en activité : le port Édouard Herriot, l'Usine hydroélectrique de Cusset, l'aménagement de Pierre-Bénite et de nombreuses entreprises de la vallée de la Chimie sont accessibles pour l'occasion et sont présentés comme des patrimoines par les organisateurs (*Grand Lyon*, service « Mission site historique ») et leur propriétaire. Cette conception de la notion de patrimoine m'interpelle et m'incite à interroger son sens. Pourquoi qualifier ces industries en activité des patrimoines ? Que signifie ce mot pour les acteurs territoriaux et que visent-ils par l'emploi de cette notion ? Cette expérience empirique m'amène à questionner directement les fondements, les évolutions et les limites de la patrimonialisation. Afin d'éclairer ce débat embrouillé, un détour théorique s'est imposé à moi comme moyen de mieux comprendre ce que je voyais se dérouler sous mes yeux.

---

<sup>1</sup> Pour le compte de l'*Organisation des villes Patrimoine mondial* (OVPM) et en partenariat avec le *Centre du Patrimoine mondial* et le *Getty Conservation Institut*.

## Extension de la protection patrimoniale à de multiples objets

Face à l'augmentation des demandes de classement et de protection de biens de plus en plus hétérogènes, les scientifiques adoptent deux postures : certains dénoncent la fin du patrimoine et d'autres prônent le « tout-patrimoine ». Pierre-Henri Jeudy<sup>2</sup> pense que « l'esprit patrimonial règne sans avoir besoin d'être reconnu comme tel » et qu'« il impose une finalité à la création elle-même : ce qui est créé au temps présent s'inscrit dans le registre d'une conservation présumée pour les temps futurs » (2008, p.9). Par exemple, l'auteur ne comprend pas l'intérêt de protéger et conserver un même type d'usines en France et en Angleterre. De son côté, Françoise Choay<sup>3</sup> fustige l'extension patrimoniale qu'elle pense être le révélateur d'un mal-être social dans une société où ce qu'elle nomme la « compétence d'édifier » n'existe plus. Au contraire, certains chercheurs tels que Vincent Veschambre<sup>4</sup> estiment qu'il est nécessaire que de plus en plus d'objets soient transformés en patrimoine pour que le plus de personnes possibles aient accès à ce qu'il nomme le « conservatoire de l'espace ». La plupart des chercheurs mettent en relation l'augmentation de la demande de classement et de protection de la part de propriétaires ou d'associations avec une « crise » identitaire vécue par la population française, crise due notamment aux changements socio-économiques qu'elle connaît depuis les années 1980.

La figure élitiste du patrimoine tend de plus en plus à disparaître : ce n'est plus seulement au « Monument historique » que les acteurs territoriaux pensent aujourd'hui, car, pour eux, tout (ou presque tout) peut être considéré comme patrimonial. Cette situation génère des confusions, des tensions sociales et politiques, car chacun a sa propre définition du patrimoine et l'utilise comme il l'entend en fonction de ses attentes. Par ailleurs, de nombreux objets, qui n'attiraient pas l'attention des agents de l'administration de la conservation patrimoniale<sup>5</sup>, sont désormais inventoriés et parfois classés sur demande des associations ou des propriétaires eux-mêmes. De leur côté, les collectivités territoriales cherchent à désigner de plus en plus de bâtiments et ou de sites (industriels, naturels...) en patrimoines pour attirer des touristes. Dans ce cadre, l'objet patrimonial se

---

<sup>2</sup> Dans *La machine patrimoniale*, Circé, Paris, 2008, 128 p.

<sup>3</sup> Dans *L'allégorie du patrimoine*, Ed. du Seuil, Paris, 2007 (1992), 270 p.

<sup>4</sup> Dans *Traces et Mémoires urbaines, Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2008, 310 p.

<sup>5</sup> J'emploie cette expression tout au long de la thèse pour désigner à la fois les agents de la DRAC et les Architectes des bâtiments de France (ABF). Je peux aussi les nommer « experts » ou encore « experts officiels ».

transforme en investissement générant du profit direct ou indirect pour ses propriétaires ou ses gestionnaires.

## **Problématique et hypothèses de la thèse**

Les chercheurs en sciences sociales analysent majoritairement la formation d'objets patrimoniaux dont la protection est déjà décidée et arrêtée après négociation entre les personnes concernées et validation par des « experts » (ABF ou agents de la DRAC). Cependant, ces approches opérationnelles et théoriques restent bloquées par une conception « conservatrice » et « muséifiante » du patrimoine. Par conséquent, elles sont inadaptées aux objets « récents »<sup>6</sup> et en activité qui tendent aujourd'hui à être, pour certains, désignés comme des patrimoines par des acteurs territoriaux et des propriétaires. Par l'absence de leur prise en compte par l'administration patrimoniale et par leurs fonctions, ces objets font débat. C'est pourquoi l'attribution du terme patrimoine à des équipements industriels est ambiguë et peu analysée. S'agit-il d'un nouveau sens donné à la notion de patrimoine ? Que révèle cette désignation patrimoniale ? Ma recherche porte sur les différents processus sociaux et territoriaux qui conduisent certains acteurs territoriaux à qualifier des équipements industriels en activité de « patrimoine ». Par ce biais, j'interroge d'un point de vue théorique et pratique ces formes de patrimonialisation et leurs limites.

Pour aborder ces questions, je distingue le patrimoine du passé de celui du présent. Le premier renvoie aux objets hors d'usage qui matérialisent des mémoires d'époque antérieure réinterprétées et définies par des groupes de personnes pour répondre à des enjeux présents (le plus souvent identitaires). Le patrimoine du passé est protégé et valorisé pour les imaginaires sociaux du passé qu'il perpétue et réanime par sa présence sur un territoire ainsi que par l'attention que lui portent les habitants. Il s'agit le plus souvent d'un patrimoine classé par les agents de l'administration de la conservation patrimoniale<sup>7</sup>. À l'inverse, ce que je nomme « patrimoine du présent » désigne des objets

---

<sup>6</sup> Je nomme « objets récents » toutes les constructions, industries, équipements et infrastructures encore en fonction aujourd'hui et généralement datant du XX<sup>e</sup> siècle ou de la période post-Révolution industrielle.

<sup>7</sup> Cependant, il convient de nuancer ce propos car une partie des patrimoines du passé ne sont pas officialisés par les agents de l'administration de la conservation patrimoniale.

en activité en train de devenir des patrimoines et à partir desquels les acteurs territoriaux, les visiteurs, les observateurs, les propriétaires et les usagers (actifs ou passifs) construisent des mémoires, des souvenirs, des imaginaires et des représentations. Il s'agit de patrimoines non officiels et non reconnus par les « experts » (ABF, DRAC). Par conséquent, ces biens ne sont pas protégés. Par ailleurs, leur rôle et leur fonction dans la société et sur leur territoire d'implantation suscitent débats et controverses entre les habitants et entre les acteurs territoriaux.

L'objectif de ma recherche est de théoriser le phénomène de patrimonialisation d'objets en activité que je nomme « patrimoines du présent ». Je veux ainsi les définir et les caractériser, comprendre leurs modes de production et analyser leurs fonctions. Deux hypothèses sont discutées :

- La qualification patrimoniale de bâtiments industriels en activité est liée au contexte mémoriel et territorial. L'industrie concernée par cette désignation est liée et répond à ces cadres spatiaux-mémoriels.
- Contrairement au patrimoine du passé, celui du présent se fonde sur les usages qu'en font les habitants, les visiteurs, les propriétaires et les collectivités territoriales. La poursuite de la fonction productive du bien concerné est un élément déterminant de sa patrimonialisation.

### **Supports d'analyses : les équipements producteurs d'électricité dans les vallées de la Loire et du Rhône**

Afin d'appréhender les limites de la patrimonialisation et la formation de patrimoines du présent, j'ai choisi de prendre pour support d'analyse les vallées fluviales où depuis les années 1990, le fleuve est transformé en patrimoine par l'action commune ou conflictuelle de multiples acteurs territoriaux : les habitants, les associations écologistes, les associations de batellerie, les opérateurs touristiques, les collectivités territoriales, les services étatiques (DREAL, DRAC, Agence de l'eau...), les entreprises (EDF, CNR, industriels, autorité portuaire) et les associations d'activités traditionnelles (pêche, chasse, agriculture...). Cependant, les représentations et les attentes de tous ces acteurs vis-à-vis du fleuve et de sa patrimonialisation divergent totalement. Tandis que les

habitants et les associations de batellerie veulent retrouver une vie sociale le long du cours d'eau et le voir « animé », les associations écologistes luttent contre les projets d'aménagement prévus par les collectivités territoriales, les entreprises (EDF ou CNR par exemple) ou l'État pour produire de l'hydroélectricité ou dévier le cours du fleuve afin de limiter les risques d'inondation ou irriguer les terres agricoles. De leur côté, les collectivités territoriales cherchent à transformer le fleuve, ses paysages et les patrimoines bâtis des vallées en ressources territoriales pour donner au territoire une fonction touristique. Enfin, les services de protection de l'environnement (DREAL et instituts associés) réglementent les zones humides selon les lois nationales et les directives européennes.

L'analyse prend pour support les vallées de la Loire et du Rhône. André Micoud<sup>8</sup> parle de nouvelle sémantisation des liens entre les hommes et les fleuves de la Loire et du Rhône à partir de l'intérêt nouveau des sciences écologiques et humaines (2000, p.229) : ces cours d'eau sont identifiés désormais comme des objets à la fois naturels, sociaux et culturels<sup>9</sup>. Depuis l'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial en 2000, de nombreux travaux de recherche traitent de la « patrimonialisation » de la Loire<sup>10</sup>. Dans la vallée du Rhône, la *Maison du fleuve Rhône* (Givors)<sup>11</sup> ainsi que des chercheurs de l'Université de Lyon 2 et de Saint-Étienne analysent les évolutions des rapports de l'homme au fleuve, notamment en ville<sup>12</sup>. De leur côté, les élus et les agents administratifs

---

<sup>8</sup> Dans « Entre Loire et Rhône, où comment des objets naturels peuvent faire du lien », dans André Micoud, Michel Peroni (dir.), *Ce qui nous lie*, Ed. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2000, pp. 227-239.

<sup>9</sup> Par exemple, les acteurs territoriaux du bassin de la Loire parlent de fleuve vivant ou de « fleuve royal ».

<sup>10</sup> Franck Huyghues Despointes, *Des barrages au patrimoine mondial : la Loire comme objet d'action publique*, thèse de Géographie sous la direction de Corinne Larrue et de Patrice Melé, Université de Tours, soutenue en 2008 ; Hervé Davodeau, *La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale : paysages et politiques publiques de l'aménagement en Pays de la Loire*, thèse de Géographie sous la direction de Nathalie Carcaud, Université d'Angers, soutenue en 2003, 304 p. ; Benoît Pin, *De la conception d'un fleuve patrimonial à sa mise en tourisme : Du Val de Loire au fleuve Niger*, thèse de Géographie sous la direction de Jean Pierre Berton et Corinne Larrue, Université de Tours, soutenue en 2010 ; Laura Verdelli, *Héritages fluviaux, des patrimoines en devenir : processus d'identification, protection et valorisation des paysages culturels en France, Portugal et Italie : quelques exemples significatifs*, thèse de Géographie sous la direction de Serge Thibault, Université de Tours, soutenue en 2008.

<sup>11</sup> Fondée en 1989 à la fois pour être un lieu d'exposition et un centre de recherche sur ce fleuve et faire office de « bureau d'études » pour les collectivités territoriales.

<sup>12</sup> Jacques Bethemont, Jean Pelletier, « Lyon et ses fleuves : des berges perdues aux quais retrouvés », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 65, n°4, 1990, pp. 300-307 ; Jean Pelletier, « Sur les relations de la ville et des cours d'eau », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 65, n°4, pp. 233-239. ; Claire Gerardot, *Fleuves et action urbaine : de l'objet à l'argument géographique - Le Rhône et la Saône à Lyon, retour sur près de trente ans de « reconquête » des fronts d'eau urbains*, thèse de Géographie sous la direction de Franck Scherrer, Université Lyon 2, soutenue en 2007.



des villes parlent de « réappropriation des fleuves » et les acteurs « officiels » de leur patrimonialisation<sup>13</sup> évoquent le fait que la population renoue avec un passé oublié.

La thèse s'intéresse aux équipements producteurs d'électricité (barrages hydroélectriques, centrales thermiques et nucléaires) présents dans les deux vallées et désignés (pour certains d'entre eux) comme patrimoniaux par les propriétaires, les collectivités territoriales ou les associations. L'approche est à la croisée de la géographie et de l'ethnologie. Je m'appuie sur les paroles et les discours des soixante-neuf personnes rencontrées<sup>14</sup> pour restituer une partie des mémoires, des imaginaires et des représentations de leur territoire. Ces « témoins » sont des représentants d'institutions, de services d'administrations étatiques, de collectivités territoriales ou d'intercommunalités, des élus locaux (ou nationaux) et des militants associatifs (écologistes ou de défense d'un patrimoine) qui agissent directement ou indirectement sur la patrimonialisation des cours d'eau par leur statut professionnel ou pour leurs convictions personnelles. Par leur culture et leurs actions, ces individus prennent de la distance avec les modes de vie des habitants des vallées qu'ils peuvent analyser et interpréter en fonction de ce qu'ils entendent, ce qu'ils voient et ce qu'ils considèrent comme important. Par conséquent, mes analyses sont, le plus souvent, une réinterprétation des interprétations des acteurs territoriaux rencontrés. Le croisement des différents discours recueillis et l'apport des lectures de textes scientifiques et de rapports opérationnels permettent de relativiser certains propos.

## **Organisation de la thèse**

La réflexion s'organise en six chapitres. Le premier porte sur la notion de patrimoine. Je m'intéresse aux différentes analyses et théories qui existent autour de ce sujet dans les sciences humaines et sociales. J'apporte un éclairage sur ses différentes caractéristiques, et à partir de ces dernières, j'élabore une première définition du patrimoine du présent et des enjeux qui lui sont associés.

---

<sup>13</sup> DRAC, *Centre du Patrimoine mondial, Maison du fleuve Rhône, Conservatoire des rives de Loire et de ses affluents*, associations du patrimoine, certains chercheurs en sciences sociales.

<sup>14</sup> Elles sont des représentants d'institutions, de services d'administrations étatiques, de collectivités territoriales ou d'intercommunalités, des élus locaux (ou nationaux), des militants associatifs (écologistes ou de défense d'un patrimoine).

Le second chapitre aborde les fondements de ma démarche et explique ma position épistémologique. Je détaille les apports et les limites de mon matériel d'analyse, à savoir les discours recueillis lors des entretiens avec soixante-neuf acteurs territoriaux des vallées de la Loire et du Rhône. J'expose aussi les difficultés rencontrées lors des déplacements car ces aspects influencent les analyses ultérieures.

Le troisième chapitre constitue une présentation historique des deux vallées étudiées. La recherche s'appuie sur une analyse historique de l'évolution des territoires fluviaux étudiés. Elle aide à introduire et à mettre en contexte les processus en cours dans le temps présent. L'approche permet de retenir, pour les analyses ultérieures, les particularités (sociales, économiques, politiques, géographiques...) des deux vallées.

Les quatrième et cinquième chapitres présentent les résultats obtenus dans le cadre des enquêtes de terrain. L'un porte sur la patrimonialisation des fleuves et l'autre sur les patrimoines du présent des vallées fluviales. À ce stade, je veux mettre en lumière les principaux mouvements politiques, économiques et sociaux qui amènent à la construction de patrimoines du passé et du présent. Il s'agit de mettre à l'épreuve la notion de patrimoine et le phénomène d'extension patrimoniale analysée dans le chapitre théorique sur un plan empirique. Pour le quatrième, j'aborde quatre territoires fluviaux : l'estuaire de la Loire, la Loire moyenne et amont et le haut Rhône. Pour le cinquième, je m'intéresse à quatre équipements : la centrale thermique de Cordemais, la centrale nucléaire de Chinon-Avoine, le barrage de Grangent et l'aménagement hydroélectrique de Cusset.

Le dernier chapitre traite des fondements et des limites du phénomène d'extension patrimoniale. À partir des observations et des analyses issues des monographies de terrains, je veux montrer en quoi les enquêtes apportent des réflexions et des connaissances nouvelles quant à l'objet « patrimoine ». L'objectif est d'interroger sa formation, ses enjeux, ses limites. Je propose ainsi de compléter et critiquer la première définition donnée du patrimoine du présent sur la base des analyses précédentes.



# Chapitre 1

## Notion de patrimoine : caractères et définitions

---

Le « patrimoine » peut être défini comme la « construction sociale<sup>15</sup> d'un passé<sup>16</sup> » dans le présent à partir de l'interprétation d'une mémoire (collective ou individuelle) et de travaux d'historiens (scientifiques ou amateurs). Il sert, en quelque sorte, à extérioriser l'héritage<sup>17</sup> mémoriel d'un groupe de personnes et à le matérialiser *in situ* pour le rendre accessible à tous. Par conséquent, il devient un repère temporel pour elles et pour la société concernée. Par ailleurs, l'objet patrimonial porte en lui une double dimension. La première est institutionnelle : l'administration de la conservation patrimoniale (DRAC, Architectes des bâtiments de France, services des inventaires, conservateurs de musées) applique des normes de réglementations, de procédures de sélection et de conservation fondées sur des critères historiques élaborés par un conseil scientifique interne à ses services. La seconde dimension est affective : ses défenseurs, ses visiteurs et les personnes qui le voient (ou l'observent) de manière quotidienne en habitant proche de lui, éprouvent un sentiment d'attachement à son égard. Enfin, le « patrimoine » peut prendre de multiples formes car ce statut est attribué à une multitude d'héritages. Par conséquent, il n'existe ni règles ni fonctions préétablies à sa construction. Les cadres socio-spatiaux et institutionnels de l'objet patrimonial jouent un rôle important dans sa formation.

Dans ce chapitre, je pose les fondements de la démarche théorique. Après avoir abordé l'objet patrimonial comme matérialisation d'une (ou de) mémoire(s), je m'intéresse à l'institutionnalisation de deux démarches : la restauration des « monuments historiques » et l'utilisation de la notion de « patrimoine culturel ». Ensuite, j'aborde la problématique de la fonction du patrimoine aujourd'hui et de ses liens avec le territoire où il se situe. Enfin, je propose une première définition du « patrimoine du présent ». Tout au long du chapitre, je distingue de manière arbitraire le patrimoine « officialisé » (monuments historiques instruits par l'administration de la conservation patrimoine constituée par les

---

<sup>15</sup> Jean-Michel Leniaud est l'un des premiers historiens à mettre en évidence que le patrimoine n'est pas une donnée mais une construction sociale : *L'Utopie française : essai sur le patrimoine*, Mengès, Paris, 1992, 180 p.

<sup>16</sup> Néanmoins, il existe plusieurs types de passé : celui vécu par un individu sous la forme de souvenirs n'est pas le même que celui historique, fondé sur des dates, des événements et des périodes. De la même manière, le temps historique n'est pas le même que le social fondé sur le travail, la vie familiale et le milieu d'origine de l'individu, que l'économique organisé par le système productif et la circulation de capitaux et que celui vécu par une personne selon les moments de la journée ou de sa vie.

<sup>17</sup> L'héritage est un ensemble de savoirs et de savoir-faire constitué par un groupe de personnes qui se caractérise par rapport à lui.

agents de la DRAC ou les Architectes des bâtiments de France) du patrimoine « vernaculaire » (privés ou appartenant aux collectivités territoriales, non officialisé par l'administration compétente).

## I. Matérialisation d'une mémoire

Le patrimoine, avant d'être matériel, est une construction mémorielle. Un monument<sup>18</sup> se forme parce qu'une (ou des) mémoire(s) existe(nt) au préalable et lui est (sont) attachée(s). Néanmoins, la notion de mémoire est polysémique et donc difficile à définir avec précision car elle peut être associée à la fois à des souvenirs personnels, à la commémoration d'un événement de l'histoire d'une nation, aux archives écrites, aux musées mais aussi aux savoirs, aux savoir-faire et aux traditions partagés par plusieurs personnes sur un territoire. Après avoir défini la mémoire comme mobilisation d'un passé dans et pour le présent, j'aborde la constitution d'une mémoire collective et ses rapports avec l'histoire.

### 1. Mobilisation d'un passé dans le présent

Avant de m'intéresser à la « mémoire collective » comme fondement de l'action patrimoniale, je propose un approfondissement théorique de la notion de « mémoire » et j'aborde les principaux débats à propos de sa nature et de sa fonction.

#### 1.1 La mémoire n'est pas un souvenir

Une mémoire est d'abord individuelle. Elle est liée aux mécanismes du cerveau qui permettent à une personne de se rappeler certaines expériences ou moments vécus de son

---

<sup>18</sup> « Monument » vient du mot latin *monumentum*, dérivé du verbe *monere* : « ce qui rappelle quelqu'un ou quelque chose, ce qui perpétue le souvenir » (Félix Gaffiot, *Dictionnaire Français/Latin*, Hachette, Paris, 1934).

passé. Jacques Le Goff<sup>19</sup> définit ce premier aspect de la manière suivante : « La mémoire, propriété de conservation de certaines informations, renvoie d'abord à un ensemble de fonctions psychiques grâce auxquelles l'homme peut actualiser des impressions ou des informations passées qu'il se représente comme passées » (1988, p.105). Elle est donc une production de l'oubli. Je ne peux pas tout retenir du monde qui m'entoure. Par conséquent, le cerveau mémorise certaines choses et en rejette d'autres<sup>20</sup>. Les critères de choix et de rejet sont d'ordre culturel et social. Je sélectionne les informations en fonction de mes connaissances et des éléments que j'ai acquis par mes interactions avec autrui. La mémoire est ensuite une faculté de l'appareil psychique : j'ai conscience que j'ai une mémoire et qu'elle est liée à des événements passés. Dans ce cadre, l'apprentissage permet, dès l'enfance, d'acquérir la compétence de mémoriser par différents moyens mnémotechniques (l'écriture, le « par cœur »...).

Par ailleurs, Henri Bergson<sup>21</sup> propose de distinguer les « images-souvenirs » de la « mémoire ». Les premières, par leur superposition et leur répétition, engendrent des gestes et des mécanismes qui, reproduits plusieurs fois, deviennent des « habitudes ». La « mémoire », quant à elle, utilise et mobilise certaines images du passé enregistrés par l'homme pour lui permettre de penser son présent et son futur. Paul Ricœur<sup>22</sup> fait la même distinction lorsqu'il dit : « d'un côté les souvenirs se distribuent et s'organisent en niveaux de sens, en archipels, éventuellement séparés par des gouffres, de l'autre la mémoire reste la capacité de parcourir, de remonter le temps, sans que rien en principe n'interdise de poursuivre sans solution de continuité ce mouvement » (2000, p.116). Pour mieux comprendre ce phénomène, le fonctionnement de la mémoire humaine peut être rapproché de celui d'un ordinateur. Cette machine réceptionne les informations qu'on enregistre : textes, images, vidéos et logiciels. Cependant, elle ne les classe pas forcément automatiquement. Lorsque j'active le processus de « défragmentation », un schéma représentant la mémoire de l'ordinateur est observable sur l'écran. Des espaces vides (les gouffres) sont visibles et les informations sont mélangées en tout sens. Par le lancement de cette opération, elles deviennent claires et organisées par type de données. La mémoire humaine produit le même type de mécanisme car elle outrepassse les manques et les oublis

---

<sup>19</sup> Dans *Histoire et mémoire*, Gallimard, Paris, 1988, 409 p.

<sup>20</sup> Cet aspect de la mémoire relève davantage de la psychologie, de la neurologie et de la psychiatrie.

<sup>21</sup> Henri Bergson, *Matière et mémoire. Essai sur la relation du corps à l'esprit*, Paris, Alcan, 1896, 279 p. ; J'utilise : Henri Bergson, *Matière et mémoire. Essai sur la relation du corps à l'esprit*, Chicoutimi, version électronique produite par Gemma Paquet, collection « Les classiques des sciences sociales », 2003, 147 p.

<sup>22</sup> Dans *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Ed. du Seuil, Paris, 2000, 720 p.

pour constituer un fil conducteur dans les souvenirs. Elle met, en quelque sorte, en récit les différents événements vécus dans le passé (Ricoeur, 2000, p.116). Cependant, je ne suis pas une machine, j'ai conscience de ce mécanisme en l'activant par moi-même. Aussi, ce dernier dépend de ma psycho-sociologie personnelle qui permet de démarrer l'organisation des souvenirs et la mise en place de l'oubli.

D'un côté, le corps sert de « dispositif moteur » pour réceptionner et « emmagasiner l'action du passé » (Bergson, 2003, p.45) et de l'autre, la mémoire organise ces informations et ces images. Cependant, les souvenirs ne permettent pas de ressentir de nouveau ce que l'on a vécu mais donnent seulement une représentation, une image de ce moment. À cela, Henri Bergson ajoute l'idée d'une sélection des images-souvenirs par la mémoire en fonction de leur utilité dans la situation présente : elles doivent « se coordonner à la perception actuelle et former avec elle un ensemble utile » (Bergson, 2003, p.50). La perception présente s'associe à la mémoire pour répondre aux *stimuli* provoqués par le système nerveux.

Les différences entre la mémoire et les souvenirs sont au cœur des questionnements sur les pratiques patrimoniales actuelles. Deux types de patrimonialisation sont visibles aujourd'hui : l'un est effectué par un groupe d'individus au nom de leurs habitudes (conservation nostalgique) et l'autre consiste à s'appuyer sur des héritages du passé pour penser l'avenir (conservation fonctionnelle). Prenons l'exemple des chantiers navals de Nantes<sup>23</sup> (patrimoine vernaculaire). La conservation d'outils de travail (grues, quais, cales, nefs...) a lieu après la fermeture du site en 1987. Les ouvriers se regroupent dans des associations pour défendre ce site au nom d'un mode de vie, de leur savoir-faire et de leurs habitudes. Ils veulent conserver leurs souvenirs pour les transmettre à autrui. D'un autre côté, les élus et les agents administratifs de la ville connaissent ce site et veulent l'adapter au contexte actuel en le réutilisant tout en conservant certains éléments du passé industriel. Ils pensent les chantiers navals comme un support à mobiliser pour le présent et pour l'avenir de la ville. Dans les deux cas, l'idée de « faire mémoire » séduit les individus engagés dans le processus de patrimonialisation car elle permet à la fois de raviver des souvenirs, des usages et des connaissances acquises et partagées par une majorité de Nantais.

---

<sup>23</sup> Je traite de cette étude de cas dans le chapitre 4.

## 1.2 Formation d'une mémoire collective

La mémoire collective est-elle le résultat ou l'origine de pratiques et de gestes individuels ? Cette question est au cœur des débats actuels sur les choix et les enjeux de la patrimonialisation d'objets du passé.

### 1.2.1 Une mémoire produite par le milieu social

Le sociologue Maurice Halbwachs<sup>24</sup> reformule les théories d'Henri Bergson pour s'intéresser à ce qu'il nomme « la mémoire collective ». Pour lui, l'homme a besoin des autres pour se rappeler de son passé : « Un homme, pour évoquer son propre passé, a souvent besoin de faire appel aux souvenirs des autres. Il se reporte à des points de repère qui existent hors de lui, et qui sont fixés par la société. Bien plus, le fonctionnement de la mémoire individuelle n'est pas possible sans ces instruments que sont les mots et les idées, que l'individu n'a pas inventés, et qu'il a empruntés à son milieu » (2001, p.26). Tout en s'appuyant sur les écrits d'Henri Bergson, Maurice Halbwachs refuse la conception individuelle de la mémoire. Pour cet auteur, les souvenirs d'un individu sont influencés et même construits en rapport à son milieu social qui s'impose comme cadre à chaque conscience individuelle. Pour lui, chacune de ces consciences individuelles, en tant qu'elle est liée avant tout au corps, ne construit aucune relation avec le passé. À l'inverse, la mémoire est collective et relève du social. Elle est extérieure à l'individu. L'auteur ajoute que le souvenir mobilisé par une personne est en accord avec sa position et son milieu social actuel. Il reprend ainsi la conception présente de la mémoire d'Henri Bergson.

La définition de « mémoire collective » de Maurice Halbwachs se rapproche de ce que l'on pourrait nommer l'idéologie, qui est surplombante et englobe l'individu qui se réfère à elle pour penser et agir. Cependant, même s'il existe un certain nombre de représentations et d'idées partagées entre plusieurs personnes, ces dernières l'interprètent

---

<sup>24</sup> Sociologue de la mémoire du début du XX<sup>e</sup> siècle (1877-1945), dans la droite lignée de la sociologie Durkheimienne, et ancien élève d'Henri Bergson, il rédige entre autre *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Alcan, 1925, 367 p. et *La mémoire collective*, Presses universitaires de France, Paris, 1950, 295 p. ; pour ma part, j'utilise : *La mémoire collective*, Chicoutimi, version électronique produite par Laurraine Audy et Jean-Marie Tremblay, collection « Les classiques des sciences sociales », 2001, 105 p.



de manière différente. Aujourd'hui avec Internet, tout le monde peut partager des informations dans le monde entier. Néanmoins, elles ne sont pas comprises de la même manière par les lecteurs. Enfin, une mémoire collective n'est pas fixe : elle se recompose et évolue en permanence. Elle est comme une galaxie en perpétuelle expansion et qui, dans le même temps, rejette de l'énergie (l'oubli). Toute mémoire est réinterprétation d'interprétations effectuées par un ensemble de personnes à l'intérieur mais aussi à l'extérieur d'un groupe social.

### 1.2.2 Une mémoire résultante de pratiques et de gestes individuels

En 1970, Roger Bastide<sup>25</sup> critique l'approche positiviste de Maurice Halbwachs qui empêche, selon lui, de penser réellement la formation de la mémoire collective. Pour l'auteur, la reconstruction mémorielle d'un groupe se fonde à la fois sur l'espace-topique et l'espace-moteur. Le premier renvoie à la géographie des lieux qui fait appel au souvenir des individus à partir de la configuration spatiale, de végétations, d'habitats et le second est lié au corps et à ses mouvements. L'exemple des agriculteurs des marais de l'estuaire de la Loire (patrimoine vernaculaire) permet d'illustrer et de compléter ses propos. Commencé au Moyen-âge, l'aménagement de ces zones humides est assuré, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, par des « syndicats de marais » qui regroupent un petit nombre de propriétaires-exploitants. Du nord au sud de l'estuaire de la Loire, ces associations de personnes entretiennent le territoire en creusant des canaux, en mettant en place des écluses et des vannes et en comblant certains étiers. Leur action permet à la fois de perpétuer des pratiques agricoles et de préserver les zones humides. La géographie des lieux, son paysage et les gestes d'entretien effectués par ces syndicats donnent naissance à une mémoire collective ancrée dans l'espace particulier de l'estuaire. De la même manière, dans le pays de Guérande, proche de l'estuaire, les marais salants (patrimoine vernaculaire) sont visités par de nombreuses personnes qui s'intéressent aux gestes et aux pratiques des travailleurs, le mouvement de l'eau et le fonctionnement du territoire. Le sel de Guérande n'est qu'un aspect de ce qui constitue la mémoire. Il la produit conjointement avec l'organisation du territoire, le travail de la terre et de l'eau.

---

<sup>25</sup> Dans « Mémoire collective et sociologie du bricolage », *L'Année sociologique*, vol. 21, 1970, pp. 65-108. J'utilise une version en ligne de cette référence : [clauderavelet.pagesperso-orange.fr/bricolag.pdf](http://clauderavelet.pagesperso-orange.fr/bricolag.pdf) (17 p.)

Aujourd'hui, les visiteurs des patrimoines (vernaculaires notamment) sont attirés avant tout par le mouvement et le fonctionnement de l'objet concerné. Son animation par des mises en scènes, des jeux de lumières, des diffusions sonores renforcent l'intérêt que portent ces personnes à l'objet patrimonial. Ainsi, l'objet ne suffit plus à lui-même, il faut le mettre en action. Les écomusées et les musées de société sont des exemples de cette évolution car ils proposent de mettre en scène les pratiques, les techniques, les savoirs et les savoir-faire d'un territoire. De même, les personnes intéressées par le tourisme industriel ou la visite d'entreprise veulent voir l'énergie en train d'être produite. Lors des visites organisées des chantiers navals de Saint-Nazaire, les participants se déplacent dans les entreprises pendant que les ouvriers continuent à travailler. Leurs gestes et leurs tâches sont expliqués par un guide qui accompagne le groupe. L'intérêt de venir dans ce type de lieu est d'observer la production industrielle en temps réel. De la même manière, lorsque des personnes visitent un barrage ou une centrale hydroélectrique, elles veulent comprendre le fonctionnement mais surtout « voir » l'électricité se produire. L'édifice en tant que tel les intéresse moins que l'activité.

Par ailleurs, Roger Bastide montre que la mémoire collective est le résultat « d'un système de communication entre individus » (1970, p.10). L'auteur décrit la mémoire collective comme un scénario (1970, p.11) qui s'organise autour de répétitions de gestes, de rôles et de scènes. Il émet aussi une autre idée importante : celle de « la conscience des trous de la mémoire collective » (1970, p.12). Tandis que Maurice Halbwachs associe la fin d'une mémoire collective à la disparition du groupe qui la porte, Roger Bastide l'envisage comme « un schéma d'actions individuelles » (1970, p.12). Pour lui, ses contenus appartiennent à l'ensemble des individus qui composent le groupe et non au groupe comme entité. Ainsi, si les agriculteurs des marais estuariens disparaissaient, ce n'est pas pour autant que leur mémoire s'évanouirait. Un groupe évolue, se compose et se recompose à partir de différentes personnes. Les individus extérieurs peuvent partager la mémoire du groupe d'agriculteurs car ils ont connaissance de leurs pratiques.

La patrimonialisation peut être envisagée comme la réactualisation d'une mémoire collective (en prenant la dernière actualisation comme référence). Les personnes concernées par le projet de patrimonialisation d'un édifice (notamment pour le cas d'un patrimoine vernaculaire) se mobilisent en l'associant à une de leurs images-souvenirs. En

échangeant entre eux, ils décident de se réunir en association pour revendiquer le classement du site par les autorités compétentes. Leur seul moyen est de transmettre leur projet à un élu qui va lui-même le porter au conseil général ou régional pour obtenir les financements nécessaires à la restauration du site. L'autre action est de faire appel à la DRAC pour que des « experts » étudient le dossier et classent ou non l'édifice. Chaque individu détenteur à un moment ou un autre du projet de patrimonialisation lui donne un sens différent (amoindri ou enrichi) en fonction de ses savoirs et de sa position sociale<sup>26</sup>. L'édifice incarne une mémoire collective reconstituée à partir d'actions et de « gestes » individuels qui participent à sa patrimonialisation. Les porteurs du projet lui donnent ainsi une nouvelle chance de « survie » par le fait qu'il est patrimoine. Cependant, ils débattent entre eux de la signification à lui donner. Tandis que certains défendent son utilité économique, d'autres revendiquent son caractère historique. Enfin, les élus s'intéressent à la manière dont les habitants peuvent « s'identifier » à l'objet. Dans ce cadre, la question de la « réappropriation » est souvent évoquée par les collectivités territoriales.

### **1.3 Les mémoires collectives, sources de l'histoire**

L'utilisation de travaux d'historiens occupe une place importante dans le cadre de la patrimonialisation d'un objet (notamment pour le patrimoine officialisé mais aussi, de plus en plus, pour le patrimoine vernaculaire). L'administration de la conservation patrimoniale et ses conseils scientifiques sont composés en majorité de personnes ayant une formation en histoire. De plus, leur validation « scientifique » vient légitimer l'attribution d'un tel statut. L'incarnation d'une mémoire collective ne suffit pas à la construction patrimoniale.

Maurice Halbwachs distingue clairement la mémoire collective de ce qu'il nomme « mémoire historique », c'est-à-dire l'histoire : « si la mémoire collective, plus généralement, ne contenait que des dates et des définitions ou rappels arbitraires d'événements, elle nous demeurerait bien extérieure » (2001, p.27). L'auteur parle d'interpénétration entre l'histoire apprise et l'histoire vécue sur laquelle se base la

---

<sup>26</sup> Cela conduit à une forme de « transcendance patrimoniale » où le sens et les valeurs accordées à un objet dépassent ses réalités physiques. Sur cette notion de « transcendance patrimoniale », voir les travaux de Thibaut Gorius : *Le second souffle de la friche industrielle de Meisenthal. Une approche ethnologique du phénomène contemporain de patrimonialisation*, thèse en Anthropologie, sous la direction de Didier Gazagnadou et d'André Julliard, Université Paris 8, soutenue en 2013.

mémoire (individuelle et collective). Pour lui, « à côté d'une histoire écrite, il y a une histoire vivante qui se perpétue ou se renouvelle à travers le temps et où il est possible de retrouver un grand nombre de courants anciens qui n'avaient disparu qu'en apparence » (2001, p.35). Tandis que l'histoire s'intéresse aux ruptures, aux périodes et à leurs changements, une mémoire collective se construit dans la durée et ne dépend pas des dates et des événements. Tandis qu'une mémoire collective appartient à un groupe déterminé à un moment donné, l'histoire interprète, découpe en périodes et replace dans un contexte social élargi une mémoire écrite, archivée et sélectionnée par les autorités compétentes. Néanmoins, il convient aussi de spécifier que l'histoire d'autrefois n'est pas la même qu'aujourd'hui. Tout comme la mémoire, elle est en perpétuelle mutation et actualisation.

Jacques Le Goff montre les liens existants et nécessaires entre l'histoire et la mémoire : « la mémoire est la matière première de l'histoire. Mentale, orale ou écrite, elle est le vivier où puisent les historiens. [...] Cette discipline vient, d'ailleurs, à son tour, alimenter la mémoire et rentre dans le grand processus dialectique de la mémoire et de l'oubli que vivent les individus et les sociétés. L'historien doit être là pour rendre compte de ces souvenirs et de ces oublis, pour les transformer en une matière pensable, pour en faire un objet de savoir. Trop privilégier la mémoire c'est s'immerger dans le flot indomptable du temps » (1988, p.11). L'auteur attribue à l'historien le rôle de veilleur contre l'oubli. Il met l'histoire au-dessus de la mémoire qu'il qualifie « d'indomptable ». Pour Jacques Le Goff, sa discipline a pour rôle d'organiser et de donner de l'intelligibilité à la mémoire à un moment donné. Dans les années 1970-1980, la notion de « mémoire collective » est revisitée et réemployée dans les sciences sociales<sup>27</sup>. François Hartog<sup>28</sup> montre que les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle se sont toujours méfiés de la « mémoire » car ils estimaient qu'elle déformait la « vérité historique » : « l'histoire devait commencer là où s'arrêtait la mémoire : les archives écrites » (2003, p.134). À l'inverse, dans les années 1970-1980 avec la crise économique, sociale et politique, la mémoire et l'identité deviennent deux notions interrogées par l'État et les élus locaux. Dans ce cadre, les historiens interrogent les nouvelles approches de leur discipline : « l'histoire de la mémoire » se développe à partir de cette période. Néanmoins,

---

<sup>27</sup> Notamment avec les premiers volumes des *Lieux de mémoire* sous la direction de Pierre Nora : Pierre Nora, *Les Lieux de mémoire*, Gallimard, Paris, I, *La République*, 1984, 674 p.; II, *La Nation*, 3 vol., 1986, 610, 622 et 665 p.; *Les France*, 3 vol., 1993, 988, 988 et 1034 p.; ainsi que Jacques Le Goff, *Histoire et mémoire*, Gallimard, Paris, 1988, 409 p.

<sup>28</sup> Dans *Régimes d'historicité, présentisme et expériences du temps*, Ed. du seuil, Paris, 2003, 270 p.

pour Marie-Claire Lavabre<sup>29</sup>, cette notion « est aujourd'hui usée d'avoir trop servi » (2000, p.51). Tzvetan Todorov<sup>30</sup> rejoint ces propos : « En cette fin de millénaire, les Européens, et tout particulièrement les Français, sont obsédés par un nouveau culte, celui de la mémoire » (2004, p.51). Ces analyses sont représentatives de la tendance actuelle à dénoncer une multiplication des mémoires. Cependant, le plus souvent, ces auteurs font référence aux politiques menées par l'État à propos de la commémoration d'événements nationaux (guerres, esclavage...) et non des mémoires en général (les mémoires locales non officialisées).

Aujourd'hui la mémoire « patrimonialisée » devient culpabilisante. On se sent responsable d'un héritage mémoriel (notamment pour le patrimoine institutionnel): la commémoration de guerres, de l'esclavage ou d'autres événements des siècles antérieurs. De la même manière, l'homme se sent responsable envers le patrimoine dit « naturel ». S'il protège et restaure aujourd'hui les zones humides, le long des fleuves et des estuaires, c'est avant tout parce qu'il culpabilise de l'état dans lequel ils sont actuellement et qu'il se sent garant de leur durabilité dans le temps. Cette mémoire-culpabilisante est liée au contexte socio-économique actuel où la protection de l'environnement prend une place de plus en plus importante. Dans une toute autre mesure, la mémoire et le patrimoine peuvent au contraire servir d'armes contre le changement, induit notamment par la mondialisation. Avec la globalisation naissent des « risques »: perte identitaire, transformation des « traditions », modifications de l'économie locale. Dans ce cadre, le patrimoine (vernaculaire notamment) rassure et la mémoire sélectionnée (et donc « patrimonialisée ») constitue un repère historique auquel les habitants se réfèrent pour comprendre les évolutions de leur société. Cependant, comme la mémoire n'est qu'interprétation, elle peut être utilisée selon une autre rationalité par des décideurs politiques ou des acteurs économiques pour qu'elle réponde à leurs propres besoins (victoire électorale, commerce...).

---

<sup>29</sup> Dans « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, vol 7, n°7, 2000, pp. 48-57.

<sup>30</sup> Dans *Les abus de la mémoire*, Arléa, Paris, 2004, 64 p.

## 2. Lieux de mémoire et monuments

Les historiens associent souvent les « lieux de mémoire » aux monuments officiels, notamment commémoratifs. Cependant, le monument comme symbole d'une mémoire collective peut se constituer progressivement et à tout moment.

### 2.1 Le monument commémoratif, un lieu de mémoire officiel

En s'intéressant à l'évolution des formes de la mémoire, Jacques Le Goff explique que « l'apparition de l'écriture est liée à une profonde transformation de la mémoire collective » (1988, p.115). Ce procédé permet « la commémoration, la célébration par un monument commémoratif d'un événement mémorable » (*Ibid.*, p.116). Dans ce sens, Françoise Choay<sup>31</sup> explique que le monument (dans le sens, patrimoine officialisé) n'a pas pour rôle « de faire constater, de livrer une information neutre, mais d'ébranler, par émotion<sup>32</sup>, une mémoire vivante » (2007, p.14). L'auteur ajoute qu'il désigne « tout artefact édifié par une communauté d'individus pour se remémorer ou faire remémorer à d'autres générations, des personnes, des événements, des sacrifices, des rites ou des croyances » (2007, p.14). Le monument commémoratif est donc un outil servant à transmettre la mémoire d'un groupe d'individus du présent vers le futur. Dans cette définition, Françoise Choay parle d'émotion, d'ébranlement et, par conséquent, elle attache le monument à une mise en scène, ou plutôt, à une dramatisation de la mémoire. Cependant, l'auteur ne fait référence ni aux destinataires ni aux porteurs du message qu'il a pour mission de transmettre. Pourtant, le plus souvent, le monument est le support d'interactions sociales autour d'une mémoire collective. Prenons l'exemple de l'Arc de Triomphe à Paris (1806-1836 : patrimoine officialisé par excellence). À la fois symbole du pouvoir dans l'espace et lieu de commémoration des soldats morts pour le pays, il rappelle à la société française les guerres menées au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle. Lors du 8 mai et du 11 novembre, il sert à maintenir et véhiculer une mémoire nationale intrinsèquement liée à l'histoire de la société Française. Néanmoins, une baisse constante de la fréquentation de

---

<sup>31</sup> Dans *L'allégorie du patrimoine*, Ed. du Seuil, Paris, 2007 (1992), 270 p.

<sup>32</sup> « Émotion » vient du mot latin *emōvĕo* qui signifie « ôter d'un lieu, déplacer, remuer, ébranler » et de *mōtĭo* : « action de mouvoir, mouvement, impulsion » (Félix Gaffiot, *Dictionnaire Français/Latin*, Hachette, Paris, 1934).

ce type de cérémonie est observable depuis plusieurs années. Certains élus proposent même de réunir en une seule toutes les célébrations de mémoires de guerre le 11 novembre. Seule la fête nationale du 14 juillet continue à mobiliser car elle propose bien d'autres événements en parallèle (concerts notamment). En outre, la mise en scène de la cérémonie modifie le plus souvent son sens. Par exemple, combien de personnes connaissent avec exactitude l'origine religieuse de la Fête des Lumières de Lyon (patrimoine vernaculaire) ?

Pour de nombreux auteurs, le rôle mémorial du monument tend à s'effacer. Françoise Choay indique que « dorénavant, le monument s'impose à l'attention sans arrière fond, interpelle dans l'instant, tronquant son ancien statut de signe pour celui de signal » (2007, p.16). Pour elle, le mot « monument » désigne désormais le « colossal ». Elle donne pour cela l'exemple de la Tour de Bretagne à Nantes ou l'Arche de la défense à Paris. Elle évoque deux causes à ce changement. La première est liée à la place grandissante accordée au concept d'art dans les sociétés occidentales depuis la Renaissance où, selon elle, l'idéal de beauté se substitue à l'idéal de mémoire (Choay, 2007, p.17). La seconde cause vient du perfectionnement et de la diffusion de mémoires artificielles telles que la vidéo ou la photographie. Cependant, Françoise Choay définit le monument essentiellement par le commémoratif (un sens renvoyant exclusivement au patrimoine officialisé). Elle s'autorise seulement à ajouter les sites symbolisant la guerre (le champ de bataille de Verdun par exemple). Elle ne prend nullement en compte les monuments non officiels, non nommés comme tels et qui incarnent pourtant une mémoire collective (nationale, régionale ou locale).

## 2.2 Formation et évolution des lieux de mémoire

De nombreux édifices ne sont pas construits en tant que monuments *a priori* mais ils acquièrent *a posteriori* ce statut (un monument patrimonialisé peut être considéré comme un patrimoine vernaculaire). Pierre Nora<sup>33</sup> explique qu'ils sont des lieux « dans les trois sens du mot, matériel, symbolique et fonctionnel » (1997, p.37). Pour lui, ces trois

---

<sup>33</sup> Il dirige les volumes des *Lieux de mémoire* : *Les Lieux de mémoire*, Gallimard, Paris, I, *La République*, 1984, 674 p.; II, *La Nation*, 3 vol., 1986, 610, 622 et 665 p.; *Les France*, 3 vol., 1993, 988, 988 et 1034 p. ; J'utilise *Les Lieux de mémoire*, vol I, Gallimard, Paris, 1997, 1642 p.

éléments sont essentiels pour qu'existe un lieu de mémoire. Pour cela, il donne différents exemples : « Même un lieu d'apparence purement matérielle comme un dépôt d'archives, n'est un lieu de mémoire que si l'imagination l'investit d'une aura symbolique. Même un lieu purement fonctionnel, comme un manuel de classe, un testament, une association d'anciens combattants, n'entre dans la catégorie que s'il est l'objet d'un rituel. Même une minute de silence, qui paraît l'exemple extrême d'une signification symbolique, est en même temps comme le découpage matériel d'une unité temporelle et sert, périodiquement, à un rappel concentré du souvenir » (*Ibid.*, p.37). Ainsi, à partir du moment où un objet, un espace ou un édifice devient sursignifiant du fait de sa fonction, de son appartenance à un territoire ou de son apparence, il peut être défini comme « lieu de mémoire ». Pierre Nora ajoute que « ce qui constitue certains sites préhistoriques, géographiques ou archéologiques en lieux, et même en hauts-lieux, est souvent ce qui précisément, devrait leur interdire, l'absence absolue de volonté de mémoire, compensée par le poids écrasant dont les ont chargés le temps, la science, le rêve et la mémoire des hommes » (*Ibid.*, p.39). Par exemple, les ruines d'un château (patrimoine vernaculaire) prennent ce statut pour de multiples raisons. Dans un premier temps, il est possible de l'associer au symbole d'une société disparue. Les habitants proches connaissent aussi ce lieu par leurs expériences personnelles quand ils sont allés s'y promener. Aussi, différentes histoires et croyances lui sont attachées, notamment par les contes racontés aux enfants. Donnons aussi l'exemple d'installations artistiques qui modifient le sens de l'espace dans lequel elles se situent. Pour le cas de la biennale d'art contemporain « Estuaire », dans l'estuaire de la Loire, l'objectif recherché par ses organisateurs est de créer des « lieux de mémoires » par la mise en place d'œuvres en des points précis de ce territoire. La Villa Cheminée, située à côté de la centrale thermique de Cordemais, est construite par Tatzu Nishi<sup>34</sup> pour faire émerger un imaginaire nouveau lié à ce lieu<sup>35</sup>. Par la même occasion, la commune de Cordemais, connue exclusivement par l'équipement énergétique, adopte une nouvelle image. De la même manière, la commune de Lavau-sur-Loire accueille dans ses marais un observatoire construit en partie par les habitants aidés par l'artiste Tadashi Kawamata<sup>36</sup>. Aux pratiques des agriculteurs s'ajoute une nouvelle mémoire liée à cet objet.

---

<sup>34</sup> Artiste japonais qui transforme les monuments existants en modifiant son environnement. Par exemple, il construit une chambre d'hôtel autour de la statue du Christ sur la place Saint-Anne à Gand (Belgique).

<sup>35</sup> J'aborde cette étude de cas dans le chapitre 5.

<sup>36</sup> Artiste-plasticien japonais, il construit des sculptures en bois *in situ*. Par exemple, son œuvre *Tree Huts* (2008) est un ensemble de « petites chambres » en bois accrochés au pignon d'un hôtel particulier parisien qui renvoie à l'idée de refuges ou de cabanes d'enfants.



Le nom de la commune inconnu jusqu'alors, est désormais inscrit sur de nombreux sites Internet et dans de nombreux documents touristiques à l'usage des visiteurs de la région.

Enfin, le sens donné à un lieu de mémoire change avec le temps : « les lieux de mémoire ne vivent que dans leur aptitude à la métamorphose, dans l'incessant rebondissement de leurs significations et le buissonnement imprévisible de leurs ramifications » (Nora, *Ibid.*, p.38). Les cartes murales de Vidal de La Blache publiées en 1885 sont un exemple représentatif (patrimoine vernaculaire). Constituées dans un souci pédagogique, elles connaissent un grand succès dès leur parution et sont affichées dans les écoles françaises. Elles sont des lieux de mémoires pour les différents élèves durant les trois premiers quarts du XX<sup>e</sup> siècle (la dernière réédition est en 1966) car de nombreuses générations se rappellent leur présence dans la salle de classe. Elles sont aussi des lieux d'inventaire : le nombre de cartes ne cesse d'augmenter tout au long du XX<sup>e</sup> siècle et permet d'accéder à une large connaissance du territoire français. Les mémoires qu'elles représentent deviennent historiques car les cartes témoignent du changement de représentation de la France avec le temps. Aujourd'hui, elles sont vendues comme des œuvres d'art témoignant d'une époque et d'une vision de la France. L'aménagement hydroélectrique de Cusset<sup>37</sup> (patrimoine vernaculaire), dans le nord-est de Lyon, peut aussi servir d'exemple. D'abord espace de pêche et de navigation au XIX<sup>e</sup> siècle, il est ensuite attaché au développement industriel de Lyon. Il est aussi le premier type d'exploitation hydroélectrique de cette envergure sur le Rhône. Par conséquent, il incarne l'apparition de l'hydroélectricité et son utilisation dans les grandes villes françaises. Dans le même temps, les ouvriers présents sur les chantiers sont aussi constructeurs d'une mémoire. De nationalités différentes, ils s'installent non loin du site de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle. Dans la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle, l'aménagement devient un prototype reproduit sur plusieurs parties du fleuve par la *Compagnie nationale du Rhône* (CNR). Il est aujourd'hui un espace naturel paysager pour les habitants du Grand Lyon. La production hydroélectrique est assurée par EDF qui renvoie à un autre type de mémoire : le service d'intérêt général et public, idée conçue par le conseil national de la résistance et appliquée dans la période d'après-guerre. Tout comme les cartes murales de Vidal de la Blache, l'aménagement de Cusset concentre différentes mémoires qui s'accumulent dans le temps et changent le sens des lieux.

---

<sup>37</sup> J'aborde cet exemple dans le chapitre 5.

### 3. Le monument, un « contracteur » du temps

Pierre Nora parle d'accélération de l'histoire. Cette expression n'est cependant pas nouvelle. François Hartog explique que l'expression a une « histoire » car dès 1946, Daniel Havély publiait *Essai sur l'accélération de l'histoire*. Le premier aspect renvoie à une multiplication des mémoires collectives (Hartog, 2003, p.137). Maurice Halbwachs dans son ouvrage *La mémoire collective* relève, déjà à son époque, que le nombre de groupes sociaux augmente et qu'il y a de plus en plus d'échelons entre les mémoires collectives et nationales : « entre l'individu et la nation, il y a bien d'autres groupes, plus restreints que celle-ci, qui eux aussi, ont une mémoire et dont les transformations réagissent bien plus directement sur la vie et la pensée de leurs membres » (2001, p.44). Le phénomène ne fait que s'amplifier : les hommes appartiennent à un nombre de plus en plus grand de groupes sociaux. François Ascher<sup>38</sup> va jusqu'à qualifier la société d'« hypertexte » en référence aux mots ou groupes de mots surlignés sur une page Internet et qui permettent d'accéder à une autre page (2001, p.38). La société actuelle fonctionne en réseau et les individus sont amenés à rencontrer et à échanger de plus en plus avec d'autres de différents groupes. Par ailleurs, avec l'aide d'Internet et des technologies de l'information et de la communication, la mémoire s'est démultipliée. Cependant, il ne s'agit pas d'une accélération de l'histoire mais d'une augmentation de l'information et des connaissances commencée avec l'invention de l'imprimerie (XVI<sup>e</sup> siècle).

Néanmoins, François Hartog ajoute que l'expression renvoie aussi à un autre phénomène : la rupture de nos sociétés avec le passé. Pour Pierre Nora, cette coupure révèle la fin des « sociétés-mémoires ». Il parle même de la fin de la mémoire : « on ne parle tant de mémoire que parce qu'il n'y en a plus » (1997, p.23). Pour lui, le sentiment de continuité qui s'exprimait par la mémoire collective « devient résiduel à des lieux » (*Ibid.*, p.23)<sup>39</sup>. L'idée de rupture mémorielle est largement partagée chez les historiens et les chercheurs s'intéressant au patrimoine aujourd'hui. Souvent, la patrimonialisation est montrée comme un moyen pour la société de reconstruire la continuité perdue avec le passé. Par exemple, Jean Davallon<sup>40</sup> explique que « pour qu'il y ait patrimonialisation, il

---

<sup>38</sup> Dans *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, Ed. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2001, 103 p.

<sup>39</sup> Pour caractériser ce phénomène, Régis Debray (1999, p.21) parle de « tragédie du monument » en référence aux ouvrages de Georges Simmel, *La Tragédie de la Culture*, Paris, Rivages, 1988, 253p. ; et d'Alois Riegl, *Le Culte moderne du monument, sa nature, son origine (Der moderne Denkmalkultus, sein Wesen, seine Entstehung)*, Wien, Braumüller, 1903.

<sup>40</sup> Dans *Le don du patrimoine, une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Lavoisier, Paris, 2006, 222 p.

faut qu'il y ait eu rupture dans la continuité de la mémoire ; la chose est reconnue par l'ensemble des chercheurs travaillant sur le sujet » (2006, p.119). Cependant, au contraire de Jean Davallon, j'insiste sur le fait que la rupture de la continuité de la mémoire n'existe pas et qu'il s'agit en réalité d'une latence ou d'une discontinuité de la mémoire qui se réactualise par l'arrivée d'une autre ou par le fait qu'elle change de nature.

Le monument patrimonialisé devient en réalité un support, une aide à la précipitation du temps. Il peut être comparé à une horloge qui fonctionnerait plus rapidement et ferait sauter des heures pendant lesquelles les hommes se délesteraient, se détourneraient de cette mémoire. Par exemple, un château (patrimoine vernaculaire) est reconstruit et restauré en fonction des interprétations que les porteurs du projet se font des modes de vie du XII<sup>e</sup> siècle pour permettre aux visiteurs de comprendre comment vivaient leurs occupants. L'objectif affiché est de nouer une relation avec le passé par cette reconstitution et de se lier de nouveau avec une « mémoire oubliée ». Cependant, entre les coutumes et l'architecture du XII<sup>e</sup> siècle recréées et aujourd'hui, les temporalités se cristallisent en un seul et même lieu et tout ce qui s'est passé entre les deux périodes est effacé. La rupture avec la continuité temporelle a pour conséquence sa fragmentation : chaque monument est attaché à une époque ou un événement en particulier. Par conséquent, aujourd'hui, l'environnement de l'homme se compose de différents témoins et repères temporels localisés dans l'espace qui contractent la mémoire dans l'instant. L'aménagement hydroélectrique de Cusset (patrimoine vernaculaire), encore en fonctionnement, incarne une utilisation de l'eau du Rhône datant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ici, la reconstitution n'est pas nécessaire et la continuité de son fonctionnement suffit à contracter le temps. Peu importe que les gestionnaires aient changé et que les conditions d'exploitation aient été mises aux normes actuelles. Le monument permet aussi d'ouvrir de nouveau une mémoire. Il réinterprète le passé pour créer un nouvel avenir : il sert de relais culturel qui fait vivre une mémoire revisitée par de nouveaux usages, un nouvel imaginaire se fondant sur le lieu. Par exemple, les écluses (patrimoines vernaculaires) pour la mise en navigabilité du haut Rhône constituent des opérateurs de perpétuation de mémoires. Cette utilisation du fleuve réactive et projette la mémoire de la navigation dans l'avenir.

## Conclusion

Les mémoires sur lesquelles se fonde le patrimoine associent de nombreuses personnes aux intentions et aux attentes tantôt conciliables tantôt opposées. Parce qu'elle est ambiguë et qu'elle renvoie à différents types de passés (personnels, historiques, collectifs...), la construction patrimoniale est souvent l'objet de tensions ou d'incompréhensions. Parallèlement, la mémoire historique nationale se matérialise à travers l'inventaire, la restauration et la protection des « Monuments historiques ».

## II. Institutionnalisation des « Monuments historiques »

Dans son ouvrage *L'allégorie du patrimoine*, Françoise Choay<sup>41</sup> insiste sur les différences entre le « monument historique » et le « monument » : « [ce dernier] est une création délibérée dont la destination a été assumée *a priori* et d'emblée tandis que le monument historique n'est pas initialement voulu et créé comme tel ; il est constitué *a posteriori* par les regards convergents de l'historien et de l'amateur, qui sélectionnent dans la masse des édifices existants, dont les monuments ne représentent qu'une partie » (2007, p.21). Le « monument historique » est une invention occidentale du XIX<sup>e</sup> siècle née de la conscience de la modernité à partir de l'histoire et de l'histoire de l'art, toutes deux à l'origine du sentiment de rupture de la société présente avec son passé. Il constitue un autre type de repère qui s'ajoute au « monument ». Il a pour rôle de protéger un style de construction et d'architecture qui témoigne du savoir-faire et des techniques d'une époque révolue. Cependant, la définition de l'auteur écarte le rôle du public dans le processus de sélection. Pour que cet objet existe, il lui faut des destinataires (autres que le petit groupe de passionnés). Si les historiens et les amateurs d'art et d'histoire en sont les défenseurs, le reste des habitants est nécessaire pour légitimer la protection du bien. Tout en préservant une connaissance historique, la conservation patrimoniale doit être justifiée et légitimée par la reconnaissance de l'objet par un public. Au XIX<sup>e</sup> siècle, pour répondre à ce problème, l'État met en place une politique d'inventaire et de restauration des bâtiments qualifiés de « monuments historiques ».

---

<sup>41</sup> En s'inspirant de l'analyse d'Aloïs Riegl dans *Le culte moderne des monuments (Der moderne Denkmalkultus, sein Wesen, seine Entstehung)*, Wien, Braumüller, 1903.

## 1. Normalisation de la protection des bâtis

L'institutionnalisation<sup>42</sup> des pratiques de conservation des bâtis sélectionnés dans le passé s'est faite en plusieurs étapes avant d'aboutir aux lois de 1887 et de 1913 qui instaurent le classement au titre des « monuments historiques ». Le processus débute durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, lorsque les « humanistes » collectionnent des objets « antiques » et « gothiques »<sup>43</sup>, écrivent des monographies et rédigent des inventaires. Pendant la période révolutionnaire (1789-1799), l'abbé Henri Grégoire<sup>44</sup> institue les notions de « vandalisme<sup>45</sup> » et de « patrimoine » dans un rapport transmis en 1794 à la *Commission des Arts*<sup>46</sup>. Il justifie la nécessité de sauvegarder certains éléments de l'ancien régime (XVI<sup>e</sup> siècle – fin XVIII<sup>e</sup> siècle) par deux arguments : la valeur « générale » des œuvres menacées et l'affirmation de leur intérêt pour l'éducation et l'histoire (Chastel, 1997, p.1440). Le « monument historique » sert alors de témoin d'une période. La Commission se donne alors pour mission d'inventorier, c'est-à-dire « identifier, reconnaître et inscrire au crédit de la nation des ouvrages qui n'avaient fait l'objet d'aucun recensement » (Chastel, *Ibid.*, p.1439). Dans ce cadre, le XIX<sup>e</sup> siècle apparaît comme le siècle de l'histoire et de la consécration des « monuments historiques ».

De 1800 à 1850, le Romantisme s'impose comme courant littéraire puis artistique. Il se caractérise par une opposition au classicisme et aux principes rationalistes du siècle des Lumières. Les « romantiques » s'intéressent en particulier à la période médiévale, au paysage (notamment de l'Orient), à l'imaginaire des individus et au « Moi » intérieur. Le mouvement naît en Europe du Nord dès le XVIII<sup>e</sup> siècle puis il s'étend au reste du continent. En France, Stendhal (Henri Beyle), Victor Hugo, Alfred de Musset ou encore Alphonse de Lamartine en sont les principaux représentants. Le voyage est aussi une composante essentielle du romantisme car il permet aux auteurs de s'évader de leur contexte sociétal. Enfin, le courant littéraire témoigne d'un changement de rapport au temps et au passé. Pour ces écrivains, il n'existe pas qu'une histoire avec des dates et des

---

<sup>42</sup> En utilisant les écrits de Christian de Montlibert, Emmanuel Amougou définit « d'institutionnalisation » : « La mise en place progressive d'une institution, son développement, la manière dont elle se réalise dans un appareil d'une part et le mode d'emprise et de façonnage qu'elle exerce sur les ressortissants ou plus précisément l'inculcation des représentations et le contrôle des pratiques qu'elle est à même d'assurer » (2011, p.28).

<sup>43</sup> Les biens et les témoignages de l'architecture religieuse du VI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle (Choay, 2007, p.56)

<sup>44</sup> Prêtre catholique éclairé et homme politique français, il est l'une principale figure de la Révolution Française.

<sup>45</sup> Le vandalisme renvoie à toutes les formes de destruction voulues ou non du patrimoine historique.

<sup>46</sup> Fondée en 1793, la commission des Arts se juxtapose à celle des Monuments jusqu'à l'absorber (Chastel, 1997, p.1438). Elle s'intéresse aux œuvres d'art et aux édifices de l'Ancien Régime.

événements mais des histoires liées à des peuples et à des territoires. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la mise en place de musées<sup>47</sup> facilite l'accumulation et la mise en scène des objets du passé et des connaissances associées à eux. Les musées répondent aussi aux désirs d'évasions dans le temps, en valorisant notamment l'époque médiévale. Cette vision du monde perdure aujourd'hui encore. Par exemple, dans le Val de Loire, les témoins de la navigation, l'organisation des villes autour du fleuve, les digues, les duis et les multiples témoins de l'histoire des bateliers (patrimoines vernaculaires) sont mobilisés par les personnes à l'origine de l'inscription de ce territoire au Patrimoine mondial. Ces dernières veulent valoriser les paysages du fleuve et « romantisent » la mémoire batelière.

Sous la Monarchie de Juillet (1830-1848), les débuts d'une « politique patrimoniale » s'esquissent avec la protection d'« édifices nationaux » et « historiques » effectuée par la *Commission des monuments historiques* et son inspecteur<sup>48</sup> (Lamy, 1993, p.57). En plus de l'apparition de ces courants artistiques et de ces nouvelles démarches, les changements socio-économiques impulsés par les deux Révolutions industrielles (fin XVIII<sup>e</sup> siècle-début du XIX<sup>e</sup> siècle ; 1880-1914) accélèrent la mise en place de protections pour certains héritages architecturaux menacés par la modernisation des villes (Choay, 2007, p.93). Pour André Chastel<sup>49</sup>, l'acceptation « moderne » du patrimoine « commence à paraître à travers le souci moral et pédagogique » (Chastel, *Ibid.*, p. 1439). Tandis que la première préoccupation répond à la nécessité de protéger de l'oubli et de la destruction des héritages du passé, la seconde s'affirme à travers l'obligation d'enseigner et de transmettre la connaissance de l'histoire nationale. L'acceptation « moderne » à laquelle fait référence André Chastel est avant tout celle des « instituteurs ». Autrement dit, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la protection du patrimoine correspond à la conception de la pédagogie de Jules Ferry<sup>50</sup>. Encore aujourd'hui, la sensibilisation des habitants est au cœur des pratiques patrimoniales : on transforme un objet en patrimoine pour que les citoyens s'intéressent à lui et pour leur transmettre des connaissances historiques à son sujet. L'apprentissage d'un savoir du passé constitue l'un des objectifs de la patrimonialisation. Ce processus ne

---

<sup>47</sup> De 1793 à 1818, Alexandre Lenoir avec les « Musées des Monuments français » éveille les esprits quant au patrimoine médiéval et sa théâtralisation. Cela constitue l'une des premières mises en scène de l'héritage passé.

<sup>48</sup> En 1830, des postes d'inspecteurs des Monuments historiques sont créés pour assurer cette mission et en 1837, la fondation de la commission des Monuments historiques permet une « institutionnalisation de l'érudition » (Heinich, 2009, p.16). Le premier est Ludovic Vitet et le second Prosper Mérimée.

<sup>49</sup> Dans « La notion de patrimoine », dans Pierre Nora (dir.), *Lieux de mémoire*, Tome 1, Gallimard, Paris, 1997 (1984), pp. 1433-1471.

<sup>50</sup> Homme politique français (1832-1893), figure importante des débuts de la III<sup>e</sup> République (1870-1940), il est considéré comme le promoteur de l'« école gratuite et obligatoire ».

renvoie cependant en rien à la mémoire vivante. Il s'agit avant tout de garder et d'accumuler certaines informations techniques, artistiques et architecturales par la conservation de ces éléments matériels qui servent alors de témoins et de prototypes à étudier et à enseigner.

Dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle, un corps de métier (dominé par les architectes) s'organise progressivement et fait de la restauration des bâtis (du Moyen-âge et de l'Ancien Régime) un marché avec ses règles, ses clients, ses mécènes (l'État) et ses penseurs (Lamy, 1993, p.60). Deux doctrines s'opposent en Europe (Choay, 2007, p.111) : l'une défend la restauration du bâtiment en ajoutant des éléments contemporains (elle prédomine en Europe, avec notamment Eugène Viollet-le-Duc<sup>51</sup> en France) et l'autre s'y oppose en proposant de reconstruire à l'identique, en gardant les éléments de l'époque de la première construction et en enlevant les ajouts qui auraient pu être fait au cours des siècles (surtout en Angleterre, avec John Ruskin<sup>52</sup>). Pour Eugène Viollet-le-Duc, restaurer permet de moderniser l'édifice, même s'il faut pour cela en modifier les aspects d'origine. Par sa technique, il réenchante le Moyen-âge en fonction des représentations romantisées de cette période de l'histoire. Il cherche à reconstituer l'ancien avec les techniques du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette conception de la restauration tend aujourd'hui à se retrouver dans des démarches similaires liées à la nature et dans la volonté des écologistes de réenchanter l'environnement en fonction de leurs représentations (idée défendue dans le chapitre 4). Pour la Loire, le collectif d'écologistes nommé *Loire Vivante* se bat pour un fleuve qu'il voudrait « vivant » sans influence de l'homme, où l'écosystème pourrait retrouver le fonctionnement de l'époque où l'homme ne modifiait pas son cours. Cette approche « idéalisée » de la nature est difficile à réaliser concrètement, surtout pour des espaces modifiés par l'homme depuis le Moyen-âge.

Face aux principes d'Eugène Viollet-le-Duc, William Morris<sup>53</sup> et John Ruskin illustrent une autre position, en défendant le maintien des traces du passé et du temps qui

---

<sup>51</sup> Architecte français du XIX<sup>e</sup> siècle (1814-1879), restaurateur d'édifices médiévaux, ses nombreux écrits ont influencés ses contemporaines. Il a, notamment, écrit le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle* en 10 volumes (1854-1868) qui constitue la base d'une doctrine de la restauration en France et en Europe. Il a été par la suite très critiqué pour ses points de vue parfois excessifs sur la manière d'actualiser les monuments anciens.

<sup>52</sup> Ecrivain, peintre et critique d'art du XIX<sup>e</sup> siècle (1819-1900), John Ruskin s'oppose aux évolutions des villes anglaises, notamment à leurs architectures qui ne renvoient plus aux savoirs antérieurs. Il est l'un des précurseurs d'un urbanisme culturaliste. Il est l'auteur de la célèbre *Bible d'Amiens* (1885), traduite par la suite par Marcel Proust.

<sup>53</sup> Ecrivain, artiste et Architecte du XIX<sup>e</sup> siècle (1834-1896) très influencé par John Ruskin, il s'intéresse au patrimoine vernaculaire. Ses multiples écrits influencent nombre d'auteurs en Europe.

passer sur les architectures et les œuvres d'art. Ils proposent de restaurer « la pureté historique » en gardant les éléments d'origine de l'objet sans intervenir et en enlevant ceux qu'ils considèrent « en trop ». Cette tendance est à associer au romantisme anglais, attentif aux populations et à leurs mémoires. Aujourd'hui, ce type d'approche est observable lorsqu'il est question de restaurer des œuvres ou des édifices avec les matériaux ou les techniques « de l'époque ». Par exemple, les quais de Loire à Orléans (patrimoine vernaculaire) sont restaurés « à l'ancienne » pour maintenir l'aspect « ancien » et usagé de ces constructions.

**Tableau 1.1 : Etapes de l'institutionnalisation des monuments historiques**

Étapes	Évolution des pratiques
<b>XV<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup></b>	Début de la sauvegarde d'éléments du passé (Antiquité et Moyen-âge) par les antiquaires et les sociétés savantes
<b>Fin XVIII<sup>e</sup></b>	- Mise en place de la <i>Commission des Arts</i> par les comités révolutionnaires - Première définition du patrimoine face au vandalisme par l'abbé Grégoire
<b>Début XIX<sup>e</sup></b>	Mise en place de la <i>Commission des monuments historiques</i> et de son inspecteur par l'État
<b>Fin XIX<sup>e</sup> siècle</b>	- Loi de 1887 sur le classement des monuments historiques - Doctrine sur la restauration des bâtis de l'Ancien Régime - Normalisation de la restauration avec des moyens financiers de l'État

Réalisation : Clément Colin, 2013.

## 2. Invention et extension du patrimoine culturel

L'origine du mot « patrimoine » remonte à l'Antiquité avec la notion de *patrimonium* qui désigne des biens privés aliénables. Le terme renvoie essentiellement au droit privé notarial et désigne un héritage qui descend des pères et des mères. L'évolution sémantique fait que la notion peut, aujourd'hui, désigner à la fois propriété et héritage, individu et collectivité, nation et humanité, nature et culture, culte du passé et mémoire collective, sélection et classement.



## 2.1 Naissance et premières utilisations du patrimoine culturel

Fondé en 1959, le Ministère des Affaires culturelles ajoute le terme de « patrimoine culturel » à celui de « monument historique ». Cette évolution révèle « une assise plus large du pouvoir de protéger, bien au-delà du seul domaine monumental et de l'histoire de l'art » (Lamy, 1993, p.62). Revenons un instant sur l'histoire de cette notion. Le « patrimoine » est utilisé par les comités révolutionnaires (fin XVIII<sup>e</sup> siècle) pour désigner des biens appartenant à la Nation et à son histoire. Cependant, le terme est mis de côté par l'État qui privilégie le « monument historique ». Par la suite, le mot est employé par l'*Organe consultatif du Conseil de la Société des Nations* dans l'entre-deux guerres, notamment sous l'influence du monde latin (Desvallées, 1998, p.97). André Desvallées<sup>54</sup> explique qu'« à partir des institutions internationales, de juridique, le concept de patrimoine va prendre un sens vraiment culturel et [que] son contenu va devenir affaire de tous » (*Ibid.*, p.102). De plus, tandis qu'il n'apparaît pas ou peu lors de la création du Ministère d'André Malraux<sup>55</sup>, il est présent au paragraphe 2.c de l'article 1<sup>er</sup> de l'Acte constitutif de l'UNESCO du 16 novembre 1945 sous le nom « patrimoine universel » (Desvallées, *Ibid.*, p.95).

Le Ministère des Affaires culturelles constitue « la première grande entreprise de rationalisation du domaine monumental » (Lamy, 1993, p.64) avec une administration, des moyens législatifs et financiers pour « rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre de Français » (article 1<sup>er</sup> du texte fondateur du Ministère). Comme l'affirme Yvon Lamy<sup>56</sup>, le patrimoine passe d'une conception réduite au monument comme seule représentation de l'héritage du passé au « tout-culturel au sens large » (*Ibid.*, p.68). Cependant, malgré la multiplication par dix du nombre de biens inventoriés après la seconde guerre mondiale, leur nature ne change pas vraiment durant cette période : ils sont essentiellement liés à l'archéologie et à l'histoire de l'architecture savante (Choay, 2007, p.10). Pour ouvrir le patrimoine à tous, le nouveau ministère étend la notion à de plus en plus d'objets.

---

<sup>54</sup> Dans « À l'origine du mot patrimoine », dans Dominique Poulot (dir.), *Patrimoine et modernité*, L'harmattan, Paris, 1998, pp. 89-105.

<sup>55</sup> Écrivain, homme politique et intellectuel français (1901-1976), il est nommé ministre des Affaires culturelles en 1959. Il est à l'origine des Maisons de la Culture et de nombreuses politiques en faveur de la diffusion et de l'accès à la culture pour tous.

<sup>56</sup> Dans « Du monument au patrimoine, matériaux pour l'histoire publique d'une protection », *Genèses*, n°11, 1993, pp. 50-81.

## 2.2 Extension de la notion de patrimoine culturel (1970-1980)

Les années 1970 sont marquées par un renforcement des « contraintes normatives » pour la protection (Lamy, *Ibid.*, p.70). La notion de « bien commun » est utilisée par les différents ministres de la culture pour que le patrimoine désigne de plus en plus d'héritages. En 1974, Michel Guy<sup>57</sup> propose une liste des édifices du XX<sup>e</sup> siècle (Unité d'habitations de Le Corbusier, bâtiments publics, maisons du début du XX<sup>e</sup> siècle)<sup>58</sup>. Cette démarche mène au classement de deux cents biens postérieurs à 1815 (Lamy, *Ibid.*, p.72).

Le *Conseil des ministres* institue l'année 1980 « Année du patrimoine » avec la volonté de promouvoir les cultures et les langues régionales. Cette politique facilite l'émergence d'initiatives en faveur de biens considérés comme patrimoniaux par les habitants et les élus des territoires : c'est le début de la « mission patrimoine ethnologique ». L'État met en place une mission spécifique pour prendre en compte ces héritages au sein du ministère de la Culture (1980 puis 1984). Pendant la décennie 1980, l'objectif du ministère est d'intéresser les habitants au « patrimoine ». Les « Journées portes ouvertes des monuments historiques » créées en 1984 par Jack Lang, ministre de la Culture (mai 1981-mars 1986 ; mai 1988-mars 1993), devenues « Journées européennes du patrimoine » (1991), permettent de révéler au public une autre catégorie : le « patrimoine du quotidien ». L'extension de cette notion se poursuit comme si les temporalités des édifices et leurs limites spatiales n'avaient plus d'importance (tableau 1.2)

---

<sup>57</sup> Responsable culturel et homme politique français, il est nommé le 8 juin 1974 secrétaire d'État à la Culture dans le premier gouvernement Jacques Chirac.

<sup>58</sup> Elle est la quatrième liste de ce genre et s'est faite à partir d'un appel aux conservateurs régionaux des bâtiments de France qui devaient soumettre une vingtaine de propositions par région (Foulier, 1999, p. 23).

**Tableau 1.2 : Extension de la définition institutionnelle du patrimoine**

Année	Législation	Enjeux et objectifs	Elargissement des biens concernés
1887	Loi sur le classement des monuments historiques	Préciser les conditions d'intervention des pouvoirs publics pour l'inventaire et le classement.	Principalement les édifices de l'Ancien Régime et Antiques.
1906	Loi sur les Monuments naturels	Sur le modèle de la loi de 1887.	Toutes sortes de végétaux à caractères exceptionnels ou menacés.
1913	Loi sur les Monuments historiques	Ajouter l'inscription sur l'inventaire supplémentaire	Elargissement des biens concernés : critères régionaux ajoutés à ceux nationaux d'art et d'histoire.
1930	Loi sur les sites et les monuments naturels	Autoriser des zones de protection plus étendues qu'un simple objet (plante ou arbre).	Elargissement spatial.
1943	Décret sur les Abords des Monuments historiques	Réglementer une zone de servitude de protection de 500 mètres autour du monument classé.	Elargissement spatial et typologique : les bâtis aux alentours du monument font l'objet de normes de conservation.
1962	Loi Malraux sur les secteurs sauvegardés	Définir le périmètre des secteurs sauvegardés à caractère historique au sein desquels des îlots sont désignés pour être restaurés, réhabilités et modernisés dans le respect des dimensions historiques.	Elargissement spatial (103 existent en 2011)
1972	Convention du patrimoine mondial	Définir les sites naturels et culturels à inscrire sur la Liste du patrimoine mondial.	Extension à l'échelle mondiale du patrimoine
1980	Décret instituant un Conseil du patrimoine ethnologique (modifié en 1984)	Identifier le patrimoine vernaculaire en train de disparaître	Elargissement typologique du patrimoine
1983	Création des Zone de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU)	Réglementer et protéger un pan entier de site urbain sur proposition des communes.	Elargissement spatial et prise en compte des dimensions sociales de l'espace
1993	Loi paysage	Définir le paysage en patrimoine et ajouter le P de paysage à la ZPPAU.	Elargissement spatial et typologique
2001	Label « Patrimoine du XX <sup>e</sup> siècle »	Ajouter un nouveau type de bien patrimonial récent.	Elargissement typologique

Sources : Yvon Lamy, « Du monument au patrimoine. Matériaux pour l'histoire politique d'une protection », *Genèses*, n°11, 1993, pp.50-81 ; Vincent Veschambre, *Traces et Mémoires urbaines, Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2008, 310 p.; Réalisation : Clément Colin, 2013.

### 2.3 Déploiement du patrimoine culturel à l'échelle mondiale

La conservation et le maintien de biens mobiliers ou immobiliers du passé sont un phénomène occidental étendu à l'ensemble du monde par le biais de l'inventaire du *Centre du Patrimoine mondial* (1992). La *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel*

*et naturel* (1972) se fonde sur l'idée selon laquelle certains sites ont une « valeur universelle exceptionnelle ». Les normes de sélection se fondent sur cette dernière.

La répartition spatiale des biens et sites de la liste Patrimoine mondial de 2013 traduit des inégalités régionales : sur 962 biens inscrits dans le monde (157 États), 462 sont situés en Europe et en Amérique du Nord<sup>59</sup>. Dans le souci de mieux intégrer les autres continents, les agents du *Centre Patrimoine mondial* tentent d'élaborer de nouvelles approches. Par exemple, le *paysage culturel*<sup>60</sup> permet de mieux prendre en compte les États où les édifices à valeur universelle exceptionnelle sont moins nombreux. La mondialisation de la « conscience patrimoniale occidentale » fait aussi évoluer la notion et lui confère une dimension « marchande » par le tourisme mondial. La liste qui, à l'origine, servait à sensibiliser les autorités des différents pays du monde à l'inventaire et la protection de leurs « patrimoines » considérés comme des biens de « l'humanité », devient un label leur donnant une valeur économique induite par la venue de touristes.

### **3. Distinction entre monument historique et patrimoine culturel**

La conception familiale et notariale du *patrimonium* romain est aujourd'hui bien loin. Depuis les années 1980, la notion de patrimoine (identifiée et officialisée par l'État) ne fait que s'étendre typologiquement, géographiquement et chronologiquement (tableau 1.2). Dans cette évolution, il est intéressant de noter que certains auteurs font une séparation nette entre d'un côté les « monuments historiques », et de l'autre le « patrimoine culturel ».

En évoquant l'entrée de nombreux objets dans le domaine du patrimoine, Yvon Lamy avance l'idée d'une « supériorité patrimoniale » des monuments historiques sur les autres : « les mécanismes de sélection renforcent leur rareté, soulignent leurs différences hiérarchiques et accentuent leur degré de séparation d'avec la masse des autres biens (non classés) » (1993, p.51). Tandis que tout peut devenir « patrimoine », les « monuments historiques » sont différents car sélectionnés et rares. D'une autre manière, Françoise

---

<sup>59</sup> La France en détient 38, l'Espagne 44, l'Italie 47 et l'Allemagne 37 (source : whc.unesco.org)

<sup>60</sup> L'inscription d'un site au Patrimoine mondial en tant que « paysage culturel » est possible depuis 1992 (source : whc.unesco.org).

Choay critique l'extension du mot à toute sorte d'édifices. Elle insiste sur le fait que les monuments historiques ne sont plus qu'« une part d'un héritage qui ne cesse de s'accroître par l'annexion de nouveaux types de biens et par l'élargissement du cadre chronologique et des aires géographiques à l'intérieur desquels ces biens s'inscrivent » (2007, p.10). De leur côté, les agents en charge de l'inventaire, du classement et de la normalisation de la protection sont obligés de catégoriser le patrimoine par rapport à son histoire, sa fonction, son évolution et son environnement.

## **Conclusion**

Avec la multiplication des formes de patrimoines, le « monument historique » ne renvoie plus seulement à la protection mais aussi et surtout à l'excellence et la perfection architecturale. Les pratiques de restauration permettent de reconstituer une image idéalisée et romantisée de l'apparence qu'il avait lors de sa construction. Cette vision est défendue par l'administration de la conservation patrimoniale (DRAC et Architectes des bâtiments de France). Cependant, elle se confronte à une autre approche du patrimoine, plus fonctionnelle, qui s'appuie sur l'usage des objets.

## **III. Usage du patrimoine dans le présent**

Deux éléments sont au cœur du débat sur le patrimoine (notamment vernaculaire) dans la société française : son statut et son usage. Les défenseurs de la conservation patrimoniale (Architectes des bâtiments de France, professionnels de la restauration du bâti et historiens) souhaitent restaurer l'état d'origine du bien. Cependant, ce dernier évolue en fonction des usages qu'il a eus à différentes époques. Les propriétaires successifs ajoutent ou détruisent certaines parties de l'édifice ou de l'œuvre. Par exemple, le château de Chambord (patrimoine officialisé) s'agrandit au fur et à mesure des siècles. Des pièces sont ajoutées, supprimées ou réorganisées en fonction des attentes des propriétaires successifs. Autre cas : une œuvre d'art est encadrée ou désencadrée en fonction des goûts des acquéreurs. Par conséquent, la question du choix du point de

référence se pose pour mener à bien les démarches de restauration d'un objet. Dans une autre mesure, aujourd'hui, les propriétaires, privés ou publics, approchent la patrimonialisation de leur bien comme un « investissement » permettant d'attirer des visiteurs. Dans cette seconde acceptation, l'édifice est en partie modifié pour pouvoir accueillir des visiteurs : parcours de visite, lieux d'accueil, guide explicatif. De leur côté, les attentes des « porteurs de la patrimonialisation » divergent : il peut s'agir de préserver une mémoire encore vivante ou, tout comme certains propriétaires (qui peuvent être d'ailleurs porteurs de projet), de transformer le bien en ressource économique. Enfin, le public est souvent oublié ou ignoré des approches théoriques et pratiques de ces questions. Cependant, son rôle est essentiel car il valide la démarche patrimoniale.

## **1. Un représentant du passé dans le présent**

Le patrimoine, en tant que « représentant du passé dans le présent » sert d'opérateur entre le temps présent et l'époque d'origine de l'objet. Cependant, qu'est ce qui constitue ce rôle et comment se met en place cette relation ?

### **1.1 Un opérateur de mémoires entre le passé et le présent**

Jean Davallon explique que l'objet patrimonial se construit en « représentant du passé », à travers deux démarches (scientifiques et institutionnelles) indispensables : l'établissement de son origine et de l'existence de son monde d'origine (2006, p. 121). Pour devenir patrimonial (patrimoine officialisé notamment), le bien doit absolument venir d'une époque précise. Dans cette optique, il serait impensable qu'un objet imitant le style gothique mais qui serait construit au milieu du XX<sup>e</sup> siècle accède au statut de patrimoine. Cependant, le cas des chantiers du Château de Guédelon (Treigny, Yonne) met à mal ces propos (un patrimoine vernaculaire en constitution). Commencés en 1997, les travaux sont prévus pour 25 ans. L'objectif est de mettre sur pied un château médiéval selon les techniques et les méthodes employées dans le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle. À l'initiative de Michel Guyot, propriétaire et restaurateur du Château de Saint-Fargeau, non loin du site de construction, le projet se constitue autour de quelques personnes et de

mécènes qui acceptent de financer le chantier. L'ouverture au public est nécessaire pour la continuité de l'opération. Depuis 2000, l'entreprise regroupant les chefs de projet, le maître d'ouvrage et les ouvriers peut s'autofinancer à partir de l'argent récolté par les visites. De plus, cette pratique est au cœur des ambitions des initiateurs : faire découvrir le savoir-faire ouvrier du Moyen-âge et les techniques de construction.

Créé *ex-nihilo*, le château ne constitue-t-il pas pour autant un opérateur mettant en relation le monde d'aujourd'hui avec celui du Moyen-âge ? Le public ne cherche-t-il pas à remonter le temps ? Enfin, en quoi serait-il différent des monuments historiques restaurés selon les techniques actuelles ? Les valeurs historiques (reproduction des techniques) et de nouveauté (apparence neuve et projet innovant) sont bien présentes. De plus, un public vient légitimer cette opération. La construction du château (en cours actuellement) permet la reproduction de savoir-faire du Moyen-âge. L'expérience et le ressenti des visiteurs apparaissent ici plus importants que les dimensions « historiques » de l'objet. Ce projet a pour objectif de tester et acquérir des pratiques. Un autre exemple illustrant ces propos est celui de la réintroduction de répliques de gabares sur la Loire et la construction de ports avec une écluse et une capitainerie (à Orléans par exemple). Les bateaux naviguent grâce à des moteurs ajoutés à l'arrière. Ils ne représentent aucunement les techniques ni les modes de vie des mariniers de l'époque de la navigation. Cependant, ils jouent tout de même le rôle d'opérateur entre le passé et le présent par les utilités touristiques, historiques et folkloriques qu'ils donnent au fleuve.

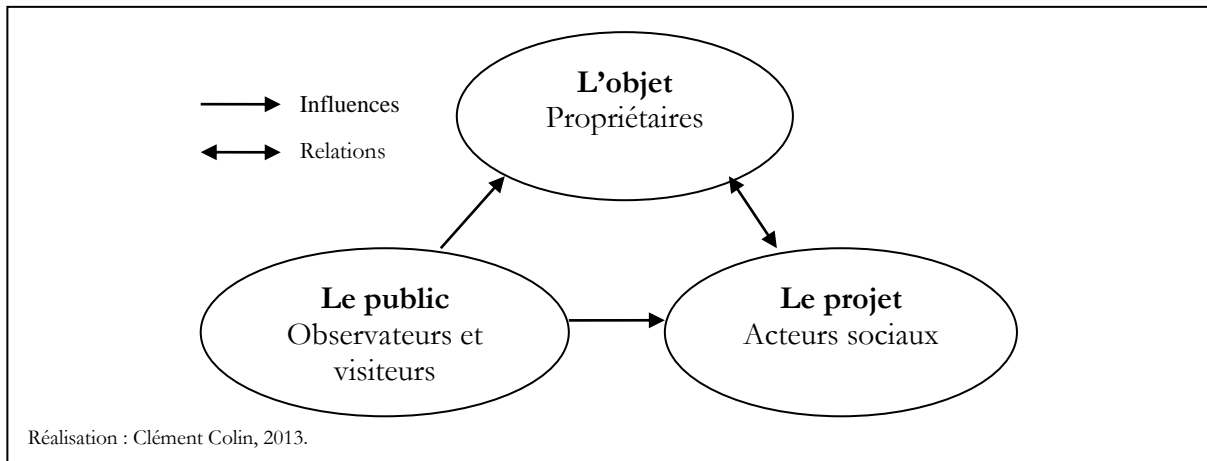
Pour détenir le rôle de représentant du passé dans le présent, l'objet patrimonial n'a plus besoin d'être « d'origine » mais peut être reproduit aujourd'hui. Le plus important reste la fonction et l'utilité données à l'objet par son ouverture au public. Ce sont les pratiques qui créent cette représentation du passé et non l'objet en tant que tel.

## **1.2 Mise en relation du patrimoine avec le public**

Après la découverte de l'objet et sa validation scientifique, Jean Davallon suggère que « l'opérativité sociale qu'il [l'objet patrimonial] porte tient à la fois à ce qu'il représente et l'usage social qui peut en être fait » (*Ibid.*, p.124). Dans ce cadre, l'exposition du bien

devient *célébration de la découverte*. Le rôle du visiteur est essentiel dans la construction patrimoniale. Sans ce dernier, le bien ne pourrait atteindre ce statut. La patrimonialisation se produit lorsque trois éléments sont réunis (figure 1.1) : l'objet (avec son propriétaire), le projet (avec ses acteurs sociaux) et le public (visiteurs et observateurs divers).

**Figure 1.1 : Triangle de la patrimonialisation**



Jean Davallon nomme « mise en valeur » la construction d'une relation entre le bien et le public. Il en distingue trois modalités : la mise en communication, en exposition et en exploitation (*Ibid.*, p.36). Les deux premières répondent à un service rendu au visiteur. La « mise en communication » va du simple panneau ou affichage informatif aux livres ou annonces publicitaires pour faire connaître l'objet patrimonial. Contrairement à celle-ci, la « mise en exposition » nécessite une première étape d'adaptation du bien. Le site ou l'édifice devient alors « un lieu aménagé pour le visiteur » (*Ibid.*, p.38). Afin de conserver le statut de « patrimoine », le propriétaire doit trouver l'équilibre entre le maintien de l'authenticité de l'objet et sa mise en valeur (par transformation ou simple mise en communication).

Pour appréhender la mise en relation entre l'objet et son public, Jean Davallon propose le concept de « présentation-média » qui caractérise les changements et les ajouts matériels apportés au bien patrimonial. Ceux-ci sont de trois ordres : le passage d'une temporalité centrée sur le passé à celle de la visite (le spectaculaire, l'éphémère et l'instant présent), l'ajout de savoirs pour catégoriser l'objet (explications sur le patrimoine visité), et la facilitation de l'accès au patrimoine par une présentation du contexte social de sa



construction. Pour l'auteur, la « présentation-média » devient l'unique manière de valoriser un bien patrimonial. Elle est utilisée pour toutes sortes de sites et édifices. Prenons l'exemple des Jardins du Château de Versailles. À l'accueil, un guide papier en libre accès propose différents parcours à effectuer. Ensuite, un grand panneau permet de visualiser l'organisation générale de l'espace et quelques pancartes indiquent les lieux à aller voir. Une fois un peu plus engagé dans les Jardins, il est possible d'entendre une musique classique faisant référence à celle qui pouvait s'entendre à l'époque du Roi Soleil. Devant chaque « clairière » un panneau indique le nom du paysagiste, l'année de l'aménagement, le contexte social dans lequel cet aménagement est mené et l'objectif visé. Enfin, à quelques moments précis, il est possible d'assister à un spectacle d'eau dans les différentes fontaines du Jardin. Tous ces dispositifs n'ont pas seulement pour ambition de plaire au visiteur et de le réinscrire dans ses représentations du XVII<sup>e</sup> siècle. Ils lui permettent aussi d'acquérir de manière ludique des connaissances sur le lieu et son histoire.

Enfin, la « mise en exploitation » d'un patrimoine le transforme en produit culturel. Néanmoins, Jean Davallon distingue la commercialisation d'un service (médiation de l'objet) avec l'exploitation d'un produit. Dans le premier cas, la dimension économique s'ajoute au bien patrimonial tandis que dans le second, elle le remplace (*Ibid.*, p.43). Par exemple, la différence se fait entre un bâtiment dont l'entrée est gratuite et où il est proposé une visite payante mais non obligatoire et celui où tout est payant et imposé. Les dispositifs tendent néanmoins à entrer en confrontation avec l'approche « savante » du patrimoine qui récuse toute modification de l'objet. Ces positions révèlent l'existence de différentes significations données selon les acteurs sociaux au patrimoine.

## 2. Valeurs associées à l'objet patrimonial

Aloïs Riegl<sup>61</sup> est l'un des premiers à théoriser les valeurs attribuées par la société aux biens patrimoniaux. En se focalisant sur les monuments historiques (le patrimoine ne renvoyait pas à d'autres biens à l'époque), il interroge les raisons qui amènent ses contemporains à les apprécier. Pour lui, l'historique (une des composantes du monument

---

<sup>61</sup> Dans son ouvrage : *Le culte moderne des monuments (Der moderne Denkmalkultus, sein Wesen, seine Entstehung)*, Wien, Braumüller, 1903. J'utilise : Aloïs Riegl, *Le culte moderne des monuments (Der moderne Denkmalkultus, sein Wesen, seine Entstehung)*, L'Harmattan, Paris, 2003, 124 p.

historique) renvoie à la notion d'irremplaçable : c'est tout ce qui a été et qui, aujourd'hui, n'est plus (Riegl, 2003, p.55). Au contraire, la valeur d'art (autre composante du monument historique) est actuelle. Elle renvoie à la fois aux connaissances issues de l'histoire de l'art, aux différents courants artistiques du passé et aux goûts d'aujourd'hui. Ces deux critères de sélection sont confrontés à une nouvelle manière de concevoir le patrimoine qui s'appuie sur les émotions ressenties par l'homme à la vue de l'objet. L'auteur avance l'idée de la montée d'un « culte de l'ancienneté » chez ses contemporains.

## **2.1 Conservation des valeurs historiques et de nouveauté**

Les pratiques de restauration et de conservation, nécessaires au maintien des valeurs historiques ou commémoratives du bâti, restent encore aujourd'hui dominantes. Les monuments aux morts continuent à être restaurés et les archives nationales à être préservées de toute forme de destruction. Pour Aloïs Riegl, l'apparence neuve et non altérée des objets est « appréciée par tous, même par celui qui est dénué de toute culture » (2003, p.97). Plus encore, il avance que cet aspect est synonyme de dignité et d'affirmation de soi. Par exemple, la dégradation de la demeure d'une personne (notamment de la haute société) nuit à son prestige. Dans une autre mesure, un monument sans usage, sans observateur et sans visiteur n'a aucun intérêt. Il doit servir et pour cela, il doit être maintenu en état. Par exemple, dans le château de Versailles (patrimoine officialisé), il serait impensable de passer dans la Galerie des glaces et de voir des fissures sur les murs, des trous dans les tapisseries et des miroirs cassés. Aussi, le nombre de visiteurs exige une maintenance très stricte des lieux.

La limitation de la dégradation est au cœur de la problématique patrimoniale actuelle. Les collectivités territoriales peinent à financer la restauration et la conservation de leurs biens patrimoniaux et limitent ainsi leur reconnaissance. Les réglementations pour lutter contre la détérioration du bien patrimonial sont souvent très strictes et représentent une contrainte pour le développement urbain. La protection de 500 mètres autour du monument historique restreint toute modification de la trame urbaine et des immeubles dans cette zone. Par cette exigence de la perfection et de l'apparence neuve, de

nombreux biens se trouvent abandonnés et oubliés de tous car leur restauration et leur protection seraient soit trop contraignantes soit trop coûteuses.

## 2.2 La valeur d'ancienneté face à la conservation

L'ancienneté se caractérise par les traces du temps sur le bâti. Elle est accessible et perçue de tous car elle est visible à l'œil nu. Les ruines d'une maison ou d'un château sont les exemples les plus aboutis. Par ailleurs, les simples fissures, la décoloration ou l'apparition de vieilles pierres non restaurées d'un bâtiment suffisent à faire comprendre aux observateurs qu'il n'est pas récent. Aloïs Riegl présente son « culte » comme un phénomène en plein développement au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette nouvelle relation aux héritages du passé montre que l'intérêt pour le patrimoine dépasse celui des spécialistes. Il s'élargit à l'ensemble de la population qui ne s'intéresse pas obligatoirement aux caractéristiques historiques et artistiques du bien mais plutôt aux impressions et aux ressentis qu'ils en ont lors de leur visite. Dans une autre mesure, l'auteur nomme « valeur d'art relative » l'attachement éprouvé par l'homme pour une œuvre du passé pour ses spécificités et certains aspects qui correspondent au « vouloir d'art moderne »<sup>62</sup>. Cela se vérifie aujourd'hui dans la reconversion d'usines où les briquettes donnent un « style » au bâtiment réutilisé pour une nouvelle fonction ou encore lorsque certains propriétaires décident d'enlever le crépi des murs de leur maison pour faire ressortir son « ancienneté ».

**Tableau 1.3 : Valeurs du monument historique chez Aloïs Riegl**

Valeur de mémoires	Valeur d'actualité
Valeur historique	Valeur d'art relative
Valeur d'ancienneté	Valeur de nouveauté
Valeur de commémoration	Valeur utilitaire

Source : Aloïs Riegl, *Le Culte moderne du monument, sa nature, son origine (Der moderne Denkmalkultus, sein Wesen, seine Entstehung)*, Wien, Braumüller, 1903 ; Réalisation : Clément Colin, 2013.

<sup>62</sup> C'est-à-dire notre manière de comprendre et d'entretenir une relation affective avec une production plastique.

Même si l'analyse d'Aloïs Riegl (tableau 1.3) ne s'appuie pas sur une démarche sociologique et ne rend pas compte directement de l'opinion publique et des représentations des visiteurs des monuments, elle permet d'expliquer certaines situations encore actuelles. Les conflits entre l'usage d'un bien, sa restauration et sa conservation sont toujours présents et la réglementation pour protéger la valeur historique et de nouveauté d'un édifice reste plus ou moins la même aujourd'hui qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Un cas intéressant permet d'expliquer la figure 1.2 : la chapelle de Saint-Blaise dans le périmètre de protection de la Chartreuse de Pierre Chastel dans le haut Rhône (patrimoine vernaculaire)<sup>63</sup>. Elle est achetée par une personne voulant la restaurer en tenant compte avec exactitude de son style d'origine. Celle-ci veut vivre dedans (valeur d'usage) en liant le neuf (valeur de nouveauté) et l'ancien (valeur d'ancienneté et d'art relative). Après acquisition du bien, le nouveau propriétaire fait appel à des scientifiques pour vérifier et valider son origine et les normes de construction à respecter. Un Architecte des bâtiments de France vient vérifier si les travaux de restauration sont en conformité avec le cahier des charges lié au périmètre de protection. Il pose plusieurs conditions : les murs détenant une valeur historique, ils doivent être refait à l'identique (style sarde) et les meubles ou tout autre objet ne doivent pas le toucher. Ces contraintes compliquent les objectifs de l'acquéreur. S'il doit y vivre, de nombreuses modifications doivent être apportées pour que la maison soit habitable. Au fur et à mesure des conflits émergent entre lui et les défenseurs de la valeur historique. Finalement, le propriétaire préfère vendre la demeure devenue inhabitable et qui, du coup, faute d'entretien, tombe en ruine. Ce cas de figure est emblématique des conflits qu'il peut y avoir entre différentes conceptions du patrimoine.

Dans le cadre de la patrimonialisation du présent, les « valeurs de mémoire » (nom donné par l'auteur) tendent à s'estomper au profit de valeurs plus actuelles. La question de la conservation de la valeur de nouveauté ne se pose plus étant donné que les biens sont utilisés et ne doivent pas être détériorés. Par exemple, une usine encore en activité avec une architecture renvoyant au XIX<sup>e</sup> siècle (briques rouges, cheminées élancées dans le ciel...) peut être considérée comme patrimoniale par les observateurs (habitants) grâce à cet aspect. Comme elle est utilisée, il est nécessaire que le bâtiment soit mis aux normes par son propriétaire. Enfin, si sa fonction est la même que celle attribuée à l'origine de sa

---

<sup>63</sup> Exemple donné par André Julliard dans le cadre d'une discussion à propos du dossier pour la mise en place du Musée Escal'haut Rhône (Brégnier-Cordon, Ain) transmis à la DRAC Rhône-Alpes, aux Architectes des bâtiments de France et à l'Inrap (2005-2006)

construction, elle peut être elle-même considérée comme patrimoniale par les porteurs du projet et son propriétaire. Dans ce cadre, les dimensions historiques ne servent que d'arguments pour légitimer la reconnaissance patrimoniale du bien auprès des élus ou des habitants.

### **3. Quelle fonction donner au patrimoine aujourd'hui ?**

Le patrimoine ne peut pas se conserver sans usage dans le monde présent. La fonction envisagée, qu'elle soit marchande ou non (habiter, visiter ou reconstruire le patrimoine), se heurte souvent aux règles institutionnelles de conservation des valeurs historiques.

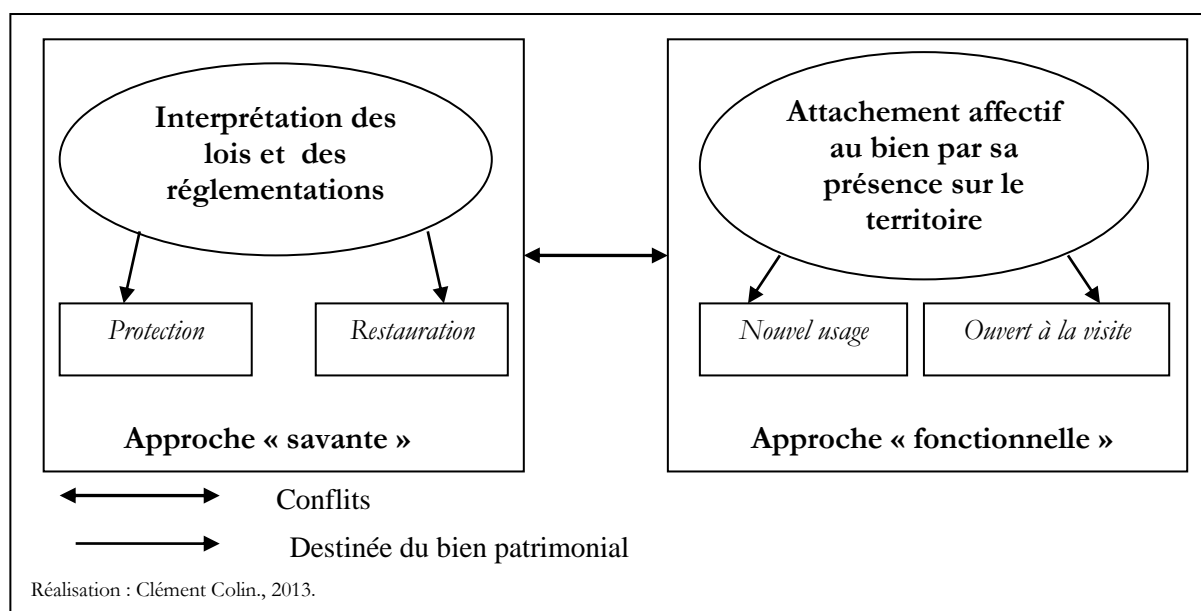
#### **3.1 Deux approches du rôle du patrimoine**

Aujourd'hui, le statut de patrimoine (institutionnalisé) est largement associé à la conservation et à la restauration d'un bien décidé par les spécialistes de ce domaine (Architectes des Bâtiments de France, historiens, restaurateurs). Pour Dominique Poulot, « le patrimoine définit un état légitime des objets ou des monuments conservés, restaurés ou au contraire dé-restaurés, ouverts au public etc. » (1998, p.9). Par ailleurs, qu'est-ce qu'un « état légitime » d'un objet ? De plus, il serait légitime pour qui, par rapport à qui et à quoi ? Par exemple, André Chastel explique que « l'attachement d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier, l'héritage a été long à définir » (1986, p.1435). En donnant de nombreux exemples (maisons de la monarchie, Chambord, Fontainebleau...), il montre que ces édifices (essentiellement des patrimoines officialisés) ne sont pas considérés comme inaliénables et immuables par les propriétaires successifs qui transforment les constructions au fil des années pour qu'elles répondent à de nouveaux usages. Dominique Poulot ajoute « ouvert au public » pour sous-entendre que « l'état légitime » peut être aussi sa mise en relation avec des visiteurs et des observateurs. Dans ce sens, il avance que « [le patrimoine] leur [objets et monuments] garantit une destinée spécifique, qui répond à leur valeur esthétique et documentaire le plus souvent, ou illustrative, voire de reconnaissance sentimentale » (1998, p.9). En devenant un patrimoine (instruit par l'administration

étatique), un bien détient une utilité nouvelle. Il peut servir de sources de connaissances et de repère temporel dans l'espace. Par la même occasion, il peut procurer des aménités à son environnement proche par son esthétisme et par l'attachement sentimental qu'éprouvent les habitants à son encounter.

Un objet transformé en patrimoine se situe entre deux tendances : l'une conduit à sa restauration et sa conservation (le patrimoine officialisé) pour qu'il retrouve son aspect d'origine et l'autre lui attribue une fonction nouvelle dans la société (le patrimoine vernaculaire). Dans cette même optique, Dominique Poulot explique : « Il [le patrimoine] relève de la réflexion savante mais aussi d'une volonté politique, sanctionnées toutes les deux par l'opinion publique et le sens commun » (*Ibid.*, p.9). Les lois et les réglementations qui organisent la restauration et la protection du patrimoine (identifié par l'administration étatique) sont appropriées et interprétées par la classe politique et par les professionnels de ce domaine. Néanmoins, ces derniers doivent faire face aux usagers des biens en question. L'objet patrimonial doit servir dans le monde présent, notamment par son ouverture. Pour cela, il est modifié et utilisé à des fins économiques. Néanmoins, les défenseurs d'un patrimoine conservé et inaliénable sont très critiques vis-à-vis de son entrée dans le monde marchand. Pour Françoise Choay, les monuments et les patrimoines historiques (officialisés) ont désormais un double statut : « œuvres dispensatrices de savoir et de plaisir, mises à la disposition de tous ; mais aussi produits culturels, fabriqués, emballés et diffusés en vue de leur consommation » (2007, p.157). Pour apprécier un « vrai » patrimoine (pour elle, le monument historique, c'est-à-dire le patrimoine officialisé), il est nécessaire de s'y rendre pour profiter à la fois des savoirs qu'il enferme et de la beauté architecturale qu'il incarne. L'approche « savante » (du patrimoine officialisé) s'oppose alors à celle « fonctionnelle » (du patrimoine vernaculaire) (figure 1.2).

**Figure 1.2 : Deux approches du patrimoine**



L'usage est au cœur même de la définition du patrimoine du présent (notamment du patrimoine industriel qui est, dans de nombreux cas, un patrimoine vernaculaire). Un savoir-faire devient patrimonial parce qu'il est encore d'actualité : la multiplication des écomusées à propos des productions « locales » témoigne de cette nouvelle relation aux héritages du passé encore « vivants ».

### 3.2 Créer des services et des utilités à partir du patrimoine

Xavier Greffe<sup>64</sup> résume les enjeux de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine (il s'intéresse au patrimoine officialisé par l'administration de la conservation patrimoniale) autour de deux questionnements : « quelles quantités de ressources affecter à sa conservation ? Quels modes de gestion mettre en place pour en assurer la mise en valeur ? » (2003, p.63). Il analyse la valorisation économique du patrimoine sous l'angle des services qu'il produit et des utilités qu'il crée. Par service, il entend l'ensemble des offres liées à la visite et au site : guides, boutiques, restaurants. Les utilités ne renvoient pas seulement au domaine économique. Le patrimoine peut créer aussi des avantages qui relèvent du psychologique ou du sensible. Par exemple, l'auteur parle de la satisfaction

<sup>64</sup> Dans *La valorisation économique du patrimoine*, La Documentation française, Paris, 2003, 383 p.

individuelle ou collective ressentie par la visite du patrimoine qui peut être productrice de liens sociaux. La vue de l'objet est aussi un élément important dans sa construction patrimoniale et sa reconnaissance. En étant observable de loin, le bien concerné devient un repère spatial pour les habitants. Plus il est visible, plus il acquiert facilement ce statut. Par exemple, un château, une église ou encore un beffroi sont tout de suite identifiés comme objets appartenant au territoire.

Xavier Greffe ajoute que « la qualité d'un patrimoine dépend autant des efforts de celui qui s'en charge que des efforts de ceux qui ont à conserver les patrimoines alentour » (2003, p.68). Il interroge alors les spécificités du « système patrimonial » constitué « des objets ou supports de services patrimoniaux mis en place par les producteurs et celle des utilisations effectives » (2003, p.72). Le bien se constitue donc en fonction de son environnement et des autres projets qu'il y a autour. Cela renvoie à l'idée d'externalités positives (autre utilité du patrimoine) produites entre chacun des objets concernés par la patrimonialisation. Cette logique tend à favoriser la concentration de biens patrimoniaux en des lieux précis et, à l'inverse, à en « désertifier » d'autres. Cependant, cette « désertification » n'est valable que pour le patrimoine « officialisé » par l'administration de la conservation patrimoniale. Les patrimoines « vernaculaires » sont nombreux, multiples et présents sur l'ensemble des territoires.

En m'inspirant du concept d'« industries industrialisantes »<sup>65</sup> de l'économiste Gérard Destanne de Bernis<sup>66</sup>, j'avance l'idée de « patrimoines patrimonialisants ». La patrimonialisation officielle d'un bien par l'État provoque une augmentation des demandes d'instruction de dossiers d'inscription aux monuments historiques pour d'autres objets sur le même territoire. Par exemple, l'agglomération lyonnaise<sup>67</sup> détient un centre « hyper-patrimonial » du fait de l'accumulation de biens inscrits, classés et de sites de protection (églises, sites archéologiques, ZPPAUP...). À partir du site historique inscrit au Patrimoine mondial, le Grand Lyon tente de patrimonialiser l'espace de plus en plus hors du centre-ville (par exemple, par la labellisation « Patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle »). De la même manière, le Val de Loire inscrit au Patrimoine mondial concentre

---

<sup>65</sup> Le fait que certaines industries entraînent par leur activité la création de nombreuses autres sur le même territoire.

<sup>66</sup> Concept inspiré de la théorie des « pôles de croissance » de François Perroux, exposée dans les années 1950 : Gérard Destanne de Bernis, « Les industries industrialisantes et les options algériennes », *Tiers-Monde*, t.12, n°47, 1971, pp. 545-563.

<sup>67</sup> Dans le cadre de notre mémoire *La ville patrimoniale à l'heure de l'internationalisation*, sous la direction de Nacima Baron-Yellès, Université Paris Est – Marne la vallée, soutenu en 2009, 131 p.



paysages, villages et châteaux de la Renaissance. Dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, les responsables du développement touristique et du patrimoine associé au bassin ligérien cherchent à étendre géographiquement la patrimonialisation par la mise en place d'un réseau de pistes cyclables et par la reconnaissance de nouveaux sites hors du périmètre Unesco (par le classement de site notamment).

## **Conclusion**

Le patrimoine est produit par le regard final de trois types de personnes : les gestionnaires, les porteurs du projet (financeurs) et le public. L'action patrimoniale est comparable à une entreprise avec un ou des propriétaires, des employés, des actionnaires (les administrations qui subventionnent), une surface pour prospérer et des fonds pour investir dans la valorisation du bien. L'entreprise peut perdurer grâce aux services proposés aux visiteurs qui permettent d'obtenir un chiffre d'affaire. Cependant, elle se situe dans un contexte institutionnel et territorial qui influence sa gestion. Avec la décentralisation politique et la montée en puissance d'une économie basée sur les ressources du territoire, le patrimoine devient une richesse économique très sollicitée à la fois par les élus et les acteurs économiques (opérateurs touristiques ou autres).

## **IV. Dimensions territoriales du patrimoine**

L'objet patrimonial (notamment le vernaculaire) est territorial sous deux aspects : il se définit par et pour le lieu où il se situe et il se construit avec l'appui des institutions territoriales. La commune est la première concernée car, le plus souvent, elle aide financièrement les associations du patrimoine dans leurs projets<sup>68</sup> (Glevarez, Saez, 2002, p.291). Depuis les années 1980-1990 (période de décentralisation et de construction intercommunale), les communautés d'agglomérations, urbaines et de communes deviennent aussi des acteurs de la patrimonialisation et les départements, les régions et

---

<sup>68</sup> Cependant, Hervé Glevarez et Guy Saez notent que parfois les communes ne veulent pas prendre part et soutenir des projets d'associations (2002, p.292).

L'État soutient leurs actions par l'octroi de subventions. Patrimonialiser des éléments du territoire est un procédé de plus en plus employé par les élus pour rendre leur commune attractive. Par conséquent, le patrimoine acquiert une dimension politique. La mobilisation d'une (ou de) mémoire(s) par un groupe de personnes pour la patrimonialisation d'un édifice ou d'un site peut être vue comme le résultat d'une « appropriation symbolique de l'espace » qui suppose « la production, l'usage de symboles, dotés d'une efficacité sociale et politique pour signifier que tel espace, tel lieu, tel objet est associé à un groupe, à une institution, à un pouvoir » (Veschambre, 2008, p.7). Prenons l'exemple de la visite d'un barrage de la *Compagnie nationale du Rhône* par un groupe de personnes curieuses de connaître son fonctionnement. Pour transmettre ces connaissances, la CNR produit et utilise des symboles : l'eau pure du Rhône, le barrage garant d'un Rhône sauvage ou encore le fleuve au service de la Nation française. L'efficacité du discours est à la fois sociale et politique : l'objet « barrage » est associé par le groupe de visiteurs à la CNR. De plus, l'entreprise se présente comme la seule capable de produire cette hydroélectricité. Les personnes présentes retiennent un message fort : « les agents de la CNR s'occupent de ce travail pour nous ». Elles ne la voient plus comme un producteur d'électricité cherchant à faire des bénéfices à partir de sa vente mais comme une compagnie nécessaire au bon fonctionnement du fleuve. Les personnes qui entendent le message ne s'approprient pas matériellement ou juridiquement le barrage. Les symboles produits par la CNR les incitent à le prendre en compte comme patrimoine.

Après m'être intéressé à leur construction mutuelle, j'aborde la notion de patrimoine sous l'angle de la ressource territoriale. Enfin je l'envisage comme le résultat d'une « appropriation spatiale ».

## **1. Construction du patrimoine à partir du territoire**

De son acceptation institutionnelle comme maille administrative (communes, départements, régions, État), le territoire est désormais associé à des réalités géographiques et sociales de plus en plus variées. Dans les années 1980 et 1990, conjointement aux processus de décentralisation et de construction intercommunale, les géographes tentent de préciser le terme par rapport à celui d'espace et d'introduire la

notion d'acteur dans cette discipline<sup>69</sup> (Ozouf-Marignier, 2009, p.33). Hervé Gumuchian<sup>70</sup> explique que « renoncer au terme « d'espace » pour retenir celui de « territoire », c'est admettre implicitement que les valeurs sociales jouent un rôle premier dans l'analyse du processus cognitif, en particulier, dans toute lecture d'une étendue terrestre quelconque » (1991, p.18). Quelques années plus tard, le même auteur<sup>71</sup> éclaircit ses propos : « le territoire est une scène où se jouent des représentations en (plusieurs) actes ; l'acteur y est donc omniprésent mais il est, en Géographie, comme mis en arrière-plan » (Gumuchian et al., 2003, p.1). Dans cet autre ouvrage, il insiste sur les carences de l'analyse géographique vis-à-vis de « l'action collective » et de ses « acteurs ». Il remarque que cette discipline parle essentiellement de groupes sociaux, de catégories sociales ou encore de groupes sociogéographiques mais l'individu en tant qu'acteur à part entière est la plupart du temps absent des analyses.

Néanmoins, à partir des années 2000, les géographes cherchent à se donner les moyens de penser l'« action collective » sur un espace déterminé à travers la notion d'« acteur territorialisé » (ou « acteur territorial »). Cette dernière peut se caractériser en quatre points : « tout individu peut être défini comme acteur à un moment donné dans un contexte territorial précis ; tout acteur est simultanément contraint par ses types de rapports au territoire mais conserve toujours une marge de manœuvre, même restreinte ; tout acteur joue avec l'objet territoire, le manipule avec plus ou moins d'efficacité ; tout acteur peut détenir plusieurs « casquettes » dans ses rôles et ses actions » (Frémont, 2007, p.15)<sup>72</sup>. Par conséquent, il est au cœur des pratiques de construction patrimoniale et de territorialisation d'un objet.

Guy Di Méo est l'un des premiers géographes à s'intéresser au patrimoine<sup>73</sup>. Dans ses écrits, il s'attache à montrer en quoi l'objet patrimonial (notamment le vernaculaire)

---

<sup>69</sup> Les géographes ne sont pas les seuls à s'intéresser à cette notion : il y a aussi les sociologues avec la notion d'appartenance territoriale et les ethnologues avec le questionnement sur l'identité des lieux. Par la conceptualisation du « territoire », les sciences sociales se donnent les moyens d'appréhender les phénomènes sociaux dans l'espace géographique.

<sup>70</sup> Dans *Représentations et aménagement du territoire*, Economica Anthropos, Paris, 1991, 135 p.

<sup>71</sup> Dans Hervé Gumuchian, Eric Grasset, Romain Lajarge, Emmanuel Roux, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Economica Anthropos, Paris, 2003, 186 p.

<sup>72</sup> L'auteur fait référence à Hervé Gumuchian, Eric Grasset, Romain Lajarge, Emmanuel Roux, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Economica Anthropos, Paris, 2003, 186 p.

<sup>73</sup> Ses premières réflexions théoriques à ce sujet commencent en 1992 quand il le qualifie d'élément de la construction territoriale (Di Méo et al., 1992, cité par Veschambre, 2007, p.366). À la suite de ces recherches, étudie ses multiples rapports avec le « territoire » dans son article « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, vol.4, n°78, 1994, pp.15-34.

s'ancre dans un contexte territorial particulier et en quoi il se construit en rapport à lui. L'auteur explique que « le poids de la matérialité sur le patrimoine et sur le territoire, distincts ou confondus en lieux de mémoire, localités, « pays », régions, s'observe d'abord dans les diverses expressions du « possibilisme vidalien<sup>74</sup> » : rôle des formes topographiques, des microclimats sur la formation du rapport socio-spatial et sur ses configurations, ses profils géographiques » (1994, p.23). Par exemple, dans le Val de Loire, les bancs de sables mêlés aux anciens duis ou épis, aux quais, aux levées mais aussi le tuffeau visible à quelques centaines de mètres du fleuve lient patrimonialité et territorialité. La constitution de ce paysage en patrimoine sert à reconnaître le Val de Loire et inversement, l'organisation du territoire engendre le paysage qui est patrimonialisé.

L'auteur ajoute que ces deux notions partagent aussi des fonctions sociales, identitaires et mémorielles. Il rejoint l'idée d'espace-topique et d'espace-souvenir dans la (re)construction mémorielle d'un groupe d'individus (décrite par Roger Bastide) : « Certes, les fêtes, le folklore, la vie de groupe (associations) font souvent l'objet de redécouverte. Mais ce ne sont ni les manifestations du passé, ni les formes associatives d'antan qui se régénèrent. Les territoires et les patrimoines [...] déclenchent aujourd'hui, sous l'effet de dynamiques bien actuelles (la périurbanisation, les crises et recompositions de l'agriculture moderne, les luttes pour l'environnement rural ou urbain) des effets de mémoire qui s'investissent dans des actions pleinement représentatives des sociétés contemporaines et de leurs mentalités » (Di Méo, 1994, p.28). Reprenons l'exemple du Val de Loire. Depuis les années 2000, les fêtes associées au fleuve se multiplient : les « fêtes de Loire » d'Orléans, les « Caravanes de Loire » dans le Loiret, les « Jours de Loire » et « Tours sur Loire » à Tours. Certains défenseurs de l'environnement voient dans ces pratiques une nostalgie conservatrice et passéiste. Au contraire, c'est une façon à la fois d'intéresser, de sensibiliser les habitants à la Loire et de changer l'image négative des bords de ce fleuve pour les transformer en espace public agréable. Dans ce cadre, le patrimoine fluvial (fleuve, quais, gabares) et son animation deviennent des médias du territoire. Les habitants et les visiteurs reconnaissent le Val de Loire à la vue de la Loire, de ses quais, des ses gabares mais aussi par ses animations le long du fleuve.

---

<sup>74</sup> Néologisme renvoyant au géographe Vidal de la Blache (1845-1918), fondateur de l'École française de Géographie et à l'initiative des Annales de Géographie. Il publie notamment : *Tableaux de Géographie de la France*, Hachette, Paris, 1903. Le terme « possibilisme vidalien » désigne l'opposition de l'auteur au déterminisme de la nature.

## 2. Le patrimoine, une ressource territoriale

Les changements institutionnels provoqués par la décentralisation et par la montée de l'intercommunalité jouent un rôle dans la transformation du patrimoine en « ressource ». Cependant, cette notion est autant polysémique que celle de « mémoire ». Un qualificatif est le plus souvent associé à ce terme : on parle de ressource économique, sociale, culturelle, symbolique et même de ressource territoriale. À la croisée du champ géographique et économique, la « ressource » est largement associée à l'idée de production de richesse sur un territoire. Néanmoins, pour la géographie, elle renvoie plus globalement aux « moyens dont dispose un individu ou un groupe pour mener à bien une action et/ou créer de la richesse » (Gumuchian, Pecqueur, 2007, p.6). Après avoir précisé les caractéristiques de la « ressource », j'aborde le patrimoine comme « ressource territoriale ».

### 2.1 De la ressource économique à la ressource territoriale

Jean Gottmann<sup>75</sup> envisage la « ressource » comme une construction politique et économique dont la teneur évolue au cours des siècles. Par exemple, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les fleuves, qui servaient pour la navigation et l'agriculture tout au long du Moyen-âge, deviennent une ressource énergétique et industrielle pour la production hydroélectrique et manufacturière (chimie, textile, métallurgie, fonderie...). Enfin, aujourd'hui, ils sont toujours ressources par le fait qu'ils attirent des touristes et des visiteurs et qu'ils créent des aménités dans les villes. Autre caractéristique d'une « ressource » : elle a une utilité si elle est partagée et acceptée comme telle par plusieurs personnes. L'homme la crée pour répondre à un besoin. Cependant, sa construction est aussi affaire de choix. Pour qu'il soit accepté des autres, il est nécessaire qu'il ait une efficacité sociale et politique.

Pour Jean Gottmann, « les contacts avec d'autres communautés que celle dont on était originaire créaient des besoins nouveaux » (*Ibid.*, p.188). Tandis que l'économie se

---

<sup>75</sup> *La politique des États et leur géographie*, Ed. du CTHS, Paris, 2007 (1952), 261p.

fonde sur la compétition et sur la circulation de biens et de produits (matière première, produits, main d'œuvre, savoirs), l'autorité politique se construit sur un territoire par l'iconographie (images et symboles d'un pays ou d'un territoire). Cette dernière résulte d'un choix qui répond à des représentations, un imaginaire et une mémoire partagés par certains individus et refusés par d'autres. Néanmoins, la sélection d'images, de lieux ou d'objets érigés en symboles de l'autorité politique sert aussi à la définir. Par exemple, le président de la *Communauté de communes Terres d'eaux* (haut Rhône) choisit la chute d'eau de Glandieu comme symbole du territoire intercommunal. Il aurait pu prendre l'image du Rhône, du musée *Escale Haut Rhône* ou encore le bac-à-traille retrouvé au bord du fleuve. Ce choix détient une efficacité politique importante : il présente le décideur politique comme une personne sérieuse, avec l'esprit de décision qui a conscience qu'il ne faut pas trop dépenser d'argent dans la restauration d'un bien patrimonial (comme le bac-à-traille par exemple). La cascade devient un patrimoine par cette décision.

Dans les années 2000, la notion de « ressource territoriale » vient compléter l'analyse de Jean Gottmann. En utilisant les analyses de l'économie spatiale (Systèmes productifs locaux, économie d'agglomération...), Hervé Gumuchian et Bernard Pecqueur<sup>76</sup> reprennent les concepts de passifs et d'actifs pour expliquer comment un objet, une activité ou un espace passe du premier au second statut. Pour eux, la constructibilité d'un objet en « ressource territoriale » résulte de mouvements institutionnels et de stratégies d'acteurs territoriaux. Cependant, le choix d'une ressource territoriale engendre plus de débats et de polémiques entre acteurs territoriaux, habitants et propriétaires de l'objet que pour une ressource quelconque car elle renvoie à une (ou des) mémoire(s) et un (ou des) imaginaire(s) ancré(s) dans un territoire. Les produits du terroir<sup>77</sup> illustrent ces propos. À la fois objet culturel et produit de consommation, ils sont constitués en véritables ressources territoriales par les élus locaux, les professionnels du tourisme et les producteurs. La patrimonialisation change leur statut en produit d'excellence rare et localisé sur un territoire précis. Certains fromages deviennent des richesses à valoriser par leur labellisation *Appellation d'origine contrôlée* (AOC). Cependant, parfois, cette mise en norme n'est pas acceptée par la population qui choisit de ne pas le

---

<sup>76</sup> Hervé Gumuchian, Bernard Pecqueur (dir.), *La ressource territoriale*, Economica-Anthropos, Paris, 2007, 252 p.

<sup>77</sup> Cet exemple est donné par Michel Rautenberg, André Micoud, Laurence Bérard et Philippe Marchenay dans l'introduction de l'ouvrage *Campagnes de tous nos désirs*, Ed. de la maison des sciences de l'homme, Paris, 2000, 191 p. ; Cela fait aussi l'objet de la thèse de Muriel Faure, *Du produit agricole à l'objet culturel, les processus de patrimonialisation des productions fromagères dans les Alpes du Nord*, thèse de sociologie et anthropologie, dirigée par Jean-Baptiste Martin, Université Lyon II, soutenue en 2000, 404 p.

transformer en ressource territoriale. Le ramequin de Saint-Rambert-en-Bugey présente ce type de cas. Sa labellisation aurait fait obstacle à la perpétuation de sa production. Les normes internationales ne sont pas compatibles avec ce type de produits (longue fermentation, fabrication artisanale).

## **2.2 Constitution du patrimoine en ressource territoriale**

Avec l'amélioration des moyens de transports et l'augmentation des temps libres, la consommation, notamment par le tourisme et le loisir, devient un facteur important d'activité. La montée en puissance du poids du tertiaire et de la consommation de services dans l'économie nationale transforme la définition de développement : un territoire développé est maintenant celui qui détient le plus de services. L'environnement, la culture, le patrimoine et tout ce qui pourrait renvoyer aux « traditions » font la richesse de certaines régions. Les élus jouent avec cette tendance en impulsant des politiques culturelles et en cherchant à mettre en scène l'environnement (naturel et bâti).

De plus, avec la loi de 1982 sur la décentralisation, les élus acquièrent davantage de compétences en matière d'aménagement et de développement économique. Ils prennent conscience de l'intérêt à jouer sur l'image de leur territoire pour attirer de nouvelles populations et de nouvelles entreprises. Hervé Glevarec et Guy Saez<sup>78</sup> avancent que : « dans un contexte marqué par la décentralisation, chacun cherche à affirmer l'autorité d'une mémoire en ce qu'elle donne un statut à l'identité territoriale » (2002, p.258). À partir de ces années, les collectivités territoriales deviennent acteurs de la construction patrimoniale aux côtés de l'administration étatique. Cependant, tandis que les premières l'utilisent à des fins politiques et économiques, la seconde continue ses pratiques d'inventaire, de restauration et de conservation dans le seul objectif d'accumuler des connaissances et de les enseigner par la visite des lieux restaurés. D'une manière assez générale, les politiques culturelles et patrimoniales sont souvent abordées par les élus sous l'angle du tourisme. Le passage au statut de « ressource active » permet à l'objet patrimonial d'être utilisé à des fins de construction territoriale (Landel, 2007, p.165). Dans ce cadre, il fait de plus en plus partie prenante des politiques de développement territorial.

---

<sup>78</sup> Dans *Le patrimoine saisi par les associations*, La documentation française, Paris, 2002, 412 p.

Par exemple, en 1996, la mise en place du *Parc naturel régional Loire Anjou Touraine* résulte de la volonté d'élus locaux de tirer parti des paysages et du patrimoine pour attirer des touristes et de nouvelles activités. À partir de 1990, les maires des communes du haut Rhône se regroupent au sein d'un syndicat (*Syndicat du Haut Rhône*) d'abord pour pallier le problème d'inondations puis, dans un second temps, pour chercher des manières d'attirer des visiteurs sur ce territoire.

Enfin, les lois sur l'intercommunalité (1992, 1999, 2001, 2004) favorisent la coopération entre différentes communes en matière de culture et de patrimoine. À partir de 2004, ces collectivités territoriales sont obligées de préciser les compétences communautaires et de délimiter le périmètre de leurs actions (Delvainquière, Dietsch, 2008, p.1). Elles confient un certain nombre de tâches et de services à l'établissement public de coopérations intercommunales (EPCI) concerné. Le domaine de la culture n'est pas abordé de la même manière selon les territoires et les élus qui en ont la charge. Dans les communautés urbaines ou d'agglomération, un président et une commission sont dédiés à cette tâche. Dans ce cadre, le maire de la ville-centre (dans la plupart des cas, président de l'EPCI) cherche à influencer cette politique en faveur de sa commune. Par exemple, en obtenant en 2005 la coordination et la gestion des grands événements (Biennales d'art contemporain, de danse et Journées européennes du patrimoine), le *Grand Lyon* cherche à se constituer en « intercommunalité culturelle ». Gérard Collomb, maire de Lyon et président de la communauté urbaine depuis 2001, permet à sa ville de s'appuyer financièrement et stratégiquement sur cet EPIC pour développer et faire connaître ces festivités à l'extérieur du territoire Grand Lyonnais. Les communes périphériques ne sont pas hostiles à ce type de pratiques car elles attendent aussi des retombées économiques et elles ne pourraient pas organiser seules de tels événements. Ce nouvel échelon institutionnel est un avantage pour mettre en place des partenariats et pour obtenir des subventions des départements, des régions ou de l'État<sup>79</sup>. Dans les communautés de communes, la situation est différente. Le plus souvent, les élus en charge de la culture recrutent une personne spécialisée dans le tourisme. Pour eux la culture n'est transformable en ressource territoriale que si elle devient un objet touristique. De plus, les budgets ne sont pas de même envergure que pour les communautés urbaines ou d'agglomération. Le nombre d'élus communautaires est aussi bien inférieur.

---

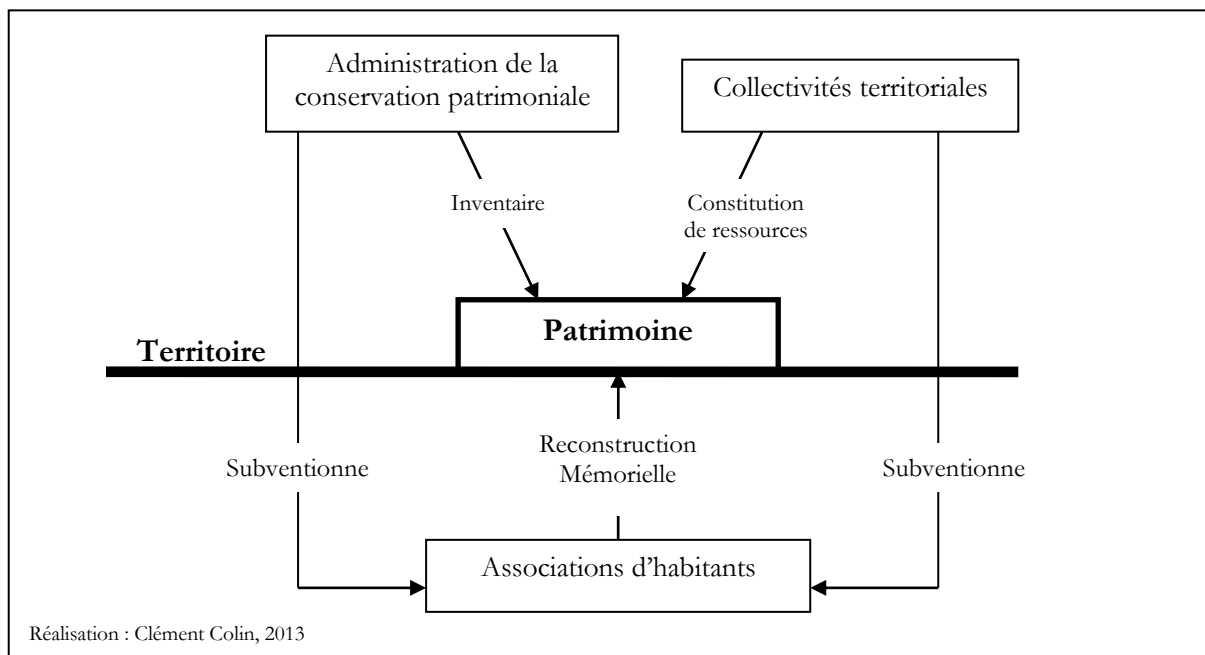
<sup>79</sup> Cependant, il existe une hétérogénéité des situations. Parfois, la coopération intercommunale se limite seulement à la gestion d'un équipement culturel ou à l'ouverture de guichets de financements pour toutes les communes (Delvainquière, Dietsch, 2008, p.2).



Néanmoins, dans les deux cas, mener une politique culturelle à l'échelle intercommunale doit être justifié auprès du conseil communautaire. Cela passe par des évaluations sur les retombées économiques directes ou indirectes possibles : par conséquent, le patrimoine est considéré par les élus et les agents des collectivités territoriales sous l'angle touristique et marketing.

La constitution d'un objet en patrimoine sur un territoire s'effectue selon trois mouvements<sup>80</sup> (figure 1.3) : un mouvement institutionnel dans lequel interviennent les services de l'État en charge de l'inventaire des monuments historiques, de leur restauration et de leur conservation ; un mouvement politique dans lequel les élus locaux transforment certains éléments en ressource territorial ; et un mouvement social qui se construit à partir de la reconstitution mémorielle d'un collectif d'individus. Par conséquent, la patrimonialisation est le résultat d'un processus porté par des personnes ayant des intérêts, des attentes, des représentations, des mémoires et des imaginaires différents.

**Figure 1.3 : Territorialisation du patrimoine, patrimonialisation du territoire**



<sup>80</sup> De son côté, Michel Rautenberg distingue seulement deux approches : une savante et institutionnelle basée sur le regard d'expert et l'autre sociale fondée sur le lien entre l'objet et la « société » sur un territoire donné (2003, p.35). L'auteur ne fait aucune distinction entre les élus et les agents de l'administration de la conservation (Architectes des bâtiments de France, services des inventaires, DRAC).

### 3. La patrimonialisation, une forme d'appropriation de l'espace

La patrimonialisation peut aussi être appréhendée comme un mode d'« appropriation symbolique de l'espace ». Au-delà de la propriété privée – appropriation officielle de l'espace –, Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre<sup>81</sup> distinguent deux autres types de modalités : celles à dominante matérielle et celles à dominante idéelle.

#### 3.1 Patrimonialisation de l'espace et conflits sociaux

Les premières modalités d'appropriation de l'espace relevées par Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre renvoient à des rapports matériels à l'espace (2005, p.4). Tout d'abord, *l'usage exclusif*, individuel ou collectif, fondé sur des groupes tels que la famille ou une catégorie sociale définie, est synonyme de clôture de l'espace par des dispositifs matériels. Les auteurs donnent l'exemple des *Gated Communities* aux États-Unis et des *urbanizaciones privadas* du Venezuela. Les zones industrialo-portuaires dont l'accès n'est pas autorisé par souci de sécurité entrent aussi dans cette catégorie. La concession de zones portuaires le long des fleuves est à l'usage exclusif des entreprises ayant signé des contrats d'amodiation. Aucune personne en dehors des employés n'est invitée à venir dans cette zone. Ensuite, *l'usage autonome* renvoie à l'utilisation d'« un espace librement ou sans contrainte sociale explicite, d'une manière plus ou moins forte selon les groupes et les espaces » (*Ibid.*, p.4). Il s'agit de l'occupation d'un espace non exclusif, souvent public. Le « détournement » de l'usage qu'on en fait habituellement permet à des personnes d'indiquer qu'elles l'utilisent. Par exemple, les *skateurs* sur le parvis d'une cathédrale produisent ce type de démarche. Les premiers « *squats* d'artistes » dans des lieux abandonnés s'apparentent aussi un usage autonome de l'espace. Enfin, le *contrôle de l'espace* est associé à l'interdiction de pratiques ou le barrage d'accès. Dans une zone industrialo-portuaire, il est interdit de photographier les bâtiments, les activités ou encore de rester trop longtemps dans ce secteur. Une police fait en sorte qu'aucun « détournement de l'espace » incontrôlé ne puisse se produire.

---

<sup>81</sup> Dans « Introduction, l'appropriation de l'espace comme problématique », *Norois*, n°195, 2005, mis en ligne le 5 août 2008.

Le « zonage institutionnel de l'espace » est aussi une forme d'appropriation matérielle qui renvoie à « des processus d'identification, de nomination, de définition des qualités et valeurs d'ensembles spatiaux, c'est-à-dire des actions de qualification » (Melé, 2008, p.16). Il est donc une spatialisation de l'action publique qui facilite l'imposition de règles à un groupe d'individus. Par exemple, les secteurs sauvegardés en centre-ville (patrimoine officialisé) sont accompagnés d'un « plan de sauvegarde et de mise en valeur » élaboré par les agents des services de l'État. L'inscription d'un objet à la liste des monuments historiques (patrimoine officialisé) engendrent des prescriptions strictes pour la construction ou la restauration des bâtis compris dans la zone des 500 mètres autour de l'objet concerné. Le zonage permet aussi la mobilisation de subventions et d'un traitement différencié de la part des pouvoirs publics pour l'espace concerné. Patrice Melé<sup>82</sup> insiste sur le fait que les zonages « définissent des prescriptions territorialisées, déterminent des périmètres de discrimination positive, circonscrivent l'aire d'extension d'une action publique » (2008, p.34). Par conséquent, leur mise en place ne se fait pas sans conflits sociaux et politiques.

Pour Vincent Veschambre<sup>83</sup>, lorsque la mobilisation patrimoniale « émane du corps social, du tissu associatif, la revendication d'appropriation et de maîtrise d'un espace est fréquemment perçue par les politiques comme une forme de contestation de leur pouvoir sur leur territoire » (2008, p.74). Il montre qu'à l'inverse, « le capital symbolique conféré par le patrimoine peut être mis à profit dans le jeu politique local par des individus et des groupes qui s'opposent au pouvoir local » (*Ibid.*, p.74). Pour illustrer ses propos, il donne deux exemples : le cas de l'Unité d'habitations de Firminy<sup>84</sup> et le cas des chantiers navals de Nantes. Dans les deux cas, il observe que les personnes mobilisées pour la protection de ces biens se situent en opposition politique avec les élus municipaux en place. Elles utilisent cette lutte comme argument lors des élections municipales pour arriver au pouvoir. Vincent Veschambre présente alors le patrimoine comme « le résultat d'une longue suite de rapports de force entre divers groupes sociaux qui aspirent à faire valoir leurs intérêts et leur point de vue quant à l'aménagement de l'espace local » (2008,

---

<sup>82</sup> Dans « Introduction : Territoires d'action et qualifications de l'espace », dans Patrice Melé, Corinne Larrue (dir.), *Territoires d'action : aménagement, urbanisme, espace*, L'Harmattan, Paris, 2008, pp. 15-46.

<sup>83</sup> Dans *Traces et mémoires urbaines : enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2008, 315 p.

<sup>84</sup> Sur lequel il propose une étude plus approfondie dans son article « Patrimonialisation et enjeux politique : les édifices Le Corbusier à Firminy », *Norois*, n°185, 2000, pp. 125-137.

p.76). Avec Maria Gravari-Barbas<sup>85</sup>, ils ne croient pas au patrimoine et à l'environnement comme « valeurs partagées de manière univoque » (2000, p.4) : cela donne lieu à des conflits qu'ils qualifient de « discrets, voiles feutrés, qui révèlent des jeux de pouvoir souvent masqués et des oppositions nuancées » (*Ibid.*, p.4). Dans ce sens, les compromis trouvés entre acteurs territoriaux à propos de l'action patrimoniale à mener se construisent la plupart du temps à la suite de débats et de conflits sociaux et politiques.

Un patrimoine appartient toujours un groupe. Il devient argument lorsqu'il est connu et fait l'objet d'un usage pour d'autres individus. Par exemple, pour le cas de l'aménagement hydroélectrique de Cusset, les négociations entre élus, EDF, l'État et les habitants portent avant tout sur l'usage du canal de Jonage. Les dimensions patrimoniales de l'objet sont appropriées par les différents acteurs territoriaux qui interprètent différemment ce mot en fonction de leurs intérêts : EDF valorise ses savoir-faire, les élus des communes s'intéressent à l'environnement, au paysage et aux chemins de halage, les habitants regroupés en collectif d'associations (nommé *L'Usine sans fin*) défendent la mémoire industrielle et ouvrière du lieu et les élus du *Grand Lyon* veulent rendre plus accessible l'espace paysager de Miribel-Jonage qu'ils considèrent comme un espace de « nature » aux portes de la ville.

### **3.2 Le patrimoine, un repère pour situer l'homme dans le monde**

Pour les modalités d'appropriation à dominante idéelle, Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre distinguent l'apprentissage (ou l'intériorisation cognitive) de son attachement affectif (ou appropriation existentielle) de l'espace (2005, p.5). Cependant, les deux sont intrinsèquement liés et interdépendants. Par l'acquisition d'une mémoire collective (connaissances, savoir-faire, histoires locales, traditions...), une personne peut se sentir attachée à un espace, c'est-à-dire « se sentir à sa place voire chez soi quelque part » (Ripoll, Veschambre, *Ibid.*, p.5). Cela renvoie en quelque sorte à l'idée d'espace vécu<sup>86</sup> et de

---

<sup>85</sup> Maria Gravari-Barbas, Vincent Veschambre, « Introduction: Patrimoine et environnement, les territoires du conflit », *Norois*, n°185, 2000, pp. 3-5.

<sup>86</sup> L'« espace vécu » est l'ensemble des représentations et des images que les individus associent à leur « espace de vie ». Ce dernier « correspond à l'espace fréquenté et parcouru par chacun avec un minimum de régularité [...] et qui se compose de lieux attractifs, de synapses, de nœuds autour desquels se cristallise l'existence individuelle » (Di Méo, 1998, p. 30). Cette existence de l'humain se fonde en partie sur son rapport à son milieu.

« géographicité<sup>87</sup> de l'être », notion utilisée par Eric Dardel<sup>88</sup>: l'homme se reconnaît dans les paysages qu'il a l'habitude de voir et dans ses pratiques quotidiennes de l'espace. En d'autres termes, la vue, ses gestes et ses déplacements quotidiens servent à construire son rapport au monde.

Dans ce sens, Maria Gravari-Barbas<sup>89</sup> explique que « le fait d'habiter implique un échange entre le lieu et l'occupant : s'il comprend des actions qui marquent les lieux, il implique aussi que le lieu marque celui qui l'occupe » (2005, p.12). Cependant, les relations qu'entretiennent les individus au patrimoine diffèrent de l'un à l'autre. Chaque personne s'identifie à sa manière à un espace en fonction de ses souvenirs, de son milieu social et de sa psychologie. En s'inspirant des réflexions philosophiques de Nishida Kitarō<sup>90</sup>, Augustin Berque<sup>91</sup> précise que l'être s'identifie au monde par une logique du prédicat (ou logique de lieu) : « tout être vivant interprète son environnement dans les termes qui lui sont propres » (*Ibid.*, p.394). Il donne l'exemple de l'eau que l'on peut « saisir » comme ressource, comme contrainte mais aussi comme agrément. Aussi, l'homme reconnaît un lieu parce qu'il lui rappelle celui ou ceux qu'il connaît déjà et qui lui servent de repères pour comparer avec des nouveaux qu'il découvre au cours de sa vie : « on n'est pas soi-même dans l'absolu, mais dans un rapport en devenir à l'altérité, que ce soit d'autrui, des animaux, des plantes ou des pierres ; et chacun de ces êtres nous rattachera toujours à l'étagement des identités communes qui font le lieu de notre propre identité » (Berque, 2004, p.399). Le patrimoine vernaculaire fait partie de ces repères. Contrairement aux monuments historiques représentant un courant artistique ou une période de l'histoire, il s'ancre dans une mémoire localisée en un espace précis. Aussi, il ne connaît pas de limites temporelles ou typologiques.

---

<sup>87</sup> Elle peut être définie comme « une relation concrète [qui] se noue entre l'homme et la terre » et comme « mode de son existence » (Dardel, 1990, p.2). En d'autre terme, elle est la dimension géographique de l'être humain.

<sup>88</sup> Eric Dardel, *L'homme et la terre, Nature de la réalité géographique*, PUF, Paris, 1952. Nous utilisons *L'homme et la terre, Nature de la réalité géographique*, CTHS, Paris, 1990, 199 p.

<sup>89</sup> Dans *Habiter le patrimoine*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2005, 618 p.

<sup>90</sup> Philosophe japonais, fondateur de l'École de Kyōto, influencé par la phénoménologie d'Edmond Husserl.

<sup>91</sup> Dans *Écoumène, Introduction à l'étude des milieux humains*, Belin, Paris, 2009 (2000), 446 p. ; Je me fonde aussi sur l'article : « Milieu et identité humaine », *Annales de Géographie*, n°638-639, 2004, pp. 385-399.

## Conclusion

Tout objet peut devenir patrimoine du moment qu'il est intrinsèquement lié à un territoire et à sa (ou ses) mémoire(s) collective(s). Cependant, les habitants ne sont pas obligatoirement d'accord pour attribuer ce statut aux éléments auxquels ils ne s'identifient pas. Trois attitudes sont visibles vis-à-vis d'un objet patrimonial : celle des défenseurs, celle des personnes qui payent pour sa conservation et sa restauration et enfin celle des élus. Ces derniers cherchent à légitimer leur choix de patrimonialisation en fonction des deux autres.

## V. Patrimoine du présent : caractères et définitions

L'épaisseur et le rôle du « présent » changent au cours des siècles. Jacques Le Goff explique « que dans l'Antiquité païenne prédominait la valorisation du passé avec l'idée d'un présent décadent, qu'au Moyen-âge le présent est coincé entre le poids du passé et l'espérance du futur eschatologique, qu'à la Renaissance l'investissement se fait au contraire sur le présent et que du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, l'idéologie du progrès renverse la valorisation du temps vers l'avenir » (1988, p.46). Pour ma part, je distingue le présent de l'instant, de l'immédiat et de l'actualité car, contrairement à eux, il se pense en fonction d'un passé (récent) et d'un futur (immédiat). Par conséquent, il peut se définir comme une mémoire en train de se construire qui s'appuie à la fois sur les souvenirs, sur les désirs et les attentes de ses bâtisseurs.

Cependant, si l'on part du principe que le rapport entre la société et le temps évolue, comment penser les patrimoines du « présent » ? Plus encore, quelles différences ont-ils avec ceux du « passé » ?

## 1. Un patrimoine fondé sur des mémoires inachevées

Tandis que le patrimoine du passé est associé à des mémoires considérées comme achevées, celui du présent est le support de mémoires en train de se faire et modifiables à tout moment par ses propriétaires. De la même manière, les usagers permanents et occasionnels lui attribuent d'autres mémoires qui s'accumulent dans le temps.

Le patrimoine du passé se définit par rapport à sa forme et à ses caractéristiques au moment où il commence à être conservé. Une fermeture d'usine procure une émotion chez les ouvriers, les retraités de l'entreprise, mais aussi chez les élus locaux et les habitants qui connaissent les lieux. Le sentiment affectif vis-à-vis du site les incite à demander sa protection et sa conservation : ils la transforment en patrimoine du passé, c'est-à-dire en support des mémoires de l'activité qu'ils arrêtent et délimitent dans le temps et dans l'espace. Dans un autre contexte, les activités agricoles des marais estuariens ou de Lavours (haut Rhône) renvoient à des gestes et des pratiques basés sur des connaissances et des savoir-faire du passé. D'une économie de survie, elles sont devenues une économie touristique et scientifique. Les mémoires des marais sont réorientées pour devenir un objet de consommation et d'étude. Les visiteurs et les scientifiques ne considèrent pas les nouvelles mémoires qu'ils associent au marais comme faisant partie de leur définition patrimoniale.

À l'inverse, un élu d'une commune de la vallée du Rhône pense un barrage de la Compagnie nationale du Rhône en fonction des informations qu'il connaît de la période antérieure à sa construction, des savoir-faire mobilisés durant les travaux, des moyens techniques et financiers nécessaires à son usage. En plus de produire de l'énergie, le barrage et ses annexes (digues, chemins de halage...) sont aussi utilisés par les riverains et les touristes pour se promener ou pêcher (par exemple). Ces activités sont génératrices d'autres mémoires à travers lesquels les usagers se rappellent le barrage. La construction est considérée comme patrimoine parce qu'elle renvoie à des représentations, des souvenirs et des imaginaires en cours de constitution.

Plus encore, le patrimoine du présent se construit en dialectique avec les attentes des propriétaires. Par exemple, en 2009, l'œuvre d'art « Villa Cheminée »<sup>92</sup> à côté de la centrale thermique de Cordemais ajoute une nouvelle fonction paysagère et touristique à l'équipement électrique. Dans le même sens, en 2010, la CNR complète les aménagements hydroélectriques de Belley et de Chautagne (haut Rhône) de deux écluses. La compagnie les envisage comme une « offre » faite aux habitants, aux élus et aux touristes. Par ce biais, ses équipements ne servent plus seulement à produire de l'énergie, ils sont aussi le support de mémoires et d'imaginaires (re)constitués à partir de la navigation. Cependant, la nouvelle fonction n'est pas acceptée par tous. Par exemple l'ONF, les associations de défense de l'environnement et quelques maires ne voient en elle que des effets négatifs : arrivée de touristes, dégradation de la nature, moins de tranquillité... Le patrimoine du présent n'est pas consensuel et ses évolutions ne sont pas acceptées par tous.

Pour autant, le patrimoine du présent n'est pas coupé des mémoires du passé. Par exemple, le barrage de « Grangent » (en Loire Amont, proche de Saint-Étienne), tout en étant du présent, renvoie à un passé proche : la fondation d'EDF, le contexte de croissance économique des années 1960, la demande en électricité des industries de métallurgie, l'augmentation du nombre d'habitants de l'agglomération stéphanoise... Par ailleurs, pour comprendre l'équipement, un touriste étranger (par exemple) mobilise des connaissances qui lui sont propres : il compare la construction française à une autre similaire qu'il a pu observer dans son pays. Il peut aussi mobiliser ses souvenirs de voyages ou les savoirs qu'il a appris lors de sa scolarité.

## **2. Un patrimoine défini par ses usages**

L'activité d'un objet est ce qui lui confère en grande partie sa patrimonialité. Par conséquent, arrêter sa fonction reviendrait à lui enlever son statut patrimonial. Par exemple, les chantiers navals de Saint-Nazaire ne peuvent être restaurés et conservés en l'état parce qu'ils sont encore en activité. Dans les années 1990, lors de l'arrêt d'une grue nommée la « Grand-mère », des agents de l'administration de la conservation patrimoniale

---

<sup>92</sup> L'installation est réalisée par Tatzu Nishi (voir biographie dans le même chapitre) dans le cadre de la biennale d'art contemporain « Estuaire » de 2009. Située à quelques mètres de la centrale, l'œuvre est une partie de cheminée reconstituée en haut de laquelle est construite une petite maisonnette pour observer l'estuaire de la Loire.



réclament l'inscription de l'engin aux monuments historiques. Le maire de Saint-Nazaire est contre une telle procédure car l'application d'une telle demande reviendrait à « immobiliser » un périmètre de 500 mètres. La conservation de la machine empêcherait l'activité des chantiers navals qui est précisément le support des mémoires et des imaginaires associés au port et à la ville de Saint-Nazaire.

Les mémoires du passé peuvent donc se confronter à celles du présent. Par exemple, à partir 1999, le collectif *L'Usine sans fin* revendiquent la protection et la valorisation patrimoniale de l'aménagement hydroélectrique de Cusset (Est-Lyonnais) au nom de ses valeurs historiques et mémorielles. Ses membres demandent le classement de la façade de l'usine aux monuments historiques. La démarche alerte EDF, la préfecture et certains élus locaux. La procédure irait à l'encontre de la modernisation de la centrale hydroélectrique. L'État et des maires craignent de devoir financer le maintien et la conservation d'un tel objet. Finalement la demande de classement est annulée et EDF continue à produire de l'hydroélectricité avec de nouvelles machines (turbines, alternateurs...) plus performantes. La continuité de l'usage de l'équipement permet l'entretien du site que les collectivités territoriales n'auraient pas pu financer. La place du privé dans le maintien et la rénovation du patrimoine du présent est beaucoup plus importante que pour le patrimoine du passé. De plus, la présence d'EDF est un avantage économique pour les communes car l'entreprise apporte un budget par les taxes locales et elle aide à aménager les pistes cyclables autour du canal d'amenée.

### **3. Un patrimoine d'anticipation**

Avec la remise en cause du progrès à partir des années 1970-1980, la patrimonialisation apparaît comme un remède à l'incertitude de l'avenir. Dans ce cadre, je considère le patrimoine du présent comme une forme d'« anticipation »<sup>93</sup> sur le futur.

Des dirigeants d'entreprise ou des opérateurs du tourisme peuvent anticiper ou prévenir le déclin d'une activité (industrielle, agricole, artisanale) en la transformant en ressource territoriale. Le port Édouard Herriot à Lyon (concession de la CNR) illustre les

---

<sup>93</sup> J'emprunte cette idée à Henri-Pierre Jeudy dans *La machine patrimoniale*, Circé, Paris, 2008, 128 p. Il l'utilise dans le dernier chapitre de cet ouvrage.

propos. Des années 1980 aux années 1990, la CNR est en conflit avec la ville de Lyon<sup>94</sup>. Les élus considèrent la présence d'un port comme néfaste pour le cadre de vie. Ils veulent l'éloigner de la ville<sup>95</sup> et, à la place, créer une marina. Depuis les années 2000, les relations s'améliorent : les différents acteurs territoriaux (CNR, élus locaux, régions, communauté urbaine, services de l'État) sont d'accord pour mieux intégrer le port et ses activités dans la ville. Dans ce cadre, les dirigeants (économiques, institutionnels ou politiques) désignent le port comme patrimoine. À travers cette stratégie, la CNR veut continuer son activité portuaire et la renouveler en 2023, lors de la fin de la concession.

L'anticipation patrimoniale peut aussi être effectuée par des élus ou des dirigeants d'entreprises pour attribuer une fonction touristique à un objet. Prenons l'exemple des *Appellations d'origine contrôlée*. La labellisation d'un produit agricole ou artisanal permet de le transformer en ressource territoriale. Le changement de statut lui donne une « nouvelle vie » sans qu'il y ait eu de rupture économique. De plus, le tourisme construit de nouvelles images, mémoires et de nouveaux souvenirs liés au produit. Les artisans, les agriculteurs, les élus locaux et les services administratifs (qui aident à porter le projet de labellisation) anticipent le déclin de la production. Dans une autre mesure, l'ouverture des chantiers navals de Saint-Nazaire, d'Air Bus (dans la même ville) ou de la centrale thermique de Cordemais à des visiteurs extérieurs favorise la formation de mémoires parallèles à celles liées à la production. Les étudiants, les riverains ou les personnes extérieures au territoire viennent acquérir les connaissances sur les processus de fabrication qui sont expliquées par les entreprises elles-mêmes. La mémoire du présent est ainsi transmise par anticipation : même après l'arrêt d'usage des activités, un public se souviendra qu'elles ont existé.

Par ailleurs, l'anticipation peut être de nature sociale. Les barrages, les industries et les sites portuaires sont tous des supports d'images, de représentations et de mémoires produites par les travailleurs, les visiteurs et l'ensemble des personnes qui les voient régulièrement. Les aménagements de la CNR dans le haut Rhône sont utilisés avant tout pour l'hydroélectricité. Cependant, les digues servent aussi aux pêcheurs, aux promeneurs et aux cyclistes. Depuis quelques années, de nombreux petits ports de plaisance voient le jour grâce à la navigation sur le canal d'aménée. L'anticipation patrimoniale se fait à

---

<sup>94</sup> Notamment sous le mandat de Michel Noir (1989-1995).

<sup>95</sup> Il est aujourd'hui au cœur de l'agglomération de Lyon.

travers les actions menées par des associations et des municipalités qui expriment des sensibilités, des impressions à l'égard de ces constructions : expositions de photographies, dessins, plans... Par ailleurs, l'anticipation peut aussi se révéler dans des paroles affectives. Par exemple, les habitants de la commune de Cordemais parlent de « leur » centrale en évoquant l'équipement thermique d'EDF. La centrale nucléaire de Chinon présente les mêmes types de liens affectifs lorsque les habitants la nomment « la Boule » en référence à la forme du premier réacteur.

#### **4. Un patrimoine construit à partir d'imaginaires**

Le patrimoine du présent se construit sur des mémoires mobilisées en fonction d'imaginaires formés à partir de l'environnement. Avec ses cheminées qui s'élèvent dans le paysage estuarien, la centrale thermique de Cordemais ne laisse indifférent aucun visiteur du territoire. Le paysage qu'elle produit et son caractère « unique » (dû à sa situation, son architecture ou son activité) éveillent l'imagination romantique des observateurs et des visiteurs : ils inventent des histoires à propos de la structure industrielle, ils la voient en bateau fantôme au milieu des marais ou en être surgissant à la vue du voyageur dans la monotonie de l'estuaire. La « Boule » du réacteur nucléaire de Chinon est aussi génératrice d'imaginaires et de rêveries que certains photographes (Robert Doisneau<sup>96</sup> par exemple) mettent en scène. La forme de « boule » attire la curiosité des visiteurs du territoire et de la centrale. L'usage qui en est fait est créateur d'intrigues : que se passe-t-il à l'intérieur ? Pourquoi cette forme ? Cependant, toute la mémoire de la construction de la centrale nucléaire, les souvenirs des ouvriers, les modes de vie des intérimaires qui nettoient les « piscines » durant les « arrêts de tranches » sont oubliés : seuls le bâtiment et sa silhouette comptent pour constituer un nouvel imaginaire.

La définition du patrimoine du présent est aussi contrôlée par son (ses) propriétaire(s) ou son (ses) gestionnaire(s). Ils valorisent alors davantage les techniques, les savoir-faire et les moyens de production que les modes de vie et l'organisation des travailleurs. De plus, les mémoires ouvrières sont des « sujets sensibles » que les élus tentent d'éviter. Dans l'estuaire de la Loire, les industries sont présentées comme des

---

<sup>96</sup> Photographe humaniste (1912-1994), il parcourt la Loire de l'estuaire à sa source durant deux années (1976-1977).

témoins des savoir-faire liés à l'eau du fleuve. De plus, la centrale thermique ou la raffinerie de Donges sont définies par leur rapport à l'environnement « estuarien » et les modes de vie des ouvriers, leurs mémoires, leurs revendications ne sont que très peu mobilisées par l'administration de la conservation patrimoniale. De la même manière, la CNR ne fait jamais écho des conditions dans lesquelles les ouvriers construisent les barrages (excepté pour Génissiat) et la manière dont ils travaillent aujourd'hui. Seules sont évoquées les modes de production et les dimensions environnementales de leurs actions. Par conséquent, la définition de ces objets se limite à leurs aspects techniques et à leur caractère de représentant du progrès économique.

## 5. Un patrimoine devenu « officiel »

Le patrimoine du présent n'est pas un phénomène nouveau. Cependant, son institutionnalisation est relativement récente. J'avance deux raisons principales : l'historicisation du présent et la reconnaissance patrimoniale de biens de plus en plus récents.

En 1978, le CNRS met en place *l'Institut de l'histoire du temps présent* (IHTP) pour faire suite au *Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale* (fondé en 1951 et dépendant du Premier ministre). Le nom donné à ce laboratoire n'est pas anodin : il part du principe qu'une histoire du présent existe et que ce temps peut être historicisé. De nombreux auteurs affirment que la coupure passé/présent est de plus en plus forte à cause d'une « accélération de l'histoire ». Dans ce cadre, Pierre Nora<sup>97</sup> annonce l'avènement d'un « présent historique » qui résulte d'une « rupture de continuité temporelle, dans un renversement du rapport au passé et de l'avenir » (Nora, 2003, p.46). L'auteur fait référence au changement de statut du « présent » qui devient une catégorie temporelle pour penser la société dans un contexte de changement socio-économique (mondialisation, crise économique, conflits sociaux...).

Les transformations sociales, économiques, politiques et idéologiques que la France connaît dans les années 1970 font basculer le pays dans une « seconde Révolution

---

<sup>97</sup> Dans « De l'histoire contemporaine au présent », dans IHTP, *Écrire l'histoire du temps présent*, CNRS, Paris, 2003 (1993), pp.43-47.

Française » (propos repris à Henri Mendras : Nora, *Ibid.*, p.46). François Hartog partage l'analyse lorsqu'il compare le régime d'historicité<sup>98</sup> de la Révolution Française avec celui des années 1980-1990. Des témoins lui permettent de définir les changements vécus par les contemporains des deux périodes : l'œuvre de François-René de Chateaubriand<sup>99</sup> qui décrit et analyse les changements sociétaux de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et les *Lieux de mémoire* de Pierre Nora dont les travaux s'étalent des années 1980 aux années 1990. Pour François Hartog, nous serions passés dans un nouvel ordre du temps tourné vers le présent : il le nomme le « présentisme ». Il le caractérise par le sentiment à la fois de crise de l'avenir et de coupure avec le passé. Cependant, la crise de l'avenir n'engendre pas un nouveau registre d'historicité. En cherchant à anticiper les événements à venir, les entreprises, les pouvoirs publics mais aussi les individus veulent mieux contrôler l'imprévu. L'attente d'un futur meilleur est encore ancrée dans l'esprit des hommes (occidentaux) et le patrimoine du présent sert à penser leur devenir.

Parallèlement à l'institutionnalisation de l'histoire du présent et face aux nombreuses demandes d'associations pour conserver certaines traces et emblèmes des bâtis du XX<sup>e</sup> siècle, deux colloques organisés par le *Conseil de l'Europe* se tiennent successivement<sup>100</sup> pour affirmer le « patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle » comme bien commun de l'espace européen<sup>101</sup>. La recommandation européenne de 1991 annonce que « l'architecture du vingtième siècle fait partie intégrante du patrimoine historique de l'Europe, et que la sauvegarde et la mise en valeur de ses éléments les plus significatifs répondent aux mêmes objectifs et aux mêmes principes que ceux de la conservation du patrimoine architectural dans son ensemble » (Conseil de l'Europe, 1991, p.2). Dans la suite de la recommandation, la France élabore un nouvel outil : le label « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle », institué par la circulaire du 18 juin 1999 et celle du 1<sup>er</sup> mars 2001. Cependant, il concerne principalement les sites et les objets hors d'usage, en majorité antérieurs aux années 1980 : autrement dit, le patrimoine du passé.

---

<sup>98</sup> Le régime d'historicité permet d'étudier les catégories de pensée et d'action qui structurent les expériences et les rapports aux temps. Cette notion traduit les rapports respectifs du présent, du passé et du futur.

<sup>99</sup> Ecrivain et homme politique Français (1768-1848), considéré comme l'un des précurseurs du mouvement romantique en France, son œuvre la plus connue et la plus importante reste *Mémoire d'Outre-Tombe* (œuvre posthume, 1849-1850) où il décrit son enfance, son milieu social d'origine et dépeint par la suite un tableau historique des évolutions que connaît la France à cette époque.

<sup>100</sup> Le premier se tient en 1987 au Couvent de la Tourette à Évieux (France, département du Rhône) et le second en 1989 à Vienne (Autriche).

<sup>101</sup> Conseil de l'Europe, *Patrimoine culturel : Patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle : stratégies de conservation et de mise en valeur, Actes du Colloque de Vienne*, Pays-Bas, Conseil de l'Europe, 1994, n°29, 4p.

## 6. Définition préliminaire du patrimoine du présent

Le patrimoine du présent est un support matériel de mémoires en cours de construction. Sa définition n'est donc pas stable comme peut l'être celle du patrimoine du passé et elle évolue en fonction de ses usages (officiels ou dérivés). L'objet patrimonial du présent peut être défini de nombreuses manières car il est multifonctionnel : technique, industriel, architectural, artistique, ludique, économique, territorial, paysager, imaginaire. Par son caractère « liquide »<sup>102</sup>, il est le miroir de la société et des hommes qui la composent. Il sert à questionner l'homme et à interroger son devenir. Enfin, par ses caractéristiques, le patrimoine du présent ne fait pas consensus entre les habitants et entre les acteurs territoriaux qui ont des attentes, des ambitions, des intentions diverses et divergentes. De plus, il renvoie à des sensibilités, des représentations multiples et souvent contraires. Face à lui, les élus locaux et les pouvoirs publics ne savent pas comment agir. De plus, le propriétaire (souvent privé) sélectionne et contrôle les informations accessibles sur l'objet en question. Le patrimoine du présent est d'autant plus difficile à appréhender qu'il n'oblige à rien : il peut continuer à fonctionner sans que personne ne veuille le conserver ou le revendiquer comme tel.

---

<sup>102</sup> En référence à l'expression « société (ou modernité) liquide » de Zygmunt Bauman (2010), expression par laquelle l'auteur exprime les fragilités des relations sociales de notre société, le manque de projection sur le long terme et la multiplication des réseaux.

### **Encadré 1.1 : Une définition du patrimoine du présent**

En préalable de l'étude, je « me pose » une définition du patrimoine du présent qui me sert d'appui pour le développement du texte ultérieur. Elle se construit en quatre critères :

- il n'a pas de statut juridique particulier qui le protège ou le régleme au nom de sa valeur patrimoniale ;
- il est encore en activité et fait l'objet de multiples usages de la part de ses propriétaires, de ses usagers, des habitants et des visiteurs ;
- ses différentes fonctions font débat et polémique entre les habitants et entre les acteurs territoriaux ;
- il est nécessaire qu'une personne ou un groupe constitué le désigne comme étant patrimonial.

Il est bien entendu que dans la démarche scientifique, cette définition première n'a d'autres vocations que d'être livrée à la critique des matériaux et d'autres fins que d'être remaniée et transformée par l'analyse (chapitre 6).

## **Conclusion du chapitre 1**

Je fais la distinction entre les patrimoines officialisés et vernaculaires. Le premier est identifié, inventorié et régleme par l'administration de la conservation patrimoniale (DRAC, ABF). Le second rassemble tous les objets patrimoniaux non officiels (non reconnus par l'État et son administration de la conservation patrimoniale) qui s'attachent à une mémoire locale. À la lecture de la littérature scientifique, je constate que, dans la plupart des cas, les chercheurs en sciences sociales s'intéressent en priorité aux patrimoines officialisés par l'administration « experte » dans le domaine. Cette démarche scientifique permet d'évacuer le problème de la « définition patrimoniale » et de son origine : l'analyse part du principe que la validation patrimoniale par l'administration suffit à rendre légitime le statut patrimonial qui n'est nullement remis en question. Il existe deux limites à cette posture : la mise de côté d'une grande partie des processus de patrimonialisation en cours (qui n'est ni analysée ni conceptualisée) et l'enfermement des

chercheurs dans des postulats scientifiques imprécis (qui ne détaillent pas les objets scientifiques concernés). Leur mise en débat est essentielle pour appréhender le « patrimoine du présent ».

Tout d'abord, l'extension de la notion de patrimoine, tant décriée par certains chercheurs et conservateurs, n'est en réalité que la conséquence de l'élargissement des normes de sélection et d'inventaire par l'administration de la conservation patrimoniale. L'idée (si ce n'est le sentiment) d'une augmentation constante des catégories patrimoniales vient du fait que certains objets « non officiels » sont de plus en plus construits et utilisés en « ressources territoriales » par les élus locaux. Par cette désignation politique, ces biens, qui étaient connus que par quelques personnes, deviennent visibles et reconnus par un large public. Dans ce cadre, l'État cherche à mieux réglementer ces évolutions en prenant en compte de « nouveaux patrimoines » (les ressources territoriales). Par conséquent, je propose d'appréhender le « patrimoine du présent » non comme une « extension » ou une « nouveauté » patrimoniale mais comme une aide, un support à la construction de nouvelles « ressources territoriales ».

Ensuite, la protection n'est pas consubstantielle à la patrimonialisation. Tout au long de ce chapitre, je me suis attaché à montrer que la patrimonialité d'un objet n'est possible que par les fonctions et les utilités qui lui sont données par un groupe de personnes. Contrairement au monument historique qui sert de témoins historiques, l'objet patrimonial fait vivre et anime une mémoire actualisée par un nouvel usage. La protection ne concerne en réalité que le bien patrimonial officialisé. Néanmoins, celle du patrimoine vernaculaire est parfois nécessaire car il peut être « mis en danger ». Après réglementation, il est alors fréquent d'observer des tensions et des conflits entre les différents usages voulus et sa nécessaire conservation. Pour le cas du « patrimoine du présent », il est intéressant de noter que la « conservation » n'est pas à l'ordre du jour puisque l'objet est encore en fonction et donc constamment entretenu par ses propriétaires et/ou ses usagers. Dans ce cadre, la valeur d'usage de l'objet est ce qui produit son caractère patrimonial.

Enfin, pour analyser la production d'un « patrimoine du présent », je me suis affranchi de la typologie élaborée par l'administration de la conservation patrimoniale : je ne fais pas de distinction entre tel ou tel type de patrimoine (industriel, technique,



historique, rural...). Il est plus important de considérer son rôle et les valeurs qui lui sont attachées aujourd'hui, dans le temps présent. Plus encore, il me semble illusoire de séparer le matériel de l'immatériel car les deux sont intimement liés. La mémoire (et donc l'immatériel) est le « support matériel » du monument patrimonialisé. Cependant, les deux ne s'associent pas automatiquement : une mémoire peut ne pas être patrimoniale. Par conséquent, si l'on peut affirmer qu'un monument peut ne pas être patrimonialisé, peut-on dire qu'un patrimoine peut ne pas être associé à une mémoire ? Le patrimoine résulte de la matérialisation d'une mémoire mobilisée dans le présent. Néanmoins, par définition, le « patrimoine du présent » n'appartient pas au passé. S'il est attaché à une mémoire, cette dernière appartient au temps présent.

## Chapitre 2

### Démarche de terrains : apports et limites

---

Les scientifiques appréhendent de différentes façons l'objet « patrimoine ». Cependant, la majorité d'entre eux s'intéressent à des biens patrimoniaux déjà officialisés et reconnus par les autorités compétentes. La plupart du temps, il s'agit de comprendre leur formation *a posteriori*. Le statut patrimonial des objets étudiés n'est, à aucun moment, remis en question. De plus, le chercheur n'a pas besoin d'interroger la pertinence du choix des patrimoines étant donné qu'ils sont déjà reconnus par les pouvoirs publics.

Comment aborder et analyser la formation de patrimoines du présent ? Je dois faire face à de nombreuses questions d'ordre épistémologique et méthodologique : à quoi reconnaît-on un patrimoine en cours de formation et non officialisé ? Quelles données recueillir pour comprendre le phénomène ? Quelle position scientifique adopter à son égard ? Je me base sur les discours de plusieurs personnes rencontrées pour leur statut d'acteurs territoriaux et leur rôle dans la formation de patrimoines. Les connaissances transmises par leurs paroles m'intéressent pour leur caractère purement informatif mais aussi pour les non-dits qu'elles supposent. Ces derniers renvoient d'un côté à la « langue de bois » et de l'autre, aux gestes, aux expressions et aux intonations des interlocuteurs lors des entretiens.

Les hypothèses et la problématique de cette thèse se constituent par un aller-retour permanent entre les observations, les expériences de terrains, les entretiens et les questionnements théoriques.

# I. Formulation des hypothèses de recherche

Avant de préciser ma démarche et le type de données recueillies, je reviens sur la construction du sujet, de la problématique et des hypothèses de travail.

## 1. Prémices de la recherche

Le projet de thèse prend ses racines dans le cadre du master d'urbanisme de l'Université de Paris Est – Marne-la-Vallée. En 2009, l'année suivante de mon mémoire de première année portant sur l'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial<sup>103</sup>, j'effectue un stage de fin d'études au sein de la « Mission site historique » de la ville de Lyon. Deux travaux « d'assistance » me sont demandés : la coordination des Journées européennes du patrimoine (JEP) du *Grand Lyon* et l'élaboration d'un recueil d'études de cas *Villes historiques en développement : des clés pour comprendre et agir* à propos de la conservation et la gestion des villes historiques inscrites au Patrimoine mondial<sup>104</sup>. Dans le cadre de la première tâche, j'assiste à de nombreuses réunions où élus, « experts »<sup>105</sup>, responsables administratifs et associatifs réfléchissent ensemble à la manière d'organiser au mieux l'événement en fonction des attentes de chacun. Je me rends compte de l'importance donnée par les organisateurs aux sites et objets « récents » (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) encore en activité : le port Édouard Herriot, l'usine de Cusset, les centres de traitement des eaux usées, de réparation des rames de métros sont ouverts au public durant ces journées et sont qualifiés de « patrimoines » par les acteurs territoriaux concernés. La seconde tâche m'amène à étudier différentes politiques patrimoniales mises en place dans

---

<sup>103</sup> Clément Colin, *Les enjeux de la mise en valeur du patrimoine culturel, le cas du Val de Loire*, mémoire de Master 1 sous la direction de Nacima Baron-Yellès, Université Paris-Est - Marne-la-Vallée, 2008, 88 p. J'identifie les grands enjeux patrimoniaux et touristiques à propos des paysages ligériens et les principaux acteurs territoriaux concernés.

<sup>104</sup> Effectué au nom de la ville de Lyon, pour le compte de l'Organisation des villes Patrimoine mondial (OVPM), en collaboration avec le Centre du Patrimoine mondial, dans le cadre des Fonds extrabudgétaires de la Convention France-UNESCO et en partenariat avec el Getty Conservation Institut. À partir de la contribution écrite (réponse à un questionnaire) de vingt-deux villes (dans le monde), j'analyse les politiques menées par les différentes municipalités pour maintenir les « valeurs » pour lesquelles leur centre-ville ou un site dans leur ville est inscrit au Patrimoine mondial.

<sup>105</sup> Je nomme « experts » les agents de la DRAC, les Architectes des Bâtiments de France, les conservateurs de musée et toutes personnes associées à l'administration de la conservation patrimoniale.

plusieurs villes dans le monde. J'observe les mêmes problèmes de conciliation entre la patrimonialisation et le développement économique des centres historiques.

Ces expériences me conduisent à interroger le phénomène d'« extension patrimoniale » évoqué, analysé, discuté par de nombreux chercheurs travaillant sur l'objet « patrimoine ». Ils le présentent comme le résultat d'une perte de repère identitaire de la société. Françoise Choay<sup>106</sup> parle par exemple d'« extension typologique, géographique et chronologique du patrimoine » (2007, p.12) et fustige ce qu'elle appelle « l'inflation patrimoniale » (2007, p.180). Cependant, la plupart des chercheurs ne prennent en compte que les patrimoines officialisés, reconnus et protégés.

L'utilisation de la notion de « patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle » ne permet pas d'analyser convenablement le phénomène<sup>107</sup>. Elaborée par l'administration de la conservation patrimoniale pour la protection de bâtiments datant du XX<sup>e</sup> siècle, elle limite ma pensée à une périodisation du patrimoine. Or, mon ambition est de sortir de la typologie construite par les « experts » pour mieux envisager le rôle des objets patrimoniaux dans la société. La notion de « patrimoine du présent » apparaît alors plus adaptée (voir chapitre 1). Elle permet non seulement de proposer une nouvelle approche mais aussi d'envisager différemment la controverse scientifique à propos de l'extension patrimoniale.

## 2. Problématique et hypothèses de recherche

Deux questions sont au cœur de la démarche : d'abord, « comment, pourquoi et par qui se forme le patrimoine du présent ? » et, ensuite, « quel est son rôle et ses fonctions dans la société actuelle ? ». J'avance l'hypothèse que ce patrimoine, contrairement à celui officiel et reconnu, n'est pas constitué à partir des réinterprétations de l'histoire et des mémoires menées par les experts de la conservation patrimoniale. Il se forme à partir du regard et des usages qu'en font les propriétaires, les habitants et les visiteurs. En tant que miroir de la société, il sert d'opérateur de mémoires entre le passé

---

<sup>106</sup> Dans *L'allégorie du patrimoine*, Ed. du Seuil, Paris, 2007 (1992), 270 p

<sup>107</sup> L'annexe 2 (p.345) présente le premier proposé au titre du Plan Loire grandeur nature.

et l'avenir d'un territoire. Le terme « opérateur » renvoie aux différentes temporalités des patrimoines du présent qui sont attachés à des mémoires du passé du territoire tout en matérialisant les multiples enjeux et débats sociaux et politiques à propos de l'évolution et de l'avenir de la société. Les habitants et les acteurs territoriaux se servent de l'objet patrimonial du présent pour penser le passage d'un passé proche à un avenir.

## **2.1 Un patrimoine construit à partir de cadres mémoriels et territoriaux**

Un patrimoine (passé et présent) n'est pas le résultat du hasard. Il est nécessaire qu'il existe des constructeurs, des financeurs et des observateurs/visiteurs. Tout comme le patrimoine du passé, celui du présent est intrinsèquement lié au territoire où il se situe. Par conséquent, il se constitue en fonction des mémoires des communautés qui le peuplent, du paysage qu'il forme mais aussi des acteurs territoriaux qui agissent en faveur de sa construction. Je questionne donc directement l'extension patrimoniale comme phénomène social maîtrisé, progressif et non comme une « folie conservatrice » récente et accélérée. Cette position interroge la « croyance » répandue dans le milieu académique et opérationnel selon laquelle tout peut devenir patrimonial à chaque instant. Qu'il soit passé ou présent, un patrimoine est d'abord le support de mémoires et d'imaginaires partagés ou disputés entre plusieurs personnes (ou groupes d'individus constitués). Plus encore, il s'inscrit dans un rapport particulier à son environnement. Sa durabilité et sa visibilité sont aussi des facteurs de patrimonialisation (particulièrement pour mes études de cas). Enfin, il se construit en fonction de la volonté et des intentions d'acteurs territoriaux dont les représentations, l'éducation, le milieu social ou encore les parcours de vie influencent leur choix de soutenir ou non la patrimonialisation d'un bien.

## **2.2 L'activité au cœur de la construction patrimoniale**

Tout comme pour le patrimoine du passé, celui du présent a des fonctions particulières. Parmi les nombreuses qu'il cumule, l'activité de l'objet est génératrice de mémoires et d'imaginaires. Plus encore, cette caractéristique cristallise les tensions et les

attentes sociales. Par elle, l'objet n'est pas accepté par tous et il fait débat entre acteurs territoriaux et entre habitants. Elle permet néanmoins aux hommes qui voient, utilisent ou visitent l'objet de réfléchir à leur rapport à l'environnement. Pour moi, elle est au cœur de la construction patrimoniale de ces biens du présent. Sans elle, ils appartiendraient au passé et ne seraient peut-être pas considérés comme patrimoniaux par les personnes rencontrées dans mes enquêtes.

Tout au long de la recherche, je veux démontrer en quoi le patrimoine du présent est à la fois support et révélateur des mémoires de la société actuelle par les usages qu'en font les habitants, les visiteurs, les propriétaires et les acteurs territoriaux.

### **3. Positionnement épistémologique**

L'approche est clairement interdisciplinaire. L'objet patrimonial est bien trop complexe pour être analysé selon un seul type de questionnement. Par ailleurs, ma discipline est la géographie, en tant que science de l'homme et de la société dans ses rapports à l'étendue terrestre. Pour compléter l'analyse, je me base aussi sur l'approche ethnologique. Les deux disciplines se complètent et permettent d'appréhender les différentes relations entre l'objet patrimonial, l'homme et la société.

#### **3.1 Un ancrage disciplinaire en géographie**

Par l'analyse de l'objet « patrimoine », j'entre dans le champ de la géographie humaine<sup>108</sup>. Vincent Veschambre<sup>109</sup> estime que l'intérêt des géographes pour le patrimoine est récent (années 1990). L'auteur relève deux grands types de « sensibilités géographiques » pour étudier cet objet : « l'une, attentive aux conflits, aux rapports sociaux est plus proche de la géographie sociale et l'autre, axée sur les identités, plus en

---

<sup>108</sup> Je pourrais dire géographie sociale et culturelle mais je refuse la séparation entre plusieurs géographies car cette posture limite l'intérêt de la discipline.

<sup>109</sup> Dans « Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales », *Annales de géographie*, n°656, 2007, pp. 361-381.

phase avec la géographie culturelle » (2007, p.374). Tandis que la première s'intéresse davantage « à ce que l'inégale valorisation symbolique des lieux nous dit de la hiérarchisation des individus et des groupes et de leur positionnement social », la seconde étudie le sens donné à la patrimonialisation « selon les aires culturelles » mais aussi au « profil social des mémoires » associées au patrimoine (Veschambre, *Ibid.*, p.377). Par ailleurs, dans les deux cas, le géographe analyse la patrimonialisation comme le résultat de stratégies collectives. Rares sont les études qui portent sur la mosaïque de représentations et d'imaginaires (sans obligatoirement qu'il y ait stratégie politique derrière) que différentes personnes (appartenant ou non aux mêmes groupes sociaux) construisent à propos de l'objet patrimonial en question. Dans le cadre de ce travail, je cherche à m'appuyer et à dépasser cette double sensibilité géographique en insistant sur la complexité des relations entre les hommes et les patrimoines en formation.

L'articulation entre l'espace et la société, fondement du questionnement géographique, est aussi au cœur de la démarche. À travers le patrimoine, j'interroge directement le sens et les valeurs données par les hommes à un (ou des) territoire(s). Plus encore, je m'intéresse aux effets de la patrimonialisation sur leurs relations à l'environnement. Étudier un patrimoine en train de se former permet d'observer les mouvements sociaux, politiques et économiques en cours. Par ailleurs, la patrimonialisation d'un objet ne se décide que par le(s) groupe(s) ou les personnes qui le font. En réalité, tant que le patrimoine reste l'affaire de quelques individus à l'origine de sa formation, il fait consensus. Par ailleurs, lorsqu'il est observé, utilisé et investi par des visiteurs ou toutes personnes extérieures au groupe de départ, la définition patrimoniale de l'objet concerné provoque des débats qui prennent souvent des connotations politiques.

En quoi la géographie apporte un regard nouveau sur le patrimoine ? La discipline est pleinement ancrée dans le champ des sciences sociales. Elle en utilise les méthodes, les savoirs et les théories. Cependant, à la différence des autres sciences telles que l'ethnologie ou l'histoire, elle porte spécifiquement son analyse sur les relations « visibles » qu'entretiennent les sociétés à leur environnement. Un géographe cherche à comprendre l'organisation de l'espace qu'il peut voir de ses propres yeux. Il va tenter d'analyser la formation de territoires en fonction de données historiques, statistiques, économiques, géologiques et sociologiques. Afin de théoriser ce « visible », il va le quantifier ou le

cartographe, autrement dit, le conceptualiser. Cependant, « l'invisible » peut aussi être une connaissance valable et scientifique pour expliquer ce que l'on voit en face de nous. Les représentations, les mémoires et les imaginaires des élus locaux, des responsables administratifs des collectivités territoriales, des dirigeants d'entreprises ou encore des habitants jouent sur leurs décisions et leurs actions sur le territoire. Jusqu'où les géographes peuvent-ils aller dans l'analyse du « non-visible » ? Ils sont très peu nombreux à vouloir s'engager dans ce domaine car la géographie n'offre pas les outils nécessaires pour aborder ce type d'informations. Deux solutions s'offrent à eux : soit s'appuyer sur les recherches en ethnologie à propos du territoire concerné soit construire de nouvelles façons d'appréhender ces données. Néanmoins, le plus souvent, les géographes se cantonnent à analyser les représentations des territoires à travers des images (publicitaires notamment) ou en faisant faire des cartes mentales aux habitants. Ils sont rares à envisager le non-visible comme un support pour penser la relation des hommes à leur environnement. Pour ma part, j'ai choisi de m'inspirer des démarches ethnologiques pour tenter de comprendre comment les représentations, les imaginaires et les mémoires de différentes personnes agissant sur un territoire peuvent jouer sur la formation de patrimoines du présent.

### 3.2 Une démarche à la lisière de l'ethnologie

Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, l'ethnologie et la géographie tissent des liens forts à partir des voyages et de la découverte d'autres sociétés étrangères et « exotiques ». Les deux disciplines sont considérées comme complémentaires, avec un lien de parenté. Par exemple, Claude Blanckaert<sup>110</sup> cite Armand de Quatrefages<sup>111</sup> qui « concédait que la géographie est pour ainsi dire, la mère de l'Anthropologie » (2004, p.661)<sup>112</sup>. D'autres voient en elles un objectif commun de connaissances sur l'homme dans son milieu naturel.

---

<sup>110</sup> Dans « Géographie et anthropologie : une rencontre nécessaire (XVIIIe-XIXe siècle) », *Ethnologie française*, vol.34, 2004, pp. 661-669

<sup>111</sup> Professeur d'histoire naturelle de l'homme au Jardin des plantes de Paris jusqu'en 1891.

<sup>112</sup> Même si les deux sciences sont très proches, il convient néanmoins de nuancer les propos de Claude Blanckaert. Historiquement, l'ethnologie est davantage liée à la philosophie et à la linguistique qu'à la géographie. Les sciences sont aussi des constructions sociales qui évoluent avec le temps.



André Julliard<sup>113</sup> constate plusieurs « lieux communs » entre les deux sciences. En plus de la priorité absolue donnée au terrain et à l'étude de situations concrètes, elles partagent le même attachement au genre monographique comme support de réflexions (Julliard, 1996, p.166). Au-delà de la méthode, elles se retrouvent aussi sur les questionnements et les centres d'intérêt : étudier l'homme et ses relations à son milieu. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, tandis que la géographie vidalienne s'intéresse aux « genres de vie », l'ethnologie porte une attention particulière aux représentations de l'homme pour son environnement. D'un côté, l'analyse des géographes porte l'espace terrestre habité, les détails visibles, le paysage et les faits sociaux, de l'autre, les ethnologues interrogent l'invisible, les attitudes, les perceptions de l'homme face à son milieu naturel. Néanmoins, dans la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle, les deux disciplines s'éloignent l'une de l'autre, notamment face au développement de la nouvelle géographie fondée sur les statistiques, le quantitatif et les modèles spatiaux. Les complémentarités entre les deux approches s'effacent progressivement.

À partir des années 1970-1980, l'émergence d'une géographie sociale et culturelle pousse les géographes à intégrer de nouveaux objets d'études : le patrimoine mais aussi la mémoire, l'identité et la tradition. Dans une autre mesure, les critiques émises à l'égard de l'anthropologie sociale et culturelle incitent les ethnologues à ne plus chercher à établir de grands systèmes d'interprétation des sociétés humaines mais plutôt à insister sur les particularités des terrains étudiés. De leur côté, les géographes n'hésitent plus à investir des objets d'études autrefois réservés aux ethnologues : ils analysent désormais les représentations, les perceptions et les mémoires portés par les habitants d'un territoire. À partir des années 1990, l'ethnogéographie utilise les concepts de l'ethnologie pour étudier l'organisation du territoire de sociétés traditionnelles (hors Europe). Par exemple, Joël Bonnemaïson<sup>114</sup>, pionnier de la discipline, s'intéresse à l'archipel du Vanuata et explique le territoire par les liens multiples existants entre les mythes, les systèmes sociaux et spatiaux.

Dans le cadre de mon travail, je me suis vite rendu compte de la nécessité et de l'intérêt de travailler dans une approche interdisciplinaire à la croisée entre géographie et ethnologie. L'analyse se fonde sur les discours, les mémoires, les représentations de

---

<sup>113</sup> Dans « Cartes et paroles : Ethnologie et géographie sur le terrain de la religion », *Annales de géographie*, t.105, n°588, 1996, pp.164-183.

<sup>114</sup> Dans *Les fondements géographiques d'une identité : l'archipel du Vanuatu, Essai de géographie culturelle, livre 1 : Gens des pirogues et gens de la terre*, Orstom, Paris, 1996, 460 p.

personnes vivant et agissant sur un territoire que j'ai observé durant plusieurs jours. La principale différence réside dans les temporalités du terrain : tandis que la démarche ethnologique se déroule sur le temps long, j'ai privilégié (pour des raisons de délai) le temps court. L'ethnologue va sur le terrain durant de nombreuses années, il vit avec la population qu'il étudie et il s'entretient plusieurs fois les mêmes individus à des moments différents de son séjour. Ses analyses se fondent sur ses observations et les mémoires orales des personnes rencontrées. Pour ma part, j'ai opté pour l'approche sociologique compréhensive qui privilégie la rencontre ponctuel par entretien. Je me suis déplacé plusieurs fois sur mes terrains d'études et j'ai rencontré plusieurs acteurs territoriaux. Cependant, je n'ai pas pu les observer en action et je n'ai pas vécu sur leurs territoires (excepté dans le Val d'Orléans).

## **Conclusion**

Après m'être positionné scientifiquement vis-à-vis de la notion de patrimoine et du phénomène de patrimonialisation, le choix des terrains d'études et des personnes à rencontrer est crucial car il influence mes résultats et mes analyses. La recherche se fonde pour une bonne part sur mes terrains, mes rencontres et mes observations.

## **II. Choix des terrains d'études**

Le choix des terrains d'étude se constitue au cours de la recherche. Par ailleurs pourquoi avoir choisi les vallées fluviales pour appréhender l'extension patrimoniale et le patrimoine du présent ? Plus encore, pourquoi celles de la Loire et du Rhône ?

### **1. Les vallées fluviales comme supports d'analyse**

Familiarisé au fleuve depuis mon plus jeune âge, j'ai connu son passage du statut de simple cours d'eau à celui de patrimoine. Originaire de la ville d'Orléans, je me rappelle encore des quais de Loire utilisés pour des parkings, les zones abandonnées de ses rives

ou encore ses chemins de halage rarement fréquentés. Au début des années 2000, je suis surpris par le changement de discours des responsables politiques visibles, par exemple, à travers les panneaux publicitaires : la Loire est apparemment devenue du jour au lendemain « un patrimoine ». Les rives du fleuve se transforment en site fréquenté avec les baigneurs l'été, les visiteurs du festival de Loire en septembre et les étudiants en fin de semaine. Les représentations des Orléanais se modifient elles-aussi grâce à l'aménagement et la mise en scène des quais (éclairage...). Tandis que dans les années 1990, la vie sociale et économique Orléanaise se concentrait autour de la gare et de la rue de la République (éloignés du fleuve), elle se situe aujourd'hui dans les quartiers au bord de la Loire<sup>115</sup>.

Pendant mes études universitaires en « Urbanisme et aménagement de l'espace », je me familiarise avec des formules telles que « conquête des berges », « réappropriation des fleuves par les villes » et « identité fluviale des villes ». Par les différents cas étudiés, je prends conscience que le phénomène social visible à Orléans (et dans d'autres villes ligériennes) est mondial. Par exemple, le concept de *Festival market place* (FMP), inventé à Boston dans les années 1960, renvoie à la transformation des ports sur le modèle des *shopping malls* des périphéries. Maria Gravari-Barbas<sup>116</sup> les décrit comme « un espace contrôlé, totalement maîtrisé et mis en scène » (1998, p.269). Elle évoque aussi un univers mêlant ancien et neuf, sensorialité et sécurité, commerce et restauration et où les commerces et les restaurants sur le thème de marine et de la mer sont accompagnés de marina, d'hôtels et de centre de congrès.

Parallèlement à ces acquis théoriques, je continue à observer le phénomène de patrimonialisation des cours d'eau lors de séjours réguliers à Chinon, à Tours ou à Nantes. De plus, en 2008, ma première recherche universitaire me donne l'occasion de travailler et d'aborder la notion de patrimoine. Une année après, lors de mon séjour de neuf mois à Lyon, je constate les mêmes évolutions pour le Rhône : réaménagement des berges, vie festive le long du Rhône, discours sur le « Rhône-patrimoine ».

Les observations et les connaissances accumulées à propos de l'organisation d'une vie sociale et économique le long des cours d'eau m'incitent à interroger le fleuve comme

---

<sup>115</sup> Il convient de préciser que de grands projets urbains voient le jour dans cette partie de la ville depuis les années 2000 : sans être exhaustif, je pense à la mise en place d'un cinéma Pathé, d'une place publique, à la restauration des façades du vieux-Orléans, piétonnisation des rues ou encore à la mise en place d'un nouveau centre commercial à côté du cinéma (en face de la Loire).

<sup>116</sup> Dans « La « festival market place » ou le tourisme sur le front d'eau : un modèle urbain américain à exporter », *Norois*, n°178, 1998, pp. 261-278.

objet patrimonial reconnu et utilisé par divers acteurs territoriaux. J'envisage les cours d'eau comme des révélateurs des processus de patrimonialisation. Plus encore, ils me permettent d'observer et d'analyser le phénomène « d'extension patrimoniale » et la formation de « patrimoines du présent ». Analyser les vallées fluviales permet d'observer comment les territoires sont patrimonialisés progressivement à partir du fleuve. Les sites étudiés ne sont pas isolés comme peuvent l'être des églises ou des monuments militaires et administratifs dans une ville. Ils font partie d'un système territorial et patrimonial à l'intérieur duquel la patrimonialisation d'un élément favorise celle des autres.

## **2. La vallée de la Loire et du Rhône comme objets d'études**

Le choix porté sur les vallées de la Loire et du Rhône ne relève pas seulement d'un attachement affectif. Il est aussi pertinent et cohérent du point de vue de la démarche.

### **2.1 Extension de la reconnaissance patrimoniale dans la vallée de la Loire**

La protection des patrimoines ligériens s'est élargie au cours des années 1990-2000 : des centres historiques, les collectivités territoriales cherchent à valoriser l'ensemble de leur patrimoine fluvial (quais, cales et façades des maisons le long du cours d'eau). Pour cela, les villes mettent en scène le paysage des rives par des éclairages et l'aménagement d'espaces verts. Parallèlement, avec les directives européennes (Natura 2000) et le Plan Loire grandeur nature (1994)<sup>117</sup>, la définition des sites patrimoniaux fluviaux s'étendent aux « grands paysages » et aux zones humides non habitées. De plus, une partie du Val de Loire est inscrite au Patrimoine mondial (2000) en tant que « paysage culturel vivant et évolutif ». Aujourd'hui avec l'émergence du tourisme industriel et des ouvertures d'entreprises, la reconnaissance de patrimoines récents (seconde patrie du XX<sup>e</sup> siècle) commence à faire débat entre les responsables politiques et les opérateurs du tourisme. Par ces évolutions, la vallée de la Loire constitue un terrain d'étude adéquate

---

<sup>117</sup> Plan interrégional de bassin mis en place à partir de 1994 (Annexe 3 : pp.347-352) pour concilier gestion des risques d'inondation, développement économique et protection du patrimoine naturel et culturel du bassin de la Loire. Pour le troisième plan Loire (2007-2013), les fonds européens FEDER apporte des financements.

pour interroger à la fois l'extension patrimoniale et la formation de patrimoines du présent.

Cette décision a aussi un rapport avec le plan financier et institutionnel de la thèse<sup>118</sup>. La recherche répond en partie aux attentes exprimées par l'*Établissement public Loire* (EPL)<sup>119</sup> et le Plan Loire grandeur nature à propos du patrimoine industriel du bassin ligérien (Annexe 4, p.353). Depuis 2007, l'EPL incite les collectivités territoriales à reconnaître et à valoriser ce type d'objet patrimonial. Cependant, très peu d'acteurs territoriaux ligériens s'intéressent au sujet et il n'existe aucune manière précise de l'aborder. La prise en compte de certaines industries comme ressources territoriales est une stratégie menée par quelques communes isolées et l'établissement public Loire souhaite mettre en cohérence les premières initiatives existantes. La recherche intègre cette ambition et propose une nouvelle manière d'approcher le patrimoine pour aider les responsables politiques à mieux comprendre les réalités sociales liées à ces objets.

## **2.2 Etudier un terrain extérieur pour approfondir l'analyse**

Même si l'organisation des territoires de la vallée de la Loire présente de nombreuses différences entre l'amont et l'aval, une comparaison avec une autre vallée m'apparaît nécessaire. Par son aspect « quasi-naturel », la vallée de Loire est particulière par rapport aux autres fleuves français ou européens. En voulant étudier d'autres territoires fluviaux que ceux de la Loire, je pars du principe que les acteurs des politiques patrimoniales portant sur le « fleuve royal » se focalisent principalement sur les dimensions paysagères, écologiques et historiques du fleuve et ignorent les patrimoines récents (seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle). Il me paraît donc légitime de m'intéresser à un cours d'eau aménagé où les équipements électriques et hydroélectriques structurent le territoire et le paysage fluvial : la vallée du Rhône est un territoire pertinent.

Contrairement à la Loire qui est endiguée depuis le Moyen-âge, le Rhône ne l'est entièrement qu'à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. À l'inverse du premier fleuve, il est régulé et

---

<sup>118</sup> La recherche est co-financée entre l'Ecole des Ponts ParisTech, le FEDER au titre du plan Loire grandeur Nature et l'Établissement public Loire.

<sup>119</sup> L'Établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents, créé en 1983 à l'initiative de Jean Royer, maire de Tours et président de cette structure, est un syndicat mixte réunissant les collectivités territoriales concernées par l'aménagement de la Loire et de ses affluents.

exploité par de nombreux barrages gérés par la *Compagnie nationale du Rhône* (CNR). Il est aussi industrialisé et navigué dans sa partie moyenne et avale. Dans les deux cas, les imaginaires et les représentations du fleuve divergent selon le type de personnes rencontrées. Par exemple, les riverains observant ou utilisant les berges du fleuve s'inquiètent du vide laissé par la fin de la navigation (pour le haut Rhône et la Loire) et de la diminution des activités de pêche. Plus encore, certains écologistes de Loire Amont ont évoqué la fin de la vie sociale au bord du cours d'eau. Pour ces mêmes personnes, la Loire est un fleuve qui doit rester « vivant », « sauvage » et « libre ». Dans le haut Rhône, ils veulent restaurer et protéger les lînes et les îles du fleuve. De leur côté, les personnes à la direction de la CNR et d'EDF voient dans les deux fleuves un moyen de produire de l'énergie hydroélectrique ou thermique. Ils ne se soucient des attentes des riverains et des collectivités territoriales que dans la mesure où ils peuvent mieux intégrer leurs équipements sur le territoire et maintenir leur activité. Enfin, les agents et les élus des collectivités territoriales cherchent tant bien que mal à transformer les fleuves en ressources territoriales en les animant et en leur redonnant une dimension sociale par l'octroi de valeurs patrimoniales (navigation de plaisance, tourisme fluvial, festivals en bords de fleuve, aménagement de pistes cyclables sur les berges...). De plus, les divergences de représentations selon les territoires sont intéressantes car elles permettent d'interroger les fondements du phénomène patrimonial au-delà des particularismes locaux. L'approche comparative permet d'évaluer l'incidence du cadre territorial sur les choix des responsables politiques et économiques.

Étudier la vallée du Rhône comme terrain secondaire est aussi pertinent sur le plan institutionnel. Depuis plusieurs années, le plan Loire incite les dirigeants politiques du bassin ligérien à échanger des expériences et élaborer des partenariats avec des acteurs territoriaux d'autres bassins, en particulier celui du Rhône. De nombreux liens se constituent aussi entre les chercheurs membres ou associés à la *Zone atelier Loire* (ZAL)<sup>120</sup> et la *Zone atelier bassin du Rhône* (ZABR)<sup>121</sup>. La démarche s'inscrit dans la continuité de ces échanges et a pour objectif d'apporter des éléments supplémentaires pour servir de support à des collaborations ultérieures.

---

<sup>120</sup> La structure regroupe les différentes Universités ligériennes travaillant sur le fleuve et ses affluents.

<sup>121</sup> La structure de recherche regroupe les laboratoires de l'INSA Lyon, l'INRA Lyon, l'UMR 5600 - Université Lyon 2, PUMR 5600 – ENS, l'École Nationale Supérieure des Mines de St Etienne, l'ENTPE, l'Irstea Grenoble, PUMR 6635 CEREGE de l'Université Aix-Marseille 1, la Faculté des Sciences et Techniques Jean Monnet et enfin la Maison du Fleuve Rhône.

### **3. Constitution d'un corpus de terrains**

Étudier une vallée fluviale est bien trop ambitieux pour un projet de thèse. De plus, du point de vue de mon sujet, l'échelle d'analyse n'aurait aucun intérêt. Par conséquent, je constitue le corpus de terrains en plusieurs étapes. Chacun d'entre eux font partie d'un territoire plus grand à partir duquel j'étudie les processus de patrimonialisation.

#### **3.1 Premières approches de la vallée de la Loire**

Mon approche est d'abord purement visuelle : elle débute avec une observation de terrain. Durant l'été 2010, je procède en deux temps : j'effectue un premier déplacement le long de la Loire d'Orléans à Nevers puis d'Orléans à Chinon, et un second dans l'estuaire de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire. Pendant ces journées d'observation, je prends de nombreuses photographies des paysages et des objets qui le composent. Il existe des différences majeures entre la Loire bourbonnaise et la Loire Orléanaise : la première, moins peuplée, est davantage tournée vers l'agriculture. Contrairement à elles, l'estuaire et le nivernais sont beaucoup plus industrialisés. Cependant, tandis que le paysage de l'estuaire se compose d'équipements énergétiques de grandes tailles, celui de la Loire nivernaise est constitué d'entrepôts et d'usines métallurgiques peu visibles. Par conséquent, je choisis de commencer à enquêter dans l'estuaire de la Loire (novembre 2010-mai 2011).

Afin de comprendre le territoire estuarien, je m'appuie sur deux sources : Jean-Louis Kerouanton, co-encadrant de thèse et spécialiste du patrimoine industriel Nantais, et les propos tenus par certains Nantais rencontrés à plusieurs reprises. Ensuite, le terrain est abordé en trois temps : le premier concerne la commune de Cordemais avec sa centrale, le second, Nantes et les chantiers navals, le troisième consiste à revenir sur le territoire de l'estuaire (notamment Cordemais). Par ailleurs, ce n'est qu'après analyse des données qualitatives recueillies que je choisis de me focaliser sur l'objet « centrale de Cordemais » en tant que patrimoine du présent. Les autres sources ne concernant pas

directement Cordemais servent à déconstruire et reconstruire le processus de patrimonialisation du fleuve. L'estuaire de la Loire est le point de départ de la recherche. Il est le point de référence à partir duquel j'appréhende les autres territoires.

### **3.2 Premières approches de la vallée du Rhône**

Les expériences accumulées dans l'estuaire de la Loire servent d'appui pour commencer les enquêtes de terrain dans la vallée du Rhône à Lyon (avril-juin 2011). J'ai échangé avec deux types d'acteurs territoriaux : ceux agissant en agglomération lyonnaise et ceux à l'échelle de la vallée. Par les différentes sources orales, j'élabore une première approche de la patrimonialisation du Rhône. Trois sites retiennent mon attention : l'aménagement hydroélectrique de Cusset, le port Rambaud et le port Édouard Herriot. J'aborde le territoire grand lyonnais en trois étapes : une première me sert à accumuler des connaissances sur le fleuve et sa gestion, une seconde me permet d'aborder les trois sites et la dernière concerne l'aménagement de Cusset que je choisis d'approfondir.

Enfin, l'agglomération lyonnaise présente de nombreux points de comparaison possible avec celle nantaise : ambition politique de métropoliser le territoire, reconversion de friches industrielles au cœur de la ville, industries en activité considérées par les élus locaux comme du patrimoine. À partir de ce constat, je retiens l'aménagement hydroélectrique de Cusset comme second terrain principal (après la centrale thermique de Cordemais).

### **3.3 Sélectionner des terrains secondaires**

Afin de ne pas limiter l'analyse à deux terrains (Cordemais et Cusset), je m'intéresse aussi à la Loire amont, à la Loire moyenne et au haut Rhône. Ils sont moins approfondis que les deux principaux et ils servent avant tout de point de comparaison.



### 3.3.1 Choix de terrains en Loire amont et moyenne

À partir des connaissances historiques acquises sur la vallée de la Loire, deux objets attirent particulièrement mon attention : les barrages et les centrales nucléaires. Tandis que les premiers font polémique entre aménageurs et écologistes, les secondes faillirent faire obstacle à l'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial. Cependant, trois barrages sont présents sur le cours de la Loire et quatre centrales nucléaires sont implantées en Loire moyenne.

Pour les premiers, je me focalise sur le cas de « Grangent », situé à proximité de Saint-Étienne, à l'aval des gorges de Loire. Le barrage m'intéresse dans la mesure où il est situé proche d'une grande agglomération et au cœur d'un site naturel protégé. Pour les secondes, je choisis le cas de « Chinon-Avoine » à la fois parce que la centrale est située au cœur du PNR *Loire Anjou Touraine*, le long du site inscrit au Patrimoine mondial et parce qu'elle est la première à fonctionner en France. La dernière caractéristique lui confère une valeur historique qui ajoute un élément à la réflexion.

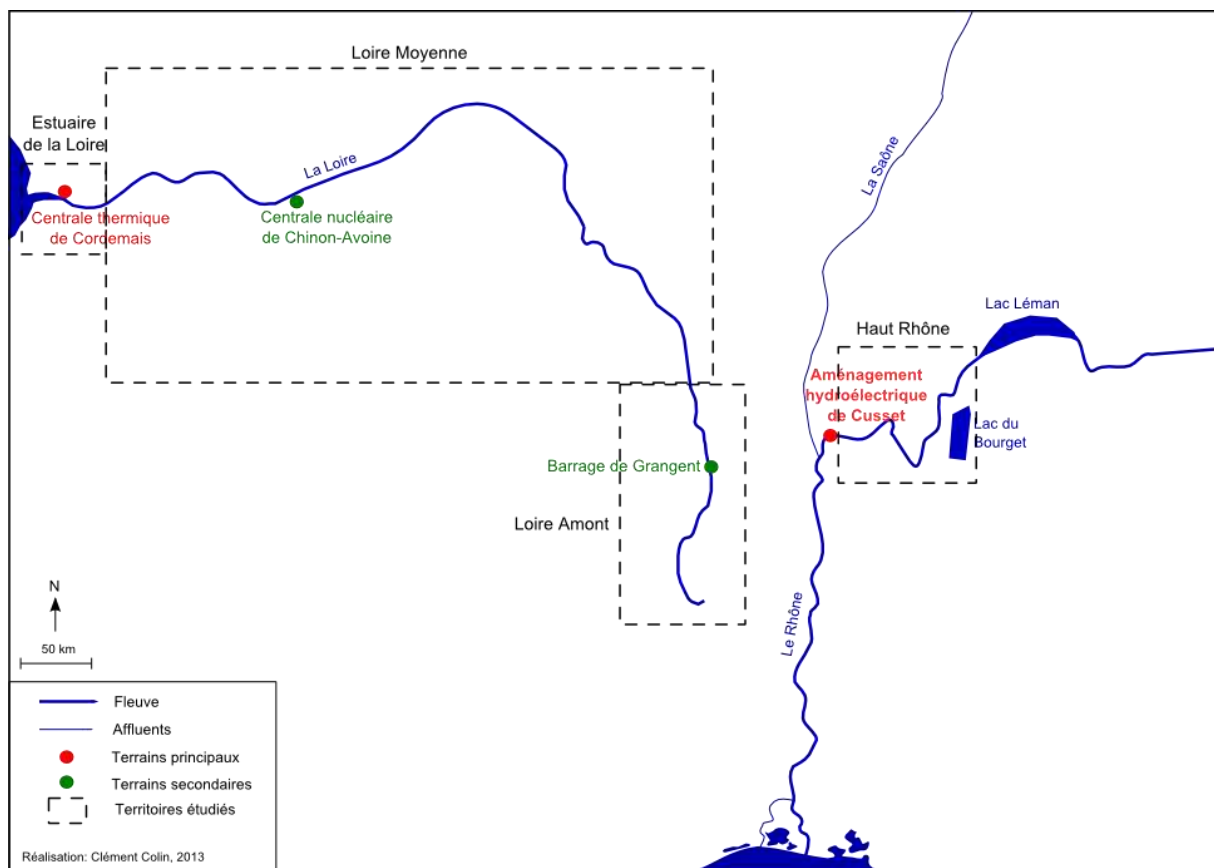
### 3.3.2 Choix du haut-Rhône

Une fois les enquêtes de terrains terminées en agglomération lyonnaise, je suis face à deux possibilités : soit travailler sur le Rhône aval ou moyen, soit me focaliser sur le haut Rhône. Je porte plus d'intérêt à la seconde car elle présentait des processus patrimoniaux quelque peu similaires à ce que j'observais dans la vallée de la Loire. De plus, de nombreux aménagements de la CNR sont présents sur le territoire : Sault-Brenaz, Brégier-Cordon, Belley, Seyssel et Génissiat forment un ensemble structurant le territoire de la vallée qui régule le fleuve. Je me suis focalisé sur Brégier-Cordon où un musée – *Escale Haut Rhône* – traite de l'histoire et des évolutions du haut Rhône. Le terrain apporte des connaissances à propos la patrimonialisation du Rhône et ses enjeux.

## Conclusion

J'adopte une approche multiscalaire (carte 2.1) : à l'échelle des deux vallées, de quatre territoires (estuaire de la Loire, Loire moyenne et amont, haut Rhône), de quatre équipements (centrale de Cordemais, centrale de Chinon-Avoine, barrage de Grangent, aménagement hydroélectrique de Cusset). Je ne compare pas les terrains *stricto-sensu*. Je veux plutôt m'appuyer sur leurs particularités pour soulever des questionnements et apporter des solutions aux problèmes posés<sup>122</sup>.

Carte 2.1 : Terrains et territoires d'études



Les déplacements sur chaque territoire s'entrecroisent afin de ne pas rester « figé » sur leurs particularités et de faire le va-et-vient permanent entre chacun d'entre eux. Je peux résumer l'organisation des déplacements par le tableau ci-dessous (tableau 2.1).

<sup>122</sup> Je renvoie à Cécile Vigour, *La comparaison dans les sciences sociales : pratiques et méthodes*, La découverte, Paris, 2005, 336 p.

**Tableau 2.1 : Organisation des déplacements**

<b>Territoire</b>	<b>Déplacement 1</b>	<b>Déplacement 2</b>	<b>Déplacement 3</b>
<b>Nantes et estuaire de la Loire</b>	Novembre 2010	Janvier 2011	Mai-juin 2011
<b>Loire moyenne</b>	Juin-juillet 2011	Septembre 2011	
<b>Loire amont</b>	Octobre 2011		
<b>Agglomération lyonnaise</b>	Avril 2011	Mai 2011	Juin 2011
<b>Haut Rhône</b>	Octobre 2011	Mars 2012	

Réalisation : Clément Colin, 2013.

### **III. Population rencontrée et types de discours recueillis**

Afin d'analyser le sens et les représentations données par les hommes à leur environnement, je m'appuie sur les discours et les mots prononcés par les acteurs territoriaux concernés par les processus de patrimonialisation des fleuves (Annexe 1, p.341). Pour cela, j'adopte les méthodes de la sociologie compréhensive expliquées par Jean-Claude Kaufmann<sup>123</sup> qui part du principe que « le savoir commun n'est pas un non savoir, il recèle au contraire des trésors » (2011, p.22). De plus, dans l'approche compréhensive, les questionnements se construisent progressivement, par une élaboration théorique qui évolue de jour en jour et à partir d'hypothèses forgées sur le terrain. La démarche est tout à fait adaptée à l'objet d'étude « patrimoine » qui ne peut être abordé par des hypothèses construites au départ, avant le déplacement sur le terrain et les rencontres avec les enquêtés.

#### **1. Choix des personnes rencontrées**

L'individu peut être considéré comme un concentré du monde social. Dans les suites de Norbert Élias<sup>124</sup>, Jean-Claude Kaufmann avance que « nous sommes infiniment contradictoires parce que nous avons en nous, au moins potentiellement, toutes les contradictions de la société » (*Ibid.*, p.58). Les personnes rencontrées sont donc

---

<sup>123</sup> Dans *L'enquête et ses méthodes : l'entretien compréhensif*, Armand Colin, Paris, 2011 (2<sup>e</sup> édition refondue), 128 p.

<sup>124</sup> Dans *Engagement et distanciation*, Fayard, Paris, 1993 (1983), 258 p.

représentatives à la fois de leur milieu social et de leur société d'appartenance. J'adopte le point de vue de l'auteur lorsqu'il dit que « le subjectif ne s'oppose pas à l'objectif, au réel, il est un moment dans la construction de la réalité, le seul où l'individu ait une marge d'invention, moment marqué par la nécessité de la sélection et l'obsession de l'unité » (*Ibid.*, p.58). Pour l'auteur, les représentations que les individus ont de la société (et de leur territoire) ne sont pas de simple reflet de la réalité mais « un moment crucial dans le processus dialectique de construction de la réalité » (*Ibid.*, p.58) : d'un côté, le social est perçu par les individus et la manière dont il est construit influence d'un autre côté leurs discours.

Les personnes rencontrées représentent des institutions, des collectivités territoriales, des associations ou des entreprises directement concernés par les territoires fluviaux étudiés. Cependant, je suis conscient que ce sont des acteurs qui habitent (et souvent qui sont nés) sur ces espaces mais qui ont une culture qui leur permettent de prendre de la distance vis-à-vis de leur mode de vie. Ils sont une source d'information privilégiée pour comprendre le phénomène de patrimonialisation car ils apportent un double regard sur la situation : à la fois sur leur vécu et sur les évolutions sociales de leurs territoires d'actions. J'ai principalement parlé avec des personnes désignées par d'autres ou s'auto-revendiquant « acteurs » de la patrimonialisation des cours d'eau. Par ailleurs, je n'ai pas pu m'entretenir avec des personnes « de la base » qui utilisent et vivent avec le fleuve de manière quotidienne et qui ne le pensent pas sous l'angle de l'action publique mais plutôt de l'affectif. Cette carence est due surtout à un manque de temps. Il aurait été intéressant de croiser et de comparer les représentations et les imaginaires des acteurs territoriaux avec ceux des habitants riverains et usagers des fleuves. Cependant, ce manque est diminué par l'apport de réflexions provenant de recherches en sociologie, histoire ou ethnologie qui complètent mes données. Ces travaux me permettent de critiquer et de prendre de la distance avec les analyses construites et proposées par les interlocuteurs.

Les entretiens permettent d'analyser les points de vue, les représentations sociales et les attentes des enquêtés. Leurs propos sont relativisés par les discours d'autres acteurs sociaux ou politiques agissant sur le même territoire. Ce travail permet de restituer l'univers social des personnes rencontrées ainsi qu'une partie des mémoires, des imaginaires et des représentations du territoire. L'échantillon de base se compose de 69

personnes (tableau 2.2): 19 pour l'estuaire de la Loire, 9 pour la Loire moyenne, 7 pour la Loire amont, 34 pour la vallée du Rhône (Agglomération lyonnaise et haut Rhône).

La diversification de l'échantillon est fondamentale pour donner le panorama le plus complet possible, une vision d'ensemble ou encore un portrait global d'une question de recherche (Glaser et Strauss, 1967, p. 50-63). J'inclue donc des personnes aux rôles et aux actions très différentes les unes des autres, indépendamment de leur représentativité statistique. Contrairement à une enquête de type standardisée, je n'élabore pas de questions précises au préalable de l'entretien qui doit laisser l'interlocuteur le plus libre possible dans ses propos. En revanche, je lui soumetts trois thématiques principales à aborder : ses actions, ses relations aux autres acteurs territoriaux, son approche et sa définition du patrimoine. Parfois, les enquêtés sont en attente de questions précises et ils ne sont pas à l'aise avec le système des interrogations ouvertes. Bien que déstabilisés, ils s'habituent assez vite à la discussion et ils prennent de plus en plus de liberté au cours de l'entretien. Finalement, les formes de discours changent en fonction des comportements des enquêtés. Cependant, chacun sert d'appui pour penser les relations qu'ils entretiennent avec le fleuve. La même importance est donnée à toutes ces informations.

**Tableau 2.2 : Descriptif de l'échantillon**

Terrain		Acteurs institutionnels <sup>125</sup>	Collectivités territoriales	Elus	Entreprises	Associations <sup>126</sup>	Autres	Total
Vallée de la Loire	Nantes et estuaire de la Loire	4	5	3	3	3	1	19
	Loire Moyenne	3	2	2	1	1		9
	Loire Amont		2	1	1	3		7
Vallée du Rhône		5	9	6	4	6	4	34
Total		12	18	12	9	13	5	69

Réalisation : Clément Colin, 2013.

<sup>125</sup> J'appelle « acteurs institutionnels » ou « institutions » les services de l'Etat et tout organisme lié à l'État.

<sup>126</sup> Dans le cadre des terrains, deux types principaux d'association m'intéressent : les premières sont formées par les écologistes et les secondes par des personnes soucieuses de défendre ce qu'ils considèrent être leur patrimoine. Par ailleurs, lorsque l'association est fondée par une institution (ou est en lien étroit avec elle), je la classe dans « institution ».

Alain Blanchet et Anne Gotman<sup>127</sup> distinguent les modes d'accès directs et indirects aux enquêtés : les premiers consistent à prendre contact directement avec la personne souhaitée et les seconds passent par l'entremise de tiers, institutionnels ou personnels. J'utilise les deux méthodes. Je prends directement contact avec la plupart de mes interlocuteurs, notamment avec les représentants d'institutions ou d'associations officielles, visibles et connus pour être concernées par la gestion et la patrimonialisation des fleuves. Je me dirige aussi vers les acteurs territoriaux que l'on m'a conseillé de voir lors des premiers entretiens : je choisis donc la méthode nommée « boule de neige ». J'ai constaté que l'attitude de l'enquêté vis-à-vis de l'enquêteur change selon la méthode employée. Lors d'une rencontre par contact direct le premier se trouve en position dominante par rapport au second. Je suis un simple étudiant qui vient chercher quelques informations. Il peut alors dévoiler ce qui lui tient à cœur et pratiquer à sa guise la « langue de bois ». Je ne peux pas remettre en question ses paroles car il a accepté de me recevoir sur son temps de travail et il est donc maître de la situation. À l'inverse, je me suis rendu compte que lorsque je m'annonce en précisant la personne qui m'a conseillé de rencontrer l'enquêté, ce dernier adopte deux attitudes différentes : soit il est ravi de pouvoir participer à ma recherche en apportant ses connaissances et ses réflexions personnelles soit il est étonné que je veuille le voir. Pour le second cas, la personne accepte tout de même la rencontre pensant que son collègue doit sûrement savoir ce qu'il fait en me conseillant de le voir.

Qu'elle soit directe ou indirecte, la prise de contact peut s'avérer risquée. Quelques rencontres se sont révélées peu fructueuses sur le plan de la recherche. Parfois, certaines personnes ne comprennent pas l'intérêt de mes questionnements et préfèrent parler d'autres choses. Certaines acceptent de me rencontrer mais, une fois face à eux, ils ne se rappellent plus l'objet du rendez-vous et s'étonnent de cette rencontre. Souvent, l'entretien est organisé par une (ou un) secrétaire qui ne s'intéresse pas systématiquement aux raisons qui me pousse à vouloir voir leur directeur (trice). Par conséquent, la surprise peut être totale aussi bien pour l'enquêté que pour l'enquêteur.

---

<sup>127</sup> Dans *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Armand Colin, Paris, 2007 (2e édition refondue), 128 p.

## 2. Personnes rencontrées dans la vallée de la Loire

Les résultats dépendent des terrains d'étude. Par conséquent, il est essentiel de présenter mes enquêtes territoire par territoire.

### 2.1 Personnes rencontrées pour l'estuaire de la Loire

L'échantillon se compose de dix-neuf personnes. Tandis que certaines sont accessibles facilement d'autres sont plus difficile à solliciter car elles n'appartiennent pas à des organismes structurés comme un service étatique ou une collectivité territoriale où les coordonnées d'un contact sont relativement facile à trouver.

#### 2.1.1 Premiers entretiens

Les premières enquêtes (N=7 : novembre 2011) concernent trois personnes d'institutions officielles traitant de l'estuaire (CORELA<sup>128</sup>, *GIP Loire estuaire*<sup>129</sup> et *Estuarium*<sup>130</sup>), d'un chargé de mission au sein de l'Agence d'urbanisme de la région Nantaise (AURAN), de la directrice de l'Office du tourisme de la communauté de communes Cœur d'estuaire (où se situe la centrale thermique de Cordemais), du maire de Cordemais et de la responsable de communication de l'unité de production EDF de Cordemais (tableau 2.3). Les premiers entretiens permettent de construire un premier réseau d'acteurs sur lequel je fonde la suite de l'enquête.

---

<sup>128</sup> Fondée en 1992 par le Conseil régional des Pays de la Loire et les Conseils généraux de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique, elle a pour mission d'identifier et de préserver les paysages ligériens en région Pays de la Loire.

<sup>129</sup> Fondé en 1998 (sous le nom « cellule de mesures et de bilans ») par l'Association des collectivités de l'estuaire de la Loire (qui réunit les principaux responsables politiques et économiques de l'estuaire de la Loire), le *GIP Loire Estuaire* (nom depuis 2004) est un groupe de travail qui a pour objectif de capitaliser toutes les connaissances à propos du fonctionnement hydraulique de l'estuaire et de créer des indicateurs sur le long terme.

<sup>130</sup> Fondée en 1996 à l'initiative de la DRAC des Pays de la Loire dans le cadre de l'élaboration de la directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire (approuvée en 2006), elle a pour vocation première d'élaborer et de faire un programme scientifique sur le patrimoine estuarien lié à l'eau et à son utilisation.

**Tableau 2.3 : Premières rencontres dans l'estuaire de la Loire**

Nom de l'organisme	Type d'acteur	Territoire d'action	Nom et titre de la personne rencontrée
<i>Conservatoire régional des rives de Loire et de ses affluents (CORELA)</i>	Institution	Paysage de la Loire et de ses affluents dans la région Pays de la Loire	Nicole Le Nevez, secrétaire générale
Commune de Cordemais	Elu	Commune de Cordemais	Joël Geffroy, maire de Cordemais
AURAN	Collectivité territoriale	Agglomération de Nantes	Arnaud Robert, chargé de mission
<i>GIP Loire estuaire</i>	Institution	Fonctionnement hydrologique de l'estuaire	Bernard Prud'homme Lacroix
Unité de production EDF	Entreprise	Centrale thermique de Cordemais	Edith Fiolleau, responsable de la communication
<i>Estuarium</i>	Institution	Patrimoines de l'estuaire de la Loire	Cécilia Stéphan, directrice
Office du tourisme Cœur d'estuaire	Collectivité territoriale	Communauté de communes Cœur d'estuaire	Elodie Rodrigues, directrice

Réalisation : Clément Colin, 2013.

### 2.1.2 Compléments d'enquête pour l'agglomération de Nantes

Je rencontre trois personnes travaillant pour des collectivités territoriales (tableau 2.4) : la responsable de la communication et un chef de projet de la *Société d'aménagement de la métropole ouest Atlantique* (SAMOA)<sup>131</sup> et la chargée de la communication de la biennale d'art contemporain « Estuaire »<sup>132</sup>. J'ai aussi dialogué avec le président de l'*Association de l'histoire des chantiers navals de Nantes* (AHCNN)<sup>133</sup> pour aborder la patrimonialisation du site des anciens chantiers (fermés en 1987).

<sup>131</sup> Fondée en 2003, elle a, notamment, pour rôle le suivi de projet urbain de l'Île de Nantes

<sup>132</sup> Parcours artistique proposé par Jean Blaise, directeur du *Lieu Unique* (scène nationale nantaise), aux responsables politiques de l'estuaire dans le cadre de la construction métropolitaine du territoire allant de Nantes à Saint-Nazaire. Elle se produit en trois fois : 2007, 2009 puis 2011 (devenu 2012). Intégrée au Lieu Unique jusqu'en 2011, l'équipe organisatrice est désormais partie intégrante de la *Société publique locale* (SPL) « Voyages à Nantes » qui accueille aussi le service *Nantes et Culture* qui gère les châteaux des Ducs de Nantes et « Les Machines de l'Île de Nantes ».

<sup>133</sup> Fondée en 1986 par des ouvriers de la section culture du comité d'entreprise des Ateliers et Chantiers Navals de Nantes, l'association naît à la suite d'une série d'expositions présentant des créations artistiques d'employés. À la fermeture des chantiers en 1987, l'association se donne comme objectif de sauvegarder et protéger les marques et traces de ces activités.



**Tableau 2.4 : Entretiens concernant la ville de Nantes**

Nom de l'organisme	Type d'acteur	Territoire d'action	Titre et nom de la personne rencontrée
SAMOA	Collectivité territoriale	Agglomération Nantaise et métropole Nantes-Saint-Nazaire	Lénaïc Lebars, responsable de la communication
SAMOA	Collectivité territoriale		Olivier Tardy, chef de projet
Equipe Biennale	Collectivité territoriale		Anne Guillou, chargée de la communication
AHCNN	Association du patrimoine	Site des anciens chantiers navals	Gérard Tripoteau, président de l'association

Réalisation : Clément Colin, 2013.

### 2.1.3 Compléments d'enquête pour l'estuaire et la centrale de Cordemais

Pour diversifier les sources et compléter un certain nombre d'informations à propos de l'estuaire de la Loire, j'ai mené sept entretiens supplémentaires (tableau 2.5).

**Tableau 2.5 : Entretiens supplémentaires pour l'estuaire de la Loire**

Nom de l'organisme	Type d'acteur	Territoire d'action	Nom et titre de la personne rencontrée
Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire	Entreprise	Concession portuaire de Nantes à Saint-Nazaire	François Chevalier, directeur du développement, et Antoine Delouis, directeur-adjoint.
Conseil régional des Pays de la Loire	Elu/association écologiste	Région Pays de la Loire/vallée de la Loire	Christophe Dougé, élu <i>Europe Ecologie les verts</i> au conseil régional Pays de la Loire, président du CORELA et membre du collectif <i>Loire vivante</i> <sup>134</sup> .
Association <i>Bretagne vivante</i> <sup>135</sup>	Association écologiste/entreprise	Estuaire de la Loire	Jean-Pierre Gouret, membre bénévole de <i>Bretagne Vivante</i> à Nantes et guide-conférencier au sein de la société <i>Finist'mer</i> qui propose des « croisières » sur l'estuaire.
<i>Syndicat intercommunal de chasse au gibier d'eau de la basse Loire nord (SICGEBLN)</i>	Association de chasse	Estuaire de la Loire nord entre Nantes et Saint-Nazaire	Samuel Regnauld, chargé de la communication
<i>Ligue pour la protection des oiseaux de Loire-Atlantique</i>	Association écologiste	Loire et affluents dans le département de Loire Atlantique	Guy Bourlès, vice-président
Saint-Nazaire	Elu	Saint-Nazaire, <i>Communauté d'agglomération de Saint-Nazaire, Métropole Nantes-Saint-Nazaire</i>	Joël Batteux, maire de Saint-Nazaire
DRAC Pays de la Loire	Institution	Région Pays de la Loire	Philippe Gros, chargé du label « Patrimoine architectural du XX <sup>e</sup> siècle »

Réalisation : Clément Colin, 2013.

<sup>134</sup> *Loire Vivante* est un collectif d'associations organisé et structuré en 1986 pour lutter contre les barrages prévus dans le bassin de la Loire.

<sup>135</sup> Association fondée en 1959 par des finistériens géographes et des biologistes, elle agit sur les quatre départements de Bretagne et la Loire Atlantique et a pour objet la défense de l'environnement en Bretagne et Loire-Atlantique.

## 2.2 Personnes rencontrées pour la Loire moyenne et amont

Le nombre d'interlocuteurs en Loire moyenne et amont est moins grand que pour l'estuaire. Ils viennent appuyer ou contredire les hypothèses construites à partir du premier territoire étudié.

### 2.2.1 Enquêtes à propos de la Loire moyenne

En Loire moyenne, mon intérêt s'est porté sur deux objets : les mouvements sociaux, politiques et économiques qui conduisent à l'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial et les représentations des acteurs territoriaux rencontrés vis-à-vis de la centrale nucléaire de Chinon-Avoine. J'ai mené neuf entretiens (tableau 2.6)

**Tableau 2.6 : Personnes rencontrées dans l'enquête de Loire moyenne**

Nom de l'organisme	Type d'acteur	Territoire d'action	Nom et titre de la personne rencontrée
<i>Sortir du nucléaire</i> <sup>136</sup>	Association écologiste	France	Philippe Gardelle, membre du réseau associatif, actif à Chinon
<i>Mission Val de Loire</i> <sup>137</sup>	Institution	Site Val de Loire-Patrimoine mondial	Isabelle Longuet, directrice
<i>Parc naturel régional Loire Anjou Touraine</i>	Collectivité territoriale	PNR Loire Anjou Touraine	Michel Mattéi, chargé de l'aménagement et de l'urbanisme au PNR et conseiller municipal d'Azay-le-Rideau (37)
DREAL Centre	Institution	Région Centre	Thierry Moigneu, Chef du département Aménagement durable du territoire et chargé du suivi du plan de gestion du Val de Loire-Patrimoine Mondial
DRAC Centre	Institution	Région Centre	Francis Deguilly, secrétaire général de la DRAC Centre, anciennement chargé du dossier d'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial
Conseil régional Centre	Collectivité territoriale	Région Centre et bassin de la Loire	Didier Brancotte, animateur de la plate-forme « Patrimoine » du plan Loire, conseiller à la direction du tourisme
<i>Maison de Loire de l'Indre-et-Loire</i> <sup>138</sup>	Association écologiste	La Loire en Indre-et-Loire	Guillaume Romani, employé
Chinon	Elu	Circonscription et France	Yves Dauge, sénateur et maire-adjoint de Chinon
EDF	Entreprise	Centrale de Chinon-Avoine	Paul-Emmanuel Schoeller, chargé de la communication

Réalisation : Clément Colin, 2013.

<sup>136</sup> Réseau associatif créé à la suite des manifestations contre la centrale nucléaire « Superphénix » (Creys-Malville, Isère) en 1976. Il regroupe aujourd'hui 939 associations et 57 011 personnes.

<sup>137</sup> Fondée en 2002, elle est l'administration gestionnaire du site Val de Loire - Patrimoine mondial.

<sup>138</sup> Fondées par la région Centre dans les années 1980 (en 1986 pour celle-ci) pour mener des actions de sensibilisation en faveur du patrimoine naturel et culturel de la Loire.

## 2.2.2 Enquêtes à propos de la Loire amont

Sur cette partie de la vallée de la Loire, je me suis focalisé sur le barrage de Grangent et son réservoir. Lors d'une réunion organisée par les institutions finançant la thèse, j'ai rencontré Martin Arnould, responsable du programme « Rivière vivante » à WWF, qui m'a incité à m'entretenir avec plusieurs connaissances de son réseau. Il m'a aussi permis d'acquérir les premières connaissances sur le terrain d'études. Le nombre d'entretiens s'élève à sept (tableau 2.7).

**Tableau 2.7 : Personnes rencontrées en Loire amont**

Nom de l'organisme	Type d'acteur	Territoire d'action	Nom et titre de la personne rencontrée
<i>Syndicat mixte d'aménagement des gorges de Loire (SMAGL)</i> <sup>139</sup>	Collectivité territoriale	Gorges de Loire	Sébastien Arnould, directeur
WWF	Association écologiste	France	Martin Arnould, responsable du programme « rivière vivante »
FRAPNA Loire <sup>140</sup>	Association écologiste	Département de la Loire	Alain Bonard, militant bénévole
<i>Amis du vieux Saint-Just-Saint-Rambert</i> <sup>141</sup>	Association du patrimoine	Saint-Just-saint-Rambert et Forez	Michèle Péault, présidente de l'association
<i>Office du tourisme de Saint-Étienne Métropole</i>	Collectivité territoriale	La Communauté d'agglomération <i>Saint-Étienne Métropole</i>	Salima Berouini, directrice du développement territorial
EDF	Entreprise	Zone de production du Massif central	Anonyme, direction de la zone de production hydroélectrique du Massif central
Saint-Just-Saint-Rambert	Elu	Commune de Saint-Just-Saint-Rambert, département de la Loire, Gorges de Loire	Alain Laurendon, maire de Saint-Just-Saint-Rambert, vice-président du Conseil général de la Loire et président du SMAGL

Réalisation : Clément Colin, 2013.

<sup>139</sup> Fondé en 1967, le syndicat a pour mission de protéger et gérer le plan d'eau de Grangent de Saint-Paul-en-Cornillon à Saint-Just-Saint-Rambert. Il regroupe le conseil général de la Loire, la communauté d'agglomération de Saint-Étienne Métropole (Saint-Étienne-Saint-Victor, Saint-Paul-en-Cornillon, Caloire, Unieux), la communauté d'agglomération de Loire Forez (Chambles et Saint-Just-Saint-Rambert) et Saint-Maurice-en-Gourgois.

<sup>140</sup> L'origine de cette association remonte à 1966 avec la constitution du comité de défense des sites du Lyonnais (COSILYO) par la section lyonnaise du club alpin français qui voulait protéger le site d'escalade des rochers d'Yzeron menacé par l'urbanisation. Les statuts de l'association sont déposés en 1968.

<sup>141</sup> Fondée en 1963, sous le nom des *Amis du Vieux Saint Rambert*, elle est devenue *Les Amis du Vieux Saint Just Saint Rambert* lors de la fusion des deux communes (1973). Elle réunit des amateurs d'histoire et de patrimoine de la région du Forez et des habitants de la commune pour défendre et sauvegarder ses documents, ses archives et ses monuments historiques.

### 3. Personnes rencontrées dans la vallée du Rhône

Mes premiers pas dans la vallée du Rhône commencent dans l'agglomération de Lyon. Au début, les rencontres consistent avant tout à mieux comprendre les enjeux et les acteurs associés au Rhône et à sa patrimonialisation. La plupart des personnes entretenues travaillent à l'échelle de la vallée. Dans un second temps, je choisis de me focaliser sur deux territoires : l'Est-Lyonnais et le haut Rhône.

#### 3.1 Première approche du Rhône en agglomération lyonnaise

Pour le premier déplacement, je diversifie le plus possible le statut des enquêtés. Je cherche à ne pas fermer les questionnements (tableau 2.8).

**Tableau 2.8 : Personnes rencontrées lors du premier déplacement à Lyon**

Nom de l'organisme	Type d'acteur	Territoire d'action	Nom et titre de la personne rencontrée
Université	Recherche scientifique	Géographe, spécialiste des fleuves	Jacques Bethemont, professeur en géographie, retraité
<i>L'usine sans fin</i> <sup>142</sup>	Association	Aménagement hydroélectrique de Cusset	Jean-Paul Dumontier, président, ingénieur retraité du ministère de l'équipement
<i>Robins des villes</i> <sup>143</sup>	Association	Agglomération lyonnaise	Léa Marchand, chargée de mission « éducation »
<i>Compagnie nationale du Rhône</i>	Entreprise	Vallée du Rhône	Luc Levasseur, directeur du patrimoine fluvial
<i>Zone atelier du bassin du Rhône</i>	Recherche	Vallée du Rhône	Anne Clemens, directrice
<i>Maison du fleuve Rhône</i> <sup>144</sup>	Recherche institutionnelle	Vallée du Rhône	Stéphanie Beauchêne, directrice

Réalisation : Clément Colin, 2013.

<sup>142</sup> Collectif d'associations locales fondé en 1999 pour défendre et valoriser le patrimoine industriel de l'aménagement hydroélectrique de Cusset.

<sup>143</sup> Fondée en 1997, l'association *Robins des villes* est constituée par des étudiants et des jeunes diplômés en architecture et urbanisme dont l'objectif est de donner la parole aux habitants sur les évolutions de la ville.

<sup>144</sup> Constituée en date du 5 juillet 2000 sous la dénomination « Maison du Rhône », elle est née de la fusion des associations « Centre pour une anthropologie du fleuve » et « Institut pour l'art et la ville » mises en place en 1992. Ses statuts sont modifiés en date du 18 octobre 2004 pour la nommer « Maison du fleuve Rhône ». Elle est aujourd'hui un centre ethnologique spécialisé sur la recherche en sciences humaines et sociales sur les rapports entre l'homme, la société et le fleuve. Elle est fortement associée aux Universités Lyon II et Saint-Etienne Jean Monnet et participe au volet « culture et patrimoine » du plan Rhône.

Deux types d'informations sont ainsi recueillis : les premières concernent les recherches et les connaissances scientifiques acquises sur le Rhône (savoir scientifique) et les secondes portent sur les premiers terrains envisagés (aménagement hydroélectrique de Cusset, port Édouard Herriot). Elles servent de base pour constituer les premières réflexions sur les formes de patrimonialisation du fleuve-aménagé.

### 3.2 Compléments d'enquête

Après le traitement et l'analyse des données qualitatives, je reviens à deux reprises à Lyon à la fois pour approfondir certaines connaissances et pour diversifier mes sources. J'échange avec dix personnes en mai 2011 et sept le mois suivant. Certaines agissent ou coordonnent des programmes à l'échelle des fleuves (tableau 2.9) et d'autres sur des sites précis (tableau 2.10).

**Tableau 2.9 : Personnes rencontrées pour compléter l'enquête sur le fleuve**

Nom de l'organisme	Type d'acteur	Territoire d'action	Nom et titre de la personne rencontrée
<i>Maison du fleuve Rhône</i>	Recherche institutionnelle	Vallée du Rhône	André Vincent, directeur de recherche
DRAC Rhône-Alpes	Institution	Région Rhône-Alpes	Yves Belmont, chargé du label « patrimoine architectural du XX <sup>e</sup> siècle »
<i>Compagnie nationale du Rhône</i>	Entreprise	Vallée du Rhône	Philippe Magherini, directeur du port Édouard Herriot <sup>145</sup>
FRAPNA Rhône	Association	Département du Rhône	Lydie Nemausat, chargée de mission
Conseil régional Rhône-Alpes	Collectivité territoriale	Vallée du Rhône	Agnès Hollande, pilote du volet « patrimoine » du plan Rhône
VNF, Direction interrégionale Saône Rhône Méditerranée	Institution	Val de Saône	Frédérique Villiers, chargée d'études sur le développement du tourisme fluvial
DIRECCTE Rhône-Alpes	Institution	Vallée du Rhône	Véronique Lemmens et Jean Matis, pilotes du volet « tourisme » du plan Rhône
<i>Platane Mobile</i> <sup>146</sup>	Association	Vallée du Rhône	Pascale Puechavy et Franck Miyet, fondateurs de l'association

Réalisation : Clément Colin, 2013.

<sup>145</sup> Depuis novembre 2012, il est responsable des relations institutionnelles pour la gestion des concessions de la *Compagnie Nationale du Rhône*.

<sup>146</sup> Association fondée en 1999 qui s'intéresse aux évolutions récentes des paysages du Rhône qu'elle représente à travers la photographie, la vidéo et des entretiens avec des personnes travaillant sur ou avec le Rhône.

**Tableau 2.10 : Personnes rencontrées pour compléter l'enquête**

Nom de l'organisme	Type d'acteur	Territoire d'action	Nom et titre de la personne rencontrée
Chercheur indépendant	Recherche institutionnelle	Agglomération lyonnaise	Stéphane Autran, Géographe
Grand Lyon	Elu	Grand Lyon	Roland Bernard, vice-président du Grand Lyon chargé « des fleuves »
Lyon Confluence	Collectivité territoriale	Projet urbain de Lyon Confluence	Stéphanie Chemtob, chargée de la relation au public
Ville de Lyon	Collectivité territoriale	Lyon/Grand Lyon	Bruno Delas, directeur de la mission « site historique »
<i>Agence de l'eau/Parc de Miribel-Jonage</i>	Institution	Parc de Miribel-Jonage	Catherine Petit, chargée de la mission « Rhône » au parc de Miribel-Jonage
Saint-Fons	Collectivité territoriale	Saint-Fons	Léon Garaix, directeur de cabinet de la sénateur-maire
Grand Lyon	Collectivité territoriale	Vallée de la Chimie	Fabien Bordon, chef du projet Agenda 21 Vallée de la Chimie
EDF	Entreprise	Aménagement hydroélectrique de Cusset	Noël Pover, responsable de l'aménagement hydroélectrique de Cusset
<i>Syndicat intercommunal des communes riveraines du canal de Jonage</i> <sup>147</sup>	Elu	Décines-Charpieu, canal de Jonage, parc de Miribel-Jonage	Michel Buronfosse, adjoint au maire de Décines-Charpieu à l'urbanisme, président du syndicat intercommunal, vice-président du SYMALIM <sup>148</sup>
Jons	Elu	Jons	Claude Villars, maire
Jonage	Elu	Jonage	Lucien Barge, maire
Villeurbanne	Elu	Villeurbanne	Richard Llung, adjoint au développement urbain, conseiller communautaire

Réalisation : Clément Colin, 2013.

Suite à l'enquête, je me focalise sur le terrain de l'aménagement hydroélectrique de Cusset. Néanmoins, les propos tenus par les acteurs territoriaux agissant au sud de l'agglomération lyonnaise (port Édouard Herriot, Saint-Fons, Vallée de la Chimie) permettent de prendre de la distance vis-à-vis du terrain en l'insérant dans un contexte territorial plus large.

<sup>147</sup> Fondé en 1991 par les élus des communes limitrophes du canal de Jonage afin de négocier le renouvellement de la concession hydroélectrique avec EDF et l'Etat.

<sup>148</sup> Syndicat mixte de gestion et d'aménagement du parc de Miribel-Jonage, il regroupe la Communauté urbaine de Lyon, le Conseil général du Rhône, le Conseil général de l'Ain ainsi que les communes de : Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Décines, Meyzieu, Jonage, Jons, Neyron, Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost, Beynost, Thil et Niévroz.

### 3.3 Enquêtes à propos du haut Rhône

Je mène l'enquête en deux temps : le premier concerne le territoire du *Syndicat du haut Rhône* (SHR) et le second celui de la *Communauté de communes de Bellegarde-sur-Valsérine* (où se situe le barrage de Génissiat).

#### 3.3.1 Découverte du haut Rhône

Contrairement aux terrains précédents, le haut Rhône est pour moi une découverte. Par conséquent, l'observation est une composante plus importante de l'enquête que dans les autres territoires. Plus encore, je m'intéresse aux démarches entreprises par le *Syndicat du Haut Rhône* (SHR), porteur de projets de patrimonialisation des zones humides du fleuve. Ce territoire sert essentiellement d'appui pour comparer les processus de patrimonialisation observés jusque-là.

**Tableau 2.11 : Personnes rencontrées dans le haut Rhône**

Nom de l'organisme	Type d'acteur	Territoire d'action	Nom et titre de la personne rencontrée
<i>Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels</i>	Association	Rhône amont	Elisabeth Favre, chargée de projets « plaine de l'Ain et Rhône »
Musée <i>Escale Haut Rhône</i>	Collectivité territoriale	Espace muséographique	Anne-Laure Barieraud, chargée du développement culturel
CNRS, IDEMEC, Université Aix-Marseille 1	Recherche scientifique	France, Ain et Afrique de l'Ouest	André Julliard <sup>149</sup> , ethnologue au CNRS, conseiller scientifique pour la fondation du musée <i>Escale haut Rhône</i> , co-directeur de thèse
Brégnier-Cordon	Elu	Brégnier-Cordon, haut Rhône	Robert Mériaudeau, professeur d'Université en Géographie retraité, maire de Brégnier-Cordon et ancien président de la <i>Communauté de communes Terre d'eaux</i>
<i>Syndicat du Haut Rhône</i>	Collectivité territoriale	Haut Rhône	Geneviève Gandy, directrice du <i>Syndicat du Haut Rhône</i>
CNR	Entreprise	Haut Rhône	Laurent Tonini, directeur des ressources et du développement durable

Réalisation : Clément Colin, 2013.

<sup>149</sup> L'ethnologue devient co-directeur de notre thèse quelque temps après.

### 3.3.2 Enquête exploratoire autour de Génissiat

Dans le cadre des déplacements dans le haut Rhône, je me suis intéressé en particulier au barrage de Génissiat. L'objectif est de comparer les politiques patrimoniales menées sur le territoire de la *Communauté de communes de Bellegarde-sur-Valserine* avec celles du SHR.

**Tableau 2.12 : Personnes rencontrées à propos de Génissiat**

Nom de l'organisme	Type d'acteur	Territoire d'action	Nom et titre de la personne rencontrée
<i>Office du tourisme de Bellegarde</i>	Collectivité territoriale	Communauté de communes de Bellegarde	Marie Bailly, responsable de l'office du tourisme
<i>Communauté de communes de Bellegarde</i>	Collectivité territoriale	Communauté de communes de Bellegarde	Véronique Herbert, chargée de mission aménagement et développement du territoire
Association <i>Les gens du barrage de Génissiat</i> <sup>150</sup>	Association	Barrage de Génissiat	Christiane Cretel-durando et Edouard Cretel, présidente et trésorier de l'association
Injoux-Génissiat	Elu	Injoux-Génissiat	Albert Cochet, maire d'Injoux-Génissiat

Réalisation : Clément Colin, 2013.

## 4. Recueil, traitement et analyse des discours recueillis

L'expérience sociale qui résulte de l'interaction avec l'enquête influence directement les résultats de la recherche. Dominique Schnapper<sup>151</sup> explique que « toute situation d'enquête est inévitablement une situation sociale particulière (...) le sociologue fait du mieux qu'il peut pour la gérer » (1999, p. 54). Les entretiens menés avec des personnes du milieu institutionnel et des administrations des collectivités territoriales se déroulent dans le cadre de leur travail. Je suis donc dans leur bureau et elles prennent volontairement le rôle de donneuses d'information. De leur côté, les élus sont accessibles relativement facilement. Ils parlent avec aisance de plusieurs sujets qui leur tiennent à cœur tout en les orientant politiquement. Enfin, les militants écologistes et les membres d'association de défense du patrimoine ont une toute autre relation avec le chercheur. Le

<sup>150</sup> Association fondée en 2009 à la suite d'une autre association nommée « Les Anciens du barrage ». Elle a pour objectif de rassembler et mettre en contact les familles des anciens ouvriers des chantiers de Génissiat et de ceux qui ont travaillé un jour sur ce barrage. Elle cherche aussi à conserver et transmettre la mémoire de la construction.

<sup>151</sup> Dans *La compréhension sociologique : Démarche de l'analyse typologique*, Presses Universitaires de France, Paris, 2009, 145p.



tutoiement est de rigueur, l'atmosphère est plus détendue et l'enquêté laisse paraître un parler plus franc et libre. Afin de gérer au mieux ces situations singulières, je choisis l'empathie. L'objectif premier est de « faire parler » le plus possible l'interlocuteur. Au moment de l'entretien, mes opinions ne comptent plus et je m'empêche d'interrompre l'enquêté même si je ne suis pas d'accord. Je décide donc de sourire, d'être le plus aimable et le moins « dérangeant » possible. Je cherche à « mettre à l'aise » la personne rencontrée pour qu'elle puisse se sentir libre de dire le plus de choses possibles.

J'enregistre la grande majorité des entretiens<sup>152</sup> avec l'accord explicite de mes interlocuteurs. L'utilisation d'un dictaphone facilite la tâche de l'enquêteur : le chercheur, entièrement présent lors de l'interaction, peut donner les signes non verbaux en guise de réponse et son écoute est meilleure (Beaud et Weber, 1997, p. 209). La technique permet aussi de revenir plusieurs fois sur les détails de l'entretien à différents stades de la démarche et de (re)découvrir certains passages importants dans l'analyse. De plus, la relecture des notes d'entretiens sans « son » retirerait ses aspects essentiels pour interpréter les propos entendus : le ton, les silences, les hésitations, les rires, la gêne, autrement dit l'expression des sentiments (Beaud et Weber, *Ibid.*, p. 209).

La retranscription écrite des entretiens enregistrés permet de les analyser avec plus de distance et de reconstituer le sens que les acteurs territoriaux donnent à leur conduite et leurs actions. Plusieurs éléments n'ont pas éveillé ma curiosité pendant l'entretien. Lors de la retranscription, ils prennent plus d'importance à mes yeux et me permettent de comprendre différemment les paroles de l'enquêté. De plus, même des paroles que j'ai pu entendre et auxquelles je n'ai pas porté d'attention particulière, après réécoute et relecture, peuvent me paraître essentielle pour la thèse. Un mot et une expression utilisés à plusieurs reprises révèlent un point de vue non émis clairement par l'interlocuteur.

L'analyse s'appuie sur des extraits d'entretiens incorporés à plusieurs reprises dans le texte et accompagnés d'une brève présentation de la personne citée. Je privilégie l'introduction d'extraits relativement courts car « il est rare qu'il n'y ait pas plusieurs idées en trois ou quatre lignes d'entretien, ainsi que de subtiles variations d'un mot à l'autre » (Kauffman, 2011, p.110). Je rejoins Jean-Claude Kauffman lorsqu'il avance qu'« il est préférable de sélectionner impitoyablement, de ne prendre que le strict nécessaire à

---

<sup>152</sup> Seuls quatre n'ont pas été enregistrés : deux sur demande des personnes rencontrées, un en raison d'un problème technique, un à cause du contexte peu adapté à l'enregistrement (visite extérieure).

l'argumentation à l'endroit où elle se situe » (*Ibid.*, p. 110). Par ailleurs, tous les entretiens ne sont pas utilisés directement dans le texte de la thèse. Seules les phrases les plus représentatives des différents discours sont retranscrites. La méthode évite les répétitions et le ralentissement de l'évolution de l'argumentaire. Prenons comme exemple un extrait du discours de Bernard Prud'homme Lacroix, directeur du *GIP Loire estuaire* :

« Enquêteur : pour revenir à l'association des industriels, j'avais l'impression que certains d'entre eux tentaient de positionner leur industrie comme des éléments identitaires du territoire, est ce que ce genre de discours ressort dans les débats auxquels vous assistez ou pas du tout?

Enquêté : (...) je ne sais pas trop comment le percevoir ça. (...) Pour moi, l'activité économique, elle est une composante de l'estuaire. Enfin, ça c'est mon point de vue. Sans Cordemais on ne ferait pas l'estuaire avec ses cheminées de 220 mètres de haut. C'est lié à l'histoire, à ce qu'est l'estuaire aujourd'hui, je ne sépare pas les choses. (...) Enfin, il ne faut pas se voiler la face, les aménagements n'ont pas été fait à des fins d'intérêt général. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, on ne se posait pas ces questions là et puis on n'avait pas les capacités à prévoir l'émergence du bouchon vaseux. Est-ce que les industries sont dans une logique de valorisation du territoire estuarien? En tout cas elles en profitent et elles ont raison de le faire. »

À partir d'une question, plusieurs informations de nature différente sont transmises par l'enquêté. L'activité industrielle occupe une place importante dans l'organisation territoriale et dans l'histoire de l'estuaire. La centrale thermique de Cordemais est un repère paysager essentiel pour reconnaître ce territoire. Les industriels ne pouvaient pas prévoir la dégradation de l'hydrosystème estuarien et ils profitent de la valorisation patrimoniale de l'estuaire pour mieux s'ancrer sur ce territoire.

Cependant, la forme de son discours donne aussi d'autres connaissances au sujet de l'estuaire. Les blancs « (...) » et les mots tels que « enfin » révèlent que l'enquêté hésite à dire ce qu'ils pensent et qu'il prend le temps de répondre. Cela témoigne aussi d'un malaise vis-à-vis de la situation actuelle des industriels dans l'estuaire – et de moi-même – qui sont désignés en partie comme responsables de la dégradation écologique du fleuve par les écologistes, les pêcheurs, les agriculteurs, les chasseurs et certains maires.

La structure de son discours est aussi intéressante : il commence par inscrire les industries dans un contexte historique et territorial pour ensuite défendre leur comportement. Il prend position en faveur de leurs actions d'ancrage territorial. Dans le cadre de la recherche, je prends une par une les thématiques abordés par Bernard Prud'homme Lacroix. Je découpe donc le texte en plusieurs morceaux que j'utilise en fonction des questions posées dans les parties de la thèse. Par ailleurs, à chaque fois, les

propos de l'enquêté sont mis en contexte afin que le lecteur comprenne pourquoi il prend telle ou telle position.

Contrairement à certains usages conventionnels de la sociologie, je ne rends pas anonyme les interlocuteurs (excepté lorsqu'ils m'en ont fait la demande). À partir de leur(s) groupe(s) d'appartenance, j'étudie les conduites et les comportements de personnes agissant sur les fleuves avec un rôle direct ou indirect sur leur patrimonialisation. Si je rencontre tel ou tel individu, c'est avant tout pour son titre de représentant d'un organisme, d'une institution ou d'une association. Les fonctions et le nom des enquêtés sont directement associés. Effacer l'une ou l'autre des informations retirerait une partie de l'analyse car leurs propos sont en rapport avec leur statut.

## **Conclusion**

L'ensemble de mes interlocuteurs sont des représentants d'organismes, d'associations, de collectivités territoriales ou encore d'institutions. Par ailleurs, ils sont aussi des habitants et des observateurs de l'évolution de leur territoire d'actions. Leurs impressions sont essentielles pour comprendre le phénomène de patrimonialisation. De plus, l'avis institutionnel de l'enquêté se mêle avec son opinion personnelle. Cela n'est en rien un problème. Au contraire, je l'envisage comme une richesse et comme un révélateur de la complexité de la réalité sociale.

## **IV. Difficultés rencontrées lors des enquêtes**

Toute démarche scientifique est un exercice qui a des limites. Éviter de les évoquer et les mettre de côté enlèverait toute objectivité aux résultats obtenus. Dans cette partie, je fais part des difficultés rencontrées lors des enquêtes de terrain et des contraintes auxquelles j'ai dû faire face tout au long de la recherche.

## 1. Relations du chercheur aux objets étudiés

Comment peut-on appréhender les conduites humaines et leurs conséquences sur le territoire sans que les résultats soient imprégnés de mes valeurs ? Pour Max Weber<sup>153</sup>, les disciplines sont soumises aux questions posées par le chercheur et, par conséquent, la science n'est jamais ni pure ni achevée. Au contraire, elle reflète l'influence du contexte historique et culturel dans lequel s'insère le savant. Comme tout chercheur (notamment en sciences sociales), je suis confronté à la question des limites de l'objectivité de mes propos. Parfois mes questions reflètent mes propres représentations issues de mon milieu social et de mon parcours de vie. Par exemple, j'ai été plutôt méfiant vis à vis des écologistes que j'ai rencontrés. Pensant qu'ils étaient obligatoirement opposés aux barrages ou aux centrales thermiques, j'ai pris toutes les précautions nécessaires lors de l'entretien à tel point que parfois, je n'ai pas abordé de la même manière les thématiques d'entretien.

De plus, il serait illusoire de croire que le patrimoine est un objet scientifique pur et détaché de toutes valeurs sociales. Mon intérêt pour un territoire et pour un patrimoine plutôt qu'à un autre se fonde sur mes mémoires, mes souvenirs et mes sensibilités. La démarche scientifique a alors pour rôle d'objectiver cet ensemble de choix subjectif. L'objectivation des données n'est effectuée par le chercheur que lorsqu'il se pose la question : « pourquoi l'enquêté m'a-t-il dit ça et avec ces mots ? ». Plus encore, c'est en creusant et non en éloignant le jugement de valeurs que la recherche devient objective. Il convient de s'interroger sur ses propres réactions et son comportement lors des enquêtes, des entretiens et de l'analyse des discours. Pourquoi privilégie-t-on ce type d'informations et pas une autre ?

L'autre difficulté vient du fait que je participe moi-même à la fabrication de l'objet d'étude. Comment appréhender un patrimoine du présent tandis que je joue moi-même un rôle dans sa formation par la recherche que je mène ? Anne Herzog<sup>154</sup> observe un engagement de plus en plus affirmé des géographes aux côtés des acteurs publiques pour aider à la constitution de savoirs et à la reconnaissance de patrimoines. Par leur présence

---

<sup>153</sup> Dans *Essai sur la théorie de la science*, Plon, Paris, 1965, 543 p.

<sup>154</sup> Dans « Les géographes et le patrimoine », *EchoGéo* [En ligne], n°18, 2011, mis en ligne le 05 décembre 2011.

dans de nombreux comités scientifiques de Parcs naturels régionaux ou de musées, ils deviennent eux même des constructeurs de patrimoines. Certes, le projet n'a pas pour ambition de favoriser la reconnaissance de tels ou tels objets mais plutôt de réfléchir aux évolutions des pratiques et des conduites patrimoniales sur des territoires. Cependant, indirectement, je favorise et j'aide à la transformation d'objets en patrimoines. Cette situation m'a amené quelques fois à être méfiant vis-à-vis de certaines des personnes. Par exemple, comme mon sujet prend pour support de réflexion les équipements hydroélectriques, thermiques ou nucléaires, j'ai particulièrement fait attention à ce que mon travail ne serve pas directement à des entreprises comme EDF ou la CNR pour légitimer leurs infrastructures et leurs actions. J'ai été attentif à ce que ma recherche se fasse en toute indépendance. L'objectif du travail n'est pas de valoriser les barrages et les centrales électriques mais davantage de réfléchir aux sens, aux fonctions et aux valeurs que leur confèrent les personnes rencontrées.

La situation ambiguë du chercheur devenu lui-même « expert » n'empêche en rien la démarche scientifique. Néanmoins, elle oblige à prendre des précautions supplémentaires : l'obligation de neutralité par rapport à certains faits ou propos, la limitation des pensées scientifiques qui seraient considérées comme « hors sujet » pour les destinataires de la recherche... Les attentes des financeurs sont plutôt claires : l'établissement public Loire, à travers le plan Loire, souhaite mettre en cohérence les offres touristiques dans le domaine de l'industrie et de l'ouverture d'entreprises. Observant les évolutions des pratiques de visites, il cherche à rendre le bassin de la Loire avant-gardiste dans le domaine touristique. Des études ont d'ores-et-déjà été menées par un cabinet d'études. La thèse vient apporter les fondements théoriques nécessaires à une telle démarche. Je dois à la fois apporter une aide à l'action publique et produire de la connaissance scientifique. Dans ce cadre, mon rôle n'est pas d'apporter des solutions toutes faites aux décideurs politiques. Je construis des théories et des concepts leur permettant de réfléchir et de penser les objets que j'étudie. Je décris, analyse et théorise des phénomènes sociaux dont ils sont le plus souvent les acteurs. L'analyse leur sert pour prendre le recul nécessaire pour mieux comprendre les évolutions sociales.

Cette position n'apporte pas que des désagréments car, par le financement, je peux assister aux réunions organisées dans le cadre du Plan Loire où sont présents la plupart des acteurs territoriaux dont j'analyse les discours. De plus, cela me permet d'avoir un

statut : je suis doctorant soutenu par le plan interrégional et l'Établissement public Loire. Néanmoins à d'autres moments, cette qualification peut poser problème, notamment lorsque les interlocuteurs ne comprennent pas du tout le sens de ce financement. Finalement, j'ai choisi de ne pas mettre en avant cette information lors des entretiens et d'attendre de mieux comprendre comment l'enquêté considère les actions du plan Loire (pas obligatoirement acceptées par tous).

## **2. Limites des enquêtes**

Les enquêtes ont principalement deux limites : l'influence des interactions sociales construites lors de l'entretien et la nécessité de les compléter avec d'autres sources.

### **2.1 Comportements des enquêtés lors de l'entretien**

L'interaction sociale qui a lieu durant l'entretien entre l'enquêteur et l'enquêté influence la production de connaissances et les choix d'analyses. Dans le cadre des enquêtes de terrain, je fais face à deux attitudes « problématiques » de la part des interlocuteurs : l'incompréhension vis-à-vis du sujet et l'orientation de la discussion.

Les personnes engagées dans les luttes écologistes et dans la défense du patrimoine du passé ont des définitions patrimoniales déjà constituées et délimitées à certains objets. Par conséquent, l'entretien est réorienté vers leurs centres d'intérêt. Tout l'enjeu réside dans l'habilité de l'enquêteur pour recueillir des impressions, des ressentis ou des avis de l'interlocuteur pour son objet d'étude. Les comportements des personnes rencontrées sont étudiés au même titre que leurs réponses aux questions. Je m'intéresse particulièrement aux non-dits, aux blancs lors des entretiens et aux signes qui révèlent d'autres informations que celles transmises par l'interlocuteur. Ces derniers peuvent exprimer un doute, une hésitation, une crainte de la part l'interlocuteur. L'objectif est alors de comprendre l'origine de ce sentiment.

Certains responsables administratifs ou politiques liés aux collectivités territoriales ont une carence de savoir pour les fleuves ou les équipements hydroélectriques. Bien que proche de la Loire et du Rhône, certains d'entre eux n'ont que peu de connaissances à leur sujet. D'autres encore veulent se focaliser sur certains points précis. En fin de compte, globalement, ces acteurs territoriaux n'ont que très rarement des relations affectives avec le fleuve qu'ils considèrent comme un outil de travail ou de réflexions. Les personnes rencontrées restent la plupart du temps dans leur bureau et ils appréhendent le fleuve à travers des cartes ou des données quantitatives. Le manque de passion que j'ai repéré dans le discours de la majorité des interlocuteurs (excepté les écologistes, les chasseurs et certains militants d'association du patrimoine) se reflète dans la thèse. Les extraits de discours analysés sont le plus souvent rationnels, officiels et construits au préalable. La plupart du temps, ce sont des paroles déjà prononcées pour d'autres occasions. Le manque de spontanéité de la plupart de ces personnes limite les analyses. Il conviendrait de faire une nouvelle recherche à propos des représentations et des imaginaires des riverains pour pouvoir comparer avec celles que j'ai pu recueillir et à partir desquels j'ai théorisé la patrimonialisation des objets du présent.

## **2.2 Comportement de l'enquêteur lors de l'entretien**

L'entretien se déroule selon plusieurs étapes. Je commence par présenter mon sujet de thèse et à poser des questions sur le statut de l'enquêté dans l'institution, la collectivité territoriale, l'association ou l'entreprise. Ensuite, en fonction des réponses, le dialogue se met en place entre l'enquêteur et l'enquêté. L'intérêt premier de la rencontre est de recueillir le plus d'informations possibles. Par conséquent, mon rôle est de « faire parler » mon interlocuteur et de le relancer à chaque fois que c'est nécessaire. Deux limites sont à souligner : lorsque le registre langagier est trop différent et lorsque l'entretien se fait par téléphone (N=10).

Pour la première, les situations sont rares mais il est arrivé que je ne comprenne pas les mots et les expressions employés par l'interlocuteur. Inversement, parfois, ceux que j'utilisais étaient interprétés différemment par l'enquêté. Je me suis habitué à rencontrer des responsables administratifs et politiques de villes ou d'entreprise telles

qu'EDF ou la CNR. Les notions, les expressions et les discours se ressemblent, seuls les territoires donnent l'impression d'un changement de situation. Il a d'ailleurs fallu que je m'accoutume à ce langage administratif et technique particulier. Cependant, lorsque je dialogue avec une personne sortant de ces réseaux professionnels, il m'est nécessaire de faire attention aux termes employés. Par exemple, « ancrage » ou « appropriation » sont largement répandues chez les agents des collectivités territoriales et des institutions étatiques. Ils ne veulent rien dire ou ils n'ont pas le même sens chez les autres personnes extérieures à ces professions. De plus, lorsque j'ai rencontré le représentant du *Syndicat intercommunal de chasse aux gibiers d'eau de la basse Loire nord* (SICGEBLN), mes premières questions ont surtout porté sur l'organisation et les pratiques des chasseurs car je ne connaissais que peu de choses dans ce domaine. De la même manière, lorsque les quelques passionnés de pêche me parlaient des différentes variétés de poissons, il a fallu que je me documente pour mieux comprendre leurs discours.

Quelques fois, j'ai dû effectuer l'entretien par téléphone. J'ai conscience que ce procédé n'est pas idéal pour recueillir les informations dont j'ai besoin pour analyser le discours des enquêtés. J'ai donc essayé de limiter le plus possible leur nombre. Ce type d'entretien enlève toutes les connaissances produites par le langage corporel de l'interlocuteur. Cependant, ils peuvent apporter de nouvelles données pour l'analyse. Ces dernières sont utilisées avec davantage de précautions que les autres.

### **2.3 Limites des données recueillies**

Au vu du nombre de terrains et par manque de temps, j'ai privilégié les entretiens ponctuels avec de nombreuses personnes aux statuts sociaux et aux rôles diversifiés. Par ailleurs, je n'ai pu ni observer directement les pratiques de mes interlocuteurs, ni participer aux réunions d'acteurs territoriaux (conseils municipaux...) ni consulter les archives. Ma source principale est orale et je la complète en utilisant les analyses scientifiques déjà existantes à propos des territoires et terrains d'étude. Plus encore, les articles de journaux, les documents opérationnels, administratifs et institutionnels peuvent aussi être utilisés pour appréhender les mémoires et les imaginaires partagés par rapport à un territoire ou un objet. J'ai ainsi recours à différentes sources écrites pour appuyer ou discuter les propos tenus lors des enquêtes de terrain.



## Conclusion du chapitre 2

Dès le début de la recherche, j'ai décidé d'aller sur le terrain et de rencontrer les principaux représentants d'institutions, de communes ou d'associations qui agissent sur les territoires, les protègent ou les aménagent en fonction de leurs intérêts et de leurs représentations. Par ailleurs, je ne savais pas encore que j'allais construire mon sujet de thèse autour de ces rencontres et des discours recueillis lors de mes déplacements. Au départ, je pensais seulement utiliser les informations transmises par les interlocuteurs sans analyser ni leurs comportements, leurs représentations ni leurs mémoires. Cependant, il m'est apparu vite nécessaire de prendre en compte ces aspects pour mieux comprendre le phénomène de patrimonialisation et ses moteurs. J'ai donc décidé de m'aventurer dans le domaine de l'« invisible », de l'imaginaire et des représentations habituellement réservé aux ethnologues. J'ai tenté d'appréhender les discours de mes enquêtés au-delà des paroles et des mots utilisés pour toucher une partie des mémoires qu'ils véhiculent et transmettent dans leurs discours et leurs actions.

Ce travail a, néanmoins, des limites dues notamment à la limitation des enquêtes aux acteurs territoriaux. Les personnes « lambda », à la base du phénomène patrimonial, n'ont pas été entendues. Cependant, cette carence ne fausse aucunement l'analyse et le travail de théorisation. Elle en restreint quelque peu la profondeur qui, par manque de temps<sup>155</sup>, n'a pas pu être atteinte dans sa totalité. Il convient néanmoins de souligner que les discours recueillis auprès des soixante-neuf personnes rencontrées est un support amplement suffisant pour l'analyse. Le défaut principal est que les passions, les émotions et les aspects affectifs qui lient les hommes au fleuve et aux objets patrimoniaux étudiés sont diminués, voir effacés de mes propos. Mon analyse et la théorie qui en résulte est bien fondée. Il ne manque que les dimensions sentimentales et sensibles associées aux processus étudiés.

---

<sup>155</sup> La thèse répond à une commande dont la durée est fixée à trois ans et demie.

## Chapitre 3 :

# Présentation des vallées de la Loire et du Rhône

---

Les mémoires associées aux fleuves se matérialisent aujourd'hui sous trois formes : les constructions contre les crues (digues, déversoirs, barrages), les traces des anciennes activités économiques (cales, quais, chenaux, canaux, ponts) et les activités industrielles et énergétiques encore en fonctionnement (centrales hydroélectriques, thermiques ou nucléaires). En plus de ces héritages matériels, les travaux d'historiens et les archives écrites (nationales, régionales, départementales ou communales) offrent un ensemble de connaissances sur les usages des fleuves des siècles précédents. Dans ce chapitre, je propose de revenir sur l'histoire de ces aménagements selon une approche institutionnelle. En utilisant ces mémoires écrites<sup>156</sup>, j'analyse l'évolution des modifications apportées aux cours d'eau à travers le regard des autorités nationales ou locales, de leurs administrations et des ingénieurs des Ponts et chaussées.

Par cette histoire institutionnelle, je questionne l'idée de rupture entre l'homme et le fleuve qui serait intervenue au XX<sup>e</sup> siècle et que les politiques patrimoniales actuelles tenteraient de reconstituer. Cependant, s'il y a rupture, elle est surtout économique et sociale. L'approche proposée permet de penser le changement d'usages et d'usagers des fleuves (Loire et Rhône) au cours des siècles. Je souhaite ainsi comprendre pourquoi les constructeurs et les défenseurs du « fleuve-patrimoine » désignent les équipements ajoutés au XX<sup>e</sup> siècle comme les responsables de cette coupure.

Cette histoire démarre au Moyen-âge car, à l'époque, les autorités (seigneuriales, religieuses, royales) décident d'agir sur le fonctionnement hydraulique des fleuves. Elle est abordée en trois périodes<sup>157</sup> (pour la Loire et le Rhône) :

- Du Moyen-âge à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle avec la navigation et l'endiguement,
- De la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec l'amélioration de la navigation et la montée de la concurrence ferroviaire,
- De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1980 avec l'essor de la production hydroélectrique et l'utilisation des fleuves comme ressource pour le pays.

---

<sup>156</sup> J'utilise des ouvrages d'auteurs ayant déjà effectués le travail de sélection d'archives.

<sup>157</sup> Je m'inspire des distinctions effectuées par Franck Huyghues Despointes dans sa thèse *Des barrages au patrimoine mondial : la Loire comme objet d'action publique*, thèse de Géographie sous la direction de Corinne Larrue et de Patrice Melé, Université de Tours, soutenue en 2008.

# I. Première période (Moyen-âge - XVIII<sup>e</sup> siècle) : endiguement et navigation

Jusqu'à l'avènement du chemin de fer, les commerçants, les pouvoirs royaux et seigneuriaux considèrent la voie d'eau comme la meilleure solution pour échanger des produits. À partir du Moyen-âge, ils endiguent une partie de la Loire moyenne car ils l'utilisent comme axe commercial majeur du royaume de France : de l'Atlantique à Roanne pour rejoindre la Méditerranée par la vallée du Rhône. Le trafic de marchandises<sup>158</sup> enrichit de nombreuses villes comme Orléans, Tours et Nantes. Dans la vallée du Rhône, les codes seigneuriaux trop différents les uns des autres et la situation de frontière avec le Saint-Empire-Romain-Germanique empêchent la formation d'une protection continue et régulière le long du fleuve. L'activité économique fluviale assure tout de même la prospérité de villes comme Seyssel, Lyon et Arles.

## 1. Endiguement de la Loire à partir du Moyen-âge

Les paysans construisent les premières turcies<sup>159</sup> à partir du IX<sup>e</sup> siècle. Cependant, les religieux – notamment l'abbaye bénédictine de *Saint-Florent* (Anjou) – et les seigneurs vassaux ou inféodés au Comte d'Anjou réclament des digues plus importantes pour défricher les forêts de la plaine alluviale. Le premier document officiel connu sur la protection des terres riveraines de la Loire est la charte d'Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, rédigée en 1166 ou 1168. Elle officialise un accord avec les seigneurs du val d'Authion à propos de la gestion et de la consolidation des turcies. Elle incite des habitants (des villages proches et même d'Angleterre) à venir les entretenir et les prolonger en contrepartie de privilèges.

---

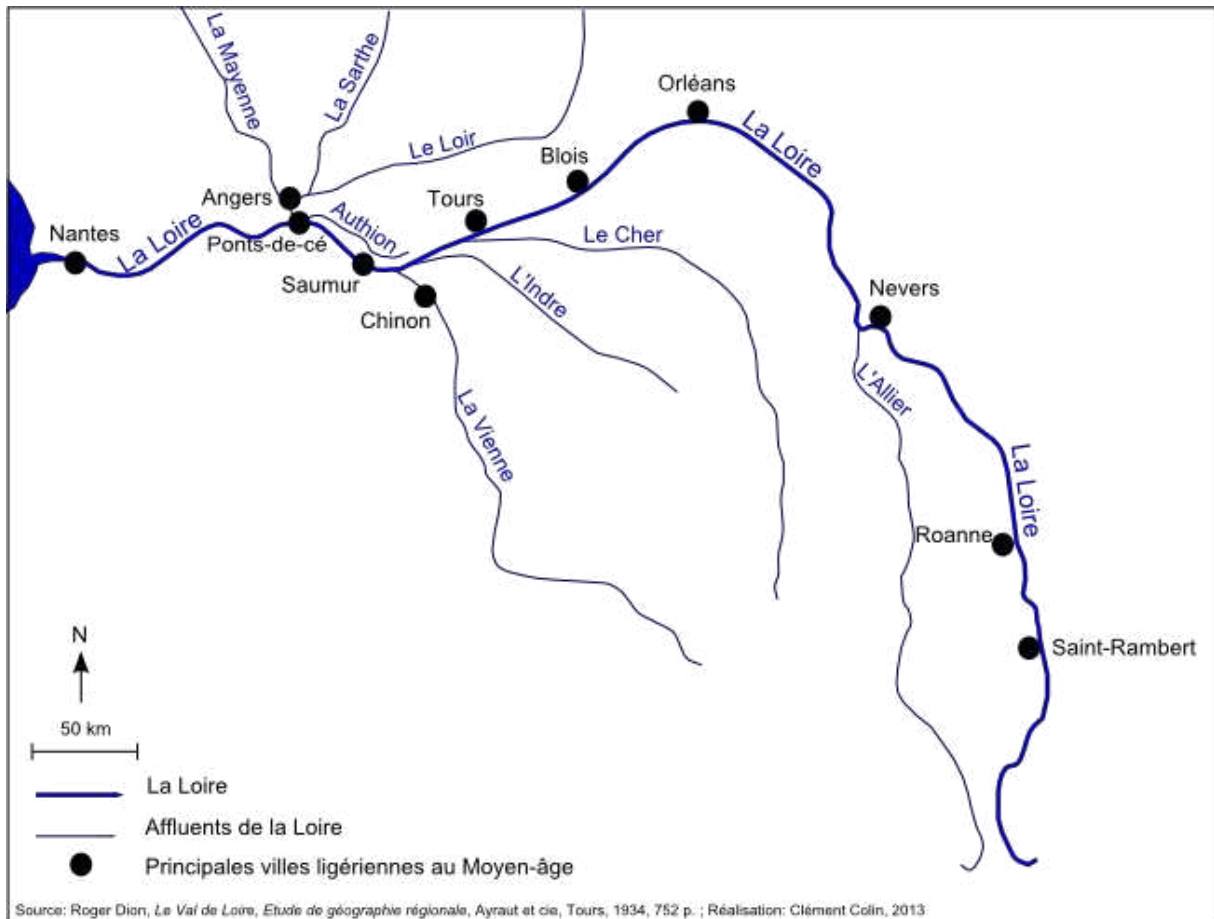
<sup>158</sup> Les vins de Bourgogne et de Loire, les ardoises d'Anjou, le charbon de Saint-Étienne, le bois et le fer du Nivernais et d'Auvergne, les fruits et légumes de méditerranée, le sel et les poissons séchés de la côte Atlantique, les métaux d'Angleterre, les laines d'Espagne, les toiles et draps de Flandre et de Champagne (Babonaux, 1966, p.43).

<sup>159</sup> Petite digue de terre servant à contenir les eaux d'une rivière ou d'un étang. (Dion, 1934, p.324).

## 1.1 Villes ligériennes, maîtresses de la Loire

Sous Henri II, 44 km de digues sont construites de l'Anjou à la Touraine. Au XV<sup>e</sup> siècle, Louis XI les fait rehausser, étendre et renforcer : il fonde ainsi les premières levées<sup>160</sup> modernes (Dion, 1934, p.352). Jusqu'à l'avènement d'Henri IV (fin du XVI<sup>e</sup> siècle), les villes du Val de Loire<sup>161</sup> dirigent, sous l'autorité nominale du Roi, la construction et l'entretien des levées. Ces protections profitent aux commerçants qui veulent améliorer la navigabilité de la Loire par le resserrement du lit mineur. Leur intention est de construire un endiguement d'Orléans à Blois (carte 3.1) pour améliorer l'écoulement du fleuve.

Carte 3.1 : Les principales villes ligériennes au Moyen-âge



<sup>160</sup> La levée est à un remblai de terre beaucoup plus élevées et solides que les turcies.

<sup>161</sup> Dans sa largeur, il correspond au lit majeur de la Loire définissant la plaine submersible tout entière. D'abord Orléanais, le nom « Val » s'étend aujourd'hui quasiment à l'ensemble de la Loire moyenne (Dion, 1934, p.14).

Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, Orléans, en position centrale dans la vallée (carte 3.1), entretient des relations commerciales avec l'amont du fleuve par l'échange des produits provenant de Lyon par le biais du port intérieur de Roanne. Les produits de Nantes et de l'Atlantique viennent de l'aval par bateaux à voiles. Créée au XIV<sup>e</sup> siècle, la « communauté des marchands fréquentant la Rivière de Loire et Fleuves descendant en icelle »<sup>162</sup> a pour rôle d'exploiter et d'entretenir un vaste réseau navigable lié à la Loire. Par sa situation, Orléans devient la « capitale de cette république commerçante » (Dion, *Ibid.*, p. 131). Les marchandises arrivent par bateau, puis prennent la route pour approvisionner Paris. Cette ville se transforme en carrefour commercial. Sa situation géographique l'avantage économiquement et politiquement.

## 1.2 Extension de l'endiguement dans la vallée de la Loire

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Charles IX reprend le contrôle de l'entretien et de la construction des levées en constituant un service consacré à la Loire. En nommant un intendant des turcies et des levées (1594), Henri IV témoigne de l'importance économique et politique donnée à la Loire par le pouvoir royal et de l'intérêt renouvelé pour la protection des terres contre les inondations. Après la crue de 1629, Louis XIII envisage six déversoirs<sup>163</sup> entre Saumur et Ouzouer-sur-Loire. Cependant, ce choix entre en opposition avec l'intérêt des commerçants et des villes d'un côté, et celui des propriétaires terriens de l'autre (Doussin, 2009, p.57). Les premiers voient une entrave à la navigation, les seconds craignent de ne pouvoir étendre leurs terres. Dès 1664, Jean-Baptiste Colbert<sup>164</sup> réaffirme le modèle des levées en les consolidant (6 m de haut et 8 m de large). Il nomme un ingénieur en aval d'Orléans et un autre en amont pour conduire les études et surveiller les travaux. En 1705, ces digues longent la Loire de Gien, dans le Loiret, en amont d'Orléans, jusqu'aux abords des Ponts-de-Cé, dans le Maine-et-Loire, près d'Angers<sup>165</sup> (carte 3.2). La crue importante de 1707 oblige le gouvernement de Louis XIV à ordonner le

---

<sup>162</sup> Héritière des « Nautes » de la Loire, *Nautae ligerici*, de l'Empire Roman, communauté de négociants et commerçants regroupée autour des intérêts du commerce sur la Loire (Desaunais, Simond, 1935, p.41).

<sup>163</sup> Cette technique consiste à laisser échapper les eaux du fleuve en certains points des levées qui sont abaissées ou creusées pour éviter qu'elles ne rompent plus en aval et en milieu urbain.

<sup>164</sup> Un des principaux ministres de Louis XIV et promoteur d'une politique économique très interventionniste.

<sup>165</sup> Néanmoins, leur hauteur au dessus de l'étiage n'est que d'environ 5 m 20 et elle n'est pas beaucoup plus élevée que la hauteur de celles conçues sous Louis XI.

rehaussement de toutes les levées pour qu'elles dépassent la cote atteinte à Orléans (5 m 85) et aux Ponts-de-Cé (5 m 37).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le trajet de Saint-Rambert-sur-Loire à Roanne ne peut se faire que six mois dans l'année et dans le sens de la descente<sup>166</sup>. En 1702, une compagnie obtient le droit de faire sauter des rochers dans les gorges en amont de Roanne pour améliorer la navigation descendante à partir de Saint-Rambert-sur-Loire (Lecoeur, Senotier, 2010, p.6). Néanmoins, l'écoulement plus rapide des eaux provoque des crues plus importantes en aval. Face à cette situation, trois barrages à pertuis sont construits à partir de 1711 dans les gorges en amont du plateau roannais. Ils ne laissent qu'un passage étroit de 20 m de large pour les bateaux tout en ralentissant le débit du fleuve. Louis XIV décide d'ajouter des déversoirs entre Gien et Tours (Dion, 1934, p.389). Mais, la crue de 1733 remet totalement en question ce choix qui n'empêche pas les inondations dans le val. Le corps des Ponts et chaussées<sup>167</sup> s'exprime alors largement pour leur suppression et pour le rehaussement des levées. À la suite de ces débats, de nombreuses îles de Loire sont supprimées pour permettre la surélévation.

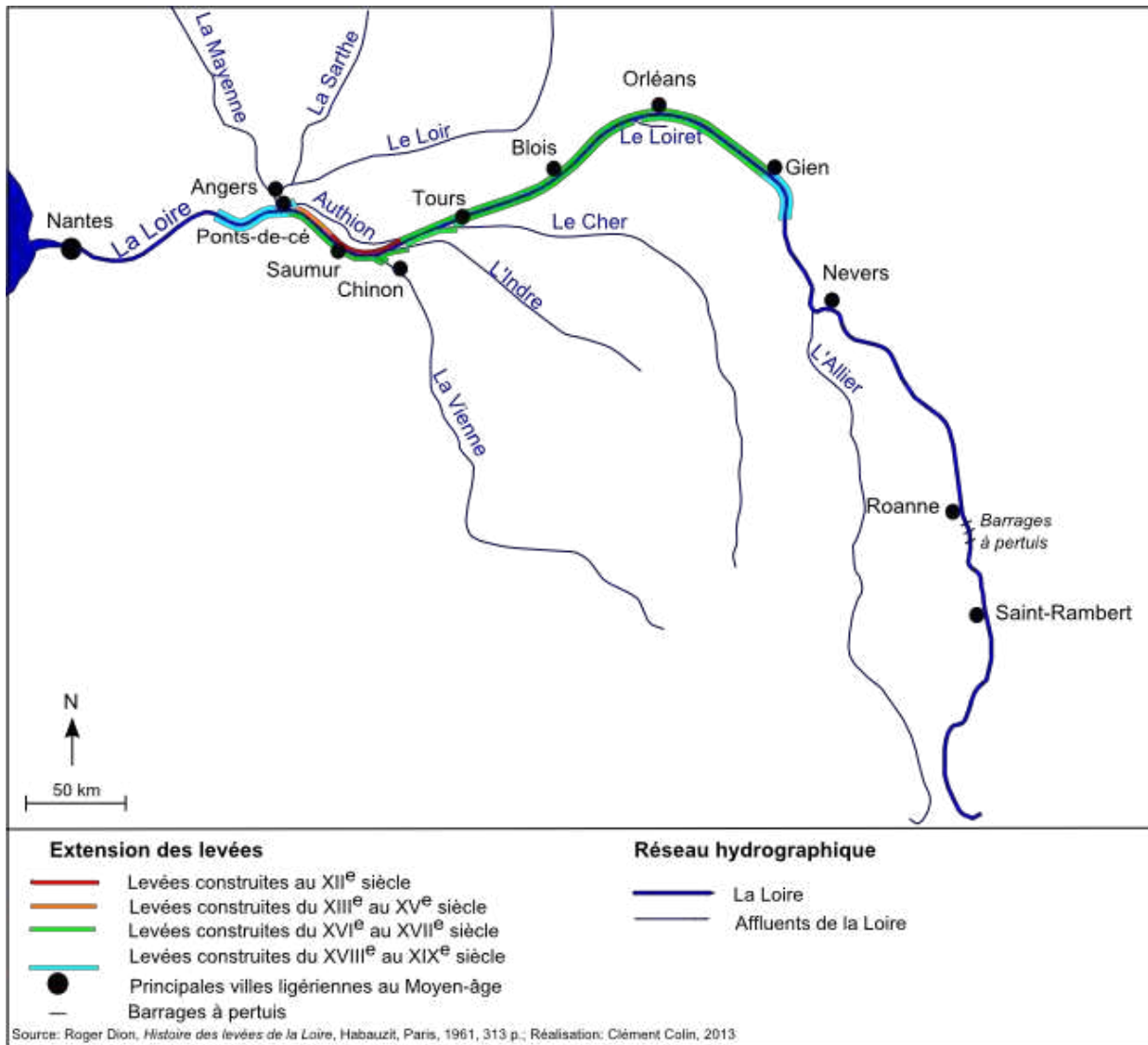
Ces événements révèlent à la fois la domination des villes de Loire moyenne sur le reste de la vallée et l'importance de l'endiguement comme technique dominante pour pallier le problème d'inondation. Pour l'autorité royale, l'endiguement est la seule technique pour maîtriser l'écoulement du fleuve. Après les crues de 1707, la ville d'Orléans participe activement à la recherche des facteurs déclencheurs (Dion, *Ibid.*, p.387). Elle dénonce les modifications apportées en Loire amont. La mise en place des barrages à pertuis est le compromis trouvé entre la protection et la navigation de la Loire moyenne. À la suite de la crue de 1733, le *corps de Ponts et Chaussées* se positionne contre les déversoirs et pour l'extension des levées.

---

<sup>166</sup> Pour cela, des bateaux nommés « Saint-Rambertes » ou « Sapines » sont construits à Saint-Rambert-sur-Loire spécialement pour ce parcours. Pour la Loire (il existe différents types de sapines), ce sont des bateaux rudimentaires construits en sapin et pour une seule descente entre Saint-Etienne et Roanne.

<sup>167</sup> Fondé en 1716, le corps des Ponts et Chaussées se compose d'ingénieurs relevant de la fonction publique d'État à vocation ministérielle. Ils jouent un rôle essentiel dans l'aménagement de la France.

Carte 3.2 : Extension des levées du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle



Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le pouvoir royal étend encore davantage l'endiguement : les cours des affluents de la Loire sont dérivés et déplacés vers l'aval. Cela accentue la coupure entre le lit mineur et le lit majeur. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le réseau de levées va de la Loire bourbonnaise (Nivernais et Berry) à la Loire armoricaine (Anjou) et se prolonge au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans le Berry, le Nivernais et les basses vallées angevines (carte 3.2). Par ces aménagements, les autorités royales et locales changent de représentations vis-à-vis du fleuve qui, à leurs yeux, est devenu « sans risque ». Pour le Rhône, la situation est totalement différente. L'image du « fleuve-dangereux » et « indomptable » domine jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

## 2. Faible maîtrise du Rhône avant le XIX<sup>e</sup> siècle

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le Rhône est endigué de manière inégale selon les territoires. La rapidité de son débit engendre, tout d'abord, des difficultés techniques (Tricart, Bravard, 1991, p.671). De plus, les sites urbains se trouvent sur des buttes, des terrasses ou des coteaux. Les citadins de la vallée du Rhône s'établissent peu dans les zones inondables avant le XIX<sup>e</sup> siècle (Delahaye, 2009, p.129). Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, le morcellement politique (carte 3.3) entre Lyon et Arles et la situation de frontière entre le royaume de France (rive droite) et le Saint-Empire-Romain-Germanique (rive gauche) font obstacle à la mise en place de réelles politiques dans ce domaine : 1600 des 40 000 hectares du lit majeur du Rhône sont protégés, en 1860, entre Lyon et Arles par 103 km de digues (Tricart, Bravard, 1991, p.679). Sur le reste de la vallée rhodanienne, les communautés ou les paroisses françaises font face aux paroisses dauphinoises ou aux savoyardes. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, l'économie rhodanienne est à dominante agricole. Les villes se disputent les terres basses cultivables du lit majeur.

### 2.1 Le Rhône, lieu de passage et de transit

Les relations interrégionales se développent à partir du XI<sup>e</sup> siècle avec la stabilisation politique et l'essor de la production agricole, en corrélation avec l'agrandissement des villes (Rossiaud, 2007, p.55). À cette période, le couloir rhodanien est utilisé pour rejoindre par la Saône, les bassins de la Loire, de la Seine ou du Rhin. Vers le nord, les hauts plateaux de la Saône permettent l'accès aux routes de Lorraine et d'Anvers par la Meuse, la Moselle et les pays rhénans. Vers l'est, les traversées plus ou moins dangereuses des Alpes sont aménagées et sécurisées par les pouvoirs princiers. Enfin, vers le sud, des liaisons sont possibles vers Avignon et Turin (Rossiaud, *Ibid.*, p.44). Différentes « méridiennes » encadrent le cours du fleuve à plus ou moins grande distance de celui-ci. Elles engendrent des circulations entre l'Espagne et Genève ou encore entre Grenoble et Sisteron. Les commerçants préfèrent les routes des hautes terres du pourtour rhodanien plutôt que les bords du fleuve à cause des crues dangereuses.



Malgré les risques encourus, les différentes populations jugent l'axe fluvial rhodanien stratégique. Ils l'utilisent pour échanger le sel, le blé et le bois, pour quatre raisons : l'itinéraire fluvial est plus sûr car il n'est pas possible de se perdre et les brigands n'attaquent pas les navigants, le Rhône est rapide et praticable dix à onze mois par an, les marchands peuvent transporter de plus grands tonnages (contrairement à la voie routière), et les prix de transport fluvial sont inférieurs au prix du transport routier. En descente, le fleuve est préféré à la voie terrestre. En revanche, en remontée, les bateliers sont confrontés à des problèmes techniques et pratiquent le halage.

## **2.2 Différents niveaux d'endiguement selon les territoires**

L'endiguement du fleuve est effectué pour répondre à l'une de ces trois nécessités : l'amélioration de la circulation terrestre et de la traversée du fleuve, l'extension des surfaces cultivables et l'agrandissement des zones urbanisables.

La puissance du Rhône le rend praticable sans resserrement de son lit mineur. Par conséquent, la digue vise surtout à créer des routes et des ponts. Par exemple, en 1760, une fois les frontières entre la France et la Savoie fixées par le traité de Turin, la construction de ponts nécessite le resserrement du lit mineur du fleuve. De plus, l'endiguement du Rhône du côté français permet l'amélioration de la communication entre le Dauphiné et Genève (Bravard, 1987, p.195). Dans le même temps, certaines parties du cours du Rhône sont modifiées pour l'agriculture. Par exemple, dans le bas-Rhône, notamment en aval de Beaucaire, le réseau de digues est plus important que dans le reste de la vallée<sup>168</sup>. Enfin, les villes rhodaniennes protègent leurs sites portuaires des crues du fleuve. Lorsqu'elles s'agrandissent, elles cherchent à conquérir la plaine alluviale grâce aux digues de protection. Par exemple, à Lyon, la conquête du lit majeur du Rhône s'amorce dès la Renaissance et, au XVI<sup>e</sup> siècle, l'urbanisation s'étend vers le nord-est et le sud de la presqu'île.

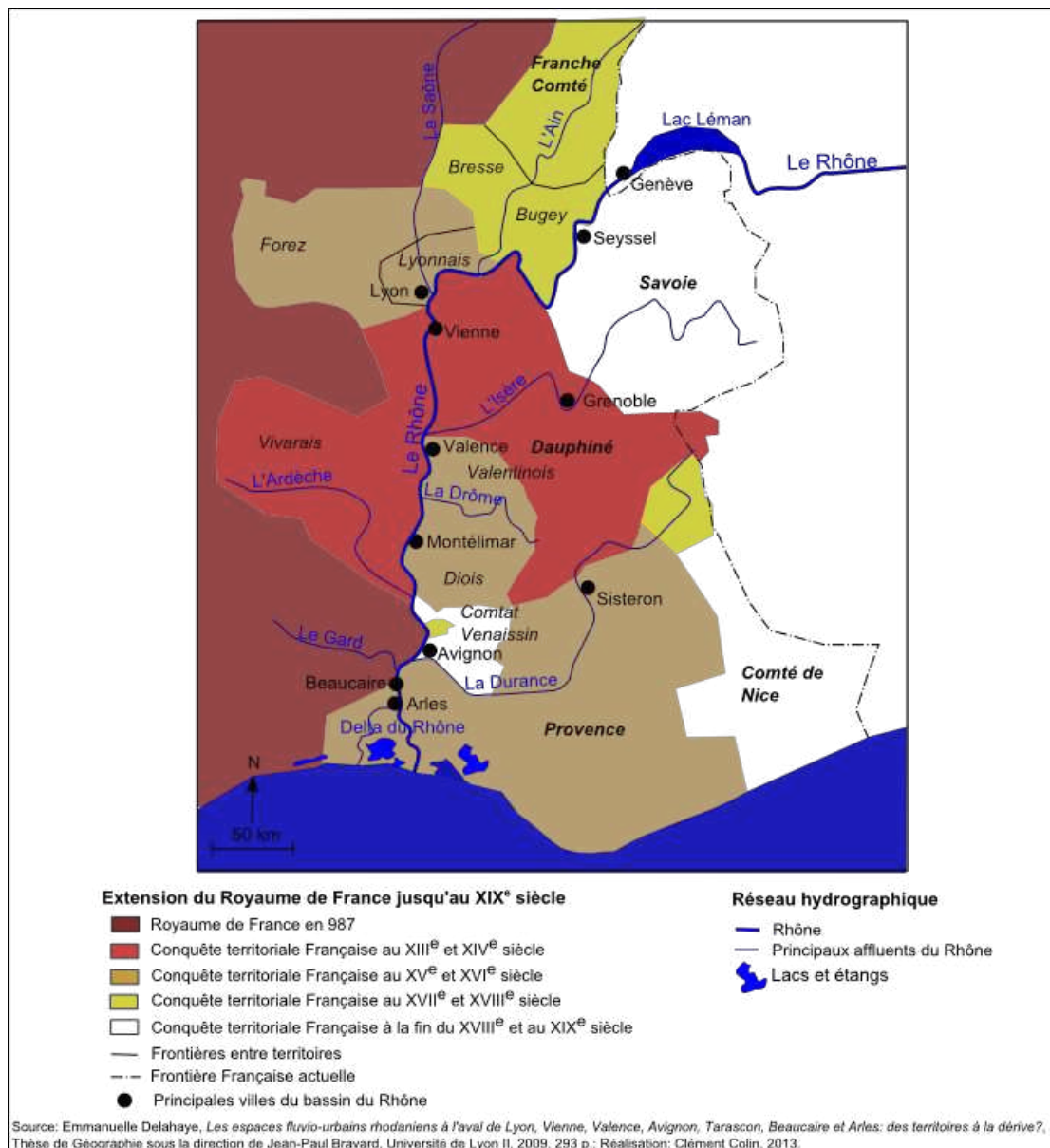
---

<sup>168</sup> Un corps de « levadiers » existe dès 1150 et où les levées atteignent 6 m de haut. (Bravard, Tricart, 1991, p.679)

### 2.3 Le Rhône, un moteur de l'économie régionale

Du bas Moyen-âge à la Renaissance, les trafics commerciaux stimulent l'économie régionale grâce à la multiplication des péages. Jacques Rossiaud (2007, p.164) évalue leur nombre à 20 ou 25 entre Lyon et Peccais (à côté d'Aigues-Mortes) de 1450 à 1600. Les ports traversiers sont aussi nombreux dans la vallée du Rhône. Au XV<sup>e</sup> siècle, il en existe 93 actifs entre Seyssel et la mer, soit un tous les 5,2 km (Rossiaud, *Ibid*, p.166). Néanmoins, les ponts, forme la plus achevée d'organisation portuaire (Rossiaud, *Ibid*, p.168), sont souvent détruits par les crues et doivent faire l'objet d'un entretien régulier.

Carte 3.3 : Extension du Royaume de France de part et d'autre du Rhône



Petit à petit, des coopérations se construisent entre les populations d'une rive à l'autre et le statut de frontière (carte 3.3) devient surtout formel. Par exemple, des solidarités douanières et fiscales apparaissent dans les espaces de passages copossédés par des différentes seigneuries.

## Conclusion

Durant cette première période du « fleuve-aménagé », les deux fleuves deviennent moteurs de l'économie des villes et des territoires qu'ils traversent ou qu'ils longent. Les autorités établies dans les vallées tentent de les domestiquer en contenant leurs eaux dans le lit mineur. L'importance donnée à chaque aménagement et endiguement est différente selon les périodes et les territoires (tableau 3.1).

**Tableau 3.1 : Modifications des fleuves du Moyen-âge au XVIII<sup>e</sup> siècle**

	Types de modifications	Enjeux	Bénéficiaires	Contexte politique et économique
<b>Loire</b>	Prolongement et consolidation des turcies et des levées de la Loire moyenne	- Améliorer la navigation sur la Loire - Étendre et protéger les surfaces cultivables	- Pouvoir royal - Mariniers et commerçants - Villes ligériennes - Seigneurs, propriétaires de terres et prieurés	- Axe principal de commerce du Royaume de France - Domination économique et politique des villes de Loire moyenne sur le reste de la vallée
<b>Rhône</b>	- Endiguement limité du fleuve - Mise en place de gués	- Améliorer la circulation terrestre - Étendre et protéger les surfaces cultivables - Étendre et protéger les zones urbanisables	- Villes portuaires, - Seigneurs, propriétaires de terres et prieurés	- Situation de frontière - Axe privilégié pour rejoindre la Méditerranée

Réalisation : Clément Colin, 2013.

L'expansion agraire et l'amélioration de la navigation sur la Loire et le Rhône sont donc poursuivies par des autorités diversifiées : ingénieurs du Roi et autorités seigneuriales, mais aussi des notables urbains. Tous ces acteurs portent, quoique avec des visions différentes et des méthodes distinctes selon les territoires, le même objectif global de maîtrise du fleuve.

## II. Seconde période (XVIII<sup>e</sup> siècle - XIX<sup>e</sup> siècle) : la navigation face au ferroviaire

Les changements économiques et politiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du XIX<sup>e</sup> siècle influencent directement la manière dont les autorités utilisent et façonnent les cours d'eau. L'apparition de l'idée de « Nation » à la suite de la Révolution Française et l'émergence de nouveaux modèles économiques libéraux issus des Révolutions industrielles transforment la vocation des fleuves. En 1791, les lois Allarde et le Chapelier posent de nouvelles règles pour la navigation avec la suppression des corporations et l'interdiction pour les mariniers de se regrouper. Durant cette période, le creusement de canaux permet à la fois de s'affranchir des problèmes d'aléas des fleuves et de joindre sans report modal les différents bassins hydrauliques.

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (1850-1870), le développement du chemin de fer concurrence la fonction commerciale des cours d'eau et des canaux (Merger, 1990, p. 66). L'État confirme sa volonté de mettre en place un vaste maillage ferroviaire par la loi de 1842. Dans les années 1850, le comité des houillères Françaises demande l'amélioration de la navigabilité et la suppression des droits de navigation (Le Sueur, 2004, p.53). Le plan Freycinet<sup>169</sup>, promu par trois lois en 1879, tente de concilier le développement des deux moyens de transport (Merger, *Ibid.*, p.74). Cependant, la crise économique de 1882 provoque une diminution des budgets initialement prévus. Finalement, le plan Freycinet bénéficie surtout au ferroviaire. Le XIX<sup>e</sup> siècle marque un tournant dans l'utilisation et la fonction donnée à chacun des fleuves. Tandis que la Loire perd progressivement sa vocation de fleuve-navigable, le Rhône, dans sa partie moyenne et avale, se transforme en couloir commercial.

---

<sup>169</sup> Du nom de l'ingénieur et homme politique français, ministre des travaux publics (1877-1879), à l'origine de ce plan. Son nom est aussi attaché au gabarit des péniches de 38,5 m de long et 5,05 m de large.

# 1. Amélioration et fin de la navigation sur la Loire

À partir de 1815, le service des turcies et des levées est intégré à l'administration des Ponts et Chaussées. Les grands travaux d'endiguement ne sont plus à l'ordre du jour car le fleuve n'est plus considéré comme « à risque ». Cependant, les crues de 1846, 1856 et 1866 changent la tendance : les ingénieurs considèrent à nouveau comme une priorité la lutte contre les inondations. Des déversoirs sont alors construits et Napoléon III<sup>170</sup> décide de ne plus investir en faveur de la navigation.

## 1.1 Réorganisation de la gestion des levées

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle (1820-1850), différentes communes se réunissent dans des syndicats<sup>171</sup> pour la construction, la gestion et l'entretien des levées qui sont prolongées dans les vallées de l'Anjou et dans le val d'Authion. Dans certaines parties du Nivernais et du Berry, les paysans préfèrent cependant les digues de quatre mètres pour éviter les débordements du fleuve tout en laissant possible la submersion des terres qui est bonne pour la récolte (Dion, 1934, p. 419).

En 1825, la direction générale des Ponts et Chaussées met en place une *Inspection de la navigation de la Loire depuis le département de Haute-Loire jusqu'à la mer* (Dion, *Ibid.*, p.424) pour gérer les problèmes de navigabilité sur ce fleuve au régime hydraulique très inégal d'une saison à l'autre. Les ingénieurs portent une moins grande attention à l'entretien des digues. Le *Service spécial de la Loire*, ainsi renommé en 1840, cherche à permettre le passage de bateaux sur la Loire en toute période de l'année grâce à la construction de petites digues de pierre submersibles (duis ou épis) dans le lit mineur. Pour faciliter son rétrécissement, il autorise les Nivernais et les Berrichons à planter des osiers ou des arbres à l'intérieur du lit du fleuve.

---

<sup>170</sup> Premier Président de la République Française (1848-1851) avant d'être Empereur des Français (1851-1873).

<sup>171</sup> Les lois d'août 1790 et du 16 septembre 1807 prévoient la mise en place d'une administration réglementant l'usage et la gestion des cours d'eau ainsi que le regroupement forcé et la contribution financière des propriétaires concernés par l'exécution et l'entretien des travaux d'endiguement et de dessèchement.

## 1.2 Évolution des usages du fleuve par le creusement de canaux

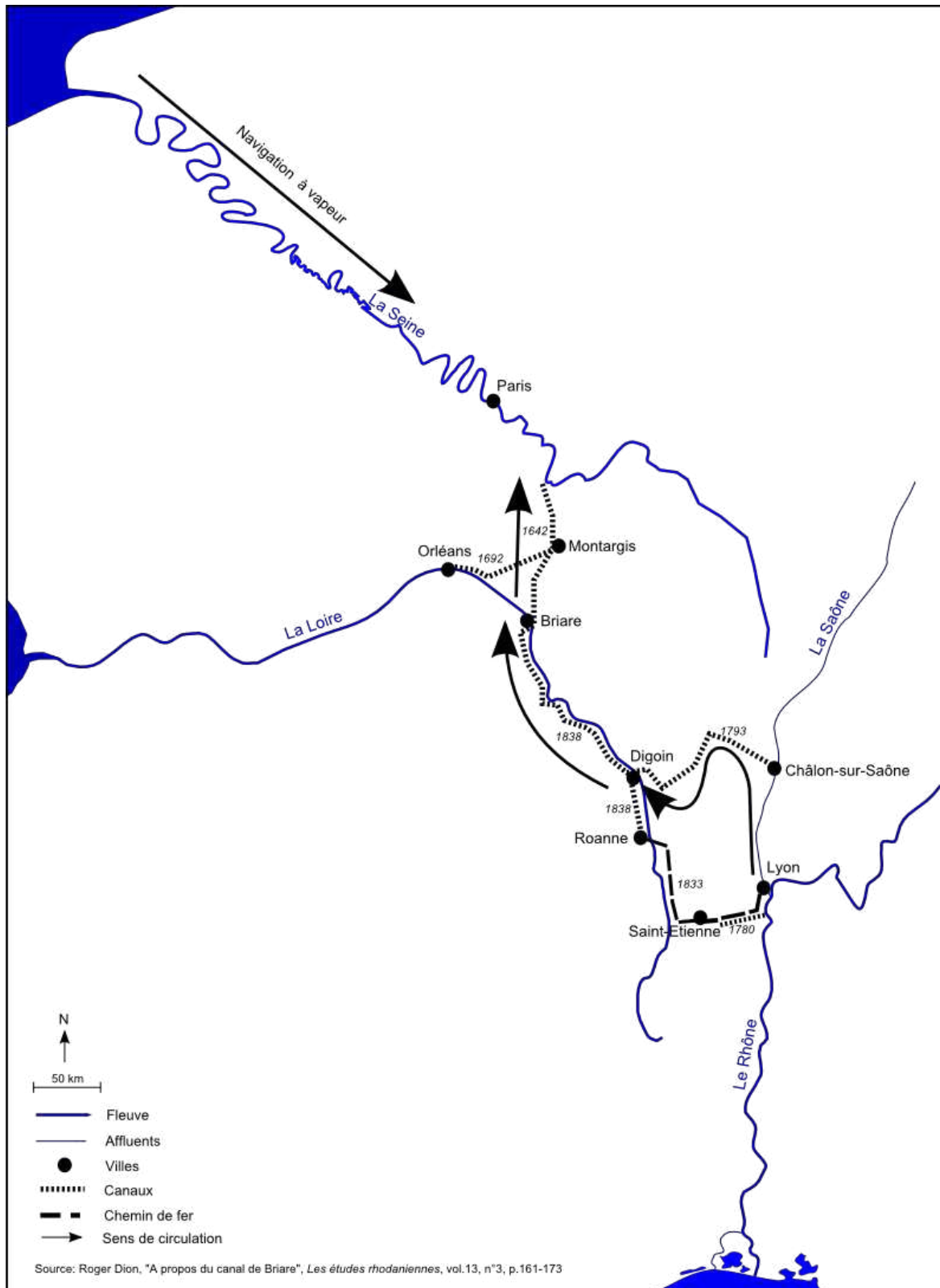
De nombreux projets de canaux sont élaborés en Loire amont car les échanges par voie fluviale deviennent de plus en plus difficiles. L'exploitation du charbon stéphanois existe dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Le port de Givors, le long du Rhône, se développe grâce au commerce de la houille en provenance du Jarez (Vallée du Gier) (Desaunais, 1934, p.06). Du côté de la Loire, les échanges avec le port de Roanne constituent une activité florissante<sup>172</sup>. Le passage par la voie d'eau est essentiel car les autres modes sont moins fiables. En 1758, un marchand lyonnais demande l'autorisation de construire à ses frais un canal entre Givors le long du Rhône et Bouthéon le long de la Loire. Les travaux débutent en 1764 et, après de nombreux problèmes techniques, le canal relie enfin le bassin de Givors à celui de Rive-de-Gier en 1780.

Pour faciliter ce commerce en amont de Roanne, un canal latéral à la Loire est aussi construit entre Digoin et Briare (achevé en 1837). En 1827, la ville de Roanne est raccordée à Digoin, où commence le canal du Centre rejoignant Chalon-sur-Saône (carte 3.4). En aval de Briare, seul le canal d'Orléans à Montargis sert de lien avec la Seine. Par conséquent, la ville d'Orléans n'est plus un passage obligé pour aller à Paris. Avec le creusement de canaux et l'essor de la batellerie à vapeur sur la Seine, l'activité commerciale diminue entre Briare et l'Atlantique. Au XIX<sup>e</sup> siècle, Roanne, auparavant plateforme de report modal entre la route et le fleuve, est rattaché au réseau par un canal qui n'est plus qu'une voie secondaire. Plus en amont, le passage de bateaux reste très laborieux et est très rapidement concurrencé par le chemin de fer (carte 3.4).

---

<sup>172</sup> Dans les années 1780, plus de 2000 bateaux font chaque année le trajet de Roanne à Paris avec du charbon du Forez et du Jarez (Dion, 1937, p. 165).

Carte 3.4 : Circulation fluviale vers Paris au début du XIX<sup>e</sup> siècle



### 1.3 Crues du XIX<sup>e</sup> siècle et Plan Comoy

Le 22 octobre 1846, une crue foudroyante ouvre cent brèches<sup>173</sup> dans les levées en Loire moyenne. La crue de 1856 est encore plus violente. Elle laisse derrière elle plus de 160 brèches<sup>174</sup>. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées prennent conscience des effets néfastes de l'endiguement et de ses impacts sur le régime des hautes eaux de la Loire. Roger Dion explique qu'« elle [la Loire] aurait atteint dans le lit endigué, si les levées avaient été assez résistantes pour la contenir, une hauteur voisine de 9 mètres au-dessus de l'étiage, presque double de celle qu'on eût observée dans un lit fluvial libre de toute entrave artificielle » (1934, p.429). Cette situation témoigne de l'importance des changements opérés sur le cours de la Loire durant cette période. Il ne s'agit plus d'un « fleuve-naturel » mais d'un « fleuve-aménagé » et artificiellement régulé par l'homme.

Juste après la crue de 1856, l'empereur Napoléon III confie à l'inspecteur général des Ponts et Chaussées, Guillaume-Emmanuel Comoy, les études pour un plan de défense contre les crues de la Loire. Son premier rapport révèle le problème du sur-endiguement et du manque de prise en compte des expériences accumulées durant l'ancien régime (XVI<sup>e</sup> siècle – fin XVIII<sup>e</sup> siècle). Il propose deux solutions : créer des issues au trop plein d'eau vers le val ou atténuer le débit maximum en construisant des barrages à l'amont du fleuve. La seconde solution témoigne d'un changement de stratégie : endiguer ne suffit plus, il faut faire obstacle au cours des fleuves. Avec la crue de 1866, il doit agir rapidement et la mise en place de déversoirs offre la solution la moins coûteuse. Sur les dix-neuf déversoirs prévus, seuls sept sont retenus (carte 3.5) : un au Guétin dans le Berry, cinq dans l'Orléanais et dans le Blésois, et un en basse Touraine à l'Île de Bréhémont. Concentrés principalement entre Gien et la confluence de la Vienne avec la Loire, ils sont encore loin de faire l'unanimité chez les riverains du fleuve. L'opposition des populations ou les raisons financières expliquent l'abandon de certains projets.

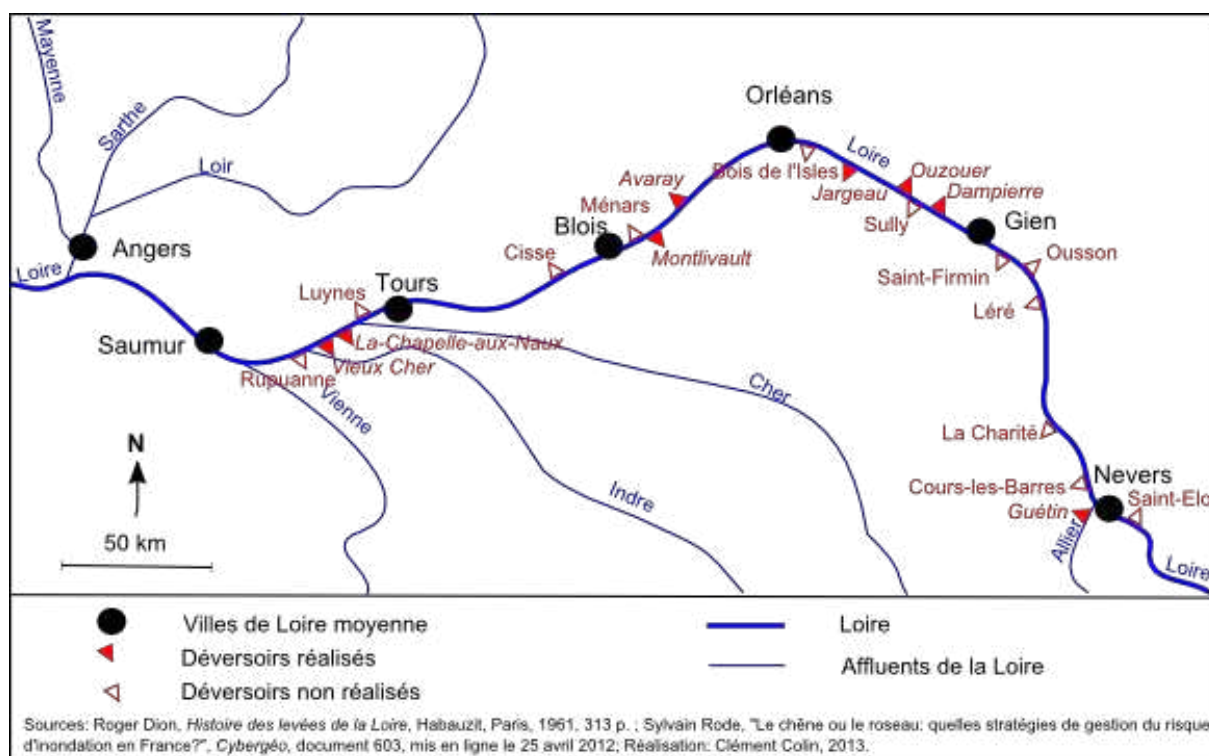
---

<sup>173</sup> Une brèche est un lieu de passage de l'eau à travers la digue. La plus impressionnante est la rupture de digue.

<sup>174</sup> Certaines, comme celle de La-Chapelle-sur-Loire, sont larges de 180 m



Carte 3.5 : Déversoirs du Plan Comoy de 1867



La solution de l'endiguement est donc remise en question par les crues du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Après avoir été plusieurs fois évoqués et mis de côté, quelques déversoirs sont implantés en Loire moyenne et sont censés prévenir les inondations. Ce choix révèle une modification du regard porté par les pouvoirs publics sur cet axe de commerce. L'amélioration des routes, la formation d'un réseau de canaux et la constitution d'un maillage ferroviaire sur l'ensemble du pays lèvent les contraintes. La voie d'eau est progressivement délaissée par les commerçants qui choisissent d'autres trajets pour se diriger vers Paris. Napoléon III ne souhaite pas investir davantage de moyens financiers et humains pour un fleuve peu rentable et peu fiable. La Loire passe donc d'un statut d'axe commercial privilégié par l'autorité royale à celui de cours d'eau que le corps des Ponts et Chaussées considère peu maîtrisable.

## 1.4 Fin de la navigation sur la Loire amont et moyenne

Les premières lignes de chemin de fer naissent dans le bassin stéphanois, à l'endroit même où les canaux sont creusés au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les premières concessions ferroviaires relient les centres houillers aux voies navigables. En 1823, la ligne Saint-Étienne-Andrézieux joint Saint-Étienne à la Loire et, à partir de 1833, celle de Saint-Étienne-Rive-de-Gier connecte la même ville au Rhône par le biais du canal de Givors. En 1833, la Loire est encore utilisée en amont de Roanne et le transport par le ferroviaire reste de l'ordre du complément. L'amélioration des voies de chemin de fer porte petit à petit préjudice au mode fluvial. En 1873, seuls 115 tonnes sont descendus par les mariniers, soit 1000 fois moins qu'en 1837 (Desaunais, 1934, p.28). Le trafic fluvial en amont de Roanne s'arrête cette année-là. En aval de Roanne, la ligne de chemin de fer Saint-Étienne-Paris joue négativement sur l'activité de la marine de Loire. Le trafic dure jusque dans les années 1930 mais les produits échangés ne sont plus de même nature (les graviers et le sable de Loire remplacent le charbon).

La Loire moyenne en aval de Briare est très difficilement navigable hors des périodes de crues à cause de son étiage trop bas pour le passage des bateaux. À la veille de la construction du chemin de fer, la portion Nantes-Orléans est, pourtant, très naviguée : « le trafic fluvial était estimé, à Tours, à 150 000 tonnes annuellement [et] ses rives voyaient passer, sur la section Nantes-Orléans, la plus fréquentée du fleuve, près de 10 000 bateaux de tous types » (Babonaux, 1966, p.44). À cette époque, Orléans est considérée comme une ville manufacturière où se mêlent raffineries de sucre, industrie de vinaigre, manufactures de toiles peintes, de bonneterie ou encore des tanneries et des coutelleries. Le dynamisme économique de la Loire moyenne est fondé en grande partie sur la navigation et sa proximité avec Paris. Cette base est néanmoins très fragile. Durant toute la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle, l'activité fluviale est maintenue malgré son coût et ses difficultés, pour ne pas laisser la ville d'Orléans dépérir économiquement. Il ne faut pas non plus négliger le fait que, le plus souvent, le fleuve reste plus sûr que la route.

En 1842, le plan des lignes de chemin de fer proposé par Alexis Legrand, secrétaire du *Conseil général des Ponts et Chaussées* et de la commission des canaux, prend en compte Orléans comme un carrefour ferroviaire. Cependant, les autorités orléanaises – *Conseil*

*municipal d'Orléans, Conseil général du Loiret et Chambre de commerce et d'industrie* – veulent prolonger la fonction d'entrepôt d'Orléans par le mode fluvial qui leur permet de détenir le monopole des échanges vers Paris. L'ouverture de la compagnie de chemin de fer d'Orléans en 1838 et l'inauguration de la ligne Orléans-Paris en 1843 se font en dépit des contestations (Babonaux, *Ibid.*, p.80). Le maillage ferroviaire proposé par Alexis Legrand prévoit la mise en place de lignes d'Orléans vers le reste du Val de Loire et vers le centre de la France. La ligne Orléans-Tours ouvre en 1846, celle de Tours à Saumur en 1848, Saumur à Angers en 1849, Angers à Nantes en 1851 et celle de Nantes à Saint-Nazaire en 1857.

Les difficultés des mariniers pour naviguer, le délaissement de la Loire comme axe commercial principal de la France ainsi que le choix des pouvoirs publics d'investir davantage dans le développement du chemin de fer provoquent le déclin attendu de la navigation sur ce fleuve. Ce dernier n'est alors plus considéré comme un atout économique pour les villes et ne représente plus que des désagréments (inondation, nécessité d'entretien des digues et des quais en ville). Une déconnexion se produit entre les villes – autorités locales, notables, commerçants – et le fleuve.

## **2. Endiguement et mise en navigabilité du Rhône**

Les premiers grands travaux à l'échelle du fleuve sont effectués à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Durant ce siècle, le cours Rhône est transformé et « artificialisé » pour son bon usage commercial. La figure du « Rhône-aménagé » naît à cette période. Fondé en 1842, le « service spécial du Rhône » témoigne d'un intérêt nouveau des pouvoirs publics pour ce fleuve. Le bas et moyen Rhône sont alors adaptés aux péniches du nord de l'Europe qui nécessitent un plus grand tirant d'eau.

## 2.1 Impacts de la crue de 1856 dans la vallée du Rhône

Les inondations centennales de mai 1856 restent encore aujourd'hui considérées comme exceptionnelles. Dues à de fortes précipitations sur l'ensemble du bassin amont, elles touchent le lit majeur du Rhône sur sa partie moyenne et aval (Delahaye, 2009, p.153). Elles interviennent à un moment où le niveau d'endiguement du Rhône est relativement faible. Dans le haut Rhône, les conflits entre Français et Piémontais entravent toute protection<sup>175</sup>. À Lyon, la défense de la rive gauche contre les crues du Rhône se situe au cœur des débats entre élus, investisseurs et commerçants. Des travaux de renforcement et prolongement des digues sont entrepris après chaque crue (1840, 1852 et 1856) mais aucune stratégie n'est élaborée à l'échelle de l'agglomération. La partie du fleuve entre Lyon et Beaucaire, sur 600 km, est protégée par 103 km de digues concentrées principalement dans les sites urbains. Néanmoins, en aval de Beaucaire, les terres sont déjà bien isolées du fleuve avec 300 km de digues (Bethemont, 1972 cité dans Delahaye, *Ibid*, p.265) qui protègent les zones agricoles de la Camargue.

La crue fait peu de dégâts sur la partie du haut Rhône (Bravard, 1987, p.250). À Lyon, elle atteint 6 m 60 au-dessus de l'étiage conventionnel au pont Morand (Pardé, 1925 cité par Bravard, 1987, p. 208) et dévaste plus que celle de 1840 car la ville s'est étendue dans la plaine inondable. En aval, l'inondation est encore plus impressionnante car les eaux des affluents s'ajoutent à celles du Rhône<sup>176</sup>. À la suite de ces événements, la loi du 28 mai 1858<sup>177</sup> cherche à concilier la protection des villes et la préservation des zones d'expansion des crues. Les efforts législatifs rencontrent l'opposition des communes. La majorité des agriculteurs refusent d'engager des financements et, par exemple, dans le Dauphiné, aucune protection ne voit le jour. L'endiguement du fleuve est donc très limité et s'effectue sous le contrôle et par l'action de l'État.

---

<sup>175</sup> Le traité de 1760 fixe la frontière dans le chenal principal du Rhône et une convention est passée en 1825 entre la France et le royaume Piémontais pour mieux contenir leurs rivalités (Bravard, 1987, p.156).

<sup>176</sup> 572 km<sup>2</sup> sont submergés entre Lyon et Beaucaire et 1644 en Camargue (Delahaye, 2009, p.265).

<sup>177</sup> La loi est relative à l'exécution des travaux destinés à mettre les villes à l'abri des inondations. Elle incite à la constitution d'un endiguement régulier le long des fleuves et à la mise en place de ces zones d'expansion de crues dans les plaines alluviales.

## 2.2 Amélioration de la navigation sur le Rhône par sa chenalisation

Sous la Monarchie de Juillet (1830-1848) puis sous Napoléon III (1848-1873), le maintien, l'amélioration et l'essor du transport fluvial sont les priorités données par l'État pour l'axe rhodanien. En effet, le Rhône est un axe fluvial important en France<sup>178</sup>. L'exportation d'une partie de la production du bassin charbonnier stéphanois vers Lyon par le canal de Givors, représente une grande part du tonnage échangé sur le Rhône (Tricart, Bravard, 1991, p.680).

Jusqu'aux années 1830, le transport de marchandises est dominé par l'utilisation des « savoyardes »<sup>179</sup>. Les bateaux à vapeur les remplacent peu à peu car ils nécessitent moins d'hommes et n'ont plus besoin de chevaux pour le halage (Merger, 1990, p.70). Dans les années 1830, les compagnies de navigation à vapeur et les compagnies de chemin de fer voient le jour et se font directement concurrence. La ligne Marseille-Avignon est achevée en 1848, Avignon-Valence en 1854 et Valence-Lyon en 1855. Pour faire face à la concurrence ferroviaire, les compagnies de navigation fusionnent pour donner en 1855 la Compagnie générale de la navigation du Rhône (Merger, *Ibid.*, p.70). Mais, malgré ces efforts d'adaptation, l'activité décline, passant de quatre-vingt-seize bateaux sur le Rhône et la Saône en 1856, à vingt en 1870 avec un tonnage transporté divisé par deux (Merger, *Ibid.*, p.70).

Dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle, Napoléon III veut répondre à la doctrine économique du libre-échange en redynamisant le commerce fluvial en France. Dans les années 1860, le *Service spécial du Rhône* mène les premières études sur l'aménagement du Rhône pour former un chenal avec un tirant d'eau suffisant au passage des bateaux à vapeur. En 1878, Louis Jacquet<sup>180</sup> propose de fixer le chenal du fleuve avec des épis sur la partie de Lyon à la mer (Bravard, 1987, p.214). Puis, la loi du 5 août 1879 prévoit que le fleuve puisse accueillir les grands bateaux flamands d'un gabarit de 38 m 50 et de 5 m 20

---

<sup>178</sup> 170 000 tonnes par an sont échangés dans la descente sur 250 000 tonnes par an dans les deux sens (Tricart, Bravard, 1991, p. 680).

<sup>179</sup> Apparue au XVI<sup>e</sup> siècle, elle a une longueur de 9,8 à 17,9 mètres pour une largeur de 1,5 à 3,9 mètres. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elle peut aller jusqu'à 30-35mètres de long pour une largeur de 7 mètres et peut charger 200 tonnes de fourrage (Julliard, Desplanques, 2007, p.58).

<sup>180</sup> Ingénieur des Ponts et Chaussées depuis 1849, il devient Ingénieur en chef chargé du service de la navigation, service spécial du Rhône en 1875 jusqu'en 1883 où il assure l'endiguement et la mise en place d'épis dans le fleuve de Lyon à la mer pour contrôler son débit et créer un chenal unique et profond.

avec un mouillage de 2 m 20 et un tirant d'eau de 1 m 80 (Delahaye, 2009, p.156). À partir de 1884, Henri Girardon<sup>181</sup> ajoute des digues basses qui, dans le même temps, fixent et creusent le lit du fleuve (Tricart, Bravard, 1990, p.680). Sa chenalisation rend alors possible la navigation des grands gabarits flamands tous les jours de l'année sur la portion de Lyon à la mer.

Fleuve peu maîtrisé, sans chenal unique, il change régulièrement de place et son lit est instable. Les travaux d'Henri Girardon modifient radicalement le paysage de la vallée rhodanienne. Le fleuve a désormais un lit fixe avec un chenal dans lequel le débit s'écoule jusqu'à la mer. Le Rhône moyen et aval est bien un outil à réguler au service de la Nation Française. L'aménager dans l'intérêt général constitue l'objectif principal des ingénieurs Louis Jacquet et Henri Girardon. Cependant, ces différents programmes de travaux n'inversent pas la tendance au déclin de la navigation. Le commerce fluvial s'essouffle de plus en plus dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

### **2.3 Abandon de la navigation sur le haut Rhône**

En 1837, une compagnie de navigation du haut Rhône utilise trois bateaux à vapeur et assure un service régulier entre Lyon et Aix-les-Bains (lac du Bourget) (Aubert, *Ibid*, p.189). Elle doit prendre en compte de nombreux dangers comme le passage des îles de Miribel, les trois sauts de Sault-Brénaz, le passage des îles de Chaffard, de Lavours, de la Chautagne et le pont Morand à Lyon (Bravard, 1987, p.212). L'ouverture du canal du Rhin au Rhône en 1833 exclut le haut Rhône des réseaux de navigation et lui enlève tout intérêt commercial. Dans une autre mesure, l'ouverture de la ligne de chemin de fer de Lyon à Genève en 1858 (carte 3.6) détourne les investisseurs privés du haut Rhône (Bravard, *Ibid*, p.215).

---

<sup>181</sup> Ingénieur des ponts et chaussées à partir de 1868, il est attaché au service de la navigation du Rhône jusqu'en 1884 où il est promu ingénieur en chef chargé du service de la navigation du Rhône. Il est considéré comme l'un des précurseurs pour la fixation du cours le lit mineur du Rhône.

Carte 3.6 : Lignes ferroviaires du haut Rhône et canal Rhin-Rhône au XIX<sup>e</sup> siècle



De plus, la situation économique du haut Rhône change dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le ralentissement de l'économie lyonnaise et la fermeture des hauts fourneaux de la région de Givors influencent directement l'activité commerciale qui se fonde largement sur l'exportation de pierres et de bois (Aubert, 1936, p.269). La guerre 1914-1918 porte un coup fatal à la navigation et à l'économie en général. Enfin, le mauvais entretien des digues et du cours du fleuve rendent de plus en plus difficile la navigation.

Malgré la reconstruction du pont Morand, la dérivation des rapides du Sault-Brenaz et la chenalisation du fleuve, la navigation sur le haut Rhône est condamnée à disparaître. L'activité fluviale s'arrête dans les années 1920-30, à peu près dans le même temps que sur la Loire.

## Conclusion

La deuxième période (fin XVIII<sup>e</sup> - fin XIX<sup>e</sup> siècle) se caractérise à la fois par l'amélioration des conditions de navigabilité et par le développement du chemin de fer. Ces deux mouvements entrent en concurrence l'un et l'autre dans le cadre de l'aménagement des fleuves. Cette période offre à voir une contradiction majeure entre volonté politique et intérêt économique. L'arbitrage entre les deux marque les territoires ligériens et rhodaniens de manière différente (tableau 3.2).

**Tableau 3.2 : Travaux dans les lits des fleuves, seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle**

	Types de modifications	Objectifs	Bénéficiaires	Contexte économique
<b>Loire</b>	- Mise en place de déversoirs	- Protéger les villes contre les crues	- Villes ligériennes	- Déclin de la navigation sur la Loire moyenne et amont - Développement du chemin de fer
<b>Rhône</b>	- Système Girardon	- Améliorer la navigation sur le Rhône de Lyon à la mer - Protéger les populations contre les crues	- Villes et propriétaires de terres - Compagnies de navigation	- Fin de la situation de frontière pour le Rhône (1860) - Intervention de Napoléon III pour améliorer la navigation sur le Rhône moyen. - Diminution de la navigation sur le Haut Rhône - Développement du chemin de fer

Réalisation : Clément Colin, 2013.

La vision dominante, largement partagée par le corps des Ponts et Chaussées, est celle de fleuves devant répondre aux besoins de la Nation par leur mise en navigabilité. Cependant, face aux nouveaux modes de transport plus performants que les cours d'eau, en quoi est-ce une nécessité ? À l'inverse, si cette activité s'arrête, comment utiliser les fleuves et quelle fonction leur donner ? L'invention de l'hydroélectricité répond dans un premier temps à cette question.



### III. Troisième période (XIX<sup>e</sup> siècle – XX<sup>e</sup> siècle) : les fleuves au service de la Nation

Les fleuves sont au cœur des processus d'industrialisation de la France de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. À cette époque, le gaz est utilisé pour l'éclairage et les compagnies productrices-émettrices détiennent le monopole des concessions dans les grandes villes (Morsel, 1991a, p.526). Cependant, l'essor de l'hydroélectricité et l'extension des réseaux jusqu'aux villes posent de nouvelles questions<sup>182</sup> (Beltran, 1987, p.158). L'article premier de la loi de 1919 sur l'utilisation de l'énergie hydraulique impose le statut de domaine public, déjà existant, aux cours d'eau et donne à l'État les outils pour régler cette industrie florissante par le système des concessions<sup>183</sup>. Dans ce cadre, dès 1933, les collectivités territoriales de la vallée du Rhône se fédèrent pour produire de l'hydroélectricité à travers la *Compagnie nationale du Rhône* (CNR). La multiplication de centrales hydroélectriques accompagne l'électrification, l'industrialisation, l'urbanisation des territoires et le développement du chemin de fer. La Loire et le Rhône connaissent cependant une histoire divergente. Tandis que la première est difficile à exploiter à des fins énergétiques et industrielles, le second, réputé indomptable, est convoité par l'industrie.

Après la seconde guerre mondiale, l'indépendance énergétique de la France constitue un objectif de première importance et *Électricité de France* (EDF), fondée en 1946, élabore des programmes hydrauliques, thermiques et nucléaires pour y répondre. Cet établissement implante une bonne partie de ses centrales nucléaires dans les vallées de la Loire et du Rhône et il équipe en barrages hydroélectriques les affluents de ces deux fleuves<sup>184</sup>. Dans le même temps, le Rhône est aménagé par la CNR. Au début de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les fleuves se transforment donc en espaces de production nationale.

---

<sup>182</sup> La concurrence entre compagnies d'électricité et de gaz aboutit parfois à des situations absurdes qui montent le prix de l'électricité. Jean-François Picard, Alain Beltrand et Martine Bungener (1985, p. 11) donnent l'exemple de la région lyonnaise où, au début de l'électrification, deux compagnies – Jonage avec un courant alternatif et Gaz de Lyon avec le courant continu – se partagent le même secteur.

<sup>183</sup> Elle annonce : « nul ne peut disposer de l'énergie des marées, des lacs et des cours d'eau, quel que soit leur classement, sans une concession ou une autorisation de l'État ».

<sup>184</sup> La Vienne et la Creuse pour la Loire et la Durance et l'Isère pour le Rhône.

## 1. Une Loire à deux visages

Longtemps utilisé comme voie de communication, la Loire, dans ses parties amont et moyenne, n'est plus que très peu naviguée lors de la découverte de l'hydroélectricité. Son passage du statut d'espace commercial à celui de production se fait avec difficulté à cause notamment des conditions hydrologiques du fleuve<sup>185</sup> qui compliquent son exploitation hydroélectrique. Le fleuve et ses affluents sont tout de même marqués par les changements économiques de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans une autre mesure, l'estuaire de la Loire est aménagé pour favoriser le passage des bateaux. Nantes et les communes proches s'industrialisent grâce aux activités portuaires. Deux Loire cohabitent : une peu à peu laissée par les pouvoirs publics et une industrielle et aménagée par le *Corps des Ponts et chaussées*.

### 1.1 Exploitation limitée de la Loire amont et moyenne

Dans sa partie amont et moyenne, la Loire ne fait pas partie des cours d'eau les plus équipés en France. Le fleuve ne rassemble pas les conditions optimales pour la production hydroélectrique pour les compagnies d'électricité puis EDF. Dans la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle, le nucléaire apparaît comme une solution pour combler le déficit énergétique du bassin de la Loire. Cependant, les conditions hydrologiques jouent encore en défaveur de ces nouveaux moyens de production.

#### 1.1.1 Des petites centrales hydroélectriques aux barrages

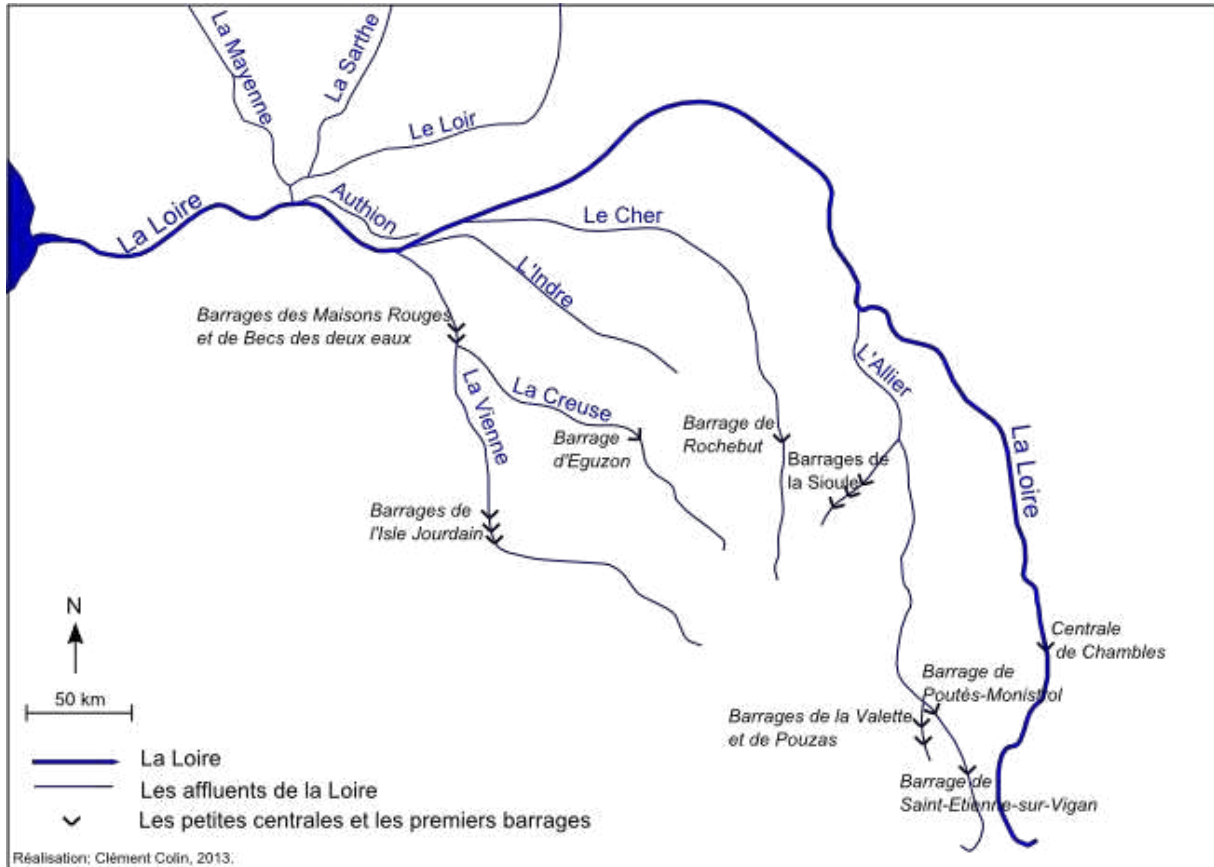
Dans le Massif central, la demande en énergie des bassins miniers rend nécessaire la construction de centrales hydroélectriques, notamment le long des affluents de la Loire. Les premières installations hydroélectriques sont généralement de « petites centrales au pied de barrages et de canaux de dérivation aboutissant à une chambre de mise en charge

---

<sup>185</sup> Ses aléas trop forts, son débit parfois trop faible et son étiage trop bas l'été

et à une conduite forcée » (Morsel, 1991b, p.648). Ces équipements servent avant tout aux villes industrielles (Montluçon-Commentry, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne).

**Carte 3.7 : Premières centrales hydroélectriques dans le bassin de la Loire**



La liste des centrales hydroélectriques construites dans le bassin de la Loire jusqu'à la seconde guerre mondiale (carte 3.7) est longue. Je propose un tableau synthétique de ces aménagements (tableau 3.3).

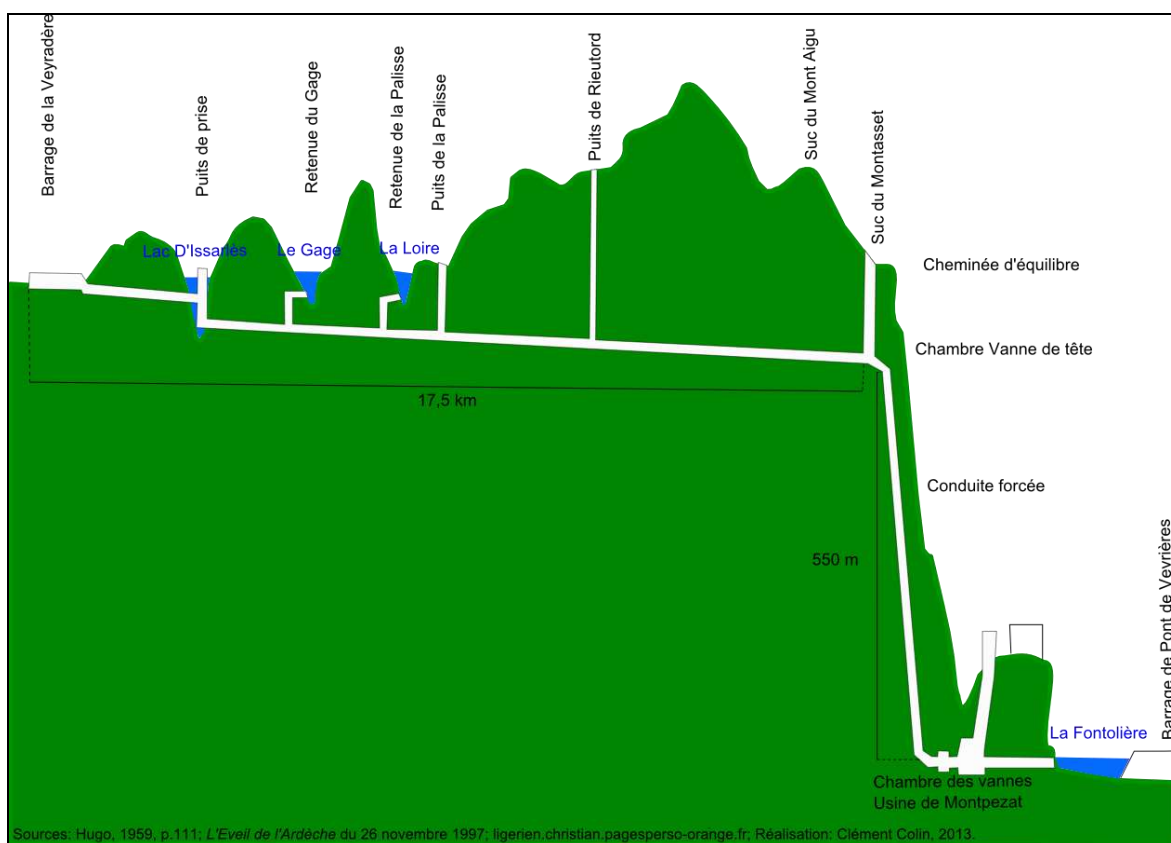
**Tableau 3.3 : Premiers barrages hydroélectriques dans le bassin de la Loire**

Mise en fonctionnement	Nom	Cours d'eau
1894	Centrale de Chambles	Loire (en amont de Saint-Rambert-sur-Loire)
1895	Saint-Etienne-du-Vigan	Allier
1895	Trois barrages de la Sioule	Sioule
1909	Barrage de Rochebut	Cher
1920	Barrage de Maisons Rouges et de Bec-des-deux-eaux	Aval de la confluence de la Vienne et de la Creuse
1921	Barrage de Pouzas	Confluent de l'Ance (affluent de l'Allier) et de la Virlange
1923	Barrage d'Eguzon	Creuse
1928	Trois barrages de l'Isle Jourdain	Vienne
1939	Retenue de la Valette	Ance du Sud (affluent de l'Allier)
1941	Barrage de Poutès-Monistrol	Allier

Source : Jean-Louis Bordes, *Barrages et réservoirs en France du milieu du XVIII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 2005, 443 p. ; Réalisation : Clément Colin, 2013.

À la suite de la seconde guerre mondiale, l'une des premières raisons avancées pour justifier EDF (1946) est la mise en place d'un programme d'équipement hydraulique national. Cependant, la Loire est encore une fois mise de côté car cet établissement privilégie les affluents aux débits plus réguliers. Le barrage de la Palisse est le premier implanté directement sur la Loire. Construit de 1951 à 1954, il se situe dans le département de l'Ardèche. Il fait partie du vaste aménagement de Montpezat (1950-1954) dont l'objectif est de reverser une partie de l'eau vers le bassin du Rhône en utilisant le fort dénivelé d'environ 600 m de chute séparant les plateaux de la haute vallée de la Loire et la plaine ardéchoise (figure 3.1). Cette première dérivation des eaux de la Loire témoigne du peu d'intérêt énergétique que représente ce fleuve. Il est difficilement rentable de l'utiliser seul pour la production hydroélectrique. Du coup, il est nécessaire de détourner une partie de son cours pour arriver à un objectif de production satisfaisant. Le complexe hydroélectrique (figure 3.1) comporte deux lacs artificiels retenus par le barrage de Lapalisse sur la Loire et du Moulin de Peyron sur le Gage. Il y a aussi le barrage secondaire de La Grange sur la Veyradeyre (affluent de la Loire) qui forme une autre retenue d'eau. Les réservoirs sont connectés par des galeries souterraines et fonctionnent en vase communicant. Le lac d'Issarlès sert à fournir de l'eau pour augmenter sa capacité jusqu'à 60 millions de KWh.

Figure 3.1 : Aménagement hydroélectrique de Montpezat



Quelques années plus tard, le barrage de Grangent est construit plus en aval. À la fin de la navigation sur la Loire et après la mise en place du chemin de fer entre Saint-Étienne et Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle, la région stéphanoise se développe rapidement grâce au dynamisme de la métallurgie et de la construction mécanique (Bordes, 2005, p.201). Saint-Étienne passe de 31 544 habitants en 1821 à 94 432 habitants en 1855 (Ravel, Ortega, 2007, p.20). Au début des années 1970, les deux plus grands sites métallurgiques sont les usines Creusot-Loire de l'Ondaine et de Saint-Chamond. La première représente alors 6000 ouvriers et la seconde 3000 (Gay, 1996, p.197). Les deux établissements animent la vie économique des communes et attirent de nombreuses autres industries. Cependant la demande en énergie augmente sans cesse. EDF choisit alors les gorges de Loire plus en aval de l'agglomération stéphanoise pour implanter un barrage hydroélectrique et répondre à ces besoins. Édifié en 1957 en amont de Saint-Just-Saint-Rambert, l'équipement est d'un volume de 66 millions de m<sup>3</sup> et sa retenue s'étend sur 30 km inondant totalement les gorges de Loire (Photo 3.1).

**Photo 3.1 : Gorges de Loire inondées par le barrage de Grangent**



Photo de Clément Colin, Octobre 2011

### **1.1.2 Implantation de centrales nucléaires sur la partie Loire moyenne**

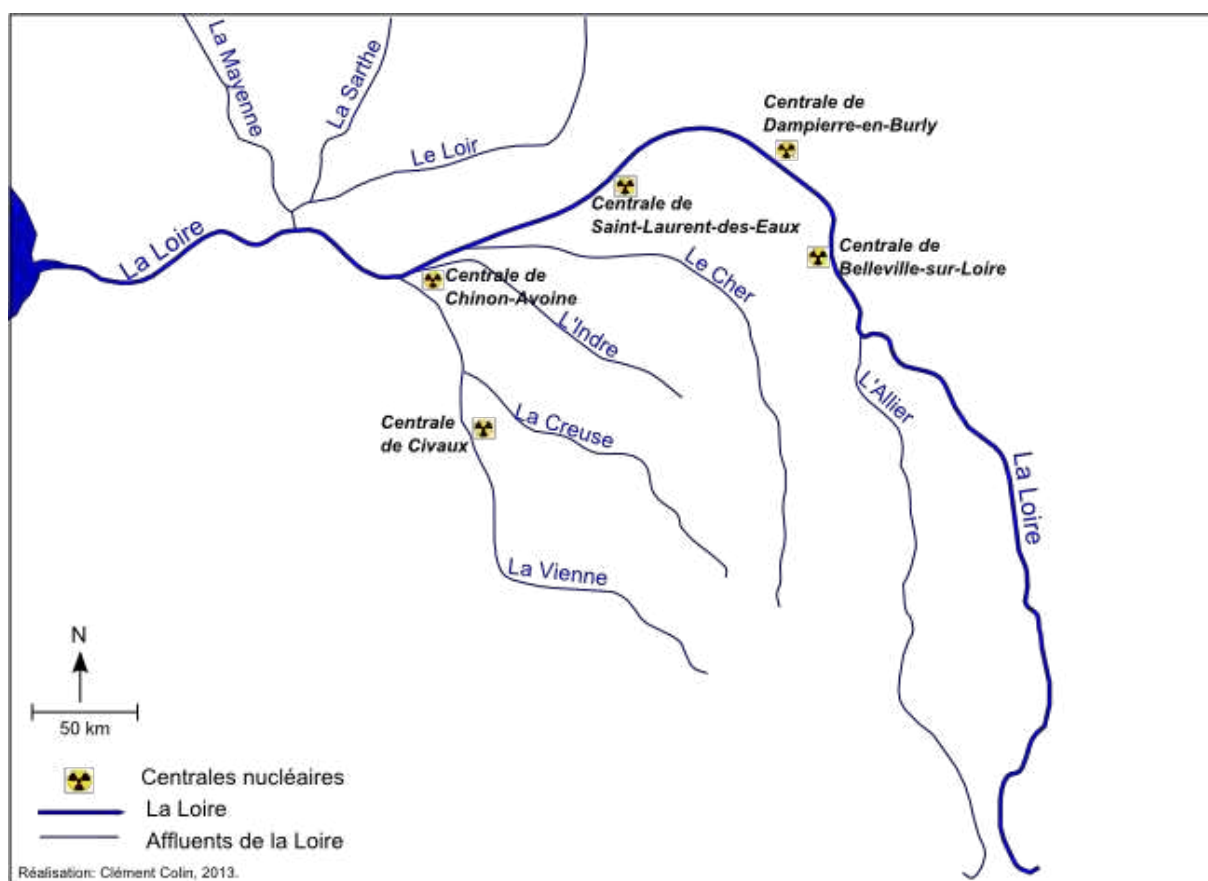
La vallée de la Loire est un terrain expérimental pour l'énergie électronucléaire. Les chantiers de la première centrale nucléaire (Chinon-Avoine) sont lancés dans le cadre du second plan quinquennal atomique (1957-1961). Elle appartient à la filière UNGG (Uranium Naturel Graphite Gaz)<sup>186</sup>, tout comme les cinq autres réacteurs mis en service de 1965 à 1972<sup>187</sup>. Les centrales de Dampierre-en-Burly, Belleville-sur-Loire, et Civaux (carte 3.8) sont mises en place à partir des années 1970-1980 et utilisent des réacteurs à eau pressurisée. La seconde phase de construction des réacteurs de Chinon-Avoine et Saint-Laurent-des-Eaux commence dans la même période.

---

<sup>186</sup> La technique employée est l'utilisation des cartouches d'uranium, un modérateur (le graphite) et un fluide réfrigérant (le gaz carbonique).

<sup>187</sup> Deux autres pour la centrale de Chinon (en 1965 et 1966), deux pour la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux (en 1969 et 1970) et un pour la centrale du Bugey (1972) dans le haut Rhône.

Carte 3.8 : Centrales nucléaires dans le bassin de la Loire



À la fin des années 1970, différentes raisons poussent l'État à faire de l'axe ligérien un axe nucléaire : sa situation de désert énergétique, le sol calcaire de la région, l'eau de la Loire ou encore l'accueil « mesuré » de la population (Babonaux, 1977, p.264). Pour le cas de la centrale de Chinon-Avoine, le moindre coût et la proximité avec une source d'eau – la Loire – fait choisir cette commune pour implanter les premiers réacteurs EDF. La plupart des sites ruraux du val de Loire manquent de dynamisme économique depuis la fin de la navigation et des échanges commerciaux par la Loire et la venue d'un équipement tel qu'une centrale nucléaire ne peut être que bénéfique pour ces communes. Son implantation traduit une nouvelle utilisation de la Loire. Cette dernière est considérée par l'État et la plupart des collectivités territoriales comme bénéfique économiquement car elle attire d'autres entreprises sous-traitant certains services nécessaires à son fonctionnement.

Néanmoins, en été, le besoin de refroidissement et le manque d'eau oblige EDF à mettre en place des tours de refroidissement très hautes. La taille de celles des centrales de Belleville-sur-Loire (Photo 3.2) et de Dampierre-en-Burly est de 165 mètres.

**Photo 3.2 : Tours de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire**



Photo de Clément Colin, juin 2010.

En 1976, pour pallier le problème de variation de débit du fleuve, le gouvernement finance deux barrages à la fois soutiens d'étiage et écrêteurs de crues en Loire amont : Villerest en amont de Roanne et Naussac, sur le Donozau (affluent de l'Allier, en Lozère). Ils ont pour objectif principal d'approvisionner en eau les centrales nucléaires l'été. Construits dans les années 1980, les barrages cristallisent de nombreux espoirs pour le développement industriel et l'irrigation chez ses promoteurs (EDF, certains élus de Loire moyenne, ingénieurs des Ponts et Chaussées, services de l'État). L'institution interdépartementale pour la protection du Val de Loire contre les inondations, maître d'ouvrage pour Villerest et la société de mise en valeur des régions Auvergne et Limousin (SOMIVAL), pour Naussac, présentent ces projets comme un moyen d'améliorer les



conditions de vie des habitants des vallées de l'Allier et de la Loire. Les oppositions des habitants et de certains élus locaux à ces deux projets sont nombreuses durant leur construction, notamment à cause de l'inondation de terres cultivées et de propriétés. Les centrales nucléaires considérées comme un moyen de pallier le déficit énergétique dans l'ouest de la France génèrent de nouveaux problèmes auxquels doivent faire face à la fois EDF et les services de l'État.

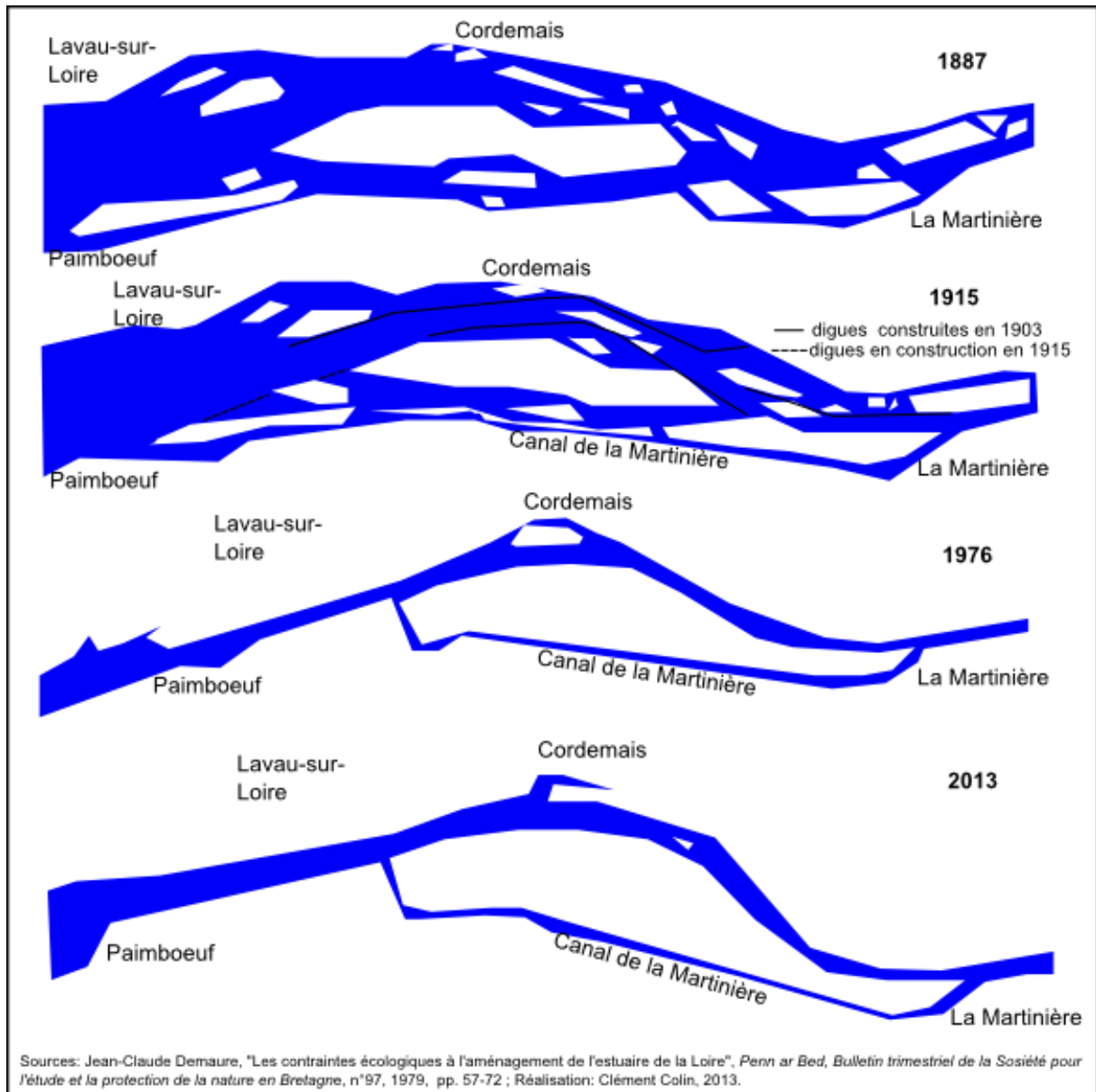
## **1.2 L'estuaire de la Loire, un fleuve industriel**

Malgré de nombreux éléments défavorables à son exploitation, les ingénieurs tentent tout de même de tirer partie de ce fleuve. De son côté, l'estuaire de la Loire est industrialisé dès le XIX<sup>e</sup> siècle. Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, il est « chenalisé » et modifié pour accueillir de plus en plus d'équipements portuaires et énergétiques.

### **1.2.1 Industrialisation de l'estuaire de la Loire au XIX<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup> siècle**

La mise en navigabilité de la Loire de Nantes à la mer (56km) préoccupe les commerçants nantais dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. Les îles et les bancs de sable gênent la navigation, notamment en aval de Nantes. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées envisagent alors deux solutions : creuser le canal de « La Martinière » (ouvert en 1892) et mettre en place des digues, des duis et des épis (figure 3.2). Cependant, avec l'agrandissement rapide de la taille des bateaux, le canal n'est exploité que très peu d'années. Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, il ne peut pas suffire à la navigation marchande (Kauffmann, 1915). Une nouvelle technique est proposée par l'ingénieur Médéric-Clément Lechallas : le creusement d'un chenal dans l'estuaire pour que les navires le remontent en conservant le même tirant d'eau. Ce type d'aménagement révèle la domination de l'activité portuaire de Nantes sur le reste du territoire estuarien.

Figure 3.2 : Réduction des linéaires de rive et artificialisation de l'estuaire



L'estuaire se transforme en outil pour le développement industriel et portuaire. Tandis qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les ingénieurs des ponts et chaussées soutenaient encore l'activité commerciale des petits ports de l'estuaire, à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, tous les efforts se concentrent sur la transformation du fleuve en couloir de navigation pour Nantes. Des villages comme Lavau-sur-Loire ou Cordemais (figure 3.2) qui, avant les travaux de creusement de la Loire, étaient au bord et s'organisaient autour de l'activité de pêche, se trouvent, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle au cœur des marais. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les îles situées au milieu du lit de l'estuaire sont utilisées pour traverser d'une rive à l'autre. À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le courant trop fort du chenal unique empêche ce passage et fait

obstacle aux traversés traditionnelles d'une rive à une autre. À partir de ce moment, le fleuve, autrefois lien, devient frontière et les villages riverains se détournent de l'axe fluvial. L'activité industrialo-portuaire devient quasiment monofonctionnelle dans l'estuaire qui est artificialisé par les aménagements successifs.

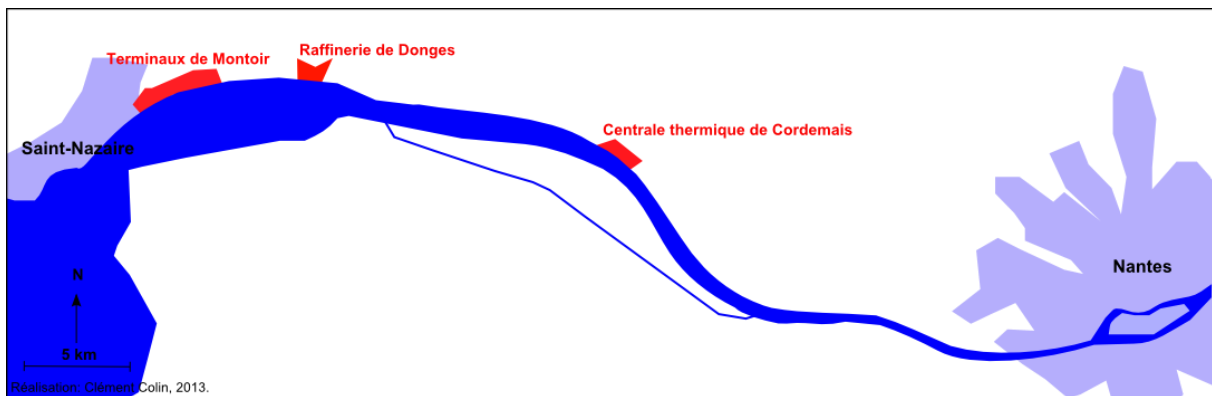
L'industrialisation du pays nantais s'effectue dès le XIX<sup>e</sup> siècle grâce aux échanges avec l'Angleterre par le port de Nantes qui favorisent l'essor de l'industrie lourde (Le Naire, 1955, p.200). Pendant la première guerre mondiale, la production métallurgique se développe pour l'armement des alliés. De plus, la chimie prend place à Chantenay et sur des îles de la basse et de la haute Indre. La tour à plomb, une usine de fonderie construite à Couëron en 1861, et les forges de Trignac, installées dans les années 1870 (Halgand, Guillaume, 2007, p.48), témoignent du déplacement progressif des activités industrielles vers l'aval de Nantes. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'activité de Nantes est aussi marquée par l'industrie alimentaire comme la biscuiterie, la conserverie ou encore le sucre avec la raffinerie de Chantenay ou de Béghin Say.

Enfin, les chantiers navals font partie du paysage industriel de l'estuaire. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les trois principaux sont les « chantiers de Dubigeon », à Chantenay, les *Ateliers et chantiers de la Loire* (ACL) et les *Ateliers et chantiers de Bretagne* (ACB), en 1909, installés tous les deux sur le site nommé « prairie au Duc », à Nantes. Aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, les industries s'approprient le fleuve délaissé par les habitants qui se tournent vers l'Erdre (affluent de la Loire). Le tiers ouest de l'île de Nantes est alors un espace productif. L'eau du fleuve est considérée par les industriels comme outil de travail.

### **1.2.2 Equipement énergétique de l'estuaire de la Loire**

Après la seconde guerre mondiale, de grands équipements industriels prennent place dans le territoire estuarien : la raffinerie de Donges, la centrale thermique de Cordemais et le terminal méthanier de Montoir-en-Bretagne (carte 3.9). Toutes ces implantations obligent à une totale reconfiguration du lit du fleuve.

**Carte 3.9 : Situation des équipements énergétiques dans l'estuaire de la Loire**



En 1928, le village portuaire de Donges voit s'implanter une raffinerie. En 1933, une seconde, plus moderne, s'installe à côté. Elles fusionnent après la deuxième guerre mondiale et, par conséquent, la capacité de raffinage passe d'un million de tonnes en 1948 à huit millions de tonnes en 1971. *Elf-Erap* (aujourd'hui *Total-Fina-Elf*) en prend le contrôle en 1976 et augmente la capacité jusqu'à onze millions de tonnes en 1982. Cet équipement et sa modernisation n'est pas sans conséquence sur l'aménagement de l'estuaire qui doit accueillir des pétroliers de plus en plus gros nécessitant un tirant d'eau de plus en plus important. Par conséquent, la loi de 1933 prévoit un approfondissement du chenal jusqu'à Donges pour permettre l'accès aux pétroliers. Dans les années 1950, Donges est la principale annexe du port de Nantes (Pavard-Charaud, 1953, p.259). Un chenal plus profond est creusé dans l'estuaire pour accueillir des navires de 48 000 t.p.l. puis des navires de 75 000 t.p.l en 1967 (Halgand, 2007, p.102).

Dans les années 1960, en même temps que la raffinerie augmente sa capacité, EDF cherche à implanter de nouvelles centrales thermiques à flammes dans l'Ouest de la France pour combler le déficit énergétique. De plus, l'État constate que la consommation électrique double tous les dix ans (Kerouanton et Lemaître, 1996, p.12). Il envisage donc de construire de nouvelles unités de production plus puissantes. Trois premiers groupes de production de 600 MW sont créés à Porcheville en 1968, au Havre en 1969 et à Cordemais en 1970. Dans le même temps, l'établissement public équipe en centrales hydroélectriques la Vienne, la Creuse et installe des centrales nucléaires en Loire moyenne. Comme pour la centrale de Chinon, EDF cherche des terrains peu coûteux avec un accès

à l'eau du fleuve. Le site de Cordemais se situe sur des terres de pâturage faciles à exproprier et n'engendre aucune destruction de bâtiment<sup>188</sup>.

Un dernier aménagement s'effectue dans l'estuaire durant les années 1980 : le terminal méthanier de Montoir-en-Bretagne. Ce dernier équipement influence la physionomie de l'estuaire. Les méthaniers de cette époque nécessitent un tirant d'eau de 11 m 50 et le chenal prévu jusqu'à Montoir est creusé à 13,5 mètres de profondeur. Le chantier se finit en 1981. Aujourd'hui, l'estuaire est accessible pour les navires de 11 à 11 m 50 de tirant d'eau à toute heure de marée. Le trafic énergétique représente une large part du trafic total du Port de Nantes-Saint-Nazaire. En 2006, 72,4% du trafic total est énergétique : il rassemble le pétrole brut en entrée, les produits pétroliers en entrées et sorties, le gaz naturel liquéfié et le charbon (Guillaume, 2009, p.176).

## **2. Le Rhône : de l'imaginaire industriel au fleuve-aménagé**

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, le Rhône apparaît comme une opportunité nouvelle à la fois pour les industriels et pour les pouvoirs publics : il peut servir à produire de l'hydroélectricité. À partir de cette période, l'image du haut Rhône est associée aux inventions industrielles et aux nouvelles possibilités d'exploitation. Dans la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle, le moyen et le bas Rhône sont aménagés pour produire de l'énergie que ce soit par les centrales hydroélectriques de la CNR ou les centrales nucléaires d'EDF. Aussi, de nombreuses industries viennent s'implanter à proximité de ces équipements. L'aval de Lyon se transforme en couloir industriel. A l'inverse, le haut Rhône, très convoité au début du XX<sup>e</sup> siècle, est quelque peu laissé de côté.

### **2.1 Premiers sites hydroélectriques dans la vallée du Rhône**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les papeteries du Dauphiné et de la Savoie qui utilisent l'hydromécanique pour fabriquer la pâte de papier sont, progressivement, équipées de

---

<sup>188</sup> La centrale de Cordemais n'est pas la première de l'estuaire. Trois centrales électriques se succèdent dans Nantes et le bas Chantenay entre 1891 et 1912. En 1953, EDF en installe une nouvelle à Cheviré qui ferme dès 1986.

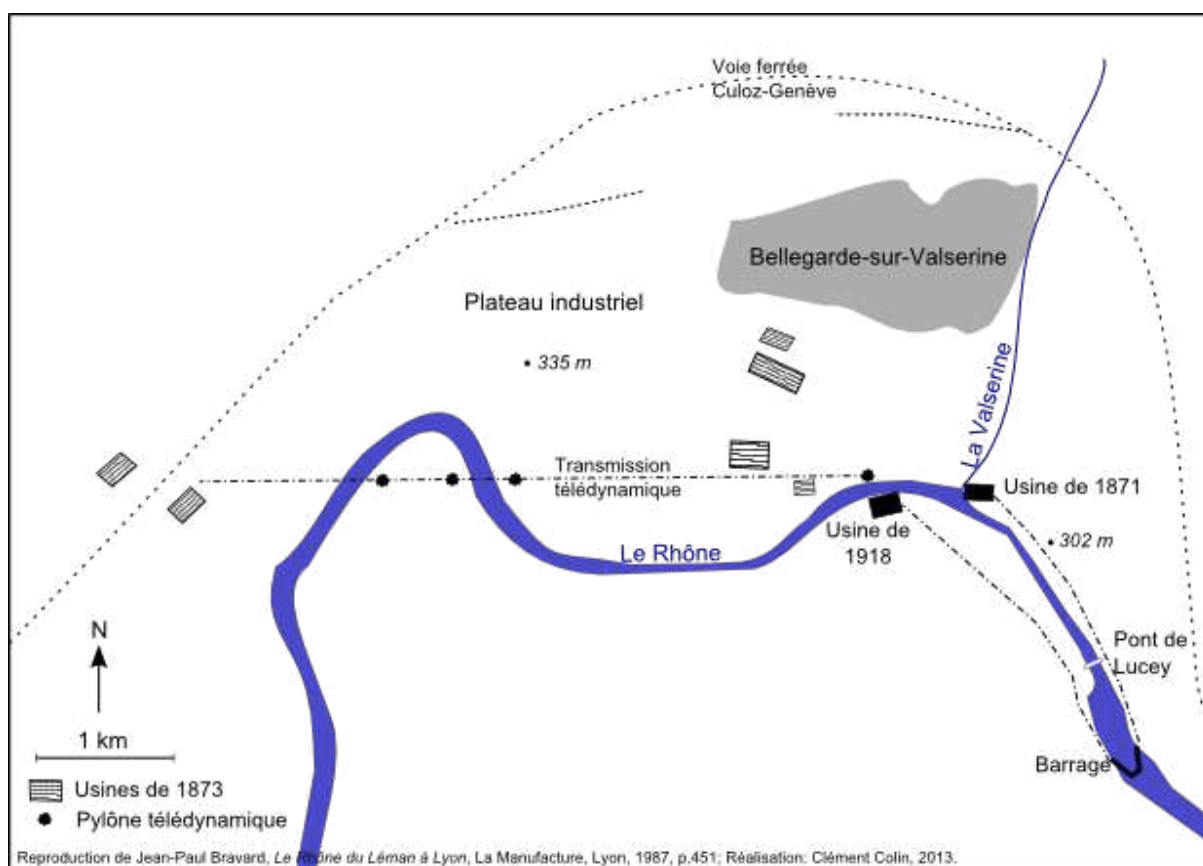
chutes d'eau et de petites centrales. De leur côté, les sites d'électrochimie et d'électrometallurgie nécessitent la construction de centrales hydroélectriques pour les fournir en énergie. Les gorges du Rhône à Bellegarde-sur-Valserine et Cusset, dans l'Est lyonnais, sont les deux premiers sites aménagés avec des barrages. Leur étude montre comment s'installent les représentations du fleuve industriel.

Le premier site se trouve dans le haut Rhône à quelques kilomètres de Genève (Suisse). Il attire de nombreux entrepreneurs de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la Seconde guerre mondiale grâce aux activités d'extraction du phosphate de chaux. Sur ce territoire, le fleuve-aménagé ne sert plus à la navigation. Les autorités locales passent d'une volonté de développement commercial à une politique industrielle prônant la production effective de richesse à partir du fleuve. Par le traité de commerce franco-suisse (1864), le site de Bellegarde-sur-Valserine devient le terrain privilégié d'implantation de nombreuses entreprises suisses. En 1871, deux industriels installent une usine hydromécanique à la confluence de la Valserine et un câble télédynamique pour transporter l'énergie jusqu'au plateau (carte 3.10). En 1872, leur société fusionne avec la compagnie des phosphates de Bellegarde. Leur intention est d'attirer de nouvelles industries sur le plateau et de vendre aux industriels l'énergie produite. Deux usines hydroélectriques s'installent dans le secteur (en 1884 puis 1899). De leur côté, des Lyonnais manifestent leur intérêt pour le site dès 1887 avec des projets de production hydroélectrique. Enfin, en 1902, trois ingénieurs parisiens soumettent le projet d'un barrage à Génissiat et demandent la concession en 1909, acceptée en 1914<sup>189</sup>. La navigation est reléguée au second plan au début du XX<sup>e</sup> siècle. Au vue de sa faible rentabilité commerciale, la production énergétique finit par s'installer pour être utilisée par des industries proches et par les villes (Lyon, Paris, Genève).

---

<sup>189</sup> Cependant, ce dernier ne voit le jour qu'après la fondation de la CNR et de longs travaux de 1937 à 1948.

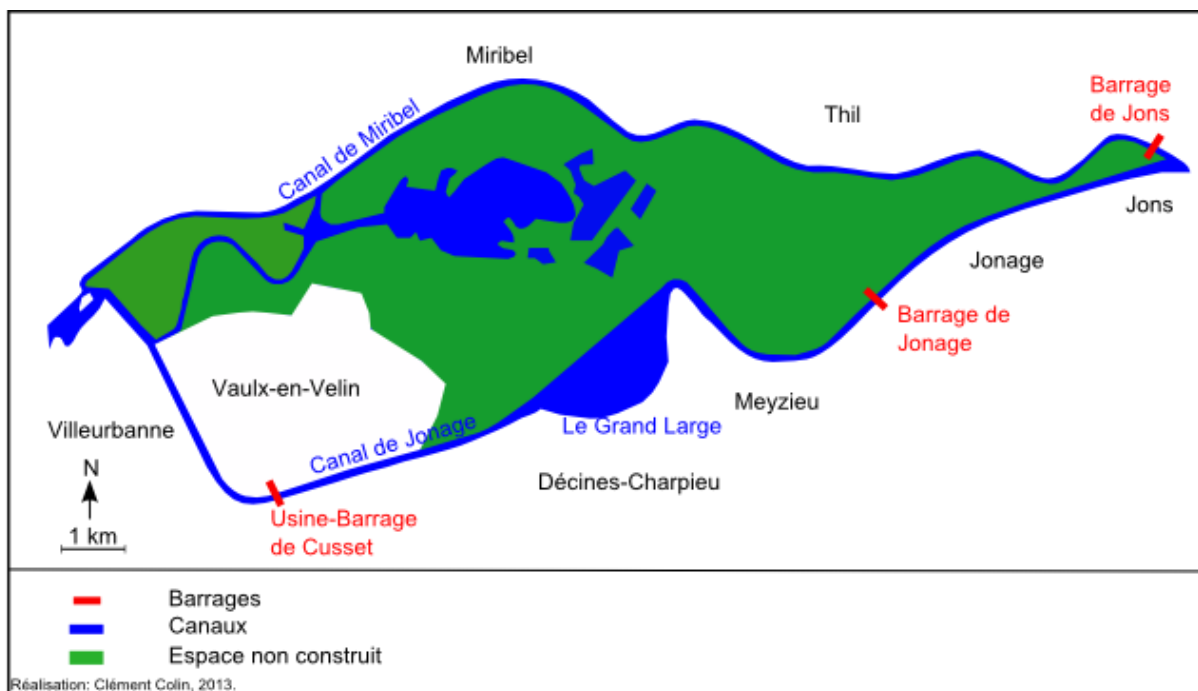
Carte 3.10 : Site industriel de Bellegarde



Dans l'Est Lyonnais, le fleuve change aussi de fonction pour devenir une source d'hydroélectricité pour les industries. Le lit majeur du Rhône en amont de Lyon est composé de chenaux multiples qui rendent son exploitation agricole difficile. Cet espace rural est cependant utilisé depuis le Moyen-âge pour obtenir le bois de chauffe, pour le pâturage et pour la pêche (Bravard et al., 1995, p.7). Le XIX<sup>e</sup> siècle constitue un tournant majeur car le statut du fleuve change sous l'influence de Lyon. Dans un premier temps, le service de navigation du Rhône (Ponts et chaussées) fait creuser le canal de Miribel entre 1848 et 1857 pour favoriser la navigation en amont de la ville. Ensuite, en 1858, le secteur des îles de Miribel acquiert la fonction de champ d'expansion des crues. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un autre canal – celui de Jonage – est creusé pour répondre à la demande énergétique des industries textiles installées sur les communes de Villeurbanne et de Vaulx-en-Verin (carte 3.11). L'augmentation du prix du gaz et du charbon oblige les entrepreneurs à chercher une énergie moins chère. En 1874, l'ingénieur Jean-François

Raclet<sup>190</sup> envisage la dérivation du Rhône au nord est de Lyon et il obtient le soutien de Joseph-Alphonse Henry<sup>191</sup> (Varaschin et Varaschin, 1992, p. 14). Ce dernier signe une convention de concession de 99 ans en 1892 qui prévoit : la production d'électricité, la fourniture d'eau pour l'industrie et l'agriculture (exclusion de l'eau potable) et la navigation vers l'amont permise par des écluses. Cet aménagement est un cas unique de dérivation d'un fleuve rassemblant trois objectifs *a priori* difficilement conciliables. Les chantiers durent de 1894 à 1899.

**Carte 3.11 : Aménagement hydroélectrique de Cusset (aujourd'hui)**



L'élément producteur d'énergie électrique est l'usine-barrage de Cusset, à cheval entre Villeurbanne et Vaulx-en-Velin en aval du canal de Jonage (long de 18,8 km). L'ensemble industriel se compose de deux écluses : une à côté de l'usine de Cusset et l'autre à côté du barrage de Jonage<sup>192</sup>. Dans la convention d'origine, l'État impose un déversoir et un barrage au milieu du canal destinés à évacuer le trop plein d'eau. Il demande aussi la mise en place d'un réservoir (inutilisé depuis 1930), nommé le « Grand large », pour alimenter l'Usine-barrage de Cusset. Une usine thermique est ajoutée en

<sup>190</sup> Ingénieur des Ponts et Chaussées, il participe, entre autre, à l'édification des quais de Lyon.

<sup>191</sup> Grande figure de l'industrie textile lyonnaise, ancien président du Conseil des prud'hommes et de l'association Syndicale de la fabrique lyonnaise, il est par la suite le fondateur du Syndicat lyonnais des forces motrices du Rhône qui détient la concession du canal de Jonage jusqu'à la mise en place d'EDF.

<sup>192</sup> Ni l'une ni l'autre n'ont fonctionné un jour (Bravard, 1987, p.239).



1906, pour compléter, si besoin, la production de l'usine-barrage mais elle est arrêtée en 1934 à cause de ses coûts de fonctionnement trop élevés. Dans les années 1930 (1934-1937), le barrage de Jons est mis en place en amont du canal pour dériver les eaux du Rhône vers le canal de Jonage. Il met un terme à la navigation existante sur le canal de Miribel. De la même façon que pour le site bellegardien, le fleuve est transformé pour répondre aux besoins productifs. Par ces aménagements, il devient la première forme de « Rhône-canalisé ».

## **2.2 La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) : exploiter le fleuve au nom de l'intérêt général**

Les 31 mai et 3 juin 1899, la chambre de commerce de Lyon réunit 27 délégués régionaux pour relancer la navigation sur le Rhône. Deux camps s'opposent: les défenseurs de projets d'irrigation agricole (composés principalement des populations de la basse vallée du Rhône) et les défenseurs de la navigation (constitués de la chambre de commerce de Lyon et du conseil général du Rhône). L'aménagement de Cusset fait figure de modèle car il répond dans le même temps à plusieurs besoins : l'hydroélectricité, rentable économiquement, finance les aménagements hydrauliques pour l'agriculture et la navigation. En 1917, Léon Perrier<sup>193</sup> se bat contre l'idée d'un fleuve concédé à des sociétés privées et souhaite la formation d'un organisme qui aurait la charge de l'aménagement du Rhône (Giandou, 1999, p.29). Édouard Herriot<sup>194</sup> le rejoint dans cette aventure. Ils sont alors les premiers à défendre l'idée du fleuve comme source à exploiter pour l'intérêt général et non l'intérêt privé.

La mise en place de la *Compagnie nationale du Rhône* (CNR) est décidée lors du congrès de Grenoble du 1<sup>er</sup> et 2 juin 1919 et une commission est nommée pour constituer son conseil d'administration. La loi du 27 mai 1921 est considérée comme la « loi organique de la CNR » (Giandou, *Ibid*, p.33). Cependant, à cause de multiples problèmes

---

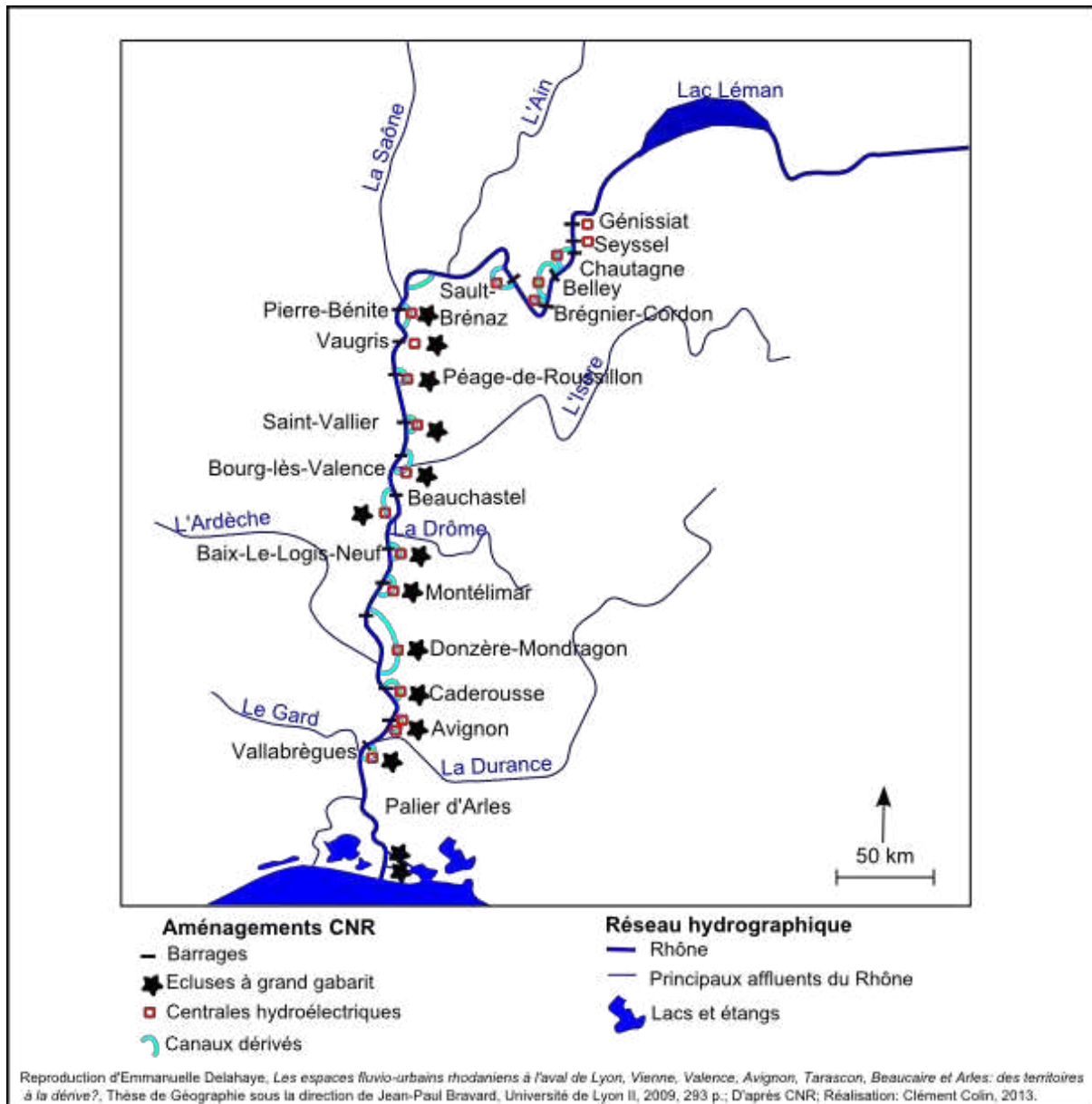
<sup>193</sup> Député radical-socialiste de la troisième circonscription de Grenoble (1910-1919), sénateur de l'Isère (1920-1940), président de la commission des mines, vice-président de la commission de l'agriculture, de la métallurgie, membre du comité des travaux publics à l'Assemblée Nationale, il est aussi président de la CNR (1933- 1940 puis 1944 -1948).

<sup>194</sup> Issu du parti radical socialiste, il est maire de Lyon de 1905 à 1940, puis de 1945 à 1957. Sénateur (1912 – 1919) puis député du Rhône (1919 – 1940 puis 1945 – 1957). Il est ministre des travaux publics, des transports et du ravitaillement en 1916 puis ministre de l'instruction publique et des beaux-arts de 1926 à 1928.

d'organisation administrative et financière, il faut attendre novembre 1929 pour qu'un comité d'études pour l'aménagement du Rhône transmette les règlements de l'administration, le statut et le cahier des charges de la CNR au conseil d'État qui l'approuve le 24 juillet 1930. L'assemblée constitutive de la CNR se tient le 27 mai 1933 à Lyon.

L'idée d'un Rhône répondant à l'intérêt général se trouve en réalité confrontée au problème de la conciliation de ses usages entre les collectivités territoriales, l'État et les industriels. Les actionnaires du capital se répartissent en quatre catégories obtenant 25% chacune : la catégorie A est Paris (Seine), la catégorie B regroupe les « collectivités et établissements publics intéressés » où la part la plus grande au sein de cette catégorie revient aux départements du Rhône et des Bouches du Rhône, la catégorie C représente la *Société Paris-Lyon-Marseille* (PLM) et la catégorie D rassemble les industriels intéressés. Les attentes des collectivités territoriales et des établissements publics divergent entre l'irrigation et la production hydroélectrique. De plus, Lyon et Marseille restent particulièrement attachées à l'amélioration de la navigation. Le gouvernement nomme le président de la CNR et les représentants de l'État constituent les 2/5<sup>e</sup> du conseil d'administration et le tiers du comité de direction. Le comité de direction, organisme de décision, compte surtout des membres du monde politique et des affaires intéressés par l'hydroélectricité. Concessionnaire de la majorité du fleuve, cette compagnie privilégie la production d'hydroélectricité et la fonction commerciale (carte 3.12).

Carte 3.12 : Aménagements de la CNR



Parmi tous ces aménagements, le barrage de Génissiat reste le symbole de la transformation du fleuve en source d'énergie électrique d'envergure nationale. Il est considéré par les agents de la CNR comme un témoin du passage de « fleuve-indomptable » au « fleuve-aménagé ». Beaucoup plus impressionnant que l'aménagement de Cusset par ses dimensions (Photo 3.2), il bloque le cours du Rhône dont le débit est désormais mieux manipulable par l'homme. Commencés en 1937, les travaux finissent en 1947 et la centrale hydroélectrique est mise en service en 1948. Le barrage de Génissiat a une place à part dans l'équipement hydroélectrique français par sa taille et l'histoire de sa construction (Banal, 1996, p.131). Il est le premier aménagement effectué par la CNR. Il

met fin aux images de fleuve dangereux et sauvage associées au Rhône, volonté (ou fantasme) existant depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Sa construction est un défi technique car il fallait mettre à sec une partie du cours du fleuve.

### Photo 3.3 : Barrage de Génissiat dans les gorges du Rhône



Photo de Clément Colin, octobre 2011

Génissiat s'inscrit dans l'effort de guerre français et il est considéré comme une urgence par le gouvernement de Vichy puis par Paris. Cependant, les travaux sont perturbés à de nombreuses reprises : de 1940 à 1944, des pénuries de main d'œuvre et de matières premières font obstacle à leur avancée<sup>195</sup>. En plus de ces contraintes, le 23 juin 1940, les chantiers sont noyés sur ordre du commandement de l'armée des Alpes pour éviter qu'il ne serve de passage à l'ennemi. À la libération et dans les années d'après-guerre, le barrage de Génissiat doit, dans l'immédiat, pallier les problèmes d'accès à l'électricité. Le manque de main d'œuvre<sup>196</sup> est compensé par l'apport de travailleurs

---

<sup>195</sup> En 1943, les chantiers sont près à fermer à cause du manque de matières premières pour construire le barrage.

<sup>196</sup> Au début de 1946, les effectifs présents sur les chantiers sont au nombre de 1500 au lieu des 3000 nécessaires.

étrangers et de prisonniers allemands. La CNR met aussi en place des primes au rendement qui permettent d'augmenter la productivité de la main d'œuvre peu qualifiée et de finir les travaux en 1947. Le barrage est inauguré par Vincent Auriol, Président de la République, le 1<sup>er</sup> août 1948. Il qualifie le barrage de Génissiat de « Niagara français », exemple de la « reconstruction de la France » (CNR, 2008, p.130).

## **2.3 En aval de Lyon : un fleuve devenu industriel**

En aval de Lyon, les industriels profitent de la présence du fleuve pour se développer sur les berges. De plus, la mise en place d'équipements tels que des raffineries ou des centrales nucléaires créent des conditions favorables au développement industriel de la vallée. Deux territoires retiennent mon attention : la vallée de la Chimie au sud de Lyon et le site de Pierrelatte à côté de la centrale du Tricastin et au cœur de l'aménagement de Donzère-Mondragon.

### **2.3.1 Constitution de la vallée de la Chimie au sud de Lyon**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'industrie se développe le long des fleuves car elle a besoin de l'eau dans les processus de fabrication et d'une voie d'accès pour importer par bateaux les matières premières. La force de son débit est utilisée pour produire de multiples biens dérivés de la chimie. Autrefois laissés aux paysans ou en friche, certains espaces fluviaux, proches des villes, se transforment en zones industrielles. Dans ce cadre, les industriels de la Chimie et de la soierie artificialisée viennent s'installer dans le sud de Lyon pour pouvoir se développer avec l'utilisation de l'eau et de l'acide sulfurique<sup>197</sup>. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la production industrielle se diversifie du textile vers les produits pharmaceutiques et les arômes artificiels. En 1909, la chambre de commerce et la ville de Lyon décident la réalisation du futur port Rimbaud qui est concédé en 1926 à la chambre de commerce pour 99 ans. Durant la seconde moitié de ce siècle, les industriels

---

<sup>197</sup> Le bleu Guimet est, par exemple, inventé, en 1828 par Jean-Baptiste Guimet

s'implantent à Saint-Fons<sup>198</sup> puis ils étendent leurs établissements vers les communes plus au sud (Feyzin, Solaize) et l'ouest (Pierre-Bénite). De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la première guerre mondiale, le fleuve est au cœur des processus d'innovations et d'inventions pour l'industrie.

Dans les années 1950, le port Édouard Herriot, aménagé en 1938 par la CNR, devient le port pétrolier de Lyon et le port de Givors celui de Saint-Étienne (Raffin, 1983, p.167). Par ailleurs, le chemin de fer reste un concurrent pour le transport de marchandises car les péniches ont des difficultés à manœuvrer dans le courant du Rhône pour entrer dans les darses du port. Petit à petit le territoire industriel du futur « couloir de la chimie » s'organise entre Saint-Fons et Solaize. Sur 150 ha, l'espace est structuré par dix entreprises rattachées à de grands groupes comme Air Liquide, Ciba, Rhône Poulenc, Rhodiaceta, Saint-Gobain ou encore Ugine (Autran, 2011, p.10).

La vie économique et sociale qui s'organisait encore autour du fleuve au XIX<sup>e</sup> siècle, est au XX<sup>e</sup> siècle entre les mains de l'industrie. Dans tout le sud lyonnais, il existe une coupure entre la ville et le fleuve du fait des lignes de chemin de fer, des industries de chimie et de l'autoroute. La construction de la raffinerie de Feyzin est entreprise en 1962 par la Société Rhône-Alpes, filiale de l'Union Générale des Pétroles créée en 1960 pour réunir les différentes filiales et exploiter le pétrole saharien. La première unité de raffinage commence à fonctionner en 1964. Implantée quasiment indépendamment de tout avis des élus locaux (Berthet, 2008), elle répond à des enjeux nationaux et régionaux. En 1966, une fuite de gaz provoque une explosion faisant 18 morts, déplaçant deux milles personnes et détruisant une partie du village de Feyzin. La situation de la raffinerie n'est pas mise en cause car elle est bien trop importante pour le secteur économique de la « vallée de la chimie ». La raffinerie et le port Edouard Herriot sont reliés au pipeline Méditerranée-Rhône en 1968, époque où le fleuve n'est plus une voie d'approvisionnement. La dernière tranche démarre en 1992.

Parallèlement, l'État demande à la CNR de mettre en place le barrage-écluse de Pierre Bénite pour faciliter les échanges entre Lyon et le nord de la France ou le Rhin par le canal Rhin-Rhône à grand gabarit prévu. En 1961, le quatrième plan prévoit « un axe de transport unissant les vallées du Rhône et de la Saône à celles du Rhin et de la

---

<sup>198</sup> Le premier port privatif de l'agglomération lyonnaise est fondé dans cette ville en 1854 (Raffin, 1983, p.160).

Moselle » (Autran, 2011, p.13). Le barrage de Pierre-Bénite sort quelque peu des aménagements de la CNR car il n'est pas conçu pour sa production hydroélectrique mais plutôt pour la navigation et l'aménagement de la « vallée de la chimie » existant. Le rôle de l'ouvrage est de redynamiser le port Edouard Herriot. Une fois régulé, ce fleuve est largement praticable par les péniches venant de la Saône. Mis en service en 1967, l'ouvrage de Pierre-Bénite forme un bassin délimité par deux barrages et le terre-plein central. Le port Édouard Herriot et la raffinerie de Feyzin constituent les deux équipements autour desquels se forme et se structure la vallée de la chimie. Ils font aujourd'hui partie d'un vaste ensemble industriel composé de multiples entreprises.

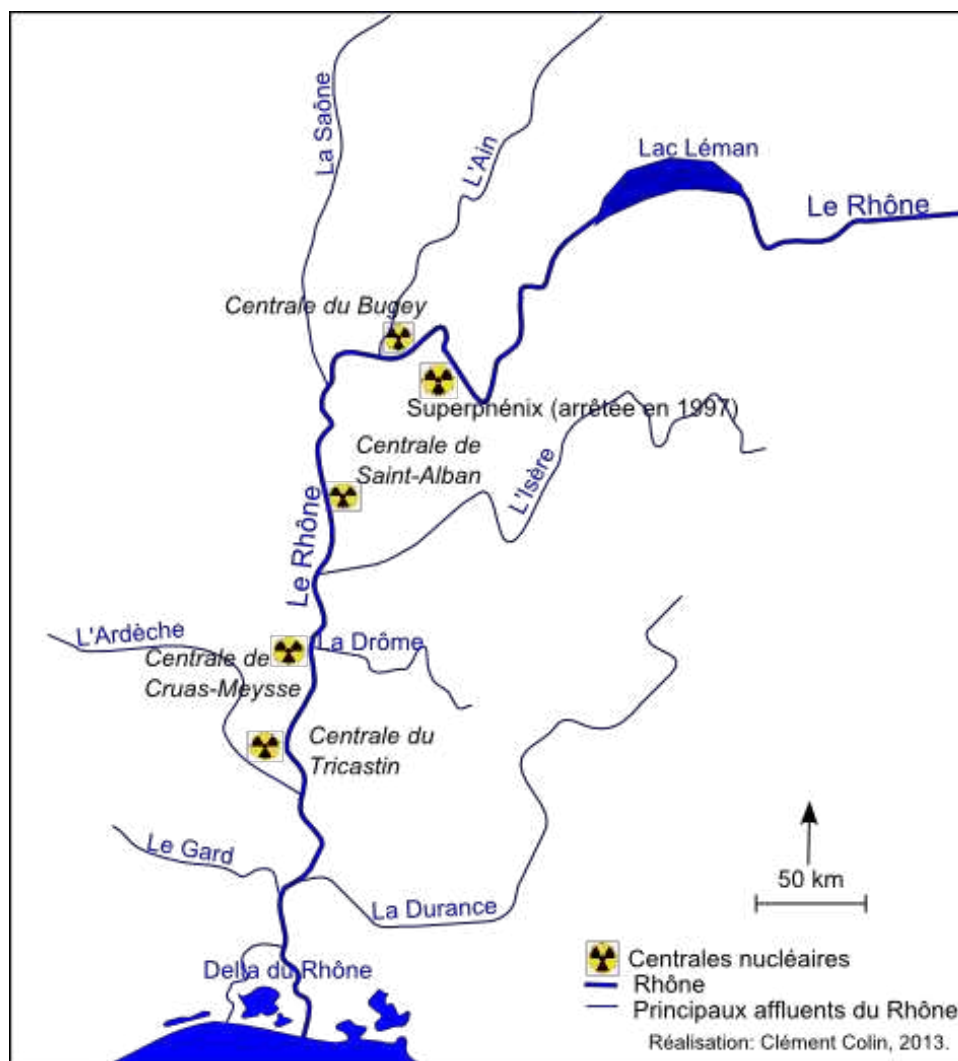
### **2.3.2 Le nucléaire comme ressource économique pour les collectivités territoriales**

Dans son article « Les centrales nucléaires rhodaniennes : essai de sitologie », Jean Pelletier<sup>199</sup> présente le Rhône comme un fleuve idéal pour accueillir ces équipements énergétiques. L'eau froide abondante et régulière, la présence de terrains vastes, plats et à faible valeur économique, situés loin d'agglomérations importantes, répondent aux critères d'implantation d'une centrale nucléaire. Le couloir rhodanien apparaît comme l'espace des expériences nucléaires. En effet, le site de la CEA de Marcoule est en bordure du Rhône et c'est le site de Creys-Malville qui est choisi pour le site de Superphénix. Aujourd'hui, quatre centrales sont en activité (carte 3.13).

---

<sup>199</sup> Dans « Les centrales nucléaires rhodaniennes : essai de sitologie », *Revue de Géographie de Lyon*, Vol. 62 n°2-3, 1987, pp. 241-260.

Carte 3.13 : Sites nucléaires dans le bassin du Rhône



Dans le moyen Rhône, le nucléaire est une ressource économique pour les collectivités territoriales. Les communes situées à proximité du fleuve sont largement touchées par l'implantation des complexes nucléaires. Par exemple, la ville de Pierrelatte, limitrophe du complexe industriel du Tricastin, a sa population qui augmente de 15 000 personnes en 10 ans (George, 1980, p. 413). À la fin des années 1950, le CEA choisit un terrain à côté de cette commune pour son centre atomique à vocation militaire et, en 1974, l'usine Eurodif s'implante pour enrichir l'uranium à base de diffusion gazeuse. Dès son installation, cet équipement industriel génère de nombreux emplois et transforme le territoire agricole du Tricastin en couloir industriel attirant de nombreuses industries sous-



traitantes. La même année, EDF implante quatre réacteurs nucléaires de 1000 MW chacun, mis en service en 1980.

**Photo 3.4 : Centrale du Tricastin et canal d'aménée de Donzère-Mondragon**



Source : [blog-economie-energie.fr](http://blog-economie-energie.fr)

Le canal d'aménée de l'aménagement de Donzère-Mondragon sert de séparation entre monde urbain et monde industriel (Photo 3.3). L'activité de production nucléaire prend une place considérable et semble être au cœur de la ville.

## Conclusion du chapitre 3

Les mémoires « attachées » à la Loire et au Rhône se constituent au cours des siècles à partir de la navigation et de l'usage agricole. Elles se présentent sous forme écrite (archives), matérielle (quais, cales, ports) mais aussi paysagère (aménagement des berges, vignes, horticultures, marais). Par ailleurs, tandis que certaines parties du cours des fleuves sont encore naviguées, d'autres sont délaissées à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par les commerçants, les bateliers et les élus des villes. La mémoire écrite explique l'abandon de l'activité humaine le long du fleuve par l'arrivée du chemin de fer. Cependant, de leur côté, les élus locaux, les écologistes et les principales institutions concernées (Agences de

l'eau, régions, services de l'État) désignent l'aménagement et l'équipement des fleuves de la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle (barrages, centrales hydroélectriques, thermiques et nucléaires, « chenalisation » du fleuve...) comme responsables de l'oubli des mémoires de l'activité fluviale d'antan. Par conséquent, les « héritages aménagistes » du XX<sup>e</sup> siècle incarnent une double discontinuité mémorielle : celles de la navigation et de l'animation autour des fleuves.

Dans la période d'après-guerre, ces équipements représentent la volonté de l'État-aménageur de mettre les fleuves et les territoires au service de la Nation. Les communes concernées connaissent des changements socio-économiques de grande ampleur. Par conséquent, ces « héritages » du XX<sup>e</sup> siècle peuvent être considérés comme la matérialisation de la mémoire des bouleversements économiques, sociaux et mémoriels de ces territoires. Ils servent de références historiques pour définir et dater la période à partir de laquelle les fleuves sont devenus des ressources économiques pour le pays dans son ensemble et non plus pour les collectivités territoriales ou des entreprises privées.

L'image de « fleuve-patrimoine » est construite conjointement par l'administration de la conservation patrimoniale, par les services de l'État chargés de la gestion des cours d'eau (VNF, DREAL, Agence de l'eau) et par certaines collectivités territoriales. Le fleuve devient un patrimoine officialisé qui répond à trois objectifs : sensibiliser les habitants et les élus locaux aux risques d'inondation et à l'écosystème fluvial, protéger les zones humides, favoriser un développement territorial en rendant les territoires attractifs à travers la mise en scène du paysage fluvial. L'un des moyens trouvés est la réactualisation des mémoires de l'ancienne activité fluviale (navigation, animation sociale sur les berges et les quais, construction navale, marchands...). Dans ce cadre, les équipements et les aménagements de la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle sont la part d'ombre que les services de l'État et l'administration de la conservation patrimoniale rejettent du processus de reconstitution mémorielle. Néanmoins, même si les acteurs de la patrimonialisation institutionnelle des fleuves (DREAL, Agence de l'eau, État, administration de la conservation patrimoniale, certains élus initiateurs) ignorent cette mémoire récente, il est impossible de la supprimer car elle est encore présente et vivante dans les esprits des élus concernés, des habitants et des dirigeants de ces industries. Par conséquent, les collectivités territoriales accueillant ces équipements se trouvent face à des mémoires locales et des activités économiques en fonction qu'elles ne savent pas transformer en ressource territoriale.



## Chapitre 4

# Patrimonialisation des fleuves : enjeux et stratégies

---

Le patrimoine du passé est le support de mémoires mobilisées par un groupe d'individus pour les transmettre à d'autres personnes dans le présent et le futur. Il se construit à partir des représentations et des attentes de plusieurs types d'acteurs territoriaux. À partir des années 1990, les services de l'État (DRAC, DREAL et organismes associés), les collectivités territoriales (communes, départements, régions) et les associations écologistes qualifient les fleuves de patrimoines à la fois à protéger et à valoriser pour leurs écosystèmes et leurs paysages. Cependant, ils ne donnent pas le même sens à la patrimonialisation. Tandis que l'administration du patrimoine aide financièrement la construction de musée et la restauration des patrimoines du passé (digues, quais, écluses), les services pour la protection de l'environnement réglementent les zones humides. Les associations écologistes défendent leur conception du fleuve : un cours d'eau « vivant » à préserver de l'homme. De leur côté, les collectivités territoriales aménagent les berges et les rives, elles mènent des actions en faveur de l'écosystème et de la restauration de bâtis le long des voies d'eau. Enfin, des « structures de recherches institutionnalisées » produisent des travaux « scientifiques » sur le sujet<sup>200</sup>.

Les processus de patrimonialisation prennent des formes différentes en fonction du cadre spatial et institutionnel. De plus, les mots utilisés par les acteurs territoriaux révèlent des représentations du patrimoine divergentes d'un territoire à un autre. Tandis qu'ils attribuent à la Loire l'image d'un fleuve « sauvage », « vivant » et « paysager », dans la vallée du Rhône, ils assimilent le fleuve à un torrent « vif » et « courant ». Après avoir abordé la Loire Amont, le Val de Loire et l'estuaire de la Loire, je m'intéresse aux processus de patrimonialisation du haut Rhône. À partir de monographies de terrains, je cherche à comprendre la place et le rôle des mémoires et des imaginaires du passé dans la construction patrimoniale des fleuves.

---

<sup>200</sup> Leur nombre augmente tout au long des années 1990-2000 : Maison du fleuve Rhône, Musée Escal'haut Rhône, Maisons de Loire, Conservatoire des rives de Loire et de ses affluents, Estuarium...

## I. Reconstituer une Loire « vivante » et « sauvage »

L'image de Loire « sauvage » et « vivante » se construit avec les contestations contre le programme d'aménagement prévu en 1986 par l'Établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents (EPALA)<sup>201</sup>. Le groupe d'opposants se compose de personnes aux statuts sociaux multiples menées par des associations écologistes. Le conflit se déroule en Loire Amont, sur le site de Serre-de-la-Fare (Carte 4.1). Avant d'aborder les principaux arguments contre l'aménagement, je présente la manière dont se constitue le mouvement politique<sup>202</sup> en faveur des barrages. Enfin, je m'intéresse aux sens donnés aux termes « sauvage » et « vivant ».

### 1. Fondation de l'EPALA et mise en place du protocole d'aménagement du bassin de la Loire

À partir des années 1950, les élus des communes du Val de Loire se mobilisent contre le captage des eaux de la Loire envisagé par le conseil de Paris et la préfecture de la Seine<sup>203</sup>. Fondé le 9 août 1952, le *Comité de défense des Vals de Loire* réunit les responsables politiques de Loire Moyenne pour s'opposer à la décision. Il publie un document<sup>204</sup> démontrant le risque d'abaissement du niveau du fleuve et des nappes phréatiques si le projet se concrétisait. En 1956, il s'allie à l'assemblée générale des chambres de commerces du bassin de la Loire pour former l'*Association nationale pour l'étude de la communauté de la Loire et de ses affluents* (ANECLA). Les organismes ont alors deux objectifs

---

<sup>201</sup> L'établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents, créé en 1983 à l'initiative de Jean Royer, maire de Tours et président de cette structure, est un syndicat mixte réunissant les collectivités territoriales concernées par l'aménagement de la Loire et de ses affluents.

<sup>202</sup> Le conflit à propos de l'adduction et du captage des eaux de la Loire pour Paris est analysé par Jean Meynaud dans *Nouvelles études sur les groupes de pression en France*, Paris, Les Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1962, 448 p. Il reprend les résultats de la thèse de Jean-Michel Cublier: *L'affaire des Vals de Loire. Aspects techniques et politiques*, thèse de Sciences politiques dirigée par Jean Meynaud, IEP de Paris, soutenue en 1960. Franck Huyghues Despointes analyse aussi ce rapport de force entre acteurs politiques dans sa thèse *Des barrages au patrimoine mondial : la Loire comme objet d'action publique*, thèse de Géographie sous la direction de Corinne Larrue et de Patrice Melé, Université de Tours, soutenue en 2008.

<sup>203</sup> Le projet est proposé une première fois au début au XX<sup>e</sup> siècle par la préfecture de la Seine au conseil municipal de Paris. Il n'aboutit pas car, en 1934, le ministère des finances refuse l'emprunt de trois milliards de francs demandé par le syndicat général pour l'alimentation en eau de la région parisienne.

<sup>204</sup> Comité de défense des Vals de Loire, Pierre Dezarnaulds, *La vérité sur l'eau « fraîche et pure » des Vals de Loire*, Imprimerie Jeanne d'Arc, Orléans, 1952, 20 p. Je reviens plus tard sur l'emploi des mots « fraîche » et « pure ».

communs : faire obstacle au projet d'adduction d'eau et promouvoir l'économie ligérienne.

Même si le captage d'eau est ajourné en 1957<sup>205</sup>, la mobilisation politique reste active puisqu'en 1960, l'ANECLA fonde la *Société d'économie mixte des communautés de la Loire et de ses affluents* (SEMECLA)<sup>206</sup>. En 1965, elle dépose une demande de concession pour cinq barrages réservoirs (Serre de la Fare, Naussac, Cublaise, Chizeneuve, Chambonchard) et un réseau d'irrigation allant du Loiret à la Nièvre. L'État préfère les propositions du *Comité de bassin Loire Bretagne*<sup>207</sup> et en janvier 1975<sup>208</sup>, le gouvernement approuve la construction de quatre barrages (Serre-de-la-Fare, Naussac, Villerest, Chambonchard). En 1979, l'ANECLA est remplacée par une association du nom de *Liger*<sup>209</sup>. Présidée par Jean Royer<sup>210</sup>, elle fédère les décideurs politiques du bassin ligérien autour de la gestion des risques d'inondation, d'approvisionnement des villes en eau potable et du développement économique. La même année, *Liger* commande un rapport au ministère de l'environnement à propos des quatre ouvrages prévus. Rédigé par Jean Chapon, vice-président du conseil général des Ponts et chaussées, le document soutient le programme du comité de bassin Loire Bretagne<sup>211</sup> mais insiste sur le caractère prématuré du barrage de Serre-de-la-Fare (carte 4.1).

Après la crue de 1980, Jean Royer et Jean Auroux<sup>212</sup> veulent fonder un établissement qui puisse réunir les collectivités territoriales ligériennes autour de deux problèmes : l'inondation et le développement économique du bassin de la Loire. Mis en place par arrêté du ministère de l'intérieur du 22 novembre 1983, l'*Établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents* (EPALA) rassemble les principaux acteurs politiques du bassin de la Loire<sup>213</sup>. En 1986, il signe avec l'État et l'*Agence de l'eau* un

---

<sup>205</sup> Le refus de financement du ministère des finances porte un coup définitif à l'adduction d'eau.

<sup>206</sup> Cette Société est constituée pour jouer le même rôle que la Compagnie nationale du Rhône.

<sup>207</sup> Mis en place par la loi sur l'eau de 1964.

<sup>208</sup> La SEMECLA est dissoute la même année.

<sup>209</sup> À noter que le mot *Liger* désigne la Loire en latin (Félix Gaffiot, *Dictionnaire Français/Latin*, Hachette, Paris, 1934).

<sup>210</sup> Maire de Tours (1959-1995), ministre du commerce et de l'artisanat (5 avril 1973 - 27 février 1974) puis ministre des postes et des télécommunications (27 février 1974 - 11 avril 1974) sous le second gouvernement de Pierre Messmer de Georges Pompidou (1969-1974).

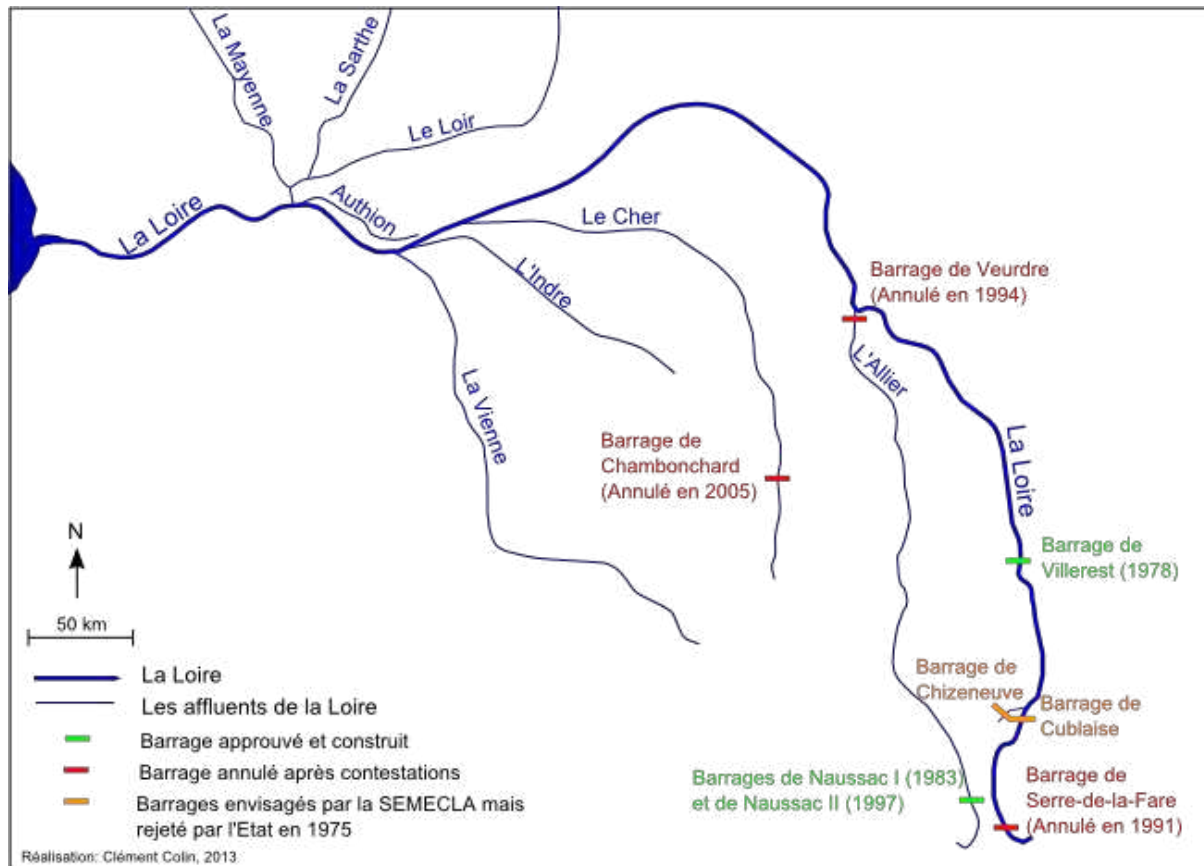
<sup>211</sup> La construction de Villerest, de Naussac (en cours au moment de la publication du rapport) et du Veudre.

<sup>212</sup> Maire socialiste de Roanne (1977-2001), député de la Loire (1978-1981 ; 1986-1993), ministre du travail (1981-1982) et ministre de l'urbanisme (1985-1986).

<sup>213</sup> Il regroupe 6 régions, 15 départements et 18 villes et agglomérations et de 9 Syndicats intercommunaux d'aménagement de la Loire et de ses affluents (SICALA) qui associent les communes de moins de 30 000 habitants.

protocole d'accord<sup>214</sup> qui planifie la construction des barrages de Serre-de-la-Fare (Haute-Loire), de Chambonchard (Creuse), de Naussac II<sup>215</sup> (Lozère) et du Veurdre (Allier) (carte 4.1).

**Carte 4.1 : Barrages envisagés, annulés et construits dans le bassin de la Loire**



Suite à la signature, des associations écologistes<sup>216</sup>, des scientifiques écologues, géographes et hydrologues, les fédérations de pêche et divers citoyens s'unissent au sein d'un collectif nommé *Loire vivante*. Entre 1988 et 1994, ils mènent de nombreuses actions<sup>217</sup> à l'échelle du bassin pour sensibiliser les collectivités territoriales, les services étatiques et les habitants au concept de « gestion durable des fleuves » (porté par WWF). Le barrage de Serre-de-la-Fare (carte 4.2) cristallise le conflit entre défenseurs et

<sup>214</sup> La moitié du financement revient à l'EPALA et l'autre est partagée entre l'État et l'Agence de l'eau.

<sup>215</sup> Le barrage de Naussac I est achevé en 1983. Naussac II le complète dans sa fonction d'écrêteur de crue et de soutien d'étiages.

<sup>216</sup> La Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA), le collectif France nature environnement (FNE) et, par la suite, World wild fund (WWF).

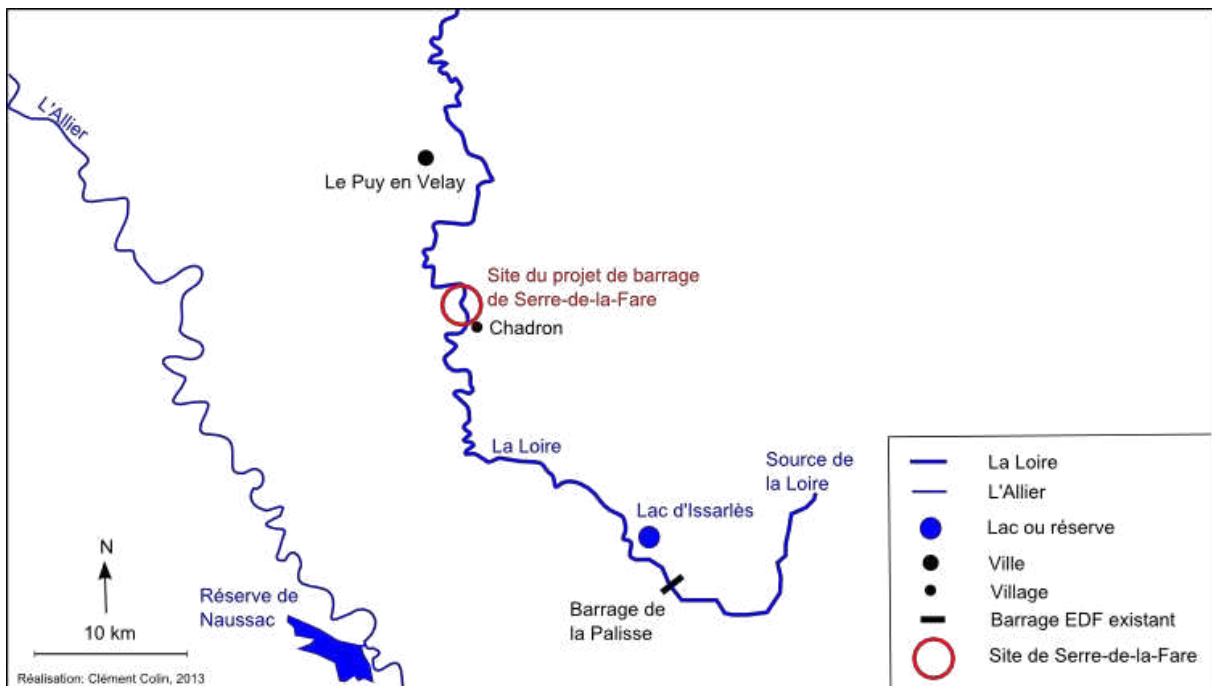
<sup>217</sup> Occupations des sites des projets, manifestations, colloques, rencontres avec les habitants, affichages et tracts.

opposants au protocole d'aménagement. Finalement, l'équipement est annulé en 1991<sup>218</sup> par décision du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

## 2. Principaux arguments contre le barrage de Serre-de-la-Fare

La controverse débute en 1988 lors de l'enquête publique. Les personnes contre le barrage se réunissent au sein de l'association *SOS Loire Vivante* pour s'opposer à l'EPALA. À l'époque, le préfet et le conseil général de Haute-Loire sont favorables au projet de « Serre-de-la-Fare ». Seuls quelques élus minoritaires (socialistes) prennent part aux contestations. Tout au long du conflit, les revendications des opposants ne portent pas sur un refus radical de l'aménagement du fleuve mais sur la recherche d'autres solutions que le barrage.

Carte 4.2 : Site de Serre-de-la-Fare



<sup>218</sup> Les barrages de Veudre et de Chambonchard sont aussi annulés respectivement en 1994 et en 2005. De leur côté, Naussac I et II (1983 et 1997) et Villerest (1978) sont construits (carte 4.1).



## 2.1 Déroulement et principales étapes du conflit

Le collectif *Loire vivante* et la *Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature* (FRAPNA)<sup>219</sup> apportent des appuis scientifiques, logistiques et financiers aux adversaires du programme d'aménagement. En octobre 1988, la venue du prince Philip<sup>220</sup>, président de WWF-International, sur le site du bec d'Allier (proche du site du Veurdre : carte 4.1) rend le conflit médiatique, notamment grâce à la formule « vive la Loire sauvage ». En 1989, la déclaration d'utilité publique est validée mais la commission d'enquête demande des compléments d'études à l'EPALA. À partir de cette date, les militants de *SOS Loire vivante* occupent le site du futur barrage pour empêcher les travaux de commencer. Roberto Epple<sup>221</sup>, « compaign officer » à WWF, les rejoint jusqu'à la fin de la mobilisation (1991). L'action rallie des soutiens dans la population : un rassemblement contre l'équipement réunit cette même année environ 10 000 opposants au Puy-en-Velay (WWF, 2002, p.04). Toujours en 1989, trois responsables de *SOS Loire vivante* se présentent aux municipales du Puy-en-Velay sur une liste du parti « vert » et ils recueillent 22% des voix. Françoise Rodier<sup>222</sup> envisage l'engagement politique comme « une stratégie efficace pour mobiliser l'opinion et les médias et ainsi donner du poids à l'opposition du barrage » (1993, p.152). Néanmoins, la victoire n'a que peu d'influence sur les choix politiques faits en matière d'aménagement du fleuve.

Au fur-et-à-mesure du conflit, les adversaires du projet ont des statuts sociaux de plus en plus hétérogènes : des pêcheurs et des érudits historiens passionnés par leur territoire côtoient les membres d'associations de défense de la nature, de partis politiques, des syndicalistes, des scientifiques et des riverains défendant leurs terrains. De plus, de nombreuses associations étrangères (allemandes notamment) les rejoignent dans le « combat ». Les raisons de la mobilisation dépassent désormais les revendications écologistes : il s'agit d'une confrontation de plus en plus dure et violente (violence qui

---

<sup>219</sup> L'origine de cette association remonte à 1966 avec la constitution du comité de défense des sites du Lyonnais (COSILYO) par la section lyonnaise du club alpin français qui voulait protéger le site d'escalade des rochers d'Yzeron menacé par l'urbanisation. Les statuts de l'association sont déposés en 1968.

<sup>220</sup> Duc d'Edimbourg, prince consort d'Élisabeth II, reine d'Angleterre.

<sup>221</sup> Né en Suisse en 1945, il vit en France depuis 1988 et travaille avec WWF. En 1989, il devient une figure importante de la contestation du barrage de Serre-de-la-Fare. En 1994, il devient Président Fondateur d'*European Rivers Network* (ERN), un réseau d'associations travaillant sur les 40 bassins versants d'Europe. Depuis 1998, il est aussi président de *SOS Loire Vivante – ERN France*.

<sup>222</sup> Dans « Face au barrage (Serre de la Fare : Haute Loire) : Les écologistes du Puy-en-Velay », dans Marc Abélès (dir.), *Le défi écologiste*, L'Harmattan, Paris, 1993, pp. 151-165.

peut devenir physique) entre d'un côté les personnes contre le barrage et d'un autre l'EPALA représenté par Jean Royer. La portée médiatique de la mobilisation est telle que Michel Rocard<sup>223</sup>, premier ministre en 1989, décide de lancer de nouvelles études qui insistent sur les risques d'inondation. En 1991, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand annule la déclaration d'utilité publique. L'EPALA fait appel auprès du conseil d'État mais, au début des années 1990, le cadre réglementaire sur la gestion du risque d'inondation<sup>224</sup> impose une logique de prévention des crues<sup>225</sup> plutôt qu'une logique de protection (Rode, 2009, p.115-116). Le programme d'aménagement du bassin de la Loire n'est alors plus soutenu par l'État.

## 2.2 Arguments contre le projet

Tandis qu'à l'échelle du bassin de la Loire, les militants de *Loire vivante* défendent leur conception du fleuve « sauvage » à laisser « libre » de ses mouvements, à celle de Serre-de-la-Fare, les opposants au barrage insistent sur les dimensions paysagères, mémorielles et historiques du site qui risquent de disparaître sous les eaux.

### 2.2.1 À l'échelle de la Loire : défendre le fleuve « le moins aménagé »

Un des initiateurs de *Loire vivante*<sup>226</sup> me donne la motivation initiale : « *C'était le fleuve le moins aménagé et en plus, c'était le point charnière. Si on ne disait pas non, là, c'était fini, le fleuve aurait été entièrement aménagé comme les autres !* ». Les fleuves dont il fait allusion ont leur cours régulé par de nombreux barrages. Par exemple, la CNR aménage le Rhône à tel point que certains écologistes le qualifient de « canal ». À la différence du Rhône, du Rhin, de la

---

<sup>223</sup> Premier ministre de juin 1988 à mai 1991 sous la présidence de François Mitterrand, il est ensuite premier secrétaire du Parti socialiste de 1993 à 1994, député européen de 1994 à 2009 et sénateur de 1995 à 1997.

<sup>224</sup> Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est mis en place par la loi sur l'eau de 1992 et fixe les orientations de gestion de la ressource en eau des bassins hydrographiques. Il se base sur une concertation entre les collectivités, les associations écologistes et l'État. La période actuelle des SDAGE est 2010-2015.

<sup>225</sup> La circulaire du 24 janvier 1994 concrétise cette évolution avec la mise en place du plan de prévention des risques naturels (PPR) et la loi Barnier du 02 février 1995 le substitue aux autres (Rode, 2009, p.116).

<sup>226</sup> Christophe Dougé, rencontré le 10 mai 2011, au Conseil régional Pays de la Loire (Nantes) : élu *Europe Ecologie les verts* au conseil régional Pays de la Loire, président du Conservatoire régional des rives de Loire et de ses affluents et membre du collectif *Loire vivante* depuis ses débuts.

Garonne ou de la Seine, la Loire ne compte que trois de ces équipements : La Palisse, Grangent et Villerest. Son état « quasi-naturel » le rend « unique » en France et en Europe. Les adversaires du protocole d'aménagement souhaitent défendre cette particularité. Afin de contester la logique aménagiste, les militants de *Loire vivante* revendiquent la nécessité de donner de nouveaux espaces de liberté<sup>227</sup> au cours du fleuve en agrandissant son lit mineur. Cependant, Jean Royer, président de l'EPALA et maire de Tours, souhaite remblayer une grande zone inondable dans sa ville pour construire des habitations et des bureaux. Pour cela, il estime que les barrages sont les seules solutions contre les risques d'inondation. Pour lui, un cours d'eau n'est pas un patrimoine et il doit servir l'homme. Sa conception entre en opposition avec celle « pure » et « romantisée » des écologistes.

Après les conflits, l'EPALA (devenu Établissement public Loire en 2001) répond en partie aux demandes de *Loire vivante*. Le même écologiste constate qu'aujourd'hui « *il y a eu une volonté commune de défendre le fleuve* ». Il décrit la façon dont les agents et les responsables de l'EPALA, des services de l'État et des directions des conseils régionaux s'approprient les revendications de *Loire vivante* : « *Au-delà du mouvement, ça a été une philosophie, c'est-à-dire qu'on a développé des idées mais qui ne nous appartiennent plus vraiment. C'est allé dans les services de l'État, dans les régions, l'Agence de l'eau... et cela a aussi permis de faire émerger une sensibilité, une culture* ». Il présente l'action des écologistes comme étant le seul facteur de changement de politique en matière de gestion des risques d'inondation. Cependant, la « *sensibilité* » et la « *culture* » qu'il évoque ne proviennent pas uniquement de ces mouvements sociaux : les pêcheurs, les chasseurs et les habitants des vallées fluviales sont eux-aussi constructeurs de mémoires et d'imaginaires autour du fleuve « sauvage ». De plus, de tels propos ne permettent pas à eux-seuls de comprendre comment le conflit conduit à la victoire des opposants sur les « aménageurs ». À l'échelle du barrage de Serre-de-la-Fare, d'autres arguments plus « humains » sont utilisés contre le projet. Les opposants au barrage ne défendent pas seulement un écosystème mais surtout un lieu qu'ils romantisent avec leurs représentations construits à partir des images de la Nature du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>227</sup> Patrick Bazin, Emmanuelle Gautier, « Un espace de liberté pour la Loire et l'Allier : de la détermination géomorphologique à la gestion », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 71, n°4, 1996, pp. 377-386. Les militants de *SOS Loire vivante* partagent l'idée selon laquelle le fleuve doit être « libre » de changer la forme de son lit mineur. Par ce vocabulaire, la Loire tend à devenir une personne à part entière. Je reviens sur ce point ultérieurement.

## 2.2.2 À l'échelle de Serre-de-la-Fare : défendre un lieu de mémoire

À première vue, le désaccord<sup>228</sup> met face à face, d'un côté, l'EPALA et l'État (le préfet de la Haute-Loire) et, de l'autre, les personnes contre le barrage, au sein de *SOS Loire Vivante*. Les premiers annoncent que, grâce à l'équipement, les communes seront protégées contre les crues<sup>229</sup> et connaîtront un développement économique<sup>230</sup> par le tourisme nautique sur la future retenue. Les seconds avancent deux arguments contre les propos des « aménageurs » : la destruction paysagère des gorges de la Loire et l'illusion du développement touristique.

Les différents plaidoyers contre le projet sont publiés dans le journal *L'éveil de la Haute-Loire*<sup>231</sup>. Dans un article du 11-12 avril 1988, André Crémillieux<sup>232</sup> interpelle l'EPALA sous la forme d'un dialogue imaginaire entre lui et Jean Royer : « [Jean Royer :] « Issarlès ? Coubon ! Mais mon pauvre ami, il vous en restera beaucoup ! Nous ne détruisons qu'un petit morceau »... [L'auteur :] « Oui, monsieur, mais le plus riche et le plus beau... et puis, vous savez, un beau livre de 300 pages... si vous en arrachez 100, il devient difficile à lire... » ». Tandis que le président de l'EPALA minimise la dégradation des gorges de Loire due au barrage, les opposants au barrage qualifient le site de Serre-de-la-Fare (et des gorges de Loire) de « lieu de mémoire » pour ses paysages, les rencontres le long du fleuve et les souvenirs des personnes qui le fréquentent. Cependant, le barrage menace de le transformer en « non-lieu »<sup>233</sup>.

Second argument important : l'inutilité du futur réservoir d'eau sur le plan touristique. Martin Arnould<sup>234</sup> écrit un article réquisitoire dans le journal *L'éveil de la Haute Loire* du 15 mai 1988. Il pose la question : « le tourisme va-t-il réellement profiter d'une

---

<sup>228</sup> Je fonde mon analyse sur une sélection d'articles de quotidiens nationaux ou locaux portant sur le conflit à propos du barrage de Serre-de-la-Fare (1988-1991). Elle effectuée par *SOS Loire vivante* et elle nous est transmise par Martin Arnould (figure importante de *SOS Loire vivante*, aujourd'hui responsable du programme « Rivière vivante » de WWF), rencontré le 11 octobre 2011 à son domicile (Saint-Étienne).

<sup>229</sup> La crue de 1980 a fait sept morts à Brives-Charensac (proche du site du barrage).

<sup>230</sup> Le département de la Haute Loire est considéré comme « pauvre » à cette époque.

<sup>231</sup> Quotidien local qui véhicule les idées de *SOS Loire vivante* et qui soutient en partie leurs actions.

<sup>232</sup> Depuis 1981, il est le conservateur du musée municipal du Monastier-sur-Gazeille, commune limitrophe de celle du Chadron où se situe le projet du barrage de Serre-de-la-Fare.

<sup>233</sup> Un « non-lieu » peut être défini comme un espace changé dont le lieu-mémoire est détruit pour être remplacé par une référence, un symbole de son existence antérieure (un panneau explicatif par exemple) Je renvoie à : Marc Augé, *Non-lieux, Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Ed. du Seuil, Paris, 1992, 150 p.

<sup>234</sup> Figure importante de *SOS Loire Vivante*, il est aujourd'hui responsable du programme « Rivière vivante » de WWF et il est très actif dans les réseaux associatifs écologistes. Je l'ai rencontré le 11 octobre 2011 à Saint-Étienne.

retenue d'eau saumâtre, coincée entre des falaises abruptes ou des berges envasées ? ». Outre les problèmes de configuration spatiale, il attire l'attention sur le fait qu'il existe déjà à proximité des lacs artificiels (Naussac par exemple) qui sont plus accessibles pour pratiquer la voile. Pour les contestataires, non seulement le barrage détruirait le lieu de mémoire de « Serre-de-la-Fare » mais, en plus, il serait d'aucune utilité économique pour les communes alentours. Les opposants voient dans le plan d'eau une dégradation du paysage. Pour eux, le barrage détruirait le lieu existant pour le remplacer par un autre répondant moins à leurs attentes.

### 2.2.3 Contestation de la domination des villes de Loire moyenne sur le reste de la vallée

Le conflit se construit à partir d'un rapport de pouvoir ancré dans l'histoire de l'usage de la Loire : les relations entre les habitants de l'amont et de l'aval du bassin (voir chapitre 3, p. 125). Par exemple, dans un article de *L'Express* du 11 novembre 1988, intitulé « Laissez le long fleuve tranquille », Eric Conan<sup>235</sup> cite Denis Rinchet, président de l'association rassemblant les éleveurs de charolaises, qui s'indigne à propos du projet de barrage de Veudre (carte 4.1) : « Nous avons toujours pris la précaution de ne pas construire dans notre plaine, et il faudrait maintenant la sacrifier pour protéger les constructions anarchiques du Val de Loire ! ». Le journaliste décrit ensuite le sentiment éprouvé par les habitants qui « ne comprennent pas pourquoi ils perdraient l'une de leurs plus belles terres agricoles » pour la protection des villes de Loire Moyenne. Les opposants aux projets de l'EPALA voient les équipements prévus comme un « caprice » des élus de Loire moyenne qui construisent en zone inondable et de la direction d'EDF qui veut de l'eau l'été pour les centrales nucléaires.

Lors de la signature de la déclaration d'utilité publique par le préfet le 13 février 1989, *SOS Loire vivante* organise une manifestation devant la préfecture où sont visibles des panneaux « La Loire n'est pas à vendre »<sup>236</sup>. Pour montrer leur mécontentement, les militants de *SOS Loire vivante* et de *Loire vivante* font des marches le long du fleuve de sa

---

<sup>235</sup> Journaliste et essayiste français ayant travaillé à *Libération*, *Esprit*, *L'Express* et étant aujourd'hui à *Marianne*.

<sup>236</sup> Photographie de l'article « Barrage de Serre-de-la-Fare, déclaré d'utilité publique », *La Tribune*, 13 février 1989.

source à son estuaire. Par ce biais, ils veulent apporter la « bonne parole » et sensibiliser les gens qu'ils rencontrent sur leur chemin.

### 3. Un fleuve « sauvage » et « vivant »

Après le conflit entre *Loire vivante* et l'EPALA, le comité interministériel à l'aménagement et au développement du territoire<sup>237</sup> (CIADT) du 4 janvier 1994 propose un nouveau type de contrat territorial : un plan interrégional de bassin pour la Loire afin de concilier à la fois la sécurité de la population face aux risques d'inondation, la satisfaction des besoins quantitatifs et qualitatifs en eau et la restauration de la diversité écologique du milieu fluvial (voir annexe 3, p. 347). Pour redonner aux cours d'eau leur rôle de « couloirs migrateurs » (les saumons atlantique notamment), l'État demande la destruction des barrages de Saint-Étienne-du-Vigan sur l'Allier et de Maisons-Rouges sur la Vienne (voir chapitre 3, p. 147). Durant les mêmes années, des discussions s'ouvrent entre EDF, *SOS Loire vivante*, l'État, l'agence de l'eau et l'EPALA à propos du barrage de Poutès-Monistrol sur l'Allier. La politique de restauration se constitue à partir des représentations de la Loire « sauvage » et « vivante » que les opposants au barrage de Serre-de-la-Fare utilisent lors du conflit.

#### 3.1 Un fleuve « sauvage »

Philippe Descola<sup>238</sup> explique que la distinction entre le sauvage et le domestique est une spécificité occidentale : « il semble clair à présent que dans bien des régions de la planète, la perception contrastée des êtres et des lieux selon leur plus ou moins grande proximité au monde des humains ne coïncide guère avec l'ensemble des significations et des valeurs qui se sont progressivement attachés en Occident aux pôles du sauvage et du domestique » (Descola, 2005, p.79). L'opposition date de l'époque Romaine où d'un côté, la *silva* désigne la grande forêt européenne, « l'espace inculte à défricher, les bêtes et les plantes qui s'y trouvent, les peuples frustrés qui l'habitent, les individus qui y cherchent un

---

<sup>237</sup> Fondé en 1960, il réunit les ministres concernés par les politiques d'aménagement du territoire.

<sup>238</sup> Dans *Par-delà nature et culture*, Gallimard, Paris, 2005, 640 p.

refuge loin de la cité, et, par dérivation, les tempéraments farouches demeurés rebelles à la discipline de la vie sociale » (Descola, *Ibid.*, p.80) et, de l'autre, le *domus* renvoie au « milieu de vie, une exploitation agricole à l'origine où, sous l'autorité du père de la famille et la protection des divinités du foyer, femmes, enfants, esclaves, animaux et plantes trouvent les conditions propices à la réalisation de leur nature propre » (Descola, *Ibid.*, p.80). La Loire moyenne est un fleuve-aménagé dès le Moyen-âge et en amont, elle est utilisée pour transporter le charbon du Jarez (voir chapitre 3). Pourquoi utiliser le terme « sauvage » pour qualifier le fleuve ?

La formulation désigne le manque de maîtrise de la Loire par l'homme (en comparaison du Rhône ou du Rhin). Un militant<sup>239</sup> de la FRAPNA Loire est persuadé que « *la Loire serait le seul fleuve sauvage en Europe, s'il n'y avait pas [le barrage de] Grangent* ». Par conséquent, il affirme qu'« *à partir de ce moment-là, la Loire et l'Allier devraient être sacralisés* ». L'affirmation est néanmoins erronée étant donné que le barrage de La Palisse de l'aménagement de Montpezat A (voir chapitre 3, p.148) ainsi que le barrage de Villerest se situent directement sur le cours d'eau du fleuve. De plus, de nombreuses centrales hydroélectriques équipées de petits barrages sont présentes sur les affluents de la Loire depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle (voir chapitre 3, p.147). L'image d'une « Loire sacrée » sans influence de l'homme est utilisée par les écologistes pour dénoncer les pratiques de certains aménageurs, de collectivités territoriales ou de propriétaires (agriculteurs ou industriels). Le lien entre nature, sauvage et sacré n'est pas une nouveauté dans le répertoire langagier des écologistes. D'ailleurs, l'image de « Loire sauvage » est intrinsèquement liée aux mouvements religieux localisés dans le Velay. En s'intéressant au conflit opposant SOS *Loire Vivante* et l'EPALA, André Micoud<sup>240</sup> observe que « pour certains des militants les plus ardents, cette valeur accordée au « sauvage » [...] peut prendre des accents très proches d'une valeur religieuse » (1993, p.173). La proximité entre valeurs écologiques et religieuses et la présence d'écologistes au sein des organisations telles que *La Chartreuse* ou *Notre-Dame-de-France* favorisent l'appui des populations et des responsables politiques partageant les mêmes valeurs religieuses. En se fondant sur les analyses d'André Micoud, Françoise Rodier<sup>241</sup> évoque la tenue d'une

---

<sup>239</sup> Alain Bonard, rencontré le 11 octobre 2011 à la Maison de l'environnement de Saint-Étienne : Retraité, ancien employé des services de l'eau de la ville de Saint-Étienne, militant bénévole de la FRAPNA Loire.

<sup>240</sup> Dans « Contestation écologique et remobilisation religieuse », dans Danièle Hervieu-Léger (dir.), *Religion et écologie*, CERF, Paris, 1993, pp. 167-184.

<sup>241</sup> Dans « Face au barrage (Serre de la Fare : Haute Loire) : Les écologistes du Puy-en-Velay », dans Marc Abélès (dir.), *Le défi écologiste*, L'Harmattan, Paris, 1993, pp. 151-165.

conférence intitulée « Les responsabilités des croyants envers la création » organisée par le Père Philippe (théologien dominicain) au Puy-en-Velay le 2 octobre 1990 (1993, p.157). Un petit groupe de militants nommés « Les chrétiens de *SOS Loire Vivante* » participent à l'événement (Rodier, 1993, p.157). Le rapprochement constitue un des facteurs de réussite des écologistes<sup>242</sup>.

L'image de « Loire sauvage » ou de « dernier fleuve sauvage d'Europe » est encore d'actualité. Cela devient même une formule utilisée dans la plupart des guides touristiques qui traitent du fleuve. De plus, l'expression de « dernier fleuve sauvage d'Europe » est reprise par les personnes chargées du dossier d'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial.

### 3.2 Un fleuve « vivant »

Tout au long du conflit, les écologistes se battent pour une Loire « vivante » (Photo 4.1). Que signifie un tel qualificatif ? À l'inverse, qu'est-ce qu'une Loire « morte » ? Lorsque le militant<sup>243</sup> de la FRAPNA Loire dit qu'en aval du barrage de Grangent « *ce n'est plus un fleuve, c'est un chenal* », il considère que l'équipement est la cause de la « mort » du fleuve car son cours n'est plus « libre » de ses mouvements. Pour lui, un fleuve doit ressembler à un torrent qui s'agite et change de chenal régulièrement. Dès que son cours est maîtrisé, il refuse l'appellation « fleuve ». Dans le même sens, la présidente<sup>244</sup> de l'association des *Amis du vieux Saint-Just-Saint-Rambert*<sup>245</sup> ne voit le fleuve « vivant » que lorsqu'il « *s'agite pendant les crues* ». À la vue du cours d'eau agité, l'homme l'imagine en « animal », parfois dangereux et qui peut être « *capricieux* » et « *imprévisible* ». Par ailleurs, cette image du fleuve reste très limitée à certains territoires de montagne ou à certaines zones sans présence de l'homme. Il est impossible aujourd'hui de voir des cours d'eau de la sorte en France dans les plaines ou dans les vallées habitées.

---

<sup>242</sup> Il convient, néanmoins, de spécifier que l'exemple de *SOS Loire vivante* révèle le phénomène mais il n'est pas un cas unique de liens entre le religieux et le mouvement écologiste.

<sup>243</sup> Alain Bonard, rencontré le 11 octobre 2011 à la Maison de l'environnement de Saint-Étienne.

<sup>244</sup> Michèle Péault, rencontrée le 12 octobre 2011 dans les gorges de Loire et à Saint-Just-Saint-Rambert : présidente de l'association des *Amis du vieux Saint-Just-Saint-Rambert* (société savante locale de l'histoire de la région), à la retraite.

<sup>245</sup> Fondée en 1963, sous le nom des *Amis du Vieux Saint Rambert*, elle est devenue *Les Amis du Vieux Saint Just Saint Rambert* lors de la fusion des deux communes (1973). Elle réunit des amateurs d'histoire et de patrimoine de la région du Forez et des habitants de la commune pour défendre et sauvegarder ses documents, ses archives et ses monuments historiques.



Dans une autre mesure, Alain Bonard (FRAPNA Loire) ajoute que la présence du barrage « est très néfaste à la vie du poisson ». Cependant, il évoque aussi qu'« en aval de Grangent, la vie sociale n'existe plus, il n'y a plus rien ». Un fleuve est qualifié de « vivant » s'il contient une vie aquatique mais aussi s'il est utilisé par l'homme pour ses activités. La dimension écosystémique du cours d'eau intéresse les défenseurs de la Loire vivante que dans la mesure où elle permet l'activité de pêche.

**Photo 4.1 : La Loire « vivante » avant la retenue de Grangent (Aurec-sur-Loire)**



Photo de Clément Colin, octobre 2011.

Pour défendre leur conception de la Loire, les opposants aux barrages font appel aux images des fleuves construites par les « romantiques » du XIX<sup>e</sup> siècle. Chez les poètes et écrivains du mouvement littéraire, la Nature ramène l'homme à lui-même et lui permet de se penser. Plus encore, elle représente pour eux un lieu de repos et de méditation. À partir des poèmes d'Edgar Poe<sup>246</sup>, Gaston Bachelard<sup>247</sup> retranscrit les impressions

---

<sup>246</sup> Poète, écrivain et nouvelliste (1809-1849), il est l'une des principales figures du romantisme américain.

<sup>247</sup> Dans *L'Eau et les Rêves*, Paris, Librairie José Corti, 2010 (1942), 266 p.

ressenties à l'écoute de l'eau lorsqu'il dit que « ces rires, ces gazouillis sont, semble-t-il, le langage puéril de la Nature. Dans le ruisseau parle la Nature enfant » (Bachelard, 2010, p.43). La métaphore de l'enfance donne une image naïve et inoffensive au cours d'eau et la transforme en miroir des sentiments de l'homme qui l'observe. Son apparence « pure » est aussi une image utilisée par les écologistes. Outre les dimensions religieuses, il existe aussi un imaginaire autour de l'eau pure et impure. Il se retrouve d'ailleurs dans le titre du document rédigé par le comité de défense des Vals de Loire en 1952 : *La vérité sur l'eau « fraîche et pure » des Vals de Loire*. Un prospectus des opposants au barrage fait aussi allusion à cette dimension : il représente un personnage urinant dans l'eau de la Loire pour caricaturer ce qu'implique la construction du barrage.

Depuis les années 1980, les écologistes s'inquiètent de la disparition des relations sensibles entre l'homme et l'environnement. Dans leurs « combats », ils voient les barrages comme une rupture supplémentaire avec la Nature. Leur approche est contradictoire : d'un côté, ils revendiquent une Loire vivante et sauvage dépourvue d'influences de l'homme mais d'un autre ils veulent que le fleuve réponde à leurs attentes et leurs usages propres (pêche, balade, repos). Ils se « battent » pour retrouver un cours d'eau qui renvoie aux images qu'ils ont de la Nature, c'est-à-dire « pure » et « libre ».

## Conclusion

Après le conflit à propos du programme d'aménagement du bassin de la Loire, les aménageurs, les services de l'État et les décideurs politiques du bassin fluvial changent de politique en prenant plus en compte les demandes des associations opposées aux barrages. Désormais, la Loire amont est connue de ces acteurs territoriaux comme étant la « terre des écologistes » défendant la Loire « vivante ». Par ailleurs, dans leurs représentations, le fleuve « sauvage » concerne principalement cette partie du fleuve. À partir de Digoin-sur-Loire, une autre Loire commence : c'est celle des paysages, de levées puis des Châteaux. Elle est associée à d'autres mémoires et imaginaires qui influencent différemment les politiques des territoires en matière de patrimoine.

## II. Protéger le « jardin paysager » du Val de Loire

Dans les années 1980-1990, les collectivités territoriales de Loire moyenne veulent donner une fonction patrimoniale au fleuve pour attirer les touristes. Elles reprennent l'image de « jardin » associée à la vallée de la Loire depuis la Renaissance<sup>248</sup>. La définition patrimoniale du Val de Loire est élaborée dans le cadre de négociations qui aboutissent en novembre 2000 à l'inscription d'une partie du Val de Loire au Patrimoine mondial au titre de « paysage culturel vivant et évolutif ». Depuis 2002, la *Mission Val de Loire* anime et sensibilise les habitants et les responsables politiques aux paysages ligériens. De son côté, l'État régleme le territoire pour préserver ses paysages. Je reviens sur la place faite à l'image de « jardin » dans la patrimonialisation du Val de Loire.

### 1. Premières utilisations de l'image de « jardin »

Dans les années 1970, l'*Organisme régional d'études pour l'aménagement de la Loire moyenne* (OREALM)<sup>249</sup> développe le concept de « Métropole-jardin » pour qualifier le territoire de l'Orléanais et de la Touraine. Il retient trois objectifs pour élaborer le *Schéma d'aménagement de la Loire Moyenne*<sup>250</sup> (demandé par la DATAR et le gouvernement) : « conserver et promouvoir les patrimoines naturels et culturels de la Loire moyenne », « faciliter la décongestion de la région parisienne » et « constituer un pôle d'animation et de développement de la région Centre »<sup>251</sup>.

Dans le *Schéma*, le « jardin » renvoie à la fois au paysage (plantes, verdure, coteaux, lit de la Loire, boires<sup>252</sup>...) et à l'activité agricole. En 1976, après approbation des

---

<sup>248</sup> Le modèle paysager jardiné du Val de Loire apparaît durant la Renaissance. Il se compose de plusieurs éléments : les châteaux, les villes le long du fleuve et les jardins de part et d'autre de ces constructions.

<sup>249</sup> Mis en place en 1968 dans le cadre de la politique de métropoles d'équilibres et de villes nouvelles de la DATAR (Thibault, Verdelli, 2007, p.19)

<sup>250</sup> Approuvé en 1975 par le comité économique et social de la région Centre, le conseil régional Centre, et le comité interministériel à l'aménagement du territoire, après consultation des services de l'Etat, des communes concernées, des préfets et des assemblées régionales (OREAC, 1977, p.29), il est publié en 1977. Le périmètre concerne 268 communes dans les départements du Loiret, du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire.

<sup>251</sup> Préface de Jérôme Monod, délégué à l'aménagement du territoire et l'action régional, dans OREALM, *Vers une métropole jardin, Livre blanc pour l'aménagement de la Loire-Moyenne*, Paris, 1971, 188 p.

<sup>252</sup> Mot de l'Anjou pour désigner un bras mort de la Loire remis en eau au moment des crues.

Assemblées régionales, les préfets du Loiret, du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire signent une charte interdépartementale pour délimiter des « périmètres sensibles » à réglementer. Dans le même objectif, les îles de Loire sont classées en trois catégories par le service régional de l'équipement et des spécialistes (paysagistes et écologues) : les îles à enlever (pour éviter les crues), à modifier et à préserver (OREAC, 1977, p.51). De plus, la forme et la composition du « jardin » délivrent un message précis sur ses propriétaires et ses cultivateurs. Dans la plaine alluviale<sup>253</sup>, l'horticulture est considérée comme une activité représentative du Val de Loire. Par conséquent, le *Schéma* prévoit de limiter l'extraction de sables et de graviers pour favoriser l'agrandissement des espaces de « pépinières ». Enfin, la dernière action proposée consiste à aider à l'aménagement d'espaces verts en agglomération (Orléans, Tours, Blois, Gien) et dans le département du Loiret. Pour ce dernier cas, il s'agit d'une nature recrée *ex nihilo* en ville et représentative d'une nature ligérienne cultivée par l'homme. La conception du territoire du Val de Loire défendue dans le document renvoie clairement à celle des jardins de la Renaissance. Elle se rapproche aussi de celle du jardin biblique. Néanmoins, la présence de nombreuses villes qui s'étendent de plus en plus de part et d'autre du fleuve fait obstacle à la concrétisation d'une telle vision.

Malgré l'approbation du *Schéma d'aménagement* par de nombreux élus, la majorité d'entre eux est hostile aux nouvelles réglementations imposées par l'État. François Bertrand<sup>254</sup> donne trois raisons au refus du document : le rejet de la conception nationale de l'aménagement du territoire par les responsables politiques locaux, le contexte de crise économique et la décentralisation (2009, p.54). La plupart des maires des communes ne veulent pas voir leurs ambitions politiques réduites à cause de « Parisiens » qui viendraient leur dire comment aménager leur territoire. Néanmoins, les réflexions issues du groupe d'études ne sont délaissées qu'un moment avant d'être reprises en 1990 par certains maires pour la préfiguration du *Parc naturel régional Loire Anjou Touraine*.

---

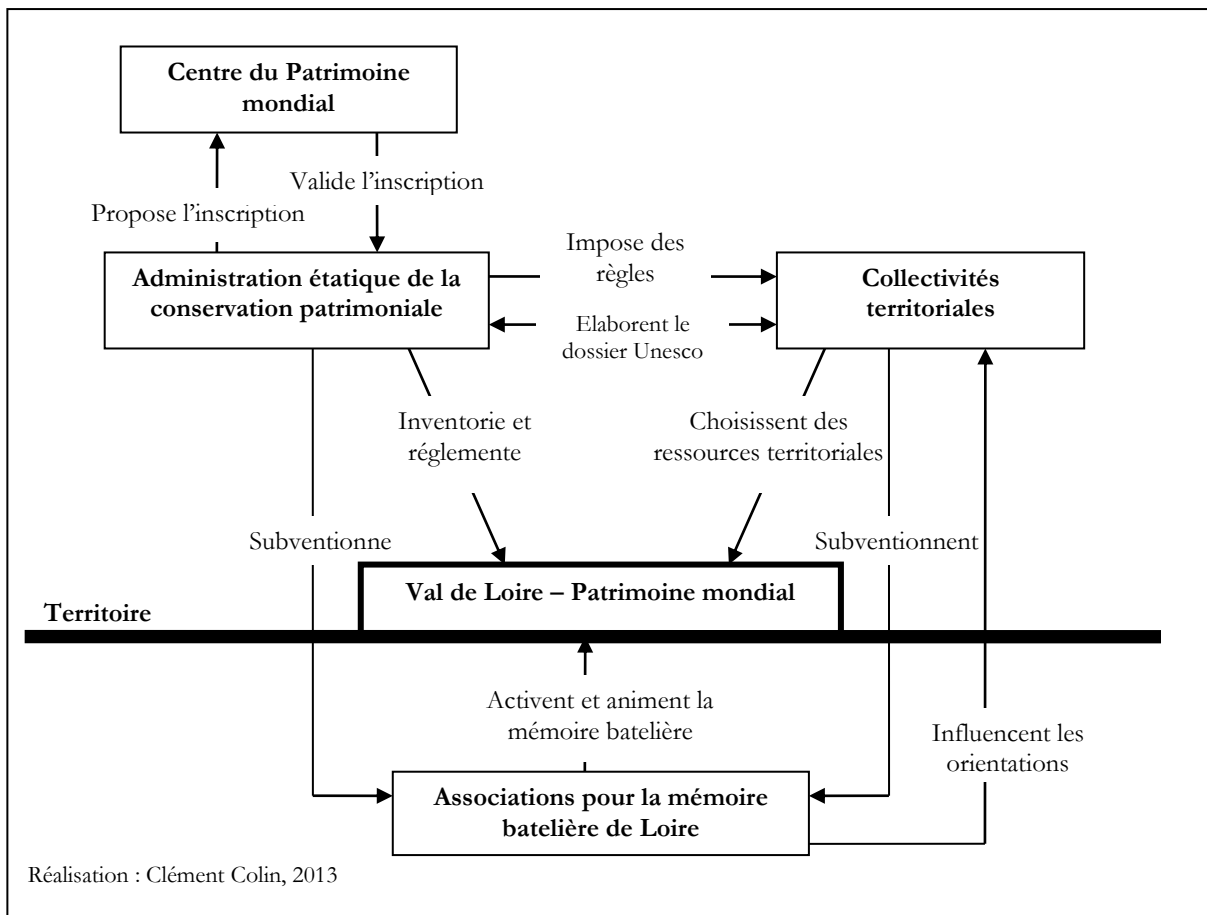
<sup>253</sup> Notamment dans le Val d'Orléans, et en particulier la commune de Saint-Denis-en-Val.

<sup>254</sup> Dans *Management du Val de Loire, actions et systèmes d'action*, rapport de post-doctorat sous la direction de Serge Thibault, Université de Tours, 2009, 117 p.

## 2. Définition et délimitation patrimoniales du Val de Loire

L'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial (novembre 2000) résulte de mouvements sociaux, institutionnels et politiques en interaction (figure 4.1). Dans les années 1980, des personnes passionnées par la marine de Loire se mobilisent pour réactualiser ces mémoires. Le « regain d'intérêt » pour le fleuve pousse certaines collectivités territoriales à s'intéresser à lui et à le constituer en ressource territoriale. Enfin, les valeurs patrimoniales de la Loire sont définies dans le cadre de négociations politico-administratives. Les mouvements qui amènent à la patrimonialisation du Val de Loire sont à la fois sociaux, politiques et administratifs (figure 4.1).

Figure 4.1 : Processus constructeurs du « territoire-patrimoine » du Val de Loire



## 2.1 Réactualisation de la mémoire batelière par les « néo-mariniers »

Les associations de la marine de Loire jouent un rôle essentiel dans la prise en compte du fleuve comme patrimoine. Elles s'expriment de deux manières : d'une part, la reproduction de gabares (Photo 4.2) sur le modèle de celles du temps de la navigation (généralement du XIX<sup>e</sup> siècle) pour les utiliser sur le fleuve et, d'autre part, la mise en place de musées et la production de connaissances sur les mariniers.

**Photo 4.2 : Gabares de Loire (Chouzé-sur-Loire, Indre-et-Loire)**



Photo de Clément Colin, juillet 2011.

### 2.1.1 Réactivation de la mémoire batelière

Dès les années 1930, plusieurs écrivains-historiens s'intéressent aux mariniers de Loire<sup>255</sup>. Philippe Cayla<sup>256</sup> expose la manière dont on les représente dans les années 1950 : « on met dorénavant en exergue le pittoresque de la vie quotidienne de la marine de Loire, amplifiant l'interprétation épique de la personnalité du marinier à forte gueule, levant le coude, turbulent, truculent, bon enfant et bon vivant, réputé travaillant peu, témoin en somme, d'un âge d'or » (Cayla, 2003, p.175). Dans les années 1980, les « néo-mariniers » (expression utilisée par Benoît Pin<sup>257</sup>) utilisent ces images folkloriques pour adopter les mêmes modes de vie : ils apprennent les chansons traditionnelles des marins<sup>258</sup>, ils vivent dans les gabares construites de leurs mains, participent à tous les événements associés aux mariniers et se rendent mutuellement visite en navigant.

Les trois sites pionniers (carte 4.3) sont Montjean-sur-Loire, Saint-Germain-sur-Vienne et Saint-Hilaire-Saint-Florent (Pin, 2010, p. 60). Les initiateurs sont des personnes aimant « bricoler » et qui ont trouvé une passion dans l'histoire de la batellerie de Loire. La plupart sont retraités et font cela pour s'amuser et se détendre. Cependant, leurs actions sensibilisent un nombre de plus en plus grand de personnes aux mémoires de la navigation. Au départ, ils agissent de manière isolée. Ils sont aujourd'hui aidés par des fonds provenant du plan Loire et des régions Centre et Pays de la Loire.

---

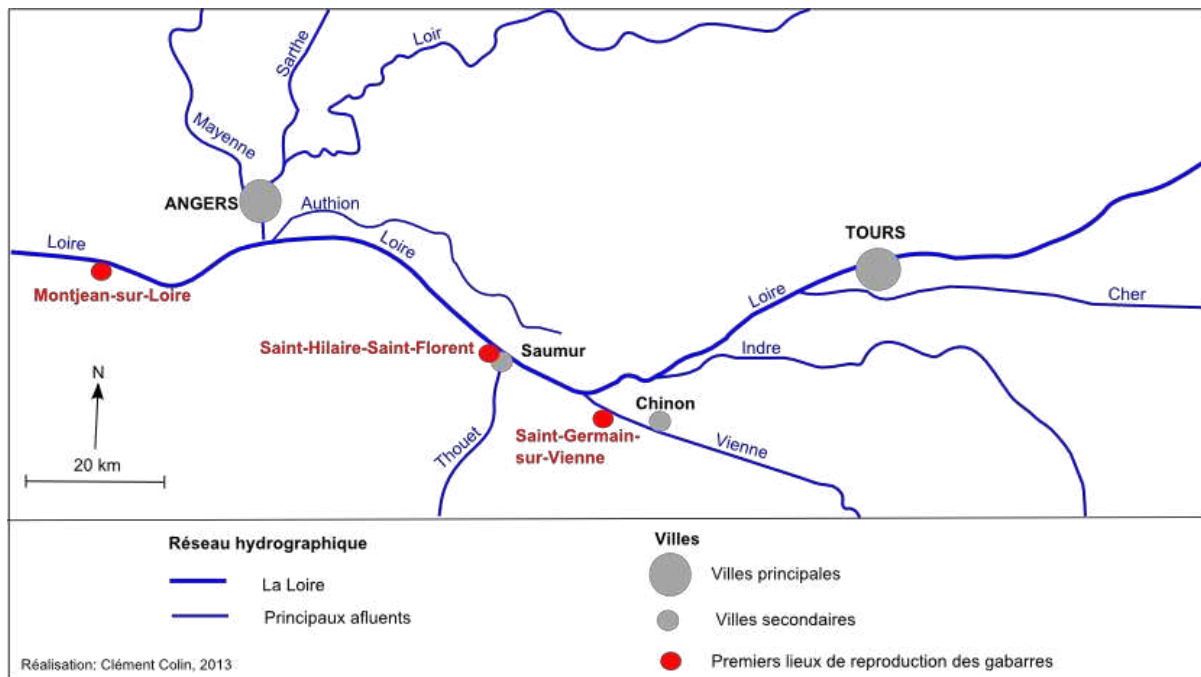
<sup>255</sup> Jeanne et Camille Fraysse, *Les Mariniers de la Loire en Anjou*, 1950 ; Germaine Biton, *Mariniers de Loire*, 1970 ; Auguste Mahaut et al, *Un homme, un programme, Auguste Mahaut, le grand marinier de Loire – l'apôtre des canaux*, 1952-1927 ; Raoul Toscan, *L'épopée des Mariniers de Loire*, 1938 (Cayla, 2003, p.175).

<sup>256</sup> Dans « Identité ligérienne : la personnalité patrimoniale et l'aménagement culturel de la Loire entre Angers et Nantes », dans Jacques-Guy Petit, André-Louis Sanguin (dir.), *Les fleuves de la France Atlantique : Identités, espaces, représentations, mémoires*, L'Harmattan, Paris, 2003, pp.169-190.

<sup>257</sup> Benoît Pin, *De la conception du fleuve patrimonial à sa mise en tourisme : Du Val de Loire au fleuve Niger*, thèse en Aménagement de l'espace et urbanisme sous la direction de Corinne Larrue et Jean-Pierre Berton, Université de Tours, soutenue en 2010, 446 p.

<sup>258</sup> Les textes sont analysés par Denis Levraux dans « Les chansons des mariniers dans le renouveau des bateaux de la Loire », dans Michel Colleu, Office du Patrimoine Culturel Immatériel, *La chanson maritime, le patrimoine oral chanté dans les milieux maritimes et fluviaux*, actes du colloque de l'Aiguillon sur mer, L'harmattan, Paris, 2010, pp.129-159.

Carte 4.3 : Situation des premiers lieux de reproduction des gabares de Loire



### 2.1.2 Appropriation symbolique de la Loire par les « néo-mariniers »

Dominique Martel<sup>259</sup> décrit le « néo-marinier » Jacques Robin<sup>260</sup> (surnommé *Vent d'travers*) comme un homme qui « a le parler rude et le langage vert, ponctué de jurons, à l'image des anciens mariniers » (2004, p.35) et qui passe la plupart de son temps dans son bateau : « C'est là au port de Bouche-Thouet, à la sortie de Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur la route de Gennes qu'il aime recevoir ses amis. C'est en quelque sorte sa résidence secondaire mais aussi le moyen de transport qui lui permet d'aller rendre visite à ses copains tout au long du grand fleuve » (Martel, *Ibid.*, p.35). *Vent d'travers* agit par nostalgie d'une époque où il se représente une Loire « vivante »<sup>261</sup>. Cependant, le « néo-marinier » n'a pas connu le temps de la batellerie : « moi, y'en avait déjà plus quand j'étais gamin, mais j'ai connu des vieux bonshommes qui avaient vécu cette époque » (discours retranscrit par l'auteur). Il se donne pour mission de transmettre un savoir-faire et sa passion : « Moi j'ai rien inventé, j'ai refait ce que les anciens faisaient, c'est tout, ça existait avant moi et j'espère qu'après moi y'en aura

<sup>259</sup> Dans *Pêcheurs en Loire : mémoire d'eau douce*, Cheminements, Le Coudray-Macouard, 2004, 212 p.

<sup>260</sup> Un des « Néo-mariniers » pionniers qui a construit le bateau *Pascal-Carole* à Saint-Hilaire-Saint-Florent dans les années 1980. Il est retraité, ancien pâtissier, amateur de pêche.

<sup>261</sup> Dans le sens d'une Loire animée par l'activité humaine : chant des marins, bruit de la construction navale...



*d'autres qui s'ront capables d'le faire* ». Il a deux méthodes<sup>262</sup> : la transmission de son savoir et de son savoir-faire à des jeunes en stage ou en apprentissage et sa présence dans les nombreux festivals de la batellerie<sup>263</sup>. D'une autre manière, *Vent d'Travers* et ses amis considèrent leurs pratiques comme un *hobby* original qui leur permet de se retrouver sur l'eau et passer « du bon temps » ensemble. Contrairement aux écologistes, les néo-mariniers ne revendiquent pas le retour à une Loire vivante et sauvage mais plutôt un savoir-faire et des pratiques aujourd'hui disparus, qu'ils veulent faire revivre et transmettre aux générations futures.

Dans les années 1990, les actions de *Vent d'travers* sont de moins en moins isolées. Les associations de marine de Loire se multiplient et ne concernent plus seulement les trois premiers sites de Loire moyenne<sup>264</sup>. Parallèlement, la recherche muséographique universitaire et les sociétés savantes complètent les savoirs historiques sur la navigation de la Loire et à travers leurs revues<sup>265</sup> les transmettent aux intéressés et passionnés du fleuve. Aujourd'hui, les collectivités territoriales tirent parti du mouvement en organisant de vastes événements sur les bords du cours d'eau. L'engouement pour la marine de Loire prend forme à une époque où certaines communes cherchent à mobiliser des « ressources territoriales » pour attirer les visiteurs. Aujourd'hui, les fêtes de Loire à Orléans réunissant près d'un demi-million de visiteurs<sup>266</sup> ne cessent de s'agrandir et d'accueillir de plus en plus de bateaux et d'associations de néo-bateliers.

---

<sup>262</sup> Ses actions sont dorénavant en grande partie subventionnées par les collectivités territoriales ou la DRAC par le biais du Plan Loire.

<sup>263</sup> La descente de la Loire de Roanne à Nantes a lieu en 1992, la même année que l'événement « Brest 92 » où les gabares de Loire sont exposées avec les gréements bretons.

<sup>264</sup> Par exemple, *Voiles de Loire* réunit une quinzaine d'associations du Centre à l'Auvergne et représente entre 60 et 70 gabares.

<sup>265</sup> *Les études ligériennes* et *La Loire et ses terroirs*.

<sup>266</sup> Source : orleans.fr

## 2.2 Délimitation et définition du territoire-patrimoine du PNR

En 1996, le *Parc naturel régional*<sup>267</sup> *Loire Anjou Touraine* (PNR LAT) est le premier syndicat mixte dans la vallée de la Loire à mener une politique de valorisation patrimoniale des paysages fluviaux (voir Annexe 6, p. 359). Yves Dauge<sup>268</sup> et Jean Bégault<sup>269</sup> (promoteurs du parc) sont déjà élus lors de l'élaboration du *Schéma d'aménagement de la Loire Moyenne* et ils ont soutenu en partie *SOS Loire Vivante* contre « Serre-de-la-Fare ». Le premier est maire de Saint-Germain-sur-Vienne (carte 4.3) à l'époque où les premières gabares sont construites. Les élus s'appuient donc sur les premiers mouvements de patrimonialisation pour impulser la mise en place du Parc. Les responsables et les gestionnaires actuels de la patrimonialisation de la Loire présentent toujours Yves Dauge comme le précurseur du mouvement. Officiellement, ils ont raison. Néanmoins, l'ambition que le responsable politique défend encore aujourd'hui ne lui est pas venue d'un seul coup : elle est le résultat des observations qu'il a pu faire à partir des différents événements en lien avec le fleuve (lutttes contre les barrages, apparition des néo-mariniers, regain d'intérêt de la population pour la Loire...).

### 2.2.1 Délimitation et définition des objectifs du PNR

La délimitation du PNR est négociée dès le début de sa préfiguration (1990). En 1996, il se compose huit grandes structures intercommunales et 136 communes (aujourd'hui : 141) (carte 4.4) : quatre syndicats à vocation multiple (Pays du Ridellois, Pays de Bourgueil, Nord-ouest Touraine, Sud-ouest Touraine), un syndicat mixte (Val de Vienne), un district (Saumur), et deux établissements public de coopération intercommunale (Comité d'animation pour l'expansion du sud saumurois et Comité

---

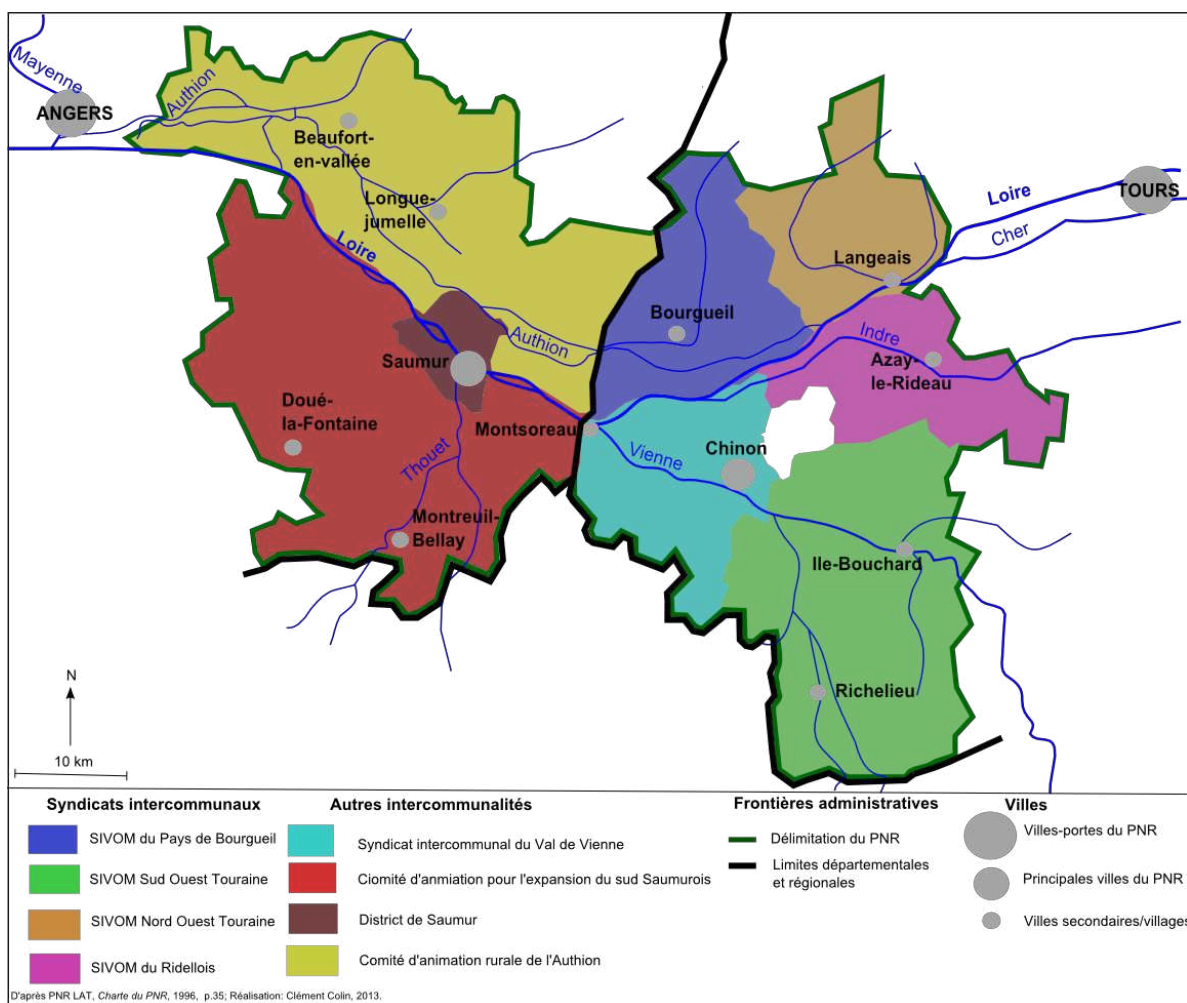
<sup>267</sup> Créés par la loi de 1967, les parcs naturels régionaux sont mis en place à la demande des collectivités territoriales pour répondre à un problème de développement économique. Ils ont trois missions : équiper les grandes métropoles (villes-portes) en aires naturelles de détente, animer les secteurs ruraux en difficulté et protéger la nature et les sites sur des ensembles suffisamment vastes. Les élus sont regroupés au sein d'un comité syndical. Une équipe technique accomplit les missions du PNR et un conseil scientifique donne son avis sur les projets proposés.

<sup>268</sup> Rencontré le 14 septembre 2011 au Sénat (Paris): Délégué interministériel à la ville et au développement social urbain (1988-1991), président de la mission interministérielle de coordination des grandes opérations d'architecture et d'urbanisme (1985-1988), directeur de l'urbanisme et des paysages au ministère de l'équipement (1982-1985), maire de Saint-Germain-sur-Vienne (1971-1989), maire de Chinon (1989-2005), député d'Indre-et-Loire (1997-2001), sénateur d'Indre-et-Loire (2001-2011) et maire-adjoint à l'urbanisme de Chinon (2006-actuellement).

<sup>269</sup> Député-maire de Doué-la-Fontaine (Maine et Loire) (1973-1997).

d'animation rurale de l'Authion). Le responsable de l'aménagement et de l'urbanisme<sup>270</sup> de l'équipe du PNR explique que « *tout est plus ou moins lié à la Loire mais en termes d'identité culturelle moins* » et que la Loire « *c'est l'épine dorsale* » du Parc. Il résume alors sa fondation à « *un jeu* » entre d'un côté « *l'intérêt de la reconnaissance patrimoniale du territoire* » et de l'autre, un rapport de pouvoir entre les intercommunalités. La population se trouve mise à l'écart de ces négociations. Seuls les responsables politiques et administratifs prennent position sur ce sujet.

**Carte 4.4 : Périmètre du PNR et coopérations intercommunales (1996)**



Le même agent de l'équipe du PNR donne la motivation de départ : « *pour caricaturer, c'est un objectif de développement touristique à partir du patrimoine au sens bâti du terme dans leur tête [des maires] et qu'on a élargi au naturel, au paysager, au culturel et à toutes ses formes.*

<sup>270</sup> Michel Mattéi, rencontré le 30 juin 2011 à la Maison du parc (Montsoreau, 37) : responsable de l'aménagement et de l'urbanisme au sein de l'équipe du PNR, il est aussi conseiller municipal d'Azay-le-Rideau.

*Le principe était de capter un petit bout du tourisme important des Châteaux de la Loire* ». La mission de l'équipe du PNR est alors claire : « le paysage est considéré comme le fond de commerce de cette activité [le tourisme] qui repose beaucoup sur l'ambiance visuelle exprimée par le paysage d'accueil » (Association de préfiguration du PNR, 1996, p.19). Le syndicat mixte du Parc mène des politiques de restauration et de mise en scène de l'environnement : embellissement des villages par la multiplication des espaces fleuris et la réhabilitation des façades de maisons, éclairage des monuments historiques, enfouissement des réseaux électriques, création de zones humides, réparation des quais et des cales, reconstruction de murets en pierres calcaires. L'approche du patrimoine ligérien est clairement touristique et économique : il doit servir et appuyer le développement territorial.

### **2.2.2 Limites de la coopération politique**

Pour justifier le nouvel échelon administratif auprès des acteurs politiques et économiques du territoire (notamment l'agriculture et la chasse), les rédacteurs de la charte du Parc<sup>271</sup> doivent leur prouver l'intérêt de coopérer ensemble. Le responsable de l'aménagement qualifie la première charte de « *patte blanche* » car « [on] *voulait montrer que ce sont des contraintes librement consenties vu que c'est volontaire, que c'est plus des objectifs, des ambitions et que d'un point de vue règlementaire ça change pas grand-chose* ». Il ajoute aussi que, « *pour les communes, c'est un engagement surtout moral à être cohérentes dans un engagement de projet de territoire* ». Cependant, entre 1996 et 2008 (date de la nouvelle charte), des changements politiques ont lieu<sup>272</sup>. De plus, la loi Chevènement (1999) influence la géographie administrative du parc<sup>273</sup>. Les auteurs de la charte de 2008 constatent que « désormais, tout le territoire est couvert par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, lesquels, en définissant précisément leur intérêt communautaire, voient leur champ de compétences augmenter » (PNR LAT, 2008, p.129). En 2008, seize communautés de communes et six pays sont présents dans le PNR. Tout l'enjeu est de favoriser la coopération entre régions, départements, EPCI, pays,

---

<sup>271</sup> L'association de préfiguration du PNR est créée en 1990 pour élaborer la première charte (finalisée en 1996). Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent adhérer pour faire partie du PNR.

<sup>272</sup> Élections municipales en 2001, cantonales en 1998, 2001, 2004, élections régionales en 1998 et 2004.

<sup>273</sup> Par exemple, le district de Saumur devient une communauté d'agglomération (nouvelles compétences, nouveaux conseillers communautaires) et le Comité d'animation rurale d'Authion se divise en plusieurs organisations distinctes.

communes et villes-portes (qui financent le PNR et siègent au Comité syndical). Plus encore, le Parc se situe entre les régions Centre et Pays de la Loire. Tandis que le Val de Loire est au cœur du dynamisme économique de la première, celui de la seconde se concentre davantage dans la région nantaise et sur la côte Atlantique. Je rejoins ainsi les propos de Pascal Chevalier<sup>274</sup> lorsqu'il avance que « le problème qui se pose reste bien évidemment la réelle volonté des élus locaux à travailler ensemble » (2008, p.232). Malgré la construction d'un projet commun, l'engagement des acteurs territoriaux n'est pas acquis d'avance. Beaucoup de maires veulent continuer leurs projets d'aménagement sans tenir compte des contraintes qu'induit la présence de leur commune dans le PNR. Chacun ne veut avoir que les effets positifs du tourisme sans les obligations qui accompagnent la signature de la charte. Tout le travail de l'équipe du PNR est de concilier les attentes des élus avec les nouveaux règlements.

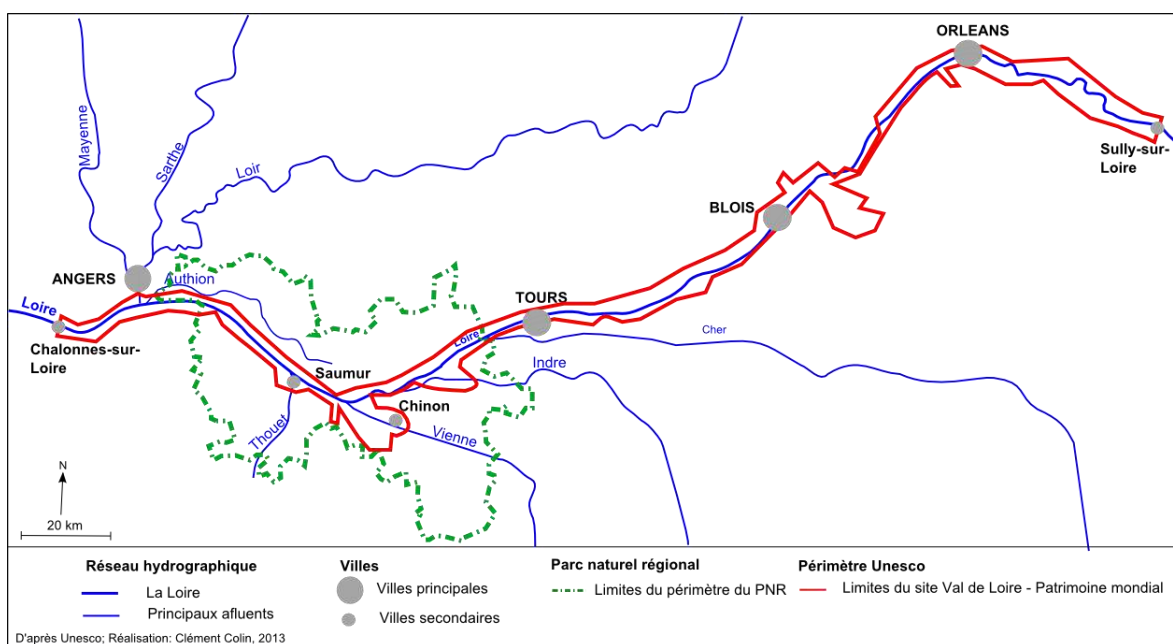
### **2.3 Définition et délimitation du Val de Loire – Patrimoine mondial**

L'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial (carte 4.5) résulte de processus institutionnels et politiques en partie impulsés par Yves Dauge et quelques maires voulant limiter le périmètre au PNR. Cependant, l'État souhaite l'étendre au Val de Loire. L'agrandissement du site pose de nouvelles questions d'ordre politique et patrimonial.

---

<sup>274</sup> Dans « Les Parcs naturels régionaux : un outil privilégié d'aménagement du territoire à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle? », dans Patrice Melé, Corinne Larrue (dir.), *Territoires d'action, Aménagement, urbanisme, espace*, L'Harmattan, Paris, pp.217-237

**Carte 4.5 : Périmètre définitif du Val de Loire-Patrimoine mondial**



### 2.3.1 Définition du territoire-patrimoine du Val de Loire

Un an après la signature de la charte du PNR Loire-Anjou-Touraine, Yves Dauge mobilise l'équipe du Parc pour constituer un dossier d'inscription au Patrimoine mondial. Le responsable de l'aménagement de l'équipe du PNR<sup>275</sup> résume l'argumentaire du pré-dossier en une phrase : « *La Loire est là, elle existe, vous la prenez comme une contrainte mais c'est une chance pour le territoire* ». Il associe deux enjeux à la procédure : mobiliser les responsables politiques à propos de la patrimonialisation du territoire ligérien et pousser les touristes des châteaux à s'intéresser à la Loire et au PNR. Le dossier est composé d'une partie sur la biodiversité et d'une autre sur l'histoire et la culture du territoire. Cependant, une plus grande attention est portée à l'écosystème composant les bords de Loire. Le ministère de la Culture demande de renouveler la proposition en étendant le site au Val de Loire. Finalement, la DRAC Centre est en charge du dossier. Elle est appuyée scientifiquement par Jean-Louis Coyaud (Professeur des Universités en Géographie) et Alain Mazas (paysagiste DPLG), logistiquement par la DIREN Centre et aidée financièrement par le « Plan Loire ».

<sup>275</sup> Michel Mattéi, rencontré le 30 juin 2011 à la Maison du parc (Montsoreau, 37).

La demande d'inscription s'appuie sur les argumentaires élaborés lors de la préfiguration du PNR Loire-Anjou-Touraine (1996) et de l'élaboration du *Schéma d'aménagement de la Loire Moyenne* (années 1970). Elle consiste à dire que « [ces paysages] appartiennent à l'une des aires culturelles européennes majeures de rencontres et d'influences entre la Méditerranée italienne, la France et les Flandres, pays qui ont vu émerger à la Renaissance la civilisation paysagère de la modernité » (DRAC, DIREN, Coyaud, Mazas, 1998, p.9). Le Val de Loire est construit en « lieu de mémoire » des relations entre différentes influences artistiques qui conduisent à l'apparition d'un « modèle paysager jardiné ». Sa valeur universelle exceptionnelle<sup>276</sup> repose donc à la fois sur sa position de carrefour géographique et culturel et sur son paysage composé des quais, des levées, des villes et villages et des châteaux. La patrimonialisation consiste à protéger et stabiliser les mémoires du passé matérialisées dans le paysage.

Plus encore, les auteurs du dossier d'inscription<sup>277</sup> parlent d'un « mythe ligérien » qui serait né des différentes représentations de la Loire du XIX<sup>e</sup> siècle (peintures, récits, carnets de géographes...) et qui se composerait de deux figures distinctes: d'abord celle du « fleuve-navigué » qui renvoie à l'image de « fleuve national » (début-milieu XIX<sup>e</sup> siècle : voir chapitre 3) et ensuite celle du « dernier fleuve sauvage » défendue par les écologistes dans les années 1980 (voir la déclaration de valeur, annexe 7, p.361). Par sa patrimonialisation, le Val de Loire devient donc un monument contractant le temps pour joindre le XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1980 et mettre de côté une partie du XX<sup>e</sup> siècle.

La définition patrimoniale du Val de Loire paraît évidente aux agents de l'Unesco et de l'administration de la conservation patrimoniale (DRAC). Tous connaissent l'histoire de ce territoire par ce qu'ils ont pu lire dans les ouvrages sur le sujet (livres scientifiques, romans, poèmes...). Cependant, plusieurs acteurs territoriaux de milieux sociaux différents reconnaissent ne pas comprendre la valeur universelle exceptionnelle. D'autres affirment que le Val de Loire est inscrit au Patrimoine mondial essentiellement pour ses châteaux. Dans les discours des personnes rencontrées, la confusion entre les différentes dimensions patrimoniales du fleuve (paysage, histoire, batellerie, Châteaux...) est le plus souvent totale.

---

<sup>276</sup> La valeur universelle exceptionnelle est la valeur pour laquelle un site ou un bien est inscrit à la liste du Patrimoine mondial.

<sup>277</sup> DRAC, DIREN, Jean-Marie Coyaud, Alain Mazas, *Proposition d'inscription du Val de Loire entre Sully-sur-Loire (Loiret) et la Maine (Maine et Loire) au Patrimoine mondial de l'Unesco au titre des paysages culturels*, Tome 1, 1998, 68p.

### 2.3.2 Délimitation territoriale du site à inscrire au Patrimoine mondial

La délimitation du site résulte de négociations entre les responsables politiques et administratifs des collectivités territoriales, les acteurs associatifs, les services de l'État (DRAC et DIREN) et le Comité du Patrimoine mondial. En 1999, elle est mise deux fois en cause : d'abord, la directrice du Conservatoire régional des rives de Loire et des ses affluents (CORELA)<sup>278</sup> souhaite étendre le site plus en aval et, ensuite, le Comité du Patrimoine mondial n'accepte pas qu'il y ait une centrale nucléaire dans le périmètre proposé.

Tout d'abord, la directrice<sup>279</sup> du CORELA remet en question le périmètre dans sa partie aval. Le problème était que « *la limite à l'époque passait au bout de Bouchemaine et de Denée* » et qu'elle coupait « *une entité paysagère* ». Elle résume sa position : « *Je ne pouvais pas être d'accord. Soit on remontait car le tuffeau était bien en amont, au-delà du Ponts-de-Cé, soit il faut aller plus bas, car la limite passe au milieu d'un paysage parfaitement organisé autour de l'inondation* ». Elle souhaite que le site intègre la Corniche angevine entre Chalonnes-sur-Loire et Rochefort-sur-Loire (carte 4.5). La personne chargée du dossier d'inscription à la DRAC Centre<sup>280</sup> autorise le CORELA à proposer une nouvelle limite. Dans le même temps, elle ajoute Fontevraud, commune qui lui est chère pour ses dimensions historiques, artistiques et symboliques. Finalement, les deux responsables administratifs étendent le site Patrimoine mondial aux lieux auxquels ils sont attachés. Chacun construit sa propre définition du paysage en fonction de ses représentations, de son éducation, de sa psychologie et de ses connaissances.

Dans une autre mesure, en 1999, le Comité du Patrimoine mondial rejette la demande d'inscription à cause de la présence d'une centrale nucléaire (Saint-Laurent-des-eaux) dans le périmètre. En France, les écologistes se positionnent aussi contre l'intégration d'une centrale dans le site inscrit au Patrimoine mondial. En « sautant » le XX<sup>e</sup> siècle par la contraction du temps à travers le monument « Loire », l'administration

---

<sup>278</sup> Fondée en 1992 par le Conseil régional des Pays de la Loire et les Conseils généraux de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique, elle a pour mission d'identifier et de préserver les paysages ligériens en région Pays de la Loire.

<sup>279</sup> Nicole Le Nevez, rencontrée le 3 novembre 2010, au siège du CORELA (Nantes) : Secrétaire générale du CORELA depuis septembre 1992.

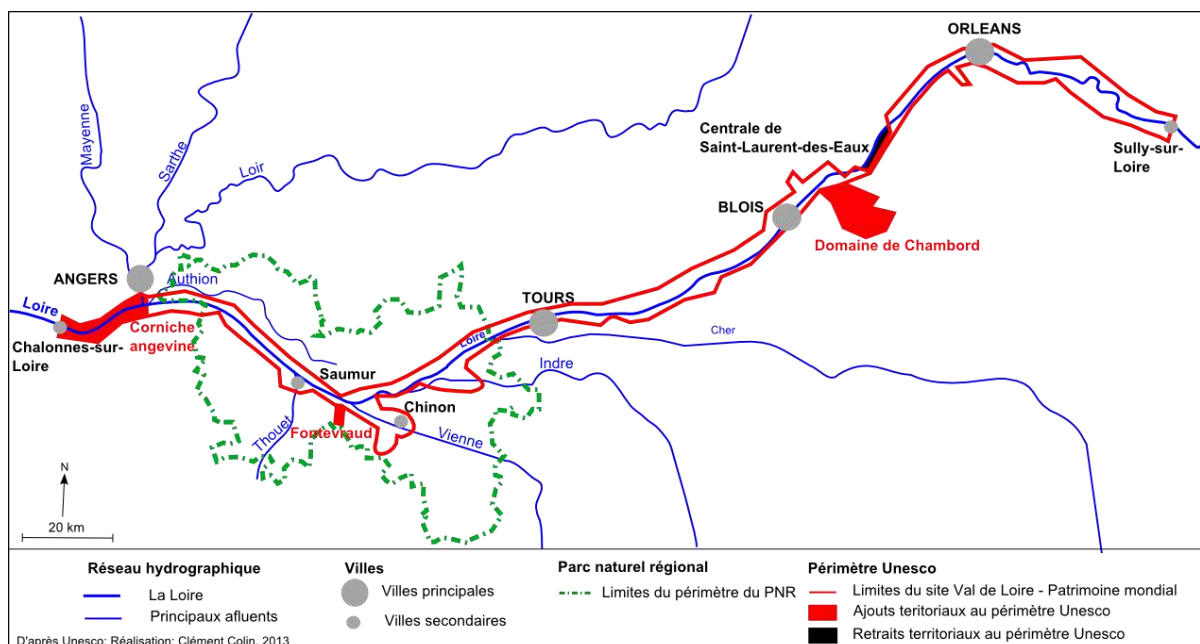
<sup>280</sup> Francis Deguilly, rencontré le 7 juillet 2011, à la DRAC Centre (Orléans) : Aujourd'hui, secrétaire général de la DRAC Centre, il était chargé du dossier d'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial.



de la conservation patrimoniale ferme les yeux sur les constructions récentes. Néanmoins, les centrales nucléaires cristallisent des tensions sociales et politiques. Elles matérialisent des représentations, des mémoires et des imaginaires qui dépassent la simple fonction de production d'énergie électrique. Finalement, après débats et négociations, la seule centrale prévue dans le site (Saint-Laurent-des-eaux, Loir-et-Cher) n'est pas incluse.

Enfin, l'Unesco souhaite équilibrer le nombre de biens inscrits entre pays européens et le reste du monde. Par conséquent, la France propose d'intégrer le domaine du Château de Chambord (déjà Patrimoine mondial) au site Val de Loire pour ne pas augmenter le nombre de biens français.

**Carte 4.6 : Modifications apportées au périmètre Val de Loire-Patrimoine mondial**



Une fois inscrit, la gestion du site est confiée aux collectivités territoriales. Cependant, la patrimonialisation des paysages pose des problèmes de choix d'échelle d'action et de connaissances à transmettre. Nacima Baron-Yellès<sup>281</sup> avance que le principal problème de la patrimonialisation du Val de Loire est l'articulation entre l'approche culturelle et l'approche écologiste du fleuve qui n'est encore pas assez pensée par les institutions (2007, p.161). La *Mission Val de Loire* prend surtout en compte ses

<sup>281</sup> Dans « La Loire Moyenne, paysage culturel ? Intérêts et limites d'une nouvelle notion pour la gestion patrimoniale des territoires », *AEstuarina*, n°10, pp. 155-172.

dimensions historiques, au détriment de l'écosystème fluvial. À partir de 2008, l'État intervient pour mettre en place un plan de gestion<sup>282</sup> « concerté » entre l'ensemble des acteurs territoriaux concernés. La personne qui en est chargé à la DREAL Centre résume sa mission : « *il faut protéger et valoriser la valeur universelle exceptionnelle* ». Le plan propose un recensement des « modèles paysagers » du Val de Loire. Pour les protéger, le service étatique s'appuie sur une réglementation et des lois déjà existantes dans beaucoup de communes : Secteurs sauvegardés ou Aires de valorisation du patrimoine (anciennement ZPPAUP) pour les villes et sites classés ou inscrits, zone de protection spéciale pour les sites ruraux. Cependant, les critères de sélection des sites à réglementer restent relativement flous et peu définis. Thierry Moigneu (DREAL Centre) explique qu'« *il faut qu'il y ait quelque chose qui donne la sensation que la protection s'impose, quand vous êtes dans un paysage... ça s'impose de soi-même* ». Les choix de protection du paysage restent du domaine du sensible. Par conséquent, la réglementation du patrimoine du passé (le paysage) est loin de faire l'unanimité.

De leur côté, les régions Centre et Pays de la Loire veulent « mettre en exposition »<sup>283</sup> les paysages ligériens. À partir de 1995, elles aménagent des pistes cyclables le long du fleuve de l'estuaire de la Loire à Nevers. Aujourd'hui, la *Loire-à-vélo* fait 800 km de Saint-Brévin-les-Pins (rive en face de Saint-Nazaire) jusqu'au bec d'Allier (en amont de Nevers). Les régions veulent promouvoir un nouveau type de tourisme tourné vers la nature et les pratiques sportives. Le plan Loire soutient cette initiative qui est désormais inscrite au volet « tourisme ». Il est d'ailleurs envisagé d'étendre les pistes cyclables aux affluents de la Loire. Finalement, la patrimonialisation du Val de Loire résulte de deux processus : sa réglementation et sa valorisation. Tandis que la première répond à des enjeux de protection des paysages, l'autre renvoie à des intérêts économiques de développement touristique. Les pratiques sportives restent le seul moyen trouvé par les collectivités territoriales pour donner un nouveau sens à l'espace fluvial.

---

<sup>282</sup> Thierry Moigneu, rencontré le 5 juillet 2011, au siège de la DREAL Centre (Orléans-La Source) : Chef du département Aménagement durable du territoire depuis 2008 et chargé du suivi du Plan de Gestion du Val de Loire inscrit au Patrimoine Mondial.

<sup>283</sup> Expression empruntée à Jean Davallon dans *Le don du patrimoine, une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Lavoisier, Paris, 2006, 222 p.

## Conclusion

Par l'action conjointe de multiples acteurs, le Val de Loire devient un « monument » matérialisant plusieurs mémoires du passé : l'activité batelière, l'agriculture et les mouvements artistiques de la Renaissance (avec notamment l'apparition du « jardin à la française »). Les choix de délimitation et de définition de l'objet patrimonial s'effectuent à partir des représentations et des attentes de chacune des personnes concernées par le processus. Aujourd'hui, le rôle des gestionnaires du site est de protéger le patrimoine du passé des évolutions présentes (étalement urbain, dégradation du bâti...).

### III. Identifier et comprendre l'estuaire de la Loire

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les ingénieurs des Ponts et Chaussées, les acteurs politiques et économiques de Nantes considèrent que la « Basse-Loire » (ancien nom de l'estuaire) est un axe industrialo-portuaire à aménager. Depuis les années 1990, les responsables politiques et économiques nantais s'intéressent au territoire estuarien. La fermeture des chantiers navals, les changements de l'hydrosystème estuarien et la construction métropolitaine de Nantes-Saint-Nazaire sont les principales raisons évoquées par mes interlocuteurs.

#### 1. Fermeture des chantiers navals et conflits patrimoniaux

En 1987, la fermeture des chantiers navals (carte 4.6) marque l'achèvement des mutations industrielles nantaises commencées dans les années 1970. Dans un premier temps, la friche industrielle (concession de la chambre de commerce et de l'industrie) devait être remplacée par une cité internationale des affaires (de Graveleine, 2009, p.43). Cependant, une quinzaine d'associations d'anciens ouvriers de la construction navale se regroupent pour protéger les différentes « traces » des mémoires ouvrières<sup>284</sup>.

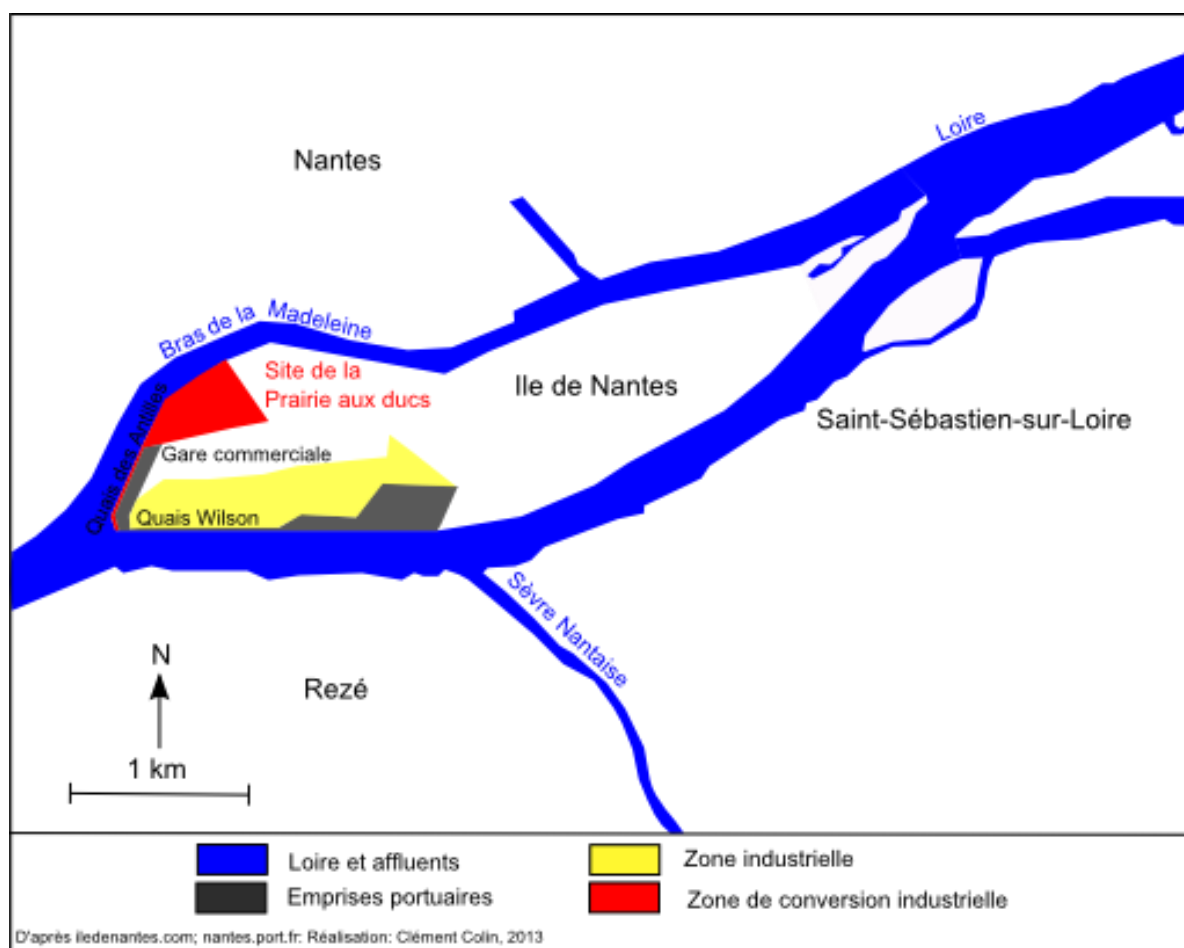
---

<sup>284</sup> Plans, outils, photographies, vidéos, documents administratifs, comptes rendus des comités d'entreprises.

## 1.1 Des associations pour défendre le patrimoine des chantiers

Dans le contexte de l'élection municipale de 1989, le projet de cité internationale des affaires cristallise les tensions politiques et sociales. La DRAC et les Architectes de bâtiments de France se mobilisent pour sauvegarder les cales, les quais, le bâtiment de direction et la grue « Titan »<sup>285</sup>. L'association « Nantes la Bleue »<sup>286</sup> complète et soutient leurs actions par ses travaux sur l'histoire des relations entre la ville et le fleuve (Peyon, 2000, p.117). Les revendications des « anciens de la navale » s'élargissent progressivement à l'ensemble de la ville et s'imposent dans l'agenda politique.

Carte 4.7 : Site de la Prairie aux ducs (Nantes)



<sup>285</sup> « Titan » est le nom d'un modèle de grues produites par la société Joseph Paris, basée à Nantes.

<sup>286</sup> Elle se compose d'amoureux du port et de responsables politiques qui s'appuient sur les votes ouvriers.

Candidat à la mairie, Jean-Marc Ayrault<sup>287</sup> se prononce en faveur de la sauvegarde de la friche industrielle. Néanmoins, une fois élue, la nouvelle municipalité ne sait que faire du site : la rétrocession des espaces portuaires pose des problèmes juridiques et la restauration du bâti nécessite un budget conséquent. De plus, la municipalité s'est déjà engagée dans des projets urbains coûteux tels que le réaménagement du Cours des Cinquante Otages et la construction de la seconde ligne de tramway. Rien est fait pour le site abandonné jusqu'au second mandat de Jean-Marc Ayrault en 1995.

## 1.2 Des rives transformées en espaces de loisir

Après la fermeture des chantiers et la désindustrialisation progressive des bords du fleuve, l'attribution d'une nouvelle fonction à la Loire suscite des tensions entre, d'un côté, les décideurs politiques et les aménageurs de l'Île de Nantes et, de l'autre, les « associations de la navale ». Tandis que les premiers veulent lui donner une dimension paysagère en aménageant ses rives en espaces piétonniers, les secondes n'acceptent pas de voir l'ancien site des chantiers devenir un espace de loisir sans référence au passé industriel de la ville. Elles font alors « pression » sur les décideurs politiques et les aménageurs pour qu'ils préservent leurs patrimoines (grues, cales, quais, bâtiments...). En 1995, Jean-Marc Ayrault lance une étude sur l'avenir du site. Réalisée par Dominique Perrault<sup>288</sup> et François Grether<sup>289</sup> (1991-1994), l'étude préconise une action à l'échelle de l'Île de Nantes. La maquette du projet, exposée en 1995, est critiquée par les associations de la navale qui regrettent que le patrimoine industriel ne soit pas suffisamment valorisé (Chasseriau, Peyon, 2004, p.46). Réélue en 1995, la municipalité crée des comités consultatifs de quartier pour échanger avec les habitants à propos des projets urbains. Les associations de la navale utilisent les comités pour influencer les choix d'aménagement de la partie ouest de l'île (carte 4.6).

---

<sup>287</sup> Socialiste, conseiller général de Loire-Atlantique (1976-1982), maire de Saint-Herblain (1977-1989) puis maire de Nantes (1989-2012) et député depuis 1988. Depuis 2012, il est Premier ministre de François Hollande.

<sup>288</sup> Architecte-urbaniste français, reconnu internationalement pour la Bibliothèque nationale de France (1989).

<sup>289</sup> Architecte-urbaniste français qui a participé notamment aux projets d'Euralille et de Lyon Confluence.

En décembre 1999, la ville retient l'équipe d'Alexandre Chemetoff<sup>290</sup> et de Jean-Louis Berthomieu<sup>291</sup> pour penser l'aménagement de l'île (en particulier l'espace industrialo-portuaire abandonné). Dès 2007, les anciennes nefs des chantiers accueillent le groupe *Royal de Luxe*<sup>292</sup> et les hangars dits « à bananes », anciens entrepôts appartenant à l'autorité portuaire, sont convertis en restaurants, boîtes de nuits, cafés et bars (de Graveleine, 2009, p.39). La société d'aménagement de la métropole ouest Atlantique (SAMOA)<sup>293</sup> réalise aussi des promenades autour de l'île et un « jardin paysager » à la place de l'ancien site industriel. Seules quelques « traces » architecturales (les deux grues « Titan » sauvegardées) rappellent le passé industriel (Photo 4.3).

**Photo 4.3 : Les grues « Titan » sauvegardées**

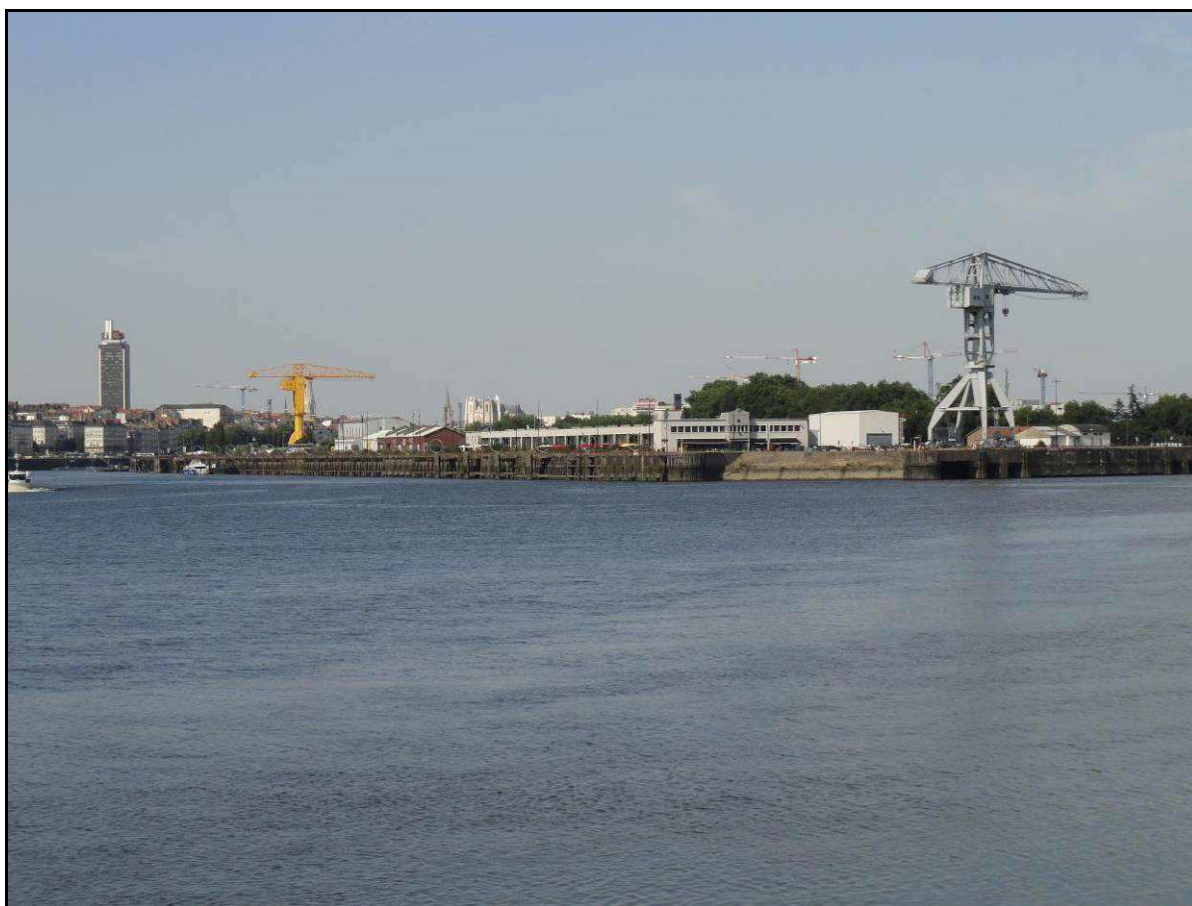


Photo de Clément Colin, juin 2010.

---

<sup>290</sup> Architecte, urbaniste et paysagiste français, il réalise des études et des opérations de maîtrise d'œuvre associant parfois dans une même réalisation architecture, construction, urbanisme, espaces publics et paysage.

<sup>291</sup> Architecte-urbaniste, il participe activement à l'aménagement de l'Île de Nantes.

<sup>292</sup> Fondée en 1979, *Royal de luxe* est une compagnie de théâtre de rue française (basée à Nantes depuis 1992). Les « Machines de l'île » sont un espace d'exposition des machines créées par la compagnie (nantes.fr).

<sup>293</sup> Fondée en 2003, elle a pour rôle le suivi de projet urbain de l'Île de Nantes

Même si de nombreux bâtiments sont sauvegardés, les associations de la navale sont opposées à la conception de la patrimonialisation des « aménageurs »<sup>294</sup>. Elles veulent donner un sens social et politique à la sauvegarde du patrimoine industriel. À travers lui, elles cherchent à transmettre leur conception de la « culture ouvrière »<sup>295</sup>. Au contraire, la ville de Nantes s'intéresse au patrimoine dans la mesure où il peut servir de support marketing à la ville. Un chef de projet<sup>296</sup> de la SAMOA précise la démarche : « *On est pour la conservation de certains éléments et vocabulaires existants mais ce n'est pas pour faire des éléments vides* ». Les anciens bâtis industriels deviennent des éléments du paysage fluvial. Par ailleurs, ils ne doivent plus renvoyer aux mémoires du passé mais à des imaginaires présents construits à partir de leur nouvel usage (restaurants, jardins, machines). Les rives de la Loire ne sont plus des espaces industriels mais de loisirs. Le fleuve n'est alors plus un outil de travail pour les industries : il appuie la politique marketing de la ville. Finalement, la ville de Nantes prend exemple sur les projets de reconversion des sites industrialo-portuaires des villes de Boston ou Baltimore initiés dans les années 1970-1980 et progressivement reproduits dans plusieurs villes européennes. Durant les années 1990, la ville de Nantes n'est pas la seule à mener de telles reconversions de sites : Lyon effectue la même démarche avec son projet de la Confluence. De nouveaux espaces publics sont créés le long de la Saône et de nouveaux édifices sont construits pour mêler bureaux, activités tertiaires et logements. Tout comme à Nantes, des « traces » du passé industriel sont conservées sur l'ancien port Rambaud. De nombreuses villes se trouvent face à des sites industrialo-portuaires abandonnés en leur centre-ville et les réponses apportées sont relativement similaires : reconversions de bâtiments en restaurants ou en lieu de culture, aménagement d'espaces piétonniers, développement de la vie nocturne, constructions de logements et d'immeubles pour accueillir des entreprises de haute technologie et tertiaire.

---

<sup>294</sup> Les conflits à propos de la mémoire de la navale de l'île de Nantes sont abordés par Amélie Nicolas dans *Usages sociaux des héritages industriels et portuaires et enjeux de mémoire à l'épreuve du projet urbain ; le cas du projet "Île de Nantes"*, thèse de sociologie sous la direction de Véronique Guienne, Université de Nantes, soutenue en 2009.

<sup>295</sup> Propos tenus par Gérard Tripoteau, rencontré le 17 janvier 2011, à la Maison des hommes et des techniques (Nantes) : employé retraité et syndiqué des chantiers navals de Nantes, aujourd'hui président de l'AHCNN.

<sup>296</sup> Olivier Tardy, entretien téléphonique, le 17 mai 2011.

## 2. Protection et restauration des zones humides de l'estuaire

Dans les années 1990, les acteurs politiques et économiques de l'estuaire prennent conscience des effets négatifs des aménagements du fleuve. Plusieurs constats les poussent à s'intéresser plus en détail à l'hydrosystème estuarien : la remontée du sel oblige Nantes à déplacer les stations de pompage de quatorze kilomètres plus en amont, des poissons morts sur les rives nantaises durant l'été rendent peu attractifs les nouveaux espaces urbains le long du fleuve et l'envasement pose problème aux industriels. De 1995 à 2000, l'*Association communautaire de l'estuaire de la Loire* (ACEL)<sup>297</sup> lance des études pour modéliser les évolutions hydrologiques<sup>298</sup>. Pour cela, elle fonde la *Cellule de mesures et de bilans* (CMB)<sup>299</sup> dès 1998. En 2006, à partir des résultats obtenus, le conseil d'administration<sup>300</sup> du « GIP Loire estuaire » (nom de la CMB à partir de 2004) décide de restaurer certaines vasières (Staebler, 2007, p.13). Parallèlement, les associations écologistes réclament la protection des zones humides face aux projets d'aménagement de l'autorité portuaire. La restauration des vasières ne peut se faire sans la collecte de connaissances et de mémoires provenant des agriculteurs (syndicat de marais : carte 4.8), des pêcheurs et des chasseurs. Les marais, ses exploitants et ses utilisateurs deviennent alors des objets d'études pour comprendre le territoire estuarien.

---

<sup>297</sup> Fondée en 1985, elle comprend la région Pays de la Loire, le département de Loire-Atlantique, les CCI de Nantes et Saint-Nazaire, Nantes Métropole, la communauté d'agglomération de Saint-Nazaire, le Grand port maritime de Nantes-Saint Nazaire et l'Union maritime Nantes ports (UMNP).

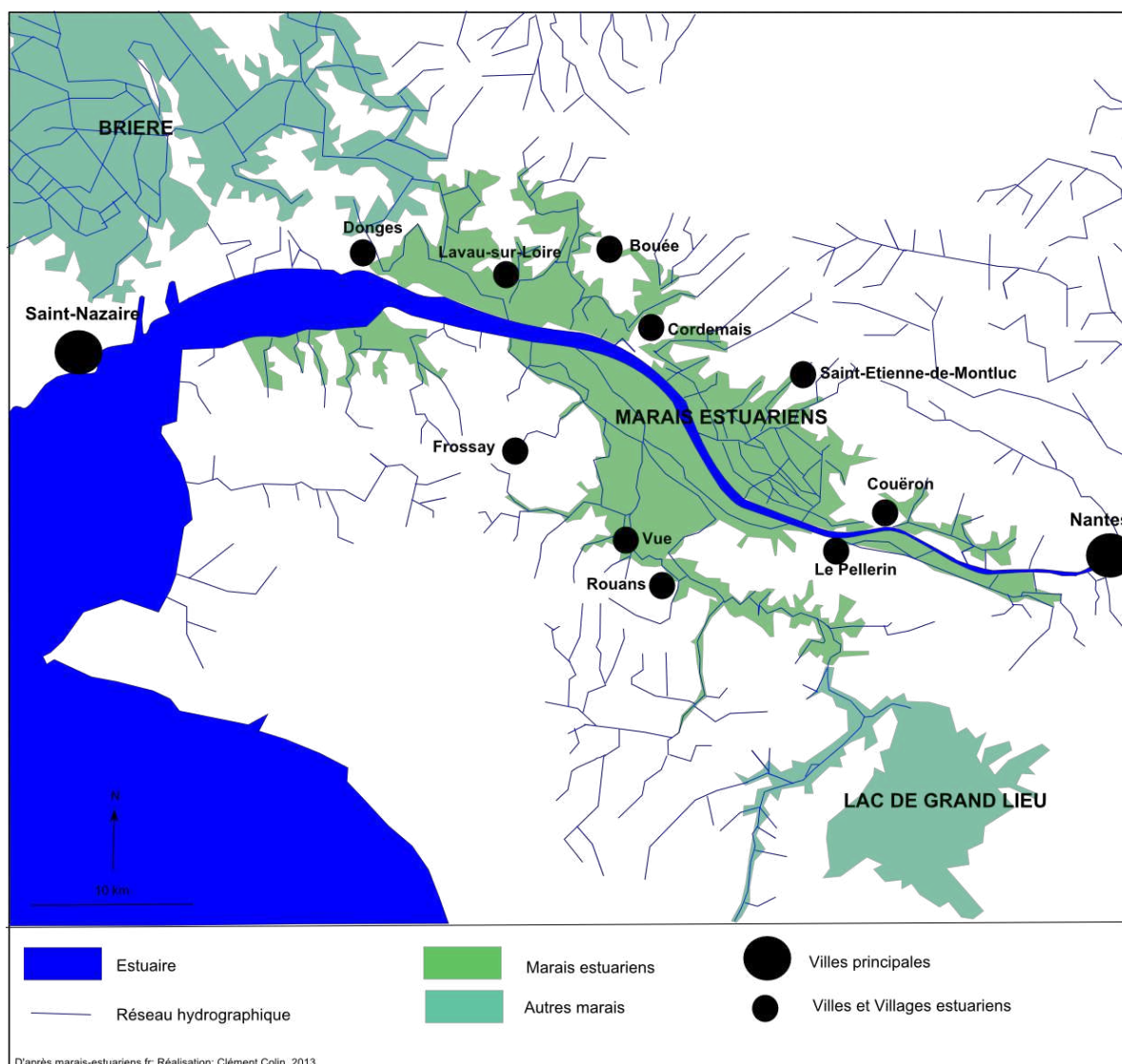
<sup>298</sup> Les problèmes sont : la remontée de l'onde de marée de 30 km en amont de Nantes menace les activités agricoles et oblige au déplacement des stations de pompage d'eau potable, l'augmentation du bouchon vaseux rend plus difficile et coûteux le dragage des chenaux, l'accélération des courants endommage plus rapidement les quais et les berges, et la diminution des vasières dégrade la biodiversité estuarienne (Staebler, 2007, p.6).

<sup>299</sup> D'abord pour sensibiliser les acteurs territoriaux aux évolutions négatives de l'estuaire, puis pour développer et modéliser des scénarios pour résoudre les problèmes. Le GIP Loire estuaire accumule, analyse, synthétise et transmet les nombreuses données existantes à propos de l'estuaire aux membres de son comité.

<sup>300</sup> Composé de l'État et ses établissements publics, la région, le département, Nantes-métropole, la communauté d'agglomération de Saint-Nazaire, les CCI de Nantes et Saint-Nazaire, l'Union maritime de la Basse-Loire.



Carte 4.8 : Situation des marais estuariens



## 2.1 Protéger les vasières face à l'autorité portuaire

Le conflit « Donges-est » (1994-2009) oppose l'autorité portuaire aux écologistes et utilisateurs de l'estuaire (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs). Le projet du port prend pour cible les zones humides de Lavau-sur-Loire, à l'est de la raffinerie de Donges : il comprend l'aménagement de quais et le remblaiement de vasières. En 1977, lors des premières études, l'État, le conseil régional, les municipalités de Nantes et de Saint-Nazaire sont de fervents soutiens de l'autorité portuaire. Suite à un désaccord du ministère du budget, les travaux sont reportés. Quelques années plus tard, en 1990, le secrétaire d'État à l'environnement charge l'Association pour l'environnement de l'estuaire de la

*Loire*<sup>301</sup> (APEEL) d'analyser les conditions d'application des directives européennes. Les conclusions de l'étude soulignent que « Donges-est » n'est pas compatible avec les nouvelles réglementations (Guillotreau, Choblet, Desprès, 2009, p.200). Cependant, l'autorité portuaire réaffirme sa volonté d'étendre les quais. La décision se heurte aux pêcheurs, aux chasseurs, aux agriculteurs et aux écologistes qui désignent les techniques de chenalisation et de remblaiement responsables des perturbations écologiques de l'estuaire. Les opposants sont soutenus par la Commission européenne qui demande au gouvernement<sup>302</sup> la mise en place d'une zone de protection spéciale (ZPS)<sup>303</sup>.

Un militant écologiste<sup>304</sup> de l'association *Bretagne Vivante*<sup>305</sup> explique que « *ce qui était choquant c'était la transformation en profondeur de la vocation des zones humides pour les aménagements portuaires et industriels* ». Il estime que l'extension portuaire serait l'aménagement de trop qui dénaturerait complètement l'estuaire de la Loire et modifierait davantage son fonctionnement. En réalité, la décision d'aménager les vasières de Lavau-sur-Loire est prise à un moment où les associations écologistes sont déjà structurées et organisées. Leur victoire contre le projet de l'EPALA leur donne une raison de contredire les ambitions de l'autorité portuaire. De plus, les lois françaises et les directives européennes vont dans le sens de leurs revendications et les aident à argumenter contre le projet. Néanmoins, le combat des écologistes se fonde aussi sur un autre enjeu que la protection des vasières de l'estuaire : il s'agit de faire « *exister le territoire* »<sup>306</sup> face à l'autorité portuaire. Par l'utilisation du verbe « exister », le militant écologiste estime que l'estuaire de la Loire n'est pas considéré comme un territoire par les décideurs nantais, le port autonome et les industriels qui ne voient en lui qu'un couloir de navigation pour atteindre la mer. Par leur lutte, les écologistes veulent montrer à ces acteurs territoriaux que d'autres activités et

---

<sup>301</sup> Fondée en 1984 avec pour mission de prolonger les travaux sur l'état de l'environnement de l'estuaire menés par le Comité scientifique pour l'environnement de l'estuaire de la Loire (CSEEL), mis en place par l'autorité portuaire en 1980. Les financeurs de l'APEEL sont le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire, la CCI de Loire-Atlantique, le conseil général, le conseil régional, les villes de Nantes et de Saint-Nazaire. Ses membres sont composés à part égal d'élus, des agents des services de l'Etat et les usagers du fleuve (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs) (Guillotreau et al., 2009, p. 200).

<sup>302</sup> Après multiple pressions, le gouvernement l'autorise en 1996. Elle représente 17 700 hectares.

<sup>303</sup> Issue de la directive européenne relative à la conservation des oiseaux sauvages, elle s'accompagne de mesures de gestion et de protection répondant aux objectifs de la directive.

<sup>304</sup> Jean-Pierre Gouret, rencontré le 10 mai 2011 au local *Bretagne vivante* de Nantes : membre bénévole de Bretagne Vivante à Nantes, il est aussi conférencier au sein de la société Finist'mer qui propose des « croisières » sur l'estuaire.

<sup>305</sup> Association fondée en 1959 par des finistériens géographes et des biologistes, elle agit sur les quatre départements de Bretagne et la Loire Atlantique et a pour objet la défense de l'environnement en Bretagne et Loire-Atlantique. Elle a participé aux luttes écologistes dans l'estuaire de la Loire aux côtés de *Loire Vivante*.

<sup>306</sup> Propos tenus par Jean-Pierre Gouret, militant-bénévole de Bretagne vivante, rencontré le 10 mai 2011 (Nantes).

d'autres pratiques de l'estuaire existent à côté de celles qui sont liées aux industries et au port.

Cependant, dans les années 1990, une majorité de responsables politiques, les agents des services de l'État et les ingénieurs des Ponts et chaussées continuent à soutenir le projet car ils attendent des retombées économiques. De plus, malgré les objectifs de protection des zones humides, le plan Loire (signé en 1994) approuve le projet Donges-est<sup>307</sup> dans la mesure où, en contrepartie, l'autorité portuaire doit remettre au Conservatoire du littoral 1500 hectares de terrains et promet des mesures compensatoires (notamment la reconstitution de vasières). En 2003, le préfet de Loire-Atlantique signe l'autorisation pour la première phase des travaux malgré un avis réservé de la DIREN et défavorable d'IFREMER<sup>308</sup> (Dougé, 2009, p.79).

De 2006 à 2009, les associations écologistes tentent de faire annuler l'extension portuaire par voie judiciaire. Elles insistent sur son incompatibilité avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne (1996) et les directives européennes. Elles revendiquent aussi plus de mesures compensatoires. En 2008, une fuite d'hydrocarbure de la raffinerie Total sert d'argument aux adversaires du projet pour montrer la vulnérabilité des zones humides de l'estuaire. Finalement, après la réforme portuaire de 2008<sup>309</sup>, le Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire élabore un plan stratégique intégrant certaines revendications des écologistes : conteneurisation plus en aval (Saint-Nazaire) et cabotage en amont. La crise économique de 2008 influence aussi ce choix au vu de la perte d'activité du port. En juin 2009, Jean-Louis Borloo, ministre en charge de l'environnement, annonce l'abandon de « Donges-est » et propose la mise en place d'une réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Loire.

Le contexte social, juridique, politique et économique favorise la victoire des écologistes contre le projet « Donges-Est ». L'abandon des projets d'aménagement marque une nouvelle étape pour l'estuaire de la Loire. Les responsables politiques et économiques nantais ne voient plus ce territoire seulement comme un couloir commercial et industriel mais aussi comme un espace habité où les autres usages de l'espace fluvial

---

<sup>307</sup> Le projet est encore une fois validé dans le cadre du second plan Loire (2000-2006).

<sup>308</sup> Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, fondé en 1984 par l'État.

<sup>309</sup> La loi du 4 juillet 2008 a pour objectif de redynamiser et rendre plus compétitive l'activité des ports français en leur conférant un nouveau statut de Grand port maritime (pour sept ports autonomes sur la façade maritime).

(agriculture, pêche, chasse...) doivent être pris en compte pour le bon fonctionnement de l'hydrosystème de l'estuaire.

## 2.2 Des pratiques à conserver et à perpétuer

Interrogé à propos du projet de « réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Loire », le militant<sup>310</sup> de *Bretagne Vivante* s'exclame : « *il faut que cet estuaire vive, il y a une agriculture qui doit vivre, il faut de l'activité humaine !* ». Bernard Prud'homme Lacroix (GIP Loire estuaire) suit le même raisonnement lorsqu'il dit que « *c'est une agriculture essentielle car c'est grâce à elle qu'on entretient les 1700 km de petits réseaux que l'on trouve ici* » et que « *si vous supprimez l'agriculture, vous aurez des milieux qui vont se fermer, se banaliser et qui, au niveau écologique, seront moins intéressants* ». Il rejoint alors les propos de l'écologiste de *Bretagne Vivante* lorsqu'il affirme qu' « *il faut une présence humaine et ce n'est pas la collectivité locale qui va se mettre à restaurer et entretenir tout* ». De la même manière, la personne chargée de la communication<sup>311</sup> du *Syndicat intercommunal de chasse au gibier d'eau de la basse Loire nord* (SICGEBLN)<sup>312</sup> assure que si le milieu estuarien n'est pas entretenu, « *il ne pourra plus y avoir de pratiques que ça soit chasse, agriculture ou autre* » et les zones humides risquent de connaître « *un appauvrissement de la faune et de la flore* ». Je rejoins les propos de Nacima Baron-Yellès<sup>313</sup> lorsqu'elle avance que protéger des écosystèmes « modifiés » revient, en quelques sortes à préserver – si ce n'est patrimonialiser – des espaces culturels (Baron-Yellès, 2011, p.8). La plupart du temps, les responsables nantais et les citoyens confondent les sites agricoles avec la Nature. Pour eux, venir à la campagne revient à parcourir un espace sans propriété et donc libre d'accès. Cependant, les marais sont des lieux organisés autour de la production agricole et pour les pratiquer, il est nécessaire de les connaître. On ne peut pas aller où l'on veut et comme on veut sur ces terrains.

---

<sup>310</sup> Jean-Pierre Gouret, rencontré le 10 mai 2011 au local *Bretagne vivante* de Nantes

<sup>311</sup> Samuel Regnaud, rencontré le 21 avril 2011 (Nantes).

<sup>312</sup> Fondée en 1959, l'association fédère neuf communes autour de la chasse pour pérenniser et animer cette activité.

<sup>313</sup> Dans *La nature pour artifice, enquête sur la gestion écologique et paysagère des villes résidentielles d'Europe du sud*, Editions universitaires européennes, Berlin, 2011, 218 p.

**Photo 4.4 : Zones humides entre Boué et Cordemais**



Photo de Clément Colin, juin 2010.

Les zones humides de l'estuaire de la Loire (Photo 4.4) sont aussi des lieux de mémoire. Dans une enquête menée par l'agence Tassili<sup>314</sup> en 2007, une cinquantaine d'acteurs territoriaux de l'estuaire rencontrée (agriculteurs en zone humide, pêcheurs en Loire, chasseurs, responsables économiques, élus, techniciens, journalistes ou artistes) ont chacun une histoire personnelle, une mémoire et des souvenirs associés à la Loire (Aubin, 2007, p.16). Le directeur du GIP Loire estuaire tient des propos similaires chez lorsqu'il dit qu'« *il y a des pêcheurs, des chasseurs qui ont des rapports au fleuve extrêmement forts* » et que « *l'agriculteur sait quand la marée va submerger ses prairies, il sait attirer l'eau, la chasser s'il y en a trop...mais le chasseur, le pêcheur et l'industriel aussi ont ce lien-là avec le fleuve* ». Plus encore, la directrice<sup>315</sup> du *Conservatoire des rives de Loire et de ses affluents* (CORELA) constate qu'« *il y a*

---

<sup>314</sup> Agence spécialisée dans l'accompagnement des processus de concertation de politiques publiques. L'enquête est demandée par le GIP Loire estuaire dans le cadre de l'opération de restauration écologique de l'estuaire. Elle sert à évaluer auprès d'une cinquantaine d'acteurs territoriaux de l'estuaire « à quelles conditions les scénarios à l'étude étaient socialement acceptables » (Aubin, 2007, p.16). Les résultats sont publiés dans « Le sociologue et les estuariens », *Place Publique*, n°3, mai/juin 2007, pp. 15-17.

<sup>315</sup> Nicole Le Nevez, rencontrée le 3 novembre 2010, au siège du CORELA (Nantes).

*un discours sur les caprices de la Loire, on la personnifie* ». Par leurs pratiques quotidiennes, les agriculteurs, les chasseurs et les pêcheurs vivent avec le fleuve car ils dépendent de lui. L'imaginaire associé aux cours d'eau n'est pas chose nouvelle pour eux. Il s'agit cependant d'une découverte pour la majorité des responsables nantais et nazairiens qui ne connaissent que des récits et histoires sur la Loire portant sur la navigation et les « pilotes de Loire ». Cependant, la construction métropolitaine Nantes-Saint-Nazaire les incite à s'intéresser à l'estuaire en tant que territoire et non plus seulement en axe de transport fluvial.

### **3. Métropolisation et découverte de l'estuaire par les « Nantais »**

Dans la continuité des projets de métropole d'équilibre de la DATAR, des travaux de *l'Organisme d'études de l'aire métropolitaine Nantes-Saint-Nazaire* (OREAM)<sup>316</sup> et des prérogatives de la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire (approuvée en 2006), les responsables politiques de Nantes et de Saint-Nazaire présentent l'estuaire de la Loire comme une métropole « durable » faite de « ville » et de « nature ». À partir de 2003, les collectivités territoriales de l'estuaire se regroupent au sein d'un syndicat mixte<sup>317</sup> pour élaborer un Schéma de cohérence territoriale (SCOT)<sup>318</sup>.

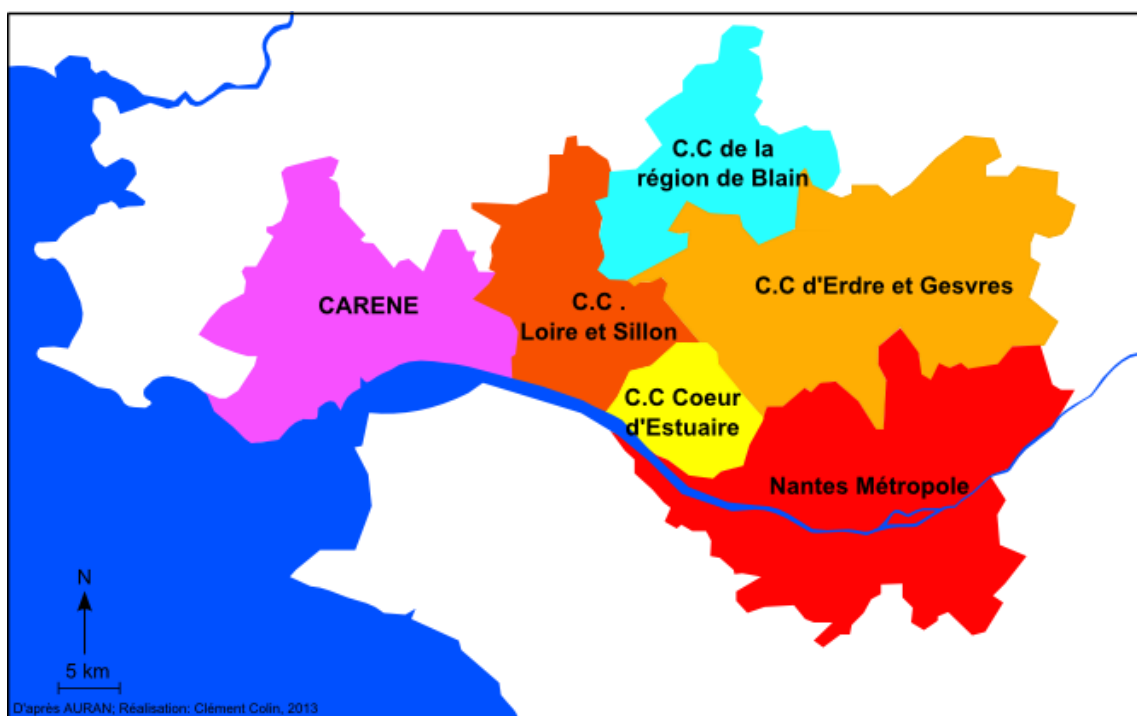
---

<sup>316</sup> Fondé en 1966 par la DATAR pour élaborer le schéma d'aménagement de la métropole Nantes-Saint-Nazaire.

<sup>317</sup> Il rassemble Nantes Métropole, la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne (CARENE), les 3 Communautés de communes entre Nantes et Saint-Nazaire, avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de la région Nantaise (AURAN), de la SAMOA et de l'Agence de développement durable de la région Nazairienne (ADDRN). L'approche de l'estuaire est dominée par celle des villes.

<sup>318</sup> Approuvé à l'unanimité le 26 mars 2007.

Carte 4.9 : Périmètre des intercommunalités dans le SCOT Nantes-Saint-Nazaire



Face aux prévisions de croissance démographique<sup>319</sup>, le syndicat mixte veut structurer le territoire autour de pôles urbains secondaires reliés par le train et la route. Les villes ont des attentes bien plus grandes que la seule organisation du territoire : elles veulent le positionner en « métropole » européenne. Mais, pour cela, elles doivent démontrer qu'elles ont des « fonctions métropolitaines supérieures » : équipements culturels, offres d'événements reconnus internationalement mais aussi offre d'espaces « naturels ». En 2009, les auteurs du document *Eco-Métropole Nantes Saint-Nazaire : construire la ville autour du fleuve*<sup>320</sup> qualifient l'estuaire de « grand parc de la métropole » (2009, p.3). Le directeur du GIP Loire estuaire<sup>321</sup> réagit : « *Mais il ne faut pas appeler ça un parc ! « Vous entendez parc au sens préservation ou au sens... ? » Derrière il y a du monde, c'est vivant !* ». En utilisant l'image de « jardin de la métropole », les responsables politiques des villes affirment que ce territoire est leur propriété. Cette qualification révèle aussi une confusion : les marais ne sont pas de la Nature mais des sites organisés et structurés autour de l'activité agricole. La domination de Nantes sur ce territoire reste centrale dans

<sup>319</sup> Ils partent d'un constat : de 1999 à 2009, 60 000 habitants en plus sont venus s'installer sur le territoire du SCOT et les scénarios prévoient 100 000 habitants d'ici à 2020 (Métropole Nantes-Saint-Nazaire, 2007).

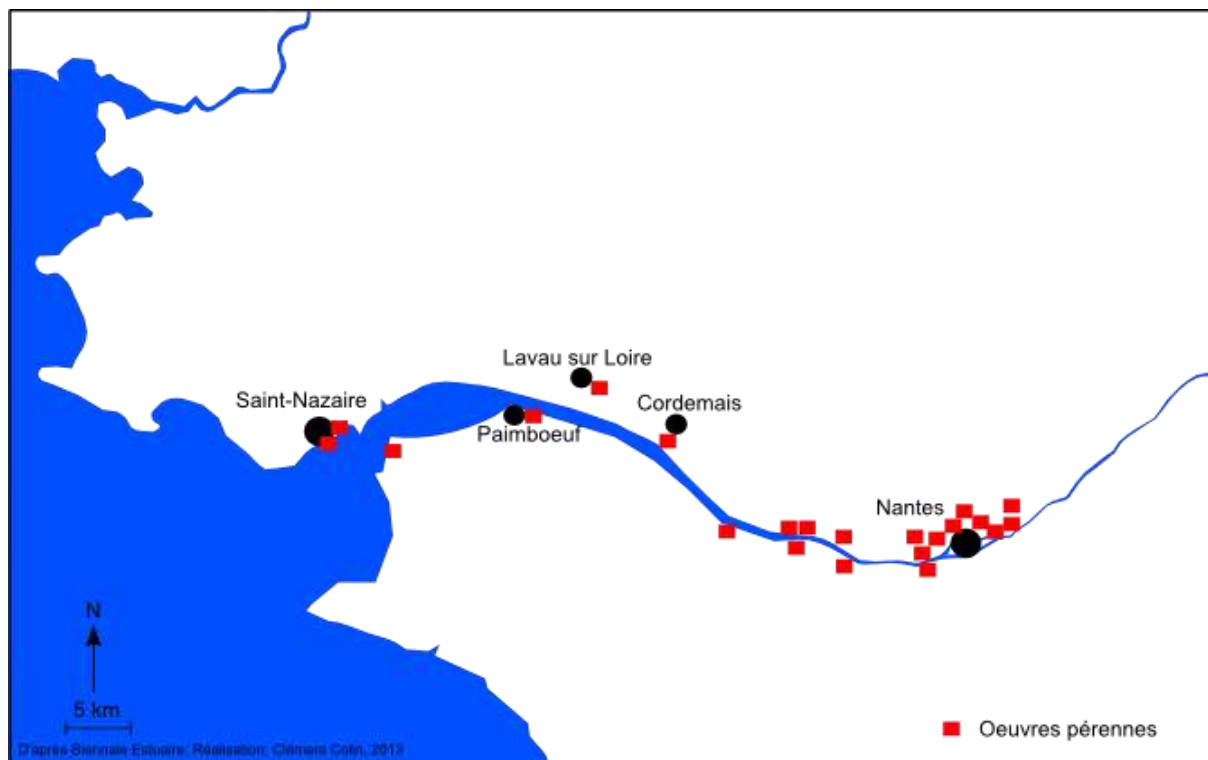
<sup>320</sup> Document publié par le syndicat mixte de la métropole Nantes Saint-Nazaire et rédigé par des agents de Nantes Métropole, de la CARENE, de l'AURAN, de l'ADDRN et de la SAMOA., c'est-à-dire avec une vision clairement citadine de l'estuaire de la Loire.

<sup>321</sup> Bernard Prud'homme Lacroix, rencontré le 8 novembre 2010, au GIP Loire estuaire (Nantes).

les esprits des décideurs politiques. Dans une autre mesure, l'image de « parc » n'est pas utilisée seulement par les villes : les écologistes la défendent aussi lorsqu'ils réclament la mise en place d'une réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Loire (procédure lancée par Jean-Louis Borloo en 2009). De leur côté, les citoyens ne connaissent pas vraiment le territoire estuarien. Associé à la navigation, aux industries et aux marais, l'estuaire ne porte pas d'images attractives. À partir du même constat, la ville de Nantes veut lui donner de nouvelles représentations par l'organisation d'une biennale d'art contemporain.

À l'initiative de Jean Blaise, directeur du « Lieu Unique »<sup>322</sup>, la biennale d'art contemporain « Estuaire » s'étend trois ans – 2007, 2009, 2011 (devenu 2012) – et se compose d'œuvres éphémères et permanentes. Pour éviter tout malentendu, l'équipe organisatrice cherche à sortir des relations de domination politique et économique entre Nantes et l'estuaire de la Loire. La personne chargée de la communication<sup>323</sup> évoque la difficulté « *de montrer que ce n'est pas l'envahisseur nantais qui arrive sur les communes mais que c'est pour découvrir et apprendre des territoires : « racontez moi l'histoire de votre commune et on la transmettra »*. La biennale sert aussi d'outil marketing à Nantes pour faire accepter la construction métropolitaine aux habitants de l'estuaire.

**Carte 4.10 : Répartition des œuvres pérennes de la biennale « Estuaire »**



<sup>322</sup> Scène nationale nantaise au sein de l'ancien bâtiment industriel de la marque LU.

<sup>323</sup> Anne Guillou, rencontrée le 8 janvier 2011, au Lieu Unique (Nantes).



L'événement crée de nouvelles attentes chez les élus de l'estuaire : chacun veut désormais « son œuvre » sur sa commune. Aujourd'hui, la biennale ressemble fortement à une politique de « compensation » économique des aménagements effectués dans l'estuaire pour l'activité portuaire. Mes interlocuteurs sont nombreux à donner l'exemple de la crêperie de Lavau-sur-Loire qui ouvre de nouveau « grâce à la biennale ». En 2009, une enquête menée par l'équipe organisatrice auprès des visiteurs avancent de nombreux chiffres sur les retombées économiques directes (647 012 euros) et indirectes (9 436 963 euros). Cependant, au vu de la répartition des œuvres (carte 4.9) et des données prises en compte par les enquêteurs pour les dépenses réalisées (restauration, hébergement et transport, achats divers), l'effet escompté n'est pas obligatoirement au rendez-vous. Les magasins, les restaurants et les hébergements sont en majorité dans les villes qui, en conséquence, sont les principales concernées. De plus, l'événementiel est éphémère et le « dynamisme économique » créé artificiellement doit être soutenu désormais par les municipalités de l'estuaire qui n'ont pas les moyens de le faire.

## Conclusion

Les mémoires de l'estuaire sont liées à la fois à la navigation, à l'agriculture et à l'industrie. L'État et les responsables politiques nantais veulent adapter le territoire à un nouvel enjeu : sa métropolisation. Par conséquent, ils cherchent à la fois à comprendre son organisation socio-économique et à inventorier son « patrimoine ». Dans l'estuaire de la Loire, ils sont particulièrement intéressés par les marais. Cependant, ils les envisagent en sites naturels à protéger et à valoriser. Ils veulent les utiliser pour constituer une image de campagne-jardin entre deux villes. La biennale « Estuaire » aide à rendre le territoire plus attractif pour les citadins et les visiteurs extérieurs. Dans ce cadre, le patrimoine du passé sert de support pour penser et agir sur les évolutions présentes : évolutions hydrosystémiques, économiques, sociales, politiques...

## IV. Reconstitution des mémoires du haut Rhône

Depuis les années 1990, les élus des communes du haut Rhône coopèrent pour agir en faveur de la restauration et de la valorisation des zones humides. Différents éléments soutiennent leur démarche : la mise en place des « missions d'intérêt général » de la CNR, du programme de restauration écologique et environnementale du Rhône et du plan Rhône (2007-2013). J'aborde les différents mouvements institutionnels, politiques et sociaux qui favorisent la valorisation patrimoniale du fleuve.

### 1. Changement de fonction de la CNR

En 2003, l'État modifie le cahier des charges de la CNR pour ajouter des « missions d'intérêt général »<sup>324</sup>. L'entreprise<sup>325</sup> devient « partenaire » des associations, des entreprises et des collectivités territoriales. Cette évolution prend ses racines au moment de l'abandon du projet du canal Rhin-Rhône dont la CNR était l'aménageur et le concessionnaire. Afin de mieux comprendre les stratégies actuelles de la compagnie, je reviens sur la période de conflit et sur ses conséquences.

#### 1.1 Controverses à propos du projet du canal Rhin-Rhône

À partir d'octobre 1962, l'*Association mer du Nord-Méditerranée* (MDNM) rassemble les maires de la vallée du Rhône et les principaux aménageurs concernés pour promouvoir le projet du canal Rhin-Rhône à grand gabarit<sup>326</sup> (carte 4.10). Soutenu par la communauté européenne, il devient une des priorités du VII<sup>e</sup> plan (1975-1980). En 1978, après enquête publique (1976-1977), l'État désigne la CNR pour l'aménager et l'exploiter. Cependant, les travaux se heurtent à de fortes oppositions provenant des communes de la vallée du

---

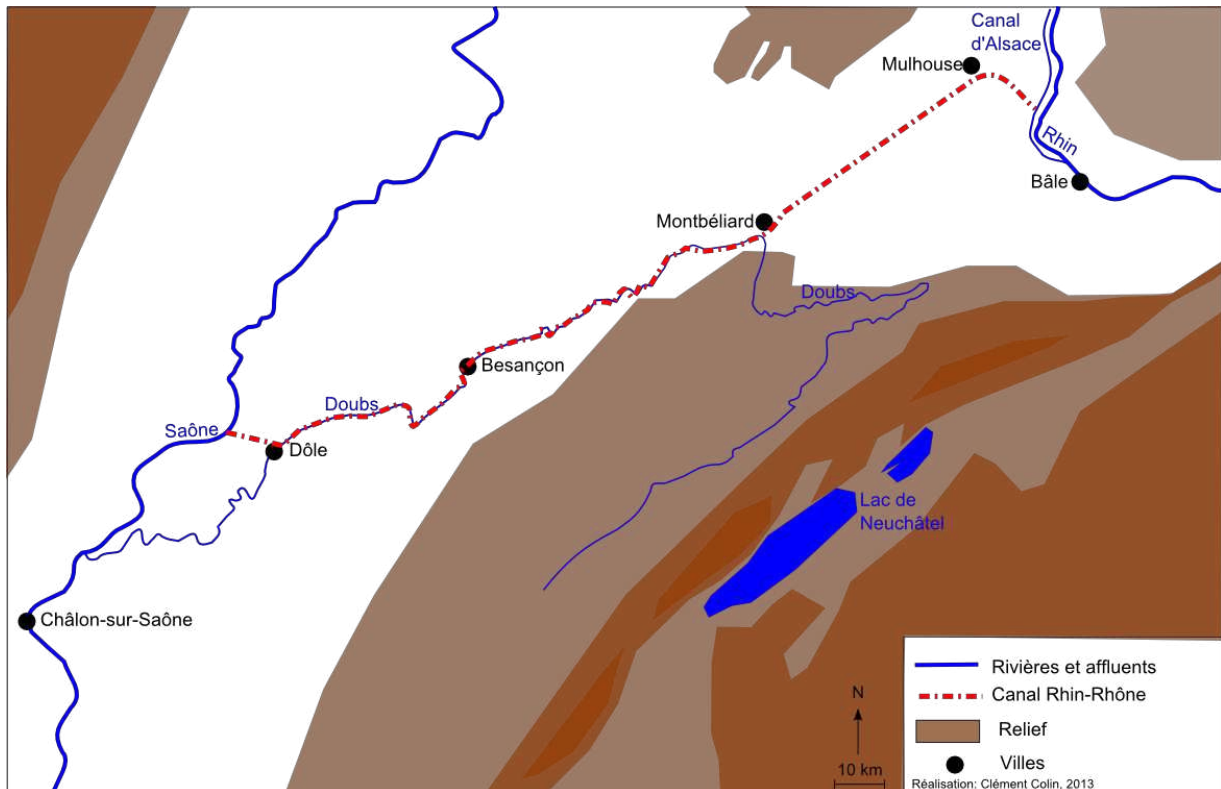
<sup>324</sup> Il s'agit de financements pour aider les collectivités territoriales, les acteurs économiques et les associations dans leur démarche en faveur de l'environnement, du patrimoine, mais aussi de l'amélioration de la navigabilité du fleuve.

<sup>325</sup> Depuis 2003, l'actionnaire principal est GDF-Suez à son capital à hauteur de 49,97%. La caisse de dépôt et de consignation en détient 33,2% et le reste appartient aux collectivités territoriales.

<sup>326</sup> Cependant la liaison entre la Mer du Nord et la Méditerranée n'est pas ambition nouvelle au XX<sup>e</sup> siècle.

Doubs, d'agriculteurs et d'écologistes. En 1988, suite à de nombreux retards pris dans les travaux, la déclaration d'utilité publique est prolongée de dix ans. En 1989, le collectif *Saône Vivante*<sup>327</sup> réunit des écologistes, des chasseurs, des pêcheurs, des responsables politiques et des scientifiques pour s'opposer à la liaison fluviale. Soutenue par la FRAPNA et WWF, il renforce la mobilisation existante<sup>328</sup>.

**Carte 4.11 : Tracé du canal Rhin-Rhône**



Dans les années 1990, Raymond Barre<sup>329</sup>, président de l'association MDNM et maire de Lyon (1995-2001), défend l'intérêt du port Édouard Herriot dont l'activité serait favorisée par le canal. De leur côté, les préfets et le gouvernement soutiennent le projet qui est inscrit dans la loi d'aménagement et de développement du territoire (LOADT) de 1995. Une filiale commune à EDF et à la CNR (*Sorelif Saône-Rhône*) finance les travaux. Cependant, après la publication d'études mettant en cause l'utilité économique du canal, la CNR se trouve progressivement seule à le défendre. De plus, la DIREN, les élus des

<sup>327</sup> Aujourd'hui nommée *Saône-Doubs Vivants - Sundgau Vivant - WWF*, la coordination rassemble 200 associations écologistes, de pêcheurs, de consommateurs, des élus et des scientifiques.

<sup>328</sup> Les personnes opposées au projet se regroupent dans des Comités locaux anti-canal (CLAC) dès les années 1970.

<sup>329</sup> Vice-président de la Commission européenne, chargé de l'économie et des finances (1967-1973), il est nommé premier ministre (1976-1981) par le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing. Il est élu député du Rhône (1981-2002) et maire de Lyon (1995-2001).

communes, le comité scientifique du comité de bassin du Doubs et les écologistes dénoncent les conséquences désastreuses qu'il aurait sur l'écosystème du Doubs. En 1996, Alain Juppé<sup>330</sup> lance une consultation publique qui révèle la forte contestation et qui interroge l'utilité de l'aménagement. En juin 1997, la dissolution de l'Assemblée nationale par Jacques Chirac, Président de la République, conduit la gauche au pouvoir. Appelée au ministère de l'environnement, Dominique Voynet<sup>331</sup> pose l'annulation de la liaison Rhin-Rhône comme condition d'entrée au gouvernement. En 1997, l'abrogation de la déclaration d'utilité publique oblige la CNR à se repositionner en tant que concessionnaire du Rhône et à repenser ses missions.

De la même manière que pour le barrage de Serre-de-la-Fare et « Donges-Est », les luttes écologistes se déroulent dans un contexte social, politique, économique et juridique qui favorise l'abandon des aménagements. L'argument de l'inutilité économique du projet fonctionne dans les trois cas et conduit à son abandon. Comme dans les deux autres cas, la décision a comme conséquence un changement à la fois dans les modes de gestion du territoire concerné et dans les rapports de pouvoir entre les différents acteurs territoriaux.

## 1.2 Nouveaux statuts de la CNR

Depuis la loi de nationalisation de l'électricité (1946), le rôle de la CNR reste ambigu<sup>332</sup>. A partir de 1948, la Compagnie effectue les aménagements, les barrages, les usines et les écluses pour le compte d'EDF qui en assure la gestion et l'exploitation. Cependant, dès les années 1970-1980, la Compagnie n'a plus de raison d'exister car le Rhône français est en grande partie aménagé et les premières contestations apparaissent contre ses projets d'équipement<sup>333</sup>. Le canal Rhin-Rhône vient changer la situation. Le

---

<sup>330</sup> Proche de Jacques Chirac, il est adjoint au maire de Paris de 1983 à 1995. Plusieurs fois ministre dans les années 1980, il devient premier ministre en 1995 jusqu'en 1997, lorsque Jacques Chirac dissout l'Assemblée nationale.

<sup>331</sup> Militante écologiste du Doubs, elle fait partie des fondateurs du parti politique des verts en France. Elle est candidate à la présidentielle pour ce parti en 1995 et en 2007. Elle entre au gouvernement de Lionel Jospin en 1997 en tant que ministre de l'environnement. Elle est maire de Montreuil (93) depuis 2008.

<sup>332</sup> Son maintien est permis grâce au soutien de nombreux maires, députés et sénateurs.

<sup>333</sup> Au début des années 1970, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) prévoit d'implanter une vaste zone industrialo-portuaire de 3000 hectares (Michelot, 1990, p.515) proche du site de la confluence de l'Ain et du Rhône ainsi qu'une liaison avec Lyon, plus en aval, par voie fluviale. Le projet est remis en question par les écologistes, les

directeur du port Edouard Herriot<sup>334</sup> (Lyon) estime que la nouvelle mission est positive pour la CNR car elle « *annule automatiquement l'article 41<sup>335</sup> de la loi de 1946* » et elle « *relégitimise* » l'entreprise dans ses fonctions. Il insiste sur le fait que la Compagnie « *s'est réorganisée et s'est réorientée* » vers le projet « *qui avait été confié par l'État par extension de concession* ». Par le creusement du canal, elle se conforte dans son rôle d'aménageur au service de l'État.

En 1997, l'abandon du projet exigé par le gouvernement remet totalement en question le rôle et l'avenir de la CNR. Par ailleurs, la loi du 10 février 2000<sup>336</sup> relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité lui offre de nouvelles perspectives<sup>337</sup>. En 2000, le gouvernement met en place une mission interministérielle pour la convertir en « producteur d'électricité » au même titre qu'EDF (voir la lettre de mission, annexe 8, p.363). Le directeur du port Édouard Herriot<sup>338</sup> évoque la nécessaire adaptation de la CNR à la nouvelle situation : « *on s'est rendu compte qu'on ne pouvait pas se positionner sur le marché de l'électricité tout seul, il fallait qu'on s'adosse à un producteur plus conséquent que nous et qui avait de la production plus garantie* ». Par conséquent, en 2003, elle transfère 49,9% de son capital à GDF-Suez, avec l'accord de l'État. La décision inquiète les collectivités territoriales rhodaniennes<sup>339</sup> qui, en tant qu'actionnaires, craignent de voir la « rente du Rhône » disparaître sous leurs yeux. Elles se mobilisent dès le 30 juin 1999 pour fonder l'*Association de protection et de réhabilitation du Rhône* (APRON) et exiger des mesures en faveur de la restauration écologique du fleuve. Leurs revendications se font entendre puisqu'en 2003, le nouveau cahier des charges de la CNR intègre des « missions d'intérêt général » (MIG), un budget à destination des communes, des entreprises et des associations<sup>340</sup>.

---

communes concernées, les services de l'Etat ainsi que par le gouvernement. La crise économique et les actions des contestataires conduisent à son abandon. Il s'agit de la première défaite de la CNR.

<sup>334</sup> Philippe Magherini, rencontré le 18 mai 2011, à la direction du Port Edouard Herriot (Lyon) : directeur du port Edouard Herriot à la CNR (2008-2012), et, depuis 2012, responsable des relations institutionnelles pour la gestion de la concession de la Compagnie Nationale du Rhône

<sup>335</sup> L'article 41 de la loi de 1946 prévoit que : « une loi particulière, à intervenir avant le 31 décembre 1946, déterminera les conditions de la liquidation de la CNR et celles dans lesquelles seront assurés les services autres que celui de l'électricité confiés à cette compagnie par la loi du 27 mai 1927 » (Giandou, 1999, p.121).

<sup>336</sup> En application de la directive 92/CEE du 19 décembre 1996

<sup>337</sup> Désormais, la production et distribution électrique peut être confiée à des entreprises indépendantes.

<sup>338</sup> Philippe Magherini, rencontré le 18 mai 2011, à la direction du Port Edouard Herriot (Lyon)

<sup>339</sup> Communes, établissements publics intéressés par l'électricité produite et les départements (notamment le Rhône et les Bouches-du-Rhône) (voir chapitre 3).

<sup>340</sup> Pour la navigation, il est prévu l'amélioration de la qualité de service pour les transports fluviaux, l'augmentation du nombre de plateformes portuaires, le développement du tourisme fluvial et de la navigation de plaisance (notamment une mise en navigabilité du Haut Rhône pour la plaisance). Pour l'environnement, il est envisagé : des débits réservés plus généreux, une plus grande attention à la gestion des eaux et des milieux aquatiques (notamment

Par ailleurs, les mesures de compensations imposées par l'État servent aussi les intérêts de la CNR qui les utilise comme outil marketing : en plus de produire de l'hydroélectricité tout en ayant un nouveau rôle dans la vallée du Rhône, la Compagnie peut dorénavant se présenter en garante du bon fonctionnement du fleuve et de sa valorisation patrimoniale. Pour le directeur du patrimoine fluvial<sup>341</sup>, les missions d'intérêt général « reposent sur un principe de partage de la richesse ». Il présente la Compagnie comme une entreprise sensible aux préoccupations des collectivités territoriales et des habitants. Par les missions, la CNR retrouve aussi sa fonction première : une structure constituée à l'initiative d'élus locaux pour faire du Rhône une ressource territoriale. Longtemps restreinte à aménager le fleuve pour la production hydroélectrique et nucléaire d'EDF, elle tient aujourd'hui un discours prônant son rôle dans l'accompagnement des acteurs publics. Luc Levasseur (Direction CNR) affirme que « vous ne pouvez pas avoir une activité comme la nôtre sans être en adéquation avec le territoire et avec les politiques économiques du territoire ». Il part donc du principe qu'il est « normal » pour un producteur d'hydroélectricité de tenir compte à la fois de l'environnement et des modes de vie des habitants des territoires concernés par les aménagements. Cependant, ce type de propos est relativement nouveau. Le même interlocuteur se rappelle que la Compagnie « voit apparaître les questions environnementales dans les années 1970-1980 et [qu'elle] y est confrontée ». Il ajoute ensuite que « [ces questions] sont traitées selon les sensibilités des différentes époques ». Dans ces années, elle était le seul décideur des aménagements à effectuer dans le périmètre de sa concession. À l'inverse, aujourd'hui, la fin de sa concession prévue en 2023 pousse l'entreprise à être « partenaire » des collectivités territoriales. Les missions d'intérêt général sont en quelque sorte une contrepartie à la continuité de son activité.

## 2. Restauration des lônes du haut-Rhône

Parallèlement à ces évolutions, la restauration écologique des lônes<sup>342</sup> devient un problème politique défendu par les associations écologistes, le comité de bassin du Rhône

---

dans le cadre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et la restauration de l'environnement et du patrimoine naturel et historique lié au Rhône. Enfin, il est spécifié de prendre en compte la volonté des collectivités territoriales d'être mieux intégrées aux choix d'aménagement du Rhône et de sa vallée (CNR, 2008).

<sup>341</sup> Luc Levasseur, rencontré le 14 avril 2011, au siège de la CNR (Lyon).

<sup>342</sup> Je reprends la définition de Claude Amoros et de Marc Zylberblat : « Les lônes sont des écosystèmes d'eaux calmes qui résultent du recoupement naturel et artificiel de chenaux fluviaux. Elles peuvent être déconnectées en permanence au fleuve soit par leur extrémité aval, soit par leurs deux extrémités, ou seulement lors des crues.

et certains élus locaux. En 1998, le gouvernement met en place un programme décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône<sup>343</sup>. Il vient appuyer les démarches déjà existantes dans le haut Rhône.

## 2.1 Formation du Syndicat du Haut Rhône

Les inondations de 1990 font prendre conscience aux acteurs politiques du haut Rhône de leur intérêt à réfléchir ensemble au fonctionnement du fleuve et à une meilleure prise en compte de ses aléas. Onze communes de Savoie se rassemblent au sein d'un syndicat intercommunal de protection des berges et collaborent avec des structures similaires dans l'Isère et dans l'Ain. En 1991, elles commandent une étude hydrologique et écologique et, en 1994, elles élaborent un schéma de gestion du haut Rhône qui fait l'état des lieux des dysfonctionnements écologiques du fleuve<sup>344</sup>. La directrice<sup>345</sup> du Syndicat du haut Rhône<sup>346</sup> raconte qu'elles se rendent alors compte « *qu'il y avait des lônes très intéressantes mais qui n'existaient plus et qu'il faudrait refaire et restaurer* ». Cependant, il convient de nuancer ces propos. Les élus locaux ne découvrent pas les lônes, ils comprennent qu'ils peuvent les restaurer et les valoriser pour en faire des patrimoines observables et visitables par les habitants et les touristes potentiels. Finalement, en 1998, le programme décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône voit le jour et, en 1999, les trois syndicats (Ain, Isère, Savoie) démarrent des études pour son application. Les services de l'État leur demandent de se réunir en une seule structure : *le Syndicat du Haut Rhône* (SHR) est fondé en 2003.

Tout au long de la restauration des vingt-deux lônes concernées (2003-2008), le SHR (*Syndicat du Haut Rhône*) mène une campagne de sensibilisation à travers une série de numéros d'un périodique<sup>347</sup> transmis aux habitants. Les propos tenus traduisent la volonté

---

Certaines sont alimentées par des eaux phréatiques. En période de crue, elles jouent un rôle dans l'écoulement des eaux ou le ressuyage des plaines » (2008, p.246).

<sup>343</sup> Les préfets ont pour mission de l'organiser, le mettre en place et le coordonner, la CNR doit financer une partie (5,3 millions d'euros par an pendant dix ans), l'Agence de l'eau et les collectivités territoriales sont maîtres d'ouvrage.

<sup>344</sup> Notamment l'assèchement des lônes, la « chenalisation » du fleuve et la banalisation de la forêt alluviale

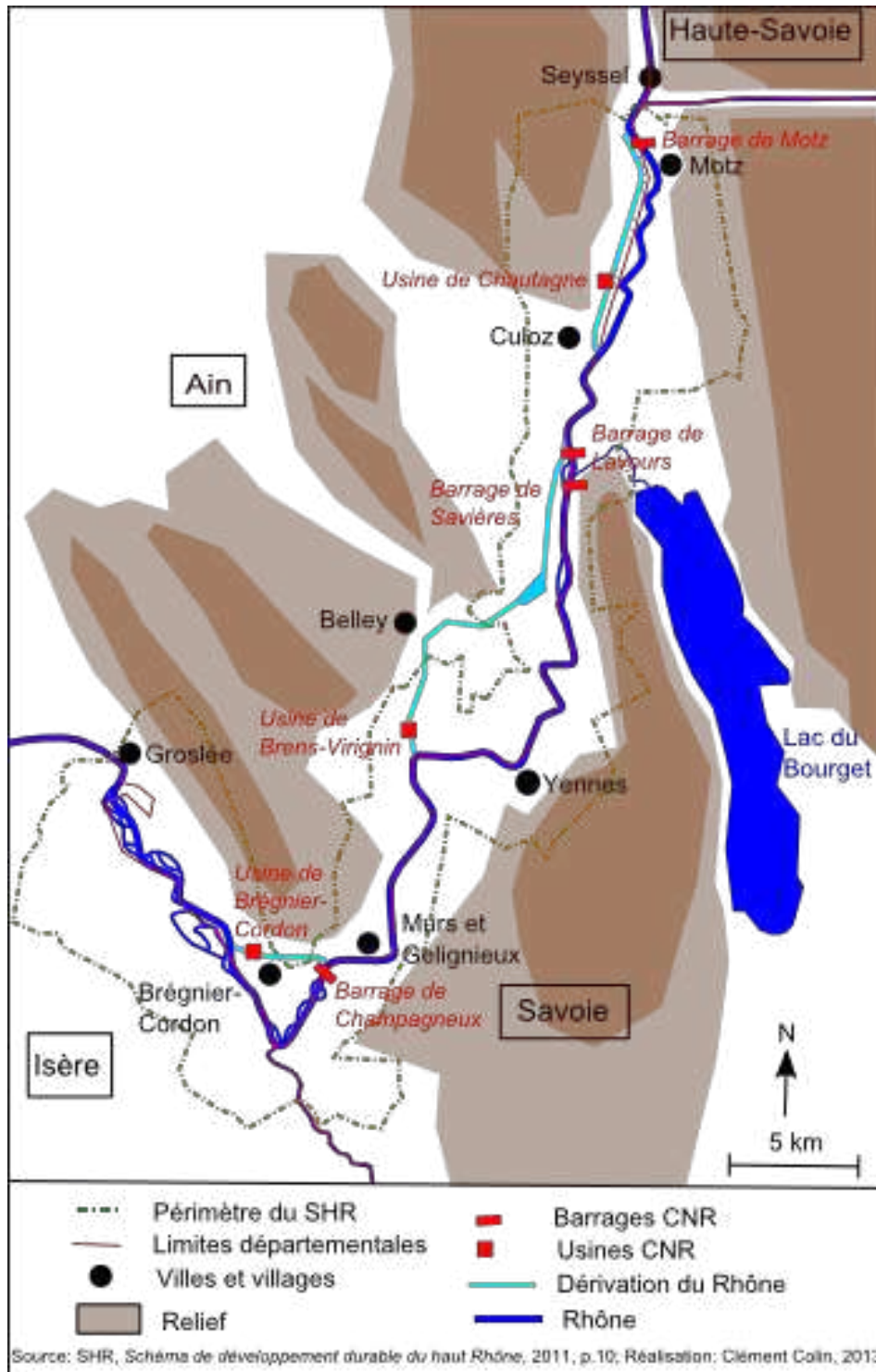
<sup>345</sup> Geneviève Gandy, rencontrée le 19 octobre 2011, au siège du syndicat du haut Rhône (Yennes, Savoie)

<sup>346</sup> Syndicat fondé en 2003. Je la présente plus en détail à la suite du texte.

<sup>347</sup> Nommés *Ô Rhône, Journal du programme de réhabilitation du Haut Rhône* : de juin 2004 à janvier 2011, il y a douze numéros. Ils me sont transmis par Geneviève Gandy, directrice du SHR, rencontrée le 19 octobre 2011, au siège du syndicat du haut Rhône (Yennes, Savoie).

politique de transformer les lônes en ressource territoriale. Il est question de « redonner vie au Rhône » en augmentant le débit réservé mais aussi de les utiliser pour développer le tourisme et les sports nautiques (kayak). Par ailleurs, ces milieux humides sont plus que « naturels » : ils sont des lieux de mémoire que les communes tentent de faire revivre et de réactualiser par leur restauration écologique.

Carte 4.12 : Situation et périmètre du Syndicat du Haut Rhône





## 2.2 Les lônes, un lieu de mémoire disparu

Depuis l'Antiquité, de nombreuses marchandises circulent sur le fleuve. Les bateliers ne sont cependant pas les seuls à pratiquer le Rhône : les agriculteurs le traversent pour accéder à leurs terres situés sur des îles (notamment pour le pâturage et pour le foin). L'usage de bateaux traversiers accrochés à un câble tendu au-dessus du fleuve (bac-à-traille) constitue une mémoire non exclusive au haut-Rhône<sup>348</sup>. Cependant, jusque dans les années 1960, « la société rurale du Jura méridional se compose de « petits propriétaires-exploitants » très attachés à des propriétés exiguës et morcelées » car « l'agriculture nourricière est la base de leur mode de vie » (Julliard et Julliard, 2012, p.77). Les petites propriétés réparties de part et d'autre des lônes obligent les paysans à les traverser. L'organisation territoriale maintient les bac-à-trailles et les mémoires des activités.

Les lônes sont aussi des lieux de souvenirs de baignade et d'activités ludiques. Dans les *Chroniques Culoziennes* n°18<sup>349</sup>, le curé de Culoz (Michel Comtet) retranscrit un récit datant de 1863 : « tous les culoziens connaissent le « Creux des garçons » et le « Creux des filles » : c'était des morceaux de lônes situés vers la voie de chemin de fer à la hauteur du pont de la Loi. L'eau s'y renouvelait par infiltration ; elle était claire, peut-être un peu fraîche... mais les baignades y étaient légendaires... et remontaient loin dans le temps ! » (2002, p.18). Dans le même sens, le maire de Brégnier-Cordon<sup>350</sup> se rappelle de son enfance où les « gens vivaient avec le fleuve » : « on allait dans les îles couper du bois, faire du foin, faire paître le bétail, pêcher ». Les souvenirs des pratiques des lônes sont encore très présents dans les esprits des personnes qui ont connu le territoire avant les années 1950. La baignade, les traversées, la pêche constituent la mémoire « des anciens ». Les nouveaux habitants ne connaissent pas obligatoirement les anecdotes et les histoires des lônes. Avec la déprise agricole d'après-guerre, les îles du Rhône ne représentent plus aucune valeur aux yeux des habitants des années 1960-1970. De plus, les changements du territoire dus

---

<sup>348</sup> André Julliard cite deux exemples : l'un sur la Charente (Eric Rieth, « Le dernier bac de Port Bertheau (Charente-Maritime) », *Revue de la Saintonge et de l'Annis*, XXIX, 2003, pp.119-131) et l'autre sur la Durance (Catherine Lonchambon, *Les bacs de la Durance du Moyen-âge au XIX<sup>e</sup> siècle*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 2001) (Julliard, 2012, p.71).

<sup>349</sup> Les données analysées sont issues des archives municipales de Culoz.

<sup>350</sup> Robert Mériaudeau, rencontré le 18 octobre 2011, à la mairie de Brégnier-Cordon (Ain) : maire de Brégnier-Cordon depuis 1977, Président de la communauté de communes Terres d'eau (2002-2008) et professeur d'Université en géographie retraité.

aux aménagements de la CNR rendent impossible la continuité des activités sur les îles. Finalement, il faut attendre les années 1980-1990 pour que les terres trouvent une nouvelle valeur qui n'est plus économique mais écologique et patrimoniale.

De la même manière que les marais estuariens, que les rives de Loire dans son Val ou que dans les gorges de Loire Amont, l'homme « attache » aux zones humides des mémoires et des imaginaires sociaux qu'il veut faire revivre et réinterpréter pour sensibiliser les habitants au fleuve mais aussi attirer des visiteurs. Cependant, dans le cas du haut Rhône, la situation n'est plus la même qu'au XIX<sup>e</sup> siècle : les aménagements de la CNR régulent le cours d'eau et il est impossible d'envisager cette réactivation mémorielle sans faire participer l'entreprise.

### **2.3 CNR, garante du « Rhône-nature »**

À partir des années 1980, la CNR fait quatre aménagements dans le haut-Rhône : Chautagne, Belley, Brégnier-Cordon (carte 4.11) et Sault-Brénaz (plus en aval). Par la fixation du lit du fleuve, par sa chenalisation et sa dérivation, les lônes sont en grande partie supprimées. Cependant, le maire de Brégnier-Cordon estime que la Compagnie n'est pas la seule responsable de la perte d'intérêt des habitants pour le fleuve : « *vous me parlez d'aménagements CNR, ce que je peux dire c'est que ce n'est que la touche finale à l'artificialisation du milieu humide* ». La construction de ponts, la mise en place du chemin de fer, le rehaussement des digues, les politiques de reboisement de la plaine alluviale et l'extraction de graviers sont pour lui tout autant des facteurs de délaissement du fleuve par les riverains. De son enfance aux années 1970, « *le nombre de lônes a été divisé par quatre* ». Dans le même sens, dans les *Chroniques Culoziennes* n°18, Michel Comtet (curé du Culoz) constate que, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, les lônes se bouchent progressivement et que certains paysans les combent par eux-mêmes (2002, p.5).

Aujourd'hui, la CNR insiste sur la dimension « durable » de son activité. Elle veut se présenter « exemplaire » dans le domaine de l'hydroélectricité en insistant sur « l'insertion environnementale et paysagère » de ses équipements. En tant que concessionnaire de la quasi-totalité du Rhône, elle s'estime « garante » du maintien du

« Rhône naturel ». Elle veut se montrer indispensable pour la restauration des lônes, pour l'aménagement des berges ou encore pour l'augmentation des débits réservés. Le directeur délégué des « ressources et développement durable » de la CNR de Belley<sup>351</sup> tient ce genre de propos lorsqu'il évoque la réhabilitation des « casiers » d'emprunt de Malourdie<sup>352</sup> : « dans les années 1980, on a réalisé des casiers d'emprunt de graviers pour prélever des matériaux pour les digues et, aujourd'hui, il y a onze casiers qui sont en lien avec le vieux Rhône en cas de crue. Dans les années 1980, ça ne représentait aucun intérêt. Aujourd'hui, ils ont une valeur écologique et ils sont protégés ». Dans les années 1960-1970, la CNR profite du déclin agricole et de la disparition des polyculteurs pour acquérir les propriétés dont elle avait besoin. Le domaine public fluvial concédé à la Compagnie s'étale sur les berges du fleuve et comprend aussi les terres entre le canal d'amenée et le Vieux Rhône. L'usage agricole n'existe plus dans ces espaces qui sont devenus des espaces naturels protégés. Dans les *Chroniques Culoziennes* n°18, le curé de Culoz s'exclame : « Mais il n'y a plus de cultures ni d'exploitations forestières comme autrefois ! » (2002, p.61). Plus encore, il critique les modes d'agir de l'entreprise lorsqu'il avance que, pour l'expropriation des terres, « ce que le Roi de France n'avait pas pu faire, la CNR l'a réalisé » (2002, p.61). Pourtant, il termine ses chroniques en la remerciant : « Heureusement que les responsables de la CNR, et spécialement ceux du bureau de Belley qui surveillent les nappes et les digues sur tout le domaine du Haut-Rhône, gardent un œil vigilant sur son environnement global et n'oublent pas de « garder en vie » les portions de notre vieux Rhône si belles et si pleines d'histoire » (2002, p63). Cependant, il convient de rappeler que le Vieux Rhône est maintenu non pas pour des raisons écologiques ou mémorielles : il s'agit du « trop-plein » d'eau dont la production hydroélectrique n'a pas besoin. En d'autres termes, la CNR, par son nouveau statut de « garante de la biodiversité rhodanienne » recrée les dimensions naturelles du fleuve en alimentant en eau les lônes asséchés.

### 3. Actualisation des mémoires des liens entre Lyon et Genève

Avec les premiers travaux pour la restauration des lônes du haut Rhône, les communes du SHR veulent donner une nouvelle image de leur territoire. La mise en place

---

<sup>351</sup> Laurent Tonini, rencontré le 21 mars 2012, à la direction CNR de Belley.

<sup>352</sup> Vieux Rhône naturel de Chautagne

du plan interrégional « Rhône » (2007-2013) favorise leurs actions dans le domaine du tourisme, de la valorisation patrimoniale et de la protection de l'environnement. Constitué à partir de 2004 après les crues dévastatrices de 2003, le plan est élaboré par les services de l'État pour gérer les risques des crues à l'échelle du bassin fluvial. Cependant, face à ces choix de l'État, les régions concernées par le Rhône<sup>353</sup> organisent des assises en 2004 pour faire valoir leurs intérêts vis-à-vis du fleuve (touristiques, patrimoniaux, économiques...). Le plan Rhône naît de cette mobilisation car il prend en compte l'ensemble des dimensions du fleuve<sup>354</sup>. Deux projets concernent directement le haut-Rhône : la *Via-Rhône*<sup>355</sup> et le programme de mise en navigabilité du haut-Rhône (déjà présent dans les missions d'intérêt général de la CNR).

### 3.1 Activation de la mémoire et de l'imaginaire du « Rhône-lien »

La navigation commerciale s'arrête dans le haut Rhône au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>356</sup> (voir chapitre 3). Par ailleurs, elle est aussi devenue impossible entre Lyon et le haut-Rhône car le canal de Miribel n'est plus accessible par bateau et les écluses du canal de Jonage ne sont pas entretenues par EDF<sup>357</sup>. De plus, jusqu'en 2010, les aménagements CNR du haut Rhône ne comptent aucune écluse. Le préfixe « re » du « programme de remise en navigabilité du haut Rhône » renvoie à la réactualisation des mémoires de la navigation de la partie amont du fleuve.

La *Via-Rhône* permet aux visiteurs de profiter des vues sur une partie du fleuve. Elle met en exposition les paysages du haut-Rhône. Très attendue par les communes pour ses supposées retombées économiques, le rôle de l'infrastructure légère est surtout symbolique et politique : elle sert à réactiver l'imaginaire d'un lien entre les différents

---

<sup>353</sup> Région Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon.

<sup>354</sup> A la demande des collectivités territoriales, les différentes dimensions du fleuve sont prises en compte dans ce vaste plan interrégional (financé en partie par des fonds FEDER de l'Union Européenne) : la gestion des risques d'inondation, la navigation sur le Rhône, l'environnement, le patrimoine et le tourisme. Il incorpore le plan des missions d'intérêt général de la CNR et le programme de restauration hydraulique et écologique du Rhône.

<sup>355</sup> Commencée en 2005, elle est financée en grande partie par les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-D'azur, la CNR et l'État. Les maîtres d'ouvrage sont les collectivités territoriales. La mise en service sur les 650 km est prévue pour 2014 et une grande partie est déjà praticable.

<sup>356</sup> Cependant, des bacs-à-traille continuent à fonctionner pour que les paysans aillent d'une rive à l'autre ou sur les îles et les pêcheurs naviguent aussi sur le fleuve.

<sup>357</sup> Mission pourtant inscrite dans son cahier des charges où il était prévu que leur entretien était à la charge du concessionnaire. EDF n'a pas tenu compte de cette obligation et s'est concentrée sur la production hydroélectrique.

territoires de la vallée du Rhône. Les échanges commerciaux sur le fleuve évoluent au XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit aujourd'hui de transport de conteneurs qui se déplacent de site portuaire en site portuaire sans escales. Les petits ports autrefois nombreux n'existent quasiment plus. Un des enjeux de la piste cyclable est de reconstituer la mémoire des interrelations entre petites villes et villages le long du fleuve<sup>358</sup>.

Cependant, dans les faits, les maires voient dans la *Via-Rhône* essentiellement un moyen d'attirer des touristes sur leur territoire. Les deux personnes chargées du volet « tourisme » du plan Rhône<sup>359</sup> font part de leurs réflexions : « *les territoires [de la vallée du Rhône] sont en crise et les élus ont tous le sentiment que le tourisme peut être une porte de sortie en termes de développement, d'aménagement et de maintien d'un dynamisme économique* ». Par exemple, Robert Mériaudeau (maire de Brégnier-Cordon) raconte qu'il a choisi de faire passer la piste cyclable « *à côté de la Poste, du médecin, de l'épicerie pour que ça ait un impact sur le commerce* ». Comme pour justifier ses attentes, il explique que « *dès qu'il fait beau on voit y passer des gens* » et que « *vers 16h30, il y avait une quinzaine de vélos* ». Pour lui, l'offre attire à la fois un public du haut Rhône et de l'extérieur du territoire. La *Via-Rhône* reste dans son esprit un outil pour le développement territorial.

Tout comme dans la vallée de la Loire avec la *Loire-à-vélo*, les pistes cyclables sont un moyen trouvé par les collectivités territoriales (notamment les régions) pour favoriser l'émergence d'un nouveau type de tourisme tourné vers la Nature et les pratiques sportives. Cependant, contrairement à la visite d'un château ou d'un musée, il est difficile de comptabiliser et de rendre compte du nombre de visiteurs. Autrement dit, personne ne peut affirmer que ce genre d'infrastructure légère a des impacts économiques fiables et sur le long terme.

### **3.2 Intérêt de la CNR dans les processus**

Par les deux projets, la CNR tente de faire oublier les manquements à l'une de ses missions : la mise en navigabilité du Rhône. Plus encore, les aménagements CNR

---

<sup>358</sup> Intention inscrite dans le plan Rhône et évoquée par les pilotes du volet tourisme.

<sup>359</sup> Jean Matis et Véronique Lemmens, rencontrés le 22 juin 2011, au siège de la DIRECCTE Rhône-Alpes (Lyon).

renvoient à d'autres mémoires : ceux de la lutte contre la centrale nucléaire Superphénix. Durant les oppositions virulentes contre l'équipement électrique, de nombreuses personnes considèrent la CNR complice d'EDF car le creusement du canal du haut-Rhône permet d'approvisionner en eau la centrale<sup>360</sup>. Aujourd'hui, la CNR veut faire table rase du passé en proposant de nouvelles utilités à ses aménagements. En 2010, l'ouverture de deux écluses (Chautagne et Belley)<sup>361</sup> crée une voie d'eau navigable continue entre Brégnier-Cordon et Seyssel. Parallèlement, la *Via-Rhône* passe sur les digues de la CNR, le long du canal d'amenée (Photo 4.5). Le directeur de la CNR de Belley<sup>362</sup> décrit la démarche : « *On a fait émerger de nouveaux intérêts pour ces aménagements qui n'existaient pas avant. Il y avait une utilité initiale avant mais on complète avec de nouvelles. Les digues ça permet à la fois d'amener l'eau aux barrages mais aussi la navigation* ». Cependant, la CNR construit les écluses à la fois parce qu'elle en est obligée et parce que les élus locaux le demandent depuis de longues années. De la même manière que pour l'augmentation des débits réservés pour la restauration des lônes, la mise en place d'écluses n'est pas estimée « rentable » économiquement par la CNR. Son seul intérêt réside dans le renouvellement de la concession.

---

<sup>360</sup> Cette mémoire m'est transmise par André Julliard (co-directeur de la thèse) lors de nos nombreux échanges.

<sup>361</sup> Les travaux démarrent en 2008 et durent de 20 à 24 mois. L'investissement global est de 39,5 millions d'euros et il est entièrement à la charge de la CNR.

<sup>362</sup> Laurent Tonini, rencontré le 21 mars 2012, à la direction CNR de Belley : directeur délégué des « ressources et développement durable »

#### Photo 4.5 : « Via-Rhône » le long du canal de l'aménagement de Brégnier-Cordon



Photo de Clément Colin, octobre 2011.

La CNR se présente aussi en garante du « retour » des habitants vers le fleuve. Laurent Tonini (CNR Belley) affirme que *« les nouveaux équipements sont à la fois des ouvrages qui ont intégré le patrimoine du Rhône, sont devenus des opportunités, des ressources à exploiter, des vecteurs de développement avec des effets directs avec les travaux et puis des effets induits à travers des retombés économiques par le tourisme vert, autour de la voie d'eau, autour de la Via-Rhône »*. L'entreprise intègre les écluses dans le domaine patrimonial. La désignation lui permet de se présenter en « constructeur » du patrimoine fluvial. Le même interlocuteur donne aussi l'exemple d'un abri-vedette en aval de Bellegarde-sur-Valsérine (plus en amont, hors du SHR) : *« on l'a restauré avant qu'il ne tombe en ruine, on en a pas l'usage mais il est sur le domaine concédé. C'est un bien que l'État nous a confié »*. Il illustre ses propos avec un autre cas : *« on a aussi la maison éclusière de l'écluse de Sault-Brénaz. C'est pareil, c'est sur le domaine concédé donc ça appartient à l'État. On a estimé qu'il fallait le préserver et on a refait la toiture qui fuyait »*. À partir de ces exemples, il déclare *« on a une vraie conscience du patrimoine du Rhône »*. Par son nouveau cahier des charges, par le plan Rhône et par son statut de concessionnaire du Rhône, la

CNR s'impose comme acteur indispensable à la préservation des patrimoines associés au fleuve.

### **3.3 Limites des processus patrimoniaux**

Les collectivités territoriales utilisent la « remise en navigabilité » pour attirer les visiteurs mais aussi pour sensibiliser les nouveaux habitants au Rhône. Dans les années 1990-2000, parallèlement aux évolutions politiques spécifiques au haut-Rhône, le conseil général de Savoie s'intéresse au développement touristique du territoire. En Haute-Savoie<sup>363</sup>, les conseillers généraux élaborent aussi le même type de réflexion. Par ailleurs, le plan Rhône pousse les élus des communes du haut Rhône à se concerter pour proposer une stratégie dans ce domaine. Les missions du SHR s'élargissent progressivement pour mettre en place un schéma de développement territorial tourné vers l'environnement, le patrimoine, le tourisme et le loisir. En 2011, il valide le *Schéma de développement durable du Haut Rhône* dont le premier objectif est de « re-donner au fleuve une vocation économique, entre autre, à travers les activités de « tourisme et loisirs » de qualité, accroître ainsi l'attractivité du territoire en favorisant la qualité d'accueil grâce à l'accessibilité, au confort et à la sécurité d'usage pour tous publics » (2011, p.10). Cependant, le document ne résout pas les divergences des points de vue et des attentes entre les acteurs territoriaux du haut Rhône.

#### **3.3.1 Divergences sur la conception et le rôle du « tourisme »**

Le SHR doit faire face à différentes contraintes : le manque de lieux d'hébergements et d'employés dans le domaine touristique en est une mais les diverses sensibilités vis-à-vis du tourisme en est une autre. Le maire de Brégnier-Cordon<sup>364</sup> fait allusion aux différentes approches : « *Moi je me bas depuis des années auprès de mes collègues pour leur expliquer que le tourisme est une activité économique. Vous êtes en Savoie vous n'avez pas besoin*

---

<sup>363</sup> Christian Monteil, maire de Seyssel Haute Savoie (1989-2008), conseiller général (1991-2008), président du conseil général de Haute Savoie depuis 2008.

<sup>364</sup> Robert Mériaudeau, rencontré le 18 octobre 2011, à la mairie de Brégnier-Cordon (Ain).



*d'expliquer cela. La moitié du PIB savoyard c'est le tourisme. Ici il faut insister* ». Dans le *Schéma de développement durable du Haut Rhône*, la fédération des élus des communes autour du projet représente la seconde priorité. Même s'ils cherchent à coopérer et à travailler ensemble, le fleuve reste une frontière administrative importante (entre l'Ain, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie : voir carte 4.11). Les communes de Savoie sont en partie à l'origine de la transformation du haut-Rhône en destination touristique. De plus, la directrice du SHR<sup>365</sup> reconnaît que *« on a eu la chance, on a eu en Savoie des ministres au département et, ça, ça nous a quand même bien aidé »*. Finalement, les maires de l'Ain intéressés participent à l'élaboration du schéma de développement. Par exemple, Robert Mériaudeau (maire de Brégnier-Cordon) se positionne en défenseur du tourisme face aux autres élus de son département moins convaincus.

Dans le haut Rhône, le même type de conflit que dans le Val de Loire est observable à propos de la patrimonialisation des territoires fluviaux. Dans les deux cas, certains élus locaux deviennent les promoteurs de la construction patrimoniale du fleuve. Cependant, ils doivent faire face à d'autres responsables politiques et des associations peu favorables à de telles démarches. Ces derniers ne voient en elles que des inconvénients car ils souhaitent rester « isolés ». Pour mener à bien leur projet de patrimonialisation, les élus initiateurs doivent les convaincre du bienfondé économique de ces démarches.

### **3.3.2 Représentations divergentes du territoire**

Dans les divers discours, il est souvent évoqué le « retour » au fleuve ou la « redécouverte » du Rhône. Geneviève Gandy (SHR) note que *« les maires et les présidents de communautés de communes se sont rendus compte que leurs territoires étaient riches en patrimoines »* et *« qu'il y avait un grand potentiel »*. Laurent Tonini fait part de la même analyse lorsqu'il dit que *« les élus avaient tourné le dos et il y a une prise de conscience de l'impact socio-économique possible »*. Avec la restauration des lînes, les responsables politiques du haut Rhône comprennent qu'ils peuvent transformer les patrimoines en ressources territoriales et en tirer parti économiquement. La question reste alors de savoir comment procéder. La directrice du SHR évoque les débuts des réflexions : *« on n'arrivait pas à discerner culture-tourisme-patrimoine.*

---

<sup>365</sup> Geneviève Gandy, rencontrée le 19 octobre 2011, au siège du syndicat du haut Rhône (Yennes, Savoie)

*Culture on nous a dit que c'était le matériel et l'immatériel mais qu'est qu'on fait avec ça?». Chaque maire veut valoriser et exposer aux visiteurs les aspects du territoire qu'il connaît et qu'il considère les plus représentatifs. Cependant, les représentations de chacun sont différentes.*

Par exemple, dans les années 1990, le président et le vice-président de la communauté de communes Terre d'eaux<sup>366</sup> veulent ajouter un espace muséographique à la « Maison des Isles du Rhône » (ouverte en 1996 et liée à la réserve naturelle volontaire des Iles du Rhône<sup>367</sup>). Ils sollicitent différents cabinets d' « experts » pour mener le projet. Au cours de ses travaux, André Julliard<sup>368</sup>, ethnologue et conseiller scientifique pour le musée (1998-2007), se rend compte que « chaque membre du comité [de suivi du projet] pense le fleuve à partir du Rhône de « par chez lui » » (2010, p.9). De plus, les conseillers communautaires veulent que les habitants « s'approprient » la mémoire de leur territoire : « élus et administrés se retrouvent dans le sentiment que « quelque chose » a été fait pour la communauté » (Julliard, 2010, p.9). Chacun pense le fleuve par ce qu'il connaît et en fonction de son territoire. Finalement, le musée *Escale Haut Rhône* ouvre en 2007 après de longues négociations entre les responsables politiques et administratifs de la communauté de communes. Il ne porte pas uniquement sur ce territoire mais sur l'ensemble du haut-Rhône.

Par ailleurs, depuis 2005, l'État veut changer la réserve naturelle volontaire en réserve nationale et élargir le périmètre de protection à 2900 hectares : elle engloberait plusieurs communes et une partie du domaine public fluvial concédé à la CNR. Aux yeux de certains maires, la nouvelle réglementation pose un problème pour la continuité de la mise en navigabilité du haut Rhône car elle empêche la construction d'une écluse à Brégnier-Cordon. Plus encore, ils voient l'initiative étatique comme une remise en question de leur légitimité à agir sur le territoire. Pour eux, la réserve n'a plus aucune valeur économique depuis les années d'avant-guerre car elle n'est plus utilisée par

---

<sup>366</sup> Fondée en 1992, elle est d'abord un district avant de devenir une communauté de communes en 2001. Elle regroupe six communes de l'Ain : Brégnier-Cordon, Colomieu, Groslée, Izieu, Saint-Benoît et Saint-Bois.

<sup>367</sup> La réserve naturelle volontaire est mise en place en compensation des aménagements de la CNR. Elle fait 225 hectares et se situe sur les communes de Brégnier-Cordon et d'Avenièrès.

<sup>368</sup> Dans « Saint Nicolas au musée ? Réflexions ethnographiques sur les sens et usages du patrimoine immatériel religieux dans la politique culturelle d'une communauté de communes (musée Escale Haut-Rhône, Ain) », dans Gilles Armani, *Le Patrimoine Culturel Immatériel, une dimension originale dans la mise en valeur du patrimoine fluvial*, acte du colloque international, Givors 6-7 juillet 2009, Maison du fleuve Rhône, 2010. Publication en ligne : <http://www.racontemoitonfleuve.org/mdfr/fichierspdf/reseaurhone/julliard.pdf>

l'agriculture. Cependant, par sa protection, les écologistes lui donnent une fonction patrimoniale. Ils n'ont pas les mêmes représentations du patrimoine du haut Rhône.

Tout comme dans le Val de Loire ou dans l'estuaire de la Loire, les élus locaux s'interrogent : comment faire en sorte que les habitants s'approprient le patrimoine dont les communes financent en partie la restauration et la valorisation ? Faire un musée, restaurer des lînes, protéger et valoriser des paysages, mener des actions de sensibilisation coûtent cher aux collectivités territoriales. Les initiateurs des projets de patrimonialisation prennent alors la responsabilité politique et financière pour agir dans ce sens et pas un autre : il faut que ce choix ait des retombées visibles (en termes économique ou dans les intentions de votes). Les réticences de certains élus locaux envers les vastes projets de patrimonialisation des cours d'eau et de leur paysage viennent en partie de ces dimensions budgétaires et politiques.

## **Conclusion du chapitre 4**

Les fleuves sont des lieux de mémoire à partir desquelles les habitants et les acteurs territoriaux pensent leur territoire, leur société et se définissent eux-mêmes. Cependant, les personnes rencontrées font souvent la distinction entre d'un côté le patrimoine naturel et de l'autre le patrimoine culturel. Or, mes analyses montrent qu'il est illusoire de séparer les deux : le fleuve est un seul et même lieu contractant des mémoires et des imaginaires provenant de différentes époques. Protéger une vasière, un fleuve ou des poissons signifie aussi défendre une conception de la « nature humaine ».

La patrimonialisation des fleuves est le résultat de jeux politiques, économiques et institutionnels. À partir de leurs souvenirs, de leurs représentations, de leurs imaginaires, les acteurs de la patrimonialisation reconstituent des mémoires par la navigation sur les fleuves, les pratiques sportives ou encore la mise en exposition des paysages. Par ailleurs, la venue de nouvelles institutions modifie les enjeux de la patrimonialisation. Dans la vallée du Rhône, la CNR oriente le processus pour qu'il réponde à ses intérêts économiques et marketing. De la même manière, dans la Loire Amont, l'image de Loire « vivante » et « sauvage » est reprise par l'État à travers le plan Loire pour la gestion des

risques d'inondation. Dans le Val de Loire, l'inscription au Patrimoine mondial a une incidence : tout ne peut pas être considéré « patrimonialisable ». De leur côté, les « Nantais » utilisent les éléments patrimoniaux de l'estuaire pour comprendre le présent.

Le patrimoine du passé est « figé » par les différents acteurs territoriaux qui négocient ses définitions et ses délimitations. Les mémoires mobilisées sont considérées achevées et stabilisées. Les habitants et les visiteurs des territoires réceptionnent des objets patrimoniaux déjà confectionnés : ils ne leur restent plus qu'à les consommer.



## Chapitre 5

### Patrimoines du présent dans les vallées fluviales

---

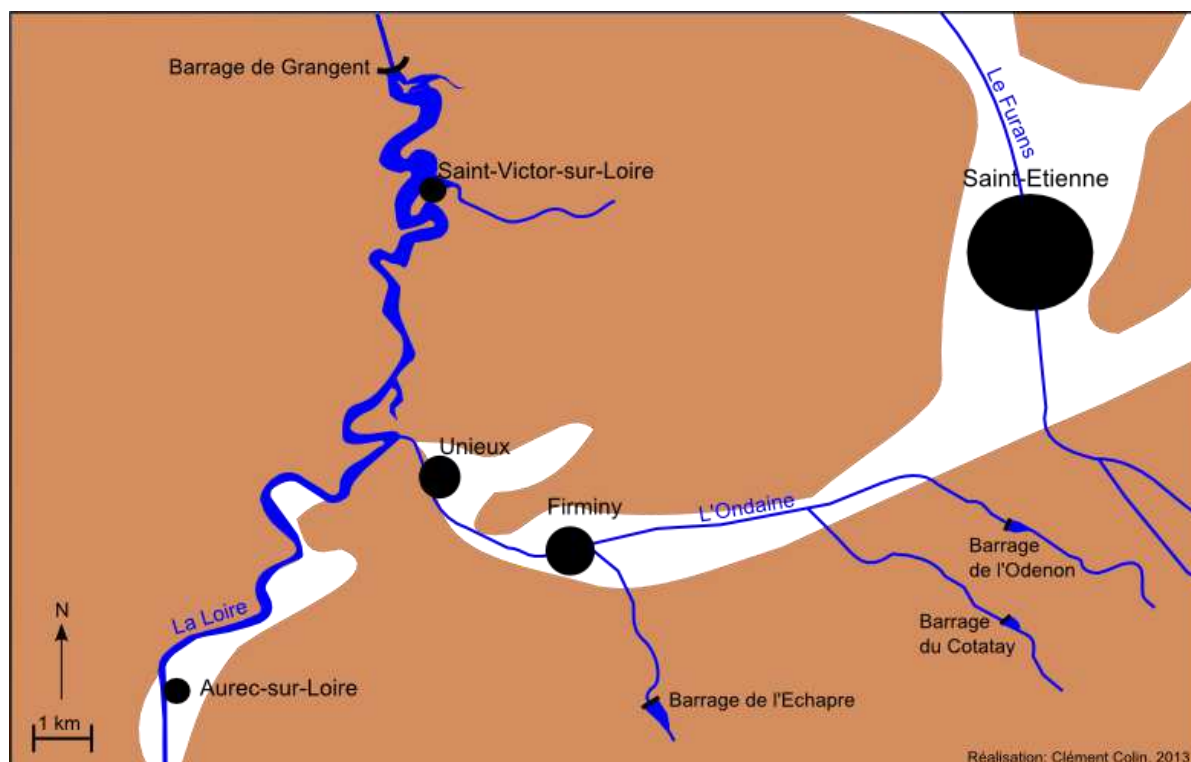
Non officiels et non consensuels, les patrimoines du présent font débat et polémique. À cheval entre un passé récent et un avenir proche, ils sont au cœur des tensions sociales actuelles. Les objets patrimoniaux du présent ne sont pas figés comme peuvent l'être ceux du passé. Ils sont le support de représentations, d'imaginaires et de mémoires évolutives provenant de leurs différents utilisateurs et observateurs. A partir de ma définition préalable du patrimoine du présent, je choisis de m'intéresser aux aménagements hydroélectriques, les barrages, les centrales thermiques ou nucléaires qui sont désignés comme patrimoniaux par leur propriétaire ou des personnes extérieures à ces entreprises.

Afin d'appréhender leurs différentes caractéristiques, je me focalise sur quatre études de cas correspondant aux critères énoncés dans le chapitre théorique (encadré 1.1, p.78) : le barrage de Grangent (Loire amont), la centrale nucléaire de Chinon-Avoine (Loire moyenne), la centrale thermique de Cordemais (estuaire de la Loire) et l'aménagement hydroélectrique de Cusset (Rhône amont).

## I. Barrage de Grangent, un patrimoine controversé

Implanté en 1957 en aval des gorges de Loire (carte 5.1), le barrage de Grangent fait partie des rares constructions édifiées sur le cours de la Loire (avec les barrages de La Palisse et de Villerest). En plus de la fonction de production hydroélectrique, il forme une réserve d'eau utilisée pour les loisirs des Stéphanois (baignades, sports nautiques, promenades). Cependant, les écologistes et les pêcheurs, réunis au sein du collectif *Loire amont vivante* depuis 1999, considèrent « Grangent » contraire à la restauration des dimensions « vivantes » et « sauvages » du fleuve. Par conséquent, ils rejettent le barrage et ils ignorent les mémoires dont il est le support. Dans le même temps, les collectivités territoriales au sein du *Syndicat mixte d'aménagement des gorges de Loire* (SMAGL)<sup>369</sup> envisagent la retenue d'eau comme une ressource territoriale « à activer » pour le tourisme. De leur côté, des associations pensent le barrage comme un patrimoine technique qu'elles questionnent dans ses relations au territoire. Je reviens sur les différentes caractéristiques qui en font, selon ma définition, un patrimoine du présent.

Carte 5.1 : Situation du barrage de Grangent



<sup>369</sup> Fondé en 1967 à l'initiative du Conseil général et des communes riveraines des gorges.

## 1. Une construction contraire à la représentation d'une Loire vivante et sauvage

Aux yeux des militants de *Loire Amont vivante*, « Grangent » modifie à la fois l'écosystème de la Loire et les relations de l'homme au fleuve. De plus, pour eux, le barrage est le représentant (entre autre) d'une mémoire qui n'a plus lieu d'être : celle d'un État-aménageur favorisant le progrès économique par l'imposition d'équipements.

### 1.1 Un obstacle à la remontée des saumons

Un militant de la FRAPNA Loire<sup>370</sup> explique que le barrage « a tué le saumon atlantique qui venait se reproduire sur le haut bassin de la Loire ». D'une manière générale, les partisans de la restauration d'une Loire « vivante » estiment que « les poissons migrateurs sont un des reflets de la bonne santé des cours d'eau » (2009, p.2)<sup>371</sup>. Pour l'écologiste, le saumon atlantique « est un patrimoine exceptionnel » parce que « c'est le seul saumon qui fait 1000 kilomètres le ventre creux pour aller se reproduire » et qu'« il n'y en a pas d'autre comme ça ». Dans une des plaquettes d'information, le collectif *Loire Amont vivante* donne une autre raison à la défense des poissons migrateurs : « éléments essentiels de la culture des riverains des fleuves, [les poissons migrateurs] ont été la base, pendant des siècles, d'une économie de pêche qui irriguait les territoires, depuis les sources jusqu'aux estuaires des fleuves » (*Ibid.*, p.2). Il est aussi écrit qu'ils sont « présents dans notre littérature, nos chants populaires, l'art religieux, la peinture » et, par conséquent, « ils sont partie intégrante de notre patrimoine national, régional, local » (*Ibid.*, p.2).

Le saumon atlantique est devenu un symbole de la lutte des écologistes contre l'aménagement de la Loire et des fleuves en général. Avec les propos tenus dans leurs documents d'information, les militants du collectif *Loire Amont vivante* assimilent le poisson à un monument vivant matérialisant à lui seul les mémoires de la pêche et de la

---

<sup>370</sup> Alain Bonard, rencontré le 11 octobre 2011 à la Maison de l'environnement de Saint-Étienne : Retraité, ancien employé des services de l'eau de la ville de Saint-Étienne, militant bénévole de la FRAPNA Loire.

<sup>371</sup> Dans une plaquette d'information : Collectif Loire Amont vivante, *Restaurer les populations de poissons migrateurs du bassin de la Loire, un enjeu essentiel pour un fleuve vivant*, Association Loire grands migrateurs et DREAL Bassin Loire-Bretagne, 2009, 8 p.



vie sociale d'antan aux bords du fleuve. Pour eux, le poisson est le témoin de la disparition des activités traditionnelles le long de la Loire. Dans ce cadre, le barrage empêche le saumon d'aller plus en amont. Pour les écologistes, il matérialise la rupture d'usage de la Loire et l'oubli des pratiques anciennes.

## 1.2 Une retenue polluée

Le barrage de Grangent fait l'objet de controverses à cause de la mauvaise qualité des eaux de sa retenue mais aussi pour sa faible productivité. Le même collectif demande à EDF d'améliorer son fonctionnement. Certains écologistes revendiquent même sa destruction. Depuis la mise en eau en 1957, le réservoir de « Grangent » accumule des sédiments et des polluants : aux dires des écologistes, 300 à 400 000 m<sup>3</sup> de boues toxiques et cinq millions de mètres cubes de matières riches en phosphores seraient présents dans sa retenue (Bonard, 2010, p.6). Le problème est dû en partie aux anciennes industries de métallurgie et aux mines de charbon de la vallée de l'Ondaine (carte 5.1) qui, jusqu'aux années 1980, évacuaient les minerais vers la Loire. Un militant écologiste de WWF<sup>372</sup> décrit la situation : *« toutes les pollutions et les métaux lourds d'Unieux, de la vallée de l'Ondaine, partaient directement dans le barrage sans aucun traitement, rien du tout »*. Il se souvient alors de l'état de la rivière de l'Ondaine (affluent de la Loire : carte 5.1) à l'époque où les industries étaient encore en activité : *« Tu avais un orage, l'Ondaine était instantanément noire. Ça charriait le charbon des mines plus en amont et puis aussi les boues avec ce qu'il pouvait y avoir dedans »*. Pour les défenseurs d'une Loire « vivante », le constat est d'autant plus terrible qu'ils ne voient pas d'utilité au barrage. Alain Bonard (FRAPNA Loire) compare la situation actuelle avec celle au moment de la construction du barrage : *« à l'époque c'était 120 MW par an, soit 2% de la production électrique ou du moins hydro-électrique. Mais, aujourd'hui, ça ne représente plus rien ! Alors, EDF a beau dire que c'est un barrage de pointe : il représente 3<sup>10000e</sup> de la consommation française et 2<sup>1000e</sup> de la production hydroélectrique dans la production de pointe et il ne produit plus que 80 ou même 60 MW »*. De la même manière, Martin Arnould (WWF) dénonce l'attitude d'EDF qui refuse d'envisager une autre gestion de « Grangent » au vue de sa faible rentabilité. Il insiste sur les non-dits d'EDF et des élus locaux à propos de la situation.

---

<sup>372</sup> Martin Arnould, rencontré le 11 octobre 2011 à Saint-Étienne : figure importante et membre permanent de l'association *SOS Loire Vivante*, il est aujourd'hui responsable du programme Rivière vivante de WWF et très actif dans les réseaux associatifs de défense de la nature locaux et nationaux.

Pour les associations écologistes, le barrage n'est nullement un patrimoine car il a perturbé et fait disparaître ce qui existait avant lui : l'écosystème, le paysage et la pêche. Avec nostalgie, Alain Bonard (FRAPNA Loire) imagine ce que seraient les gorges sans barrage : « *On aurait un patrimoine piscicole exceptionnel et on redécouvrirait un patrimoine paysager exceptionnel et ce que c'est qu'une rivière sauvage. Ce serait extraordinaire* ». À l'inverse, il considère le paysage actuel comme « *médiocre* ». Au final, le barrage de Grangent permet aux écologistes de réfléchir à la société et à son devenir mais aussi de se penser eux-mêmes : ils se positionnent contre l'existence de la construction et ils s'en servent de support pour revendiquer leur conception de la société. « Grangent » se transforme en lieu de conflits entre les porte-paroles de l'écosystème fluvial et le monde politico-administratif favorable son exploitation.

## 2. Un site d'intérêt paysager

Pour beaucoup de Stéphanois, « Grangent » évoque un « lac » et non un barrage. Ils profitent de la plage de Saint-Victor-sur-Loire (carte 5.1), font des sports nautiques et des promenades le long du réservoir. À partir de ce même constat, la communauté d'agglomération *Saint-Étienne Métropole*<sup>373</sup> identifie le plan d'eau comme un élément essentiel pour l'économie touristique du territoire.

### 2.1 Une fonction sociale importante

La mise en place du barrage ne rompt pas avec la vie sociale organisée autour fleuve. Les écologistes sont eux-mêmes d'accord pour donner au « lac » une importance sociale. Alain Bonard (FRAPNA Loire) raconte que « *la population stéphanoise est en majorité à faible revenu et elle ne peut pas forcément aller à la mer* ». Il ajoute que « *c'est la seule manière pour ces familles d'aller profiter de l'eau* ». Il fait part de ses observations : « *cet été je suis allé me baigner et j'ai remarqué toutes les familles qui profitaient de l'eau et de la plage* ». Il décrit aussi la population : « *les gens sont des familles, ils traînent la poussette, le bateau et tout plein d'agrément pour les enfants* ».

---

<sup>373</sup> Constituée en communauté de communes en 1995 et transformée en communauté d'agglomération en 2001.

De son côté, Martin Arnould (WWF) évoque l'imaginaire auquel renvoie le « lac » : « *c'est un fait culturel que pour la ville pauvre c'est une petite mer et, ça, c'est important dans l'imaginaire local. C'est toujours là cette euphorie « on va construire la mer à côté »* ». La plage de Saint-Victor-sur-Loire est définie à maintes reprises comme « *la plage des Stéphanois* » (Photo 5.1).

**Photo 5.1 : Plage aménagée de Saint-Victor-sur-Loire**



Photo de Clément Colin, octobre 2011.

Les lieux sont fréquentés essentiellement durant les fins de semaine de l'été. Pendant les autres périodes, peu de gens viennent profiter de l'eau (la photographie est prise en semaine au mois d'octobre et il n'y a quasiment personne). Néanmoins, les aménagements (espaces verts, parking pour voitures et camping-cars, routes neuves...) révèlent la volonté des collectivités territoriales (communes, départements) d'en faire une base touristique.

## 2.2 Un site au paysage « extraordinaire »

Les collectivités territoriales associent au site de Grangent des images de paysages « *extraordinaires* ». Ce terme renvoie au caractère hors du commun du site des Gorges de Loire. La plupart de mes interlocuteurs évoquent l'aspect « *surprenant* » de ce territoire. Les visiteurs semblent étonnés de voir un paysage de « *fjord* » dans ce département au cœur de la France. Le site sort donc de l'ordinaire à cause du barrage qui a rendu le paysage surprenant.

Le maire de Saint-Just-Saint-Rambert<sup>374</sup> estime que la retenue est « *un élément touristique fort parce que les gens viennent se balader à côté* ». À l'inverse, il décrit les gorges avant le barrage comme un site peu peuplé, aride, sans intérêt touristique et paysager. Il ajoute que « *si demain vous avez la vallée et plus le plan d'eau, avant que la végétation puisse reprendre et bien les maisons vont être complètement dévaluées* ». Dans le même sens, le directeur du *Syndicat mixte d'aménagement des gorges de Loire*<sup>375</sup> (SMAGL) les qualifie « *d'atout* » à la fois sur le plan environnemental, patrimonial et touristique. De son côté, EDF vante le fait que l'équipement n'empêche la mise en place d'une réserve naturelle volontaire en 1996 (devenue régionale en 2002). Un responsable EDF<sup>376</sup> insiste sur le fait qu'« *elle a été créée avec le barrage tel qu'il est* » et que de nombreux terrains dont elle est propriétaire sont dans le périmètre de protection. L'entreprise utilise la présence de la réserve naturelle pour légitimer le barrage face aux élus et aux habitants. Finalement, un consensus a été trouvé entre tous ces acteurs territoriaux à propos des gorges de Loire. Seules les associations écologistes dénoncent les effets négatifs du barrage.

## 2.3 Une offre touristique

Les élus et les techniciens de la Communauté d'agglomération *Saint-Étienne Métropole* voient dans les gorges de Loire une ressource territoriale « *à activer* »<sup>377</sup> dans le

---

<sup>374</sup> Alain Laurendon, échange téléphonique le 7 octobre 2011 : maire de Saint-Just-Saint-Rambert, vice-président du Conseil général Loire au tourisme et président du syndicat mixte de l'aménagement des gorges de Loire (SMAGL)

<sup>375</sup> Sébastien Arnaud, rencontré le 11 octobre 2011, au SMAGL (Saint-Etienne) : directeur du SMAGL depuis 2009.

<sup>376</sup> Demande d'anonymat, échange téléphonique le 5 octobre 2011.

<sup>377</sup> Information provenant de Salima Berouini, rencontrée le 13 octobre 2011, à l'Office du tourisme de Saint-Étienne Métropole (Saint-Étienne) : directrice du développement territorial de l'Office de tourisme.

cadre de sa stratégie de développement urbain. Le *Comité départemental du tourisme de la Loire* cherche aussi à mettre en valeur le site pour attirer davantage de visiteurs. En 2008, il commande une étude pour répondre à deux enjeux : développer les offres de tourisme sportif de nature et relier les chemins existants aux réseaux de randonnées et de pistes cyclables déjà présents (notamment la *Loire-à-vélo*). Encore une fois, les acteurs territoriaux considèrent les pratiques sportives comme le seul moyen de donner un sens touristique aux rives de la Loire (ici du réservoir d'eau).

La directrice du développement territorial de l'*Office du tourisme de Saint-Étienne Métropole*<sup>378</sup> ne cherche pas à savoir comment donner un aspect sauvage et vivant au fleuve mais plutôt aux manières de le transformer en « offre touristique ». Dans ce cadre, le barrage de Grangent est très peu évoqué (par le SMAGL, le maire de Saint-Just-Saint-Rambert ou l'*Office du tourisme de Saint-Etienne Métropole*) car il est connoté négativement. En juin 2013, la mise à l'eau d'un bateau électrique (nommé « Le Grangent ») reste la mesure la plus importante validée par les élus du SMAGL. Salima Berouini (Office du tourisme) estime que « *le retour*<sup>379</sup> *du bateau sur le lac était indispensable du point de vue des élus* ». L'embarcation donne une nouvelle utilité au plan d'eau et au barrage : la navigation permet de sensibiliser un plus grand nombre d'habitants et de visiteurs aux patrimoines du territoire (réservé auparavant aux personnes ayant un bateau) et de perpétuer l'imaginaire de la « mer intérieure ».

Le SMAGL, *Saint-Étienne Métropole* et le *Comité départemental du tourisme de la Loire* voient dans le plan d'eau un moyen d'attirer des touristes. Ils veulent aussi l'utiliser pour sensibiliser les habitants et les visiteurs aux patrimoines des gorges de Loire (Châteaux médiévaux, biodiversité...). Cependant, ils pensent le barrage essentiellement sous ses aspects techniques actuels ou par les modifications qu'il apporte au paysage et au territoire.

---

<sup>378</sup> Salima Berouini, rencontrée le 13 octobre 2011, à l'Office du tourisme de Saint-Étienne Métropole (Saint-Étienne).

<sup>379</sup> Une offre similaire existait jusqu'en 1998.

### 3. Un barrage défini en fonction « d'avant »

Le militant de la FRAPNA Loire<sup>380</sup> raconte les souvenirs de son enfance : *« J'ai appris à nager dans la Loire en amont de « Grangent » à l'époque où le barrage n'existait pas. C'était un autre monde, c'était le monde des pêcheurs. On pêchait la petite friture, le gardon, j'avais un père qui était un spécialiste de la pêche du barbeau »*. Au contraire, le maire de Saint-Just-Saint-Rambert et le directeur du SMAGL sont satisfaits de la présence du barrage parce qu'il crée un paysage qu'ils voient comme une opportunité économique. Cependant, excepté Alain Bonard (FRAPNA Loire), aucune des personnes rencontrées n'a réellement connu ou se rappelle du paysage avant le barrage. Aucun d'entre eux n'a pratiqué les gorges avant la mise en eau. Le militant de la FRAPNA Loire explique que la plupart des habitants acceptent le barrage car ils l'ont toujours connu. À la question de savoir si les Stéphanois le considèrent comme un « patrimoine », il répond : *« pour la plupart des gens oui ! Le gros problème est qu'ils naissent et qu'ils voient ça et donc, pour eux, c'est forcément bien »*. Plus que l'habitude, les « gens » sont sentimentalement attachés au « lac de Grangent ». Par conséquent, pourquoi du jour au lendemain retirer la plage de Saint-Victor-sur-Loire qu'ils connaissent depuis toujours ?

La question de l'avant-barrage est au cœur des réflexions menées sur « Grangent ». Le directeur du SMAGL<sup>381</sup> explique que *« la valorisation [patrimoniale] du site se fait essentiellement sur la comparaison entre l'avant et aujourd'hui »*. Il évoque la « commission Racine » des *Amis de Saint-Victor* qui cherche des renseignements sur le passé du village de Saint-Victor-sur-Loire (commune rattachée à Saint-Étienne en 1969). Il se rappelle aussi de l'existence d'un film présentant le paysage avant le barrage mais qui n'est pas accessible car il appartient à un particulier. Sébastien Arnaud (SMAGL) résume la situation : *« il y a des données [historiques] mais qui ne sont pas assez exploitées »*. Les déplacements de population et les expropriations sont abordés très rapidement par mes interlocuteurs qui, pour la plupart, n'ont pas accès à toutes les connaissances à ce sujet. Par exemple, le maire de Saint-Just-Saint-Rambert ne connaît qu'un hameau *« car il y a toujours un exploitant qui est présent à Saint-Just-Sain-Rambert et qui avait déménagé »*. De son côté, le directeur du SMAGL dit que l'expropriation *« n'a pas été trop compliquée »* car *« il n'y avait pas beaucoup d'habitations »*.

---

<sup>380</sup> Alain Bonard, rencontré le 11 octobre 2011 à la Maison de l'Environnement de Saint-Étienne.

<sup>381</sup> Sébastien Arnaud, rencontré le 11 octobre 2011, au SMAGL (Saint-Etienne)

Les mémoires ne sont pas mobilisées par les élus ou EDF car ils considèrent que parler de lac, de biodiversité, de nature proche de la ville attire plus d'habitants et de visiteurs que d'évoquer les dégâts causés par les eaux du barrage.

Parallèlement à la valorisation des Gorges de Loire avec le barrage, des associations et des collectivités territoriales mènent des actions pour reconstituer les mémoires du passé du territoire. Des expositions photographiques et des livres existent à propos de la période antérieure à la construction du barrage. En juillet-août 2011, une présentation de photographies du territoire avant « Grangent » se déroule à la *Maison de la réserve naturelle régionale des gorges de Loire*. De plus, d'avril à septembre 2012, l'exposition « Des gorges de Loire au barrage de Grangent » est organisée par les *Amis du Vieux Saint-Just-Saint-Rambert* à partir d'archives d'EDF. Elle donne lieu à la publication d'un livre du même nom écrit par des passionnés de la région qui présente d'une manière historique l'évolution des gorges de Loire, le patrimoine du passé (châteaux médiévaux d'Essalois, de Chambles et de Saint-Victor-sur-Loire, et les multiples vestiges architecturaux de l'époque de la navigation) et du présent (le barrage de Grangent). L'évocation de ces mémoires permet aux habitants de mieux comprendre l'influence du barrage sur leur territoire et de pouvoir comparer la situation actuelle avec celle de la période antérieure.

En 2012, EDF descend le niveau du plan d'eau plus bas que d'habitude. L'événement attire en effet de nombreuses personnes qui souhaitent voir les vestiges des anciennes constructions restés sous la retenue. Les habitants et les responsables politiques ne connaissent pas obligatoirement comment était le territoire avant le barrage. Le mystère de « l'avant » attise leur curiosité. Mais, le paysage que laisse apparaître la descente des eaux ne ressemble en rien à celui du passé. Les observateurs sont alors surtout intéressés par ce nouveau lieu hors du commun où il est possible de retrouver de nombreux objets noyés par les eaux ou jetés au fil des années au fond du réservoir. Les gorges de Loire se transforment en espace « hors du temps ».

## 4. Un barrage support de mémoires et d'imaginaires du présent

Parallèlement aux remémorations du territoire passé, la visite de la centrale hydroélectrique et les lâchers de barrage constituent d'autres intérêts pour le barrage.

### 4.1 Visite de la centrale hydroélectrique et du barrage

Le responsable EDF décrit les visiteurs de la centrale hydroélectrique : « *les personnes qui ont connu, moins nombreux, et ceux qui en ont entendu parler par leur famille, les nouveaux arrivants qui voient en passant sur la route de crêtes les installations et viennent essayer de comprendre comment ça fonctionne, et aussi les personnes qui habitent à l'aval viennent voir comment c'est contrôlé et savoir s'ils peuvent avoir confiance* ». Entre curiosité et nostalgie, les visiteurs viennent aussi pour se rassurer et comprendre cette construction qui intrigue et impressionne en même temps. Par ailleurs, le même agent EDF explique que « *c'est l'occasion de montrer ce que l'on fait et à quoi ça sert* ». Il donne aussi l'exemple d'ouverture organisée durant une journée où les visiteurs peuvent venir sans demander au préalable l'autorisation à l'entreprise : « *en 2009, on a fait ce qu'on appelle les Journées de l'hydraulique, on a fait porte ouverte libre tout le week-end et on a eu de l'ordre de 2000 personnes* ». L'action permet à EDF de légitimer son activité sur le territoire et de transmettre des informations contrôlées à son sujet. Finalement, l'ouverture ponctuelle des locaux est une stratégie pour favoriser l'ancrage et l'acceptation de l'entreprise sur le territoire. En organisant l'événement, EDF inscrit l'ouverture de la centrale hydroélectrique et du barrage de Grangent dans un calendrier festif.

Cependant, les normes de sécurité rendent difficile une ouverture permanente. L'agent EDF donne les raisons : « *accueillir 2000 personnes sur un site industriel en fonctionnement n'est pas simple. Ce n'est pas destiné à recevoir le public, il faut organiser des chemins, des balisages. [...] Avec Vigipirate, on est soumis à ça comme tout site industriel. Donc on obéit aux règles. On demande les cartes d'identité, on fouille les sacs etc...* ». Néanmoins, limiter l'accès au barrage est aussi créateur d'intrigues et de mystères pour le visiteur : que se passe-t-il dedans ? Est-ce dangereux ? Pourquoi autant de précautions ? Venir voir ce qui se déroule dans la structure industrielle revient en quelque sorte à braver un interdit. En attendant,



L'ouverture ponctuelle sur demande de la salle des machines permet aux habitants de venir observer le fonctionnement de cette usine.

## 4.2 Imaginaires à propos des lâchers de barrage

Le barrage est aussi observé de l'extérieur. Lors des lâchers d'eau, il devient une attraction, un spectacle que les habitants des communes alentours viennent voir (Photo 5.2). L'ouverture des vannes transforme le mur de béton en falaise d'où jaillissent des m<sup>3</sup> d'eau générant remous et fracas.

**Photo 5.2 : Lâcher de barrage lors de la crue de 2008**



Source : <http://www.justacote.com/saint-just-saint-rambert-42170/site-touristique/barrage-de-grangent-1237273.htm>

Pour Jacques Bethemont<sup>382</sup>, les chutes d'eau « sont toujours impressionnantes par le basculement de l'eau, par le bruit que fait cette eau, par les variations journalières ou saisonnières de leurs débits, par le brouillard et les fines gouttelettes qui les

<sup>382</sup> Dans *Les mots de l'eau: Dictionnaire des eaux douces - De la métrique à la symbolique*, L'Harmattan, Paris, 2012, 334 p.

accompagnent, par l'arc en ciel qui les nimbe » (2012, p.53). Il ajoute « aussi inspire-t-elle à la fois, fascination, inquiétude, voir terreur » (*Ibid.*, p.53). Plus encore, elle renvoie aussi à la rupture entre un passé et un avenir : l'eau se décompose et se recompose, elle change d'aspect entre l'avant et l'après-chute. Pour le cas de Grangent, les eaux calmes et plates de la retenue se transforment en un torrent violent, puissant et bruyant. Le fleuve « sauvage » reprend ses droits au passage du barrage. Par la chute, le barrage devient un mur édifié par l'homme qui fait passer l'eau du statut de lac à celui de torrent. Le lâcher de barrage symbolise le combat entre volonté de maîtrise de l'eau et résignation face aux mouvements propres du fleuve. Par ailleurs, il rappelle aussi les risques de rupture de barrage et il renvoie aux inquiétudes des élus locaux et des habitants des communes en aval. Ils ont tous en tête l'accident catastrophique de Malpasset (proche de Fréjus) où, en 1959, le barrage s'est rompu, formant une vague de quarante mètres de haut déferlant sur la population de la vallée et la ville de Fréjus.

## **Conclusion**

Plusieurs éléments conduisent à la formation du barrage de Grangent en patrimoine du présent. Il sert tout d'abord aux acteurs territoriaux pour penser l'évolution du territoire entre un avant et un après barrage. Par cette utilisation, il fait débat entre les nostalgiques du territoire d'avant et les défenseurs de l'organisation actuelle du site. Plus encore, le barrage est le représentant à la fois du changement d'usage de la Loire (de la navigation et des activités traditionnelles vers la production hydroélectrique) mais aussi d'une période qui n'est plus : le développement industriel et urbain de Saint-Etienne. Il est aussi un support pour penser l'évolution technologique. La visite des lieux permet aux gens de voir le fonctionnement de la centrale et la production hydroélectrique en train de se faire. Enfin, il renvoie aussi à des imaginaires actuels : lors des lâchers de barrage, les habitants viennent observer la cascade jaillir de la structure en béton.

## II. Centrale nucléaire de Chinon-Avoine, un patrimoine historique présent

Construites à partir des années 1960, les centrales nucléaires de la Loire moyenne dominent le paysage ligérien de leurs tours et de leurs fumées blanches. Symboles du progrès technique jusqu'aux années 1980, elles sont devenues un « problème » politique et moral : aujourd'hui, les élus et les citoyens doivent se prononcer pour ou contre « le nucléaire ». La présence de centrales est aussi une des difficultés rencontrées par les initiateurs de l'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial. Aujourd'hui, les deux équipements concernés – Chinon-Avoine et Saint-Laurent-des-Eaux – sont ignorés par les gestionnaires du site inscrit (*Mission Val de Loire*<sup>383</sup> et DREAL Centre). De leur côté, les militants anti-nucléaires dénoncent ce type d'équipement et son activité. Ils demandent leur arrêt et leur démantèlement. Ils sont soutenus par des organismes internationaux tels que WWF ou Greenpeace. De plus, les débats politiques lors des élections présidentielles de 2012 viennent appuyer leurs revendications qui sont exposées et discutées dans les médias. Cependant, à l'échelle locale, les centrales nucléaires sont au cœur de la vie sociale et économique : beaucoup d'habitants ont travaillé ou travaillent pour EDF (ou des sous-traitants). Enfin, « Chinon-Avoine » a la particularité d'être la première centrale nucléaire française à fonctionner. EDF cherche à faire de la centrale nucléaire un médiateur pour valoriser ses savoir-faire.

### 1. Des éléments « étrangers » au paysage patrimonial ligérien

L'activité des centrales nucléaires ne fait pas consensus : le fonctionnement, ce qu'elles représentent pour l'environnement et les modes de gestion suscitent des débats passionnés entre pro et anti-nucléaires. Les gestionnaires du site Val de Loire-Patrimoine mondial et les militants écologistes ont du mal à envisager l'intégration d'une centrale nucléaire dans le domaine patrimonial.

Tout d'abord, ils jugent que les centrales nucléaires ne font pas partie de la valeur universelle exceptionnelle conférée au Val de Loire. Le responsable du plan de gestion à la

---

<sup>383</sup> Fondée en 2002, la *Mission Val de Loire* gère le site Patrimoine mondial (par délégation de l'État).

DREAL Centre<sup>384</sup> donne la position de son service : « on les voit avec une vision très orientée avec celle de l'Unesco vu que, dans le Val de Loire, ce qui nous intéresse, c'est de préserver la valeur universelle exceptionnelle. Cela est quasi dicté par l'Unesco. Lorsque l'Unesco nous dit les centrales ne feront pas partie du site Unesco, notre religion est faite sur le sujet ». De la même manière, la directrice<sup>385</sup> de la Mission Val de Loire explique que « le Comité du Patrimoine mondial est sensible à la préservation de l'environnement dans tout ce qui est mines ou carrières mais sur les sites naturels il n'en veut pas ». L'opposition à l'entrée de centrales nucléaires dans le périmètre inscrit ne provient pas seulement du Centre du Patrimoine mondial. Par exemple, Yves Dauge<sup>386</sup> définit la centrale de Chinon-Avoine comme un « élément étranger » au territoire qui ne répond pas à ses « valeurs patrimoniales ». La définition patrimoniale « savante » donnée au Val de Loire ne peut contenir des objets du présent controversés. Seuls les témoins de l'époque antérieure leur paraissent « prestigieux » et donc dignes d'être patrimonialisés de manière officielle.

Ensuite, la continuité de l'activité ne favorise pas son acceptation patrimoniale. À ce propos, un employé<sup>387</sup> de la Maison de Loire d'Indre-et-Loire<sup>388</sup> s'exclame : « la centrale nucléaire est un outil producteur d'énergie encore en activité et on ne va pas la conserver juste parce que ce sont nos parents qui l'ont fait ! On ne va pas faire de l'historique pour de l'historique ! ». Pour lui, un objet patrimonial est obligatoirement un témoin de l'histoire. Etant encore actuelle, il ne souhaite pas que la centrale en devienne un de plus. De son côté, Isabelle Longuet (Mission Val de Loire) pense que « tant que c'est en activité, c'est plus perçu comme un risque pour la planète qu'un témoignage d'une activité ». Elle associe directement les centrales au risque industriel. Avec les problèmes que la centrale représente, la directrice de la Mission Val de Loire ne souhaite pas qu'elle devienne un patrimoine au titre de témoin historique d'une

---

<sup>384</sup> Thierry Moigneu, rencontré le 5 juillet 2011, au siège de la DREAL Centre (Orléans-La Source) : Chef du département Aménagement durable du territoire depuis 2008 et chargé du suivi du Plan de Gestion du Val de Loire inscrit au Patrimoine Mondial.

<sup>385</sup> Isabelle Longuet, rencontrée le 1<sup>er</sup> juillet 2011, à la Mission Val de Loire (Tours) : Directrice de la Mission Val de Loire depuis 2008, anciennement à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine au Ministère de la Culture et chargée des liens avec l'Unesco et le Centre Patrimoine Mondial.

<sup>386</sup> Rencontré le 14 septembre 2011 au Sénat (Paris) : Délégué interministériel à la ville et au développement social urbain (1988-1991), président de la mission interministérielle de coordination des grandes opérations d'architecture et d'urbanisme (1985-1988), directeur de l'urbanisme et des paysages au ministère de l'équipement (1982-1985), maire de Saint-Germain-sur-Vienne (1971-1989), maire de Chinon (1989-2005), député d'Indre-et-Loire (1997-2001), sénateur d'Indre-et-Loire (2001-2011) et maire-adjoint à l'urbanisme de Chinon (2006-actuellement).

<sup>387</sup> Guillaume Romani, rencontré le 1<sup>er</sup> juillet 2011 à la Maison de Loire d'Indre-et-Loire (Montlouis-sur-Loire, Indre-et-Loire) : employé et animateur de cet établissement.

<sup>388</sup> Les maisons de Loire sont fondées par la Région Centre dans les années 1980 (en 1986 pour celle d'Indre et Loire) afin de mener des animations et des actions de sensibilisation en faveur du patrimoine naturel et culturel de la Loire.

activité industrielle qui a marqué le territoire. Plus encore, un militant<sup>389</sup> du collectif *Sortir du nucléaire*<sup>390</sup> explique qu'il ne peut pas considérer les centrales nucléaires comme des patrimoines car « *ça implique tellement de choses néfastes que moi je ne peux pas trouver ça beau* ». Il voit différents éléments représentés dans les équipements électriques : la société de consommation, le gâchis en énergie, la pollution industrielle, les déchets radioactifs mais aussi les conditions difficiles des « intérimaires » travaillant de manière temporaire durant les « arrêts de tranches »<sup>391</sup>. Toutes ces personnes ne considèrent pas la centrale comme un patrimoine car la définition qu'elles donnent à cette notion est limitée : pour eux, un objet patrimonial est essentiellement un témoin de l'histoire de l'homme et de la société. Par conséquent, elles ne souhaitent pas que « Chinon-Avoine » soit « conservée » en tant que représentante d'une période. L'autre limite à la reconnaissance patrimoniale de la centrale nucléaire est environnementale. La personne du réseau *Sortir du nucléaire* exprime ses inquiétudes : « *quand vous relevez la pollution de l'air et de l'eau par des matières radioactives, ça fait quelque chose !* ». L'autre problème vient du fait que les centrales, pour leur activité, nécessitent le captage des eaux de la Loire et, par conséquent, l'aménagement de barrages en amont. Les barrages de Villerest et de Naussac (I et II) sont d'ailleurs décrits par les militants écologistes comme des équipements de soutien d'étiages spécifiquement édifiés pour les centrales nucléaires de Loire moyenne. À l'échelle des sites nucléaires, l'employé de la Maison de Loire d'Indre-et-Loire est davantage préoccupé par les petits barrages et les aménagements effectués pour dériver les eaux de la Loire.

Enfin, la vue et la forme des centrales dans le paysage est le dernier problème exprimé par mes interlocuteurs pour s'opposer à leur intégration patrimoniale. Pour « Chinon-Avoine », malgré l'effort fait par les architectes lors de sa construction<sup>392</sup>, Guillaume Romani (Maison de Loire) voit de « *grands bâtiments en béton* » qui viennent rompre avec le paysage « *magnifique* » du Val de Loire. De la même manière, lors d'une conférence, Louis-Marie Coyaud<sup>393</sup> ne cache pas sa répulsion et son dégoût à la vue d'une

---

<sup>389</sup> Philippe Gardel, rencontré le 29 juin 2011, à son domicile (Chinon) : militant écologiste du réseau *Sortir du nucléaire*.

<sup>390</sup> Réseau associatif créé à la suite des manifestations contre la centrale nucléaire « Superphénix » (Creys-Malville, Isère) en 1976. Il regroupe aujourd'hui 939 associations et 57 011 personnes.

<sup>391</sup> Elles ont trois objectifs majeurs : recharger le réacteur avec du combustible neuf, inspecter les installations et réaliser la maintenance.

<sup>392</sup> La forme de la centrale est pensée entre autre par Claude Parent, architecte de renommée ayant travaillé sur l'architecture oblique et qui collabore avec EDF pour la construction des centres de production d'énergie nucléaire.

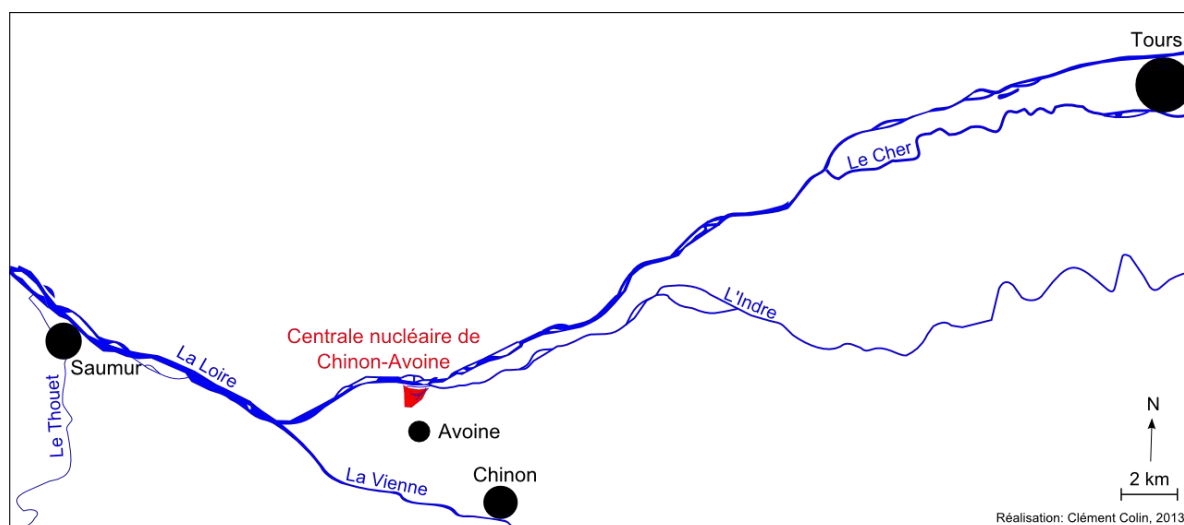
<sup>393</sup> Dans une communication : « « Les Valeurs Universelles Exceptionnelles » du paysage culturel du Val de Loire », dans *Val de Loire, patrimoine mondial : identité, protection, valorisation*, Université d'Orléans, Orléans, 7-8 décembre 2011. Il est aussi co-auteur du dossier de proposition d'inscription au Patrimoine mondial.

centrale nucléaire telle que Chinon-Avoine dans le Val de Loire. De son côté, Isabelle Longuet (Mission Val de Loire) n'est pas « gênée » par la centrale nucléaire mais plutôt par les fils électriques qui l'accompagnent et les parkings autour de l'équipement. Elle évoque aussi le fait que les architectes « *avaient pris en compte le paysage* » mais elle déplore qu'aux alentours de la centrale cela n'ait pas été le cas : « *après autour, il y a des grillages, ce n'est pas travaillé* ». Dans le plan de gestion du site, la présence de fils électriques est identifiée comme une « menace » pour la valeur universelle exceptionnelle du Val de Loire car elle vient « perturber » l'ordre du « jardin paysager ». Depuis 2002, la *Mission Val de Loire* élabore des modèles paysagers qui répondent au mieux à la valeur universelle exceptionnelle pour les appliquer au Val de Loire. Dans ce cadre, les fils électriques, les industries et les parkings sont présentés comme des points négatifs dans le paysage. De plus, les centrales nucléaires prennent beaucoup d'espaces et elles peuvent changer la vue du Val de Loire sur plusieurs kilomètres.

## 2. Une activité ancrée dans les mémoires locales

L'activité des centrales nucléaires est au cœur de la vie des territoires. Par conséquent, elle génère des mémoires du présent. J'étudie ici le cas de « Chinon-Avoine » (carte 5.2).

**Carte 5.2 : Situation de la centrale nucléaire de Chinon-Avoine**



## 2.1 Une activité au cœur de la vie sociale et économique locale

Une centrale nucléaire attire de nombreuses entreprises de sous-traitances et crée de nombreux emplois dans le secteur du bâtiment. Sandrine Bernier<sup>394</sup> avance que « l'arrivée d'un site nucléaire dans le Chinonais vise dès le départ à désenclaver un canton peu dynamique, à l'ouvrir aux axes de circulation afin de l'intégrer et de le lancer économiquement » (2007, p.45). Territoire rural et économiquement pauvre dans les années 1950-1960, la nouvelle activité est accueillie avec grand intérêt par les élus locaux de l'époque et la population en recherche de travail. Encore aujourd'hui, elle joue un rôle très important dans l'économie du territoire. Le responsable de l'aménagement de l'équipe du *Parc naturel régional Loire Anjou Touraine*<sup>395</sup> explique qu'« elle est hyper-prégnante dans l'économie et dans la société » et que « le poids est tellement important sur le territoire qu'il ne viendrait à l'idée d'aucun responsable local de la remettre en cause ». L'élu à l'urbanisme de la commune d'Avoine<sup>396</sup> (où se situe la centrale nucléaire) décrit aussi l'apport économique d'une telle activité : « une centrale nucléaire c'est quelques hectares de toitures et ça rapporte par la taxe sur le foncier bâti à la commune. [...] Il y a 1300 agents EDF mais aussi des entreprises extérieures. En temps normal, il y a entre 2500 et 3000 salariés à l'intérieur ». Enfin, le responsable de la communication d'EDF<sup>397</sup> révèle qu'« avec les prestataires, on peut monter à 4000 personnes par jour durant les arrêts de tranche ». Les différents éléments conduisent à enrichir la commune. Par exemple, l'agent du PNR Loire Anjou Touraine décrit Avoine comme un territoire où le nombre d'emplois est supérieur à celui d'habitants.

La construction et l'activité de la centrale de Chinon-Avoine font aussi partie des mémoires du Chinonais. Pour Michel Mattéi (PNR Loire-Anjou-Touraine), « dans les familles du Chinonais, il y a forcément une personne qui y travaille ou qui y a travaillé ». Même le militant écologiste du réseau *Sortir du nucléaire*<sup>398</sup> reconnaît avoir travaillé lors des chantiers pour la deuxième tranche : « la centrale je la connais bien dans la mesure où j'y ai travaillé lorsqu'elle était en construction dans les années 1979-1980 ». Le responsable de la communication d'EDF affirme

---

<sup>394</sup> Dans *Perceptions des risques industriels ou nucléaires. Enjeux, négociations et construction sociale des seuils d'acceptation des risques*, thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Sylvette Denèfle, Université de Tours, 2007, 410p.

<sup>395</sup> Michel Mattéi, rencontré le 30 juin 2011 à la Maison du parc (Montsoreau, Indre-et-Loire) : responsable de l'aménagement et de l'urbanisme au sein de l'équipe du PNR, il est aussi conseiller municipal d'Azay-le-Rideau.

<sup>396</sup> Yves Desblaches, échange téléphonique le 10 avril 2012 : 4<sup>e</sup> adjoint délégué au Bâtiments, voirie, espaces publics depuis 2008 et habitant d'Avoine depuis 1990.

<sup>397</sup> Paul-Emmanuel Schoeller, échange téléphonique le 8 septembre 2011 : responsable de la communication de la centrale nucléaire de Chinon-Avoine.

<sup>398</sup> Philippe Gardel, rencontré le 29 juin 2011, à son domicile (Chinon).

que « *le dynamisme économique [du territoire] est tiré par les personnes qui travaillent à la centrale* ». Il associe directement la vie sociale et de loisir des communes alentours à la présence de l'activité : « *Il est clair que c'est quand même très structurant sur le plan économique et démographique, c'est très imbriqué dans le tissu social et sociétal* ». Il explique que « *globalement vous habitez autour de la centrale* » et « *qu'il y a un renouvellement fréquent de la population* » à cause des arrêts de tranche qui attirent de nombreux intérimaires et du changement régulier du personnel d'EDF.

Contrairement au barrage de Grangent ou aux aménagements de la CNR dans le haut Rhône, la centrale nucléaire de Chinon-Avoine dynamise le territoire en attirant de nombreux sous-traitants. Cet aspect est essentiel pour comprendre pourquoi les élus des communes concernées par l'activité défendent la présence de la centrale sur leur territoire. Sans elle, ces collectivités territoriales redeviendraient des zones rurales dépourvues de dynamisme économique.

## **2.2 EDF à la recherche d'ancrage sur le territoire**

Le responsable de la communication de la centrale de Chinon-Avoine<sup>399</sup> définit le rapport entre les habitants et la centrale de « *patrimonial* » : « *ici, on dit « la centrale » et quand on dit ça, c'est qu'il y a un attachement* ». Pour affirmer ses propos, il donne l'exemple du premier réacteur A1, nommé « la Boule » (à cause de sa forme : photo 5.3), qu'EDF transforme en musée en 1986. Cependant, EDF va devoir le démanteler pour avoir de nouveaux terrains. L'interlocuteur raconte que de nombreux habitants viennent le questionner à ce propos : « *notre responsabilité c'est qu'on est exploitant nucléaire : on sait construire, on exploite, on a la compétence et la connaissance pour déconstruire. Mais quand on parle de ça, les gens, au niveau local nous disent : mais la boule c'est un musée vous n'allez pas le déconstruire* ». Il va plus loin dans son discours : *il y a un musée donc ça attire du monde et « la Boule » c'est quelque part un emblème de Chinon parce que tout le monde la connaît* ». Cependant, Chinon est davantage connu pour les vins, le château, les associations de « néo-mariniers » et la Vienne que pour la centrale nucléaire. De plus, l'infrastructure industrielle n'est pas visible depuis la ville. Ses tours de refroidissement sont peu élevées et, du coup, elles ne se voient

---

<sup>399</sup> Paul-Emmanuel Schoeller, échange téléphonique le 8 septembre 2011.



pas dans le paysage. Par ailleurs, EDF n'est pas la seule à désigner les centrales nucléaires (Chinon-Avoine en particulier) comme témoins historiques de l'évolution technologique. Après le rejet de la première proposition d'inscription du site du Val de Loire au Patrimoine mondial (1999), un dossier complémentaire explique la place et le rôle des centrales nucléaires dans le Val de Loire. Les auteurs démontrent que « les centrales nucléaires représentent la continuité d'un usage énergétique du fleuve (où elles succèdent aux moulins et aux centrales hydroélectriques et classiques) » (DRAC, DIREN, Coyaud, Mazas, *Ibid.*, p.10). Dans ce cadre, les auteurs présentent la « Boule » (Photo 5.3) comme un « patrimoine culturel industriel de la région ».

**Photo 5.3 : La « Boule » de « Chinon-Avoine »**

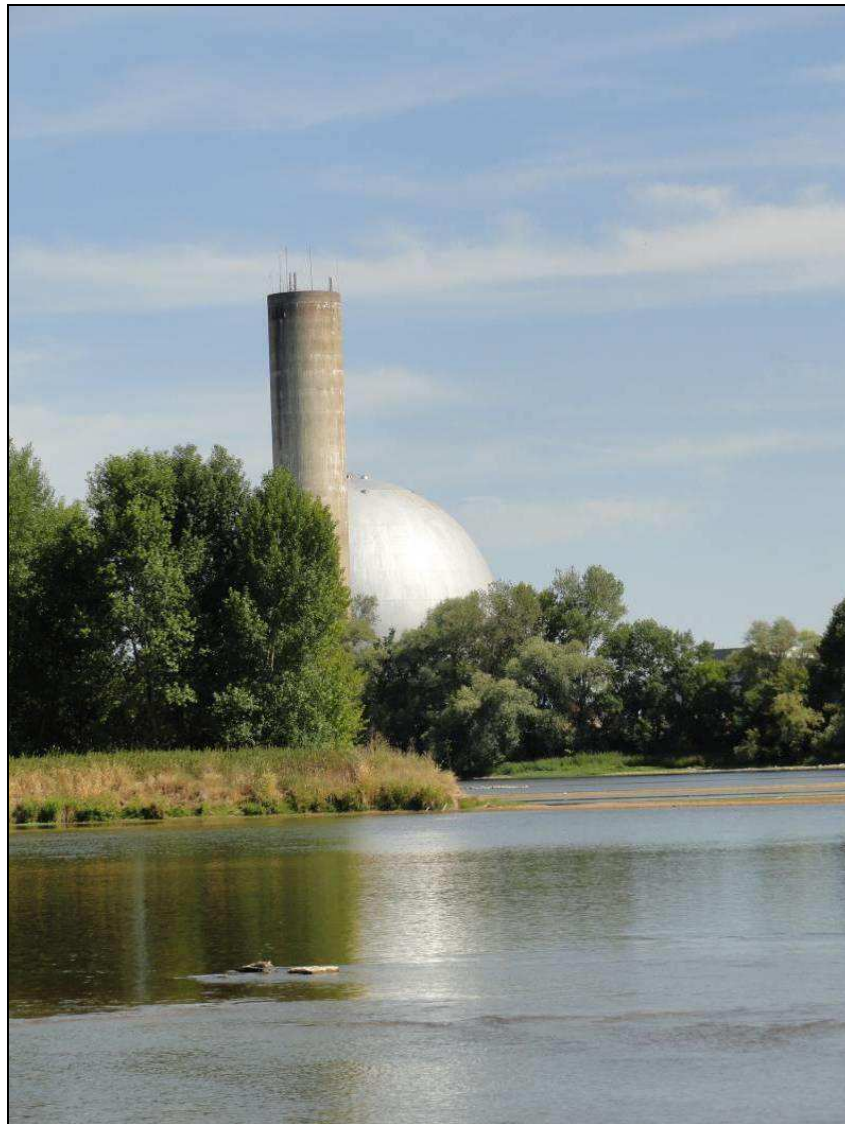


Photo de Clément Colin, juin 2011.

Transformer « la Boule » en patrimoine du Chinonais est une démarche intéressante pour EDF car cela lui permet de porter à l'attention des élus, des habitants et des visiteurs les aspects visuels et paysagers de la centrale. En mettant l'accent sur la forme de « la Boule » et l'originalité de la centrale de Chinon-Avoine, EDF veut faire oublier ou, du moins, éviter d'évoquer ce qui se déroule à l'intérieur du bâtiment. Cette apparence peut laisser penser à autre chose qu'à une centrale nucléaire : en observant ce bâtiment, un visiteur peut imaginer un observatoire astronomique ou encore un dôme (qui rappelle étrangement une mosquée). En focalisant l'attention sur cet aspect original, l'entreprise cherche à rassurer les habitants et les élus. Cela présente ainsi le nucléaire comme une activité économique « normale ».

### **2.3 Arrêts de tranche : des mémoires ouvrières ignorées par EDF**

La plupart des interlocuteurs mentionnent les « arrêts de tranche », c'est-à-dire les périodes durant lesquels les réacteurs sont réapprovisionnés en uranium enrichi et où sont vidangées les « piscines » qui « irriguent » les circuits de refroidissement.

Depuis les années 1980, EDF ne sollicite plus ses agents pour effectuer le travail. L'entreprise préfère sous-traiter à des prestataires qui recrutent des intérimaires. Les « nomades du nucléaire » se déplacent de centrale en centrale en fonction des « arrêts de tranche ». Cependant, EDF ne communique pas sur les conditions de fonctionnement de ses centrales et elle ne souhaite divulguer aucune information à ce sujet. L'entreprise préfère parler des aides financières et logistiques qu'elle apporte aux associations des communes alentours et au PNR Loire-Anjou-Touraine. L'accès aux informations est aussi limité à cause des intérimaires eux-mêmes. En voulant étudier cette population, Pierre Fournier<sup>400</sup> explique qu'au-delà des accès contrôlés et contraints aux informations sur le fonctionnement d'une centrale, il doit aussi faire face à des « interlocuteurs sur la défensive » (1996, p.105). Il parle d'une tension, implicite, dans toute interaction d'un homme de l'institution avec un autre « extérieur » pour deux raisons : d'une part, le devoir de secret et de non-divulgaration d'informations à propos de leur employeur (EDF) et, d'autre part, la vision d'un monde coupé en deux entre pro et anti-nucléaire.

---

<sup>400</sup> Dans « Des observations sous surveillance », *Genèses*, n°24, 1996, pp. 103-119.

Cependant, plusieurs documentaires sont diffusés<sup>401</sup> et des ouvrages<sup>402</sup> sont publiés au sujet des « non-dits » sur l'activité nucléaire. Ils permettent d'interpeller les Français et les politiques sur les conditions de vie des ouvriers. Les anti-nucléaires se trouvent soutenus dans leurs démarches. Les autres personnes prennent conscience de ce fonctionnement et se trouvent souvent scandalisées. Par ailleurs, quel serait l'intérêt pour les communes concernées de dénoncer ces pratiques ?

De leur côté, l'élu d'Avoine et l'agent du PNR<sup>403</sup> insistent sur l'importance économique de cette activité et son influence sur la vie sociale locale. Plus encore, ils évoquent l'arrivée des intérimaires comme un bien-fait économique. Michel Mattéi (PNR) raconte que « *tous les hôtels et les campings sont remplis* ». Seul l'écologiste du réseau *Sortir du nucléaire* dénonce le statut instable des ouvriers. Peu de personnes parlent de la peur ressentie par les ouvriers lors de leur travail dans les zones avec de forts risques de radiations ou de leurs ressentiments vis-à-vis de la centrale. Les élus locaux ferment les yeux sur ces situations car elles font polémique, elles sont actuelles et elles ne sont pas connues ou reconnues par tous. Par conséquent, les responsables politiques préfèrent valoriser les actions d'EDF sur leur territoire plutôt que de critiquer ou dénoncer les modes de gestion de la centrale nucléaire.

### **3. La « Boule », un réacteur « monument » des techniques**

Entre terreur, fascination et inquiétude, les impressions des habitants et des visiteurs sont mitigées à propos de la centrale. De plus, ce type d'activité renvoie au risque industriel : les personnes qui la voient se rappellent Tchernobyl, pensent aux problèmes de pollution et de radioactivité. Les secrets sur son fonctionnement et le manque de transparence sur les agissements des agents EDF à l'intérieur du centre de production ne

---

<sup>401</sup> Je peux citer le documentaire franco-belge d'Alain de Halleux *R.A.S. Nucléaire, rien à signaler*, diffusé en 2009 et disponible sur [www.arte.tv](http://www.arte.tv); le reportage de Ghislaine Buffard, Marie-Laure Gendre et Luc Hermann *Les invisibles du nucléaire* diffusé sur l'émission Envoyé spécial (France 2) le 17 mars 2011; un reportage du *Monde* réalisé en 2011 à la centrale de Dampierre-en-Burly intitulé « A Dampierre, avec les "nomades" du nucléaire » publié par Mathilde Gérard le 26 avril 2011 dans [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr); un article de Emmanuel Poncet de *Libération* intitulé « EDF et sous-traitance : la rude existence des nomades du nucléaire » publié le 1<sup>er</sup> avril 1995 sur [www.liberation.fr](http://www.liberation.fr).

<sup>402</sup> Par exemple : Elisabeth Filhol, *La Centrale*, POL, Paris, 2010, 144p. L'auteur retrace la vie d'intérimaires du nucléaire. Elle s'intéresse particulièrement à deux contextes territoriaux : la centrale de Chinon-Avoine et celle du Blayais.

<sup>403</sup> Michel Mattéi, rencontré le 30 juin 2011 à la Maison du parc (Montsoreau, Indre-et-Loire).

font qu'accentuer les tensions entre pro et anti-nucléaires. La centrale de Chinon-Avoine est particulière car elle est la première à avoir été construite en France. Le réacteur A1 en forme de boule (Photo 5.3) témoigne des débuts du nucléaire dans les années 1950. Mis en service en 1963 et arrêté en 1973, l'installation est préservée sur demande des collectivités territoriales et en 1986, EDF la transforme en musée pour présenter l'ancienne filière UNGG (inutilisée depuis les années 1980).

EDF utilise le musée comme un outil de communication pour faire accepter son activité aux habitants et pour sensibiliser les visiteurs au nucléaire. Cependant, les informations transmises sont soigneusement sélectionnées pour ne montrer que les aspects positifs : les prises de décisions importantes, les premiers moments de la construction de la centrale, les techniques employées ou encore la manière dont fonctionnait le réacteur UNGG. La technique domine les autres mémoires à tel point que les connaissances exposées peuvent paraître compliquées à retenir et à comprendre par le visiteur. Par exemple, l'adjoint à l'urbanisme d'Avoine<sup>404</sup> ne trouve pas la conception muséographique assez adaptée au grand public : *« les maquettes c'est intéressant pour un technicien mais pour d'autres personnes c'est abstrait »*. Les informations sur la centrale sont dans l'ensemble détenues par EDF qui ne les confie pas sans raison ou sans intérêt. Il est donc difficile de passer outre l'entreprise pour tenter de reconstituer d'autres savoirs.

La question du risque existe mais n'est quasiment pas prise en compte dans la démarche de patrimonialisation initiée par EDF. De leur côté, les élus locaux et l'équipe du PNR amoindrissent cette dimension et la présentent comme une peur irrationnelle. Yves Desblaches (élu d'Avoine) affirme que *« les gens qui ont une culture moyenne et une intelligence moyenne et qui ont conscience que c'est une industrie et que, comme toute industrie, les gens ont conscience qu'il y a des risques »*. Dans le même sens, il ajoute *« moi je sais que ça ne m'empêche pas de dormir et je ne pense pas être le seul dans ce cas »*. Le militant écologiste du réseau *Sortir du nucléaire* confirme l'état d'esprit : *« il y a tellement de choses qui ont montré que le nucléaire était bon malgré les accidents. Les gens ferment les yeux. Il faudrait qu'il y ait un accident devant chez eux pour qu'ils s'en rendent compte »*. Aujourd'hui, il est impossible pour les acteurs locaux d'envisager la fin de l'activité nucléaire.

---

<sup>404</sup> Yves Desblaches, échange téléphonique le 10 avril 2012.

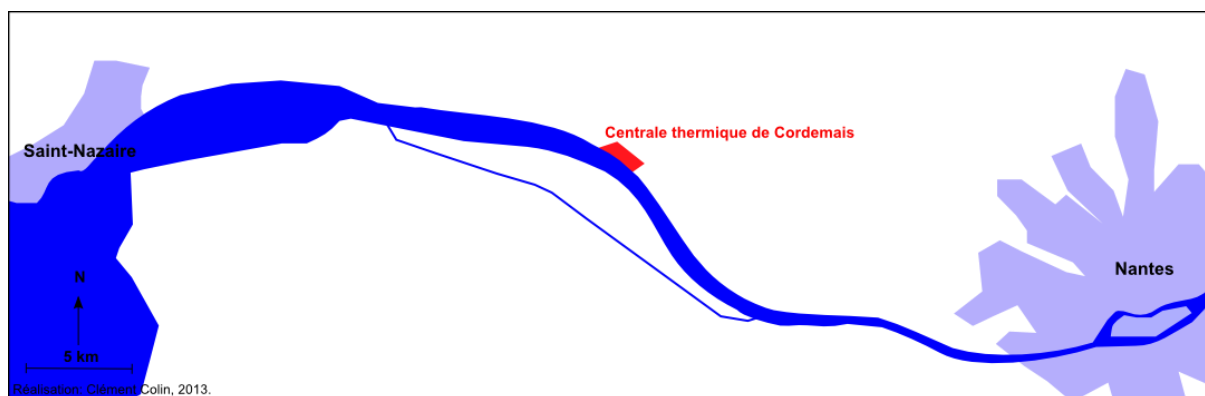
## Conclusion

Deux formes de mémoires se constituent à l'égard de la centrale : une sociale et une technique. Tandis que l'une est entrée dans le domaine de « l'oubli », l'autre est institutionnalisée par les services de communication d'EDF. Témoin des débuts de la production nucléaire, la centrale nucléaire de Chinon-Avoine est aussi ancrée dans le présent. Néanmoins, les connaissances à propos de son fonctionnement sont sélectionnées pour éviter toute polémique au sujet de ce type d'équipement.

### III. La centrale de Cordemais, un patrimoine du présent de l'estuaire de la Loire

À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, l'image de l'estuaire de la Loire est celle d'un territoire industriel. Son paysage se compose des marais mais aussi de cheminées et des fumées qui émanent des fonderies, des armureries, des forges et des industries de chimie. Dans ce cadre, « d'élément perturbateur ou remarquable, voire pittoresque, l'industrie est devenue le guide du regard porté sur l'estuaire » (Vauthier-Vézier, 2007, p.27). Encore aujourd'hui, mes interlocuteurs font référence au développement industriel lorsqu'ils parlent de l'estuaire. Cependant, la centrale thermique de Cordemais, la raffinerie de Donges et les terminaux de Montoir structurent désormais le paysage à la place des fonderies qui appartiennent désormais au patrimoine du passé. Afin d'analyser la construction des patrimoines du présent, je m'intéresse à la centrale thermique de Cordemais (carte 5.3). En activité depuis 1970, elle matérialise les mémoires du présent de ce territoire.

Carte 5.3 : Situation de la centrale thermique de Cordemais



## 1. Une activité transformée en ressource territoriale

Sur le site Internet de la commune, l'industrie est présentée comme une des composantes de « l'identité forte » du territoire, qui « fait partie intégrante du paysage », qui « s'est évertuée à intégrer la culture cordemaisienne » et qui « est aujourd'hui un élément essentiel de [l'] économie ». Je reviens sur les différents éléments qui favorisent la prise en compte de la centrale thermique en ressource territoriale par la commune.

### 1.1 Un apport économique essentiel à la commune

Dans les années 1960, la mise en place de la centrale thermique bouleverse la vie sociale et économique de la commune de Cordemais. Le maire<sup>405</sup> me transmet ses connaissances : « Pourquoi à Cordemais? Il y avait deux îles avant: l'île de la Nation et l'île de la Calotte. C'était des terres où les animaux étaient en pâture. Ce n'était pas des terres agricoles. C'était un site idéal: un fleuve, une énergie proche à disposition, et une urbanisation très légère. Donc on pouvait implanter cette centrale. Elle pouvait en plus approvisionner Nantes et la Bretagne. Le début de construction de cette centrale est 1965 de mémoire, et elle a été couplée au réseau en 1970. Et quand la centrale est arrivée, c'était une petite révolution quand même ». Il décrit le contexte socio-

<sup>405</sup> Joël Geffroy, rencontré le 3 novembre 2010, à la mairie de Cordemais : maire de Cordemais depuis 2003, conseiller municipal depuis 1989, vivant à Cordemais depuis 1973, ancien agent EDF.

économique des communes estuariennes : « *en arrivant, la centrale a amené une manne financière. La taxe professionnelle – elle ne s'appelait pas comme ça – amenait de l'argent à la commune. Toutes ces petites communes à l'époque n'avaient pas de sous. Donc, d'un seul coup la centrale a amené une certaine aisance financière* ». De plus, la mise en place de la centrale amène avec elle de nouveaux habitants aux statuts sociaux différents. Joël Geffroy (maire de Cordemais) évoque la venue de quelques agents EDF à Cordemais<sup>406</sup> et il sait que certains vivent encore sur son territoire. Il est d'ailleurs un témoin du changement socio-économique de la commune car il est un agent EDF à la retraite, arrivé à Cordemais pour travailler à la centrale dans les années 1970.

L'apport financier de la taxe professionnelle est aujourd'hui visible par la présence de nombreux équipements municipaux. La directrice<sup>407</sup> d'*Estuarium*<sup>408</sup> raconte qu'« *au niveau de la centrale de Cordemais, les gens lui sont assez reconnaissants, notamment parce qu'elle peut rapporter au niveau de la taxe professionnelle par exemple et qu'il y a énormément de services à la population, de beaux équipements...avec une taxe immobilière très faible* ». Partant du même constat, Joël Geffroy (maire de Cordemais) met en avant les aspects positifs de sa commune pour attirer de nouveaux habitants : « *La centrale n'est pas si pénalisante, elle ne fait pas de bruit, elle n'est pas plus polluante que ça et puis, en plus, j'ai des équipements qui sont dignes d'une grande ville. Je peux mettre mes enfants à l'école, j'ai l'accueil du périscolaire, j'ai des loisirs, je peux faire du sport... Donc les gens se sont dit « il y a une centrale certes mais j'y suis bien » et on a commencé à avoir un changement de mentalité* ». Le fait qu'il soit un ancien agent EDF influence ses choix. Il fait allusion au maire de l'époque qui « *avait une vision différente de la mienne, il avait la nostalgie d'avant la centrale* ». À l'inverse, Joël Geffroy n'a aucune nostalgie de « l'avant-centrale » : il n' imagine pas le territoire sans elle.

Tout comme pour la commune d'Avoine (avec la centrale nucléaire de Chinon-Avoine), la municipalité de Cordemais envisage la centrale thermique comme un élément indispensable pour le développement du territoire. Cependant, les aspects financiers et budgétaires n'expliquent pas à eux-seuls l'attachement affectif qu'éprouvent mes

---

<sup>406</sup> Cependant, à cause du manque de commerces et de structures d'accueil, les agents EDF habitent surtout dans les autres communes comme Savenay ou Saint-Etienne-de-Montluc.

<sup>407</sup> Cécilia Stéphan, rencontrée le 9 novembre 2010 au siège de l'association (Cordemais) : directrice d'*Estuarium* depuis 1999.

<sup>408</sup> Fondée en 1996 à l'initiative de la DRAC des Pays de la Loire dans le cadre de l'élaboration de la directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire (approuvée en 2006), elle a pour vocation première d'élaborer et de faire un programme scientifique sur le patrimoine estuarien, notamment lié à l'eau et à son utilisation.

interlocuteurs pour l'industrie. Deux autres dimensions sont tout aussi importantes : son caractère de « lien mémoriel » et sa place dans le paysage cordemaisien.

## 1.2 Patrimoines du passé maintenus avec l'aide de la centrale

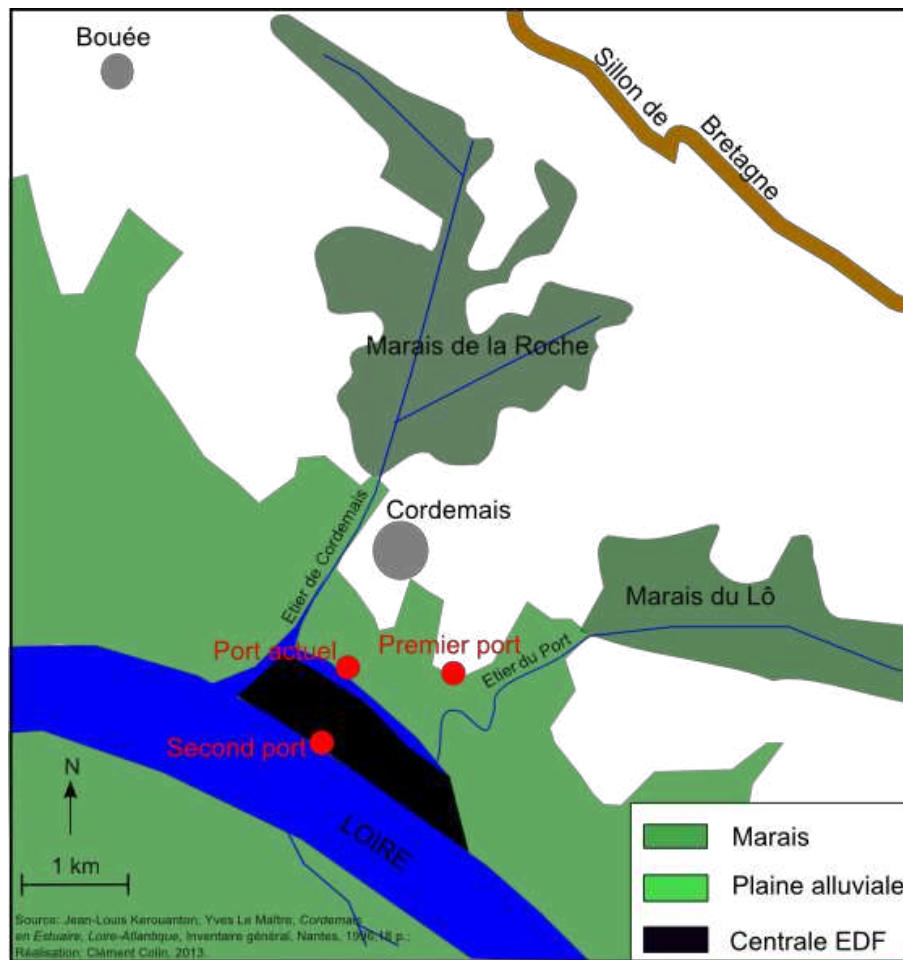
Le premier port de Cordemais est construit au lieu-dit « Le port » (carte 5.4). Situé dans un étier, il est aujourd'hui coupé de la Loire par les alluvions, il n'est plus visible et seule la toponymie révèle son existence (Kerouanton, Le Maître, 1996, p.2). Dans les années 1850, face à l'augmentation des exportations vers l'Angleterre, un nouveau port est implanté le long de la Loire. Jean-Louis Kerouanton et Yves Le Maître<sup>409</sup> décrivent la situation : « dès son achèvement, le quai devient le centre actif du commerce des produits locaux » (*Ibid.*, p.4). Cependant, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'envasement commence à faire obstacle à l'activité en pleine croissance (grâce à l'exportation des produits agricoles, la pêche, le trafic de roseaux, de foin ou de bois). De plus, son existence est remise en cause par l'administration des Ponts et Chaussées dans le cadre de l'endiguement et de la « chenalisation » de l'estuaire (lois de 1903, de 1913 et de 1933). Malgré son réaménagement, le port décline jusqu'à l'arrêt total de son activité après la seconde guerre mondiale.

---

<sup>409</sup> Dans *Cordemais en Estuaire, Loire-Atlantique*, Service des inventaires, Nantes, 1996, 18 p.



Carte 5.4 : Ports successifs de Cordemais



Contre toute attente, la centrale thermique favorise le désenvasement du bras de la Loire où se situe le port actuel et, par conséquent, elle permet de nouveau son accès par bateau. L'association des *Usagers et Amis du Port de Cordemais* (fondé en 1971) qui voulait préserver le site portuaire des méfaits possibles de la centrale se retrouve être le gestionnaire<sup>410</sup>. La centrale thermique n'est alors plus seulement un producteur d'énergie, elle devient un « raccordeur » des mémoires du territoire. En 1982, grâce aux apports de la taxe professionnelle, la commune ajoute des appontements flottants au port et augmente le nombre de places à 300. À partir des années 1990, une association de passionnés de vieux gréements (*Old Yachting Cordemais Océan*) reconstruit les bateaux : « La Reine de Cordemais » (construite à Couëron et amarrée à Cordemais) représente la commune et l'estuaire de la Loire lors de l'événement « Brest 92 » (Kerouanton, Le Maître, 1996, p.8).

<sup>410</sup> Propos de Guy Letellier, président de l'association *Usagers et amis du port de Cordemais* depuis 2002, rencontré par Béatriz Cort, *Estuarium*, en novembre 2005, disponible sur <http://petits.ports.free.fr/letellier2.pdf>

Sa construction est permise par les aides financières de la commune de Cordemais et du Conseil général. Indirectement, par la taxe professionnelle<sup>411</sup>, EDF est au cœur des processus de patrimonialisation.

L'entreprise cherche à mieux intégrer la centrale sur le territoire en aidant les activités « traditionnelles » à se maintenir. Par exemple, en 2010, lors de tempête Xynthia, quelques vannes des marais de Cordemais cèdent et EDF choisit d'aider financièrement à la reconstruction. La responsable de la communication d'EDF<sup>412</sup> annonce que l'entreprise veut devenir un « *acteur incontournable du territoire* ». La stratégie du producteur d'énergie est de faire accepter son activité en se présentant en recours indispensable au maintien des patrimoines sur le territoire.

### 1.3 L'image de Cordemais associée à la centrale

La commune prend en compte la centrale comme une ressource territoriale. Le maire me donne son approche de l'industrie : « *Ça appartient à l'identité locale parce qu'on ne peut pas la cacher, elle est là, elle est dans le paysage, donc on ne peut pas dire qu'elle n'existe pas* ». Par « *identité* », il entend l'ensemble des constructions qui font que l'on reconnaît un territoire. Il s'appuie ainsi sur le discours de personnes extérieures à Cordemais : « *quand vous leur demandez Cordemais c'est quoi pour vous? Ils répondent la centrale* ». À l'échelle de la commune, il affirme qu'elle est une sorte de repère territorial et paysager : « *Il y a une sorte d'appropriation, c'est Sa centrale. Ça fait partie de son passé et son devenir. C'est son paysage* ». Le maire considère que l'industrie est un médiateur et un miroir du territoire cordemaisien. Il choisit alors de la présenter comme une « chance » pour la commune : « *cet équipement, il est énorme mais il a des formes, une silhouette assez élancée avec ses cheminées, il a quelque chose. Donc on dit que c'est une identité forte de Cordemais et cette construction elle est là on doit la valoriser et elle doit valoriser le territoire* ». Le maire tente de tirer parti de la situation pour ne pas faire obstacle à l'arrivée de personnes soucieuses de trouver un terrain avec une maison proche de Nantes. Pour cela, il caractérise Cordemais à la fois par le village, les marais et la centrale.

---

<sup>411</sup> Il convient néanmoins de spécifier que la taxe professionnelle est modifiée en 2011. Toujours existante, elle se calcule selon d'autres critères.

<sup>412</sup> Edith Fiolleau, rencontrée le 9 novembre 2010, à la centrale thermique de Cordemais.

Les différents éléments énoncés expliquent pourquoi la municipalité de Cordemais prend en compte la centrale thermique de Cordemais comme une ressource territoriale. Cependant, cette considération n'enlève en rien les difficultés que rencontrent les élus pour penser et appréhender cet objet qu'ils voient aussi comme un patrimoine important de leur commune. La valorisation de l'industrie est du ressort d'EDF et le maire ne peut rien faire pour obliger l'entreprise à agir dans ce sens. Il se trouve ainsi face à cette grande infrastructure industrielle sans savoir quoi en faire ni comment la transformer en véritable ressource territoriale.

## 2. Une industrie « romantisée » de l'estuaire

À l'échelle de l'estuaire, la centrale de Cordemais est considérée par mes différents interlocuteurs comme un « repère » territorial, paysager et historique. Deux événements témoignent du statut particulier conféré à l'industrie dans l'estuaire. En 2009, l'équipe de la biennale d'art contemporain « Estuaire » (voir chapitre 4) et Tatzu Nishi<sup>413</sup> installent l'œuvre « Villa Cheminée » à côté de la centrale. Plus tard, en 2010, pour fêter les 40 ans de la centrale, EDF ouvre ses portes au public et la met en scène par des effets de sons et lumières. Par ces démarches, la centrale n'est plus seulement un outil de production, elle laisse place aux mystères et à l'imagination de ses observateurs.

### 2.1 Un repère territorial, paysager et historique dans l'estuaire

Par son architecture et ses cheminées hautes de plus de 200 mètres, la centrale est visible de tout l'estuaire (Photo 5.4). Comme les cheminées des fonderies et des forges au XIX<sup>e</sup> siècle, elle guide le regard de l'observateur. Le conseiller régional *Europe Ecologie-les verts*<sup>414</sup> explique que « toute proportion gardée, mettez une photo de l'estuaire sans Cordemais, à part

---

<sup>413</sup> Artiste-plasticien japonais, il construit des sculptures en bois *in situ*. Par exemple, son œuvre *Tree Huts* (2008) est un ensemble de « petites chambres » en bois accrochés au pignon d'un hôtel particulier parisien qui renvoie à l'idée de refuges ou de cabanes d'enfants.

<sup>414</sup> Christophe Dougé, rencontré le 10 mai 2011, au Conseil régional Pays de la Loire (Nantes) : élu *Europe Ecologie les verts* au conseil régional Pays de la Loire, président du Conservatoire régional des rives de Loire et de ses affluents et membre du collectif *Loire vivante* depuis ses débuts.

*quelques experts, personne ne reconnaîtra l'estuaire. C'est comme mettre une photo de Paris sans la Tour Eiffel. C'est attaché au territoire estuarien* ». Comment expliquer l'attachement affectif éprouvé pour la centrale de Cordemais tandis que d'autres, sur le même modèle (région parisienne), ne connaissent pas le même sort? La réponse vient du directeur<sup>415</sup> du GIP Loire estuaire<sup>416</sup> lorsqu'il dit qu'« elle est liée à l'histoire, à ce qu'est l'estuaire aujourd'hui ». La centrale thermique n'est donc pas simplement un repère visuel : elle appartient au « paysage historique » de l'estuaire.

#### Photo 5.4 : Centrale thermique de Cordemais



Photo de Clément Colin, juin 2010.

Comme les châteaux de la Loire, elle témoigne des évolutions des relations de l'homme au territoire. D'ailleurs, elle se fait appeler « château de fer » en référence à la fois

---

<sup>415</sup> Bernard Prud'homme Lacroix, rencontré le 8 novembre 2010, au siège du GIP Loire estuaire (Nantes) : Directeur du GIP Loire estuaire depuis 2008, il était auparavant au service prospective aval du même GIP.

<sup>416</sup> À l'initiative de l'association des collectivités de l'estuaire de la Loire, le GIP Loire estuaire est fondé en 1998 sous le nom de « Cellule de mesures et de bilans de la Loire estuarienne » pour capitaliser toutes les connaissances et créer des indicateurs à propos des évolutions de l'estuaire (voir chapitre 4).

à sa forme, à sa taille mais aussi aux forts médiévaux. Elle devient un symbole du pouvoir industriel et économique dans l'estuaire. En plus d'être un repère territorial et paysager, elle représente la période du fleuve aménagé pour et par l'activité industrialo-portuaire. Plus encore, en utilisant encore du charbon et du fuel pour produire de l'énergie, elle fait écho aux pratiques du XIX<sup>e</sup> siècle et elle renvoie aux imaginaires liés au travail dans les mines, les fonderies et les forgeries : les figures des ouvriers couvertes de charbon, la chaleur des fours et des outils de production et le bruit des machines. Elle rappelle les anciennes industries de l'estuaire aujourd'hui disparues ou encore existantes sous formes de « traces » ou de « patrimoines » du passé (la Tour à plomb de Couëron ou les forges de Trignac par exemple).

À l'inverse, la centrale est aussi une représentante du présent : elle est utilisée pour produire de l'énergie et elle est ancrée dans le contexte socio-économique national. Tout en renvoyant à des images du passé, la centrale de Cordemais interroge aussi le devenir du territoire : l'augmentation de la demande d'électricité, les hivers de plus en plus froids, la nécessité de construire d'autres équipements électriques mais, en même temps, l'obsolescence d'un tel système de consommation, la modernisation de la production électrique, le réchauffement climatique... La structure industrielle questionne les modes de vie et leurs évolutions. Elle est le support de réflexions à propos d'un passé récent, du présent et d'un avenir incertain.

## 2.2 Imaginaires construits à partir de la centrale thermique

La plupart des personnes rencontrées me font part de leurs impressions à la vue de la centrale : beaucoup voit en elle quelque chose de « magique ». La directrice<sup>417</sup> du *Conservatoire régional des rives de Loire et de ses affluents* (CORELA)<sup>418</sup> est la première à en parler : « *Il y a quelque chose qui est magique dans le paysage. Le paysage est relativement plat et monotone. Quand vous êtes sur le fleuve vous ne voyez rien du tout. Et soudainement vous voyez cette structure...* ». Dans le discours, la centrale est perçue comme un objet vivant, qui surgit de

---

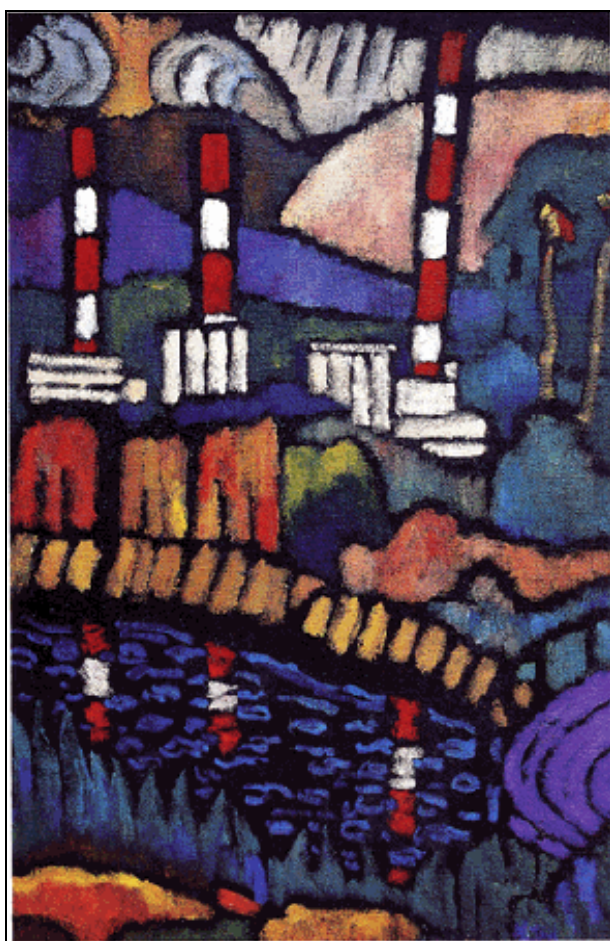
<sup>417</sup> Nicole Le Nevez, rencontrée le 3 novembre 2010, au siège du CORELA, à Nantes.

<sup>418</sup> Association fondée en 1992 par le Conseil régional des Pays de la Loire et les Conseils généraux de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique, elle a pour mission la préservation et la valorisation des paysages et de la biodiversité de la Loire et de ses affluents en région Pays de la Loire.

nulle part de manière brutale et soudaine. La sensation de « choc » se ressent dans les paroles de Nicole Le Nevez (CORELA) lorsqu'elle évoque la structure industrielle. L'équipement rompt avec la continuité et la monotonie du paysage.

Joël Geffroy (maire de Cordemais) rapproche la centrale d'autres imaginaires : « *La nuit c'est différent. Quand vous êtes sur le sillon et qu'il y a un peu de brume sur le marais, la centrale ressort, vous voyez les cheminées, et ça fait comme un bateau qui flotte sur la Loire. C'est assez étonnant* ». Tout comme Nicole Le Nevez, il voit la centrale comme un objet qui évolue et prend des formes différentes en fonction de la luminosité et du moment de la journée. Il fait aussi référence à des artistes qui utilisent l'image de l'industrie pour peindre des toiles ou faire des photographies : « *il y a des peintres chez nous, il y a des tableaux qui ont été peints et qu'on a ici dans Cordemais. Il y a des gens qui vous diront que c'est une œuvre d'art en tant que tel. Pour certains, c'est une œuvre d'art du XX<sup>e</sup> siècle* ». Par exemple, une peinture de Jules Paressant<sup>419</sup>, artiste de la commune, est exposée dans la mairie (Photo 5.5).

**Photo 5.5 : « La Centrale de Cordemais » de Jules Paressant**



Source : [www.cordemais.fr](http://www.cordemais.fr)

---

<sup>419</sup> Plus récemment, deux artistes peignent des œuvres représentant la centrale : Yvon Labarre et Serge Doceul.

## 2.3 Mise en scène de la centrale

La centrale est aussi mise en scène dans le cadre d'événements. En 2009, la « Villa Cheminée » de Tatzu Nishi est installée à une centaine de mètres de la centrale et fait clairement référence à elle. En 2010, pour fêter les 40 ans de l'équipement, EDF organise des portes ouvertes avec un parcours déambulatoire où se mélangent des effets de lumières et de bandes sonores pour laisser place au mystère du fonctionnement de l'industrie.

### 2.3.1 Mise en scène de la centrale pour célébrer ses 40 ans

En 2010, en partenariat avec la commune de Cordemais, la communauté de communes Cœur d'estuaire et l'office du tourisme, EDF ouvre les portes du site industriel. La directrice de l'office du tourisme<sup>420</sup> évoque son souvenir de la visite : « *c'était un parcours déambulatoire de 45 minutes – 1 heure dans le parc et pas dans la centrale avec des projections historiques, avec des photos, des témoignages de personnes qui travaillent. Ils ont ajouté aussi un côté artistique avec un mélange de sons et de lumières* ». Elodie Rodrigues (Office du tourisme) insiste sur le fait qu'elle n'ait pas pu entrer dans la centrale thermique mais que le parcours passait devant et le long de l'équipement. EDF refuse que les personnes entrent dans l'industrie et elle préfère en transformer l'usage et la forme de l'extérieur.

La mise en scène permet de rendre accessible le site industriel à un grand public. La constitution d'une « présentation-média », pour reprendre l'expression de Jean Davallon, est une stratégie d'entreprise : l'événement attire des milliers de personnes<sup>421</sup>. Néanmoins, le public visé est essentiellement les habitants des communes proches. La directrice de l'office du tourisme raconte qu' « *au niveau de la communication, EDF a axé sur le territoire plus que sur l'estuaire* ». Elle ajoute d'ailleurs : « *je ne sais pas si à Nantes beaucoup de personnes en ont entendu parler* ». EDF ne cherche pas à ce que sa centrale soit connue par les Nantais ou les Nazairiens mais plutôt à faire accepter son activité par les habitants des communes concernées directement par la centrale. Elle n'a aucunement l'intention de

---

<sup>420</sup> Elodie Rodrigues, rencontrée le 9 novembre 2010, à l'office de tourisme (Saint-Etienne-de-Montluc).

<sup>421</sup> Aux dires de la responsable de la communication EDF et de la directrice de l'Office du tourisme

transformer son équipement en objet touristique ou patrimonial visitable par tous. D'ailleurs, Edith Fiolleau (EDF) insiste à multiples reprises sur le fait que la centrale est « *l'identité* » du territoire mais n'est pas son « *patrimoine* ». L'entreprise utilise les dimensions « historiques », « paysagères » et « imaginaires » de l'équipement pour mieux l'intégrer au territoire cordemaisien. Néanmoins, EDF considère que la désigner comme objet patrimonial reviendrait à annoncer la fin de son activité. Elle assimile directement le mot de patrimoine à celui de protection ou de « muséification. Or, l'entreprise cherche à intégrer son équipement pour continuer à l'exploiter.

**Photo 5.6 : Mise en scène de la centrale thermique en 2009**



Source : Denis Florenty, Edith Fiolleau, catherine Baumann (dir.), *Centrale de Cordemais, 40 ans d'énergie*, EDF, Cordemais, 2010, 90p.

L'événement anime et réactualise différentes mémoires prenant pour support la centrale : sa construction, l'arrivée des premiers agents EDF, les tensions avec les populations déjà présentes à Cordemais, les modes de vie des ouvriers, la seconde vague de travailleurs à la fin des années 1980 ou encore des anecdotes sur leurs pratiques sont mis en image sur les murs de la centrale. L'ouverture du site au public fait aussi écho à celle déjà effectuée lors des 20 ans de l'équipement. Joël Geffroy (maire de Cordemais) se rappelle d'ailleurs de ce jour où « *plus de 20 000 personnes* » sont venues visiter le site. Dans



les deux cas, EDF souhaite montrer que ses équipements sont acceptés et intégrés dans leur environnement. À la suite de la célébration, l'entreprise publie un ouvrage<sup>422</sup> sur la centrale et son évolution où elle la présente comme un objet inscrit appartenant à l'histoire de l'estuaire.

### 2.3.2 Installation de la « Villa-Cheminée » à côté de la centrale

La mise en place de l'œuvre « Villa-Cheminée » (Photo 5.7) à une centaine de mètres de la centrale thermique relève d'une autre démarche. Installée dans le cadre de la biennale d'art contemporain « Estuaire » de 2009, elle n'a pas pour objectif de rappeler des mémoires mais plutôt de les modifier pour améliorer l'image du territoire.

Photo 5.7 : « Villa Cheminée » de Tatzu Nishi



Photo de Clément Colin, juin 2010.

<sup>422</sup> Denis Florenty, Edith Fiolleau, Catherine Baumann (dir.), *Centrale de Cordemais, 40 ans d'énergie*, EDF, Cordemais, 2010, 90 p.

Dans le livret de présentation des seize œuvres pérennes<sup>423</sup> de la biennale<sup>424</sup>, la « Villa-Cheminée » est décrite de la façon suivante : « En jouant avec les perspectives, Tatzu Nishi se mesure au gigantisme du « château de fer » qu'est la centrale EDF et reproduit à l'identique une tour de la centrale qui émerge du sol pour s'élever à quinze mètres de hauteur. À son sommet, un petit pavillon avec son jardinet, sorti tout droit des années 1970, comme il y en a tant dans les environs, fait office de gîte » (2009, p.25). Pour créer l'œuvre, l'artiste Tatzu Nishi s'appuie sur les mémoires passées du territoire : l'urbanisation, l'industrialisation mais aussi l'image de lieu de « garde » qui renvoie aux « pilotes de l'estuaire » qui accompagnait les navires sur le fleuve jusqu'à Nantes. La présentation de l'œuvre indique aussi que : « Créant un véritable choc visuel, Tatzu Nishi développe la capacité d'imagination, à l'instar de Jules Verne, qu'il adore : d'où vient cette maison ? Les cheminées de la centrale actuelle sont-elles des copies de ce vestige ? De quoi nourrir les rêves des habitants de ce gîte hors du commun » (2009, p.25). Influencé par les personnages et les voyages imaginaires de Jules Verne<sup>425</sup>, l'artiste veut réinventer le lieu à partir de la cheminée tronquée et de la maison dessus. La personne chargée de la communication pour la biennale<sup>426</sup> raconte qu'« on peut imaginer plusieurs choses : une cheminée qui a poussé, un bout de cheminée qui est tombé, et il a imaginé que ça pouvait raconter plein de choses : qu'est-ce que ça fait là ? C'est qui cette personne qui vit là ? ». L'œuvre d'art sert à transformer le site industriel en lieu fantastique, détaché de la réalité.

Deux éléments attirent les visiteurs de la « Villa-Cheminée » : la proximité avec la centrale qui confère une originalité au lieu et la vue sur l'estuaire de la Loire. Pour eux, il est plus facile de s'appropriier l'œuvre que l'industrie à côté car l'installation artistique est construite pour cela et rien d'autre. À l'inverse, la centrale, en tant que patrimoine du présent (et non œuvre d'art), renvoie à de multiples fonctions, représentations et imaginaires liés à l'estuaire et difficilement compréhensibles par des personnes extérieures à ce territoire. Ces dernières peuvent néanmoins connaître les mémoires liées à l'équipement énergétique national. De plus, l'image d'une centrale qu'elle soit thermique ou nucléaire est bien ancrée dans la culture française.

---

<sup>423</sup> De nombreuses autres œuvres sont présentées lors de l'événement. Seules quelques unes restent tout au long de l'année. La « villa-cheminée » en fait partie.

<sup>424</sup> Équipe de la biennale, *Le paysage, l'art et le fleuve, Un parcours artistique à Nantes, Saint-Nazaire et le long de l'estuaire de la Loire*, 2009, 44 p.

<sup>425</sup> L'œuvre n'est pas sans rappeler le phare du roman de Jules Verne, *Le phare du bout du monde*, publié en 1905.

<sup>426</sup> Anne Guillou, rencontrée le 8 janvier 2011, au Lieu Unique (Nantes).

### 3. Un patrimoine industriel et technique

L'*Office du tourisme Cœur d'estuaire* et *Estuarium* présentent la centrale de Cordemais comme étant un « patrimoine industriel et technique ». De son côté, EDF cherche à valoriser ses savoir-faire dans le domaine de la production électrique et de sensibiliser les habitants des communes proches à ses pratiques grâce à son centre d'informations situé dans ses locaux. Enfin, *Estuarium* et le service des inventaires s'intéressent à toute forme de « patrimoines » de l'estuaire. La centrale thermique de Cordemais est au cœur des réflexions portant sur la délimitation et la définition d'éléments patrimoniaux estuariens.

#### 3.1 Sensibilisation au patrimoine industriel et technique

*Estuarium* joue un rôle important dans les démarches de sensibilisation des habitants à l'équipement industriel. L'association met en place plusieurs actions dans le domaine. Par exemple, dans le circuit d'interprétation du patrimoine de Cordemais, elle installe un panneau explicatif de la centrale à côté du site industriel. Les textes portent essentiellement sur ses dimensions techniques et l'organisation de sa production. De la même manière, en 1996, le service des Inventaires de la région Pays de la Loire publie une étude sur la commune de Cordemais<sup>427</sup>. La moitié du texte porte sur la centrale thermique. Néanmoins, les aspects techniques sont davantage traités que des imaginaires et des représentations des habitants. Enfin, les visites scolaires qu'*Estuarium* organise finissent régulièrement sur le site de Cordemais car la directrice<sup>428</sup> de l'association estime que la centrale est un « *patrimoine représentatif des aménagements du XX<sup>e</sup> siècle* ».

EDF fait partie d'une association régionale de visite d'entreprise nommée *Visitez nos entreprises en Pays de la Loire*. Fondée en 2001, sur demande de la Chambre de commerce et d'industrie des Pays de la Loire, de celles des départements, du comité régional du tourisme et de quelques entreprises, elle forme un réseau d'une soixantaine d'activités économiques souhaitant ouvrir leurs portes aux visiteurs. La vocation de l'association est

---

<sup>427</sup> Jean-Louis Kerouanton, Yves Le Maître, *Cordemais en Estuaire, Loire-Atlantique*, Service des inventaires, Nantes, 1996, 18 p. L'étude est menée dans le cadre de la mise en place d'*Estuarium*.

<sup>428</sup> Cécilia Stéphan, rencontrée le 9 novembre 2010 au siège de l'association (Cordemais).

essentiellement de structurer une offre de tourisme et d'en faire la promotion. Cependant, les visiteurs de la centrale se composent principalement de scolaires. Les quelques personnes venant d'autres communes comme celles de l'agglomération de Nantes ou de Saint-Nazaire viennent surtout voir la « Villa-Cheminée »<sup>429</sup>.

### 3.2 Usage de l'industrie, générateur de mystères

Le fonctionnement de l'équipement industriel est parfois montré par mes interlocuteurs comme sa principale source de patrimonialité. Le maire de Cordemais<sup>430</sup> explique que *« la plupart des gens la considère comme du patrimoine parce que c'est en activité, c'est à dire que si vous l'arrêter, je ne suis pas sûr qu'ils considéreront ça comme un patrimoine. Moi personnellement, je ne le verrais pas comme un patrimoine »*. Il ajoute : *« Autant j'arrive à comprendre qu'un bâtiment de pierre, une cathédrale... autant une centrale, la garder pour dire on va garder les volumes. Moi je pense que ce qui est intéressant dans une centrale c'est son activité. Et puis il y a un mystère de la machinerie. Après vous avez qu'une boîte, une boîte qui n'a plus d'âme parce qu'il n'y a plus personne dedans »*. Les visiteurs et les observateurs de la centrale (ceux qui la voient au quotidien ou régulièrement) s'intéressent davantage à son apparence extérieure et préfèrent imaginer son fonctionnement plutôt que de comprendre exactement comment EDF produit de l'électricité. Dans les différents discours recueillis, une dichotomie entre le voir et le savoir est observable. La majorité de mes interlocuteurs donnent plus d'importance au premier qu'au second. Les techniques employées par les agents EDF restent du domaine des spécialistes ou des passionnés de production électrique. Les acteurs territoriaux définissent la centrale comme un patrimoine à partir des perceptions et des représentations qu'ils ont d'elle mais non de leurs connaissances historiques et techniques.

Tout comme le barrage de Grangent et la centrale de Chinon-Avoine, les différentes personnes rencontrées désignent l'application du plan Vigipirate comme responsable de la limitation d'accès aux salles de production. De plus, il est beaucoup plus aisé pour EDF de « gérer » le flux de milliers de personnes à l'extérieur plutôt qu'à

---

<sup>429</sup> Informations recueillies auprès de l'office du tourisme Cœur d'estuaire.

<sup>430</sup> Joël Geffroy, rencontré le 3 novembre 2010, à la mairie de Cordemais.

l'intérieur des structures. La méfiance de l'entreprise ajoutée aux mesures de sécurité rendent difficile la visite totale de la centrale. Il est nécessaire de faire une demande un mois à l'avance. De plus, même lorsqu'il s'agit d'un rendez-vous officiel avec un agent d'EDF, l'accès aux locaux administratifs prend un certain temps car il y a plusieurs étapes : vérification de l'identité, de l'objet du rendez-vous, contact avec l'agent concerné pour autorisation, passage du poste de contrôle... Plus encore, les employés d'EDF n'ont ni pour mission ni pour compétence de commenter des visites et d'expliquer leurs savoir-faire. L'ouverture est relativement nouvelle et les modalités restent à inventer. Cependant, les visiteurs veulent « voir » et non comprendre comment elle produit de l'énergie. Les aspects techniques de la centrale intéressent moins mes interlocuteurs que les imaginaires associés à sa forme, sa situation géographique et son usage (la production d'énergie).

## **Conclusion**

La centrale de Cordemais constitue un témoin des aménagements de la Loire. Représentante de la croissance économique et de la société de consommation, elle est, dans le même temps, la marque du déclin des pratiques traditionnelles du territoire (petits ports, pâturage, agriculture). Paradoxalement, la présence de l'équipement dans l'estuaire est devenue l'une de ses caractéristiques les plus originales. Les acteurs territoriaux prennent en compte la centrale thermique de Cordemais comme le support des mémoires du présent de l'estuaire.

## IV. L'aménagement de Cusset, un patrimoine entre passé et présent

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'aménagement hydroélectrique de Cusset répond à un besoin énergétique émanant des industriels installés dans l'est de l'agglomération lyonnaise (voir chapitre 3, p.159). En 1892, l'État signe une concession de 99 ans avec la société lyonnaise des forces motrices du Rhône (SLFMR)<sup>431</sup>. Elle est renouvelée en 2002 après des négociations entre EDF, les collectivités territoriales et l'État<sup>432</sup>. Tandis que l'entreprise évalue son intérêt à renouveler la concession en termes de productivité et de rentabilité économique, les collectivités territoriales veulent valoriser les dimensions paysagères et écologiques du canal. Dans une autre mesure, en 1999, des associations de l'Est-Lyonnais se regroupent au sein d'un collectif nommé *L'usine sans fin*<sup>433</sup> afin de défendre les valeurs patrimoniales qu'elles confèrent à l'aménagement hydroélectrique (notamment à l'usine de Cusset). Elles influencent le débat en faisant prendre conscience à EDF et à certains maires de l'intérêt de maintenir le site en état et de protéger les équipements industriels existants. Le site hydroélectrique est donc le support de deux mémoires : une du passé reconstituée par *L'Usine sans fin* et une autre caractéristique du présent en cours de construction.

### 1. Un site transformé en ressource territoriale pour son paysage

Dès sa mise en eau (1899), la pêche, la baignade dans le canal de Jonage ou encore les guinguettes le long de la Rize (ruisseau le long du canal) attirent les habitants et les ouvriers les jours de beau temps (Gras, 2007, p.14). À la fois proche de la nature, de la ville et des industries, le site est apprécié de ses usagers pour « son atmosphère champêtre » (Gras, *Ibid.*, p.14). Cependant, après la seconde guerre mondiale, la population le délaisse peu à peu au profit du parc de Miribel-Jonage (situé entre les deux

---

<sup>431</sup> Le cahier des charges et la gestion du site de production sont repris par EDF en 1946. La concession prend fin en 1991.

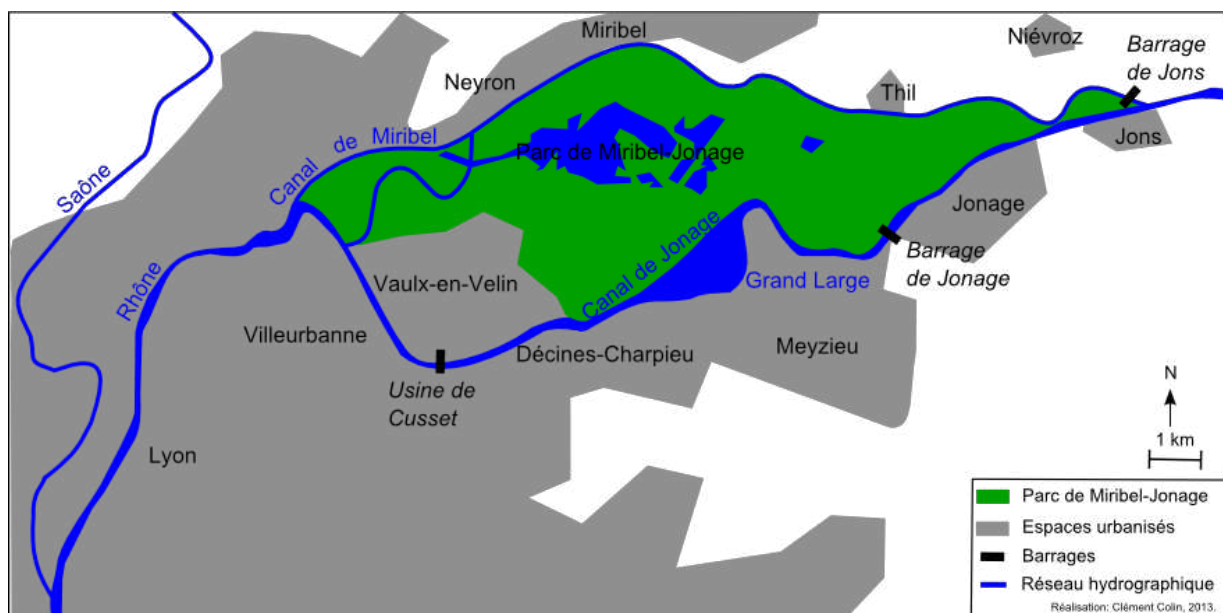
<sup>432</sup> Un protocole d'accords a néanmoins été signé entre les collectivités territoriales et EDF en 1998.

<sup>433</sup> L'association *Mémoires*, l'Institut de l'histoire sociale de la CGT, *Robins des villes*, le président du conseil du quartier de Tonkin (Villeurbanne), *Ebulliscience*, Aléa, Arleduc, la CGT de Cusset et *l'Amicale des anciens de Cusset*.

canaux : carte 5.5). Depuis 1968, un syndicat mixte (SYMALIM)<sup>434</sup> assume la gestion et l'aménagement des 3000 hectares de cette « île ». Il l'aménage en base de loisir à partir de 1974. Le site connaît un grand succès dès son ouverture (1976).

De 1991 à 1998, les négociations entre les communes riveraines du canal de Jonage regroupés dans un syndicat et EDF portent sur le désenvasement du canal et du réservoir nommé le « Grand large », l'aménagement de pistes cyclables le long de la voie d'eau et la remise en état des écluses (demandée par l'État). Dans une autre mesure, depuis les années 1990, les collectivités territoriales (notamment le conseil général du Rhône et la communauté urbaine de Lyon) cherchent à « mettre en valeur » le parc de Miribel-Jonage (où se situe l'aménagement de Cusset : carte 5.5). Dans ce cadre, l'usine et son canal sont considérés comme des éléments patrimoniaux intégrés au parc de Miribel-Jonage.

**Carte 5.5 : Aménagement de Cusset dans l'Est-Lyonnais**



<sup>434</sup> Il regroupe la Communauté urbaine de Lyon, le Conseil général du Rhône, le Conseil général de l'Ain ainsi que les communes de : Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Décines, Meyzieu, Jonage, Jons, Neyron, Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost, Beynost, Thil et Niévroz.

## 1.1 Négociations entre EDF et les élus à propos de l'usage du canal

Le président du *Syndicat intercommunal des communes riveraines du canal de Jonage*<sup>435</sup> donne la position des élus à propos du renouvellement de la concession : « *Entre Jons et Lyon, sur 20 kilomètres, les changements de la zone majeure du Rhône sont importants. Aujourd'hui, le Rhône transformé en canal n'a pas permis une appropriation normale du fleuve. C'est le fondement des négociations. On va vers une nouvelle concession, mais le Rhône ne peut pas être uniquement un canal qui sert à faire tourner des turbines* ». L'« *appropriation normale* » du fleuve dont parle Michel Buronfosse fait référence à un usage du cours d'eau par les riverains. Pour lui, la production hydroélectrique a rendu impossible les autres utilisations du canal (pêche, kayak, promenade sur les chemins de halage). Dans une autre mesure, son état dégradé dû à l'envasement et au vieillissement des aménagements ne lui donne pas une image attractive.

Michel Buronfosse (président du *Syndicat intercommunal*) raconte que le syndicat est créé pour revendiquer « *le régime des compensations et revenir à des usages liés au fleuve* ». Pour illustrer ses propos, il donne l'exemple du « Grand large » (réservoir aujourd'hui inutilisé) : « *c'est un ouvrage technique au début qui ne sert plus et qui est envasé. Donc, il faut le dévaser et c'est à EDF de le faire car c'est eux qui l'ont envasé* ». Le syndicat intercommunal estime qu'EDF n'a pas répondu à certains de ses engagements et que l'entreprise s'est focalisée principalement sur la production hydroélectrique sans se préoccuper des autres fonctions du canal (notamment sociales). Par conséquent, il demande à l'entreprise d'aider financièrement les collectivités territoriales à ouvrir les chemins de halage au public, à favoriser l'usage ludique du canal (bateau, pêche, kayak) et à restaurer le Grand Large<sup>436</sup>.

---

<sup>435</sup> Michel Buronfosse, rencontré le 23 juin 2011, à la mairie de Décines-Charpieu : président du syndicat intercommunal des communes riveraines du canal de Jonage, adjoint au maire de Décines-Charpieu et vice-président du syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de Miribel-Jonage.

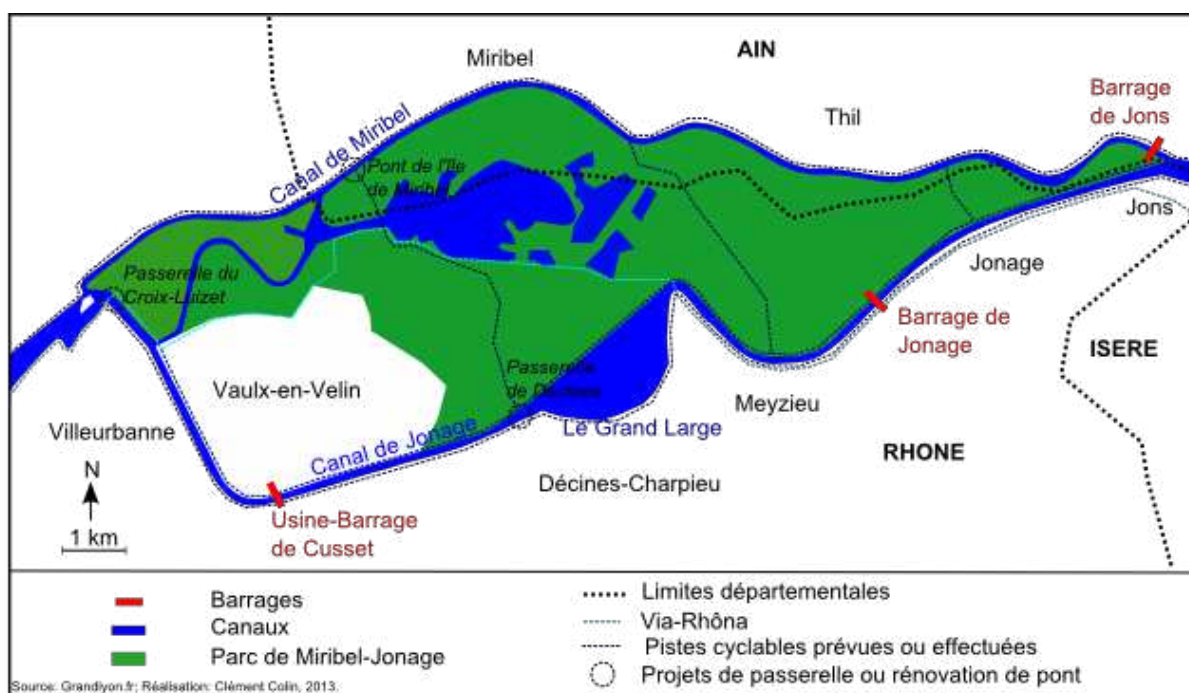
<sup>436</sup> La restauration et la remise en fonction des écluses sont des demandes de l'Etat. Cependant les élus locaux sont aussi favorables à cette opération. L'accord entre EDF et les communes (signé en 1998) rend possible les aménagements envisagés et souhaités par les communes, le Conseil général du Rhône et le Grand Lyon.



## 1.2 Une pièce essentielle dans « l'Anneau bleu »

En 2005, les acteurs territoriaux concernés par le site de Miribel-Jonage<sup>437</sup> signent une charte d'objectifs qui les incite à mettre en cohérence les projets d'aménagement dans le parc et le long des deux canaux. Le nom d'« Anneau bleu »<sup>438</sup> est donné à la « mise en exposition » et à la « mise en cohérence » du territoire de Miribel-Jonage est (carte 5.6). Le projet consiste à mettre en place des pistes cyclables le long des canaux et à les relier à celles existantes dans le parc de Miribel-Jonage et sur les berges (elles-aussi cyclables) du Rhône en centre-ville de Lyon.

Carte 5.6 : Projet de l'Anneau bleu



En tant que maître d'ouvrage du projet, la Communauté urbaine coordonne les opérations. Le vice-président du *Grand Lyon* chargé « des fleuves »<sup>439</sup> révèle les attentes de l'intercommunalité : « *L'Anneau bleu est une volonté du Grand Lyon et de ses élus de donner à*

<sup>437</sup> Treize communes, communauté urbaine de Lyon, communauté de communes de Miribel et du Plateau, les syndicats des communes riveraines du canal de Miribel et de Jonage, le Symalim, le Segapal, le syndicat du Rize, EDF, les conseils généraux de l'Ain et du Rhône, le conseil régional, l'EPTB territoire Rhône, VNF et l'État.

<sup>438</sup> Le projet fait référence à la forme d'anneau produite par les deux canaux.

<sup>439</sup> Roland Bernard, rencontré le 19 mai 2011, à la Communauté urbaine de Lyon. Je reprends ici son statut officiel bien que le terme « fleuve » soit impropre – la Saône n'est pas un fleuve mais un affluent du Rhône – dans la mesure où il est adopté par les acteurs et les analystes.

*l'Est-Lyonnais une requalification d'image à travers 3000 hectares naturels, un plan d'eau assez exceptionnel, et rompre avec ce passé pénalisant d'urbanisation sauvage pour loger le plus grand nombre mais qui a amené ce mal-vivre et cette délinquance que l'on connaît* ». Le parc de Miribel-Jonage et les canaux servent de support au Grand Lyon pour favoriser la constitution de nouvelles mémoires et de nouvelles images à propos de l'Est-Lyonnais. Les nouveaux usages du canal voulus par l'intercommunalité sont un moyen pour faire oublier le passé ouvrier aux visiteurs du territoire. De son côté, le président du *Syndicat intercommunal des communes riveraines* explique que l' « Anneau bleu », « *ce sont des pistes cyclables réellement investies par les gens. Ce sont des espaces de détente, récréatifs* ». Il pense que ces lieux sont nécessaires car « *aujourd'hui, à l'exception de Jons peut être, les villes s'urbanisent beaucoup et donc forcément les gens cherchent des lieux de récréations agréables, entretenus, travaillés et donc sécurisés et sécurisants. Il y a une demande des gens pour revenir sur ces espaces-là* ». Il présente aussi l'ensemble de Miribel-Jonage (le parc et les canaux) comme une ressource territoriale indispensable à la communauté urbaine de Lyon : « *Aujourd'hui on est dans la construction de grandes métropoles. Celles-ci ne vont pas se construire qu'avec du béton. Il faut aussi pour les gens qui vont venir travailler, habiter, étudier, se distraire, il faut une vie multipolaire. [...] Mais également, ces gens, qui sont moteurs du rayonnement métropolitain, veulent vivre dans des villes avec une qualité de vie. C'est à la fois les beautés de la ville mais aussi la nature* ». Dans ce contexte, l'intérêt porté au territoire par le Grand Lyon évolue : l'Est-Lyonnais est désormais aussi un espace de nature nécessaire à l'image métropolitaine de Lyon.

Cependant, le projet se heurte à la géographie administrative. Tandis que le canal de Jonage est entièrement dans le département du Rhône, celui de Miribel se situe dans l'Ain (carte 5.6). Le président du *Syndicat intercommunal* décrit les tensions politiques : « *dans le projet, il faut associer les communes de l'Ain réticente à la Communauté urbaine car elles ont peur de se faire manger* ». De la même manière, le maire de Jons<sup>440</sup>, commune en dehors du périmètre de la communauté urbaine de Lyon, fait la distinction entre son territoire et celui du Grand Lyon : Jons est une commune rurale appartenant à une autre intercommunalité (Communauté de communes de l'Est-Lyonnais). Dans ce cadre, le canal de Jonage est davantage aménagé et valorisé que celui de Miribel (propriété de l'État et dans le département de l'Ain). Finalement, le parc de Miribel-Jonage et le projet « Anneau Bleu » servent de support au rapport de force et de pouvoir entre les représentants politiques de l'Est-Lyonnais et ceux de Lyon. Les premiers sont partagés entre refus et acceptation des

---

<sup>440</sup> Claude Villard, rencontré le 19 octobre, à la mairie de Jons.

nouveaux aménagements prévus. Les maires des communes extérieures au Grand Lyon estiment que c'est une manière pour la communauté urbaine d'étendre son pouvoir. Les élus des communes de l'Est-Lyonnais interne au Grand Lyon voient dans le projet une revanche politique envers Lyon : ils veulent montrer que leur territoire est aujourd'hui indispensable au développement lyonnais.

### 1.3 Valoriser Cusset, une stratégie marketing d'EDF

Le responsable de l'aménagement de Cusset<sup>441</sup> explique que « *le but aujourd'hui c'est que les gens retournent vers le canal. On fait beaucoup d'aménagements et on investit beaucoup d'argent avec les communes et le Grand Lyon pour que l'ensemble des berges soient réappropriés par les habitants* ». Il présente le volontarisme d'EDF comme une « chance » pour les collectivités territoriales. Par ailleurs, comment expliquer l'attitude du producteur d'énergie ? Dans un contexte de mise en concurrence, le marketing d'entreprise devient un aspect essentiel afin de renouveler les concessions hydroélectriques. L'aménagement de Cusset est une « opportunité » pour EDF car elle est la seule à ne pas appartenir à la CNR dans la vallée du Rhône et elle a des dimensions historiques que l'entreprise valorise pour prouver son ancrage local. Le président du *Syndicat intercommunal des communes riveraines du canal de Jonage* évoque le changement d'attitudes du producteur d'électricité : « *Aujourd'hui, on est dans une autre phase avec EDF qui fait des partenariats avec le syndicat pour faire valoir son savoir-faire en termes de collaboration avec des collectivités locales* ». Il décrit les stratégies des concessionnaires qui, selon lui, « *revendiquent leurs actions pour l'environnement et la biodiversité à tel point qu'aujourd'hui, pour la concession des chutes, l'État est obligé de dire de ne pas dépasser 30% [de leur budget] car ils mettaient plein de financements là-dedans : ils réinjectaient des saumons, des anguilles, de la biodiversité* ». Pour le cas de Cusset, Noël Pover (responsable EDF) veut montrer que l'entreprise aide les communes plus que nécessaire. Par exemple, l'été, EDF emploie des « hydroguides » (des étudiants de l'Université de Lyon) pour sensibiliser les promeneurs et les visiteurs à l'histoire et à l'environnement du canal. Par ailleurs, elle met aussi en place des passes à castors au niveau du barrage de Jons et elle met à disposition des habitants un catamaran électrique pour leur permettre de découvrir le canal autrement. Michel

---

<sup>441</sup> Noël Pover, rencontré le 22 juin 2011, à la centrale de Cusset (Villeurbanne).

Buronfosse (président du syndicat intercommunal) explique que « *ça va servir à l'image d'EDF* » et que « *le canal de Jonage c'est aujourd'hui une bonne référence pour [l'entreprise]* ».

Le producteur d'électricité veut rendre l'aménagement de Cusset exemplaire pour les partenariats élaborés avec les acteurs locaux (collectivités territoriales, associations du patrimoine et de défense de l'environnement). Par ailleurs, Michel Buronfosse (président du *Syndicat intercommunal*) soulève un point qui lui paraît essentiel : « *Moi je ne veux pas que l'on perde de vue l'origine des financements donnés par EDF qui sont en contre partie des dégâts qu'ils ont fait et aussi sur le fait que le Rhône ne peut être qu'un objet industriel. C'est une contrepartie à la mise en canal du Rhône. Ce n'est pas que de la gentillesse* ». De son côté, le responsable de l'aménagement de Cusset insiste sur le rôle de l'entreprise à propos de la sécurité des visiteurs et de l'obligation de « *garder un œil* » sur les projets en cours dans le périmètre de sa concession. La formation du patrimoine du présent (que représente le canal de Jonage) est encadrée par l'entreprise qui finance à hauteur de 50% les opérations d'aménagement. Le contrôle des pratiques de l'espace ne rend pas possible son libre-usage par les riverains. Les mémoires du présent ne peuvent pas se constituer à tout moment et dans n'importe quelles conditions : elles doivent être en adéquation avec les normes instaurées par EDF et elles ne doivent pas perturber sa fonction de production.

## **2. Un patrimoine industriel défendu par *L'Usine sans fin***

Parallèlement à la formation du patrimoine du présent à partir des nouveaux usages du canal et de ses berges, plusieurs associations cherchent à reconstituer les mémoires du passé du site. Elles considèrent l'aménagement de Cusset comme un patrimoine industriel du passé à valoriser et à ouvrir au public.

### **2.1 Protéger le patrimoine industriel**

La fin possible de l'activité de l'usine de Cusset incite différentes associations locales à se mobiliser pour éviter la disparition de ces lieux de mémoires industrielles et

ouvrières. En 1999, *L'Usine sans fin* se compose d'une vingtaine de personnes : ingénieurs, anciens agents EDF, syndiqués de la CGT, membres d'associations du patrimoine. Dès cette date, le collectif propose plusieurs projets : faire une fête en l'honneur de l'usine et du canal, illuminer la façade de l'usine dans le cadre du plan Lumière de l'agglomération, classer la façade de l'usine aux monuments historiques, organiser des visites dans l'usine. Aussi, en 1999, *L'Usine sans fin* participe à plusieurs événements (Journées du patrimoine et Semaine de la science, Fête des Lumières) dans le cadre desquels l'usine est ouverte aux visiteurs. De plus, le collectif organise ou participe à des colloques à propos de l'histoire de l'Est-Lyonnais, de Lyon et du Rhône.

**Photo 5.8 : Façade de l'usine de Cusset**

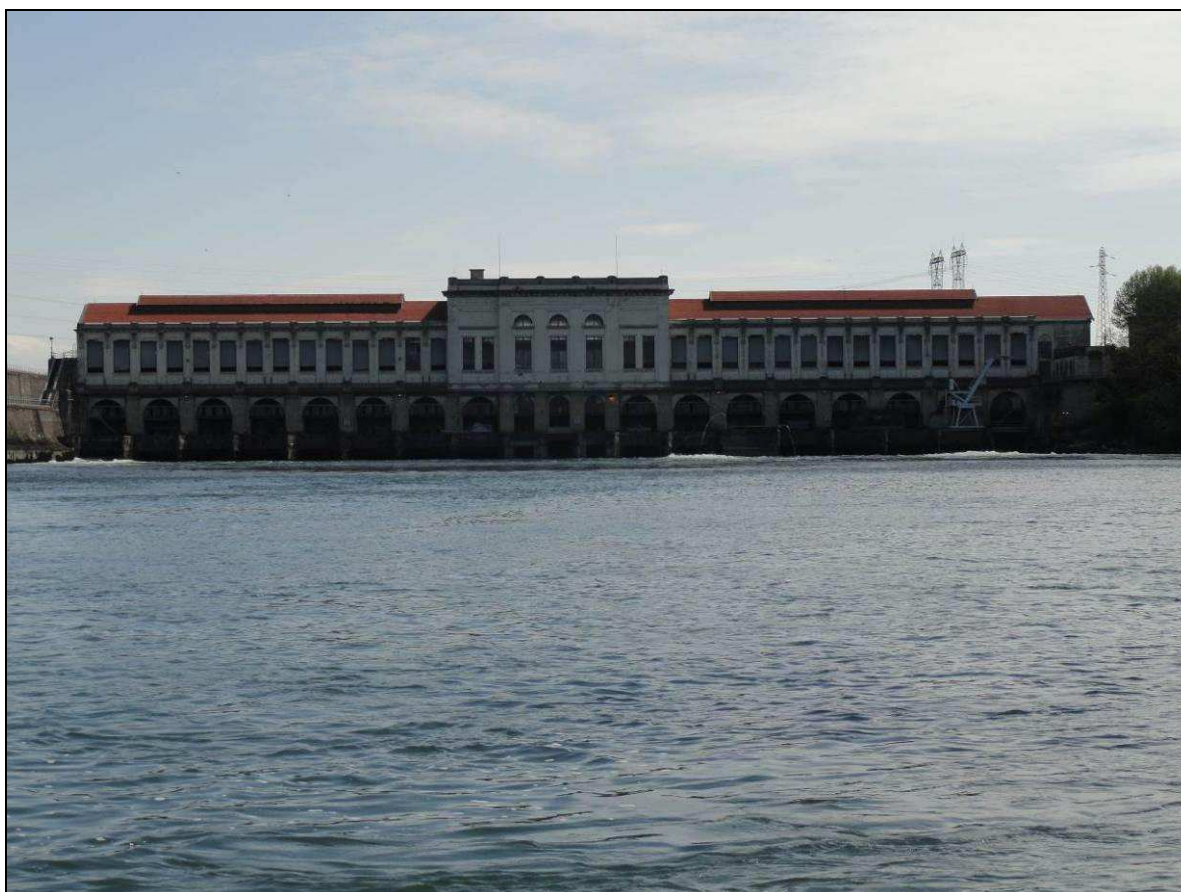


Photo de Clément Colin, avril 2011.

L'une des premières mesures du collectif est de demander le classement de la façade de l'usine (Photo 5.8). Finalement, la reprise de la concession par EDF entre en contradiction avec la protection. Par la continuité de son activité, l'usine de Cusset reste un patrimoine du présent qui n'est pas compatible avec une réglementation de ce type. De

plus, la démarche entre aussi en opposition avec les projets d'aménagement prévus par les communes autour du canal. Le classement limite toutes modifications apportées au territoire dans un périmètre de 500 mètres.

En 2002, une fois la demande de classement abandonnée et le renouvellement de la concession confirmé, le collectif signe une convention avec EDF. Le président de *L'Usine sans fin* explique que « *tout [son] travail maintenant est de montrer que toute l'histoire de Lyon est liée à cette usine. C'est en 1900 que Lyon a eu l'électricité et c'est la première ville à l'avoir eu en France. On ne sait pas très bien pourquoi et comment ça a eu un impact sur la construction automobile, pourquoi les frères Lumières, c'est au même moment, les machines à coudre c'est aussi à Lyon* ». Le collectif veut faire prendre conscience à EDF et au Grand Lyon des valeurs historiques du site. Néanmoins, son ambition est plus grande : les membres de *L'usine sans fin* veulent défendre et intégrer le patrimoine industriel de l'Est-Lyonnais aux projets urbains du *Grand Lyon*.

En plus de l'« Anneau bleu », la communauté urbaine est maître d'ouvrage du projet urbain « Carré de Soie » dont le périmètre s'étend sur Villeurbanne et Vaulx-en-Velin et qui consiste à détruire une partie des fiches industrielles pour mettre à la place des commerces (centre commercial « Carré de Soie »), des bureaux et des logements. Au début des années 2000, des habitants (membres aussi de *L'usine sans fin*) forment un collectif d'associations nommé *Cercle de la Soie rayonne* pour lutter contre la destruction de l'usine de textile artificiel du sud-est (TASE ; fermée dans les années 1980). Pour eux, l'industrie est directement liée à l'histoire de l'agglomération lyonnaise. De plus, ils pensent que sa construction est en partie due à la présence de l'aménagement hydroélectrique de Cusset, à quelques centaines de mètres. Par leurs actions, l'usine est inscrite aux Monuments historiques en 2011 et par conséquent, elle est protégée de la destruction. Jean-Paul Dumontier (président de *L'usine sans fin*) raconte que le collectif cherche désormais à « *comprendre les liens entre la centrale et ce quartier industriel en reconversion* ». Pour les membres des associations, défendre les deux ensembles industriels (TASE et Cusset) revient en quelque sorte à protéger et revendiquer ce qu'ils estiment être « l'identité de l'Est-Lyonnais ».

## 2.2 Interpénétration entre patrimoine du passé et du présent

L'aménagement de Cusset est un patrimoine doté de plusieurs fonctions. Le président du collectif tente d'expliquer pourquoi le site est patrimonial : *« c'est complexe à dire. C'est pour ça que ça aurait été dur de classer l'usine car ce n'est pas une architecture de type monument historique mais par contre, c'est quand même esthétique. Il y a un architecte derrière. [...] Si on devait faire un dossier de classement de monument on aurait du mal. Ce n'est pas de la grande architecture ; c'est quand même monumental, il y a des céramiques, des tableaux de bords... »*. Cette multifonctionnalité fait obstacle à sa reconnaissance patrimoniale par les « experts » en la matière (administration de la conservation patrimoniale). Par exemple, Jean-Paul Dumontier évoque l'Association du patrimoine Rhonalpin<sup>442</sup> qui *« veut classer un lavoir ou autre mais une turbine ils ignorent »*. Pour l'interlocuteur, le problème vient des turbines qui ne sont pas encore entrées suffisamment dans le domaine du patrimoine officialisé. Cependant, par le fait que l'usine est encore en activité, sa définition patrimoniale n'est pas « figée » : elle ne peut donc pas être considérée comme un patrimoine du passé à protéger.

La continuité de l'activité de l'usine est ce qui confère à l'aménagement son statut de patrimoine du présent. Jean-Paul Dumontier affirme qu' *« heureusement que l'usine n'a pas été classée car sinon elle aurait déperî comme une petite usine de fin de parcours. Et là, c'est devenu un des fleurons de l'hydro-électricité pour EDF »*. Lors du renouvellement de la concession, l'entreprise rénove l'ensemble de ses outils de production pour la rendre plus performante. Le nouvel ensemble constitue un patrimoine du présent (les machines et les turbines) dans un patrimoine du passé (l'usine). Michel Buronfosse (*Syndicat intercommunal des communes riveraines du canal de Jonage*) explique que *« Cusset s'inscrit aujourd'hui dans l'approche des énergies renouvelables. En fait, on est vraiment dans le durable ici »*. Les collectivités territoriales et EDF érigent l'aménagement de Cusset en exemple de gestion durable du territoire parce qu'il produit de l'énergie à partir d'une ressource « renouvelable » et qu'il s'agit d'un ensemble industriel mis en place il y a plus de cent ans.

---

<sup>442</sup> Fondée en 1983, elle réunit de nombreuses associations du patrimoine, des experts du domaine, des professionnels, des collectivités territoriales pour « contribuer à la mise en valeur de toutes les formes de patrimoine sur l'ensemble du territoire rhonalpin dans l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie » (site Internet de l'association).

Finalement, une fois le classement de la façade annulé, le collectif pour la défense et la valorisation de Cusset ne sait plus vraiment comment opérer pour répondre à ses objectifs. Par la continuité de la production hydroélectrique, les militants comprennent qu'il ne s'agit pas d'un patrimoine du passé et que leurs actions ne peuvent pas prendre pour exemple celles qui sont menées par d'autres associations pour la préservation d'héritages d'époques antérieures. Ils doivent inventer de nouveaux procédés pour mettre en valeur et exposer ces patrimoines du présent.

### **2.3 Mise en exposition de l'aménagement de Cusset**

*L'Usine sans fin* incite EDF à davantage ouvrir l'usine au public. Le responsable EDF observe qu'« *il y a une grande partie des personnes qui pense que l'aménagement de Cusset ne fonctionne pas et que c'est un musée* ». L'aspect ancien de l'usine et le peu de bruit généré par la production de l'hydroélectricité peut laisser penser qu'elle n'est pas en activité. Noël Pover (EDF) explique que les Journées européennes du patrimoine permettent « *aux personnes de voir que ça fonctionne et ils nous posent des questions et ça a énormément de succès* ». Organisées par EDF, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et le Grand Lyon, l'entreprise profite des journées pour sensibiliser les riverains et les visiteurs à ses savoir-faire. Par ailleurs, le collectif veut intéresser la population au canal de l'usine de Cusset au barrage de Jons. Pour cela, il expose des panneaux explicatifs le long des pistes cyclables.



**Photo 5.9 : Illumination de l'usine de Cusset**

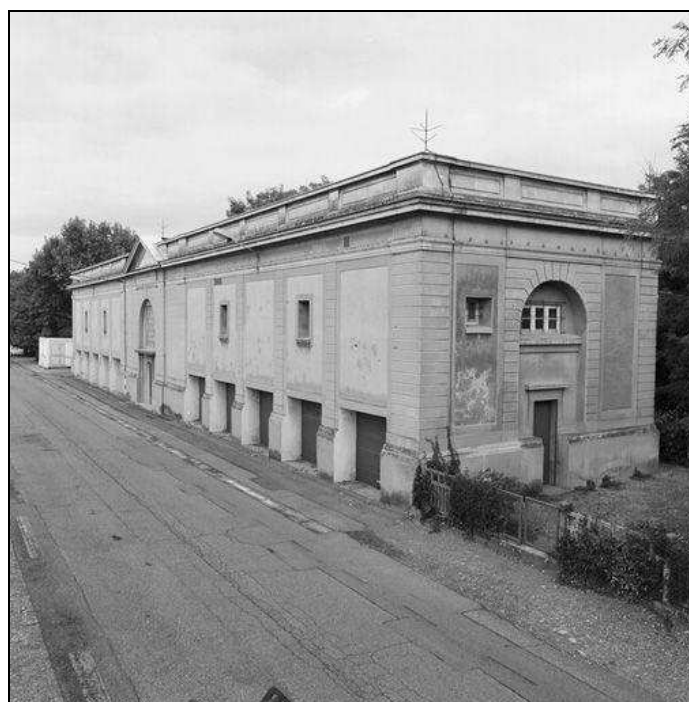


Source : Villeurbanne.fr

L'illumination de la façade de l'usine est l'une des premières propositions faites par *L'usine sans fin* à EDF et aux communes. À partir de 2007, elle est éclairée tous les jours jusqu'à une heure du matin (Photo 5.9). Le président du collectif décrit les effets de cette action : « *personne ne savait avant que [l'usine] était là. On l'a découverte. Dans la presse, ils ont dit « il y a une usine » et moi je disais en rigolant « vous avez un Chenonceau à Lyon et vous l'ignorez complètement* ». *Les médias ont repris cette idée de bâtiment ressemblant à Chenonceau* ». Le rapprochement entre Cusset et un château date des débuts du collectif. Dans le *bulletin de L'usine sans fin* n°6 de décembre 1999, les auteurs traitent de la première mise en lumière de l'usine et ils la présentent comme « un palais-usine », « une belle-endormie » qui, par son illumination, entre dans le « patrimoine visuel de l'agglomération ». Assimiler l'usine au château de Chenonceau n'est pas anodin : cela permet de faire prendre conscience aux médias et aux élus de l'importance patrimoniale du site. Tout comme la dénomination « château de fer » pour Cordemais, la comparaison favorise l'ancrage historique de l'objet. De plus, l'image de château renvoie à la grandeur et au pouvoir. L'usine n'est plus un centre de production d'hydroélectricité mais un patrimoine historique au-dessus de l'eau qui renvoie aux romans féériques constituées à propos des monuments de la Renaissance.

Enfin, une troisième mise en exposition du site de Jonage est en discussion : la création d'un centre d'interprétation. Dans les différentes études menées à la demande du collectif, des collectivités territoriales ou des services de l'Etat<sup>443</sup>, le « Célibatorium »<sup>444</sup> (Photo 5.10) est considéré comme un lieu adapté pour accueillir un musée. Aujourd'hui, il n'est plus utilisé et pose des questions de sécurité à EDF. Les fenêtres et les portes sont murées et le bâtiment est laissé à l'abandon. Par le projet, l'entreprise voit une façon de valoriser ses activités et de créer une vitrine des partenariats qu'elle arrive à constituer sur le territoire de l'Est Lyonnais. De plus, le nouvel usage du bâtiment lui évite d'engager des coûts pour sa destruction. Le syndicat intercommunal et le Grand Lyon envisagent le musée comme un outil de communication pour faire connaître le territoire concerné par « l'Anneau bleu ». Enfin, *L'usine sans fin* ne peut être que favorable car la démarche permet de faire connaître aux habitants le caractère patrimonial du site.

**Photo 5.10 : Célibatorium à côté de l'usine de Cusset**



Source : base Mérimée, culture.gouv.fr

<sup>443</sup> Pierre Pionchon et Michel Poncet, *Etude de mise en valeur du canal de Jonage – 2<sup>e</sup> partie – Rapport justificatif*, DIREN Rhône-Alpes, juin-juillet 1995 ; Gilles Armani, Maison du fleuve Rhône, *Etude pour une mise en valeur patrimoniale du site de l'usine-barrage de Cusset - rapport final - Qualifier le canal de Jonage, une nouvelle dynamique pour l'Est Lyonnais*, Syndicat intercommunal des communes riveraines du canal de Jonage, octobre 2001 ; Stéphane Autran, *Un centre d'interprétation sur l'eau et le canal de Jonage*, Association *L'usine sans fin*, mars 2004 ; Agence d'urbanisme de Lyon, *L'anneau bleu – présentation générale – enjeux et objectifs – orientations d'aménagement du canal de Jonage*, Communauté urbaine de Lyon – Grand Lyon, juin 2004. (Laurent, Gras, 2005, p.2).

<sup>444</sup> Construit de 1911 à 1912 et situé à quelques mètres de l'usine de Cusset, le bâtiment sert de sous-station de surveillants (Gras, 2007, p.23). En 1946, EDF le transforme en logements pour les jeunes apprentis EDF célibataires.

Cependant, les communes riveraines et *L'usine sans fin* n'ont pas les moyens d'assurer les travaux nécessaires et ils sont donc dans l'attente d'une prise de décision de la part d'EDF ou du Grand Lyon. Malgré une volonté commune, en 2013, le projet ne voit pas encore le jour. L'indécision montre les difficultés rencontrées par les différents acteurs territoriaux pour trouver un moyen de valoriser le patrimoine de Cusset pris entre passé et présent.

Que ce soit les communes, EDF ou *L'Usine sans fin*, personne ne sait exactement comment appréhender et définir cet ensemble industriel. Tandis que les collectivités territoriales se limitent à aménager des pistes cyclables pour les riverains et les Lyonnais, *L'Usine sans fin* tente d'accumuler un certain nombre de connaissances à son sujet. De son côté, EDF propose des aides financières ou matérielles et tente de continuer à imposer ses priorités à propos des usages de sa concession.

## Conclusion du chapitre 5

Après analyse de mes terrains d'études, je peux apporter de nouveaux éléments à la définition de « patrimoine du présent ». Par les actions communes d'associations, d'élus et des propriétaires, les équipements étudiés sont transformés en *miroir* du territoire et de la société dans lequel ils se situent. Cependant, les mémoires du présent reflétées dans ces objets sont sélectionnées et instrumentalisées par les propriétaires en fonction de leurs attentes et leurs intérêts commerciaux. Ce sont eux qui choisissent comment et quand transmettre certaines informations à leur sujet. Néanmoins, l'intérêt des habitants et des visiteurs vis-à-vis de l'industrie incite les propriétaires à en faire une vitrine de leurs savoirs et de leurs compétences. Parallèlement, les collectivités territoriales tirent partie de la situation pour tenter de transformer l'équipement industriel en ressource territoriale et l'utiliser pour donner une meilleure image de leur territoire. Dans ce contexte, l'utilisation du terme « patrimoine » est effectuée par l'entreprise et la commune à des fins de marketing. Enfin, les habitants et les différents usagers indirects de ces objets (le promeneur, le pêcheur sur les digues, l'observateur des lâchers de barrage, le photographe amateur, l'artiste qui peint la cheminée de la centrale...) leur attachent des souvenirs, des

mémoires et des imaginaires qui leur confèrent une fonction nouvelle : l'équipement sert à ces personnes à penser leur territoire et son devenir.

Tout comme le patrimoine du passé, celui du présent se forme à partir d'une continuité existante ou reconstituée. Par ailleurs, cette dernière renvoie à des réalités et des attentes différentes. Pour le premier, la continuité concerne l'imaginaire social auquel l'objet patrimonial est associé lors de sa patrimonialisation. Ses défenseurs veulent faire revivre et perdurer ce qu'ils se représentent être le passé du bâtiment concerné. Le patrimoine du passé est le support qui sert à ses visiteurs et ses observateurs à imaginer comment était utilisé ce bien au temps de sa fondation : il est une « représentation de la disparition »<sup>445</sup> de ces usages. De son côté, un objet du présent est considéré comme patrimonial parce qu'il représente une continuité mémorielle entre le moment de sa construction et aujourd'hui. Son activité ne change pas et se perpétue dans le temps : il devient le témoin « vivant » et « actuel » d'une époque passée et achevée.

---

<sup>445</sup> Expression reprise d'André Julliard (qui me l'a évoqué lors de nos discussions), inspiré de Louis-Vincent Thomas dans *Anthropologie de la mort*, Payot, Paris, 1975, 540 p.



## Chapitre 6

### Patrimonialisation du présent : fondements et limites

Au regard de ma définition préliminaire du patrimoine du présent (encadré 1.1, p.78), plusieurs conditions doivent être réunies pour qu'un objet fasse partie de cette catégorie. Tout d'abord, contrairement au patrimoine du passé, celui du présent n'est pas reconnu statutairement<sup>446</sup> par l'administration de la conservation patrimoniale : il n'a aucune protection. Son propriétaire (ou gestionnaire) peut néanmoins se substituer à cette administration pour le maintenir en état. Ensuite, l'objet patrimonial du présent est utilisé par de multiples personnes aux statuts sociaux différents (habitants, propriétaires, employés...). Par leurs usages, elles lui associent des mémoires, des souvenirs et des représentations particulières. Elles s'attachent le plus souvent affectivement à cet objet. Cependant, par ses fonctions, le patrimoine du présent fait aussi débat et parfois polémique. Enfin, il est désigné comme patrimoine par une ou plusieurs personnes qui le connaissent et l'utilisent (quotidiennement ou ponctuellement). Cette qualification n'est pas, le plus souvent, reconnue par tous. De plus, il est difficile pour ses défenseurs de justifier cette dimension patrimoniale auprès des autres habitants car l'objet considéré comme tel est en activité.

Ce dernier chapitre porte sur les fondements et les limites de la formation du patrimoine du présent. Je reprends et je reformule les analyses précédentes fondées sur les monographies de terrains. Mon intention est de soumettre au débat une nouvelle approche du patrimoine. Ma définition du patrimoine du présent permet d'analyser de nouveaux types d'objets en cours de patrimonialisation. Cependant, il ne s'agit pas encore de « patrimoines » mais plutôt de « potentialités patrimoniales » ou de « patrimoines en germe ». Après avoir abordé les principales différences de formation entre le patrimoine du présent et du passé, je m'intéresse aux caractéristiques du premier.

---

<sup>446</sup> Par statutairement, j'entends classer ou inscrit à la liste des Monuments historiques.

# I. Différences entre patrimoine du passé et du présent

Dans le cadre théorique (chapitre 1), j'aborde le patrimoine reconnu statutairement et appartenant au passé comme un support de mémoires interprétées et reconstituées par un groupe d'individus qui veulent les protéger et les rendre accessibles à tous. Je propose de revenir sur le phénomène de patrimonialisation à partir des analyses de terrains. Je cherche ainsi à mettre en évidence les principales différences entre les patrimoines du passé et du présent.

## 1. Formation des patrimoines du passé et du présent

Pour qu'un objet devienne statutairement un patrimoine du passé, il est d'abord nécessaire qu'il ait une rupture d'usage : fermeture d'une usine, arrêt d'une activité marchande... Ensuite, il faut qu'un groupe de personnes décide de l'utiliser comme support de mémoires achevées, matérialisées à travers lui et liées aux activités arrêtées (depuis plus ou moins longtemps). À la suite de la demande de protection effectuée par le groupe ou un responsable politique, la patrimonialisation du bien est progressivement négociée entre plusieurs acteurs territoriaux en fonction de leurs attentes, de leurs représentations et de leurs statuts sociaux. Je rejoins ainsi la plupart des analyses de géographes et sociologues à propos de la formation conflictuelle du patrimoine : les différents acteurs de la patrimonialisation ne sont pas obligatoirement d'accord sur le rôle et la fonction à donner l'objet. De plus, une fois classé, ce dernier ne peut plus évoluer : aucune modification physique ne peut lui être apportée et aucune mémoire supplémentaire ne peut lui être ajoutée. Ce n'est pas pour autant qu'il ne fait pas débat entre acteurs territoriaux et entre habitants.

Dès les années 1980, dans le Val de Loire, des personnes commencent à naviguer sur le fleuve pour leur loisir en utilisant des gabares reconstituées sur le modèle de celles du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles réinterprètent les mémoires des bateliers et de la navigation par leurs pratiques et par la reconstitution des bateaux. Parallèlement, sur la partie Loire amont, des associations comme *SOS Loire vivante* ou la FRAPNA voient dans le fleuve un support des mémoires de la pêche, des usages qu'en faisaient les communautés rurales, de l'activité

agricole mais aussi de la navigation d'antan. À partir des années 1980, elles se « battent » contre les projets d'aménageurs voulant limiter les risques d'inondation ou produire de l'énergie par la construction de barrages. Les membres des associations de batellerie et d'écologistes désignent le fleuve comme un patrimoine à préserver et valoriser au titre de ses dimensions mémorielles et paysagères. Une fois les projets de barrages abandonnés, certains responsables politiques et administratifs de collectivités territoriales de Loire moyenne s'appuient sur ces revendications pour qualifier, à leur tour, le cours d'eau de patrimoine. Ils le font reconnaître auprès de l'administration compétente en France et par le Centre patrimoine mondial (inscription d'une partie du Val de Loire au Patrimoine mondial en 2000). Cet acte politico-administratif rend nécessaire la mise en place de nombreuses réglementations pour maintenir la « valeur universelle exceptionnelle » du Val de Loire inscrit au Patrimoine mondial. Les mémoires associées à l'objet patrimonial « fleuve » sont achevées et arrêtées : construire des digues, ajouter des barrages ou encore détruire des quais dans les villes serait difficile aujourd'hui et nécessiterait l'intervention d'« experts »<sup>447</sup> pour valider ou non ces actions. Cette situation suscite des conflits entre élus locaux de communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, les régions, les services de l'Etat et le Centre Patrimoine mondial. Tandis que certaines villes comme Orléans, Tours, Blois ou Chinon se servent de cette reconnaissance pour valoriser leurs bords de Loire et attirer de nombreux touristes, certaines communes voient d'un mauvais œil les nouvelles réglementations.

Par comparaison, le Château de Chambord présente aussi un cas de patrimoine du passé protégé. Au XVI<sup>e</sup> siècle, François I<sup>er</sup> (1515-1547) décide de construire un grand édifice de style Renaissance italienne dans le domaine de Chambord à la place d'un château-fort autrefois appartenant autrefois aux Comtes de Blois. Le Roi de France s'en sert comme lieu de détente ou d'accueil pour des cérémonies. Une aile est ajoutée par Henri II (1547-1559) et des consolidations sont effectuées par Charles IX (1560-1574). Jusqu'au règne de Louis XIV (1643-1715), peu de travaux sont effectués et le château n'est que très rarement habité. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il est vendu plusieurs fois entre différents Comtes et Ducs. Il est classé monument historique en 1840 et il ne devient propriété de l'État qu'en 1930. Certaines parties sont détruites pendant la seconde guerre mondiale et ensuite reconstruite durant les années 1950. Les travaux de restauration ne débutent que dans les années 1960. Il est inscrit au Patrimoine mondial en 1981 et il est intégré au site du Val de Loire-Patrimoine mondial en 2000. Aujourd'hui, les mémoires associées au

---

<sup>447</sup> Par ce terme, je fais référence aux agents de la DRAC et aux Architectes des Bâtiments de France.



château sont « achevées » : elles renvoient à la Renaissance Française, à François I<sup>er</sup> et aux Rois de France en général. Il serait inenvisageable d'ajouter de nouveaux bâtiments à côté de l'édifice et encore moins de détruire une partie. Depuis 1970, un haut fonctionnaire est chargé de l'aménagement du domaine de l'État. Les visiteurs ou les habitants des communes proches ne peuvent exprimer leurs opinions que de manière indirecte : par vidéos, photographies ou discours mais pas par des actions directes sur le bâti. Le Château de Chambord ne peut plus évoluer : il est figé dans le temps et l'espace.

Abordons maintenant le patrimoine du présent à partir de ma première définition. Il se forme sur la base de mémoires et d'imaginaires qui se constituent à travers les utilisations qu'en font les propriétaires, les habitants, les visiteurs, les usagers et les ex-usagers. La définition patrimoniale de ces objets n'est pas disputée entre acteurs territoriaux (services de l'État, collectivités territoriales, associations) et « experts » de terrain (ABF, Agents des DRAC) mais peut l'être entre propriétaire et habitants. Par la continuité de son fonctionnement, l'objet du présent ne peut être classé ou inscrit aux Monuments historiques. Si un groupe d'individus en faisait la demande, cela irait à l'encontre de l'activité de l'objet (en raison de la réglementation qu'elle implique) et, en conséquence, la demande n'aboutirait pas. Par ailleurs, les mémoires associées à ce type de bien sont inachevées car elles peuvent encore évoluer par l'ajout ou le retrait de fonctions aux constructions concernées.

Les aménagements hydroélectriques de la *Compagnie nationale du Rhône* (CNR) servent également à appuyer mes propos. Les habitants « attachent » au fleuve et aux équipements CNR des souvenirs, des mémoires et des imaginaires qu'ils font vivre et évoluer en fonction de leurs usages (pêche, promenades sur les digues...). Parallèlement, les collectivités territoriales veulent donner des fonctions touristiques au cours d'eau (kayak, promenades sur les berges et le long des lônes, plaisance). Cette volonté politique pousse la CNR à construire des écluses à côté des barrages pour rendre possible la navigation de plaisance (et par la même occasion à remplir son cahier des charges). Par cette action, l'entreprise se montre « à l'écoute » des attentes des élus locaux et de la population, elle tente de mieux s'intégrer et d'être acceptée sur le territoire rhodanien. Le changement matériel de ces aménagements (ajout des écluses) permet la formation d'un nouveau type de mémoires liées à la nouvelle activité sur le fleuve. Par ailleurs, la Compagnie définit ses équipements hydroélectriques comme des patrimoines car elle estime qu'ils sont intégrés dans le paysage et elle considère qu'elle a fait un effort

particulier sur les architectures de ses équipements. De plus, ces derniers constituent son « patrimoine » économique dont elle a la responsabilité comme l'indique la convention de concession. Par conséquent, elle cherche à les valoriser en les désignant et les institutionnalisant en « patrimoines culturels » et non plus seulement « économiques ». Elle mène de nombreuses actions pour sensibiliser les élus locaux, les habitants et les visiteurs en leur présentant les aménagements sous la forme de patrimoines locaux au service des populations et des communes. Elle cherche à influencer la manière dont les élus et les habitants définissent et s'approprient ses aménagements. Son discours consiste à montrer les barrages comme des éléments garants du Rhône « naturel » et « patrimonial ». Elle choisit de définir elle-même pourquoi ses propriétés sont patrimoniales et de transmettre cette approche aux habitants et aux élus locaux.

Le patrimoine du présent est en relation avec la montée de l'individualisation de notre société. Chacun pense ce type d'objet comme il l'entend et exprime ses propres opinions à son sujet<sup>448</sup>. Par conséquent, une multitude de représentations, d'imaginaires et de mémoires individuelles et hétérogènes sont associés à ce type d'objet patrimonial. Le plus souvent, les personnes rencontrées considèrent qu'un édifice est patrimonial parce qu'elles l'ont toujours connu. Par ailleurs, il s'agit d'attachements affectifs qu'elles éprouvent à son égard par « habitude » et non d'un statut juridique reconnu par l'administration étatique. Par exemple, la plupart des Stéphanois connaissent « Grangent » et son réservoir d'eau depuis leur naissance ou depuis qu'ils habitent dans une commune proche. Le paysage du plan d'eau leur évoque des souvenirs. Ils ne le connaissent qu'avec le barrage et, en conséquence, ils n'envisagent pas le territoire sans « Grangent ». Pour les aménagements CNR, tandis que certains vont penser à leurs activités de pêche, d'autres vont se rappeler leurs promenades à pied ou à vélo, des touristes compareront l'architecture avec ce qu'ils connaissent d'équivalent dans leur pays et les agents de la Compagnie penseront à leur travail. Les habitants et les visiteurs caractérisent les barrages en fonction de leurs connaissances et de leurs souvenirs.

Cependant, tous les individus qui voient, utilisent ou fréquentent ces lieux raccrocheront leur mémoire individuelle à d'autres enjeux tels que la production énergétique, le développement durable et l'évolution de la consommation électrique. Par exemple, la centrale nucléaire de Chinon-Avoine est connue des habitants du Chinonais

---

<sup>448</sup> Il convient néanmoins de nuancer ces propos. La diversité des opinions et des représentations entre individus ont toujours existé. Par ailleurs, aujourd'hui, ils l'expriment plus clairement et indépendamment de leur groupe social.

qui la surnomment « la Boule ». De nombreuses personnes ont travaillé ou travaillent toujours pour EDF ou une entreprise de sous-traitance. Cependant, d'autres ne voient en elle que des aspects négatifs : radioactivité, pollution, conditions de travail... À la vue des réacteurs, certains visiteurs du territoire ne peuvent s'empêcher de penser aux images de Tchernobyl, aux risques industriels mais aussi à la radioactivité qu'il pourrait avoir autour de l'équipement. Le patrimoine du présent renvoie donc à des problèmes non seulement actuels mais aussi planétaires (humanitaires, climatiques, sociétaux).

**Tableau 6.1 : Formation du patrimoine du passé et du présent**

<b>Etapes de la patrimonialisation</b>	<b>Patrimoine du passé</b>	<b>Patrimoine du présent</b>
<b>Initiateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propriétaire</li> <li>- Habitants</li> <li>- Usagers sans activité en rapport avec l'objet (excepté la visite).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propriétaire</li> <li>- Habitants</li> <li>- Usagers ayant ou ayant eu une activité en rapport avec l'objet</li> </ul>
<b>Acteurs concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations de défense du patrimoine, les premières à agir en faveur de la reconnaissance juridique de l'objet</li> <li>- Agents de la conservation patrimoniale qui se substituent aux responsables politiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propriétaire qui maintient en état ses biens</li> <li>- Associations de défense du patrimoine qui n'ont qu'un rôle secondaire et qui se confrontent aux propriétaires.</li> <li>- Responsables des collectivités territoriales qui favorisent (ou non) la patrimonialisation.</li> </ul>
<b>Type de mémoires associées à l'objet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mémoires achevées, collectives et dirigées par l'administration de la conservation patrimoniale</li> <li>- Mémoires et opinions personnelles exprimées indirectement à propos de l'objet (interdiction d'intervenir directement sur l'objet)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mémoires inachevées, encore en cours de constitution.</li> <li>- Mémoires et opinions personnelles exprimées librement et directement sur l'objet</li> </ul>
<b>Actions patrimoniales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture au public et visite.</li> <li>- Recherches historiques et expositions</li> <li>- Agents de l'administration de la conservation patrimoniale influençant les actions patrimoniales des associations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture au public et visite.</li> <li>- Recherches historiques et expositions</li> <li>- Propriétaires influençant les actions patrimoniales des élus locaux et des associations.</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaissance officielle de l'objet comme patrimoine grâce à l'obtention d'un statut juridique par son classement ou son inscription aux Monuments historiques.</li> <li>- Si la reconnaissance officielle n'est pas obtenue, la valorisation et la restauration de l'objet patrimonial sont à la charge des collectivités territoriales et les associations de défense du patrimoine sensibilisent les habitants et les visiteurs par leurs actions (visites, expositions...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaissance officielle jamais obtenue et statut juridique jamais appliqué à l'objet.</li> <li>- Valorisation et maintien en état à la charge du propriétaire qui cherche à perpétuer son activité sur le territoire et à sensibiliser les élus locaux et les habitants.</li> </ul>

Réalisation : Clément Colin, 2013.

Les initiateurs des processus conduisant à la formation d'un patrimoine du présent sont les utilisateurs quotidiens (employés ou promeneurs qui utilisent les digues CNR par exemple) et les propriétaires. Les responsables politiques des territoires concernés participent aussi à leur construction patrimoniale en favorisant (ou non), s'ils le veulent, la

reconnaissance de cet objet auprès des habitants et des visiteurs. Tandis que la désignation patrimoniale est parfois énoncée clairement par les propriétaires des biens, les habitants ou les usagers, il peut aussi arriver qu'elle ne soit pas aussi « visible » et connue par tous. Par exemple, pour le cas du barrage de Grangent, sa patrimonialisation s'effectue à travers des démarches « patrimoniales » indirectes que je nomme « démarches patrimonialisantes ». Des associations de défense du patrimoine cherchent à comprendre pourquoi l'équipement a été construit sur leur territoire et quels ont été ses conséquences (paysagères, environnementales, sociologiques, économiques). Des expositions suivent ces initiatives et permettent de sensibiliser les habitants à l'histoire du territoire mais aussi et surtout à questionner la place et le rôle du barrage dans le temps présent. Pour les propriétaires, l'enjeu de la patrimonialisation est surtout de faire perdurer leur activité sur le territoire et de la faire accepter par ses habitants et ses élus. Pour les collectivités territoriales, il s'agit de la transformer en ressource territoriale. Enfin, les habitants se servent de la construction et des démarches patrimoniales indirectes pour interroger le présent et le futur de leur territoire et de la société toute entière.

Il est possible d'observer des processus identiques entre le patrimoine du passé et du présent (tableau 6.1). Les initiateurs, les acteurs territoriaux ainsi que les actions patrimoniales sont quasiment les mêmes. Seuls les enjeux et les résultats sont différents. La patrimonialisation est un processus social qui conduit l'objet concerné à obtenir le statut de patrimoine par son classement ou son inscription aux Monuments historiques. Or, pour le cas du patrimoine du présent, ce statut ne peut pas être atteint. L'activité et les usages de l'objet expliquent cette différence. Par la continuité de sa fonction, les propriétaires ont beaucoup plus de poids sur les prises de décisions à propos de la gestion du bien concerné. Les associations et les collectivités territoriales ne peuvent pas agir dessus comme elles l'entendent. Par ses multiples usages, l'objet ne peut être protégé et réglementé comme peut l'être un bâti inutilisé. Dans ce cadre, les agents de l'administration patrimoniale ne voient aucune utilité à intervenir car la protection n'est pas conciliable avec ses usages. Enfin, l'activité est productrice de richesse pour les communes alentours : la valorisation patrimoniale des territoires ne peut se faire sans la présence des propriétaires car la continuité de l'activité apporte des financements aux collectivités territoriales qui ne souhaitent pas la fin de la production.

## 2. Animation et mis en scène du patrimoine

Dans le chapitre théorique, je me réfère à Roger Bastide<sup>449</sup> pour qui la mémoire collective se reconstitue à la fois dans un contexte spatial (l'espace-topique) et par les mouvements et les gestes du corps (l'espace-moteur). Pour jouer leurs rôles de supports et de transmetteurs de mémoires achevées, les patrimoines du passé (reconnue statutairement ou non) sont le plus souvent mis en scène. Dans la vallée de la Loire, les passionnés de batellerie reproduisent les gestes et les pratiques des mariniers en construisant des bateaux sur le modèle des gabares de Loire du XIX<sup>e</sup> siècle. De mai à septembre de nombreux festivals ont lieu sur la Loire et il est possible d'observer les bateaux passer sur le fleuve. Les festivités attirent des visiteurs dans les villes organisatrices (Orléans, Tours, Blois). Les exemples sont multiples et ne se limitent pas à mes terrains d'étude. Les visites de châteaux sont de plus en plus proposées avec des guides déguisés comme les hommes du temps de la construction de l'édifice. De plus, des scènes de vie quotidienne peuvent être reconstituées et jouées par des acteurs. Par ailleurs, les châteaux et les jardins protégés sont aujourd'hui transformés en lieux d'événements et de concerts. Les amphithéâtres de Fourvière à Lyon sont par exemple utilisés lors de l'événement musical des « Nuits de Fourvière » et le Château de Vincennes sert aussi à accueillir des spectacles. Ces nouveaux usages ne permettent pas de transmettre une mémoire mais plutôt de rendre « vivants » ces monuments. La réutilisation des lieux de mémoires protégés est une problématique au cœur de la question patrimoniale actuelle : quoi faire de tous ces représentants du passé et comment leur donner une fonction ?

Les patrimoines du présent n'ont pas besoin d'être mis en scène et animés puisqu'ils fonctionnent encore. Mes enquêtes démontrent que par la continuité de la production, les personnes rencontrées donnent aux équipements des valeurs patrimoniales. Cependant, la perpétuation de l'activité pose aussi la question de la limite entre, d'un côté, le patrimoine du présent et, de l'autre, celui du passé. Par exemple, les marais estuariens sont utilisés en continu sans arrêt depuis le Moyen-âge. Les modes de gestion et de production ont évolué mais ces sites ont toujours servi aux communautés rurales proches. Pourquoi alors les considérer comme du patrimoine du passé et non du

---

<sup>449</sup> Dans « Mémoire collective et sociologie du bricolage », *L'Année sociologique*, vol. 21, 1970, pp. 65-108. J'utilise une version en ligne de cette référence : [claudiveravelet.pagesperso-orange.fr/bricolag.pdf](http://claudiveravelet.pagesperso-orange.fr/bricolag.pdf) (17 p.)

présent ? La différence vient du fait que les marais ne sont pas qualifiés de patrimoines par les habitants et les agriculteurs pour ce qu'ils sont aujourd'hui mais pour ce qu'ils représentent du passé. Le maintien de leur exploitation permet de lier le présent avec le passé mais pas de penser l'avenir du territoire. Lorsque mes interlocuteurs parlent des marais estuariens, ils se réfèrent essentiellement à eux pour évoquer le passé du territoire. Les activités agricoles des marais servent de témoignages « vivants » des usages antérieurs de l'estuaire. Les mémoires et les imaginaires que les habitants ou les exploitants leur associent aujourd'hui ne leur donnent de fonction patrimoniale.

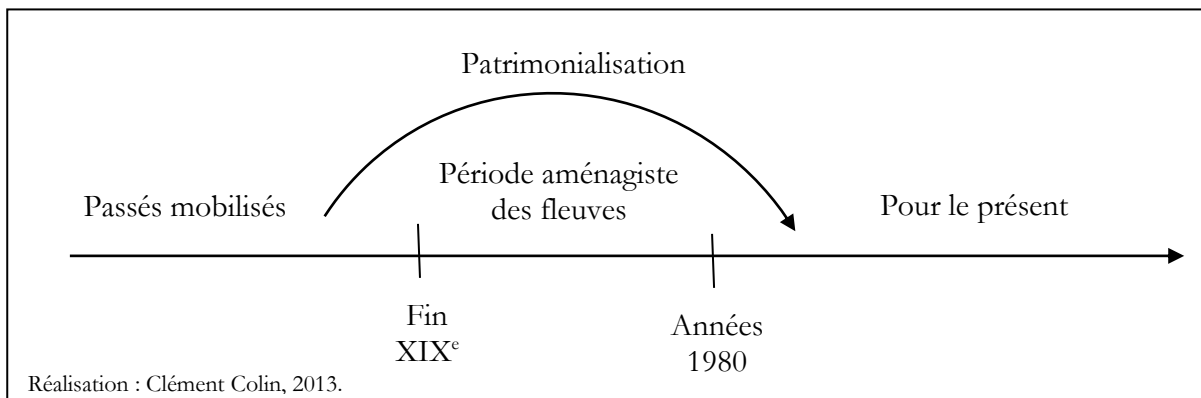
Donnons encore l'exemple de la production viticole, des visites des propriétés et des domaines de vigneron. Ces activités existent depuis de nombreux siècles mais elles ont beaucoup évolué ces dernières années (techniques employées, organisation du travail, outils de production...). Il serait alors possible de les qualifier de patrimoine du présent. Pourtant, pour ma part, je les considère comme appartenant au passé pour les mêmes raisons que pour les marais estuariens. Les visiteurs, les propriétaires et les habitants les qualifient de patrimoines locaux car ils sont ancrés depuis de longs siècles sur leur territoire et ils renvoient au passé de la commune. La patrimonialisation de ces productions (souvent artisanales) est liée à la nécessité de les maintenir dans le temps présent. L'ajout d'une fonction touristique permet aux propriétaires et aux collectivités territoriales d'attirer des touristes et de faire reconnaître la viticulture comme un patrimoine local par ces personnes extérieures. Par ce biais, elle devient aussi une ressource territoriale pour la commune concernée.

### **3. Des monuments du passé et du présent**

Pour les « experts » du patrimoine, les lieux de mémoires et les monuments se limitent à une fonction essentiellement de commémoration (les églises par exemple). Cependant, dès le chapitre théorique (p.33), je souligne qu'il existe une multitude de lieux de mémoires qui se forment à partir des imaginaires sociaux associés à eux par les habitants. De mon côté, j'envisage les monuments du passé comme des « contracteurs » de temps. Dans le chapitre théorique, je m'appuie sur le cas d'un château construit au XII<sup>e</sup> siècle restauré et patrimonialisé en fonction de l'époque de son édification. Par sa reconnaissance patrimoniale et la réinterprétation des pratiques de son siècle de

construction, le château devient un monument qui contracte le temps en liant les modes de vie du XII<sup>e</sup> siècle à ceux actuels : il permet de sauter toute une période dont les mémoires et les imaginaires sont ignorés par les initiateurs de cette transformation. À partir de cette définition, le fleuve et les zones humides peuvent être aussi considérés comme des lieux de mémoires qui renvoient à la fois à l'agriculture, la navigation, les activités ludiques et aux imaginaires sociaux liés à ces pratiques.

**Figure 6.1 : Contraction du temps à partir du monument « fleuve »**



À partir des années 1990, la Loire devient un monument qui rapproche la période de la navigation avec celle actuelle tournée vers l'environnement et le patrimoine (figure 6.1). Les aménagements et les pratiques du fleuve du début et du milieu du XX<sup>e</sup> siècle sont ignorés par les acteurs de sa patrimonialisation (DREAL, DRAC, *Mission Val de Loire*, régions Centre et Pays de la Loire). La Loire leur sert d'appui pour relier les usages du XXI<sup>e</sup> siècle à ceux du XIX<sup>e</sup> siècle reconstitués et réinterprétés en fonction des attentes et des enjeux du présent : permettre le « retour vers le fleuve » des habitants et les sensibiliser au cours d'eau, à ses mémoires passées, à son fonctionnement hydrologique et à sa biodiversité (voir chapitre 4, p.198).

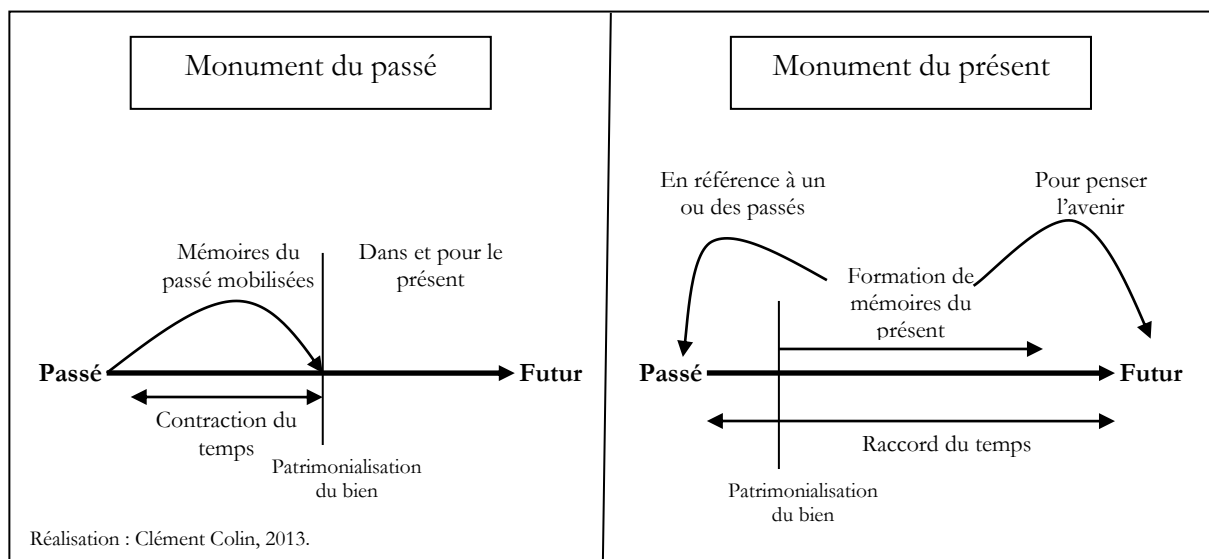
Contrairement au patrimoine du passé, celui du présent n'a pas pour rôle de relier deux périodes distinctes. Le monument<sup>450</sup> qu'il constitue se forme par l'accumulation des mémoires et des imaginaires depuis sa construction. Il n'existe pas de « saut » et aucune période n'est mise de côté. Par exemple, l'aménagement de Cusset fonctionne depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et il n'a pas changé de fonction au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui encore, il sert à produire de l'hydroélectricité. De nouvelles fonctions s'ajoutent à la fin du

<sup>450</sup> Au sens de matérialisation de mémoires.

XX<sup>e</sup> siècle : le canal de Jonage est aujourd'hui longé par des pistes cyclables et le paysage qu'il génère est observé par les promeneurs. Ces pratiques rappellent celles qui existaient déjà au début du XX<sup>e</sup> siècle quand les ouvriers venaient se baigner ou se détendre le long du canal. Dans le même sens, la centrale thermique de Cordemais fait suite à deux autres centrales devenues obsolètes (dans le Bas Chantenay et à Chevirée). L'industrie s'inscrit aussi dans les mémoires du territoire : elle vient remplacer les fonderies du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est ponctuellement visitée et en 2010, EDF la met en scène par des jeux de sons et de lumières. L'installation artistique de la « Villa-Cheminée » à côté d'elle lui donne aussi un nouvel intérêt touristique.

Je pose donc l'hypothèse suivante : tandis que le patrimoine du passé se tourne vers l'antérieur et sert à ses défenseurs pour comprendre et pour penser la société actuelle, celui du présent est un support pour questionner le futur. De plus, il est ancré dans le présent et renvoie à des mémoires du passé. Mes propos peuvent être formalisés sous la forme d'un schéma (figure 6.2).

**Figure 6.2 : Monuments et rapports aux temps**





## II. Caractéristiques du patrimoine du présent

Tout au long de la thèse, j'utilise la notion de « patrimoine du présent » comme outil pour penser et analyser l'extension de la désignation patrimoniale à des industries en activité. Elle me permet de distinguer les différents processus sociaux et territoriaux qui conduisent à ce phénomène. Cependant, le « patrimoine du présent » est théorique : il n'est pas une expression employée par mes interlocuteurs qui préfèrent le mot « patrimoine » seul.

Par l'analyse des processus patrimoniaux liés aux équipements industriels, j'observe que ces objets que je nomme « patrimoines du présent » sont en réalité des « potentialités patrimoniales » ou plutôt des « patrimoines en germe ». Ils sont constitués en objets culturels<sup>451</sup> par leur propriétaire sans être encore patrimoniaux (statutairement). De plus, les actions menées par des acteurs territoriaux extérieurs anticipent la patrimonialisation du bien. Dans cette partie, je propose de revisiter les caractéristiques du patrimoine du présent sous ce nouvel angle d'analyse.

### 1. Un bien privé transformé en objet culturel

Un patrimoine du présent appartient à une entreprise : il est une propriété privée ou concédée. Le propriétaire qualifie ou non son bien de patrimoine en fonction de ses intérêts commerciaux. Par ce biais, il le transforme en objet culturel ouvert en partie et ponctuellement au public. Néanmoins, son comportement change si l'équipement lui appartient ou s'il est concédé par l'Etat. Des associations ou des collectivités territoriales interviennent pour agir sur l'anticipation patrimoniale initiée par l'entreprise.

#### 1.1 Propriétaire du bien en activité

L'anticipation patrimoniale commence par la formation d'un bien privé en objet culturel. Par exemple, EDF choisit de préserver le réacteur A1 de la centrale de Chinon-

---

<sup>451</sup> Je qualifie d'objets culturels l'ensemble des lieux, des supports médiateurs d'une culture, d'un savoir-faire ou d'un savoir : musées, lieux d'exposition permanents ou ponctuels, photographies, vidéos...

Avoine (sur demande de certaines communes) et de le transformer en musée. Pour cette entreprise, il sert de témoin historique et de vitrine de son savoir-faire et de ses évolutions car il est premier construit et mis en service en France. Cependant, il est le seul réacteur à connaître ce sort. Tous les autres sont démantelés et détruits après utilisation. D'ailleurs, même le musée de l'atome de Chinon-Avoine est voué à la destruction car EDF a besoin d'espace pour construire un nouveau réacteur<sup>452</sup>. Cet exemple illustre l'anticipation patrimoniale. Le musée est un objet culturel dans une structure économique. Cette situation confère un statut public au bien privé : le musée est ouvert (selon les exigences du plan Vigipirate) aux visiteurs et aux habitants. Par ailleurs, l'anticipation patrimoniale commence lorsque des acteurs territoriaux ou des habitants contestent et agissent contre la fermeture ou la destruction de l'objet. Ses débuts prennent forme à travers les négociations entre les propriétaires et les contestataires. Pour le cas de « Chinon-Avoine », seuls quelques habitants ont fait part à EDF de leur opposition à la destruction du musée. Ce dernier constitue encore un « patrimoine en germe », un patrimoine prêt à être anticipé par l'action de personnes extérieures à EDF.

Lorsqu'elle qualifie un de ses biens de patrimoine, une entreprise sélectionne et instrumentalise ce qu'elle veut rendre accessible au public extérieur en fonction de ses intérêts commerciaux. Dans ce cadre, les mémoires liées aux activités des ouvriers (décédés, retraités ou actuels) occupent une place particulière. Tandis que certains habitants et retraités des entreprises les défendent, les propriétaires-exploitants valorisent leur savoir-faire au détriment des premières. Par l'ouverture et la visite, l'entreprise expose ses compétences et ses savoirs. Par exemple, dans le musée de l'atome, les conditions de travail des intérimaires ou des agents EDF ne sont nullement évoquées car elles font polémique (voir chapitre 5, p.258).

Les modes de vie des ouvriers (de l'époque de la construction de l'équipement, retraités ou travaillant actuellement) peuvent être néanmoins pris en compte dans la valorisation de l'entreprise si cela répond à ses attentes commerciales. Pour le cas de la centrale de Cordemais, EDF ouvre un centre d'information dans les bâtiments d'accueil de l'industrie pour expliquer aux visiteurs comment l'équipement produit de l'électricité. L'espace muséographique est surtout destiné aux enfants et aux scolaires. Par ailleurs, pour les 40 ans de la centrale, le service de communication a mené et filmé des entretiens

---

<sup>452</sup> Information transmise par Paul-Emmanuel Schoeller, responsable de la communication EDF de la centrale nucléaire Chinon-Avoine, entretien téléphonique le 8 septembre 2011.

avec des ouvriers, des cadres administratifs, des élus et des habitants. Il les a ensuite projetés sur les murs de l'industrie lors de la célébration de l'anniversaire. Il profite de l'événement pour publier un ouvrage<sup>453</sup> à propos de la centrale où les témoignages d'agents EDF (en fonction ou retraités), d'élus locaux et d'habitants sont retranscrits (voir chapitre 5, p.270). Ce type d'actions incite les élus locaux à envisager l'équipement comme une ressource territoriale. Les démarches d'EDF transforment cet équipement en potentialité patrimoniale.

## 1.2 Propriétaire-gestionnaire par concession

Dans le cas où le propriétaire est gestionnaire d'un bien concédé par l'Etat, l'attitude n'est pas la même : son objectif est de faire accepter l'activité de son équipement aux habitants et aux élus pour renouveler la concession. Par exemple, EDF considère l'aménagement hydroélectrique de Cusset comme un patrimoine industriel à la fois pour son ancienneté, ses dimensions historiques et les techniques utilisées pour creuser le canal de Jonage, construire l'usine et les barrages. L'entreprise est d'accord avec les collectivités territoriales et *L'Usine sans fin* pour mettre en place un espace muséographique traitant des différents points de vue sur l'aménagement (voir chapitre 5, p.289).

De son côté, la CNR présente ses équipements comme le résultat de prouesses techniques (notamment pour Génissiat et Donzère-Mondragon), mais aussi comme des œuvres architecturales intégrés dans leur environnement (non visibles ou ne gâchant pas le paysage). Cependant, les informations concernant les ouvriers ayant creusé les canaux de dérivation du Rhône et ayant bâti les écluses, les usines hydroélectriques et les barrages ne sont jamais mises en valeur ou même évoquées dans les documents publiés par cette entreprise. Peu de choses sont aussi dites sur les déplacements de populations et les expropriations (notamment pour Donzère-Mondragon)<sup>454</sup>. La CNR s'inquiète avant tout de l'intégration paysagère de ses infrastructures et de la restauration de patrimoines du passé (qu'elle seule reconnaît comme tels) dans le périmètre de sa concession. Son

---

<sup>453</sup> Denis Florenty, Edith Fiolleau, Catherine Baumann (dir.), *Centrale de Cordemais, 40 ans d'énergie*, EDF, Cordemais, 2010, 90p.

<sup>454</sup> Cet aspect n'est abordé que dans les travaux d'historiens. Je renvoie aux travaux de Sara B. Pritchard : « Le nouveau Rhône est né (Donzère-Mondragon) », dans Robert Belot, Michel Cotte, Pierre Lamard (dir.), *La technologie au risque de l'histoire*, Berg International Editeurs, Paris, 2000, 454 p. ; et *Confluence : the nature of technology and the remaking of the Rhône*, Harvard University Press, Harvard, 2011, 371 p.

intention est clairement de montrer uniquement les bons aspects de ses constructions aux élus, aux habitants et de les séduire pour renouveler sa concession. Par conséquent, la seule manière de valoriser ses aménagements sans faire polémique est de traiter essentiellement des aspects techniques. Même pour le cas de Génissiat, seules quelques connaissances sont délivrées au sujet des ouvriers qui l'ont construit. *L'Association des gens du barrage* cherche à reconstituer la mémoire des travailleurs encore vivants et de réunir les enfants et petits-enfants des autres pour célébrer cette aventure industrielle et historique. Cependant, ce type d'initiative reste limité à cause du départ ou de la disparition d'un certain nombre d'ouvriers de l'époque de la construction du barrage et du départ de leur famille.

Les propriétaires-gestionnaires sous régime de concession ne peuvent faire évoluer leurs biens comme ils l'entendent : ils doivent répondre à un cahier des charges imposé par l'Etat. Pour pouvoir renouveler leurs concessions, ils cherchent non seulement à remplir leurs missions mais aussi à tisser des liens et des partenariats avec les autres acteurs territoriaux. Ils sont obligés de prendre en compte le territoire. L'anticipation patrimoniale est alors un outil marketing qui apparaît efficace pour les propriétaires qui l'utilisent en fonction de leur objectif de renouvellement. Dans cette optique, ils évitent d'aborder les sujets sensibles associés à leurs aménagements et leur gestion.

### **1.3 Acteurs territoriaux déclencheurs de l'anticipation patrimoniale**

Une fois le bien privé devenu culturel par les diverses actions menées par son propriétaire, l'intervention de personnes ou d'associations extérieures à l'entreprise favorise le démarrage du processus d'anticipation patrimoniale. Par exemple, pour la centrale de Cordemais, l'étude de l'association *Estuarium* à propos des petits ports de l'estuaire fait comprendre à EDF que l'activité de la centrale aide le port de Cordemais à perdurer (voir chapitre 5, p.264-265). De plus, dès ses débuts, l'association qualifie l'équipement de patrimoine industriel et technique. Parallèlement, les élus de Cordemais veulent valoriser leur territoire en présentant la centrale comme un avantage et non un inconvénient. Enfin, quelques années après (2009), l'installation de la « Villa-Cheminée » à côté de l'équipement électrique vient renforcer la stratégie d'EDF pour présenter son

industrie en « repère » paysager incontournable de l'estuaire. Dans un tout autre contexte, les actions de *L'Usine sans fin* participent à la prise en compte de l'aménagement de Cusset en patrimoine industriel par EDF. Sans les publications d'ouvrages, les expositions, les réunions et les séminaires initiés par le collectif d'association, cet ensemble industriel ne serait sûrement pas considéré comme patrimonial par son propriétaire.

Ces acteurs territoriaux influencent les démarches et les choix des propriétaires. Cependant, encore une fois, leurs relations sont différentes en fonction du statut du bien. S'il s'agit de la propriété de l'entreprise, les partenariats sont beaucoup plus limités que si elle est concédée par l'Etat car, pour la première, la question du renouvellement (de la concession) n'est pas d'actualité et est inexistante. De plus, même si l'ensemble des acteurs territoriaux désignent ces objets comme des patrimoines, cela ne signifie que cette qualification soit valable pour tous les habitants : le plus souvent, cette dernière n'a pas de réalité sociale.

#### **1.4 Une désignation patrimoniale non passionnée**

En étant un bien privé en activité et exploité, la désignation patrimoniale ne génère pas autant de passions que le patrimoine du passé. Les habitants se sentent très peu concernés par ces objets car ils ne peuvent pas leur appartenir : la plupart du temps, ils leur sont « extérieurs ». Même s'ils lui attachent de nombreux souvenirs et des imaginaires, ils ne le considèrent pas comme un élément indispensable. À l'inverse, certains habitants se caractérisent en fonction de patrimoines du passé qu'ils veulent défendre à n'importe quel prix. Cette différence est essentielle pour comprendre les comportements vis-à-vis du patrimoine du présent : contrairement à celui du passé, personne ne souhaite sa protection. Aucune association n'existe pour défendre ce patrimoine (excepté lorsqu'il renvoie au passé comme l'aménagement de Cusset) et même si elle se constituait, elle ne pourrait pas agir contre les choix des propriétaires.

Les objets étudiés et que je considère comme des patrimoines du présent ne sont le plus souvent pas qualifiés de patrimoines par les habitants. Cependant, les actions des propriétaires et parfois d'acteurs territoriaux ont pour objectif de sensibiliser les riverains

et les visiteurs aux équipements. L'usage du mot « patrimoine » sert à les attirer et à les intéresser. Cette désignation constitue un des fondements de l'anticipation patrimoniale : en communiquant sur leurs activités, les propriétaires font en sorte de transmettre les aspects positifs et valorisants de leur équipement et de son fonctionnement. Cette démarche conduit à lui donner une importance particulière : l'activité économique n'est plus anodine, banale, elle est désormais intrinsèquement liée au territoire d'implantation et elle devient un objet culturel.

## **2. Valeurs économiques du patrimoine du présent**

L'activité des équipements étudiés leur donnent une valeur économique. Cette seconde caractéristique constitue un autre fondement à l'anticipation patrimoniale. Par exemple, dans l'estuaire de la Loire, la centrale de Cordemais est acceptée par les personnes rencontrées car elle dynamise encore aujourd'hui l'économie de la commune. De plus, la taxe imposée à EDF permet à la municipalité de mettre à disposition de la population de nombreux services : bâtiments scolaires de qualité, salles de sport, bibliothèque municipale, réseaux électriques, routiers ou sanitaires étendus à l'ensemble du territoire communal. L'entreprise est irremplaçable aux yeux des élus car sans elle, la commune ne pourrait offrir autant de services à ses habitants.

La valeur économique des équipements donne un rôle particulier à leur propriétaire : ils deviennent co-financeurs de la restauration du patrimoine du passé et de leur propre industrie. Prenons l'exemple de l'aménagement hydroélectrique de Cusset dont EDF est propriétaire-gestionnaire par concession. Les maires réunis au sein du *Syndicat intercommunal des communes riveraines du canal de Jonage* cherchent à maintenir la production hydroélectrique car si EDF n'était pas présente, les coûts de restauration des barrages, digues et écluses seraient trop importants pour ces communes. En renouvelant la concession pour 40 ans en 2002, l'entreprise accepte de financer la moitié des travaux ainsi que de désenvaser le canal et son réservoir afin de valoriser le site pour les habitants qui veulent se promener ou faire des activités nautiques (voir chapitre 5, p.279). La valorisation du patrimoine du présent se fonde sur un partenariat public-privé. Sans la continuité de l'activité et l'apport budgétaire d'EDF, l'usine et son aménagement seraient

sûrement délaissés. Par exemple, le canal de Miribel dans la même plaine alluviale de l'Est-Lyonnais n'est pas inclus dans la concession EDF de Cusset (pour le moment) et son état se dégrade de jour en jour, rendant l'accès dangereux pour les populations.

Les missions d'intérêt général servent à la CNR à mieux intégrer ses équipements (concedés par l'État). Grâce aux multiples partenariats qu'elle crée avec les collectivités territoriales et les associations locales (ou régionales), elle s'impose en acteur indispensable de la valorisation patrimoniale et environnementale du Rhône. Par ce biais, elle présente ses équipements comme les garants de cette patrimonialisation. Le patrimoine est ainsi devenu un argument économique. Dans le cadre de l'ouverture des concessions hydroélectriques à la concurrence internationale, montrer un barrage comme du patrimoine est une stratégie d'entreprise pour favoriser le renouvellement d'une partie de leurs conventions. Actuellement, la CNR cherche à présenter ses aménagements comme des patrimoines (culturels) en vue de la fin de ses concessions en 2023. De son côté, EDF s'interroge sur les façons de mieux intégrer ses équipements aux territoires par le même type d'actions que la Compagnie.

Ces stratégies marketing ne se limitent pas aux concessions. Par exemple, en 2009, après la tempête Xynthia, les dirigeants EDF de la centrale thermique de Cordemais proposent des aides financières aux syndicats de marais de la commune pour remettre en état leurs aménagements hydrauliques. Pour le cas de Chinon-Avoine, ils participent aux travaux pour enterrer les lignes électriques au sein du PNR Loire Anjou Touraine. Je peux enfin citer Total avec la raffinerie de Feyzin, qui soutient la commune dans ses politiques de restauration du patrimoine bâti.

Les différentes aides financières apportées par les entreprises aux communes et aux associations locales de défense du patrimoine, de l'environnement et de sport (kayak...) favorisent l'instauration de nouvelles relations entre les acteurs territoriaux. Ils ne considèrent ces objets pas encore comme des patrimoines mais plutôt comme des activités bénéfiques au territoire. Cependant, la valeur économique apporte une contradiction : elle favorise le maintien en état et la valorisation de l'objet mais elle fait obstacle à son appropriation par les habitants et les visiteurs car il n'est pas accessible comme peut l'être un bien hors d'usage.

**Tableau 6.2 : Étapes de l'anticipation patrimoniale**

<b>Étapes</b>	<b>Type d'actions</b>	<b>Acteurs territoriaux</b>	<b>Enjeux</b>
<b>0</b>	Ouverture et organisation de visites	Entreprise (et parfois office du tourisme)	Transformer sa propriété en objet culturel pour mieux l'ancrer sur le territoire
<b>1</b>	Intervention d'acteurs extérieurs : recherches historiques, demande d'ouverture ou de protection à propos du bien.	Association du patrimoine, habitants, élus locaux, collectivité territoriale	- Valoriser l'image du bien privé pour attirer de nouveaux habitants et de nouvelles activités - Préserver le bien privé (transformé en objet culturel) de la destruction (si l'entreprise fait ce choix)
<b>2</b>	Négociations à propos de l'avenir du bien concerné.	Entreprise avec les acteurs de la première phase	Trouver un consensus à propos des fonctions du bien
<b>3</b>	Accords sur les démarches patrimoniales à suivre	Ensemble des acteurs de la seconde phase.	Trouver un compromis à propos de la patrimonialisation

Réalisation : Clément Colin, 2013.

Les valeurs économiques des biens étudiés (barrages, centrales...) associées aux actions de leur propriétaire et d'acteurs territoriaux extérieurs à l'entreprise forment les bases de l'anticipation patrimoniale (tableau 6.2). Par ailleurs, cette dernière se constitue dans une tension permanente entre les « démarches patrimonialisantes »<sup>455</sup> des acteurs territoriaux et la continuité de l'activité de l'objet concerné qui empêche le déclenchement du processus de patrimonialisation.

### **3. Valeur d'usage et patrimonialisation**

La valeur d'usage est au cœur de la définition patrimoniale donnée par les propriétaires et certains acteurs territoriaux aux objets en activité. Cependant, cette caractéristique est difficilement conciliable avec le processus de patrimonialisation qui ne peut pas s'achever par le classement et la protection du bien concerné. L'activité ne rend donc pas ces objets patrimoniaux au sens officiel et juridique du terme. Néanmoins, elle permet de constituer un premier public intéressé par ce qui se déroule à l'intérieur de ces équipements.

---

<sup>455</sup> Je nomme « démarches patrimonialisantes » toutes les actions, les initiatives d'acteurs territoriaux conduisant à interroger un bien sous l'angle patrimoniale : visites, expositions, recherches historiques...



### 3.1 L'usage, un élément constitutif du patrimoine du présent

Du point de vue de ma définition (encadré 1.1, p.78) et des discours recueillis, un patrimoine du présent est obligatoirement en activité. Elle est le principal caractère qui permet de le différencier de celui du passé.

Un patrimoine du présent est un objet en fonctionnement. Cet aspect, souvent impressionnant, attise la curiosité des visiteurs et des habitants. Pour « Grangent » ou « Génissiat », les chutes d'eau provoquées par l'ouverture des vannes deviennent un spectacle qui attire les habitants proches et lointains qui photographient et filment parfois la scène. Que ce soit pour ces deux barrages ou pour l'usine de Cusset, les visiteurs sont intéressés de « voir » l'électricité en train d'être produite. Dans un tout autre contexte, les touristes viennent à Saint-Nazaire pour connaître les chantiers navals et Air Bus ainsi que l'activité portuaire. Le tour proposé au cœur de ces activités leur permet d'apercevoir les ouvriers à la tâche. La perception de l'activité « en train de se faire » et la « vue » de la production sont des aspects essentiels du patrimoine du présent.

Le fonctionnement des équipements étudiés est source de curiosité : pourquoi les accès sont-ils limités ou interdits aux personnes extérieures ? Est-ce que l'activité est dangereuse ? La fumée qui s'échappe des cheminées de la centrale thermique de Cordemais intrigue les observateurs et les habitants de la commune. Une route longe le site de production et, à travers les grilles, il est possible de voir le charbon stocké. On peut observer le minerai entrer dans la centrale thermique sur un tapis roulant. Les mécanismes, l'organisation de la production et les gestes des ouvriers intéressent les visiteurs du territoire. Dans un autre contexte, la centrale nucléaire de « Chinon-Avoine » est regardée avec curiosité par les touristes du Chinonais. Son activité est visible par la fumée blanche sortant de ses cheminées. Par ailleurs, tout son fonctionnement reste une énigme car rien n'est visible à l'œil nu. Le visiteur doit imaginer la production énergétique et son déroulement. Le fonctionnement reste une part d'ombre, de mystère qui rend le patrimoine du présent attirant.

Par ailleurs, que se passerait-il si l'équipement arrêta son activité ? Devenirait-il un patrimoine du passé ? Dans le cas d'une rupture d'usage, il est possible de retrouver un

processus patrimonial conduisant à la demande de classement du bien. Néanmoins, ce sort n'est pas réservé à tous les biens hors d'usage. Il est nécessaire que des habitants, des associations et des élus locaux se mobilisent et demandent aux agents de la conservation patrimoniale de faire une expertise et d'étudier le dossier de demande de classement (ou d'inscription). Plus encore, le propriétaire du bien doit être en accord avec ces initiatives. Les tensions sociales entre habitants, élus et propriétaire sont alors au cœur de la production patrimoniale. Leurs désaccords, leurs négociations et leurs débats conduisent (ou non) à l'aboutissement du processus de patrimonialisation : l'obtention du statut juridique de patrimoine pour l'objet concerné. Cependant, si l'activité est le principal intérêt des équipements que j'observe, que signifierait de les conserver après arrêt ? Le patrimoine du présent est une anticipation patrimoniale dans le sens où son usage le rend attrayant et génère des imaginaires. Par ailleurs, dans le même temps, par son activité, il est un patrimoine indéfiniment inachevé et incomplet : son usage empêche sa désignation patrimoniale officielle mais son arrêt pourrait lui retirer l'intérêt que lui donnent les visiteurs.

Une fois institué « patrimoine » par l'administration compétente, un bien hors d'usage est souvent réutilisé. Cependant, la reconversion interroge directement sa fonction de « contracteur » temporel. Les nouvelles activités présentes dans le bâti du passé font oublier les précédentes. Appuyons-nous sur l'exemple des Nefs des chantiers navals de Nantes reconvertis pour accueillir le groupe *Royal de Luxe*<sup>456</sup> et ses « Machines ». Les murs des Nefs sont un patrimoine du passé car ils sont reconnus et protégés par la ville de Nantes et les agents de la conservation patrimoniale (tout comme les grues Titan dans le même secteur). Cependant, à l'intérieur de la construction, les activités du groupe d'artistes sont complètement déconnectées des usages industriels antérieurs. En venant aux Nefs, les visiteurs ne viennent pas voir un patrimoine industriel mais un spectacle ludique et actuel. Le bâtiment ne se constitue qu'avec difficulté en patrimoine du passé à cause du nouvel usage qui lui a été attribué par la ville de Nantes. Cette situation fait réagir les associations des anciens ouvriers des chantiers navals qui refusent les nouvelles fonctions de ce site qu'ils considèrent comme le témoin du passé industriel nantais et le représentant des mémoires ouvrières. Cependant, ils ne peuvent pas agir comme ils l'entendent car les bâtiments et le site des chantiers sont désormais gérés par la ville de

---

<sup>456</sup> Fondée en 1979, *Royal de luxe* est une compagnie de théâtre de rue française (basée à Nantes depuis 1992). Les « Machines de l'île » sont un espace d'exposition des machines créées par la compagnie ([nantes.fr](http://nantes.fr)).

Nantes qui les a acquis à la *Chambre de commerce et d'industrie*. En tant que propriétaire-gestionnaire, la ville finance en partie l'association d'artistes. Les productions de cette dernière sont visitées par les habitants et les touristes qui payent l'entrée dans le bâtiment. Les Nefs deviennent un bien « privatisé », car on ne peut pas entrer sans payer ou sans autorisation préalable.

Dans un tout autre contexte, le sentier des lônes et Îles du haut Rhône à Brégnier-Cordon (Ain) peut illustrer mes propos. Au sein de la réserve naturelle régionale (bientôt réserve naturelle nationale) des Îles du haut Rhône, ce chemin met en exposition à la fois les lônes et la forêt alluviale. Comme je le montre dans le chapitre 4 (p.224), ces bras d'eau et les îles sont aujourd'hui protégés, restaurés et valorisés comme patrimoine du passé renvoyant aux mémoires des jeux d'eau, de l'agriculture et des traversées (en bac-à-traille) d'avant-guerre. Le chemin existe depuis longtemps et il a fait l'objet de multiples usages (pour la pêche, l'agriculture, le braconnage...). Aujourd'hui un panneau est posé à l'entrée indiquant qu'il s'agit du « sentier des lônes ». Le nouvel usage qui lui a été attribué ignore ceux passés. Aucune référence n'est faite à tous les utilisateurs antérieurs du chemin.

L'usage de biens (passés ou présents) questionne directement la notion de patrimoine. Il met à mal la fonction patrimoniale des objets du passé car il fait oublier les précédents et il empêche la patrimonialisation finale des objets du présent. En effet, pour être classé ou protégé, un bien doit connaître une rupture d'usage.

### **3.2 La valeur d'usage, obstacle à la patrimonialisation totale du bien**

Les tentatives de patrimonialisation de biens en activité menées par des élus locaux, des propriétaires et des associations s'effectuent dans une tension permanente avec son (ou ses) usage(s). Le maintien des fonctions de production reste un enjeu important pour les propriétaires et les collectivités territoriales. Par ailleurs, cette même activité empêche la patrimonialisation de se finaliser. Le bien est désigné comme patrimonial pour valoriser et perpétuer ses usages mais ces derniers sont antagonistes avec son classement et sa reconnaissance officielle. Aucune demande de protection n'est effectuée que ce soit par des associations, des élus locaux ou les propriétaires. Cette démarche irait à l'encontre de la valeur d'usage du bien et, par la même occasion, elle

serait en opposition avec ce qui fait qu'il est considéré par la plupart des personnes rencontrées comme un « patrimoine ». Par exemple, l'aménagement hydroélectrique de Cusset est patrimonialisé par les actions menées par le collectif d'associations *L'Usine sans fin*. Ses membres défendent les valeurs mémorielles, techniques et historiques qu'ils associent aux équipements (centrale hydroélectrique, barrages, digues, canal de Jonage). Lorsqu'ils demandent le classement de la façade, cette démarche n'aboutit pas car EDF, les collectivités territoriales et l'Etat s'opposent à ce que cet équipement arrête de fonctionner. Aujourd'hui, le même collectif considère que cet ensemble industriel est en partie patrimonial car il est encore en fonctionnement. De plus, il estime qu'il est même préférable que l'usine soit encore en activité pour qu'elle soit maintenue en état par EDF. Son président considère que si sa façade avait été classée, elle aurait « *dépéri comme une vieille usine en fin de parcours* ». Par la continuité de l'usage de l'équipement hydroélectrique, le collectif d'associations le présente comme un patrimoine car il est un témoin « vivant » de l'histoire industrielle lyonnaise. Dans l'estuaire de la Loire, la centrale thermique de Cordemais est qualifiée de patrimoine industriel et technique par les élus de la commune, l'office du tourisme Cœur d'estuaire et l'association *Estuarium* car elle est encore en activité (voir chapitre 5, p.274). De son côté, EDF refuse le terme « patrimoine » pour les mêmes raisons. Cependant, elle la qualifie d'« élément identitaire » de la commune et de l'estuaire. Dans le même sens qu'EDF, la DRAC Pays de la Loire ne s'intéresse pas à la centrale thermique car elle est en fonctionnement et son propriétaire n'a fait aucune demande.

Les relations conflictuelles entre les actions patrimoniales et la continuité de l'activité sont une caractéristique de l'anticipation patrimoniale : ces objets sont en partie patrimoniaux, mais pas totalement, car le processus n'est pas terminé (par l'obtention du classement ou d'un statut équivalent). En n'étant pas reconnue par l'administration étatique, la désignation patrimoniale d'un objet du présent est facilement réfutable. Chacun peut choisir de l'accepter ou non. Rien ne peut certifier que l'équipement soit réellement patrimonial car aucun expert officiel n'a validé cette qualification. Par exemple, au regard de la définition préliminaire que j'ai posée au début de la recherche, je peux considérer qu'un objet est patrimoine du présent. Par ailleurs, si une personne me dit qu'il ne pense pas qu'il en soit un, je ne pourrais pas la contredire car aucune définition claire et précise n'existe à ce sujet. Il ne s'agit pas de patrimoines reconnus mais de patrimoines

potentiels. Si le processus n'est plus soutenu par les propriétaires, il s'arrête sans que personne ne s'y oppose.

#### **4. Appropriation du patrimoine du présent en question**

Contrairement au patrimoine du passé, celui de présent peut exister sans appropriation des habitants. Sa fonction première n'est pas la visite. Son activité économique est le seul usage qui lui permette d'être maintenu en place. Par ailleurs, les habitants eux-mêmes ne cherchent pas obligatoirement à s'approprier ce type d'objets car il s'agit de biens privés qui ne leur appartiennent pas et auxquels ils attachent principalement des souvenirs (si employés ou visiteurs des lieux) ou des imaginaires liés à leur forme. Cependant, les propriétaires et, parfois, les élus locaux, veulent que les habitants viennent voir leur bien, le visiter et qu'ils le considèrent comme un patrimoine. Cette stratégie repose sur des attentes avant tout économiques et politiques : tandis que les entreprises veulent valoriser leurs activités, les élus locaux cherchent à améliorer l'image de leur territoire et à sensibiliser les habitants aux différents aspects de leur commune. Néanmoins, la continuité de l'activité oblige ces acteurs territoriaux à imaginer de nouvelles façons d'attirer les visiteurs dans ces lieux de production. L'enjeu n'est pas de rendre visible ce patrimoine (comme pour celui du passé) mais plutôt de le rendre attractif en lui ajoutant des fonctions.

##### **4.1 Le patrimoine du présent, un objet visible dans le paysage**

Dans le cadre des enquêtes de terrains, mes interlocuteurs estiment qu'un objet est patrimonial s'il est visible. Par exemple, avec ses cheminées de plus de 200 mètres de haut, la centrale thermique de Cordemais domine tout l'estuaire à tel point que certaines des personnes rencontrées n'imaginent pas ce territoire sans elle. Elles considèrent dans leur ensemble que l'industrie est un repère paysager de l'estuaire. De la même manière, le maire de Cordemais estime qu'elle est l'identité de la commune par le fait qu'elle soit vue de tous et de tout le territoire. Par cet aspect, il la présente comme « *le passé et le futur* » de l'estuaire et de Cordemais (voir chapitre 5, p.265).

Le patrimoine du présent ne renvoie pas aux mêmes problématiques que celui du passé. Pour ce dernier, l'enjeu est de rendre visible et accessible à travers lui des mémoires collectives passées considérées par les initiateurs de la patrimonialisation comme oubliées par les habitants. Les porteurs du projet patrimonial veulent que ces derniers se « réapproprient » ce passé car la restauration du bien patrimonial dépend de fonds majoritairement publics. Pour le patrimoine du présent, les élus estiment que par leur présence dans le paysage et sur le territoire, les difficultés sont moins grandes pour que les habitants s'approprient ces objets. De plus, les financements du maintien en état et des visites sont d'origine privée. Il s'agit donc de patrimoines « gratuits » pour eux. Cependant, le fait qu'un équipement industriel se voie dans le paysage peut aussi provoquer des débats. Par exemple, les centrales nucléaires de Chinon-Avoine et Saint-Laurent-des-eaux sont situées le long du périmètre du Val de Loire inscrit au Patrimoine mondial. Même si ces industries ont été exclues du site, le fait qu'elles soient visibles incite les habitants et les acteurs territoriaux à débattre de la réelle valeur patrimoniale du Val de Loire.

La visibilité d'un objet est une autre caractéristique qui anticipe la formation patrimoniale d'un bien. Elle constitue un élément essentiel pour que les habitants et les visiteurs (re)connaissent un objet comme appartenant à un territoire.

## 4.2 Ajouter des fonctions au patrimoine du présent

Une « présentation-média »<sup>457</sup> de l'objet est souvent nécessaire pour attirer des visiteurs. Par exemple, l'illumination de l'usine de Cusset permet de la faire connaître des Lyonnais. Sans cette mise en lumière et sans l'ouverture de l'usine, la plupart des habitants imaginaient qu'elle n'était plus en activité (voir chapitre 5, p.287). Dans un autre contexte, à partir de 1990, la mise en lumière du port de Saint-Nazaire par Yann Kersalé<sup>458</sup> est en grande partie financée par la ville qui veut donner une nouvelle image à cet espace. L'initiative est complétée par l'œuvre de Felice Varini<sup>459</sup> en 2007. Le budget pour le

---

<sup>457</sup> Concept repris à Jean Davallon dans *Le don du patrimoine, une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Lavoisier, Paris, 2006, 222 p.

<sup>458</sup> Artiste travaillant sur l'éclairage dans l'espace public.

<sup>459</sup> Artiste suisse travaillant sur l'espace, les perceptions et la vision. Son œuvre à Saint-Nazaire consiste à coller une suite de triangles sur les toits des entrepôts du port. Elle s'inscrit dans la biennale « Estuaire » de 2007.

maintien de cette installation est assuré à la fois par Saint-Nazaire, la région et les entreprises concernées qui souhaitent favoriser leur intégration au territoire. Pourtant, la continuité de l'activité des patrimoines du présent rend leur visite intégrale impossible. De plus, son fonctionnement n'intéresse que les passionnés des techniques de fabrication ou des savoir-faire industriels. Pour la plupart des personnes rencontrées, le mystère de la production suffit car il laisse une place à l'imagination.

Je formule donc l'hypothèse que, contrairement au patrimoine du passé, celui du présent n'a pas besoin du regard d'un public et de visiteurs pour exister, car il s'impose à eux, notamment visuellement et par son activité. Les deux types de patrimoine se constituent dans une logique inverse. Pour celui du passé, les porteurs du projet patrimonial veulent faire reconnaître des mémoires à travers la protection d'un objet-support. Pour celui du présent, les acteurs de sa patrimonialisation s'interrogent sur la manière dont ils pourraient lui associer des mémoires et des imaginaires pour perpétuer son activité. La visite d'entreprise est utilisée comme instrument pour accomplir cette mission.

Au total, la formation de mémoires nouvelles *a priori* par l'accueil d'un public et l'ajout de fonctions anticipe la construction patrimoniale potentielle de l'objet concerné. Cependant, il est toujours possible que ce processus n'aboutisse pas et que le bien ne devienne jamais patrimonial statutairement après rupture d'usage.

### **Encadré 6.1 : Une définition de l'anticipation patrimoniale**

En préambule de la recherche, je « me posais » une définition du patrimoine du présent. A partir des études de terrain, je peux désormais parler du phénomène d'extension patrimoniale en tant qu'« anticipation patrimoniale » qui se constitue à partir de quatre éléments :

- la décision du propriétaire d'agir en faveur de l'ouverture et de la sensibilisation des habitants et des visiteurs ;
- la décision des élus locaux et des collectivités territoriales de transformer l'objet en activité en ressource territoriale ;
- la venue d'un public intéressé et curieux de voir et de comprendre comment fonctionne l'objet concerné ;
- les « démarches patrimonialisantes » menées par des associations (recherches historiques, demandes de protection et d'ouverture...)

L'analyse révèle que ces objets ne sont pas des patrimoines mais des « patrimoines » en germe », anticipés, et dont il n'est pas sûr qu'ils acquièrent le statut juridique. Ces quatre éléments sont à la base de la formation patrimoniale. Cependant, rien n'empêche que ce fondement ne se brise ou ne soit remis en question par d'autres acteurs territoriaux.

## **Conclusion du chapitre 6**

L'anticipation patrimoniale conduit à un changement de statut du bien concerné. Tout en restant privé, sa transformation en objet culturel le rend en partie public : des personnes extérieures viennent le visiter, des artistes s'en inspirent pour produire des œuvres et des habitants se réfèrent à lui pour caractériser leur territoire. Cependant, par la continuité de l'activité, le patrimoine du présent ne peut devenir totalement ouvert et accessible. Même si des acteurs territoriaux ou des habitants interviennent pour contrer le choix de destruction de ce bien par son propriétaire, ce dernier aura toujours le dernier mot. S'il accepte ou tolère les actions menées par les autres acteurs du territoire, il donnera toujours la priorité aux fonctions de production industrielle.



De ce fait, les objets que je nomme « patrimoines du présent » peuvent être définis comme des potentialités patrimoniales. Par les différentes démarches des propriétaires, des élus locaux, des collectivités territoriales et des associations, l'ensemble des « ingrédients » de la patrimonialisation sont présents. Néanmoins, l'activité de l'objet est un élément essentiel sans qui l'anticipation patrimoniale ne pourrait avoir lieu. Quels liens existent-ils entre l'anticipation patrimoniale et les débuts de la patrimonialisation ? La première est-elle nécessaire au déclenchement de la seconde ? Il faudrait sans doute approfondir les recherches site par site et laisser le temps faire son œuvre. L'ensemble de mes objets d'études sont encore au stade de l'anticipation patrimoniale par la continuité de leurs activités. De nombreuses années peuvent se dérouler sans que le bien n'entre dans le processus de patrimonialisation. En fonction des négociations en cours entre acteurs territoriaux, ce processus peut ne jamais prendre forme. Il est donc difficile d'élaborer une liaison directe entre les deux phénomènes : cela dépend du contexte institutionnel et territorial dans lequel se situe l'objet concerné.

# Conclusion générale

---

L'intérêt de ma recherche réside dans l'analyse de la patrimonialisation d'industries en activité. Afin d'aborder ce processus, j'ai distingué ce que je nomme « patrimoine du présent » du patrimoine du passé. Mes objets d'études sont des équipements producteurs d'électricité – centrales hydroélectriques, thermiques et nucléaires – présents dans les vallées de la Loire et du Rhône.

## **Du patrimoine du présent à l'anticipation patrimoniale**

Pour caractériser la notion de patrimoine du présent, j'ai suivi une démarche attentive à ce que je considère être le moteur de la patrimonialisation : les mémoires, les représentations et les imaginaires construits par les individus à la vue ou par l'usage de l'objet concerné. Les entretiens menés auprès des acteurs territoriaux donnent des indications sur la façon dont les habitants pensent les patrimoines (présents ou passés). Je m'intéresse à leurs discours et aux argumentaires qu'ils ont eux-mêmes élaborés à partir de leurs discussions avec les habitants. Mon travail a donc consisté à examiner la façon dont les acteurs territoriaux interprétaient les pensées, les imaginaires et les mémoires transmises par les personnes qu'ils ont rencontrées dans le cadre de leur travail ou de leur vie privée. Les discours recueillis m'ont permis d'avoir une approche à la fois sociale et institutionnelle du phénomène étudié. Les résultats obtenus peuvent servir de bases pour de nouvelles recherches pouvant compléter ou discuter mes propos.

Tout au long de la thèse, j'ai identifié des mouvements sociaux, politiques, administratifs, institutionnels et économiques conduisant à des processus patrimoniaux prenant pour support des équipements producteurs d'électricité. En les différenciant les uns des autres, je voulais théoriser des formes de patrimonialisation nouvelles et originales permettant d'appréhender les limites de l'extension de la conservation patrimoniale.

Après l'analyse des processus sociaux et territoriaux observés sur mes terrains d'enquêtes, je me suis rendu compte que la notion de « patrimoine du présent » était une

contribution théorique significative mais pourtant insuffisante. La désignation patrimoniale des équipements industriels étudiés n'est pas partagée par tous, notamment par les habitants. La notion de « patrimoine du présent » est essentiellement théorique et, parfois, ne correspond pas totalement à la réalité sociale.

Pour moi, les mouvements sociaux étudiés ne sont en réalité pas des processus patrimoniaux mais ce que je nomme de l'« anticipation patrimoniale » : il s'agit des prémisses, des pré-fondations de la patrimonialisation d'un objet. Les équipements industriels que j'étudie ne sont pas des patrimoines car ils ne peuvent pas être classés, protégés et visités comme un objet hors d'usage et ouvert au public. Cependant, il s'agit de potentialités (ou de virtualités) patrimoniales, de « patrimoines en germe », prêt à devenir des patrimoines. Les caractéristiques et les processus identifiés concernant le « patrimoine du présent » sont en réalité en lien avec une anticipation des fonctions de l'objet dans l'avenir. Cette nouvelle approche de la désignation patrimoniale d'industries en activité permet d'approcher les fondements, les bases de la patrimonialisation avant qu'elle ne commence par l'action commune de différents acteurs territoriaux.

## **L'anticipation patrimoniale aux sources de la patrimonialisation**

À partir des objets d'études et des terrains d'enquêtes, j'ai distingué plusieurs caractéristiques communes à l'anticipation patrimoniale.

Tout d'abord, le propriétaire est le principal acteur territorial à pouvoir décider si son bien peut faire ou non l'objet de « démarches patrimonialisantes »<sup>460</sup>. Cependant, ses choix peuvent être mis à l'épreuve, influencés ou guidés par les élus locaux, des collectivités territoriales ou des associations d'habitants qui souhaitent étudier, préserver ou valoriser l'industrie concernée. L'anticipation patrimoniale se déroule dans le cadre de négociations entre l'ensemble de ces acteurs territoriaux. Les débats et les conflits peuvent durer de nombreuses années avant qu'ils ne trouvent un accord sur la manière de procéder.

---

<sup>460</sup> Je nomme « démarches patrimonialisantes » toutes les actions, les initiatives d'acteurs territoriaux conduisant à interroger un bien sous l'angle patrimoniale : visites, expositions, recherches historiques...

Ensuite, un bien entre dans un processus d'anticipation patrimoniale s'il répond à certaines caractéristiques. Tout comme les patrimoines classés, les objets potentiellement patrimoniaux sont les supports de mémoires et d'imaginaires. Cependant, à l'inverse des premiers, les seconds matérialisent des mémoires en cours de formation et inachevées. Cette différence est cruciale pour comprendre pourquoi les uns et pas les autres sont en majorité reconnus par l'administration patrimoniale. Par le fait qu'elles soient inachevées, ces mémoires font polémique et sont controversées. À l'inverse, les mémoires matérialisées dans l'objet patrimonial « officiel »<sup>461</sup> ont déjà été discutées par les acteurs territoriaux concernés, ses défenseurs (associations constituées ou non) et arrêtées (le plus souvent par les « experts ») avant le classement aux Monuments historiques. Cependant, une fois hors d'usage, les objets potentiellement patrimoniaux peuvent être détruits sans qu'il y ait d'oppositions particulières : l'anticipation patrimoniale ne signifie pas obligatoirement que le bien concerné devienne patrimoine « officiel » un jour.

Enfin, le fonctionnement industriel et la dimension productive des équipements sont au cœur de leur anticipation patrimoniale. Les valeurs économiques générées par la production électrique ou hydroélectrique favorisent le maintien en état de l'objet potentiellement patrimonial sans que les pouvoirs publics n'aient à investir ou dégager des subventions. De son côté, l'entreprise expose ses savoir-faire aux visiteurs dans des salles spécialement conçues pour cette fonction à l'intérieur de son équipement industriel. Pour elle, l'anticipation patrimoniale participe à l'ancrage territorial : elle considère ses investissements financiers faits dans ce domaine comme une stratégie marketing.

Cependant, la continuité de l'activité de l'équipement fait débat entre les acteurs territoriaux. Elle empêche l'entrée de l'objet dans un processus de patrimonialisation car elle fait obstacle à son classement ou son inscription aux Monuments historiques. L'ouverture totale du bien est impossible : l'entreprise donne la priorité à la production industrielle. De leur côté, les associations ou les collectivités territoriales doivent trouver un moyen de valoriser l'équipement tout en ne perturbant pas l'activité productive.

---

<sup>461</sup> Par le terme « officiel », j'entends « mener ou encadrer par des agents de l'administration de la conservation patrimoniale »

## Un support pour de prochaines recherches

Les questionnements posés dans cette thèse restent ouverts à la discussion : les réponses apportées ne font que soulever de nouvelles problématiques. J'ai voulu aborder les fondements et les limites de la patrimonialisation en étudiant des équipements industriels en activité désignés par certains acteurs territoriaux ou leur propriétaire comme des patrimoines. Cependant, les « experts » dans le domaine (ABF, DRAC) continuent à envisager le patrimoine essentiellement comme un processus menant à une réglementation et une protection. La désignation patrimoniale d'industries en activité ne permet pas toujours de répondre aux mêmes attentes (sociales, politiques, économiques) que pour ceux qui sont classés et reconnus officiellement.

Un flou théorique existe à propos de ces constructions : les habitants et les acteurs territoriaux savent qu'il ne s'agit pas réellement de patrimoines mais ils ont conscience qu'il ne s'agit pas de biens anodins, sans valeur. Ma démarche invite à envisager autrement le patrimoine en proposant une analyse de ces objets non reconnus, officieusement nommés « patrimoine » et auxquels certains habitants attachent des mémoires et des imaginaires. La notion d'« anticipation patrimoniale » vient en partie répondre aux interrogations à propos de la définition et des fonctions à donner à ces activités.

En présentant la désignation patrimoniale d'industries en activité comme une anticipation patrimoniale, je propose une nouvelle approche du phénomène de la patrimonialisation non par son résultat (le classement) mais par ses fondements. Il serait néanmoins intéressant et nécessaire de poursuivre la recherche en interrogeant les liens existants entre l'anticipation patrimoniale et la patrimonialisation. Est-ce que tous les biens anticipés patrimonialement deviennent patrimoniaux ? Inversement, est-ce que les patrimoines classés et donc officialisés ont connu une anticipation patrimoniale ? Si cela est le cas, a-t-elle été la même que celle de mes objets d'études ? Les réponses à ces questionnements permettraient d'éclairer davantage les bases de la patrimonialisation et les mouvements sociaux, politiques et économiques qui accompagnent ce phénomène.

# Références bibliographiques

---

## Ouvrages

Marc Abélès (dir.), *Le défi écologiste*, L'Harmattan, Paris, 1993, 188 p.

Emmanuel Amougou, *Sciences sociales et patrimoines*, L'Harmattan, collection « Logiques sociales », Paris, 2011, 170 p.

François Ascher, *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, Ed. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2001, 103 p.

Marc Augé, *Non-lieux, Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Ed. du Seuil, Paris, 1992, 150 p.

Yves Babonaux, *Villes et Régions de Loire Moyenne, Touraine, Blésois, Orléanais. Fondements et perspectives géographiques*, Ed SABRI, Aubenas, 1966, 744 p.

Gaston Bachelard, *L'Eau et les Rêves*, Paris, Librairie José Corti, 2010 (1942), 266 p.

Nacima Baron-Yellès, *La nature pour artifice, enquête sur la gestion écologique et paysagère des villes résidentielles d'Europe du sud*, Editions universitaires européennes, Berlin, 2011, 218 p.

Zygmunt Bauman, *L'identité*, Ed. de L'Herne, collection « Carnets », Paris, 2010, 136 p.

Stéphane Beaud, Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, La Découverte, Paris, 2010 (1997), 331p.

Robert Belot, Michel Cotte, Pierre Lamard (dir.), *La technologie au risque de l'histoire*, Berg International Editeurs, Paris, 2000, 454 p.

Henri Bergson, *Matière et mémoire. Essai sur la relation du corps à l'esprit*, version électronique produite par Gemma Paquet, collection « Les classiques des sciences sociales », Chicoutimi, 2003 (1896), 147 p.

Augustin Berque, *Ecumène, Introduction à l'étude des milieux humains*, Belin, Paris, 2009, 446p.

Jacques Bethemont, *Les mots de l'eau: Dictionnaire des eaux douces - De la métrique à la symbolique*, L'Harmattan, Paris, 2012, 334 p.

Alain Blanchet, Anne Gotman, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Armand Colin, Paris, 2007 (2e édition refondue), 128 p.

Joël Bonnemaïson, *Les fondements géographiques d'une identité : l'archipel du Vanuatu, Essai de géographie culturelle, livre 1 : Gens des pirogues et gens de la terre*, Orstom, Paris, 1996, 460 p.

- Jean-Louis Bordes, *Barrages et réservoirs en France du milieu du XVIII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 2005, 443 p.
- Jean-Paul Bravard, *Le Rhône du Léman à Lyon*, Ed. La Manufacture, 1987, 451 p.
- Jean-Paul Bravard, Anne-Marie Laurent, Jean Davallon, Jacques Bethemont, *Les paysages de l'eau aux portes de la ville*, colloque de Lyon, 9-11 décembre 1993, PPSH Rhône-Alpes et Centre Jacques Cartier, Lyon, 1995, 331 p.
- Jean-Paul Bravard, Anne Clémens, *Le Rhône en 100 questions*, ZABR, GRAIE, Villeurbanne, 2008, 295 p.
- François Caron, Fabienne Cardot (dir.), *Histoire de l'électricité en France (1881-1918)*, Tome 1, Ed. Fayard, 1991, 999 p.
- Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Ed. du Seuil, Paris, 2007 (1992), 270 p.
- Michel Colleu, Office du Patrimoine Culturel Immatériel, *La chanson maritime, le patrimoine oral chanté dans les milieux maritimes et fluviaux*, Actes du colloque de l'Aiguillon sur mer, L'Harmattan, Paris, 2010, 418 p.
- Eric Dardel, *L'homme et la terre, Nature de la réalité géographique*, CTHS, Paris, 1990 (1956), 199p.
- Jean Davallon, *Le don du patrimoine, une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Lavoisier, Paris, 2006, 222 p.
- Régis Debray (dir.), *L'abus monumental*, Fayard, collection « Actes du patrimoine », Paris, 1999, 439 p.
- Laure Desprès (dir.), *L'estuaire de la Loire, Un territoire en développement durable*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2009, 471 p.
- Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*, Gallimard, Paris, 2005, 640 p.
- Guy Di Méo, *Géographie sociale et territoire*, Nathan Université, Paris, 1998, 317 p.
- Roger Dion, *Le Val de Loire, Etude de géographie régionale*, Ed Arrault, Tours, 1934, 752 p.
- Roger Dion, *Histoire des levées de la Loire*, Habauzit, Paris, 1961, 313 p.
- Norbert Élias, *Engagement et distanciation*, Fayard, Paris, 1993 (1983), 258 p.
- Alexandre Giandou, *La Compagnie Nationale du Rhône (1933-1998) : Histoire d'un partenaire régional de l'Etat*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 1999, 328 p.
- Barney G. Glaser, Anselm L. Strauss, *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Aldine, Chicago, 1999 (1967), 284 p.
- Hervé Glevarez, Guy Saez, *Le patrimoine saisi par les associations*, La documentation française, Paris, 2002, 416 p.

- Jean Gottmann, *La politique des États et leur géographie*, Ed. du CTHS, Paris, 2007 (1952), 261p.
- Philippe Gras, *Un trésor se révèle : découvrez la centrale hydroélectrique de Cusset et le canal de Jonage*, Patrimoine Rhônalpin, collection « Les guides du patrimoine rhônalpin », n°40, Lyon, 2007, 60 p.
- Xavier Greffe, *La valorisation économique du patrimoine*, La Documentation française, Paris, 2003, 383 p.
- Maria Gravari-Barbas (dir.), *Habiter le patrimoine*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2005, 618 p.
- Hervé Gumuchian, *Représentations et aménagement du territoire*, Economica Anthropos, Paris, 1991, 135 p.
- Hervé Gumuchian, Eric Grasset, Romain Lajarge, Emmanuel Roux, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Economica Anthropos, Paris, 2003, 186 p.
- Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, version électronique produite par Laurraine Audy et Jean-Marie Tremblay, collection « Les classiques des sciences sociales », Chicoutimi, 2001 (1950), 105 p.
- Marie-Paul Halgand, Jacques Guillaume, *Basse-Loire, une histoire industrielle*, Ed. Mémo, Carnets d'usines, Vertou, 2007, 127p.
- François Hartog, *Régimes d'historicité, présentisme et expériences du temps*, Ed. du seuil, Paris, 2003, 270p.
- Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine : De la cathédrale à la petite cuillère*, Maison des sciences de l'homme, collection « Ethnologie de la France », Paris, 2009, 286 p.
- Danièle Hervieu-Léger (dir.), *Religion et écologie*, CERF, Paris, 1993, 258 p.
- Henri-Pierre Jeudy, *La machine patrimoniale*, Circé, Paris, 2008, 128 p.
- IHTP, *Écrire l'histoire du temps présent*, CNRS, Paris, 2003 (1993), 417 p.
- André Julliard, Carole Desplanques, *Le Haut Rhône, Un fleuve chez les hommes*, Communauté de communes Terre d'eaux, 2007, 104 p.
- André Julliard (dir.), *Haut Rhône, l'empreinte ancestrale d'un fleuve*, M&G, Bourg-en-Bresse, 2012, 276p.
- Jean-Claude Kaufmann, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien compréhensif*, Armand Colin, Paris, 2011 (2<sup>e</sup> édition refondue), 128 p.
- Jacques Legoff, *Histoire et mémoire*, Gallimard, Paris, 1988, 409 p.
- Jean-Michel Leniaud, *L'Utopie française : essai sur le patrimoine*, Mengès, Paris, 1992, 180 p.
- Dominique Martel, *Pêcheurs en Loire : mémoire d'eau douce*, Cheminements, Le Coudray-Macouard, 2004, 212 p.



- André Micoud, Michel Peroni (dir.), *Ce qui nous lie*, Ed. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2000, 373 p.
- Henri Morsel (dir.), *Histoire de l'électricité en France (1946-1987)*, Tome 3, Fayard, Paris, 1996, 1196p.
- Patrice Melé, Corinne Larrue (dir.), *Territoires d'action : aménagement, urbanisme, espace*, L'Harmattan, Paris, 2008, 276 p.
- Jean Meynaud, *Nouvelles études sur les groupes de pression en France*, Les Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1962, 448 p.
- Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Tome 1, Gallimard, Paris, 1997 (1984), 1642 p.
- Bernard Pecqueur, Hervé Gumuchian (dir.), *La ressource territoriale*, Anthropos-Economica, Paris, 2007, 252 p.
- Jacques-Guy Petit, André-Louis Sanguin (dir.), *Les fleuves de la France Atlantique : Identités, espaces, représentations, mémoires*, L'Harmattan, Paris, 2003, 222 p.
- Jean-François Picard, Alain Beltrand et Martine Bungener, *Histoires d'EDF : comment se sont prises les décisions de 1946 à nos jours*, Dunod, Paris, 1985, 288 p.
- Dominique Poulot (dir.), *Patrimoine et modernité*, L'Harmattan, Paris, 1998, 320 p.
- Sara B. Pritchard, *Confluence : the nature of technology and the remaking of the Rhône*, Havard University Press, Havard, 2011, 371 p.
- Michel Rautenberg, André Micoud, Laurence Bérard et Philippe Marchenay (dir.), *Campagnes de tous nos désirs*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 2000, 191 p.
- Elodie Ravel, Noëlle Ortega, *Eaux fortes pour un barrage, le barrage du Gouffre d'Enfer à Saint-Étienne*, Édelgé, Saint-Étienne, 2007, 231 p.
- Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Ed. du Seuil, Paris, 2000, 720 p.
- Alois Riegl, *Le culte moderne des monuments (Der moderne Denkmalkultus, sein Wesen, seine Entstehung)*, L'Harmattan, Paris, 2003 (1903), 124 p.
- Jacques Rossiaud, *Le Rhône au Moyen-âge : Histoire et représentations d'un fleuve européen*, Ed. Aubier, Paris, 2007, 648 p.
- Dominique Schnapper, *La compréhension sociologique : Démarche de l'analyse typologique*, Presses Universitaires de France, Paris, 2009, 145 p.
- Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*, Arléa, Paris, 2004, 64 p.
- Bernard Toulier, *Architecture et patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle en France*, Centre des monuments nationaux, Paris, 1999, 356 p.
- Louis-Vincent Thomas, *Anthropologie de la mort*, Payot, Paris, 1975, 540 p.

Martin Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2009, 228 p.

Alain Varaschin, Denis Varaschin, *La construction du canal de Jonage*, Ed. La Luiraz, Grenoble, 1992, 320 p.

Vincent Veschambre, *Traces et Mémoires urbaines, Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2008, 310 p.

Cécile Vigour, *La comparaison dans les sciences sociales : pratiques et méthodes*, La découverte, Paris, 2005, 336 p.

Max Weber, *Essai sur la théorie de la science*, Plon, Paris, 1965, 543 p.

## Chapitres d'ouvrage

Claude Amoros, Marc Zylberblat, « Pourquoi réhabiliter les îlons ? », dans Jean-Paul Bravard, Anne Clémens, *Le Rhône en 100 questions*, ZABR, GRAIE, Villeurbanne, 2008, pp. 246-247.

Michel Banal, « Chapitre II : L'équipement électrique de la France à la Libération », dans Henri Morsel (dir.), *Histoire de l'électricité en France (1946-1987)*, Tome 3, Fayard, Paris, 1996, pp. 97-182.

Jean-Paul Bravard, Claude Amoros, Jean Davallon, Jacky Girel, Anne-Marie Laurent, André Micoud, « Orientations pour la mise en valeur du site de Miribel-Jonage » dans Jean-Paul Bravard, Anne-Marie Laurent, Jean Davallon, Jacques Bethemont (dir.), *Les paysages de l'eau aux portes de la ville*, PRSH Rhône-Alpes et Centre Jacques Cartier, Lyon, 1995, pp. 3-56.

Philippe Cayla, « Identité ligérienne : la personnalité patrimoniale et l'aménagement culturel de la Loire entre Angers et Nantes », dans Jacques-Guy Petit, André-Louis Sanguin (dir.), *Les fleuves de la France Atlantique : Identités, espaces, représentations, mémoires*, L'Harmattan, Paris, 2003, pp.169-190.

Pascal Chevalier, « Les Parcs naturels régionaux : un outil privilégié d'aménagement du territoire à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle? », dans Patrice Melé, Corinne Larrue (dir.), *Territoires d'action, Aménagement, urbanisme, espace*, L'Harmattan, Paris, pp. 217-237

André Chastel, « La notion de patrimoine », dans Pierre Nora (dir.), *Lieux de mémoire*, Tome 1, Gallimard, Paris, 1997 (1984), pp. 1433-1471.

André Desvallées, « À l'origine du mot patrimoine », dans Dominique Poulot (dir.), *Patrimoine et modernité*, L'Harmattan, Paris, 1998, pp. 89-105.

Armand Frémont, « À propos de la notion de ressource territoriale : une histoire normande », dans Bernard Pecqueur, Hervé Gumuchian (dir.), *La ressource territoriale*, Anthropos-Economica, Paris, 2007, pp. 19-31.

Jacques Guillaume, « L'avenir du pôle industriel et portuaire de l'estuaire de la Loire », dans Laure Desprès (dir.), *L'estuaire de la Loire, Un territoire en développement durable*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2009, pp. 171-194.

Patrice Guillotreau, Claire Choblet, Laure Després, « Entre gris *et* vert, la traduction en nuances du conflit portuaire de Donges-Est », dans Laure Després (dir.), *L'estuaire de la Loire, Un territoire en développement durable*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2009, pp. 195-216.

André Julliard, Pierre-Anthelme Julliard, « Traverser en face, construction, techniques de navigation et usages agricoles d'un bateau traversier sur le haut Rhône (1938-1964) », dans André Julliard (dir.), *Haut Rhône, l'empreinte ancestrale d'un fleuve*, M&G, Bourg-en-Bresse, 2012, pp. 69-94.

Pierre-Antoine Landel, « Invention de patrimoine et création de territoires », dans Bernard Pecqueur, Hervé Gumuchian (dir.), *La ressource territoriale*, Anthropos-Economica, Paris, 2007, pp. 157-176.

Denis Levraux, « Les chansons des mariniers dans le renouveau des bateaux de la Loire », dans Michel Collet, Office du Patrimoine Culturel Immatériel, *La chanson maritime, le patrimoine oral chanté dans les milieux maritimes et fluviaux*, Actes du colloque de l'Aiguillon sur mer, L'Harmattan, Paris, 2010, pp.129-159.

Patrice Melé, « Introduction : Territoires d'action et qualifications de l'espace », dans Patrice Melé, Corinne Larrue (dir.), *Territoires d'action : aménagement, urbanisme, espace*, L'Harmattan, Paris, 2008, pp. 15-46.

André Micoud, « Contestation écologique et remobilisation religieuse », dans Danièle Hervieu-Léger (dir.), *Religion et écologie*, CERF, Paris, 1993, pp. 167-184.

André Micoud, « Entre Loire et Rhône, où comment des objets naturels peuvent faire du lien », dans André Micoud, Michel Peroni (dir.), *Ce qui nous lie*, Ed. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2000, pp. 227-239.

Henri Morsel, « Chapitre premier : L'électricité dans l'économie générale du pays », dans François Caron, Fabienne Cardot (dir.), *Histoire de l'électricité en France (1881-1918)*, Tome 1, Ed. Fayard, 1991a, p. 505-550.

Henri Morsel, « Chapitre III : L'hydroélectricité », dans François Caron, Fabienne Cardot, (dir.), *Histoire de l'électricité en France (1881-1918)*, Tome 1, Ed. Fayard, 1991b, pp. 594-670.

Pierre Nora, « De l'histoire contemporaine au présent », dans IHTP, *Écrire l'histoire du temps présent*, CNRS, Paris, 2003 (1993), pp.43-47.

Marie-vic Ouzouf-Marignier, « Le territoire, la géographie et les sciences sociales. Aperçus historiques et épistémologiques », dans Martin Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2009, pp. 31-35.

Sara B. Pritchard : « Le nouveau Rhône est né (Donzère-Mondragon) », dans Robert Belot, Michel Cotte, Pierre Lamard (dir.), *La technologie au risque de l'histoire*, Berg International Editeurs, Paris, 2000, pp. 77-86.

Françoise Rodier, « Face au barrage (Serre de la Fare : Haute Loire) : Les écologistes du Puy-en-Velay », dans Marc Abélès (dir.), *Le défi écologiste*, L'Harmattan, Paris, 1993, pp. 151-165.

## Articles et communications

Jean Aubert, « Historique de la navigation sur le Haut-Rhône français », *Les Études Rhodaniennes*, vol. 15, n°1-3, 1939, pp. 181-190.

Samuel Aubin, « Le sociologue et les estuariens », *Place Publique*, n°3, mai/juin 2007, pp. 15-17.

Roger Bastide, « Mémoire collective et sociologie du bricolage », *L'Année sociologique*, vol. 21, 1970, pp. 65-108 (source : [clauderavelet.pagesperso-orange.fr/bricolag.pdf](http://clauderavelet.pagesperso-orange.fr/bricolag.pdf))

Yves Babonaux, « De la houille blanche au nucléaire : des chances nouvelles pour le bassin de la Loire ? », *Norais*, n°95 ter, 1977, pp. 259-271.

Nacima Baron-Yellès, « La Loire Moyenne, paysage culturel ? Intérêts et limites d'une nouvelle notion pour la gestion patrimoniale des territoires », *AEstuaria*, n°10, pp. 155-172.

Patrick Bazin, Emmanuelle Gautier, « Un espace de liberté pour la Loire et l'Allier : de la détermination géomorphologique à la gestion », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 71, n°4, 1996, pp. 377-386.

Alain Beltran, « Les pouvoirs publics face à une innovation : développement de l'électricité et adaptation du cadre juridique (1880-1920) », *Revue Histoire, économie, société*, 6<sup>e</sup> année, n°2, 1987, pp. 157-180.

Jacques Bethemont, Jean Pelletier, « Lyon et ses fleuves : des berges perdues aux quais retrouvés », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 65, n°4, 1990, pp. 300-307

Claude Blanckaert, « Géographie et anthropologie : une rencontre nécessaire (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », *Ethnologie française*, vol. 34, 2004, pp. 661-669.

Augustin Berque, « Milieu et identité humaine », *Annales de Géographie*, n°638-639, 2004, pp. 385-399.

Anne Chasseriau, Jean-Pierre Peyon, « Le projet île de Nantes ou comment la ville réconcilie avec son fleuve », *ESO, Travaux et documents*, n°24, 2004, pp.41-50.

Louis-Marie Coyaud, « Les Valeurs Universelles Exceptionnelles » du paysage culturel du Val de Loire », dans *Val de Loire, patrimoine mondial : identité, protection, valorisation*, Université d'Orléans, Orléans, 7-8 décembre 2011.

Jean-Cédric Delvainquière, Bruno Dietsch, « L'intercommunalité culturelle : un état des lieux », *Culture études*, n°5, 2008, pp. 1-11.

Jean-Claude Demaure, « Les contraintes écologiques à l'aménagement de l'estuaire de la Loire », *Penn Ar Bed, Revue Régionale de Géographie, Sciences Naturelles, Protection de la Nature*, vol. 12, n°79, 1979, pp. 57-72.

A. Desauvais, « L'exploitation fluviale du bassin de Saint-Etienne », *Les Etudes Rhodaniennes*, Vol. 10 n°1-2, 1934, pp. 5-45.

A. Desauvais et P. Simond, « Roanne et la Haute Loire navigable », *Les Etudes Rhodaniennes*, vol. 11, n°1, 1935, pp.39-52.

Gérard Destanne de Bernis, « Les industries industrialisantes et les options algériennes », *Tiers-Monde*, t.12, n°47, 1971, pp. 545-563.

Roger Dion, « A propos du canal de Briare », *Les Études rhodaniennes*, Vol. 13 n°3, 1937, pp. 161-173.

Guy Di Méo, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuel », *Espaces et Sociétés*, vol. 4, n°78, 1994, pp.15-34.

Christophe Dougé, « Abandon du projet portuaire de Donges-Est : une victoire pour la Loire et son estuaire », *Études Ligériennes*, n°17-18, 2009, pp. 78-80.

Pierre Fournier, « Des observations sous surveillance », *Genèses*, n°24, 1996, pp. 103-119.

Georges Gay, « La ville industrielle, de l'exception à la banalisation : la fin des grandes usines métallurgiques de l'Ondaine et de Saint Chamond », *Revue de Géographie de Lyon*, vol.71 n°3, 1996, p. 197-207.

Pierre George, « Tricastin 1980 », *Annales de Géographie*, vol. 89, n°454, 1980, p. 401-423.

Maria Gravari-Barbas, « La « festival market place ou le tourisme sur le front d'eau : un modèle urbain américain à exporter », *Noréis*, n°178, 1998, pp. 261-278.

Maria Gravari-Barbas, Vincent Veschambre, « Introduction: Patrimoine et environnement, les territoires du conflit », *Noréis*, n°185, 2000, pp. 3-5.

Anne Herzog, « Les géographes et le patrimoine », *EchoGéo* [En ligne], n°18, 2011, mis en ligne le 05 décembre 2011.

Bernard Hugo, « L'aménagement hydro-électrique du bassin de l'Ardèche », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 34 n°2, 1959, p. 113-139.

André Julliard, « Cartes et paroles : Ethnologie et géographie sur le terrain de la religion », *Annales de géographie*, t.105, n°588, 1996, pp.164-183.

André Julliard, « Saint Nicolas au musée ? Réflexions ethnographiques sur les sens et usages du patrimoine immatériel religieux dans la politique culturelle d'une communauté de communes (musée Escalé Haut-Rhône, Ain) », dans Gilles Armani, *Le Patrimoine Culturel Immatériel, une dimension originale dans la mise en valeur du patrimoine fluvial*, acte du colloque international, Givors 6-7 juillet 2009, Maison du fleuve Rhône, 2010. (En ligne : <http://www.racontemoitonfleuve.org/mdfr/fichierspdf/reseaurhone/julliard.pdf>)

Kauffmann, « La Loire et le Port de Nantes », *Annales des Ponts et Chaussées*, tome V., 1915, pp. 164-267.

Yvon Lamy, « Du monument au patrimoine, matériaux pour l'histoire publique d'une protection », *Genèses*, n°11, 1993, pp. 50-81.

- Marie-Claire Lavabre, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, vol 7, n°7, 2000, pp. 48-57.
- Yves Lecoœur et Jean Senotier, « Le transport du charbon sur la Loire au temps des sapines », *Etudes Ligériennes*, n°17-18, 2010, p. 6-11.
- Marie-Madeleine Le Naire, « La métallurgie lourde dans l'estuaire de la Loire », *Norois*, vol.6 n°6, 1955, pp. 199-207.
- Jean-Louis Michelot, « Les conflits pour l'aménagement de l'espace au confluent Ain-Rhône », *Annales de Géographie*, t. 99, n°555, 1990, pp. 513-530.
- Michèle Merger, « La concurrence rail-navigation intérieure en France 1850-1914 », *Histoire, économie et société*, 9<sup>e</sup> année, n°1, 1990, pp. 65-94.
- Anne-Marie Pavard-Charaud, « Le développement de Donges, Centre pétrolier de Basse-Loire », *Annales de Géographie*, vol. 62, n° 332, 1953, pp. 259-270.
- Jean Pelletier, « Les centrales nucléaires rhodaniennes : essai de sitologie », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 62, n°2-3, 1987, pp. 241-260.
- Jean Pelletier, « Sur les relations de la ville et des cours d'eau », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 65, n°4, 1990, pp. 233-239.
- Jean-Pierre Peyon, « Patrimoine et aménagement urbain à Nantes : des relations conflictuelles permanentes », *Norois*, n°185, 2000, pp. 113-123.
- Michel Rautenberg, « Comment s'inventent de nouveaux patrimoines : usages sociaux, pratiques institutionnelles et politiques publiques en Savoie », *Culture & Musées*, n°1, 2003, pp. 19-40.
- Fabrice Ripoll, Vincent Veschambre, « Introduction, l'appropriation de l'espace comme problématique », *Norois*, n°195, 2005, mis en ligne le 5 août 2008.
- Michel Raffin, « Les zones portuaires de l'agglomération lyonnaise », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 58, n°2, 1983, pp.159-184.
- Sylvain Rode, « Le chêne ou le roseau : quelles stratégies de gestion du risque d'inondation en France ? », *Cybergéographie, Regional and Urban Planning*, article 603, en ligne depuis le 25 avril 2012, URL : <http://cybergeographie.revues.org/25299>.
- Jean-Claude Schiff, « La fin de la navigation sur le Haut-Rhône », *Les Études rhodaniennes*, vol. 12, n°2, 1936, pp. 259-272.
- Martine Staebler, « Voici comment on va guérir l'estuaire », *Place Publique*, n°3, mai/juin 2007, pp. 6-14.
- Serge Thibault, Laura Verdelli, « La métropole-jardin, un projet urbain régional jamais officiellement abandonné », *La Loire et ses terroirs*, n°60, 2007, pp. 19-24.

Jean Tricart et Jean-Paul Bravard, « L'aménagement des trois plus grands fleuves européens : Rhin, Rhône et Danube. Problèmes et méfaits », *Annales de Géographie*, t. 100, n°561-562, 1991, pp. 668-713.

Anne Vauthier-Vézier, « De l'estuaire invisible à l'estuaire disputé », *Place Publique*, n°3, mai/juin 2007, pp. 23-30.

Vincent Veschambre, « Patrimonialisation et enjeux politique : les édifices Le Corbusier à Firminy », *Norois*, n°185, 2000, pp. 125-137.

Vincent Veschambre, « Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales », *Annales de géographie*, n°656, 2007, pp. 361-381.

## Thèses et mémoires

Sandrine Bernier, *Perceptions des risques industriels ou nucléaires. Enjeux, négociations et construction sociale des seuils d'acceptation des risques*, thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Sylvette Denèfle, Université de Tours, 2007, 410p.

Léa Berthet, *Feyzin, 4 janvier 1966 : La première grande catastrophe industrielle moderne et ses implications politico-administratives, Elus locaux et représentants de l'Etat entre gestion de crise et règlements de comptes*, Mémoire de 4<sup>e</sup> année du diplôme d'IEP de Lyon sous la direction de Renaud Payre, soutenu en 2008, 93 p.

François Bertrand, *Management du Val de Loire, actions et systèmes d'action*, rapport de post-doctorat sous la direction de Serge Thibault, Université de Tours, 2009, 117 p.

Clément Colin, *Les enjeux de la mise en valeur du patrimoine culturel, le cas du Val de Loire*, mémoire de Master 1 sous la direction de Nacima Baron-Yellès, Université Paris-Est - Marne-la-Vallée, soutenu en 2008, 88 p.

Clément Colin, *La ville patrimoniale à l'heure de l'internationalisation*, sous la direction de Nacima Baron-Yellès, Université Paris Est – Marne la vallée, soutenu en 2009, 131 p.

Michel Comtet, « Troisième cahier (1853-1981) : une géopolitique active », *Chroniques Culoziennes*, n°18, 2002, 76 p.

Jean-Michel Cublier, *L'affaire des Vals de Loire. Aspects techniques et politiques*, Thèse de Sciences politiques dirigée par Jean Meynaud, IEP de Paris, soutenue en 1960.

Hervé Davodeau, *La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale : paysages et politiques publiques de l'aménagement en Pays de la Loire*, thèse de Géographie sous la direction de Nathalie Carcaud, Université d'Angers, soutenue en 2003, 304 p.

Emmanuelle Delahaye, *Les espaces fluvio-urbains rhodaniens à l'aval de Lyon, Vienne, Valence, Avignon, Tarascon, Beaucaire et Arles : des territoires à la dérive ?*, Thèse de Géographie et Aménagement sous la direction de Jean Paul Bravard, soutenue en 2009, 293 p.

Nicolas Doussin, *Mise en œuvre locale d'une stratégie globale de prévention du risque d'inondation : le cas de la Loire moyenne*, Thèse de Géographie et Aménagement de l'Espace de l'Université de Cergy-Pontoise sous la direction de Gilles Hubert, soutenue en 2009, 485 p.

Muriel Faure, *Du produit agricole à l'objet culturel, les processus de patrimonialisation des productions fromagères dans les Alpes du Nord*, Thèse de Sociologie et Anthropologie, dirigée par Jean-Baptiste Martin, Université Lyon II, soutenue en 2000, 404 p.

Thibaut Gorius, *Le second souffle de la friche industrielle de Meisenthal. Une approche ethnologique du phénomène contemporain de patrimonialisation*, thèse en Anthropologie, sous la direction de Didier Gazagnadou et d'André Julliard, Université Paris 8, soutenue en 2013.

Franck Huyghues Despointes, *Des barrages au patrimoine mondial : la Loire comme objet d'action publique*, Thèse de Géographie sous la direction de Corinne Larrue et de Patrice Melé, Université de Tours, soutenue en 2008.

Claire Gerardot, *Fleuves et action urbaine : de l'objet à l'argument géographique - Le Rhône et la Saône à Lyon, retour sur près de trente ans de « reconquête » des fronts d'eau urbains*, thèse de Géographie sous la direction de Franck Scherrer, Université Lyon 2, soutenue en 2007.

Amélie Nicolas, *Usages sociaux des héritages industriels et portuaires et enjeux de mémoire à l'épreuve du projet urbain ; le cas du projet "Ile de Nantes"*, Thèse de Sociologie sous la direction de Véronique Guienne, Université de Nantes, soutenue en 2009.

Benoît Pin, *De la conception du fleuve patrimonial à sa mise en tourisme : Du Val de Loire au fleuve Niger*, Thèse en Aménagement de l'espace et urbanisme sous la direction de Corinne Larrue et Jean-Pierre Berton, Université de Tours, soutenue en 2010, 446 p.

Sylvain Rode, *Au risque du fleuve : la territorialisation de la politique de prévention du risque d'inondation en Loire moyenne*, Thèse de Géographie sous la direction d'Yvette Veyret, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, soutenue en 2009, 481 p.

Laura Verdelli, *Héritages fluviaux, des patrimoines en devenir : processus d'identification, protection et valorisation des paysages culturels en France, Portugal et Italie : quelques exemples significatifs*, thèse de Géographie sous la direction de Serge Thibault, Université de Tours, soutenue en 2008.

## **Documentations officielles et opérationnelles**

Achard et al., *Rapport de la mission interministérielle « Compagnie nationale du Rhône »*, mai 2001, 36 p.

Association de préfiguration du PNR, *Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, Charte constitutive*, 1996, PNR LAT, Seuilly, 241 p.

Stéphane Autran, *L'aménagement hydroélectrique de Pierre-Bénite, Domestiqué, le Rhône impulse le développement contemporain de l'agglomération lyonnaise*, Grand Lyon, Direction de la prospective, 2011, 38 p.

Alain Bonard, *Pour une qualité des eaux retrouvée dans le barrage de Grangent et sur le fleuve Loire*, FRAPNA, 2010, 57 p.



Jean Chapon, *Protection et Aménagement intégrée de la vallée de la Loire*, Ministère de l'environnement et du cadre de vie, Conseil des Ponts et Chaussées, 1979, 47 p.

CNR, *Missions d'intérêt général 2008-2013*, 2008, 48 p.

CNR, *Ouverture des écluses de Chautagne et de Belley : Remise en navigabilité partielle du Haut-Rhône, un engagement de la Compagnie Nationale du Rhône en faveur du développement économique et touristique*, Dossier de Presse, 2010, 17 p.

CNR, *Génissiat, l'histoire d'un mythe au destin national*, CNR, Lyon, 2008, 163 p.

Collectif Loire Amont vivante, *Restaurer les populations de poissons migrateurs du bassin de la Loire, un enjeu essentiel pour un fleuve vivant*, Association Loire grands migrateurs et DREAL Bassin Loire-Bretagne, 2009, 8 p.

Comité de défense des Vals de Loire, Pierre Dezarnaulds, *La vérité sur l'eau « fraîche et pure » des Vals de Loire*, Imprimerie Jeanne d'Arc, Orléans, 1952, 20 p.

Conseil de l'Europe, *Patrimoine culturel : Patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle : stratégies de conservation et de mise en valeur*, Actes du Colloque de Vienne, Pays-Bas, Conseil de l'Europe, 1994, n°29, 4 p.

Équipe de la biennale, *Le paysage, l'art et le fleuve, Un parcours artistique à Nantes, Saint-Nazaire et le long de l'estuaire de la Loire*, 2009, 44 p.

Denis Florenty, Edith Fiolleau, catherine Baumann (dir.), *Centrale de Cordemais, 40 ans d'énergie*, EDF, Cordemais, 2010, 90 p.

EPLoire, ACT, *Etude sur le tourisme industriel et technique lié à la Loire et ses affluents, réalisation d'une étude sur le développement et la structuration d'une offre touristique autour du patrimoine technique et industriel en lien avec le fleuve, à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents*, juillet 2012, 85 p.

Grand Lyon, *Plan Bleu : Orientations des berges du Rhône et de la Saône*, 1998, 67 p.

Grand Lyon, *Charte d'objectifs de l'Anneau bleu*, 2005, 18 p.

Frédérique de Gravelaine, « A Nantes, la mutation d'une île », *Place Publique, Les Chroniques de l'île*, n°1, 2009, 63 p.

Préfecture de la région Centre, Jean-Marie Coyaud, Alain Mazas, *Proposition d'inscription du Val de Loire entre Sully-sur-Loire (Loiret) et la Maine (Maine et Loire) au Patrimoine mondial de l'Unesco au titre des paysages culturels*, Tome 1, 1998, 68p.

Préfecture de la région Centre, Jean-Marie Coyaud, Alain Mazas, *Proposition d'inscription du Val de Loire au paysage culturel, dossier complémentaire*, 1999, 38 p.

Jean-Louis Kerouanton et Yves Le Maître, *Cordemais en Estuaire, Loire-Atlantique*, Service des inventaires, Nantes, 1996, 18 p.

Jean-Pierre Laurent, Philippe Gras, *L'Usine sans fin : un "trésor" à révéler - Pour un projet d'Etude de Faisabilité, première phase d'une stratégie globale de valorisation culturelle et scientifique de l'usine de Cusset et du canal de Jonage*, Association l'Usine Sans Fin, juin 2005, 39 p.

OREAC, *Vers une métropole-jardin : le schéma d'aménagement de la Loire Moyenne et sa mise en œuvre*, Paris, 1977, 93 p.

OREALM, *Vers une métropole jardin, Livre blanc pour l'aménagement de la Loire-Moyenne*, Paris, 1971, 188 p.

Plan Loire, *Programme opérationnel plurirégional Loire - FEDER 2007-2013*, 15 p.

Plan Rhône, *Contrat de Projets Interrégional Plan Rhône 2007-2013*, 2007, 65 p.

PNR Loire Anjou Touraine, *Document d'intention pour l'inscription du Parc Naturel Loire Anjou Touraine sur le site du Patrimoine mondial de l'UNESCO*, PNR LAT, Montsoreau, 1997, 22 p.

PNR Loire Anjou Touraine, *Charte 2008-2020, Partie II : le rapport*, PNR LAT, Montsoreau, 2008, 138 p.

Préfecture de la région Centre, DRAC, Région Centre, Région Pays-de-la-Loire, Mission Val de Loire, UNESCO, *Val de Loire-Patrimoine mondial, plan de gestion : un référentiel commun pour une gestion partagée*, 2012, 196 p.

Préfecture de la région Pays de la Loire, *Directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire, Rapport de la Commission d'enquête*, 2006, 66 p.

SHR, *Schéma de développement durable du haut Rhône*, 2011, 31 p.

Syndicat mixte de la métropole Nantes Saint-Nazaire, 2007, *Rapport de diagnostic du SCOT de la Métropole Nantes-Saint Nazaire*, 79 p.

Syndicat mixte de la métropole Nantes Saint-Nazaire, Nantes Métropole, CARENE, SAMOA, AURAN, ADDRN, SAMOA, *Eco-Métropole Nantes Saint Nazaire : construire la ville autour du fleuve*, 2009, 45 p.

WWF, Martin Arnould, « Loire Vivante », *Le conflit autour de la « Loire Sauvage » et le « Plan Loire Grandeur Nature » du 4 janvier 1994 : un aperçu de 15 ans d'efforts pour la « gestion durable » du fleuve*, WWF France, Paris, 20 p.

## **Articles de journaux, reportages, bulletins d'association**

Anonyme, « Barrage de Serre-de-la-Fare, déclaré d'utilité publique », *La Tribune*, 13 février 1989.

Martin Arnould, « Barrage : L'illusion du tourisme », *L'Éveil de la haute Loire*, 15 mai 1988.

Ghislaine Buffard, Marie-Laure Gendre et Luc Hermann, *Les invisibles du nucléaire* diffusé dans l'émission Envoyé spécial (France 2) le 17 mars 2011.

André Crémillieux, « Ils veulent déchirer un beau livre d'histoire », *L'Éveil de la haute Loire*, 11-12 avril 1988.

Eric Conan, « Laissez le long fleuve tranquille », *L'express*, 11 novembre 1988.

Elisbeth Filhol, *La Centrale*, POL, Paris, 2010, 144 p.

Mathilde Gérard, « A Dampierre, avec les "nomades" du nucléaire », *Le Monde*, le 26 avril 2011 ([www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr))

Alain de Halleux, *R.A.S. Nucléaire, rien à signaler*, 2009, disponible sur [www.arte.tv](http://www.arte.tv)

Emmanuel Poncet, « EDF et sous-traitance : la rude existence des nomades du nucléaire », *Libération*, le 1<sup>er</sup> avril 1995 (sur [www.liberation.fr](http://www.liberation.fr))

L'Usine sans fin, *Bulletin de L'Usine sans fin*, n°6, décembre 1999.

Jules Verne, *Le phare du bout du monde*, Folio, Paris, 2004 (1905), 272 p.

# Annexes

---

**Annexe 1** : Liste des personnes rencontrées

**Annexe 2** : Projet de thèse initial

**Annexe 3** : Relevé de décisions du comité interministériel Plan Loire du 4 janvier 1994

**Annexe 4** : Introduction de l'étude sur le tourisme industriel en lien avec la Loire et ses affluents

**Annexe 5** : Extrait de l'introduction du Contrat de projet interrégional Plan Rhône 2007-2013

**Annexe 6** : Introduction générale de la charte constitutive du PNR Loire-Anjou-Touraine

**Annexe 7** : Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle du Val de Loire

**Annexe 8** : Lettre de mission du 28 novembre 2000 concernant les statuts de la CNR



## Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

Territoire	Nom de l'organisme	Nom et titre de la personne	Date et lieu de l'entretien	Durée
Estuaire de la Loire	<i>Conservatoire régional des rives de Loire et de ses affluents (CORELA)</i>	Nicole Le Nevez, secrétaire général	Le 3 novembre 2010, au siège du CORELA (Nantes)	1h30
	Municipalité de Cordemais	Joël Geffroy, maire de Cordemais	Le 3 novembre 2010, à la mairie de Cordemais	1h15
	<i>Agence d'urbanisme de la région Nantaise (AURAN)</i>	Arnaud Robert, chargé de mission	Le 4 novembre 2010, au siège de l'AURAN (Nantes)	2h
	<i>Groupement d'intérêt public Loire estuaire (GIP Loire estuaire)</i>	Bernard Prud'homme Lacroix, directeur du GIP Loire estuaire	Le 8 novembre 2010, au siège du GIP Loire estuaire (Nantes)	1h30
	EDF – Unité de production de Cordemais	Edith Fiolleau, responsable de la communication	Le 9 novembre 2010, à la centrale thermique de Cordemais	1h15
	<i>Estuarium</i>	Cécilia Stephan, directrice de l'association	Le 9 novembre 2010, au siège d' <i>Estuarium</i> (Cordemais)	1h
	<i>Office du tourisme Cœur d'estuaire</i>	Elodie Rodrigues, directrice de l'Office du tourisme	Le 9 novembre 2010, à l'Office du tourisme (Saint-Étienne-de-Montluc)	1h
	<i>Association de l'histoire des chantiers navals de Nantes (AHCNN)</i>	Gérard Tripoteau, président de l'association	Le 17 janvier 2011, à la Maison des hommes et des techniques (Nantes)	2h
	Equipe de la Biennale « Estuaire »	Anne Guillou, Chargée de la communication	Le 18 janvier 2011, au <i>Lieu Unique</i> (Nantes)	2h
	DRAC Pays de la Loire	Philippe Gros, chargé du label « Patrimoine architectural du XX <sup>e</sup> siècle »	Le 18 janvier 2011, à la DRAC Pays de la Loire (Nantes)	1h
	<i>Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire</i>	François Chevalier, directeur des territoires, des infrastructures et de l'environnement et Antoine Delouis, chef du service environnement et hydraulique	Le 25 janvier 2011, à la direction du <i>Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire</i> (Nantes)	1h
	<i>Société d'aménagement de la métropole Ouest Atlantique (SAMOA)</i>	Lénaïc Lebars, responsable de la communication	Le 25 janvier 2011, au siège de la SAMOA (Nantes)	1h
	<i>Syndicat intercommunal de chasse aux gibiers d'eau de la basse Loire nord (SICGEBLN)</i>	Samuel Reegnauld, responsable de la communication	Le 21 avril 2011, proche de son lieu de travail, dans un café (Nantes)	1h15
	<i>Conseil régional des Pays de la Loire – Loire vivante</i>	Christophe Dougé, conseiller régional <i>Europe Ecologie-les verts</i> , membre militant de <i>Loire vivante</i> et président du CORELA	Le 10 mai 2011, au Conseil régional Pays de la Loire (Nantes)	1h
	<i>Bretagne Vivante</i>	Jean-Pierre Gouret, militant-bénévole de l'association et conférencier de la société <i>Finist'mer</i> lors de croisières sur l'estuaire	Le 10 mai 2011, au local de l'association (Nantes)	1h
	<i>Société d'aménagement de la métropole Ouest Atlantique (SAMOA)</i>	Olivier Tardy, chef de projet	Le 17 mai 2011, entretien téléphonique	30 min
	Municipalité de Saint-Nazaire	Joël Batteux, maire de Saint-Nazaire	Le 17 juin 2011, à la mairie de Saint-Nazaire	1h
	<i>Ligue de protection des oiseaux (LPO) de Loire-Atlantique</i>	Guy Bourlès, vice-président	Le 27 juin 2011, entretien téléphonique	30 min

<b>Loire moyenne</b>	<i>Sortir du nucléaire</i>	Philippe Gardelle, militant à Chinon	Le 29 juin 2011, au domicile de l'enquêté (Chinon)	1h
	<i>PNR Loire Anjou Touraine</i>	Michel Mattéi, responsable du service aménagement et écodéveloppement	Le 30 juin 2011, à la Maison du parc (Montsoreau, 37)	2h30
	<i>Mission Val de Loire</i>	Isabelle Longuet, directrice	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2011, au siège de la <i>Mission Val de Loire</i> (Tours)	1h
	<i>Maison de Loire</i> de l'Indre-et-Loire	Guillaume Romani, employé	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2011, à la <i>Maison de Loire</i> (Montlouis sur Loire, 37)	1h30
	DREAL Centre	Thierry Moigneu, chef du département « Aménagement durable du territoire » et chargé du suivi du plan de gestion du Val de Loire – Patrimoine mondial	Le 5 juillet 2011, à la DREAL Centre (Orléans La Source)	1h30
	DRAC Centre	Francis Deguilly, secrétaire général de la DRAC Centre, anciennement chargé du dossier d'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial	Le 7 juillet 2011, à la DRAC Centre (Orléans)	2h
	Conseil régional Centre	Didier Brancotte, animateur de la plate-forme « Patrimoine » au plan Loire, conseiller à la direction du tourisme de la région Centre	Le 7 juillet 2011, au Conseil régional Centre (Orléans)	1h
	EDF – Unité de production de Chinon-Avoine	Paul-Emmanuel Schoeller, responsable de la communication	Le 8 septembre 2011, entretien téléphonique	1h
	Municipalité de Chinon – Sénat	Yves Dauge, sénateur et maire-adjoint de Chinon (37)	Le 14 septembre 2011, au Sénat (Paris)	30 min
<b>Loire amont</b>	EDF, zone de production du Massif Central	Anonyme, direction EDF de la zone de production hydroélectrique du Massif Central	Le 5 octobre 2011, entretien téléphonique	45 min
	Municipalité de Saint-Just-Saint-Rambert – Conseil général Loire - SMAGL	Alain Laurendon, maire de Saint-Just-Saint-Rambert, vice-président du Conseil général au tourisme et président du SMAGL	Le 7 octobre, entretien téléphonique	1h
	<i>Syndicat mixte d'aménagement des gorges de Loire</i> (SMAGL)	Sébastien Arnau, directeur	Le 11 octobre 2011, au siège du SMAGL (Saint-Étienne)	45 min
	WWF – <i>SOS Loire vivante – Loire Amont vivante</i>	Martin Arnould, responsable du programme WWF « rivière vivante », militant à <i>SOS Loire vivante</i> et du collectif <i>Loire Amont vivante</i>	Le 11 octobre 2011, à son domicile (Saint-Étienne)	2h
	FRAPNA Loire	Alain Bonard, militant bénévole, retraité du service de la gestion des eaux de Saint-Étienne	Le 11 octobre 2011, à la Maison de l'environnement (Saint-Étienne)	1h
	Association <i>Les Amis du Vieux Saint-Just-Saint-Rambert</i>	Michèle Péault, présidente, retraitée	Le 12 octobre 2011, visite dans les gorges de Loire et le Forez	Après-midi
	<i>Office du tourisme de Saint-Étienne Métropole</i>	Salima Berouini, directrice du développement territorial	Le 13 octobre 2011, siège de l'Office du tourisme (Saint-Étienne)	1h15

<b>Agglomération lyonnaise</b>	Université	Jacques Bethemont, professeur de Géographie retraité	Le 12 avril 2011, à son domicile (Agglomération lyonnaise)	2h
	Collectif <i>L'Usine sans fin</i>	Jean-Paul Dumontier, président du collectif et ingénieur retraité du ministère de l'équipement	Le 13 avril 2011, à son domicile (Lyon)	1h15
	Association <i>Robins des villes</i>	Léa Marchand, chargée de mission « Éducation »	Le 13 avril 2011, à la Maison de l'environnement (Lyon)	1h
	<i>Compagnie nationale du Rhône</i> (CNR)	Luc Levasseur, directeur du patrimoine fluvial	Le 14 avril 2011, au siège de la CNR (Lyon)	2h
	<i>Zone Atelier du Bassin du Rhône</i> (ZABR)	Anne Clemens, directrice	Le 14 avril 2011, à la ZABR (Villeurbanne)	2h
	<i>Maison du fleuve Rhône</i>	Stéphanie Beauchêne, directrice	Le 15 avril 2011, à la <i>Maison du fleuve Rhône</i> (Givors, 69)	1h30
	Chercheur indépendant	Stéphane Autran, Géographe	Le 13 mai 2011, entretien téléphonique	1h30
	DRAC Rhône-Alpes	Yves Belmont, chargé du label « Patrimoine architectural du XX <sup>e</sup> siècle »	Le 17 mai 2011, Parc de la Tête d'Or (Lyon)	1h
	CNR – Port de Lyon Edouard Herriot (PLEH)	Philippe Magherini, directeur du PLEH (depuis 2012 : responsable des relations institutionnelles pour la gestion des concessions de la CNR)	Le 18 mai 2011, direction du PLEH (Lyon)	2h
	Conseil régional Rhône-Alpes	Agnès Hollande, pilote du volet « Patrimoine » du plan Rhône	Le 19 mai 2011, au Conseil régional Rhône-Alpes (ancien site : Charbonnières les Bains, 69)	1h
	FRAPNA	Lydie Nemausat, chargée de mission	Le 19 mai 2011, à la FRAPNA (Lyon)	1h
	<i>Communauté urbaine de Lyon</i>	Roland Bernard, vice-président du Grand Lyon chargé « des fleuves »	Le 19 mai 2011, au Grand Lyon (Lyon)	30 min
	SEM Lyon Confluence	Stéphanie Chemtob, chargée des relations publiques	Le 19 mai 2011, site de Lyon Confluence (Lyon)	30 min
	<i>Agence de l'eau / Parc de Miribel Jonage</i> (SEGAPAL)	Catherine Petit, chargée de la mission « Rhône » au parc de Miribel Jonage	Le 20 mai 2011, au SEGAPAL (Vaulx-en-Velin)	1h15
	VNF – Direction interrégionale Saône Rhône Méditerranée	Frédérique Villiers, chargée d'études sur le développement du tourisme fluvial	Le 20 juin 2011, entretien téléphonique	1h
	<i>Communauté urbaine de Lyon</i>	Fabien Bordon, chef du projet Agenda 21 Vallée de la Chimie	Le 21 juin 2011, entretien téléphonique	1h
	Municipalité de Saint-Fons	Léon Garaix, directeur du cabinet de la sénateur-maire	Le 21 juin 2011, à la mairie de Saint-Fons	1h30
	DIRECCTE Rhône-Alpes	Véronique Lemmens et Jean Matis, pilotes du volet « tourisme » du Plan Rhône	Le 22 juin 2011, à la DIRECCTE Rhône-Alpes (Lyon)	1h30
	Association <i>Platane Mobile</i>	Pascale Puechavy et Franck Miyet, fondateurs de l'association	Le 22 juin 2011, à leur domicile (Lyon)	1h
	EDF – Unité de production de Cusset	Noël Pover, responsable de l'aménagement hydroélectrique de Cusset	Le 22 juin 2011, à la centrale hydroélectrique de Cusset (Villeurbanne)	1h



	<i>Syndicat intercommunal des communes riveraines du canal de Jonage</i>	Michel Buronfosse, adjoint au maire de Décines-Charpieu à l'urbanisme, président du syndicat intercommunal et vice-président du SYMALIM	Le 23 juin 2011, à la mairie de Décines-Charpieu	1h30
	Municipalité de Jons	Claude Villard, maire de Jons	Le 19 octobre 2011, à la mairie de Jons	1h
	Municipalité de Jonage	Lucien Barge, maire de Jonage	Le 20 octobre 2011, à la mairie de Jonage	30 min
	Municipalité de Villeurbanne	Richard Llung, adjoint au développement urbain, conseiller communautaire	Le 8 décembre 2011, entretien téléphonique	1h
<b>Haut Rhône</b>	<i>Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels</i>	Elisabeth Favre, chargée de projets « plaine de l'Ain et Rhône »	Le 3 mai 2011, entretien téléphonique	1h
	<i>Musée Escalé Haut Rhône</i>	Anne-Laure Barieraud, chargée du développement culturel	Le 17 octobre 2011, au musée (Brégnier-Cordon, 01)	1h
	CNRS – IDEMEC – Université Aix-Marseille 1	André Julliard, Ethnologue, conseiller scientifique pour le musée <i>Escalé Haut Rhône</i> , co-directeur de thèse	Le 17 octobre 2011, à son domicile	Fin d'après-midi - soirée
	Municipalité de Brégnier-Cordon	Robert Mériaudeau, professeur d'Université en Géographie retraité, maire de Brégnier-Cordon et ancien président de la <i>communauté de communes Terre d'eaux</i>	Le 18 octobre 2011, à la mairie de Brégnier-Cordon	1h
	<i>Syndicat du Haut Rhône (SHR)</i>	Geneviève Gandy, directrice	Le 19 octobre 2011, au siège du SHR (Yennes, 74)	1h
	<i>Office du tourisme de Bellegarde</i>	Marie Bailly, responsable de l'Office du tourisme	Le 19 mars 2012, à l'Office du tourisme (Bellegarde-sur-Valserine, 01)	1h30
	<i>Communauté de communes de Bellegarde</i>	Véronique Herbert, chargée de la mission « aménagement et développement du territoire »	Le 20 mars 2012, à la Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation (Bellegarde-sur-Valserine)	1h
	<i>Association Les gens du barrage de Génissiat</i>	Christianne Cretel-durando et Edouard Cretel, présidente et trésorier de l'association	Le 21 mars 2012, à leur domicile (Injoux-Génissiat)	1h
	CNR – Direction de Belley	Laurent Tonini, directeur des ressources et du développement durable	Le 21 mars 2012, à la direction CNR de Belley	2h
	Municipalité d'Injoux-Génissiat	Albert Cochet, maire	Le 27 mars 2012, entretien téléphonique	1h

## Annexe 2 : Projet de thèse initial

---

### ***FICHE 3 : PRESENTATION DU PROJET***

#### **Intitulé du projet :**

Définitions, caractéristiques et représentations du patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle dans le cadre de sites patrimoniaux fluviaux : *Analyse comparée de la Vallée de la Loire et de la Vallée du Rhône*

#### **Résumé de l'objet :**

Les grands fleuves européens font l'objet, depuis la fin des années 1990, d'une démarche de protection et de valorisation patrimoniale qui rompt avec une approche plus gestionnaire et plus ingénierique (édification de barrages hydrauliques, implantation d'infrastructures de transport et d'énergie) dans les années 1960.

Cette démarche de protection et de valorisation s'est développée en trois étapes chronologiques successives. Elle a d'abord été orientée vers la protection du patrimoine architectural ancien monumental, notamment les châteaux de la Loire et les grands ensembles urbains anciens (centres-villes de Tours, d'Orléans et des villes secondaires du bassin comme Chinon)), avec l'appui de la procédure de ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager). Puis c'est l'ensemble du site naturel de la Loire et de ses affluents (la Vienne en particulier), à l'échelle du lit majeur, qui a fait l'objet d'une protection au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO (en tant que bien naturel ET culturel) à partir de 2001. La mise en place, au même moment des grandes intercommunalités (communautés d'agglomération et communautés urbaines) a permis de dessiner une nouvelle échelle du site patrimonial et, partant, de nouveaux objets à protéger : les habitats, les grands paysages, les ensembles paysagers et visuels, cela allant dans la perspective de l'application de la directive européenne Habitats Natura 2000 à l'échelle du bassin de la Loire et de l'implantation d'un grand plan de prévision des risques d'inondation et de submersion.

Cependant, une troisième étape de réflexion sur l'échelle de protection et la nature des objets à protéger s'ouvre aujourd'hui, alors que la définition de cette très grande échelle de protection montre des limites nombreuses (lourdeur de coordination des acteurs, complexité des procédures interrégionales, interdépartementales et intercommunales). En outre, la dimension patrimoniale traditionnelle, tournée vers l'identification du bâti ancien et des ensembles environnementaux, laisse de grands pans géographiques et de vastes gammes d'objets hors de toute protection : il s'agit notamment des biens meubles et immeubles, du bâti, des infrastructures trop récents pour faire encore partie d'une imagerie patrimoniale traditionnelle, mais dont la présence en bord de fleuve apporte une dimension essentielle à l'identité culturelle des lieux : quais et éléments bâtis et non bâtis des berges (ponts, échelles de crue ...), installations industrielles et énergétiques, éléments viaires, panneaux, habitations de caractère. Ce patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle (ou, pour élargir, ce patrimoine postérieur à la révolution industrielle) est très mal connu et, partant, mal reconnu à la fois par la population et les acteurs locaux. Cependant, les acteurs patrimoniaux y portent un intérêt grandissant, ayant lancé dès 2003 plusieurs appels à projets pour la reconnaissance de ces différents biens à l'échelle du bassin. Par ailleurs, la définition du « patrimoine XX<sup>e</sup> » est encore floue et incertaine, ce qui rend difficile toute opération de valorisation ou d'aménagement. Ce patrimoine dans le cadre des sites patrimoniaux fluviaux est souvent lié à la volonté de gérer le fleuve ou à la nécessité d'échanges et de mobilité de part et d'autre de ce fleuve mais mis à part les dates de construction de ces objets, peu de travaux ont pu mettre en avant des caractéristiques les identifiant.

La dimension comparative avec la vallée du Rhône est nécessaire dans la mesure où la démarche d'extension des objets et biens patrimoniaux vers le XX<sup>e</sup> siècle est une pratique déjà engagée par différents acteurs de la gestion du Rhône, notamment la 'maison du fleuve' et l'Etablissement public d'aménagement rhodanien. En outre, le candidat a eu l'occasion d'effectuer un stage long de huit mois, dans le cadre de

son mémoire de Master 2<sup>e</sup> année, à la mairie de Lyon, au sein de la Mission Site historique, et a côtoyé étroitement les acteurs de la gestion patrimoniale de la ville, de la communauté urbaine et du site fluvial.

La thèse, dont un financement est sollicité auprès du FEDER au titre du Plan Loire Grandeur Nature, s'appuie sur un encadrement complémentaire de la part de l'Université de Nantes (centre d'histoire des techniques François Viète), en la personne du professeur Jean Louis KEROUANTON. Elle vise à tester les hypothèses suivantes :

- Quels problèmes théoriques et pratiques posent la définition et l'identification du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle à l'échelle d'un territoire fluvial ?
- Les démarches de classement, de protection et de valorisation de ces types de biens et d'objets peuvent-elles être calquées sur celles des autres types de biens et d'objets patrimoniaux ?
- Dans quelle mesure la poursuite d'une phase d'activité ou d'usage des objets et biens identifiés est-elle un atout ou un handicap à la démarche de classement et aux mesures de protection et de valorisation ?
- Comment l'émergence d'une nouvelle catégorie d'objets patrimoniaux réoriente-t-elle les stratégies de gestion territoriale à l'échelle urbaine, à l'échelle des dynamiques d'agglomérations ?

Extrait du dossier de demande de subvention dans le cadre du contrat de projet interrégional Loire 2007-2013, programme opérationnel plurirégional FEDER Loire 2007-2013.

## Annexe 3 : Relevé de décisions du comité interministériel Plan Loire du 4 janvier 1994

---

### RELEVÉ DE DÉCISIONS COMITÉ INTERMINISTÉRIEL PLAN LOIRE DU 4/1/1994

Le Gouvernement décide d'un plan global à 10 ans d'aménagement de la Loire visant à concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique.

Ce plan s'inscrit dans le cadre du débat national sur l'aménagement du territoire et dans une perspective de développement durable. Il participe à la démarche volontaire de soutien à l'activité menée par le Gouvernement.

#### **1. LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS FACE AU RISQUE D'INONDATION**

##### *1.1. Identification des zones inondables*

La publication des cartes de risques dans les zones inondables sera accélérée de façon à être terminée à la fin de l'année 1994 pour tous les vals de la Loire.

##### *1.2. Contrôle de l'aménagement des zones inondables*

Des instructions seront adressées aux Préfets avant la fin du mois de janvier 1994 de façon à ce que les projets de construction en zones inondables soient strictement contrôlés. Les principes suivants devront être mis en oeuvre :

- interdiction d'implantations nouvelles dans les zones les plus exposées ;
- limitation des implantations nouvelles dans les autres zones inondables en fonction des aménagements de protection possibles ;
- pas d'aménagement de protection susceptible d'aggraver les risques pour les zones situées en amont et en aval.

Les documents d'urbanisme devront être mis en conformité avec ces principes.

##### *1.3 Renforcement des moyens d'alerte et d'annonce de crues*

▪ L'État engagera à compter de 1994 la modernisation du réseau Cristal de surveillance des crues, notamment par l'implantation d'un radar météo sur le haut bassin de la Loire. L'État prendra à sa charge les investissements correspondants (50 MF) en liaison avec Météo France ainsi que les frais de gestion supplémentaires (20 MF sur 10 ans).

▪ Ainsi que cela a été réalisé en Haute-Loire, des plans d'évacuation des populations seront établis par les Préfets, en liaison avec les maires, d'ici la fin 1994. Les Pouvoirs Publics mèneront une action d'envergure visant à informer et sensibiliser les populations. Les ministres de l'Intérieur et de l'Environnement adresseront une circulaire aux Préfets pour préciser la mise en oeuvre de ces impératifs.

#### 1.4. Mesures d'aménagement spécifiques à la Haute-Loire

▪ Le Gouvernement confirme l'abandon du projet actuel de barrage de Serre de la Fare et engage, afin d'assurer une sécurité équivalente des personnes, le programme d'aménagement alternatif suivant :

- Le Gouvernement décide d'engager les procédures d'utilité publique nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement et de protection du lit de la Haute-Loire. Ces travaux nécessitent le déménagement des entreprises de Brives-Charensac situées dans le lit du fleuve. Elles seront expropriées pour cause d'utilité publique et réinstallées avec le concours de l'Etat dans le bassin d'emploi de Brives-Charensac. Ce programme de l'Etat, auquel l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (EPALA) et les collectivités seront invités à participer représente 150 MF.
- Afin de ne pas pénaliser la commune de Brives-Charensac, le Gouvernement proposera si nécessaire une disposition législative qui permettra une péréquation de la taxe professionnelle entre les communes d'accueil des entreprises et la commune de Brives-Charensac.
- Le Gouvernement mettra en oeuvre les procédures nécessaires - au besoin législatives - pour que les assurances soient maintenues au-delà de la cinquième année après la date d'application du PER (20 novembre 1994).
- Le Gouvernement propose aux collectivités locales d'examiner sans tarder les conditions de déplacement de bâtiments d'habitation les plus exposés.

#### 1.5. Mesures d'aménagement spécifiques à la Loire Moyenne

▪ Le projet de barrage du Veudre fera l'objet d'une décision définitive de la part du Gouvernement au plus tard le 31 décembre 1998, à l'issue d'une étude globale sur la Loire moyenne qui évaluera, au travers de données complètes topographiques, hydrauliques et hydrologiques, l'efficacité d'une politique alternative de renforcement des levées et de restauration du lit. L'EPALA, les collectivités locales, l'Agence de l'Eau et les associations seront associés à cette étude (50 MF). L'EPALA poursuivra les études nécessaires pour la mise au point du projet du Veudre de façon à ce que le dossier puisse être mis à l'enquête publique en cas de décision positive sur sa construction. Le Gouvernement mettra en oeuvre la politique renforcée d'entretien du fleuve dès 1994, selon les modalités suivantes :

- le programme de renforcement des levées de la Loire quel que soit leur statut juridique sera amplifié (300 MF de travaux sur 10 ans). Cet effort sera mené dans le cadre d'un plan d'ensemble établi par le Préfet coordonnateur de bassin à la définition duquel seront associés l'EPALA, les départements et les collectivités locales ;
- la restauration du lit du fleuve fera l'objet de financements prioritaires dès 1994, l'effort étant poursuivi les années suivantes (100 MF sur 10 ans). Le programme de travaux sera réalisé sous l'autorité du Préfet coordonnateur de bassin, appuyé par une mission de l'Inspection Spécialisée de l'Environnement et sera présenté au Comité de Bassin. Il sera proposé à l'EPALA et aux départements de s'y associer ;
- l'entretien régulier du lit du fleuve sera assuré par l'Etat de façon à préserver l'effet des travaux de restauration (100 MF de frais d'entretien sur 10 ans).

#### 1.6. Mesures d'aménagement complémentaires

- Les études et travaux nécessaires à la protection des agglomérations de Puy en Velay et de Montluçon seront lancés dès 1994.

## **2. LA SATISFACTION DES BESOINS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS EN EAU**

### 2.1. Mesures destinées à l'alimentation en eau des hautes vallées de l'Allier et du Cher

- Le Gouvernement approuve la réalisation du barrage de Naussac II destiné à compléter l'ouvrage existant de Naussac I sur le Haut Allier. Son financement sera réalisé selon la clef de financement initialement prévue entre l'Etat, l'EPALA et l'Agence de l'Eau.

▪ Afin de soutenir les débits des étiages et d'améliorer la qualité des eaux, le Gouvernement décide la réalisation d'un barrage sur le site de Chambonchard. Compte-tenu de l'important programme d'assainissement des eaux usées de la ville de Montluçon et des secteurs industriels de cette haute vallée, le Gouvernement estime qu'un volume de 50 millions de m<sup>3</sup> est suffisant pour, d'une part, soutenir les étiages, d'autre part, assurer les besoins d'irrigation agricole dans l'ensemble de la vallée du Cher. Son financement sera réalisé selon la clef de financement initialement prévue entre l'Etat, l'EPALA et l'Agence de l'Eau. Au cas où les collectivités locales estimeraient souhaitable de développer une activité touristique autour de ce barrage, le Gouvernement accepte que le volume du barrage soit porté à 70/80 millions de m<sup>3</sup>, les collectivités prenant en charge la totalité du surcoût. Dans le cadre de ce programme la pollution causée par l'ancienne mine du Châtelet sera traitée.

- La gestion du barrage de Rochebut sera revue à l'occasion du renouvellement de la concession de façon à ce que son règlement d'eau permette une gestion combinée des deux ouvrages visant à faciliter l'alimentation en eau potable de Montluçon.

- Le Gouvernement adressera des instructions aux Préfets pour que soient mises en place des commissions de surveillance du fonctionnement des barrages auxquelles seront associés notamment les élus locaux et les associations de protection de l'environnement.

## 2.2. Mesures destinées au relèvement de la ligne d'eau

- Afin d'assurer la sécurité de l'alimentation en eau des collectivités et restaurer l'équilibre du fleuve, le Gouvernement considère comme prioritaire l'objectif de relèvement de la ligne d'eau en étiage de la basse Loire et de la Loire moyenne.

- Le Gouvernement rappelle qu'il a décidé l'arrêt définitif de l'extraction des granulats dans le lit mineur de la Loire. Dans le lit majeur, des limitations seront arrêtées dans le cadre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et des schémas départementaux des carrières. Des instructions seront adressées aux Préfets avant fin mars, de façon à mettre en oeuvre et tirer les conséquences de cette décision.

- Le Gouvernement décide de radier de la nomenclature des voies navigables la section de la Loire allant de Bouchemaine au Bec de Vienne.

- En ce qui concerne la navigabilité sur la section de Nantes à Bouchemaine, le Gouvernement décide d'examiner durant une période de cinq années l'impact du maintien de la navigabilité sur l'évolution du lit du fleuve. Durant cette période, l'entretien de la section navigable devra tenir compte de l'objectif prioritaire de relèvement de la ligne d'eau d'étiage. La question du maintien de la navigabilité fera l'objet d'une décision à l'issue de cette période.

- Un programme de modification des ouvrages de navigation existants et de construction d'ouvrages de faible importance destinés à relever la ligne d'eau sera défini par l'Inspection Spécialisée de l'Environnement et mis en oeuvre (le volume des travaux sur 10 ans est estimé à 150 MF). Il est proposé à l'EPALA et aux départements de s'y associer.

## **3. LA RESTAURATION DE LA DIVERSITE ECOLOGIQUE DU MILIEU**

### 3.1. Le rétablissement de la libre-circulation des poissons migrateurs

- Une convention entre les Ministères de l'Industrie et de l'Environnement et Electricité de France précisera les aménagements à apporter aux ouvrages hydroélectriques de façon à améliorer le franchissement des seuils artificiels. L'aménagement du pont barrage de Vichy sera engagé dès 1994.

- Le Gouvernement retient le principe de la suppression des obstacles constitués par les barrages de Maisons-Rouges sur la Vienne et de Saint-Etienne-du-Vigan sur le Haut Allier et la réalisation de programmes d'accompagnement. Le Préfet d'Indre-et-Loire mènera à bien les études

engagées et destinées à préciser les modalités d'effacement du barrage de Maisons-Rouges.

- Les règlements d'eau des ouvrages seront réexaminés à l'occasion du renouvellement des autorisations en prenant en considération à la fois l'intérêt économique de l'exploitation d'une part, et l'équilibre des milieux aquatiques et le retour des poissons migrateurs d'autre part.

### 3.2. La reconquête de l'estuaire

▪ Afin de concilier le développement économique avec l'équilibre du milieu, le Gouvernement décide d'engager, sous l'autorité du Préfet de Région, l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de protection de l'estuaire de la Loire. Le Préfet fera établir un bilan régulier de l'état de l'estuaire en y associant les spécialistes compétents.

▪ Le Gouvernement retient l'objectif visant à assurer la cohérence de la protection des zones humides voisines de l'estuaire et de leur gestion au sein de "l'écharpe verte" allant de la Brière au lac de Grand-Lieu de façon à aboutir au classement en zones de protection spéciales des secteurs les plus riches du point de vue ornithologique. Le Préfet de Région mettra en oeuvre les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif en s'appuyant notamment sur le Conservatoire du Littoral.

▪ La préservation des vasières situées dans l'estuaire, riches en bancs de poissons, notamment au sud de l'île du Bilho, est un objectif prioritaire. Les aménagements hydrauliques dans l'estuaire ne devront pas remettre en cause l'équilibre de ces zones.

▪ Tenant compte de son intérêt économique, le Gouvernement confirme la décision d'extension des aménagements du Port Autonome sur la zone de Donges-Est ainsi que la zone du Carnet et autorise le Port à solliciter les autorisations nécessaires à cet aménagement. Cette décision est cependant subordonnée à la remise au conservatoire du littoral par le Port Autonome de 1 500 ha de terrains situés à l'intérieur de "l'écharpe verte" présentant un intérêt écologique et ne faisant pas l'objet d'aménagement. Ces terrains seront aménagés par le Port de façon à reconstituer des vasières d'importance comparable à celle de Donges-Est, notamment à l'amont de Donges-Est et dans le secteur du bras du Migron. Le Port Autonome sera incité à participer à l'entretien de ces terrains.

### 3.3. Un programme de reconstitution des milieux naturels

▪ Le comité de bassin élaborera, en liaison avec le Préfet coordonnateur de bassin, un programme de reconstitution des milieux naturels à partir du plan de travaux convenu entre l'Etat et l'EPALA en 1989. Ce plan, d'un montant global de 110 MF, sera financé conjointement par l'Etat, l'Agence de l'Eau, le Conseil Supérieur de la Pêche, l'EPALA et les collectivités locales qui le souhaitent. Le financement de la Communauté Européenne sera de plus sollicité pour un



montant de 60 MF par le biais du programme LIFE au pilotage duquel sera associé l'EPALA.

### 3.4. La protection des espaces naturels et la maîtrise des paysages

- Le Gouvernement lancera, en liaison avec les collectivités concernées, une étude détaillée des paysages les plus typés et les plus menacés. Ces études déboucheront sur des chartes du paysage et, le cas échéant, des directives paysagères. Le financement de ces études (15 MF sur 5 ans) sera assuré à 50 % par l'Etat.

- Des réserves naturelles à la Charité sur Loire et au Val d'Allier seront créées par décret.

- Le Gouvernement décide de demander l'inscription d'une partie significative du Val de Loire à la liste des paysages culturels du patrimoine mondial géré par l'UNESCO.

- Un programme visant à la conservation voire à l'extension de prairies permanentes et au maintien de l'élevage extensif sera engagé dans le cadre des mesures agri-environnementales communautaires.

## **4. LES ACTEURS**

- Le Gouvernement propose à l'EPALA, outil de mise en oeuvre de la solidarité des collectivités du bassin ligérien, de prendre part à ce plan global dans le respect des orientations définies.

- Le rôle du Préfet coordonnateur de bassin sera renforcé par la mise en place auprès de lui d'une mission interministérielle "Plan Loire" chargée du suivi du plan.

- Le Gouvernement associera largement le Comité de Bassin à l'exécution de ce plan et à son suivi scientifique et approuve la proposition de création d'une Commission Loire attachée au Comité de bassin et associant l'ensemble des partenaires.

- Une mission sur la valorisation culturelle de la vallée de la Loire sera confiée par les ministres de la Culture et de l'Environnement à une personnalité du monde artistique. L'Observatoire de la Loire se verra confier des actions pour valoriser le patrimoine ligérien dans ses dimensions culturelles et naturelles.

## Annexe 4 : Introduction de l'étude sur le tourisme industriel en lien avec la Loire et ses affluents

---

Le fleuve Loire et ses affluents ont constitué des lieux privilégiés pour l'installation et le développement de nombreuses activités industrielles. C'est ainsi que l'eau, par exemple, a été utilisée comme force motrice et comme élément majeur dans de nombreux processus de fabrication tout au long du XIXe siècle, modifiant en profondeur certains paysages de vallées. Aujourd'hui encore, la présence de l'eau reste un élément déterminant pour le développement de certaines activités industrielles.

L'Etablissement public Loire (EP Loire) attache une attention particulière à la valorisation de ce patrimoine et aux activités industrielles liées à la Loire et ses affluents. Il envisage de favoriser un tourisme technique et industriel sur les territoires du bassin. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du plan Loire grandeur nature (période 2007-2013), et dans le champ des actions concernées par la plateforme « Valorisation des patrimoines et développement durable », pilotée par la Région Centre ([www.plan-loire.fr](http://www.plan-loire.fr)).

Au-delà d'un recensement et d'une caractérisation des initiatives existantes, l'objectif de ce travail est d'impulser une dynamique d'échange et de dialogue entre les acteurs en vue de favoriser l'émergence d'une offre globale valorisant les savoir-faire ligériens et les techniques d'avenir en lien avec le fleuve.

Cette étude a ainsi pour ambition de fournir une « boîte à outil » à destination des acteurs territoriaux en vue de les inciter à mettre en place des projets et des partenariats innovants.

\*\*\*

Une première phase de caractérisation de l'offre et des stratégies d'acteurs a été réalisée. Cette deuxième phase d'étude a pour objectif de proposer des scénarios de développement à partir d'une étude ciblée de 6 sites ou produits représentatifs de la diversité de l'offre préalablement repérée.

Le rapport est construit de la manière suivante :

- Une première partie est dédiée à l'analyse détaillée des études de cas choisies à l'issue de la phase de diagnostic
- Une deuxième partie en fait une analyse croisée synthétique
- La troisième partie propose une stratégie de développement et de structuration de l'offre et des scénarios de mise en œuvre
- La quatrième partie illustre certaines applications des scénarios proposés à partir d'expériences réalisées hors du bassin de la Loire et ses affluents

Source : EPLoire, ACT, *Etude sur le tourisme industriel et technique lié à la Loire et ses affluents, réalisation d'une étude sur le développement et la structuration d'une offre touristique autour du patrimoine technique et industriel en lien avec le fleuve, à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents*, juillet 2012, p.2



## **Annexe 5 : Extrait de l'introduction du Contrat de projet interrégional Plan Rhône**

---

Le Rhône et sa vallée occupent une place éminemment stratégique, tant au plan européen, national que local.

Depuis de nombreuses années, les collectivités qui composent ces territoires se sont préoccupées d'apporter des réponses aux différentes problématiques rencontrées.

L'importance des nombreux enjeux de territoires, dont le Rhône est le dénominateur commun, ont conduit les acteurs en charge de leur développement à vouloir disposer d'un outil de cohérence, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de développement durable à même de permettre tout à la fois d'exploiter au mieux les potentialités de ce territoire, de gérer les contraintes auxquelles il est soumis et de préserver ses richesses environnementales et le cadre de vie de ses habitants.

Respectueux des richesses sociales, culturelles et environnementales du territoire, les partenaires (Etat, Comité de Bassin Rhône-Méditerranée, conseils régionaux de Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Languedoc-Roussillon) ont souhaité, en 2004, aborder une étape nouvelle de l'aménagement du fleuve et de sa ré-appropriation par ses riverains, dans le cadre d'un projet global de développement durable. Ils ont été rejoints dans cette démarche par les régions Bourgogne et Franche-Comté.

Cette étape nouvelle consiste tout autant en la gestion du risque inondation, le développement du transport fluvial, la préservation de la qualité des eaux et de la biodiversité, la conciliation du développement et de la production d'énergie et du respect de l'environnement, la promotion d'un tourisme de qualité, qu'en la promotion d'une culture rhodanienne, de son patrimoine et de son identité ; dans ce cadre, le fleuve devient le trait d'union entre ses habitants et ses territoires.

### **1 – Le Plan Rhône : un projet global de développement durable**

Dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, les aménagements conduits par l'ingénieur Girardon, ont modifié définitivement le fonctionnement du fleuve. Depuis la seconde guerre mondiale, l'aménagement du fleuve a été confié par l'Etat à la CNR pour développer l'hydroélectricité, le transport fluvial et le développement de l'agriculture grâce à l'irrigation. La construction d'infrastructures de transports (autoroute puis voie TGV) et l'installation de nombreuses zones d'activité économique profitant de la ressource en eau du fleuve (centrales nucléaires, usines chimiques), ou des terrains industriels aménagés autour des nouvelles installations portuaires ont façonné les rives du fleuve.

La vitalité économique de la vallée du Rhône, génératrice d'une progression démographique et d'une extension urbaine pas toujours maîtrisée, a profité aux villes riveraines ainsi qu'à l'agriculture. Ce développement économique a suivi l'aménagement du fleuve et a coïncidé avec une période dépourvue de crue majeure, conduisant à l'oubli que ces terrains, mieux protégés que par le passé, restaient inondables pour les fortes crues.

Depuis la fin des années 1980, le Rhône fait l'objet de nombreuses réflexions, d'études et d'actions, en vue d'améliorer son fonctionnement, la qualité de ses eaux ou de se protéger de ses crues. En 1998, la mise en évidence des profondes perturbations du milieu naturel, dues notamment aux aménagements du Rhône, conduit le Gouvernement à confier au préfet coordonnateur de bassin la mission de définir un "Programme décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône".

Après les crues de 1993 et 1994, la survenue de trois crues majeures en 2002 et 2003, et leurs conséquences humaines et matérielles sont venues accélérer la demande publique d'une stratégie

globale de prévention du risque inondation. L'élaboration et la mise en œuvre en ont été confiées au préfet coordonnateur de bassin par arrêté du Premier ministre du 21 janvier 2004.

Le travail conduit sous la responsabilité du comité de pilotage sur les inondations, associant l'Etat et les principales collectivités concernées, a permis de définir les principes directeurs d'une stratégie propre à ce domaine.

Dans le même temps, les trois conseils régionaux Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Languedoc-Roussillon ont lancé des Etats Généraux du Rhône conclus le 27 juin 2005 à Valence. Ils réaffirment à cette occasion, l'appel du grand delta de mars 2004, et leur volonté de considérer la gestion du Rhône comme un projet interrégional d'envergure européenne.

Ces initiatives se sont rejointes et se sont enrichies d'un travail dense de réflexion et de concertation, qui a confirmé la nécessité d'étendre la problématique du fleuve Rhône au-delà du seul volet inondations.

Le Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire du 12 juillet 2005 a acté le principe de l'élaboration d'un Plan Rhône, conçu comme un projet global de développement durable.

L'Etat, représenté par le Préfet coordonnateur de bassin, missionné le 13 octobre 2005 par le Premier Ministre, le Président du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée et les trois Présidents des conseils régionaux les plus concernées (Rhône-Alpes, Provence – Alpes – Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon) ont ainsi constitué un comité de direction chargé de fixer les orientations stratégiques de ce plan et d'en valider le contenu.

Un document stratégique, complété, précisé et enrichi tout au long de l'année 2005 a finalement été approuvé par le CIIACT du 6 mars 2006 (Voir pièce jointe en annexe).

Cette démarche est sous tendue par une triple ambition :

- concilier la prévention des inondations et les pressions du développement en zone inondable ;
- respecter et améliorer le cadre de vie des habitants,
- et assurer un développement économique de long terme de ce territoire stratégique au plan national, voire européen.

Elle s'organise autour de **six volets thématiques**, dont chacun est constitutif du projet global en même temps que partie indispensable pour le bon équilibre de l'ensemble :

- « patrimoine et culture » : se réapproprier aux plans culturel et social le fleuve Rhône, conçu comme un patrimoine commun ;
- « prévention des risques liés aux inondations » : mieux gérer les inondations, réduire la vulnérabilité, savoir mieux vivre avec le risque, concevoir des plans de gestion par bassin ;
- « qualité des eaux, ressource et biodiversité » : restaurer la qualité des eaux et protéger la ressource et les milieux;
- « énergie » : concilier le développement de la production d'énergie et le respect de l'environnement, optimiser l'outil hydroélectrique existant, exploiter le gisement éolien, réduire la vulnérabilité aux inondations des réseaux d'énergie ;
- « transport fluvial » : afin de gérer la demande exponentielle de déplacements dans la vallée du Rhône, rattraper le retard et éviter l'engorgement, favoriser le transfert modal vers la voie d'eau, anticiper la croissance à moyen terme ;
- « tourisme » : améliorer le cadre de vie des riverains et valoriser les territoires par un tourisme de qualité, développer des activités structurantes le long du fleuve.

Le plan Rhône, fédérateur des nombreux acteurs intervenant sur le bassin du Rhône et dans des logiques complexes parfois contradictoires, peut désormais dépasser les limites administratives pour recréer un espace de projet commun.

Le plan Rhône intègre de nombreux programmes ou études déjà initiés par les différents acteurs. Il apportera plus d'homogénéité et de légitimité dans les actions menées, une plus grande transparence dans les choix et décisions arrêtés, du fait essentiellement de cette approche globale, interrégionale à l'échelle du bassin et fondée sur le développement durable.

Source : Plan Rhône, *Contrat de Projets Interrégional Plan Rhône 2007-2013*, 2007, pp.7-9.



# Annexe 6 : Introduction générale de la charte constitutive du PNR Loire-Anjou-Touraine

---

## INTRODUCTION GENERALE

### *1 - Qu'est ce qu'un Parc Naturel Régional ?*

"Un Parc Naturel Régional est un territoire au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement spécifique, fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine".

A cet effet, "Le Parc Naturel Régional" a pour objet :

- De protéger ce patrimoine notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- De contribuer à l'aménagement du territoire ;
- De maîtriser l'évolution du territoire ;
- De contribuer au développement économique et social, et à la qualité de la vie;
- De promouvoir l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

### *2 - Un territoire, une volonté.*

Notre entité territoriale Loire-Anjou-Touraine, souhaite se doter d'un outil performant d'aménagement correspondant aux besoins de cette région située entre Tours et Angers répartie sur deux départements (Indre et Loire, Maine et Loire) et deux régions (Pays de Loire, Centre). Notre aire d'étude possède un intérêt patrimonial commun. Preuve en est que le 22 décembre 1789, lorsque les députés de l'Assemblée Nationale décrétèrent la division du royaume en départements, il fut très sérieusement envisagé la création d'un département regroupant Saumur, Richelieu, Loudun, Bourgueil et Chinon ce qui correspond approximativement à notre entité territoriale.

Au-delà de ce partage du territoire en entités administratives spécifiques, qui fige parfois artificiellement l'espace et conditionne les relations entre les villes ; les communes du futur Parc, par leur histoire, par leur architecture, s'identifient à un même territoire, un territoire façonné par le plus grand fleuve de France, la Loire (40 % de l'aire d'étude correspond aux lits majeurs des cours d'eau).

La vallée de la Loire jouit aujourd'hui d'une image de marque internationale. Elle possède un patrimoine culturel et bâti de grand renom (châteaux de la Loire, Abbayes, villes royales...) et des richesses naturelles importantes.

Faiblement aménagé au regard des autres fleuves européens, la Loire a su conserver les caractéristiques d'un fleuve sauvage et vivant. Milieu fragile et composé d'une mosaïque d'écosystèmes originaux, la Loire est considérée comme un patrimoine national et européen.



Face à la crise qui touche les territoires ruraux en général, le milieu local a pris conscience de la **menace pesant sur son territoire** qui a d'ores et déjà entamé son déclin.

La prise de conscience individuelle de la crise devait se transformer en **prise de conscience collective des élus** avec la **création de l'Association de Préfiguration du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine** le 3 juillet 1990.

Cette initiative locale fut soutenue par les pouvoirs publics tant sur le plan politique (conseil des ministres sur l'aménagement de la Loire 7/02/90 - Plan National pour l'environnement : cinq PNR fluviaux) que sur le plan économique (soutien financier de l'APPNR dès 1990).

Mais surtout, **l'engagement des communes et des EPCI** démontre une initiative et une volonté locale relayée aux échelons régionaux et départementaux par une caution morale et financière.

Source : PNR Loire Anjou Touraine, *Charte constitutive du Parc naturel régional*, p.1

## Annexe 7 : Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle du Val de Loire

---

### Déclaration de la valeur

Les paysages du Val de Loire sont présentés à l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco au titre de paysages culturels. Le fleuve fait partie de ces paysages autant que sa vallée, car s'il a été aménagé de longue date par ses riverains, notamment par la construction de ses fameuses levées, il n'a jamais été dénaturé et trouve aujourd'hui un regain d'intérêt qui le situe au centre des préoccupations du Plan Loire Grandeur Nature.

Ces paysages sont présentés au titre de paysages culturels parce qu'ils appartiennent à l'une des aires culturelles européennes majeures de rencontres et d'influences entre la Méditerranée italienne, la France et les Flandres, pays qui ont vu émerger, à la Renaissance, la civilisation paysagère de la modernité. C'est là en effet que, conjointement à l'apparition du mot "paysage" lui-même en Europe, les développements originaux d'organisation de l'espace et de la nature apparus dans cette aire commencèrent à faire l'objet de représentations littéraires, picturales et jardinières qui les érigèrent en modèles esthétiques et explicitement paysagers, conditions requises pour que l'on puisse parler de paysages culturels (Berque, 1995).

L'apport le plus original de cette époque fut la métamorphose des jardins de subsistance simplement ornés de fleurs en jardins proprement esthétiques. Cette métamorphose accompagna celle des grandes forteresses moyenâgeuses en châteaux de plaisance et d'agrément. Les modèles d'un style nouveau qui apparurent alors et qui allaient passer à la postérité sous le nom de jardins "à la française", furent bientôt célébrés par les écrivains et les poètes. Leurs oeuvres véhiculèrent ces modèles à travers la France et l'Europe, puis, plus tard, jusque dans les deux Amériques. Le mouvement né de l'Humanisme de la Renaissance sur les bords de la Loire se poursuivit sans rupture jusqu'à nos jours, où ces paysages restent une des premières destinations touristiques du monde.

Quant aux représentations picturales des paysages ligériens, elles se limitèrent dans un premier temps au dessin et à la gravure mais connurent un renouveau à la période romantique avec Delacroix et principalement Turner, qui fut alors le peintre majeur de la Loire. C'est également à cette époque que les représentations émanant de géographes et de grands voyageurs se firent de plus en plus nombreuses. Enfin, avec l'avènement de la photographie, le Val de Loire fit l'objet de représentations si nombreuses que son renom s'étendit à la planète entière.

Ainsi naquit le mythe ligérien, qui joua et joue encore un si grand rôle dans le maintien de l'exemplarité, de l'authenticité et de l'intégrité des monuments et des paysages du Val.

Ce mythe, qui considéra si longtemps la Loire comme une reine en son royaume, prit au cours de l'histoire d'autres figures. Nous en retiendrons principalement deux. En premier lieu celle de la seconde Renaissance ligérienne, au XIX<sup>e</sup> siècle, qui vit dans la Loire un modèle achevé de grandeur nationale. En second lieu celle de notre époque, qui découvre dans la Loire le dernier fleuve libre d'Europe, figure rassemblant dans un même respect et une même admiration historiens, scientifiques, artistes et amateurs de pittoresque. Pour les historiens, la Loire demeure un lieu de mémoire emblématique irremplaçable. Pour les scientifiques, c'est un nouveau monde à explorer et à mieux connaître afin de garantir au fleuve sa souveraine liberté tout en profitant de ses bienfaits. Pour les artistes elle est ce "monde d'essence poétique", selon le mot de Lanoux (Lanoux, 1958), si justement symbolique de la sensibilité contemporaine à l'égard des paysages (Berque, 1991). Pour les amateurs de pittoresque, c'est aussi un autre monde, source des émotions les plus diverses devant ses spectacles surprenants, impressionnants, sublimes, parfois terriblement angoissants, ou, à l'extrême opposé, prospères et accueillants, et que l'on désignait autrefois sous les termes de "riants" et de "bucoliques". Spectacles en un mot toujours renaissants, à l'image des métamorphoses du grand fleuve qui les fédère.

Source : Préfecture de la région Centre, Jean-Marie Coyaud, Alain Mazas, *Proposition d'inscription du Val de Loire entre Sully-sur-Loire (Loiret) et la Maine (Maine et Loire) au Patrimoine mondial de l'Unesco au titre des paysages culturels*, Tome 1, 1998, p.9.

## Annexe 8 : Lettre de mission du 28 novembre 2000 concernant les statuts de la CNR

*Le Ministre de l'Économie, des  
Finances et de l'Industrie*

*Le Ministre de l'Équipement,  
des Transports et du Logement*

*Le Secrétaire d'État à  
l'Industrie*

**28 NOV. 2000**

à

Monsieur le Chef du service de  
l'Inspection Générale des Finances

Monsieur le Vice-Président du Conseil  
général des mines

Monsieur le Vice-Président du Conseil  
Général des Ponts et Chaussées

Après l'abandon du projet de liaison fluviale à grand gabarit Saône-Rhin, formalisé par l'article 51 de la loi du 25 juin 1999 sur l'aménagement et le développement durable du territoire, et dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité prévue par la loi du 10 février 2000, l'objectif du Gouvernement est de transformer la Compagnie nationale du Rhône (CNR) en un producteur d'électricité de plein exercice, continuant d'assurer l'ensemble des missions définies par la loi de 1921 sur l'aménagement du Rhône.

La Compagnie nationale du Rhône devra donc exercer une activité de producteur d'électricité dans un environnement concurrentiel, en supportant les risques afférents, tout en assumant des responsabilités en matière de navigation fluviale et de protection de l'environnement.

Cette mutation de la Compagnie nationale du Rhône nécessite d'actualiser la concession. En tant que concédant, l'État doit préparer activement cette actualisation, avec une approche globale de l'ensemble des sujets, nécessitant une étroite collaboration interministérielle.

C'est pourquoi nous vous demandons de constituer et de piloter un groupe de travail interministériel, dont la mission sera la suivante :

- a) actualiser et clarifier les attentes de l'État par rapport aux missions fondamentales de la Compagnie nationale du Rhône : électricité, navigation, irrigation, et à leurs composantes d'aménagement et d'environnement, en vue de leur traduction dans l'ensemble des textes régissant la concession ;
- b) analyser ces missions en termes de charges et de produits en prenant en considération la dissociation comptable prévue par la loi du 10 février 2000 et en évaluant les ressources mobilisables au regard de la durée de la concession ;

- c) définir les conditions d'un équilibre économique et financier global et pérenne de la concession, notamment en ce qui concerne le retour de la « rente » de la concession à l'État, la durée de la concession et les modalités de sa reprise et poursuite après expiration ;
- d) préparer les modifications nécessaires des textes de la concession (conventions et cahiers des charges), en intégrant l'évolution des attentes de l'État et du rôle de la Compagnie, avec pour objectif une rénovation des relations entre l'État concédant et le concessionnaire, notamment du point de vue du pilotage stratégique et du contrôle de la concession ;
- e) veiller à la cohérence des textes de la concession avec les statuts de la Compagnie ;
- f) faire aboutir l'ensemble des démarches en menant toutes discussions utiles avec la Compagnie nationale du Rhône.

Il faudra tenir compte notamment :

- des résultats de la commission présidée par M. Michel GENTOT, attendus en mars 2001,
- des négociations en cours entre la Compagnie nationale du Rhône et Électricité de France,
- des positions de la Commission de Régulation de l'Électricité, notamment en matière de dissociation comptable,
- des réflexions engagées par la Compagnie Nationale du Rhône sur les scénarios de développement de la production électrique, lié à ses conditions de commercialisation,
- de la modernisation des objectifs environnementaux résultant de la loi sur l'eau et de ses dispositifs d'application, ainsi que de la mise en oeuvre du programme décennal sur la restauration hydraulique et écologique du Rhône,

et mettre à profit les travaux engagés sous la conduite de MM. Jean GRAUJEMAN et Jean-Claude FERRAND, Ingénieurs généraux des ponts et chaussées, sur les aspects « navigation » de la concession.

\* \*

\*

Pour mener à bien cette mission, vous pourrez vous appuyer en tant que de besoin sur les services compétents du ministère de l'équipement, des transports et du logement, du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et du secrétariat d'État à l'industrie.

Vous pourrez prendre contact avec le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, le ministère de l'intérieur et le ministère de l'agriculture et de la pêche que nous informons de cette mission.

La mission sera associée aux démarches de concertation avec les différents partenaires concernés par l'évolution de la concession.

Nous souhaitons disposer de vos propositions sur le contenu des missions et l'équilibre de la concession d'ici mars 2001, de manière à vous donner les instructions nécessaires pour finaliser les discussions avec la Compagnie nationale du Rhône, dans le but d'établir les nouveaux textes de la concession d'ici juin 2001.

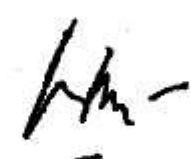
Nous vous serions reconnaissants de procéder rapidement à la désignation des membres de la mission.



Laurent FABIUS



Jean-Claude GAYSSOT



Christian PIERRET



# Table des illustrations

---

## Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Étapes de l'institutionnalisation des monuments historiques.....	39
Tableau 1.2 : Extension de la définition institutionnelle du patrimoine .....	42
Tableau 1.3 : Valeurs du monument historique chez Aloïs Riegl .....	50
Tableau 2.1 : Organisation des déplacements .....	99
Tableau 2.2 : Descriptif de l'échantillon.....	101
Tableau 2.3 : Premières rencontres dans l'estuaire de la Loire .....	104
Tableau 2.4 : Entretiens concernant la ville de Nantes.....	105
Tableau 2.5 : Entretiens supplémentaires pour l'estuaire de la Loire .....	105
Tableau 2.6 : Personnes rencontrées dans l'enquête de Loire moyenne.....	106
Tableau 2.7 : Personnes rencontrées en Loire amont.....	107
Tableau 2.8 : Personnes rencontrées lors du premier déplacement à Lyon .....	108
Tableau 2.9 : Personnes rencontrées pour compléter l'enquête sur le fleuve .....	109
Tableau 2.10 : Personnes rencontrées pour compléter l'enquête.....	110
Tableau 2.11 : Personnes rencontrées dans le haut Rhône .....	111
Tableau 2.12 : Personnes rencontrées à propos de Génissiat.....	112
Tableau 3.1 : Modifications des fleuves du Moyen-âge au XVIII <sup>e</sup> siècle.....	131
Tableau 3.2 : Travaux dans les lits des fleuves, seconde moitié du XIX <sup>e</sup> siècle.....	144
Tableau 3.3 : Premiers barrages hydroélectriques dans le bassin de la Loire .....	147
Tableau 6.1 : Formation du patrimoine du passé et du présent .....	298
Tableau 6.2 : Étapes de l'anticipation patrimoniale.....	311

## Liste des cartes

Carte 2.1 : Terrains et territoires d'études.....	97
Carte 3.1 : Les principales villes ligériennes au Moyen-âge .....	123
Carte 3.2 : Extension des levées du XII <sup>e</sup> au XVIII <sup>e</sup> siècle.....	126
Carte 3.3 : Extension du Royaume de France de part et d'autre du Rhône .....	129
Carte 3.4 : Circulation fluviale vers Paris au début du XIX <sup>e</sup> siècle .....	134
Carte 3.5 : Déversoirs du Plan Comoy de 1867.....	136
Carte 3.6 : Lignes ferroviaires du haut Rhône et canal Rhin-Rhône au XIX <sup>e</sup> siècle .....	142
Carte 3.7 : Premières centrales hydroélectriques dans le bassin de la Loire .....	146
Carte 3.8 : Centrales nucléaires dans le bassin de la Loire.....	150
Carte 3.9 : Situation des équipements énergétiques dans l'estuaire de la Loire.....	155
Carte 3.10 : Site industriel de Bellegarde.....	158
Carte 3.11 : Aménagement hydroélectrique de Cusset (aujourd'hui) .....	159
Carte 3.12 : Aménagements de la CNR .....	162
Carte 3.13 : Sites nucléaires dans le bassin du Rhône .....	167
Carte 4.1 : Barrages envisagés, annulés et construits dans le bassin de la Loire .....	174
Carte 4.2 : Site de Serre-de-la-Fare.....	175
Carte 4.3 : Situation des premiers lieux de reproduction des gabares de Loire.....	191
Carte 4.4 : Périmètre du PNR et coopérations intercommunales (1996).....	194
Carte 4.5 : Périmètre définitif du Val de Loire-Patrimoine mondial.....	197
Carte 4.6 : Modifications apportées au périmètre Val de Loire-Patrimoine mondial.....	200
Carte 4.7 : Site de la Prairie aux ducs (Nantes) .....	203



Carte 4.8 : Situation des marais estuariens .....	208
Carte 4.9 : Périmètre des intercommunalités dans le SCOT Nantes-Saint-Nazaire .....	214
Carte 4.10 : Répartition des œuvres pérennes de la biennale « Estuaire ».....	215
Carte 4.11 : Tracé du canal Rhin-Rhône .....	218
Carte 4.12 : Situation et périmètre du Syndicat du Haut Rhône .....	223
Carte 5.1 : Situation du barrage de Grangent.....	238
Carte 5.2 : Situation de la centrale nucléaire de Chinon-Avoine .....	253
Carte 5.3 : Situation de la centrale thermique de Cordemais .....	261
Carte 5.4 : Ports successifs de Cordemais.....	264
Carte 5.5 : Aménagement de Cusset dans l'Est-Lyonnais .....	278
Carte 5.6 : Projet de l'Anneau bleu .....	280

## Liste des figures

Figure 1.1 : Triangle de la patrimonialisation .....	47
Figure 1.2 : Deux approches du patrimoine.....	54
Figure 1.3 : Territorialisation du patrimoine, patrimonialisation du territoire .....	64
Figure 3.1 : Aménagement hydroélectrique de Montpezat .....	148
Figure 3.2 : Réduction des linéaires de rive et artificialisation de l'estuaire .....	153
Figure 4.1 : Processus constructeurs du « territoire-patrimoine » du Val de Loire.....	188
Figure 6.1 : Contraction du temps à partir du monument « fleuve ».....	301
Figure 6.2 : Monuments et rapports aux temps .....	303

## Liste des photographies

Photo 3.1 : Gorges de Loire inondées par le barrage de Grangent .....	149
Photo 3.2 : Tours de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire.....	151
Photo 3.3 : Barrage de Génissiat dans les gorges du Rhône.....	163
Photo 3.4 : Centrale du Tricastin et canal d'aménée de Donzère-Mondragon .....	168
Photo 4.1 : La Loire « vivante » avant la retenue de Grangent (Aurec-sur-Loire).....	184
Photo 4.2 : Gabares de Loire (Chouzé-sur-Loire, Indre-et-Loire).....	189
Photo 4.3 : Les grues « Titan » sauvegardées .....	205
Photo 4.4 : Zones humides entre Boué et Cordemais .....	212
Photo 4.5 : « Via-Rhône » le long du canal de l'aménagement de Brégnier-Cordon.....	230
Photo 5.1 : Plage aménagée de Saint-Victor-sur-Loire.....	242
Photo 5.2 : Lâcher de barrage lors de la crue de 2008 .....	248
Photo 5.3 : La « Boule » de « Chinon-Avoine » .....	256
Photo 5.4 : Centrale thermique de Cordemais .....	267
Photo 5.5 : « La Centrale de Cordemais » de Jules Paressant .....	269
Photo 5.6 : Mise en scène de la centrale thermique en 2009 .....	271
Photo 5.7 : « Villa Cheminée » de Tatzu Nishi .....	272
Photo 5.8 : Façade de l'usine de Cusset .....	284
Photo 5.9 : Illumination de l'usine de Cusset.....	288
Photo 5.10 : Célibatorium à côté de l'usine de Cusset.....	289

## Liste des encadrés

Encadré 1.1 : Une définition du patrimoine du présent.....	78
Encadré 6.1 : Une définition de l'anticipation patrimoniale .....	319

# Table des matières

---

Avant-propos .....	3
Remerciements .....	5
Liste des sigles .....	7
Sommaire .....	9
<b>Introduction générale .....</b>	<b>11</b>
Extension de la protection patrimoniale à de multiples objets.....	12
Problématique et hypothèses de la thèse.....	13
Supports d'analyses : les équipements producteurs d'électricité dans les vallées de la Loire et du Rhône.....	14
Organisation de la thèse.....	16
<b>Chapitre 1 : Notion de patrimoine : caractères et définitions.....</b>	<b>19</b>
<b>I. Matérialisation d'une mémoire .....</b>	<b>20</b>
1. Mobilisation d'un passé dans le présent.....	20
1.1 La mémoire n'est pas un souvenir .....	20
1.2 Formation d'une mémoire collective .....	23
1.2.1 Une mémoire produite par le milieu social.....	23
1.2.2 Une mémoire résultante de pratiques et de gestes individuels .....	24
1.3 Les mémoires collectives, sources de l'histoire.....	26
2. Lieux de mémoire et monuments.....	29
2.1 Le monument commémoratif, un lieu de mémoire officiel .....	29
2.2 Formation et évolution des lieux de mémoire.....	30
3. Le monument, un « contracteur » du temps .....	33
Conclusion.....	35
<b>II. Institutionnalisation des « monuments historiques » .....</b>	<b>35</b>
1. Normalisation de la protection du bâti.....	36
2. Invention et extension du patrimoine culturel .....	39
2.1 Naissance et premières utilisations du patrimoine culturel.....	40
2.2 Extension de la notion de patrimoine culturel (1970-1980).....	41
2.3 Déploiement du patrimoine culturel à l'échelle mondiale .....	42
3. Distinction entre monument historique et patrimoine .....	43
Conclusion.....	44
<b>III. Usage du patrimoine dans le présent.....</b>	<b>44</b>
1. Un représentant du passé dans le présent .....	45
1.1 Un opérateur de mémoires entre le passé et le présent.....	45
1.2 Mise en relation du patrimoine avec le public .....	46
2. Valeurs associées à l'objet patrimonial.....	48
2.1 Conservation des valeurs historiques et de nouveauté.....	49
2.2 La valeur d'ancienneté face à la conservation.....	50
3. Quelle fonction donner au patrimoine aujourd'hui ? .....	52
3.1 Deux approches du rôle du patrimoine.....	52
3.2 Créer des utilités et des services à partir du patrimoine.....	54
Conclusion .....	56

<b>IV. Dimensions territoriales du patrimoine .....</b>	<b>56</b>
1. Construction du patrimoine à partir du territoire .....	57
2. Le patrimoine, une ressource territoriale.....	60
2.1 De la ressource économique à la ressource territoriale .....	60
2.2 Constitution du patrimoine en ressource territoriale.....	62
3. La patrimonialisation, une forme d'appropriation de l'espace .....	65
3.1 Patrimonialisation de l'espace et conflits sociaux.....	65
3.2 Le patrimoine, un repère pour situer l'homme dans le monde.....	67
Conclusion .....	69
<b>V. Patrimoine du présent : caractères et définitions.....</b>	<b>69</b>
1. Un patrimoine fondé sur des mémoires inachevées .....	70
2. Un patrimoine défini par ses usages.....	71
3. Un patrimoine d'anticipation.....	72
4. Un patrimoine construit à partir d'imaginaires .....	74
5. Un patrimoine devenu « officiel ».....	75
6. Définition préliminaire du patrimoine du présent .....	77
<b>Conclusion du chapitre 1 .....</b>	<b>78</b>
<b>Chapitre 2 : Démarche de terrains : apports et limites .....</b>	<b>81</b>
<b>I. Formulation des hypothèses de recherche.....</b>	<b>82</b>
1. Prémices de la recherche .....	82
2. Problématique et hypothèses de recherche .....	83
2.1 Un patrimoine construit à partir de cadres mémoriels et territoriaux.....	84
2.2 L'activité au cœur de la construction patrimoniale .....	84
3. Positionnement épistémologique.....	85
3.1 Un ancrage disciplinaire en géographie.....	85
3.2 Une démarche à la lisière de l'ethnologie .....	87
Conclusion .....	89
<b>II. Choix des terrains d'études .....</b>	<b>89</b>
1. Les vallées fluviales comme supports d'analyse .....	89
2. La vallée de la Loire et du Rhône comme objets d'études .....	91
2.1 Extension de la reconnaissance patrimoniale dans la vallée de la Loire.....	91
2.2 Etudier un terrain extérieur pour approfondir l'analyse.....	92
3. Constitution du corpus de terrains .....	94
3.1 Premières approches de la vallée de la Loire .....	94
3.2 Premières approches de la vallée du Rhône.....	95
3.3 Sélectionner des terrains secondaires .....	95
3.3.1 Choix de terrains en Loire amont et moyenne.....	96
3.3.2 Choix du haut Rhône .....	96
Conclusion .....	97
<b>III. Population rencontrée et type de discours recueillis.....</b>	<b>98</b>
1. Choix des personnes rencontrées .....	98
2. Personnes rencontrées dans la vallée de la Loire .....	102
2.1 Personnes rencontrées pour l'estuaire de la Loire.....	102
2.1.1 Premiers entretiens .....	102
2.1.2 Compléments d'enquête pour l'agglomération de Nantes .....	103
2.1.3 Compléments d'enquête pour l'estuaire et la centrale de Cordemais .....	104
2.2 Personnes rencontrées pour la Loire moyenne et amont .....	105
2.2.1 Enquêtes à propos de la Loire moyenne.....	105
2.2.2 Enquêtes à propos de la Loire amont.....	106
3. Personnes rencontrées dans la vallée du Rhône.....	107
3.1 Première approche du Rhône en agglomération lyonnaise .....	107

3.2 Compléments d'enquête.....	108
3.3 Enquêtes à propos du haut Rhône.....	110
3.3.1 Découverte du haut Rhône.....	110
3.3.2 Enquête exploratoire autour de Génissiat.....	111
4. Recueil, traitement et analyse des discours recueillis.....	111
Conclusion.....	114
<b>IV. Difficultés rencontrées lors des enquêtes.....</b>	<b>114</b>
1. Relations du chercheur aux objets étudiés.....	115
2. Limites des enquêtes.....	117
2.1 Comportements des enquêtés lors de l'entretien.....	117
2.2 Comportement de l'enquêteur lors de l'entretien.....	118
2.3 Limites des données recueillies.....	119
<b>Conclusion du chapitre 2.....</b>	<b>120</b>
<b>Chapitre 3 : Présentation des vallées de la Loire et du Rhône.....</b>	<b>121</b>
<b>I. Première période (Moyen-âge –XVIII<sup>e</sup> siècle) : endiguement et navigation.....</b>	<b>122</b>
1. Endiguement de la Loire à partir du Moyen-âge.....	122
1.1 Villes ligériennes, maîtresses de la Loire.....	123
1.2 Extension de l'endiguement dans la vallée de la Loire.....	124
2. Faible maîtrise du Rhône avant le XIX <sup>e</sup> siècle.....	127
2.1 Le Rhône, lieu de passage et de transit.....	127
2.2 Différents niveaux d'endiguement selon les territoires.....	128
2.3 Le Rhône, un moteur de l'économie régionale.....	129
Conclusion.....	130
<b>II. Seconde période (XVIII<sup>e</sup> siècle – XIX<sup>e</sup> siècle) : la navigation face au ferroviaire ....</b>	<b>131</b>
1. Amélioration et fin de la navigation sur la Loire.....	132
1.1 Réorganisation de la gestion des levées.....	132
1.2 Evolutions des usages du fleuve par le creusement de canaux.....	133
1.3 Crues du XIX <sup>e</sup> siècle et Plan Comoy.....	135
1.4 Fin de la navigation sur la Loire amont et moyenne.....	137
2. Endiguement et mise en navigabilité du Rhône.....	138
2.1 Impacts de la crue de 1856 dans la vallée du Rhône.....	139
2.2 Amélioration de la navigation sur le Rhône par sa chenalisation.....	140
2.3 Abandon de la navigation sur le haut Rhône.....	141
Conclusion.....	143
<b>III. Troisième période (XIX<sup>e</sup> siècle –XX<sup>e</sup> siècle) : les fleuves au service de la Nation ..</b>	<b>144</b>
1. Une Loire à deux visages.....	145
1.1 Exploitation limitée de la Loire amont et moyenne.....	145
1.1.1 Des petites centrales hydroélectriques aux barrages.....	145
1.1.2 Implantation de centrales nucléaires sur la partie Loire moyenne.....	149
1.2 L'estuaire de la Loire, un fleuve industriel.....	152
1.2.1 Industrialisation de l'estuaire au XIX <sup>e</sup> siècle et début XX <sup>e</sup> siècle.....	152
1.2.2 Equipement énergétique de l'estuaire de la Loire.....	154
2. Le Rhône : de l'imaginaire industriel au fleuve-aménagé.....	156
2.1 Premiers sites hydroélectriques dans la vallée du Rhône.....	156
2.2 La Compagnie nationale du Rhône (CNR) : exploiter le fleuve au nom de l'intérêt général.....	160
2.3 En aval de Lyon : un fleuve devenu industriel.....	164
2.3.1 Constitution de la vallée de la Chimie au sud de Lyon.....	164
2.3.2 Le nucléaire comme ressource économique pour les collectivités territoriales.....	166
<b>Conclusion du chapitre 3.....</b>	<b>168</b>

<b>Chapitre 4 : Patrimonialisation des fleuves : enjeux et stratégies .....</b>	<b>171</b>
<b>I. Reconstituer une Loire « vivante » et « sauvage ».....</b>	<b>172</b>
1. Fondation de l'EPALA et mise en place du protocole d'aménagement du bassin de la Loire...	172
2. Principaux arguments contre le barrage de Serre-de-la-Fare.....	175
2.1 Déroulement et principales étapes du conflit .....	176
2.2 Arguments contre le projet.....	177
2.2.1 A l'échelle de la Loire : défendre le fleuve « le moins aménagé ».....	177
2.2.2 A l'échelle de Serre-de-la-Fare : défendre un lieu de mémoire.....	179
2.2.3 Contestation de la domination des villes de Loire moyenne sur le reste de la vallée.....	180
3. Un fleuve « sauvage » et « vivant ».....	181
3.1 Un fleuve « sauvage ».....	181
3.2 Un fleuve « vivant ».....	183
Conclusion .....	185
<b>II. Protéger le « jardin paysager » du Val de Loire.....</b>	<b>186</b>
1. Premières utilisations de l'image de « jardin ».....	186
2. Définition et délimitation patrimoniales du Val de Loire .....	188
2.1 Réactualisation de la mémoire batelière par les néo-mariniers.....	189
2.1.1 Réactivation de la mémoire batelière .....	190
2.1.2 Appropriation symbolique de la Loire par les « néo-mariniers ».....	191
2.2 Délimitation et définition du territoire-patrimoine du PNR.....	193
2.2.1 Délimitation et définition des objectifs du PNR .....	193
2.2.2 Limites de la coopération politique.....	195
2.3 Définition et délimitation du Val de Loire – Patrimoine mondial .....	196
2.3.1 Définition du territoire-patrimoine du Val de Loire .....	197
2.3.2 Délimitation territoriale du site à inscrire au Patrimoine mondial .....	199
Conclusion .....	202
<b>III. Identifier et comprendre l'estuaire de la Loire.....</b>	<b>202</b>
1. Fermeture des chantiers navals et conflits patrimoniaux.....	202
1.1 Des associations pour défendre le patrimoine des chantiers.....	203
1.2 Des rives transformées en espaces de loisir .....	204
2. Protection et restauration des zones humides de l'estuaire .....	207
2.1 Protéger les vasières face à l'autorité portuaire.....	208
2.2 Des pratiques à conserver et à perpétuer .....	211
3. Métropolisation et découverte de l'estuaire par les « Nantais » .....	213
Conclusion .....	216
<b>IV. Reconstitution des mémoires du haut Rhône.....</b>	<b>217</b>
1. Changement de fonction de la CNR.....	217
1.1 Controverses à propos du projet du canal Rhin-Rhône .....	217
1.2 Nouveaux statuts de la CNR.....	219
2. Restauration des lônes du haut Rhône.....	221
2.1 Formation du Syndicat du Haut Rhône.....	222
2.2 Les lônes, un lieu de mémoire disparu.....	224
2.3 CNR, garante du « Rhône-nature ».....	225
3. Actualisation des mémoires des liens entre Lyon et Genève .....	226
3.1 Activation de la mémoire et de l'imaginaire du « Rhône-lien ».....	227
3.2 Intérêt de la CNR dans les processus.....	228
3.3 Limites des processus patrimoniaux.....	231
3.3.1 Divergences sur la conception et le rôle du tourisme.....	231
3.3.2 Représentations divergentes du territoire .....	232
<b>Conclusion du chapitre 4 .....</b>	<b>234</b>

<b>Chapitre 5 : Patrimoines du présent des vallées fluviales .....</b>	<b>237</b>
<b>I. Barrage de Grangent, un patrimoine controversé .....</b>	<b>238</b>
1. Une construction contraire à la représentation d'une Loire vivante et sauvage.....	239
1.1 Un obstacle à la remontée des saumons .....	239
1.2 Une retenue polluée.....	240
2. Un site d'intérêt paysager .....	241
2.1 Une fonction sociale importante.....	241
2.2 Un site au paysage « extraordinaire ».....	243
2.3 Une offre touristique .....	244
3. Un barrage défini en fonction d'avant .....	245
4. Un barrage support de mémoires et d'imaginaires du présent.....	247
4.1 Visite de la centrale hydroélectrique et du barrage.....	247
4.2 Imaginaires à propos des lâchers de barrages .....	248
Conclusion .....	249
<b>II. Centrale nucléaire de Chinon-Avoine, un patrimoine historique présent .....</b>	<b>250</b>
1. Des éléments étrangers au paysage patrimonial ligérien .....	250
2. Une activité ancrée dans les mémoires locales .....	253
2.1 Une activité au cœur de la vie sociale et économique locale .....	254
2.2 EDF à la recherche d'ancrage sur le territoire .....	255
2.3 Arrêts de tranche : des mémoires ouvrières ignorées par EDF.....	257
3. La « boule », un réacteur monument des techniques.....	259
Conclusion .....	260
<b>III. Centrale de Cordemais, un patrimoine du présent de l'estuaire de la Loire.....</b>	<b>260</b>
1. Une activité transformée en ressource territoriale .....	261
1.1 Un apport économique essentiel à la commune.....	261
1.2 Patrimoines du passé maintenus grâce à la centrale.....	263
1.3 L'image de Cordemais associée à la centrale.....	265
2. Une industrie romantisée de l'estuaire .....	266
2.1 Un repère territorial, paysager et historique de l'estuaire.....	266
2.2 Imaginaires construits à partir de la centrale thermique.....	268
2.3 Mise en scène de la centrale.....	270
2.3.1 Mise en scène de la centrale pour célébrer ses 40 ans.....	270
2.3.2 Installation de la « Villa-cheminée » à côté de la centrale.....	272
3. Un patrimoine industriel et technique.....	274
3.1 Sensibilisation au patrimoine industriel et technique.....	274
3.2 Usage de l'industrie, générateur de mystères.....	275
Conclusion .....	276
<b>IV. Aménagement de Cusset, un patrimoine entre passé et présent .....</b>	<b>277</b>
1. Un site transformé en ressource territoriale pour son paysage.....	277
1.1 Négociations entre EDF et les élus à propos de l'usage du canal.....	279
1.2 Une pièce essentielle dans « l'Anneau bleu ».....	280
1.3 Valoriser Cusset, une stratégie marketing d'EDF .....	282
2. Un patrimoine industriel défendu par <i>L'Usine sans fin</i> .....	283
2.1 Protéger le patrimoine industriel.....	283
2.2 Interpénétration entre patrimoine du passé et du présent.....	286
2.3 Mise en exposition de l'aménagement de Cusset .....	287
<b>Conclusion du chapitre 5 .....</b>	<b>290</b>

<b>Chapitre 6 : Patrimonialisation du présent : fondements et limites .....</b>	<b>293</b>
<b>I. Différences entre patrimoine du passé et du présent.....</b>	<b>294</b>
1. Formation de patrimoines du passé et du présent.....	294
2. Animation et mis en scène du patrimoine.....	300
3. Des monuments du passé et du présent.....	301
<b>II. Caractéristiques du patrimoine du présent .....</b>	<b>304</b>
1. Un bien privé transformé en objet culturel.....	304
1.1 Propriétaire du bien en activité .....	304
1.2 Propriétaire-gestion par concession .....	306
1.3 Acteurs territoriaux déclencheurs de l'anticipation patrimoniale .....	307
1.4 Une désignation patrimoniale non passionnée.....	308
2. Valeurs économiques du patrimoine du présent.....	309
3. Valeur d'usage et patrimonialisation.....	311
3.1 L'usage, un élément constitutif du patrimoine du présent .....	312
3.2 La valeur d'usage, obstacle à la patrimonialisation totale du bien .....	314
4. Appropriation du patrimoine du présent en question.....	316
4.1 Le patrimoine du présent, un objet visible dans le paysage.....	316
4.2 Ajouter des fonctions au patrimoine du présent.....	317
<b>Conclusion du chapitre 6 .....</b>	<b>319</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>321</b>
Du patrimoine du présent à l'anticipation patrimoniale.....	321
L'anticipation patrimoniale aux sources de la patrimonialisation .....	322
Un support pour de prochaines recherches .....	323
<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>325</b>
Ouvrages .....	325
Chapitres d'ouvrage.....	329
Articles et communications.....	331
Thèses et mémoires .....	334
Documentations officielles et opérationnelles .....	335
Articles de journaux, reportages, bulletins d'association .....	337
<b>Annexes.....</b>	<b>339</b>
Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées.....	341
Annexe 2 : Projet de thèse initial.....	345
Annexe 3 : Relevé de décisions du comité interministériel Plan Loire du 4 janvier 1994.....	349
Annexe 4 : Introduction de l'étude sur le tourisme industriel en lien avec la Loire et ses affluents .....	353
Annexe 5 : Extrait de l'introduction du Contrat de projet interrégional Plan Rhône 2007-2013.....	355
Annexe 6 : Introduction générale de la Charte constitutive du PNR Loire Anjou Touraine.....	359
Annexe 7 : Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle du Val de Loire.....	361
Annexe 8 : Lettre de mission du 28 novembre 2000 concernant les statuts de la CNR .....	363
<b>Table des illustrations.....</b>	<b>367</b>
Liste des tableaux.....	367
Liste des cartes.....	367
Liste des figures.....	367
Liste des photographies .....	368
Liste des encadrés .....	368
<b>Table des matières.....</b>	<b>369</b>

# **Patrimoine du présent, fondements et limites : les équipements producteurs d'électricité dans les vallées de la Loire et du Rhône**

## **Résumé**

L'extension de la patrimonialisation à de plus en plus d'objets et d'espaces est un phénomène étudié en sciences sociales depuis les années 1980. Elle n'est cependant abordée que sous le seul angle de la protection et de la reconnaissance « officielle » dont les critères de sélection sont établis par les agents de l'administration de la conservation patrimoniale (ABF, DRAC). L'analyse de la revendication patrimoniale de certaines industries encore en fonction par les élus locaux, les habitants et ses propriétaires invite à interroger la notion de patrimoine. Comment penser ces objets et les processus sociaux et territoriaux qui leur sont associés? Afin d'aborder ce phénomène, la thèse propose la notion de « patrimoine du présent ». Construite en opposition avec le « patrimoine du passé », elle me sert à aborder l'extension patrimoniale, ses fondements et ses limites. La recherche se base sur des enquêtes de terrain menées auprès d'acteurs territoriaux agissant directement ou indirectement sur la patrimonialisation des territoires fluviaux dans les vallées de la Loire et du Rhône. Soixante-neuf entretiens semi-directifs permettent de restituer en partie les imaginaires, les mémoires et les représentations liés à ces espaces. Dans ce cadre, la thèse s'intéresse à certains équipements producteurs d'électricité, en particulier aux centrales hydroélectriques, thermiques ou nucléaires encore en fonctionnement et que je considère, par leurs différentes caractéristiques, comme des exemples de « patrimoines du présent ».

Mots clés : patrimoine du présent, territoire, fleuve, activité industrielle, Loire, Rhône.

## **Heritage of the present's foundations and limits: equipments producing electricity in the valleys of the Loire and the Rhône.**

### **Summary**

Heritage's approach is a phenomenon in extension concerning more and more objects and areas, and being studied by social sciences since the 1980s. It is, however, addressed only from the angle of protection and « official » recognition, the criteria of which are determined by agents of the administration of heritage conservation (ABF, DRAC). Claims of local officials, residents and owners regarding heritage's characteristics of some industries still operating, invite me to examine the notion of heritage. How can we conceptualise these objects and social and territorial processes associated with them? In order to discuss this, this dissertation proposes the notion of « heritage of the present ». Constructed in opposition to the « heritage of the past », it helps me to understand the heritage extension, its foundations, and boundaries. The research is based on field surveys conducted with local actors acting directly or indirectly on the heritage river areas in the valleys of the Loire and the Rhone. Sixty-nine semi-structured interviews are used to restore some of the imaginary, memories and representations related to these areas. I choose to focus on some power plants, especially hydro, thermal and nuclear power plants still functioning, which objects I consider, by their characteristics, to be examples of « heritage of the present ».

Keywords: heritage of present, territory, river, industrial activities, Loire, Rhône.